

# **PROVINCE DU BRABANT WALLON**

## **BULLETIN PROVINCIAL**

**ANNÉE 2021**

**PÉRIODIQUE n°1**

**29 janvier 2021**

<b>1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité – Arrêté</b>	1
<b>2. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES – Règlements communaux n° 1 à 11</b>	2
<b>3. CONSEIL PROVINCIAL – Résolution n° 1 à 5</b>	
1. Note de politique générale MR-PS 2021	3
2. Résolution portant règlement provincial relatif à la prime à la cohésion territoriale – Dispositions provisoires	14
3. Résolution portant règlement relatif à la prime au maintien à domicile et à l'autonomie des personnes handicapées – Dispositions provisoires	18
4. Résolution portant règlement relatif à la prime au maintien à domicile des personnes âgées – Dispositions provisoires	22
5. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2019 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées	26

## **1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité - Arrêté**

- **Arrêté Tutelle ZP/B2021/246353**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 12 janvier 2021, la délibération du Conseil communal de Waterloo en date du 14 décembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2021/246366**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 12 janvier 2021, la délibération du Conseil communal de Wavre en date du 15 décembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2021/D/246328**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 12 janvier 2021, la délibération du Conseil communal de Beauvechain en date du 14 décembre dernier, concernant la dotation communale à la zone de police « Ardennes brabançonnnes » pour l'exercice 2021, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2019/244637**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 19 janvier 2021, la délibération du Conseil communal de Wavre en date du 23 juin dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2019, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2021/246394**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 19 janvier 2021, la délibération du Conseil communal de Braine-l'Alleud en date du 21 décembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2021/246097**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 16 décembre 2020, la délibération du Conseil de police de la zone « Nivelles-Genappe » en date du 17 novembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2021/246030**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 16 décembre 2020, la délibération du Conseil de police de la zone « Ardennes brabançonnnes » en date du 19 novembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2019/244286**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 17 décembre 2020, la délibération du Conseil communal de Braine-l'Alleud en date du 8 mai dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2019, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2017/244368**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 17 décembre 2020, la délibération du Conseil de police de la zone « Ardennes brabançonnnes » en date du 11 juin dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2017, est approuvée.

• **Arrêté Tutelle ZP/B2021/246247**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 23 décembre 2020, la délibération du Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve en date du 24 novembre dernier, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

**2. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES – Règlements communaux n° 1 à 11**

<b>N°</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>Date de délibération du Conseil/du Collège communal</b>
1	Incourt	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – abrogation du règlement du 24/04/2019 et adoption du nouveau règlement	16/12/2020
2	Wavre	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – Ordonnance temporaire de police relative à la circulation routière – aménagements temporaires – zone 30 et rues cyclables	30/12/2020
3	Genappe	Ordonnance de police visant à imposer les feux d'artifice à bruit contenu sur le territoire de la Ville de Genappe	24/11/2020
4	Wavre	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – Fermeture des voiries en forte pente en temps de neige et de verglas – ordonnance temporaire de police relative à la circulation routière	10/12/2020
5	Wavre	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – Rue des Bleuets – mise à 30 km/h du tronçon compris entre l'avenue Boulogne-Billancourt et la rue du Monastère – ordonnance temporaire (le temps d'effectuer des travaux de réparation de la voirie)	10/12/2020
6	Lasne	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – Rue de l'Abbaye, entre les deux portes de l'abbaye – abrogation du marquage axial	26/05/2020
7	Lasne	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – rue du Culot et chemin de la Louchette – îlot directionnel et zones d'évitement	26/05/2020
8	Lasne	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – rue de Colinet – bande de stationnement sur la chaussée	26/05/2020
9	Lasne	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – route du Ry Beau Ry – zones d'évitement en effet de porte	26/05/2020
10	Lasne	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – rue de l'Abbaye – zones d'évitement en chicanes	26/05/2020
11	Wavre	Règlement complémentaire sur la police de la circulation – Création d'emplacements réservés pour véhicules électriques – Parking Yernaux	15/12/2020

### **3. CONSEIL PROVINCIAL - Résolution n° 1 à 5**

#### **1. Note de politique générale MR – PS 2021**

*( Note de politique générale )*

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

La « Note de politique générale » que j'ai l'honneur de vous présenter nous donne l'opportunité de prendre le temps d'estimer ensemble, sereinement, le chemin parcouru sur l'année écoulée.

Ce moment nous permet également de proposer les évolutions politiques de l'année qui s'annonce et les moyens mis en oeuvre pour avancer aussi efficacement que possible vers les objectifs que nous nous sommes fixés en début de législature.

À ce titre, c'est donc toujours une étape importante et essentielle pour la vitalité du débat démocratique de notre Institution. Il est évident qu'en ce début d'année, cette « note 2021 » revêt un caractère forcément très particulier.

Ces derniers mois auront été passablement différents de ce que nous avons en tête il y a juste un an. Si nous avons effectivement, à la lecture de la « Déclaration de politique régionale », amorcé les mécanismes et les actions à initier pour relever le défi colossal du financement progressif de la « Zone de Secours du Brabant wallon », nous n'avions pas imaginé que ce défi, déjà fortement compliqué, devrait se relever dans un contexte aussi dramatique et, lui, totalement imprévu.

La crise sanitaire que nous traversons n'aura épargné personne. Certes, à des degrés divers, toutes les souffrances ne pouvant décentement se placer au même niveau.

Mais, quelle que soit leur ampleur, des drames humains, sociaux, familiaux, économiques auront touché directement ou indirectement chacun d'entre nous et tant de secteurs de la société. Les acteurs de la santé, de l'enseignement, de l'Horeca, les artistes, les commerçants, les indépendants, et tant d'autres ont plongé brutalement dans de grandes et parfois insurmontables difficultés financières, sociales et humaines.

Dans cette période de confinement inédite, notre Institution elle-même a dû se réorganiser très vite pour permettre à ses propres services de continuer à fonctionner. Nos services de première ligne, indispensables, sont restés sur le pont : nos écoles, nos services parascolaires et nos centres PSE en contact permanent avec les directions, enseignants, élèves et familles du Brabant wallon. Nos IMP aussi qui ont assuré l'hébergement et l'accueil de jeunes ou d'adultes en situation de handicap.

Via des aides logistiques, des prêts de matériel et autres formes d'aides, nous sommes venus également en appui partout où cela était possible, notamment auprès d'hôpitaux, de maisons de repos ou des services du Gouverneur pour aider à la mise en place des mesures de sécurité et d'urgence.

Rapidement aussi, plusieurs millions d'euros ont été mobilisés sur des crédits ordinaires et extraordinaires afin de mener des actions de soutien vers des besoins prioritaires et ciblés, vers le commerce local et l'Horeca, les artistes et institutions culturelles, les maisons de repos, le secteur social et de la santé ou encore le tourisme.

Ces investissements importants ont permis au Brabant wallon d'épauler dans l'urgence les secteurs les plus dramatiquement touchés en lançant au coeur de la crise, l'opérationnalisation de plusieurs initiatives, telles que l'opération « Place aux artistes », la mise en place d'une plateforme de

référencement pour l'Horeca et les commerces en ligne, une vitrine pour le « take-away » ou encore la relance de notre offre touristique.

Nos services de santé mentale ont mis en place une ligne d'écoute et de soutien psychologique ouverte à tout un chacun. Nous avons aussi œuvré pour renforcer les solidarités via la plateforme « BW Solidaire » et la coordination d'une équipe provinciale déterminée à mettre en contact de nombreux citoyens bénévoles souhaitant se rendre utiles auprès de personnes isolées, fragilisées, précarisées.

Après la gestion de l'urgence, le temps est désormais à l'analyse et à la coordination de réponses et actions pertinentes pour le Brabant wallon.

Notre devoir, en tant qu'institution, est de permettre au Brabant wallon, d'une part, de limiter ce choc, d'assumer pleinement notre devoir de solidarité auprès des plus touchés, mais aussi de permettre à notre territoire de se relever et de se tourner vers un meilleur avenir.

Les priorités qui étaient hier clairement identifiables avec un territoire provincial qui fonctionne bien ne sont plus nécessairement celles d'aujourd'hui. Au regard des nécessités du territoire, certains projets ou actions pourraient ne plus avoir autant de sens.

Nous devons prendre la totale mesure de la situation à laquelle nous sommes confrontés et être lucides sur ses enjeux afin d'analyser avec la pertinence la plus fine l'ensemble de nos actions.

Les Bourgmestres, Echevins et élus locaux des communes et CPAS sont des acteurs de premier plan dans cette analyse. Ils ont une vision proche des besoins, des difficultés et des opportunités qui peuvent émerger sur leur territoire. C'est en ce sens que le Collège provincial rencontre chaque Collège communal en ce moment, pour échanger et construire l'avenir ensemble.

Le contact et l'expertise de toute une série d'autres acteurs de terrain, d'intelligences, de spécialistes, d'experts du monde économique, culturel, associatif sont également essentiels pour rendre cette analyse aussi objective et exhaustive que possible.

Aujourd'hui, le Brabant wallon vit un moment charnière historique. Car s'il doit penser et contribuer à un modèle de société qui soit demain plus inclusif, plus harmonieux et plus libre, il doit aussi assimiler une réforme qui impactera directement, substantiellement et durablement son fonctionnement, ses actions et ses politiques.

La réforme voulue par la Wallonie nous place au pied du mur pour intégrer progressivement et d'ici 2024, 60% du coût de fonctionnement de la « Zone de Secours du Brabant wallon ». Dans cette réforme, le Brabant wallon s'engage à ne pas licencier parmi son personnel et à garantir la sécurité de leur traitement, à assumer ses engagements auprès de ses fournisseurs et créanciers.

Même si de nouvelles charges viennent peser sur notre budget, il serait indécent de recourir à une augmentation des impôts auprès des citoyens, d'autant plus au regard de la crise qu'ils subissent.

Notre Province devra donc poser des choix pour affronter cette réforme et assurer sa survie financière.

Le Brabant wallon devra sortir de sa zone de confort et saisir ce moment inédit pour se réinventer en profondeur. Nous devons identifier les économies réalisables au sein même de notre Institution, sans pour autant déstabiliser sa capacité d'action, son fonctionnement et son dynamisme. Nous devons oser questionner nos métiers, nos actions et nos partenariats avec lucidité, sincérité et humilité.

Nous devons, plus encore qu'hier, analyser, éprouver et débattre chaque dépense au regard de sa pertinence, de son intérêt général et de son caractère prioritaire. Nous devons réenvisager nos compétences et le rôle que notre Province peut, veut, doit jouer sur les différents enjeux de notre territoire.

Le Brabant wallon a du sens et de l'ambition pour agir de manière déterminante sur les enjeux fondamentaux et spécifiques à l'évolution de notre territoire.

Le contexte et les difficultés budgétaires auxquelles nous sommes confrontés ne nous empêchera pas d'assumer et de développer les missions essentielles d'intérêt public et de service public dans lesquelles nous apportons une incontestable plus-value, les missions dans lesquelles nous sommes attendus par nos citoyens et par les forces vives du Brabant wallon.

Nous entendons renforcer notre rôle d'acteur de référence, d'expertise sur des enjeux jugés essentiels pour l'avenir du Brabant wallon, de ses citoyens et de son vivre-ensemble.

Nous soutiendrons le fleuron de notre Institution, à savoir un enseignement provincial de qualité qui vise l'émancipation de ses élèves et offre à ses jeunes des perspectives d'avenir. Nous développerons de la mobilité douce et l'alternative à la voiture dans les déplacements domicile/lieu de travail. Nous favoriserons de nouveaux modes de consommation et soutiendrons nos commerçants, artisans, indépendants et producteurs locaux en privilégiant les circuits courts, les produits de qualité et le savoir-faire « Made in BW ». Nous travaillerons pour renforcer la prévention et l'activation de toutes les formes de solidarité, particulièrement vers les personnes âgées, isolées, fragilisées. Nous soutiendrons la capacité pour nos jeunes de se construire un avenir en Brabant wallon. Nous renforcerons la conciliation entre vie privée et vie professionnelle par un soutien massif au secteur de la petite enfance. Nous préserverons notre environnement et nos ressources naturelles et veillerons à renforcer notre biodiversité. Nous valoriserons davantage encore nos talents, nos artistes, notre patrimoine pour améliorer notre vivre-ensemble et renforcer les valeurs de tolérance, d'esprit critique et d'ouverture au monde.

La force du Brabant wallon c'est aussi sa volonté permanente d'associer les acteurs de terrain, les forces vives, les talents de son territoire à sa démarche globale de développement territorial en initiant avec eux des processus de concertation, de partage d'intelligences, d'identification et de rencontres de compétences.

C'est ce qu'il démontre aussi en jouant pleinement son rôle d'opérateur stratégique, notamment à travers son Conseil 27+1, où il renforce la cohérence et la cohésion du territoire en favorisant les synergies pertinentes avec l'ensemble de ses 27 communes.

L'Histoire de l'humanité est ponctuée de crises dont elle a toujours su se relever. Mais être debout n'implique pas forcément de marcher dans la bonne direction.

Pourrions-nous également voir dans la crise et la réforme que nous traversons son lot d'opportunités et de réflexions pour repenser notre avenir commun? Nous le voyons comme un devoir politique, moral, citoyen.

Le Brabant wallon se tourne résolument vers l'avenir et le monde de demain.

La majorité MR-PS est plus mobilisée et déterminée que jamais pour proposer des solutions qui placent le Brabant wallon là où on l'attend. Nous assumerons les dépenses liées à la Zone de Secours tout en maintenant notre Institution en pleine capacité de réflexion et d'action pertinentes pour son territoire en phase avec les aspirations légitimes de nos citoyens pour penser une société post-Covid qui soit plus libre, plus solidaire, plus tolérante et plus respectueuse de chacun.

Avant de présenter ci-après les grandes orientations de cette « Note de politique générale » 2021, je voudrais saluer le travail remarquable d'une formidable équipe de collaborateurs, directeurs, professeurs et agents provinciaux qui oeuvrent chaque jour pour améliorer dans tous les secteurs notre Brabant wallon et qui ces derniers mois dans un contexte particulièrement difficile ont été à nouveau à la hauteur de leur rôle et de leurs missions.

Le travail d'équipe mené conjointement avec l'administration et le CODI dans la confection du budget 2021 est une première bonne expérience pour le Collège provincial remanié. Je les remercie aussi de tout coeur pour leur professionnalisme et leur ouverture d'esprit dans les chantiers que nous aborderons ensemble dans les mois et les années à venir.

## ***Un enseignement de qualité***

Le maintien de la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et de l'apprentissage des élèves qui fréquentent notre enseignement provincial reste une priorité fondamentale.

Notre jeunesse est l'atout le plus précieux de notre territoire. Elle devra imaginer, construire et développer notre société future. À ce titre, elle représente notre avenir et le fondement de nos espoirs. Nous devons dès lors la préparer au mieux à comprendre, à appréhender et à s'intégrer dans un monde en constante évolution.

Outre l'organisation de filières adaptées aux besoins actuels du Brabant wallon, notre enseignement doit rester ouvert à cette société en mouvement et aux nouveaux métiers qui se profilent, notamment en poursuivant l'intégration des technologies de demain dans les établissements techniques et professionnels, et en intégrant davantage le numérique dans les pratiques pédagogiques.

Dans l'immédiat, nous devons soutenir nos élèves et enseignants afin de leur permettre de traverser au mieux la période difficile que nous traversons. La technologie est une aide, mais elle ne résout pas tout. Nous pouvons compter sur des équipes pédagogiques très motivées et nous nous attelons à une écoute active afin de trouver une solution aux problèmes rencontrés.

Sur le plan des équipements et des travaux, le plan d'investissement dans le numérique se poursuit à hauteur de 400.000 €. Le plan de rénovation des sanitaires des écoles porte sur un budget de 3.000.000 €.

D'un point de vue pédagogique, le travail de la Cellule de recherche pédagogique, nichée au sein de la Direction d'administration de l'enseignement s'amplifie. Elle accompagne l'ensemble de nos écoles dans l'identification et la maîtrise de nouveaux outils pédagogiques ainsi que dans l'encadrement d'un travail collaboratif avec pour objectif de mieux préparer nos élèves aux différentes épreuves externes.

Nous soutenons le développement, au sein de nos écoles, de cellules pédagogiques dont l'objet est de répondre aux besoins pédagogiques différents des élèves.

Les résultats des études de diagnostics et de prospectives du Brabant wallon ont été partagés avec les directions d'écoles et les équipes pédagogiques afin qu'elles puissent, sur base de leurs forces et de l'environnement social et économique dans lequel elles s'insèrent, proposer des orientations porteuses de sens et d'avenir.

Le dialogue avec le monde économique est plus que nécessaire. Le soutien à la plateforme GO2REVE, complètement restructurée et digitalisée en 2021, est poursuivi. La mobilisation des entreprises pour permettre aux jeunes de réaliser des stages, lorsque la situation sanitaire le permettra, est un défi colossal.

Cap InnoVe et les animateurs de l'Open Hub transforment aussi le concours Stimul'I afin de travailler la créativité en équipes pluridisciplinaires dans un contexte qui le nécessite d'autant plus.

Avec l'outil « Fab Lab mobile » aussi appelé « Tech Truck », l'Open Hub de Louvain-la-Neuve sillonne les écoles primaires du Brabant wallon afin de donner la chance à un maximum de jeunes de 5ème et 6ème primaire de prendre plaisir à découvrir, avec leur instituteur, les nouvelles technologies. Démystifier les disciplines technologiques et scientifiques, créer des vocations pour les filières technologiques et scientifiques est aussi un enjeu du territoire.

Les cours de seconde session combinés à la « Reconnexion », alliant disciplines scolaires avec la découverte d'activités grâce à des partenariats avec Les Jeunes Entreprises, Synfora, Stimul'I, Fab Lab Mobile ... se justifieront encore pleinement cette année, un budget de 130.600€ est prévu.

L'insertion scolaire post « SAS » par le Service d'accrochage scolaire sera toujours soutenue à hauteur de 27.000€.

350.000€ sont budgétisés pour financer les bourses d'études provinciales visant à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.

### ***Mobilité douce, favoriser l'alternative à la voiture***

Sur un territoire dont la situation, le cadre et la qualité de vie attirent chaque année une population qui ne cesse de croître, les enjeux de notre mobilité sont bien évidemment cruciaux.

Malgré les tendances observées dans l'organisation de notre travail incluant davantage de télétravail ou de co-working, l'évolution du nombre de véhicules sur nos routes augmente néanmoins les risques de saturation de nos axes principaux, mais également de l'ensemble des voiries du Brabant wallon en exerçant une pression inutile sur les travailleurs.

Absorber une partie de cette croissance du parc automobile dans les modes de transport alternatifs, crédibles, sûrs et accessibles à tous restera en 2021 une priorité importante afin de préserver nos libertés de déplacement.

Notamment en investissant 1.500.000€, une augmentation substantielle de 500.000€, pour continuer à assurer le développement, l'interconnexion, la sécurisation et le balisage d'un réseau cyclable sur l'ensemble du territoire provincial.

Notre partenariat avec « Pro Vélo » restera d'actualité avec un montant de 123.500€ prévus pour prolonger une collaboration efficace et constructive avec un partenaire de qualité.

L'action « We are mobility », en collaboration avec la Fédération belge de l'automobile & du cycle, (FEBIAC) sera prolongée et bénéficiera d'un montant majoré de 11.625€ afin d'animer notamment des démonstrations et des séances de découverte de mobilité alternative (vélos, trottinettes...) dans les parcs d'activités.

### ***Vieillesse active et accompagnement des aînés : renforcer les solidarités***

L'allongement heureux de la durée de vie ainsi que l'intensité du vieillissement de la population qui évolue rapidement en Brabant wallon entraînent une croissance tout aussi rapide et dans de nombreux secteurs des besoins spécifiques de nos aînés. En respectant strictement leur choix de vie, notre rôle est de simplifier, de faciliter et d'améliorer autant que possible l'accès à ces besoins leur permettant de participer sereinement, dignement et activement à la vie en société.

Dans ce contexte, 500.000€ seront à nouveau destinés au financement de projets spécifiques d'aménagements, investissements et réalisations en faveur du bien-être de nos aînés.

200.000€ financeront l'appel à projets « Initiatives d'hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées ».

L'isolement de nos aînés est une réalité que nous devons plus que jamais prendre en considération. 118.750€ aideront les communes, les CPAS et les associations à acheter du matériel ou à organiser des activités à destination des seniors afin de soulager ceux d'entre eux qui souffrent cruellement de solitude et d'isolement.

Nous continuerons à soutenir les acteurs publics à hauteur de 190.000€ et privés, à hauteur de 76.000€ pour les aider à organiser des solutions d'accompagnement des personnes âgées, malades ou porteuses d'un handicap ainsi que leurs proches.

Un budget de 95.000€ est également prévu pour financer les frais d'installation et d'abonnement à une ligne téléphonique et à internet ainsi que pour l'installation d'un appareil de télévigilance.

Dans le cadre du contrat de gestion qui nous lie avec l'Université des Aînés (UDA), une enveloppe de 23.750€ aidera cette association active auprès des seniors à amplifier leur travail.



Initié par le Brabant wallon en 2020, la création de RGO2.0, réseau d'ergothérapeutes connectés à domicile, renforce la capacité de nos aînés à se maintenir à domicile en toute dignité et sécurité.

Le Brabant wallon reste plus que jamais inscrit dans une «Silver economy » tournée vers le déploiement d'offres et de services axés sur le bien-être de nos seniors.

Nous devons transformer les défis liés au vieillissement de notre population en nouvelles opportunités culturelle, sociétale et économique, d'intégrer ensemble, d'utiliser nos richesses et de partager nos connaissances.

### ***Culture, vecteur d'émancipation, d'ouverture et d'esprit critique.***

La culture est l'un des secteurs le plus durement touché par la crise sanitaire que nous traversons. Cette période incertaine et difficile nous montre pourtant à quel point elle se révèle source de résilience et indispensable vecteur d'évasion.

Depuis toujours, à travers le talent, le travail et l'enthousiasme communicatif de ses artistes, elle nous enchante, nous ouvre et nous éveille au monde qui nous entoure.

Plus que jamais, le Brabant wallon soutiendra partout où cela est possible, la créativité culturelle de son territoire, en encourageant ses artistes, en rendant la culture accessible au plus grand nombre, en défendant et en encourageant également notre jeunesse à développer leurs talents, leurs goûts et leurs découvertes pour une discipline artistique.

En 2021, c'est un total de 1.500.000€ qui est inscrit au budget pour soutenir notre secteur culturel.

Étant donné le véritable succès rencontré en 2020, l'opération « Place aux artistes » sera reconduite et bénéficiera d'un crédit de 300.000€ pour offrir un été artistique en Brabant wallon.

En matière culturelle, la Province du Brabant wallon s'appuie sur un réseau particulièrement professionnel, diversifié et créatif pour diffuser et promouvoir l'ensemble des disciplines artistiques aux quatre coins du territoire et dans des infrastructures adaptées.

Il soutiendra de nombreux opérateurs parmi lesquels les Spectacles d'été à Villers (19.000€), l'Inc'Rock (28.500€), le Festival Max (9.500€), la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (57.000€), le Prix diagonal de la BD (25.000€), Macamagie (25.000€), l'Espace culturel du Biéreau (42.750€), la Fondation Folon (33.250€), le Waterloo Historical Film Festival ( 39.900€).

Côté théâtre, nous soutiendrons plus d'une vingtaine de partenaires dont le Théâtre de la Valette (29.000€), l'Atelier Théâtre Jean Vilar (31.350€), les Baladins du Miroir (27.550€).

Le Brabant wallon poursuit également son soutien dans les Spectacles à l'école (50.000€) et les Tournées Art et Vie (70.000€).

Pour la lecture, 68.400€ seront octroyés à la Maison du conte, 194.750 € à Place aux Livres et 71.000€ à l'ensemble des bibliothèques du Brabant wallon.

Une enveloppe globale de 421.000€ sera exclusivement destinée aux actions du Centre Culturel du Brabant Wallon.

Nous soutiendrons également les centres culturels locaux à hauteur de 110.000€ alors que Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pourra compter sur un budget de 125.400€.

En matière d'éducation permanente, 161.500€ soutiendront le tissu associatif dans leurs missions, notamment auprès des publics les plus fragilisés.

Le Brabant wallon maintient sa volonté de placer les arts au service des apprentissages scolaires, nous poursuivons donc notre réflexion quant à notre politique d'alliance culture-école.

Enfin, en 2021, notre fidèle partenaire média, TV Com percevra une aide de 218.500€.

### ***Améliorer notre cohésion sociale et notre vivre ensemble***

Chaque habitant du Brabant wallon est en droit d'obtenir un égal accès aux soins, au travail, à la mobilité, aux services publics, aux offres de loisirs, etc.

Les personnes porteuses d'un handicap, leurs familles, leurs accompagnants ont des besoins spécifiques auxquels nous devons apporter des réponses adaptées afin que chacun puisse, en toute dignité, s'y intégrer et s'y épanouir le plus idéalement possible.

Cette année encore un budget très important sera dédié à nos instituts Médico-Pédagogiques provinciaux qui, au coeur de la crise sanitaire, n'ont jamais cessé d'assurer leurs missions.

C'est un montant total de 16.766.300€ qui est prévu cette année et réparti entre les deux IMP.

L'IMP d'Hévillers, pour ses sites des « Acacias » et des « Tilleuls », avec 6.736.000€ à l'extraordinaire dont 6.688.000€ serviront à la construction d'un nouvel IMP et 5.787.000€ à l'ordinaire.

L'IMP de Nivelles, avec 4.184.000€ issu du budget ordinaire et 59.300€ à l'extraordinaire.

Dans le cadre de l'appel à projets qui y est consacré, nous engagerons 200.000€ afin de participer aux investissements d'aménagement des communes liés à l'accessibilité des services publics aux personnes porteuses d'un handicap.

25.650€ serviront à poursuivre le développement du service « Sour'Dimension » offrant aux personnes sourdes ou malentendantes une accessibilité plus aisée aux différents services publics.

56.500€ sont à nouveau inscrits pour permettre le financement des projets spécifiques d'intégration.

Les ETA (Entreprises de Travail Adapté) recevront cette année une enveloppe de 23.750€ afin de les aider dans leurs projets en matière d'intégration socioprofessionnelle.

19.000€ sont dégagés à destination de la plateforme facilitant l'organisation des transports des personnes à mobilité réduite, « Cap BW », et 7.600€ pour « AP<sup>3</sup> ».

10.450€ serviront en outre à couvrir certains frais de sécurité, de téléphone ou d'internet.

Pour soutenir des projets et initiatives visant à améliorer et garantir la qualité de vie de tous les habitants du Brabant wallon, une enveloppe de 100.000€ à l'ordinaire et 300.000€ à l'extraordinaire est inscrite dans le cadre de la rencontre des besoins sociaux.

Les personnes fragilisées bénéficient également de toute l'attention du Brabant wallon. Ainsi, l'institution poursuivra son soutien aux structures spécialisées dans l'accueil des plus démunis notamment le Centre Paul Henricot (22.800 €), la Maison Maternelle du Brabant wallon (22.800 €), la Maison'Elle, l'Eglantier, les 4-Vents, le Goéland (6.175 €), Un toit un Coeur, le Chêne (9.500 €).

### ***Accueil de la petite enfance, mieux concilier vie privée et vie professionnelle***

L'essor du télétravail boosté par le confinement obligatoire, combiné à la fermeture des crèches et des places d'accueils pour les plus petits aura encore mis davantage l'accent sur certaines difficultés à concilier idéalement le rôle de parent avec une activité professionnelle soudainement pratiquée à domicile.

Nous souhaitons aider le secteur de la petite enfance à maintenir une offre d'accueil de qualité qui puisse permettre à chacun, accueillant ou parent, d'exercer librement et sereinement son métier.

Nous provisionnerons cette année 700.000€ pour le financement de l'appel à projets « Aide et développement à la petite enfance »

Un montant de 153.000€ sera spécifiquement consacré aux accueillants(es) conventionnés(es) pour les soutenir malgré la précarité de leur statut.

En règle plus générale, nous resterons également toujours attentifs à l'évolution des normes et du décret MILAC en Fédération Wallonie- Bruxelles.

### ***Environnement, adapter notre fonctionnement interne (plan colibri) et développer notre biodiversité***

Soucieux de se placer dans le peloton de tête des territoires innovants en matière de respect de notre cadre de vie et en phase avec les axes prioritaires de son « Programme Stratégique Transversal », le Brabant wallon s'est donné comme objectif de moderniser son patrimoine en investissant dans ses infrastructures et de promouvoir l'émergence de filières énergétiques innovantes et durables.

C'est aussi le rôle du Brabant wallon que de veiller à la gestion raisonnée des ressources naturelles de notre territoire en soutenant le développement de zones propices au maintien de sa biodiversité.

Le Brabant wallon continuera à travailler à l'amélioration des performances énergétiques de l'ensemble de nos bâtiments provinciaux afin de réduire les coûts en énergie primaire tout en diminuant leurs émissions de CO2.

Dans ce cadre, les anciennes chaudières de l'IPET Nivelles et de l'IPES Wavre seront notamment remplacées par des chaudières biomasse.

125.000€ seront investis dans le développement de projets visant à renforcer le maillage écologique de notre territoire.

Nos collaborations avec nos partenaires AER Aqua Terra (14.250€) et Birds Bay (7.125€) seront renouvelées.

La préservation de notre environnement passe aussi par l'intégration de critères environnementaux dans nos marchés publics, par l'acquisition de véhicules électriques pour les services provinciaux ou encore par la dématérialisation des factures et l'informatisation des bons de commande.

### ***Une jeunesse émancipée et confiante dans l'avenir***

Notre jeunesse aussi a vécu difficilement les confinements successifs liés à la crise sanitaire. Cette période d'isolement coïncide malheureusement à un moment où son besoin d'ouverture, de découvertes et d'expériences est immense. Nous devons très rapidement recréer les conditions idéales afin d'aider nos jeunes à appréhender sereinement ce monde nouveau dont ils seront demain les acteurs principaux.

Nous voulons leur donner les outils leur permettant de développer au mieux leurs talents et les mettre en application dans les meilleures dispositions pour qu'ils puissent construire, s'intégrer et s'émanciper sans contraintes dans notre société.

Dans le cadre de l'opération « Délibère-toi » une enveloppe de 114.000€ est prévue pour aider à l'organisation des stages citoyens auprès de nos jeunes lors des jours « blancs ».

L'asbl « Improvisation.be » recevra 42.750€ pour continuer à organiser ses initiations aux techniques d'improvisation théâtrale.

Les métiers évoluent de plus en plus vite. Si de nouvelles professions ne cessent de se créer, d'autres se complexifient et se transforment nécessitant pour nos futurs diplômés davantage de réflexion et d'anticipation.

Le BW continuera à accompagner les jeunes dans leurs démarches d'orientation scolaire au travers notamment de ses partenariats avec le SIEP (57.000€), Infor Jeunes (47.500€) et la MIRE BW (57.000€) mais aussi via l'action Place aux enfants.

Un Budget global de 186.150€ permettra de soutenir les projets liés à la Formation des jeunes à la citoyenneté, notamment : Solidarité, le musée TILT, la Besace, Univers santé, le Chaw...

27.500€ permettront au Brabant wallon d'encourager ses plus jeunes citoyens à l'organisation de notre démocratie en renouvelant notamment son « Conseil provincial des jeunes ».

***Stimuler l'économie, le commerce local et les circuits courts, des emplois de qualité et une autre manière de consommer.***

Le contexte sanitaire, la transition climatique, la transition digitale, la nécessaire mobilisation de la résilience des acteurs économiques, une réalité budgétaire différente, l'importance d'une cohésion sociale forte, renforcent une approche renouvelée du Brabant wallon en matière économique.

S'appuyant sur le rapprochement des acteurs du Brabant wallon, stimulée dans la conception et les actions des précédents contrats de gestion, le Brabant wallon mobilise chacun autour de la mise en oeuvre des objectifs du Contrat de développement territorial en accompagnant la recherche de spécialisation du territoire, de synergies et d'alternatives par le dialogue.

Anticiper les cycles de l'économie et vivre pleinement notre économie locale, s'emparer des difficultés de ce jour pour rebondir est un enjeu essentiel.

Le Brabant wallon est bien ancré dans son économie locale, dont la part agricole est essentielle, mais aussi la part émergente de transformateurs proposant des produits sains, nouveaux. Le Brabant wallon, c'est aussi la richesse de ses artisans et de ses indépendants. Le Brabant wallon, c'est aussi un écosystème bouillonnant favorable à l'innovation.

Le Brabant wallon poursuit son investissement dans les acteurs de l'accompagnement, du réseautage, de la création à la croissance des projets entrepreneuriaux innovants, de l'idée à la maturité, du local à l'ouverture au monde. Chacun d'entre-eux participe à la spécialisation du territoire, à son dynamisme et à sa résilience.

Globalement, ce sont 834.520€ qui sont apportés aux Associations d'entreprises, à Africa Rise, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon, à Engine, à la Fondation pour la Jeune Entreprise à l'UCM, au Centre d'entreprise et d'innovation de Louvain-la-Neuve, à Mind & Market, à Cap Innove.

Le développement et l'animation territoriale se concrétisent avec Gal Culturalité et le Parc à Mitrailles à hauteur de 250.500€.

Et 30.000€ seront consacrés à des actions spécifiques, que ce soit pour l'édition de Brabant wallon en chiffres ou le soutien à l'emploi.

L'accompagnement technico-économique des agriculteurs par le Centre provincial de l'agriculture et la ruralité reste une priorité.

Le soutien à l'émergence de projets alimentaires, au travers de CréaJob (54.000 €) et du volet ID2Food de Cap Innove est important, couplé à une aide à la promotion et à la distribution des produits locaux alimentaires par Made in BW.

Made in BW s'inscrit totalement dans la stratégie globale de recherche de l'autonomie alimentaire de la Wallonie. La plateforme « Made in BW » (238.500€) poursuit sa croissance, accompagnée par Cap Innove, avec les produits alimentaires locaux et progressivement, avec des produits artisans non alimentaires.

La plateforme Made in BW aura pour ambition d'amplifier les connexions du territoire, notamment les opérateurs touristiques, avec ses produits locaux. Elle sera un acteur du zéro déchet avec son module de gestion des surplus. Elle sera aux côtés des institutions comme Facilitateur Green Deal.

Les Trophées Incidences, avec les volets entreprises, agriculteurs, associatifs, secteur public et éducatif, restent un outil de promotion de l'Eco innovation.

Grâce au partenariat avec Cap innove, un volet sera réservé aux porteurs de projets.

Les communes, partenaires essentiels, seront accompagnées par les services provinciaux par le biais du partage des résultats des différentes études menées sur le développement et les besoins du territoire.

Elles bénéficieront aussi d'un accompagnement particulier du Service de l'économie dans le cadre de l'appel à projets, doté d'un montant de 400.000€ au budget extraordinaire, visant à stimuler le commerce local et les circuits courts sur leur territoire ainsi que la digitalisation des points de vente.

### ***Lutte contre les inondations et gestion responsable de nos cours d'eau***

Notre territoire doit être protégé autant que possible contre les inondations et les coulées de boues. C'est pourquoi le Brabant wallon portera à nouveau une attention extrêmement vigilante sur le suivi, l'entretien et la protection des cours d'eau de 2e et 3e catégorie dont il assume la gestion.

500.000€ seront donc prévus pour l'acquisition de terrain et les travaux d'étude, d'aménagement et de création de bassins d'orages, de zones d'immersion temporaire et de zones d'extension de crues.

100.000€ seront spécifiquement destinés à la construction des ouvrages d'art.

C'est un montant de 470.000€ qui sera consacré aux frais de maintenance des cours d'eau et 375.000€ à leur entretien et curage.

Les partenariats aux contrats rivière « Dyle-Gette » et « Senne » seront renouvelés avec une subvention inchangée de 255.000€.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projets supracommunal « Travaux et/ou acquisitions de matériel visant à remédier à la problématique des coulées de boue », 150.000€ aideront les communes à poursuivre leurs actions dans la réalisation de fascines, de barrages filtrants ou de murets de soutènement.

### ***Garantir notre sécurité***

Garantir la sécurité des citoyens qui traversent, travaillent et vivent en Brabant wallon reste une priorité fondamentale. C'est d'ailleurs la première responsabilité d'une Institution que d'offrir bien-être et protection à ses habitants.

Pour cela, nous devons permettre à l'ensemble de nos services de secours, pompiers, aide médicale urgente... d'être réactifs, efficaces et performants dans toutes les situations qui pourraient générer un risque ou mettre directement en danger la population.

Nous devons également les aider à travailler suffisamment en amont pour tenter de limiter au maximum le nombre d'interventions liées à des comportements inadéquats et évitables. Notamment en soutenant les actions de prévention, de sensibilisation, de formation, de lutte contre les infractions et les incivilités ou de sécurisation de nos infrastructures.

Afin de respecter la circulaire de la Région wallonne relative à la prise en charge progressive par les Provinces du financement des zones de secours, le Brabant wallon engagera un montant très largement supérieur aux années précédentes. 5.009.158€ sont prévus en 2021 pour permettre à la

Zone de secours du Brabant wallon de continuer à assurer pleinement et efficacement ses missions sur l'ensemble de notre territoire.

En sécurité routière, nous souhaitons poursuivre plusieurs collaborations avec nos partenaires déjà actifs. 19.000€ sont réservés pour l'ASBL RED, 5.700€ pour « Les débrouillards » et 27.725€ pour l'école de maîtrise automobile.

Nous continuerons à aider nos communes dans la gestion des sanctions administratives communales. En 2020, ce sont à nouveau plus de 8.000 dossiers qui ont été traités par les services provinciaux.

### ***Soutenir l'offre de logement***

L'attractivité de notre territoire induit inévitablement une augmentation de la pression sur notre marché immobilier. La raréfaction des biens disponibles entraîne une hausse des prix et un exode des locataires ou des candidats-acquéreurs vers d'autres territoires financièrement plus accessibles.

Or, l'accès au logement est un facteur fondamental d'émancipation et de confiance pour attirer et préserver notamment une population jeune et active, indispensable au développement et à la prospérité de celui-ci.

Notre rôle est de soutenir les initiatives qui permettent à ceux qui le souhaitent de s'installer ou de continuer à habiter sur la terre qui les a vus grandir.

C'est pourquoi nous continuerons à soutenir le rôle essentiel de l'Agence de Promotion immobilière du Brabant wallon (APIBW) qui vise à permettre aux Brabançons wallons de devenir propriétaires en leur proposant des habitations à prix plus abordables. Nous investirons 712.000€ afin de l'aider à poursuivre cet objectif de permettre au plus grand nombre d'accéder à la propriété sur notre territoire.

Le Brabant wallon entend rester un véritable partenaire des communes et CPAS pour optimiser l'offre de logements accessibles en Brabant wallon. C'est pourquoi il soutiendra les missions de l'Agence Immobilière sociale du Brabant wallon (AIS-BW) à hauteur de 1.039.000€, déclinés en 800.000€ de subvention et 239.000€ de subvention en nature afin qu'elle puisse assurer son rôle essentiel d'acteur public d'accès au logement sur notre territoire.

### ***Le tourisme, acteur de relance***

Le Brabant wallon est riche de son patrimoine touristique, historique et culturel. Ses potentialités économiques font du tourisme brabançon wallon un acteur majeur de la relance économique, sociale et culturelle de notre territoire. Son caractère transversal lui permet ainsi de mobiliser les acteurs utiles au soutien et à la stimulation de l'économie indirecte en Brabant wallon, tels l'Horeca, les producteurs locaux, l'offre culturelle,...

Le Brabant wallon continuera d'accompagner et soutenir la Maison du tourisme du Brabant wallon (M.T.B.W.), dans l'opérationnalisation d'une politique de relance cohérente et adaptée aux réalités des acteurs de terrain, qu'ils soient privés ou publics. Il continuera également de soutenir la M.T.B.W dans sa mission première qu'est la promotion d'une offre touristique cohérente sur l'ensemble du territoire, via un apport en locaux et en personnel valorisé à près de 800.000€.

En ces temps de relance, une attention plus particulière sera portée au secteur du tourisme d'affaires, très affecté par les effets de la crise sanitaire.

Aussi, le Brabant wallon continuera d'apporter toute son expertise aux différentes réflexions de développement touristique initiées notamment par InBW, et veillera à en assurer leur cohérence stratégique à l'échelle de notre territoire.

Il continuera également de soutenir les sites et attractions touristiques majeurs de son territoire, telle l'Abbaye de Villers-la-Ville (54.000€) pour le développement de leurs activités et animations. Il veillera

également à soutenir les associations et manifestations visant à la promotion du patrimoine immatériel local propre au Brabant wallon (manifestations folkloriques, ...) pour près de 20.000€.

Les domaines provinciaux fort visités pendant la crise sanitaire continueront à jouer un rôle crucial pour l'épanouissement des citoyens et resteront des outils majeurs de promotion du territoire du Brabant wallon, et se mueront également en véritable outil de relance au travers de leur programmation culturelle, sportive et touristique, tel qu'initié en 2020.

Ainsi le « Domaine du Bois des rêves », outre l'offre de tourisme scolaire en partenariat avec le « Musée de l'eau et la fontaine », sera équipé d'une nouvelle plaine de jeux, d'une brasserie « new-look » ainsi que d'un nouveau centre aquatique. L'année 2021 verra également le Domaine se doter d'une nouvelle identité graphique.

Il proposera également un programme d'animations culturelles et familiales, original et varié permettant la (re)découverte du site tant par les petits que par les grands.

Le Château d'Hélécine poursuivra ses investissements en vue d'améliorer encore la qualité de l'accueil réservé aux visiteurs. Il prolongera également ses collaborations avec, entre autres, la Maison Ephémère et le MIABW en vue de proposer une offre culturelle diversifiée.

Enfin, le « Dernier quartier Général de Napoléon » est un haut lieu de notre patrimoine historique. Dans un souci de stratégie globale et cohérente, les partenariats initiés avec les différents acteurs de l'ensemble du site de la bataille de Waterloo, tels que le « Mémorial 1815 », la « Ferme de Mont-Saint-Jean » ou le « Musée Wellington » seront bien évidemment prolongés.

### ***Le sport, source intarissable d'évasion et de plaisir***

Que nous le vivions en tant qu'acteur ou spectateur, le sport participe au plaisir, à la détente et à l'évasion. Quel qu'il soit, sa pratique régulière nous entretient judicieusement l'esprit, le coeur et les jambes. C'est pourquoi le Brabant wallon veut encourager chacun, dès le plus jeune âge, à exercer son sport dans les meilleures conditions possibles. Nous veillerons à ce que chaque sportif, amateur ou professionnel, puisse profiter d'infrastructures performantes et d'un environnement idéal pour s'adonner à l'activité physique de son choix.

300.000€ sont prévus pour les investissements dédiés à la création et à l'aménagement d'infrastructures sportives et 50.000€ pour aider les clubs sportifs dans des projets spécifiques d'amélioration pour la sécurité des spectateurs et des joueurs.

Les événements sportifs bénéficieront d'une enveloppe totale de 85.000€.

L'opération « Vise ta forme » sera sponsorisée à hauteur de 19.950€.

35.000€ sont également inscrits pour soutenir la promotion du sport et 15.000€ seront affectés plus directement au soutien du sport à l'école.

## **2. Résolution portant règlement provincial relatif à la prime à la cohésion territoriale – Dispositions provisoires**

*( Logement – prime )*

---

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2212-32, L2212-38 et L2213-2 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 3. Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné et l'objectif opérationnel 3.1. Permettre aux Brabançons wallons qui le souhaitent de demeurer ou revenir en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2020 abrogeant le règlement provincial relatif à la prime à la cohésion territoriale ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 20 janvier 2021 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 EUR ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° C.D.L.D., l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 19 janvier 2021 ; qu'en date du 20 janvier 2021, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2212-48 C.D.L.D., le Collège provincial prend des mesures d'exécution des décisions du Conseil provincial et qu'il approuvera notamment les arrêtés d'octroi en exécution du présent règlement ;

Considérant que suite à l'abrogation du règlement provincial relatif à la prime à la cohésion territoriale du 17 décembre 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, certains demandeurs de bonne foi requièrent l'aide provinciale sans avoir connaissance de l'abrogation ;

Considérant que bien que l'abrogation n'ait pas été immédiate, le délai fortement réduit entre la décision d'abrogation et son application s'avère préjudiciable pour les demandeurs n'ayant pas introduit leur demande avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en pensant disposer d'un délai plus long pour l'introduction de leur dossier ;

Considérant qu'il convient dès lors de permettre aux demandeurs d'introduire leur dossier suite à l'acquisition d'un bien immobilier en 2020 et ce, dans le respect des conditions établies par le règlement susmentionné ;

Considérant que 37 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 37 oui ;

A l'unanimité,

**ARRETE :**

### **Chapitre I. Dispositions générales**

**Article 1<sup>er</sup>.** Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par :

1° Prime à la cohésion territoriale : prime octroyée par la Province du Brabant wallon en vue de permettre à une population jeune de s'implanter durablement sur son territoire, en favorisant sa domiciliation dans un logement pérenne en Brabant wallon.

2° Logement : habitation implantée en Province du Brabant wallon dont la valeur vénale en vente forcée estimée par un architecte, un expert immobilier ou un notaire ne dépasse pas 299.445,24 EUR et à laquelle est rattaché un revenu cadastral.

3° Organisme de crédit : toute entreprise hypothécaire à laquelle la Commission bancaire, financière et des assurances a accordé l'inscription en application de l'article 43 de la loi du 4 août 1992 relative au crédit hypothécaire.



4° Le bénéficiaire : la ou les personne(s) qui contracte(nt) un emprunt hypothécaire en premier rang pour la construction ou l'achat éventuellement combiné à la rénovation d'un logement dont elle(s) devien(nen)t plein(s) propriétaire(s). Il peut s'agir d'isolés, de conjoints ou de cohabitants.

**Article 2.** Dans la limite des crédits budgétaires disponibles et aux conditions fixées par le présent règlement, le Collège provincial consent au bénéficiaire une prime à la cohésion territoriale.

## **Chapitre II. Le bénéficiaire**

**Article 3. §1<sup>er</sup>.** Le bénéficiaire doit contracter un prêt hypothécaire d'au moins 25.000,00 EUR auprès d'un organisme de crédit pour l'acquisition de la propriété d'un logement en Brabant wallon en vue de s'y domicilier durablement.

Le prêt doit être remboursable par mensualités et avoir une durée minimale de 15 ans.

L'acte authentique du crédit hypothécaire doit avoir été signé au plus tard le 31 décembre 2020.

**§2.** Le bénéficiaire doit être âgé de moins de 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la date de la signature de l'acte authentique de prêt. En cas de pluralité d'emprunteurs, il est tenu compte de l'âge moyen qui ne peut excéder 37 ans et aucune des personnes ne peut avoir plus de 45 ans.

**§3.** À la date de la signature de l'acte de prêt, au moins l'un des bénéficiaires doit être domicilié dans la Province du Brabant wallon depuis au moins un an ou y avoir précédemment été domicilié pendant au moins 5 ans.

**§4.** Le bénéficiaire ne peut avoir la jouissance en pleine propriété ou en usufruit :

- De la totalité d'un autre bien immobilier,
- Ou d'une(de) quote-part(s) d'un(d') autre(s) bien(s) immobilier(s) à la(aux)quelle(s) correspond un revenu cadastral non indexé supérieur à 372,50 EUR. Lorsque le ou les emprunteurs ont 3 ou 4, 5 ou 6, 7 ou plus d'enfants à charge le montant du revenu cadastral visé au présent paragraphe est respectivement porté à 422,50 EUR, 475,50 EUR ou 522,50 EUR.

Dans chacune de ces hypothèses, il n'est pas tenu compte des terrains non urbanisables au plan de secteur ou selon un plan communal.

**§5.** Pendant une période de 5 ans courant à partir du versement de la première prime à la cohésion territoriale, le bénéficiaire est tenu de respecter les conditions suivantes :

- 1) Occuper, en qualité de propriétaire et à titre de résidence principale, le logement objet du prêt et l'affecter en ordre principal à l'habitation. A cet effet, il doit justifier chaque année de sa domiciliation dans celui-ci.
- 2) Ne pas affecter directement ou indirectement l'immeuble au secteur « horeca », à un commerce ou à l'exercice d'une profession sauf si les locaux inhérents à l'exercice de ce commerce ou de cette profession ont une superficie inférieure à 30 m<sup>2</sup>.
- 3) Ne pas donner l'immeuble en location en tout ou en partie.

Le non-respect des présentes dispositions entraîne l'arrêt du bénéfice de la prime. Celui-ci reste acquis pour les sommes déjà versées sauf en cas de fraude, soumis à l'appréciation du Collège provincial. En cas de séparation des bénéficiaires, le bénéfice de la prime à la cohésion territoriale est maintenu pour le conjoint/cohabitant qui continue à élire domicile principal dans le logement objet de l'aide.

**§6.** La présente aide ne peut être consentie qu'une seule fois au bénéficiaire d'une prime à la cohésion territoriale.

## **Chapitre III. L'intervention de la Province**

**Article 4.** L'intervention de la Province consiste en l'octroi d'une prime à la cohésion territoriale, pendant une durée de 12 mois renouvelable par le Collège à deux reprises et de manière successive

et ce, sous réserve des disponibilités budgétaires. La prime est mensuelle et proportionnelle au montant emprunté, soit 1 EUR par tranche d'emprunt d'un montant de 1.000 EUR. Le plafond de l'intervention mensuelle est fixé à 100 EUR.

La prime mensuelle est liquidée trimestriellement et, au plus tôt, dans le courant du quatrième mois suivant le paiement de la 1<sup>ère</sup> mensualité par le bénéficiaire. Après 12 mois d'intervention, le bénéficiaire est tenu de transmettre à l'administration provinciale l'attestation par laquelle l'organisme de crédit certifie que le paiement des mensualités liées au prêt concerné a bien eu lieu. L'octroi des primes suivantes est tributaire de la réception dudit document par l'administration provinciale. L'administration se réserve en outre le droit de demander à tout moment la preuve du paiement des mensualités liées au prêt concerné.

Les demandes pour le renouvellement pour une deuxième ou une troisième année d'intervention doivent être introduites dans les trois mois de la liquidation de la dernière prime octroyée.

**Article 5.** Le remboursement anticipé du prêt par le bénéficiaire qu'il soit volontaire ou forcé met fin à l'aide provinciale.

#### **Chapitre IV. L'introduction de la demande d'intervention**

**Article 6.** La demande de prime à la cohésion territoriale doit être rédigée sur le formulaire *ad hoc*, être accompagnée des documents requis et être introduite par courrier postal dans un délai de 5 mois à dater de la signature de l'acte authentique de prêt à l'adresse suivante :

Administration provinciale du Brabant wallon  
Direction d'administration de la cohésion sociale et de la santé  
Service de la cohésion sociale  
Place du Brabant wallon 1  
1300 Wavre

L'administration provinciale en accuse réception sous huitaine.

Dans l'hypothèse où la demande est introduite dans les délais dont question ci-dessus et que l'administration constate qu'elle ne dispose pas de l'ensemble des documents requis, elle le notifie aux demandeurs dans l'accusé de réception. Afin de compléter leur dossier, les demandeurs disposent d'un délai supplémentaire de 30 jours courant à dater de l'accusé de réception. Cependant, si la date de l'accusé de réception est antérieure à la date limite d'introduction de la demande, le demandeur dispose du solde du délai de 5 mois, avec un minimum de 30 jours.

L'introduction de la demande emporte acceptation de toutes les dispositions du présent règlement.

#### **Chapitre V. Dispositions finales**

**Article 7.** Sans préjudice à l'application des dispositions de l'article 3, §4, le non-respect des dispositions du présent règlement par le bénéficiaire entraîne la perte du bénéfice de l'aide provinciale. Si la violation des dispositions précitées n'a pas été constatée immédiatement, le bénéficiaire doit rembourser à la Province les sommes qui lui ont été versées indûment et ce, depuis la date à laquelle l'irrégularité a été commise.

**Article 8. §1<sup>er</sup>.** Le demandeur qui a déjà bénéficié des trois années d'aide provinciale dans le cadre du règlement du 26 avril 2007 fixant les conditions d'intervention de la Province du Brabant wallon en faveur des jeunes qui contractent un emprunt hypothécaire pour l'accès à la propriété est exclu du bénéfice de la prime à la cohésion territoriale.

**§2.** Le bénéficiaire qui a bénéficié d'une ou de deux années d'aide provinciale dans le cadre du règlement du 26 avril 2007 fixant les conditions d'intervention de la Province du Brabant wallon en faveur des jeunes qui contractent un emprunt hypothécaire pour l'accès à la propriété peut bénéficier de la présente prime à la cohésion territoriale, aux conditions telles que prévues au présent

règlement, pour l'année ou les deux années qui auraient encore pu être couverts par le règlement du 26 avril 2007 susvisé.

Fait à Wavre, le 28 janvier 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

I. Evrard

### **3. Résolution portant règlement relatif à la prime au maintien à domicile et à l'autonomie des personnes handicapées – Dispositions provisoires**

*( Logement – prime – handicap )*

---

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement les articles L2212-32, L2212-38, L2213-2 et L2213-3 ;

Vu la déclaration de politique provinciale pour la législature 2018-2024 ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 et notamment l'objectif stratégique 2. Rendre le territoire inclusif et l'objectif opérationnel 2.9. Permettre l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses de handicap ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2020 abrogeant le règlement provincial relatif à la prime au maintien à domicile et à l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'avis de la Directrice générale du 20 janvier 2021;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 EUR ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° C.D.L.D, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 19 janvier 2021 ; qu'en date du 20 janvier 2021, le Directeur financier a émis un avis favorable avec remarque ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2212-48 C.D.L.D., le Collège provincial prend des mesures d'exécution des décisions du Conseil provincial et qu'il approuvera notamment les arrêtés d'octroi en exécution du présent règlement ;

Considérant que suite à l'abrogation du règlement provincial relatif à la prime au maintien à domicile et à l'autonomie des personnes handicapées du 17 décembre 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, certains demandeurs de bonne foi requièrent l'aide provinciale sans avoir connaissance de l'abrogation ;

Considérant que bien que l'abrogation n'ait pas été immédiate, le délai fortement réduit entre la décision d'abrogation et son application s'avère préjudiciable pour les demandeurs n'ayant pas introduit leur demande avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en pensant disposer d'un délai plus long pour l'introduction de leur dossier ;

Considérant qu'il convient dès lors de permettre aux demandeurs d'introduire leur dossier suite à des travaux d'aménagement pour lesquels ils se sont contractuellement engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Considérant que 37 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 37 oui ;

A l'unanimité,

## **ARRETE :**

### **Article 1<sup>er</sup>. Objet**

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles et aux conditions fixées par le présent règlement, le Collège provincial octroie une prime au demandeur qui s'expose à des frais pour le placement d'un équipement requis en vue d'accueillir une personne handicapée à son domicile. Seuls les frais pour lesquels le demandeur s'est contractuellement engagé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont pris en considération pour l'octroi de la prime.

### **Article 2. Lexique – Définitions**

**§1<sup>er</sup>.** Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par :

1° Le demandeur : la ou les personne(s) physiques(s) domiciliée(s) en Brabant wallon qui souhaite(nt) adapter son (leur) cadre de vie à l'accueil d'une personne handicapée. Il peut s'agir d'isolés, de conjoints ou de cohabitants.

Sont expressément exclues du bénéfice de la prime les maisons d'hébergement tarifées.

2° Le bénéficiaire : la personne accueillie par le demandeur, reconnue comme handicapée par la Direction générale Personnes handicapées du Service public fédéral Sécurité Sociale. Le bénéficiaire peut être le demandeur lui-même ou une personne domiciliée chez lui.

3° Equipement : sont visés les aménagements et les poses d'aides techniques ou d'équipements directement liés à la nature du handicap. Sont expressément exclus les travaux d'entretien, d'embellissement, de décoration et de luxe.

**§2.** Lorsque le demandeur est locataire, il peut bénéficier de la prime provinciale sous réserve que le propriétaire du bien loué :

- a) Donne son accord sur les équipements à placer ;
- b) S'engage à ne pas augmenter le loyer sur base des modifications envisagées ;
- c) Et signe un nouveau bail de location d'une durée minimale de 9 ans, sous réserve de l'octroi de la prime provinciale à son locataire.

### **Article 3. Hauteur et limite de la prime**

Le montant de la prime provinciale est fixé à 50% du coût hors subvention des travaux ou des équipements (TVA comprise), avec un maximum de 5.000,00 EUR.

Dans le calcul de la prime provinciale, il est tenu compte des interventions éventuelles de tiers (Région wallonne, AVIQ, communes, CPAS, mutuelles). Le total de ces interventions (la prime provincial y compris) ne peut pas dépasser 100% du coût du placement d'un équipement. Le demandeur peut bénéficier de plusieurs primes provinciales dans le cadre de ce règlement pour autant que l'ensemble des primes allouées n'excède pas 5.000,00 EUR et portent sur des équipements différents ; les interventions accordées dans le cadre du règlement du 22 décembre 2011 relatif à la prime à l'adaptation du logement et celles accordées dans le cadre du règlement relatif à la prime au maintien à domicile des personnes âgées étant prises en considération dans ce calcul.

S'il s'agit d'un handicap qui s'est déclaré après 65 ans et/ou que l'AVIQ ne peut pas intervenir dans le coût des travaux ou des équipements, le montant de la prime provinciale est fixé à 70% du coût hors

subvention des travaux ou des équipements (TVA comprise), avec un maximum de 6.000,00 EUR. Les conditions de cumul prévues à l'alinéa précédent sont également applicables dans cette hypothèse.

#### **Article 4. Conditions d'utilisation particulières**

**§1<sup>er</sup>.** Lorsque le demandeur est propriétaire de l'habitation faisant l'objet du placement d'un équipement, pendant une période de 3 ans courant à partir de la liquidation du solde de la prime, les conditions suivantes doivent être respectées :

- 1) Le demandeur doit occuper, en qualité de propriétaire et à titre de résidence principale l'habitation, objet de l'adaptation.
- 2) Le bénéficiaire doit également être inscrit au registre de la population à l'adresse de l'habitation, au plus tard au moment de la mise en liquidation du solde de la prime.

**§2.** Lorsque le demandeur est locataire de l'habitation faisant l'objet du placement d'un équipement, pendant une période de 3 ans courant à partir de la liquidation du solde de la prime, les conditions suivantes doivent être respectées :

- 1) Le demandeur doit occuper, à titre de résidence principale, l'habitation, objet de l'adaptation ;
- 2) Le bénéficiaire doit également être inscrit au registre de la population à l'adresse de l'habitation, au plus tard au moment de la mise en liquidation du solde de la prime.

**§3.** Le Service de la cohésion sociale et du logement de la Province du Brabant wallon pourra demander au demandeur tout document visant à prouver le respect des engagements souscrits.

**§4.** Sous peine de déchéance du droit à la prime au maintien à domicile des personnes âgées, le placement des équipements pour lesquels la prime est sollicitée ne peut être entamé dans un délai supérieur à 12 mois avant la date d'introduction de la demande de la prime.

**§5.** Le décès du demandeur ou du bénéficiaire de l'adaptation n'entraîne pas le remboursement des primes attribuées.

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire décède après l'introduction de la demande, la mise en liquidation de la prime n'est nullement remise en cause si les travaux ont été réalisés.

#### **Article 5. Modalités d'introduction de la demande**

**§1<sup>er</sup>.** Sous peine d'irrecevabilité, la demande de prime doit être rédigée sur le formulaire *ad hoc*, être accompagnée des documents requis et être introduite, avant le 1<sup>er</sup> avril 2021, cachet de la Poste faisant foi, par courrier postal ou par dépôt contre accusé de réception à l'adresse suivante :

Administration provinciale du Brabant wallon  
Direction d'administration de la cohésion sociale et de la santé  
Service de la cohésion sociale et du logement  
Place du Brabant wallon 1  
1300 Wavre

Les documents requis sont les suivants :

- Une description des équipements à placer et des photos de l'habitation à adapter ;
- Un devis détaillé lié au placement des équipements ;
- Une facture ou un bon de commande (ou un devis approuvé) antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- La copie de la décision de l'AVIQ.

**§2.** L'administration en accuse réception sous huitaine. Elle peut demander des compléments d'information au demandeur le cas échéant. Le demandeur dispose alors d'un délai de trois mois pour compléter son dossier. À défaut, le dossier sera classé sans suite.

**§3.** Lorsque le dossier de demande est complet, l'administration provinciale transmet le dossier pour décision au Collège provincial. Dès réception de la décision du Collège, l'administration provinciale notifie celle-ci au demandeur. Cette notification comprend :

- La liste des équipements acceptés ;
- Une estimation de la prime.

**§4.** L'introduction de la demande emporte acceptation de toutes les dispositions du présent règlement.

#### **Article 6. Pièces justificatives et liquidation**

**§1<sup>er</sup>.** Dès que le Collège a marqué son accord sur l'installation des équipements une avance correspondant à 80% de la prime estimée peut être liquidée au demandeur.

**§2.** Les primes accordées en exécution du présent règlement ne sont mises en liquidation que sur présentation des pièces justificatives.

**§3.** Les pièces justificatives visées au paragraphe précédent consistent en une copie des factures ou documents assimilés justifiant l'emploi de la totalité de la prime.

**§4.** Le bénéficiaire est tenu de produire les justificatifs de l'utilisation de la prime pour la date précisée dans l'arrêté d'octroi.

#### **Article 7. Sanctions**

**§1<sup>er</sup>.** Le demandeur doit restituer la prime :

1. Lorsqu'il ne l'utilise pas aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ;
2. Lorsqu'il ne respecte pas les conditions particulières précisées dans le présent règlement ainsi que dans l'arrêté d'octroi ;
3. Lorsqu'il ne fournit pas les justifications visées à l'article 6 du présent règlement, dans les délais requis ;
4. Lorsqu'il s'oppose à l'exercice du contrôle visé à l'article 9 du présent règlement.

**§2.** Toutefois, dans les cas prévus au §1<sup>er</sup>, 1 et 3, le demandeur ne doit restituer que la partie de la prime qui n'a pas été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ou qui n'est pas justifiée.

#### **Article 8. Contrôle légal et règlementaire**

**§1<sup>er</sup>.** La Province du Brabant wallon se réserve le droit de faire procéder sur place au contrôle de la prime.

**§2.** Le Collège provincial contrôle la bonne utilisation des primes accordées en vertu de la loi et du présent règlement.

**§3.** À l'issue du ou des contrôles, le Collège provincial adopte un arrêté qui précise si la(les) prime(s) a (ont) été utilisée(s) en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

**§4.** Le Collège provincial fait chaque année rapport au Conseil provincial sur les primes qu'il a octroyées et dont il a contrôlé l'utilisation au cours de l'exercice dans le cadre du présent règlement.

Fait à Wavre, le 28 janvier 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

La Présidente,

I. Evrard

#### **4. Résolution portant règlement relatif à la prime au maintien à domicile des personnes âgées – Dispositions provisoires**

*( Logement – prime – seniors )*

---

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement les articles L2212-32, L2212-38, L2213-2 et L2213-3 ;

Vu la déclaration de politique provinciale pour la législature 2018-2024 ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 et notamment l'objectif stratégique 2. Rendre le territoire inclusif et l'objectif opérationnel 2.7. Permettre l'autonomie de nos aînés dans le respect de leur choix de vie et dans la dignité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2020 abrogeant le règlement provincial relatif à la prime au maintien à domicile des personnes âgées ;

Vu l'avis de la Directrice générale du 20 janvier 2021 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 EUR ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° C.D.L.D, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 19 janvier 2021 ; qu'en date du 20 janvier 2021, le Directeur financier a émis un avis favorable avec remarque ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2212-48 C.D.L.D., le Collège provincial prend des mesures d'exécution des décisions du Conseil provincial et qu'il approuvera notamment les arrêtés d'octroi en exécution du présent règlement ;

Considérant que suite à l'abrogation du règlement provincial relatif à la prime au maintien à domicile des personnes âgées du 17 décembre 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, certains demandeurs de bonne foi requièrent l'aide provinciale sans avoir connaissance de l'abrogation ;

Considérant que bien que l'abrogation n'ait pas été immédiate, le délai fortement réduit entre la décision d'abrogation et son application s'avère préjudiciable pour les demandeurs n'ayant pas introduit leur demande avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en pensant disposer d'un délai plus long pour l'introduction de leur dossier ;

Considérant qu'il convient dès lors de permettre aux demandeurs d'introduire leur dossier suite à des travaux d'aménagement pour lesquels ils se sont contractuellement engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Considérant que 37 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 37 oui ;

A l'unanimité,

#### **ARRETE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>. Objet**

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles et aux conditions fixées par le présent règlement, le Collège provincial octroie une prime au demandeur qui s'expose à des frais pour le placement d'un équipement requis en vue d'accueillir une personne âgée à son domicile. Seuls les frais pour lesquels le demandeur s'est contractuellement engagé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont pris en considération pour l'octroi de la prime.

## Article 2. Lexique – Définitions

**§1<sup>er</sup>.** Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par :

1° Le demandeur : la ou les personne(s) physiques(s) domiciliée(s) en Brabant wallon qui souhaite(nt) adapter son (leur) cadre de vie à l'accueil d'une personne âgée en perte d'autonomie. Il peut s'agir d'isolés, de conjoints ou de cohabitants.

Sont expressément exclues du bénéfice de la prime les maisons d'hébergement tarifées.

2° Le bénéficiaire : la personne accueillie par le demandeur âgée de 65 ans ou plus à la date de la demande. Le bénéficiaire peut être le demandeur lui-même ou une personne domiciliée chez lui.

3° Equipement : sont exclusivement visés, le monolift/fauteuil élévateur, les sanitaires adaptés et l'aménagement des voies d'accès extérieures et intérieures.

**§2.** Lorsque le demandeur est locataire, il peut bénéficier de la prime provinciale sous réserve que le propriétaire du bien loué :

- d) Donne son accord sur les équipements à placer ;
- e) S'engage à ne pas augmenter le loyer sur base des modifications envisagées ;
- f) Et signe un nouveau bail de location d'une durée minimale de 9 ans, sous réserve de l'octroi de la prime provinciale à son locataire.

## Article 3. Hauteur et limite de la prime

**§1<sup>er</sup>.** Le montant de la prime provinciale est fixé à 50% du coût du placement des équipements (TVA comprise) avec un maximum de 3.000,00 EUR.

Dans le calcul de la prime provinciale, il est tenu compte des interventions éventuelles de tiers (Région wallonne, AVIQ, communes, CPAS, mutuelles). Le total de ces interventions (la prime provinciale y compris) ne peut pas dépasser 100% du coût du placement d'un équipement. Le demandeur peut bénéficier de plusieurs primes provinciales dans le cadre de ce règlement pour autant que l'ensemble des primes allouées n'excède pas 3.000,00 EUR et portent sur des équipements différents ; les interventions accordées dans le cadre du règlement du 22 décembre 2011 relatif à la prime à l'adaptation et celles accordées dans le cadre du règlement relatif à la prime au maintien à domicile et à l'autonomie des personnes handicapées étant prises en considération.

**§2.** L'aide provinciale ne peut être accordée qu'aux conditions de revenus suivantes :

Demandeur isolé qui est lui-même bénéficiaire	Ne pas avoir bénéficié l'antépénultième année précédant la demande (2018), d'un revenu annuel imposable globalement supérieur à 31.510,88 EUR (montant à majorer de 6.302,18 EUR par personne à charge ou de 8.823,04 EUR par personne à charge handicapée)
Demandeur ménage de conjoints ou de cohabitants, lui-même bénéficiaire	Ne pas avoir bénéficié l'antépénultième année précédant la demande (2018), d'un revenu annuel imposable globalement supérieur à 50.417,43 EUR (montant à majorer de 6.302,18 EUR par personne à charge ou de 8.823,04 EUR par personne à charge handicapée)
Demandeur isolé et bénéficiaire accueilli (ou à charge du demandeur)	Ne pas avoir bénéficié l'antépénultième année précédant la demande (2018), d'un revenu annuel imposable globalement supérieur à 50.417,43 EUR (montant à majorer de 6.302,18 EUR par personne à charge ou de 8.823,04 EUR par personne à charge handicapée)



Demandeur ménage de conjoints ou de cohabitants et bénéficiaire accueilli (ou à charge du demandeur)	Ne pas avoir bénéficié l'antépénultième année précédant la demande (2018), d'un revenu annuel imposable globalement supérieur à 63.021,80 EUR (montant à majorer de 6.302,18 EUR par personne à charge ou de 8.823,04 EUR par personne à charge handicapée)
--	---

Les montants visés à l'alinéa précédent sont adaptés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice santé (base 2013) du mois de novembre précédant l'adaptation. Les montants susmentionnés sont liés à l'indice santé de novembre 2020.

#### **Article 4. Conditions d'utilisation particulières**

**§1<sup>er</sup>.** Lorsque le demandeur est propriétaire de l'habitation faisant l'objet du placement d'un équipement, pendant une période de 3 ans courant à partir de la liquidation du solde de la prime, les conditions suivantes doivent être respectées :

- 1) Le demandeur doit occuper, en qualité de propriétaire et à titre de résidence principale l'habitation, objet de l'adaptation.
- 2) Le bénéficiaire doit également être inscrit au registre de la population à l'adresse de l'habitation, au plus tard au moment de la mise en liquidation du solde de la prime.

**§2.** Lorsque le demandeur est locataire de l'habitation faisant l'objet du placement d'un équipement, pendant une période de 3 ans courant à partir de la liquidation du solde de la prime, les conditions suivantes doivent être respectées :

- 1) Le demandeur doit occuper, à titre de résidence principale, l'habitation, objet de l'adaptation ;
- 2) Le bénéficiaire doit également être inscrit au registre de la population à l'adresse de l'habitation, au plus tard au moment de la mise en liquidation du solde de la prime.

**§3.** Le Service de la cohésion sociale et du logement de la Province du Brabant wallon pourra demander au demandeur tout document visant à prouver le respect des engagements souscrits.

**§4.** Sous peine de déchéance du droit à la prime au maintien à domicile des personnes âgées, le placement des équipements pour lesquels la prime est sollicitée ne peut être entamé dans un délai supérieur à 12 mois avant la date d'introduction de la demande de la prime.

**§5.** Le décès du demandeur ou du bénéficiaire de l'adaptation n'entraîne pas le remboursement des primes attribuées.

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire décède après l'introduction de la demande, la mise en liquidation de la prime n'est nullement remise en cause si les travaux ont été réalisés.

#### **Article 5. Modalités d'introduction de la demande**

**§1<sup>er</sup>.** Sous peine d'irrecevabilité, la demande de prime doit être rédigée sur le formulaire *ad hoc*, être accompagnée des documents requis et être introduite, avant le 1<sup>er</sup> avril 2021, cachet de la Poste faisant foi, par courrier postal ou par dépôt contre accusé de réception à l'adresse suivante :

Administration provinciale du Brabant wallon  
 Direction d'administration de la cohésion sociale et de la santé  
 Service de la cohésion sociale et du logement  
 Place du Brabant wallon 1  
 1300 Wavre

Les documents requis sont les suivants :

- Une description des équipements à placer et des photos de l'habitation à adapter ;
- Un devis détaillé lié au placement des équipements ;
- Une facture ou un bon de commande (ou un devis approuvé) antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**§2.** L'administration en accuse réception sous huitaine. Elle peut demander des compléments d'information au demandeur le cas échéant. Le demandeur dispose alors d'un délai de trois mois pour compléter son dossier. À défaut, le dossier sera classé sans suite.

**§3.** Lorsque le dossier de demande est complet, l'administration provinciale transmet le dossier pour décision au Collège provincial. Dès réception de la décision du Collège, l'administration provinciale notifie celle-ci au demandeur. Cette notification comprend :

- La liste des équipements acceptés ;
- Une estimation de la prime.

**§4.** L'introduction de la demande emporte acceptation de toutes les dispositions du présent règlement.

### **Article 6. Pièces justificatives et liquidation**

**§1<sup>er</sup>.** Dès que le Collège a marqué son accord sur l'installation des équipements une avance correspondant à 80% de la prime estimée peut être liquidée au demandeur.

**§2.** Les primes accordées en exécution du présent règlement ne sont mises en liquidation que sur présentation des pièces justificatives.

**§3.** Les pièces justificatives visées au paragraphe précédent consistent en une copie des factures ou documents assimilés justifiant l'emploi de la totalité de la prime.

**§4.** Le bénéficiaire est tenu de produire les justificatifs de l'utilisation de la prime pour la date précisée dans l'arrêté d'octroi.

### **Article 7. Sanctions**

**§1<sup>er</sup>.** Le demandeur doit restituer la prime :

- Lorsqu'il ne l'utilise pas aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ;
- Lorsqu'il ne respecte pas les conditions particulières précisées dans le présent règlement ainsi que dans l'arrêté d'octroi ;
- Lorsqu'il ne fournit pas les justifications visées à l'article 6 du présent règlement, dans les délais requis ;
- Lorsqu'il s'oppose à l'exercice du contrôle visé à l'article 9 du présent règlement.

**§2.** Toutefois, dans les cas prévus au §1<sup>er</sup>, 1 et 3, le demandeur ne doit restituer que la partie de la prime qui n'a pas été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ou qui n'est pas justifiée.

### **Article 8. Contrôle légal et réglementaire**

**§1<sup>er</sup>.** La Province du Brabant wallon se réserve le droit de faire procéder sur place au contrôle de la prime.

**§2.** Le Collège provincial contrôle la bonne utilisation des primes accordées en vertu de la loi et du présent règlement.

**§3.** À l'issue du ou des contrôle(s), le Collège provincial adopte un arrêté qui précise si la(les) prime(s) a (ont) été utilisée(s) en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

**§4.** Le Collège provincial fait chaque année rapport au Conseil provincial sur les primes qu'il a octroyées et dont il a contrôlé l'utilisation au cours de l'exercice dans le cadre du présent règlement.

Fait à Wavre, le 28 janvier 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

I. Evrard

**5. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2019 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées**  
*( Rapports d'évaluation – contrats de gestion – Associations subventionnées )*

---

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-9, L2223-13 et L2223-15 ;

Vu que l'avis favorable de la Directrice générale est repris individuellement dans chaque proposition de résolution reprise en annexe ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la motivation formelle de chaque rapport d'évaluation est reprise individuellement dans les propositions de résolution ci-annexées ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

A l'unanimité,

**ARRETE :**

**Article unique** – Le Conseil provincial approuve les rapports d'évaluation 2019 repris dans le tableau récapitulatif tels qu'annexés.

Fait à Wavre, le 28 janvier 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

La Présidente,

A. Noël

I. Evrard

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Contrat de gestion</b>	<b>Mention proposée</b>	<b>Réf. NC</b>	<b>Annexe n°</b>
Groupe politique MR	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	32546	2
Groupe politique PS	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	32544	3
Groupe politique ECOLO	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	32550	4
Groupe politique CDH	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	32556	5
Groupe politique DéFi	Contrat de gestion 2019-2022	Favorable	32557	6
Association des Provinces wallonnes	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	32509	7
TV com	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31474	8
a.s.b.l. Contrat de rivière Senne	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30813	9
a.s.b.l. Contrat de rivières Dyle-Gette	Contrat de gestion 2016-2018	Favorable	30979	10
A.s.b.l. Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW)	Contrat de gestion 2019-2021	Favorable	31614	11
Université Catholique de Louvain (Musée d'art)	Contrat de gestion 2012-2014 et avenants	Favorable	31617	12
a.s.b.l. « Improvisation.be »	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31624	13
a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature »	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31627	14
Asbl « La Maison Ephémère »	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	31612	15
a.s.b.l. « Macamagie »	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31626	16
Musée de l'eau et de la fontaine	Contrat de gestion 2019-2021	Favorable	31613	17
a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »	Contrat de gestion 2011-2013	Favorable	31622	18
a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon »	Contrat de gestion 2011-2013	Favorable	31621	19
« Fondation d'utilité publique Folon »	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	31607	20
Fondation Laure Nobels	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	31603	21
a.s.b.l. « PromoLecture »	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	31618	22
a.s.b.l. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)	Contrat de gestion 2016-2018	Favorable	31619	23
a.s.b.l. « La Chaloupe »	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31608	24
a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar »	Contrat de gestion 2014-2016 prolongé par avenant jusqu'au 21.12.2019	Favorable	31598	25
a.s.b.l. « Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon » (MIRE)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31628	26
Baladins du miroir	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	31600	27
Fondation d'utilité publique Chapelle Musicale Reine Elisabeth	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	31601	28
Odyssea asbl	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	31623	29
a.s.b.l. Les Amis du Musée Wellington	Contrat de gestion 2016-2018	Favorable	31629	30
a.s.b.l. Infor Jeunes	Contrat de gestion 2016-2018	Favorable	31625	31
a.s.b.l. « Espace culturel du Biéreau »	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	31602	32
a.s.b.l. TOF théâtre	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31620	33
a.s.b.l. Chambre de commerce et d'industrie du Brabant wallon (C.C.I.B.W.)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30792	34

a.s.b.l Centre d'Entreprises et d'innovation Louvain (CEILv)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30832	35
Fondation pour la jeune entreprise (FJE)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30928	36
a.s.b.l. Parc à Mitrailles	Contrat de gestion 2018-2020	Favorable	30780	37
a.s.b.l. Brabant wallon Agro-Qualité	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30716	38
Société d'Assainissement et de Rénovation des Sites Industriels du Brabant wallon (SARSI)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30986	39
s.c.r.l. In BW	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30819	40
a.s.b.l. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31016	41
a.s.b.l. Africa Rise	Contrat de gestion 2016-2018	Favorable	30897	42
a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30789	43
a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (U.C.M.)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30810	44
a.s.b.l. ENGINE (anciennement Creative Wallonia Engine )	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30955	45
a.s.b.l. Créa-Job	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30944	46
Mind & Market	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30932	47
Ecole de Maîtrise Automobile s.a. (EMA)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	29796	48
a.s.b.l. Pro Vélo	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	29825	49
a.s.b.l. Association d'entreprises Alliance Centre BW	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	30871	50
Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS) a.s.b.l.	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31294	51
Agence immobilière sociale du Brabant wallon (AIS) asbl	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31718	52
Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.).	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31546	53
Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (API BW)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31708	54
a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	32383	55
a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » (Paul Henricot)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31081	56
a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon »	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31263	57
a.s.b.l. « Mobilité en Brabant wallon » pour le projet « Cap BW »	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31200	58
CPAS de Chaumont-Gistoux (Sour'dimension)	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	31381	59
Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon asbl	Contrat de gestion 2017-2019	Favorable	32332	60

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu le Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et notamment son article 10 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 8 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC32546) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que le groupe politique MR a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

- pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;
- pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;
- pour la dotation annuelle spécifique de 40.591,51€ par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;
- bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

### **Rapport d'évaluation 2019**

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique MR a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 27 juin 2019 ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La première tranche de cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 27 juin 2019, le solde en date du 6 février 2020 ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 40.591,51€ par groupe politique :
  1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 28 mars 2019 ;
  2. Le groupe politique MR a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider le solde le 6 février 2020.
- Les bilan, comptes et rapport de gestion et de situation financière ont bien été transmis à l'administration provinciale et soumis à l'attention du Collège.

### **Rapport coût du service/qualité**

Ces subventions sont octroyées en vue de permettre d'une manière générale d'assister les conseillers sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu le Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et notamment son article 10 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 8 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC32544) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que le groupe politique PS a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard



## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

- pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;
- pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;
- pour la dotation annuelle spécifique 40.591,51€ par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;
- bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

### **Rapport d'évaluation 2019**

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique PS a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 24 septembre 2020 ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La totalité de cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 6 février 2020 ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 40.591,51€ par groupe politique :
  1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 5 décembre 2019 ;
  2. Le groupe politique PS a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider le solde le 17 septembre 2020.
- Les bilan, comptes et rapport de gestion et de situation financière ont bien été transmis à l'administration provinciale et soumis à l'attention du Collège.

### **Rapport coût du service/qualité**

Ces subventions sont octroyées en vue de permettre d'une manière générale d'assister les conseillers sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu le Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et notamment son article 10 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 8 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC 32550) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que le groupe politique ECOLO a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

- pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;
- pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;
- pour la dotation annuelle spécifique de 40.591,51 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;
- bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

### **Rapport d'évaluation 2019**

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique ECOLO a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 27 juin 2019 ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La totalité de cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 16 juillet 2020 ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 40.591,51 € par groupe politique :
  1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 19 août 2019 ;
  2. Le groupe politique ECOLO a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider le solde le 16 juillet 2020.
- Les bilan, comptes et rapport de gestion et de situation financière ont bien été transmis à l'administration provinciale et soumis à l'attention du Collège.

### **Rapport coût du service/qualité**

Ces subventions sont octroyées en vue de permettre d'une manière générale d'assister les conseillers sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu le Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et notamment son article 10 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 8 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC 32556) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que le groupe politique CDH a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

- pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;
- pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;
- pour la dotation annuelle spécifique de 40.591,51 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;
- bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

### **Rapport d'évaluation 2019**

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique CDH a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en date du 30 septembre 2020.
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La première tranche de cette dotation d'un montant de 20.662,24€ a été liquidée par le Collège provincial en date du 17 septembre 2020. Le groupe CDH a renoncé au solde de la dotation par mail du 13 juillet 2020, soit un montant de 28.916,46 €.
- Pour la dotation annuelle spécifique de 40.591,51 € par groupe politique, le groupe CDH y a renoncé par mail daté du 26 février 2020.
- Les bilan, comptes et rapport de gestion et de situation financière ont bien été transmis à l'administration provinciale et soumis à l'attention du Collège.

### **Rapport coût du service/qualité**

Ces subventions sont octroyées en vue de permettre d'une manière générale d'assister les conseillers sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu le Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 et notamment son article 10 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 8 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC32557) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que le groupe politique DÉFI a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

- pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;
- pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;
- pour la dotation annuelle spécifique de 40.591,51€ par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;
- bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

### **Rapport d'évaluation 2019**

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique DÉFI a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 29 octobre 2020;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La première tranche de cette dotation d'un montant de 43.012,84 € a été liquidée par le Collège provincial en date du 29 octobre 2020. Le groupe Défi a renoncé au solde par mail du 25 juin 2020, soit 6.565,86 € ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 40.591,51€ par groupe politique : Le groupe politique DÉFI a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider la totalité de la dotation en date du 29 octobre 2020.
- Les bilan, comptes et rapport de gestion et de situation financière ont bien été transmis à l'administration provinciale et soumis à l'attention du Collège.

### **Rapport coût du service/qualité**

Ces subventions sont octroyées en vue de permettre d'une manière générale d'assister les conseillers sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu les statuts de l'Association des Provinces Wallonnes ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 8 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC32509) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'Association des Provinces Wallonnes a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard



## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées :**

#### 1. Indicateurs qualitatifs :

- Evolution de la notoriété de l'institution provinciale auprès de la population;
- Etat de la concertation avec les autorités supérieures : Etat fédéral, Région wallonne, Communauté française.

#### 2. Indicateurs quantitatifs :

- Inventaire des représentations des provinces assurées par l'A.P.W. dans des réunions auprès des autorités supérieures;
- Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux;
- Nombre d'activités participant à l'opération « Place aux enfants »;
- Colloque annuel : jour; thème; nombre de participants;
- Inventaire des publications de l'A.P.W.

#### 3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- Le rapport d'activités;
- Les comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'Arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

### **Rapport d'évaluation :**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- *Évolution de la notoriété de l'institution provinciale auprès de la population*
  - Le Salon des Mandataires

Ce salon s'est tenu les 14 et 15 février 2019 au WEX de Marche-en-Famenne. Comme traditionnellement, sous le slogan « Les provinces sont là », l'APW et les cinq Provinces wallonnes présentaient les missions essentielles de ces dernières ainsi que les services qu'elles rendent aux citoyens et aux communes. Un comptoir d'informations dédié à la supracommunalité y a été installé : l'occasion de nouer des contacts utiles avec les mandataires locaux et régionaux.

- La Foire de Libramont

Du 26 au 29 juillet 2019 s'est tenue la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont, gigantesque exposition en plein air, accueillant, chaque année, près de 220 000 visiteurs sur les 4 jours de Foire.

Comme chaque année, l'APW a coordonné la présence des Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège et de Namur au sein d'un chapiteau de 600 m<sup>2</sup> idéalement situé, à côté de celui de la Province de Luxembourg, en face de l'Ardenne Joyeuse. L'opportunité, pour les Provinces, durant quatre jours, d'y présenter le savoir-faire provincial en matière d'agriculture, d'horticulture et de soutien aux producteurs locaux.

- Le Green Deal « Achats Circulaires »

Le Green Deal « Achats Circulaires » est une action proposée par la Région wallonne et The Shift dont l'adhésion implique la mise en oeuvre d'au moins 2 nouveaux projets pilotes d'achats durables sur une période de 3 ans.

Après avoir tenu une réunion d'information sur le projet en juin 2019, l'APW a accompagné les Provinces wallonnes jusqu'à leur adhésion officielle au Green Deal « Achats Circulaires » en novembre 2019.

Concrètement, participer au Green Deal implique, pour les Provinces wallonnes, de s'engager à faire des efforts pour mettre en place une économie circulaire davantage consciencieuse de l'environnement (marchés publics de fournitures, de services et de travaux).

- *État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région wallonne, Communauté française.*

- Soutien au volontariat

En 2007, l'assurance en responsabilité civile et accidents corporels gratuite pour les volontaires voyait le jour. Depuis lors, chaque année, le nombre de volontaires qui bénéficient de ce service ne cesse d'augmenter.

Ce sont, aujourd'hui, plus de 150.000 personnes qui sont assurées pour le travail qu'ils produisent au sein de petites associations actives dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, l'aide à la personne âgée, notamment.

Fort de ce succès, les provinces et la Cocof ont décidé de poursuivre l'expérience.

L'APW assure un rôle de coordination et de soutien pour cette initiative.

- CEPLI

La Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) regroupe les associations nationales des collectivités locales de niveau intermédiaire en Europe.

Le GT de la CEPLI s'est réuni à 8 reprises à Bruxelles. Il a participé, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses membres, au suivi des sessions du Comité des Régions et à plusieurs événements impliquant les pouvoirs locaux au niveau européen.

Pendant cette période, le GT de la CEPLI a assuré une veille permanente sur les dossiers d'actualité et les réformes qui concernent les pouvoirs locaux en Europe.

S'inscrivant dans la thématique « Une Europe plus verte », la CEPLI a organisé un workshop « Intermediate Local Authorities Act for Sustainable Territories » lors de la Semaine européenne des Régions et des Villes. L'objectif était de mettre en valeur les initiatives des pouvoirs locaux intermédiaires en faveur du Développement durable et de permettre les échanges de bonnes pratiques entre élus locaux.

Aussi, le GT a travaillé à la préparation et à l'animation de sa dixième conférence politique, organisée le 14 novembre 2019, à Toulouse, sur le thème « *Réformes territoriales en Europe, au service "public" du territoire ?* ».

La CEPLI a également participé, le 15 novembre, à l'organisation du Colloque international « *L'avenir des collectivités territoriales intermédiaires en Europe* », conjointement avec l'Assemblée des Départements de France et l'Université Toulouse Capitole.

A la suite de ces événements, la CEPLI a adopté sa Déclaration politique « *Pour une Europe plus proche des territoires et des citoyens* ».

- Remise d'avis

En 2019, l'APW a remis des avis portant sur :

- l'avant-projet de décret relatif à la mise en oeuvre d'une supracommunalité renforcée et à la réforme des Provinces wallonnes ;
- le projet d'arrêté modifiant le Code du Développement territorial ;
- l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret modifiant divers textes en ce qui concerne les cours d'eau ;
- l'avant-projet d'arrêté relatif aux notifications et aux autorisations qui peuvent être délivrées en application de l'article 58 bis de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;
- l'avant-projet de décret relatif à la participation de pouvoirs publics de soins à une collaboration hospitalière ;
- la circulaire relative à la réduction du temps de travail pour les agents de plus de 60 ans exerçant un métier pénible ;
- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 2 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, et portant désignation de l'organe de contrôle.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- *Inventaire des représentations des provinces assurées par l'A.P.W. dans des réunions auprès des autorités supérieures*

L'APW est représentée dans les organes suivants :

- Comité C ;
- Comité d'avis visé à l'article d.233bis-9 du Code de l'Eau ;
- Comité de gestion de l'ORPSS ;
- Comité de gestion de l'Égalité des chances ;
- Comité de suivi des programmes opérationnels convergence et compétitivité régionale et emploi 2007 - 2013 (FEDER) ;
- Commission de coordination des chantiers ;
- Commission de Promotion de la Santé à l'école ;
- Commission de Promotion et de Prévention de la Santé de l'AViQ ;
- Commission des marchés publics (Fédéral) ;
- Commission des marchés publics (Région wallonne) ;
- Commission nationale pour les Droits de l'Enfant ;
- Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) ;
- Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESW) - Pôle Ruralité ;
- Conseil régional de la Formation (CRF) ;
- Coopération Wallonie - Champagne-Ardenne (groupe de travail technique santé, habitat, service aux citoyens) ;
- Ecole d'Administration publique Wallonie-Bruxelles ;
- Groupement d'informations géographiques (GIG) ;
- Intercommunale de Mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) ;
- Observatoire des Politiques culturelles (OPC).

- *Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux ;*

L'APW organise régulièrement des groupes de travail interprovinciaux en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales. Ceux-ci, réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens, permettent également l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre provinces. Il s'agit, en 2019, de :

Culture,  
Égalité des chances,  
Fonctionnaires sanctionneurs,  
Formation,  
Impétrants  
Indicateurs-experts,  
Relations internationales,  
Ressources humaines,  
Santé et social,  
Tourisme,  
Réforme des Provinces,  
Vereniging van de Vlaamse Provincies (VVP).

- *Nombre d'activités participant à l'opération « Place aux enfants »;*

Le 9 octobre 2019 a eu lieu l'opération Place aux enfants, un peu partout en Wallonie et à Bruxelles et, cette année, elle a décidé de se bouger pour le climat.

L'opération a réuni 152 communes de Wallonie et de Bruxelles. Ce sont quelque 1916 hôtes qui ont ouvert leurs portes à plus de 9687 enfants, encadrés par environ 2401 accompagnateurs.

Plus d'information sur le site Internet de l'opération : [www.placeauxenfants.be](http://www.placeauxenfants.be).

- *Inventaire des publications de l'A.P.W.*

- Un site internet ;
- Le bimestriel « Cinq à la Une » ;

### 3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- *Le rapport d'activités;*

En date du 19 novembre 2020, le Collège provincial prenait acte du rapport d'activité 2019 de l'APW.

- *Les comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'Arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.*

Les comptes et bilan 2019 de l'APW ont été transmis et actés par le Collège provincial en date du 19 novembre 2020.

## **Liquidation des subventions**

La cotisation 2019 d'un montant de 70.893€ a été liquidée en date du 19 novembre 2020.

## **Rapport coût du service/qualité**

Pour rappel, il s'agit ici d'une cotisation dans le cadre d'une participation à une A.S.B.L. dans le champ d'application de l'article L2223-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

## **Annexe n°8 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « TV Com »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl TV Com ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 octobre 2017 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 juin 2018 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. « TV Com » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC31474) ;

Considérant que TV Com n'a pas encore transmis sa note d'intention pour l'exercice 2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que TV Com a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et TV Com tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

#### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et TV COM**

##### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

###### Indicateurs qualitatifs

Reconnaissance par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

###### Indicateurs quantitatifs

- 1) *Nombre d'émissions ou de parties d'émissions*
- 2) *Nombre de présence et temps de présence du logo provincial sur les ondes de TV*

###### Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- 1) *Rapport d'activités*
- 2) *Comptes et bilans*
- 3) *Copie des émissions disponibles chez TV Com*

##### **Rapport d'évaluation**

###### Indicateurs qualitatifs

Reconnaissance par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel : TV Com est reconnu

###### Indicateurs quantitatifs

- 1) *Nombre d'émissions ou de parties d'émissions*

292 journaux télévisés et 196 programmes hebdomadaires

- TV Com a assuré sa mission d'information notamment par l'organisation de journaux télévisés, d'émissions hebdomadaires d'information (« Gradins », « l'Invité », débats électoraux « Votre commune et vous ») à l'intérieur de sa zone de diffusion.
- TV Com a assuré une sensibilisation aux enjeux démocratiques en donnant la parole à des citoyens porteurs de valeurs et d'enjeux démocratiques dans l'émission l'Invité (ex. : Marc Verheyden, cofondateur de l'asbl Aer Aqua Terra, Michel Geerts du Centre culturel d'Ottignies, etc.). TV Com a aussi assuré cette sensibilisation aux enjeux démocratiques en consacrant plusieurs émissions « Votre commune et vous » aux élections 2019.
- TV Com a assuré la valorisation de la diversité culturelle, touristique, économique, sociale et environnementale du Brabant wallon notamment par le biais de ses émissions « dBranché », « l'Invité » et « Agenda culturel ».
- TV Com a assuré la captation de concerts, de spectacles théâtraux et d'événements culturels mettant en valeur les talents du Brabant wallon. Parmi ceux-ci, citons l'Inc'Rock festival, le concert de l'harmonie de Braine-l'Alleud, les Afronautes, le Grand Tremplin, le concert de fin d'année de l'école « Musica Mundi », la diffusion de « Clara Haskill, prélude et fugue » jouée au théâtre Jean Vilar ou encore les émissions consacrées au Festival Musiq3.
- TV Com a assuré une action citoyenne via la diffusion d'émissions d'éducation permanente comme « Educa BW » ou les capsules « il était une fois en Brabant wallon », « Vous savez quoi ? » et « rue des grands hommes ».
- TV Com a veillé à impliquer la population dans sa zone de diffusion notamment en accueillant des invités dans les JT, dans l'émission « les Gradins ».
- Plus spécifiquement au Brabant wallon, TV Com a réalisé les capsules de la Cérémonie des Orchidées.

Dans le cadre du partenariat avec le Brabant wallon, TV Com a assuré la visibilité avec le Brabant wallon pour la météo et Dbranché.

- TV Com propose également des contenus sur son site Internet et sur les réseaux sociaux.

## *2) Nombre de présence et temps de présence du logo provincial sur les ondes de TV*

Puisqu'il est difficile de chiffrer le nombre exact et le temps de passage sur antenne pour une année entière, le logo provincial apparaît au minimum :

- Emission « météo »:  
15 passages par jour -> 255 jours, soit 3.825 passages  
Durée: 5 secondes
- Emission « DBranché »: 41 émissions (nouvelles + rediffusions) -> 16 diffusions par semaine, soit 656 passages  
Durée: 5 secondes
- Les Afronautes: 4 concerts de 26 min. et 1 émission de 50 min.  
Durée: 5 secondes
- La cérémonie des Orchidées 2019 - émission de 1h 43 min.  
Durée: 5 secondes

Par ailleurs, le logo « soutenu par le Brabant wallon » se trouve en bas de page de leur site Internet.

## **Liquidation des subventions**

Subvention précédente 2018 : 230.000 € justifiés et liquidés en décembre 2019

Subvention 2019 : 230.000 € octroyés en septembre 2019 et une avance de 115.000 € déjà liquidée.

## **Rapport coût du service/qualité**

230.000 € -> diffusion dans 24 communes (tout le Brabant wallon sauf Chastre, Perwez et Walhain)

-> service télévisuel linéaire, vidéoweb, site Internet et réseaux sociaux

-> 292 journaux télévisés et 196 programmes hebdomadaires

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

## **Annexe n°9 à la résolution n° n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment ses objectifs opérationnels 3.2 « *mutualiser et partager les ressources humaines et financières du Brabant wallon au service des enjeux communaux et supracommunaux* » et 3.8 « *lutter efficacement contre les inondations* » et son objectif opérationnel 5.1 « *soutenir le développement de zones propices à la biodiversité* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 juin 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 20 septembre 2018 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC30813) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2020 transmise en date du 11 mars 2020 par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne;



Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017–2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne.**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion sont les suivants :

1. information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...) ;
2. établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
3. réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne ;
4. coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
5. organisation de réunions techniques, de visites guidées,
6. réalisation d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
7. participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs en deuxième et troisième catégories, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Senne.

### **Rapport d'évaluation**

Pour l'année 2019, les tâches reprises ci-dessous ont été assurées par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne.

1. En matière d'information et de sensibilisation

La Cellule de coordination du Contrat de rivière a organisé 84 animations de sensibilisation à l'eau dans 6 Communes du sous bassin de la Senne.

En 2019, le Contrat de rivière a pu toucher environ 2.000 enfants grâce à ses actions de sensibilisation.

Afin de revendiquer une meilleure qualité de nos cours d'eaux, chaque année est organisé l'évènement « Big Jump ». Il s'agit d'un événement international ludique lié à l'écologie et la protection de l'environnement qui consiste à faire sauter un ensemble de personnes, au même moment, dans des rivières, étangs et canaux afin de renforcer la demande en une eau de baignade propre et saine.

Le Contrat de rivière met également en place, dans les écoles intéressées, une exposition consacrée aux amphibiens à destination des élèves du primaire mais également du secondaire. En 2019, ce sont plusieurs écoles des Communes de Tubize et de Nivelles qui ont pu en bénéficier. Une animation sur les amphibiens a d'ailleurs été donnée dans une école de cette dernière Commune. Le Contrat de rivière a accueilli en 2019 deux stagiaires en animation qui ont réalisé des activités sur les poissons pour l'un et sur l'eau potable pour l'autre. Ces activités ont pu être testées sur la Commune de Tubize. Divers animations mares se sont déroulées dans cette Commune notamment.

Le Contrat de rivière Senne a participé à la 14<sup>ème</sup> édition des Journées Wallonnes de l'eau 2019. En se positionnant comme coordinateur de ces journées sur le sous-bassin de la Senne, le Contrat de rivière réunit les partenaires et organise la publicité de l'évènement, notamment par la création de dépliants informatifs. Des activités satellitaires sont également organisées ; nettoyage des cours d'eau, exposition sur le thème de l'eau, animations scolaire, initiation à la pêche, journée nature, etc.

La Cellule de coordination du Contrat de rivière organise depuis 2015 des balades au fil de l'eau, dénommées « Balad'eau », qui ont pour but de faire découvrir les richesses en eau d'une Commune du sous bassin Senne (patrimoine en eau) et sensibiliser les citoyens à l'eau.

Les balades se déroulent au rythme d'une par trimestre dans une Commune différente du sous bassin de la Senne. Le groupe de travail chargé d'établir ces balades est constitué de partenaires du Contrat de rivière Senne ainsi que des bénévoles en animation et inventaire, et qui sont guides nature, guides touristiques... Une balad'eau s'est déroulée à Tubize et une autre s'est déroulée sur Braine-le-Comte. Depuis septembre 2019, le Contrat de rivière travaille à la rédaction d'un recueil de 18 dépliants reprenant chacun une balad'eau, l'impression de ces dernières étant prévues pour 2020.

En 2019, le Contrat de Rivière s'est associé à la SPGE et les OAA (organismes d'assainissement agréés) dans le cadre de la campagne « Ici commence la mer ». Des pavés émaillés portant le slogan « Ici commence la mer, ne jetez rien » ont été commandés et seront apposés en 2020 à proximité d'avaloirs dans toute la Wallonie (3/Commune). L'idée est de sensibiliser les citoyens à la problématique des déchets dans les avaloirs, ces derniers menant aux cours d'eau et *in fine* à la mer.

Au travers des groupes de travail, la Cellule de coordination du Contrat de rivière a également continué ses actions de sensibilisation des agriculteurs à la problématique des inondations par coulées de boue via l'installation de fascines par exemple.

Le site Internet du Contrat de rivière Senne a été remis au goût du jour début 2019. Il possède également un profil Facebook permettant de communiquer rapidement sur les futures activités. Une Newsletter est envoyée tous les mois et un bulletin de liaison tous les trois mois. De façon générale, le Contrat de rivière Senne fait également la promotion de ses actions par différents médias tels que bulletins, journaux, communiqués etc.

Enfin, en matière de lutte contre les inondations, diverses actions se sont déroulées en 2019, parmi lesquelles :

- via les éco-cantonniers par l'assistance et le transfert de bonnes pratiques ;
- la 7<sup>ème</sup> plateforme inondations s'est tenue en février 2019 à Tubize et réunissait l'ensemble des gestionnaires du bassin de la Senne. Le projet Life-Bellini était au centre de cette journée (voir plus bas) ;
- la mise en place d'actions « barrages flottants » permettant de sensibiliser les citoyens à l'impact des déchets sur les inondations;
- le Groupe de Travail Eaux pluviales (le dépliant sur la bonne gestion des eaux pluviales a été diffusé très largement à l'échelle de toute la Wallonie en version papier auprès des

Communes et des autres Contrats de rivière mais aussi lors des évènements auxquels le Contrat de rivière participait) ;

- le suivi et le relais sur les travaux réalisés par les différents gestionnaires ;
- l'information et le suivi via la Newsletter, l'Info-Senne, le site web et la page Facebook, et lors de la rencontre de riverains (déchets sur les berges) ;
- le suivi des points noirs avec les Communes pour les soutenir davantage dans la résolution des points noirs sur leur cours d'eau ;
- l'implication du Contrat de rivière en tant que partenaire d'un projet Life pour la mise en place de ZIT, en collaboration avec la DGO3 - Direction des Cours d'eau non navigables (projet LIFE BELINI II allant de 2017 à 2024). Le projet a officiellement débuté en février 2017. Le projet sur le Coeurcq (Tubize) commencé en 2018 a été clôturé et présenté lors de la réunion de la plateforme inondations en 2019. Les travaux de création d'une ZIT à Braine-le-Château ont débuté en 2019 et devraient finir en 2020.

## 2. En matière d'établissement de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau

Lors du contrat de gestion 2017-2019, l'année 2018 ainsi que le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2019 constituaient la période d'inventaire. Un total de 500 kilomètres de linéaire ont été parcourus, correspondant à 120 jours sur le terrain. Il en résulte un total de 377 fiches de points noirs, de 1237 fiches points noirs prioritaires, 60 fiches de points noirs résolus ainsi que de 129 fiches de points noirs prioritaires résolus.

## 3. En matière de programme d'actions

Le programme d'actions 2017-2019 prévoit la réalisation de 457 actions, dans 38 thèmes, par les divers partenaires du Contrat de rivière.

Un total de 59 actions supplémentaires ont été ajoutées aux actions de bases, pour un total de 516 actions.

77 % de l'ensemble des actions étaient réalisées ou en cours de réalisation fin décembre 2019.

Le programme d'actions est défini dans le cadre du protocole d'accord prévu aux articles R.52 et R.53 de la partie réglementaire du Code de l'eau. Il ne s'agit donc pas d'actions prévues spécifiquement par le contrat de gestion, celui-ci limitant les obligations du Contrat de rivière à l'organisation du dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord et le suivi des actions visées par celui-ci, ainsi que la réalisation et la prise en charge financière de certaines actions visées dans le protocole d'accord, selon le programme établi par le contrat de rivière.

## 4. En matière de coordination du Comité de rivière et d'organisation des réunions

La Cellule de coordination a organisé :

- 1 assemblée générale du comité de rivière ;
- 2 séances de Conseils d'administration.

Par ailleurs, il est à noter que l'équipe du Contrat de rivière s'est vue renforcée d'une personne de terrain venant en aide à l'éco-cantonnier le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## 5. En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées

Des groupes de travail sont organisés autour de 5 thématiques :

- GT « sensibilisation à l'eau » (2 réunions en 2019) ;
- GT « Balad'Eau » (1 réunion en 2019) ;
- GT « Agriculture » (pas de réunions en 2019 – d'autres acteurs sont actifs sur cette thématique) ;
- GT « Eaux pluviales » (pas de réunions en 2019) ;

- GT « Travaux » (ce groupe se clôture en 2019 car il fait doublon avec un GT régional travaillant sur la même thématique).

En 2019, la Cellule de coordination a participé à un total de 157 réunions de bureau ou avec les collègues échevinaux, mais aussi avec les groupes de travail, le comité de rivière et autres.

#### 6. En matière de gestion des plantes invasives

La Cellule de coordination :

- réalise pour l'ensemble du bassin un recensement annuel de la présence de la berce du Caucase en veillant à informer les gestionnaires de sa présence et s'assurant de l'éradication effective des individus. En 2019, un repérage a été effectué par les éco-cantonniers le long des cours d'eau sur 32 sites du sous bassin de la Senne;
- propose la formation des ouvriers régionaux, communaux et provinciaux, ainsi que des particuliers demandeurs ;
- participe également à l'éradication de la balsamine de l'Himalaya dans les villes d'Ittre, Nivelles, Braine-le-Château, Braine-le-Comte et Braine-l'Alleud.

A noter que le Contrat de rivière Senne a participé à l'élaboration d'un projet Life concernant cette fois-ci une écrevisse exotique envahissante.

#### 7. En matière de participation à l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Senne

Le Contrat de rivière a participé aux formations des communes à l'utilisation de la plateforme PARIS durant le second semestre 2019 et a proposé son soutien aux communes pour la réalisation des programmes communaux.

### **Liquidation des subventions et rapport coût du service/qualité**

L'asbl occupe 6 employés permanents (5,2 ETP) ainsi que du personnel temporaire dans le cadre de certaines activités. Elle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 340.000,00 euros, dont 21% sont couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondent à 77% du budget annuel de l'asbl.

Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 6 font partie de la Province du Brabant wallon. Il couvre 130 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (22%).

Pour l'année 2019, une subvention d'un montant total de 71.750,99 euros a été octroyée au Contrat de rivière Senne en application du contrat de gestion. Cette subvention a entièrement été justifiée et liquidée.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment ses objectifs opérationnels 3.2 « *mutualiser et partager les ressources humaines et financières du Brabant wallon au service des enjeux communaux et supracommunaux* » et 3.8 « *lutter efficacement contre les inondations* » et son objectif opérationnel 5.1 « *soutenir le développement de zones propices à la biodiversité* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 février 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC30979) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2020 transmise en date du 31 août 2020 par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019–2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Les indicateurs d'exécution des tâches repris en annexe du contrat de gestion sont :

1. Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...)
2. Établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
4. Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Dyle-Gette ;
5. Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
6. Organisation de réunions techniques, de visites guidées, ... ;
7. Réalisation d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
8. Participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs en deuxième et troisième catégories, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette.

### **Rapport d'évaluation**

#### **1. En matière d'information et de sensibilisation**

La cellule de coordination :

- a mis en œuvre 23 animations à l'aide d'un pool d'animateurs extérieurs et mis en place un groupe de travail « poissons » pour encadrer la création d'un module d'exploitation du puzzle-poissons de la Wallonie, avec un 1<sup>er</sup> test d'utilisation lors de la Journée de la Pêche au domaine provincial d'Hélécine ;
- a organisé une journée d'échange sur le thème « gestion piscicole en Dyle-Gette : enjeux et perspectives » le 19 février 2019 à Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- a participé à une matinée sur le thème de la délinquance environnementale à l'initiative du GAL Culturalité ;
- a coordonné le programme des Journées wallonnes de l'eau 2019 (46 animations dispensées dans 15 établissements scolaires) ;
- a proposé un module d'animation « poissons en classes » à l'école communale de Gentinnes autour de l'élevage de 400 truites fario ;
- a participé à la réalisation d'un indice biotique dans le cadre du projet « Mon école, ma réserve » (Ecole de La Farandole à Perwez) ;
- a présenté l'exposition du CRDG à l'occasion de 10 manifestations locales ; ainsi que le « stand infos déchets » à l'occasion de 9 manifestations locales ;
- a répondu à une sollicitation du Brabant wallon en vue d'une collaboration à la création d'une animation scolaire sur le thème de la rivière dans le domaine du bois des rêves ;
- a favorisé des partenariats entre le CRDG et le secteur de l'aide-conseil aux agriculteurs, notamment par l'intégration de la Cellule GISER (SPW) au sein de l'AG (4/10/2020) ;
- a coordonné les commandes pour les 14 Contrats de rivière wallons de plaques émaillées « ici commence la mer » à poser près des avaloirs et obtenu un subside de la SPGE pour le projet ;
- a émis des commentaires et recommandations sur le programme de travaux de la Province du Brabant wallon en attirant l'attention de celle-ci sur les zones sensibles d'un point de vue environnemental ;
- a assuré la promotion de la campagne « Grand nettoyage de printemps » organisée par la Cellule « Be Wapp » de la Wallonie lors des Journées wallonnes de l'eau ;
- a assuré un service d'aide-conseil pour les propriétaires d'étangs et de zones humides (expertise et conseil d'aménagement pour une propriété le long de l'Ardennelle à Chastre ou pour la vidange de l'étang de Wisterzée par la Province) ;

- a entamé un partenariat avec le secteur du tourisme, notamment par l'organisation de la descente de la Dyle en Kayak en 2020, dans le cadre de « Gette Art » (Orp-Jauché) et avec le Groupe sentier de Perwez pour le développement de géocaches ;
- a rencontré la coordinatrice de la plateforme d'activités « scoutmains » afin de proposer des collaborations avec les mouvements de jeunesse (asbl Les Scouts) sans qu'il y ait toutefois de suivi ni de collaborations mises en place en 2019 ;
- a alimenté le site internet du CRDG ainsi que la page Facebook ;
- a édité une lettre d'information trimestrielle du CRDG et l'agenda du CRDG ;
- a fourni des articles pour les bulletins/sites web des communes et associations ;
- a relayé les activités du CRDG auprès de la presse ;
- a rédigé une lettre d'information électronique du CRDG ;
- a mis en place un service de prêt de gobelets réutilisables à l'effigie du CRDG ;
- a poursuivi la diffusion d'un feuillet du code de bonne pratique pour la vidange d'étang.

## 2. En matière d'établissement et de la tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau

La mise à jour de l'inventaire de terrain de 2014-2016 a été finalisée, 262 km de cours d'eau ont été inventoriés en 2019.

Des séances de présentation de cet inventaire ont été organisées dans les 23 communes que couvre le Contrat de rivière ainsi qu'auprès des gestionnaires provinciaux et régionaux.

Au total, 4.894 points noirs ont été identifiés sur 588 km et 118 cours d'eau.

## 3. En matière de programme d'actions

Sur 994 actions au programme d'actions 2017-2019 et 109 nouvelles actions introduites en cours de période, 428 actions étaient prévues pour l'année 2019, 165 actions à réaliser tous les ans, 261 actions à réaliser en continu, soit un total de 860 actions, dont 51 mises en œuvre par la Cellule de coordination du Contrat de rivière. Pour l'ensemble du programme d'actions, cela donne un total de 464 actions réalisées, 207 en cours, 215 reportées, 163 annulées et 62 sans réponse du partenaire, soit un taux de réalisation de 60% pour la période 2017-2019.

Un nouveau protocole d'accord pour les années 2020-2022 a été établi en 2019 et a nécessité l'organisation de réunions bilatérales avec 23 communes partenaires du sous-bassin, ainsi que la sollicitation de 16 associations partenaires et 11 partenaires supra-communales. 9 nouveaux partenaires ont également été sollicités. Le nouveau programme d'actions a été présenté à l'AG du 4 octobre 2019.

## 4. En matière de coordination du Comité de rivière, d'organisations de réunions

La cellule de coordination :

- a poursuivi la nouvelle campagne d'analyse de la qualité de l'eau entamée en 2018 : 25 stations ont été échantillonnées 4 fois en 2019 ;
- a participé à 9 réunions sur sollicitation des gestionnaires de cours d'eau ou d'associations en vue de faciliter la concertation ou la gestion intégrée des cours d'eau ;
- a poursuivi l'aide aux communes, associations et propriétaires privés ou publics en vue de valoriser la protection des zones humides ;
- a œuvré à la concrétisation de projets de réserve naturelle (20 réunions) ;
- a initié 7 visites de terrain avec des partenaires ou riverains en vue de la résolution de certains points noirs identifiés sur les cours d'eau ;
- a répondu à une sollicitation du Brabant wallon pour la création d'une animation scolaire sur le thème de la rivière dans le domaine du Bois des rêves en collaboration avec le Musée de l'Eau et de la Fontaine, ainsi qu'à une sollicitation du Centre culturel de Jodoigne pour la création d'un projet pédagogique à l'école de l'Ardoisière, projets tous deux prévus pour la rentrée scolaire 2020 ;

- a soutenu la réalisation de 10 projets locaux, notamment l'acquisition de matériel ;
- a organisé 36 chantiers de nettoyage des cours d'eau par la prestation de bénévoles de l'asbl Aer Aqua Terra, en plus de la sous-traitance de 10 chantiers en collaboration avec les communes ;
- a poursuivi la mise en œuvre d'un plan de communication pour la promotion du travail de l'asbl Aer Aqua Terra (en 2019, 14 communes du BW ont commandé des chantiers de nettoyage à l'asbl) ;
- a entamé un travail de partenariat avec le secteur des entreprises (Alliance Centre BW) ;
- a mis en place divers partenariats avec le secteur du Développement rural (Fondation rurale de Wallonie).

#### 5. En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées

La cellule de coordination :

- a proposé d'établir une procédure coordonnée pour améliorer la réactivité lors des pollutions accidentelles dans les cours d'eau, notamment par des rencontres bilatérales avec les divers acteurs en vue d'une matinée de travail prévue le 6 février 2020 ainsi que des opérations de test de pose de barrages flottants (sur la Falise à Genappe, la Dyle à Wavre et la Grande Gette à Jodoigne) ;
- a initié l'organisation d'une visite guidée à Leuven en 2021 avec la Maison de l'Urbanisme sur le thème des aménagements urbanistiques intégrant la Dyle.

#### 6. En matière d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Le CRDG a participé à la mise en place d'un projet Life, nommé « Riparias », traitant les espèces exotiques envahissantes. En préambule du projet Fife Riparias, le CRDG a réalisé un inventaire des populations d'écrevisses exotiques dans le bassin de la Dyle. Ce projet devrait permettre notamment le financement de la gestion de l'hydrocotyle fausse renoncule à la source de l'invasion sur l'Argentine, soit sur des étangs privés situés à Waterloo (cf. ci-dessous).

Le projet n'a pas été retenu en 2019 mais, jugé bon par l'Europe, il sera représenté en 2020.

##### Balsamine de l'Himalaya :

Des actions de gestion ont été poursuivies avec l'engagement de 3 ouvriers expérimentés entre le 3 juin et le 13 septembre 2019 ainsi que l'organisation de 35 chantiers participatifs avec les partenaires locaux.

L'inventaire est régulièrement mis à jour au gré des actions de lutte et de l'évolution des populations.

##### Berce du Caucase :

L'inventaire est régulièrement mis à jour au gré des actions de lutte et de l'évolution des populations.

Le Contrat de rivière a poursuivi la coordination du programme régional d'éradication (Plan Berce).

##### Hydrocotyle fausse-renoncule :

Suite aux trois années de gestion de la Grande Marbaise en collaboration entre le Contrat de rivière, la Province du Brabant wallon et la Région flamande entre 2015 et 2017, le Contrat de rivière assure le suivi annuel de contrôle. En 2019, aucune plante n'a été observée.

Le partenariat avec la Province du Brabant wallon dans le cadre d'un chantier de gestion sur l'Argentine à La Hulpe entamé en 2018 a été poursuivi en 2019.



7. En matière de participation à l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette

Le Contrat de rivière a participé aux formations des communes à l'utilisation de la plateforme PARIS et proposé son aide à la réalisation des programmes communaux dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Une première réunion s'est tenue à Incourt le 9 décembre 2019.

**En matière de qualité/coût du service rendu par l'asbl et de reconduction de la subvention pour l'année 2021**

L'asbl occupe 5 employés permanents (4,2 ETP) ainsi que du personnel temporaire dans le cadre de certaines activités. Elle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 360.000,00 euros, dont 47% sont couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondent à 67% du budget annuel de l'asbl.

Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 21 font partie de la Province du Brabant wallon. Il couvre 470 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (78%).

Pour l'année 2019, une subvention d'un montant total de 173.753,51 euros a été octroyée au Contrat de rivière Dyle-Gette en application du contrat de gestion. Cette subvention a entièrement été justifiée et liquidée.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Annexe n°11 à la résolution n°7/1/21**

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon »**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le code des sociétés et des associations;

Vu le Code wallon du tourisme, notamment le titre II du livre I relatif à l'organisation du tourisme et particulièrement les articles 33 D et 34 D ;

Vu le décret du 9 novembre 2016 apportant diverses modifications aux législations concernant le tourisme et son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 mai 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » couvrant les exercices 2019 à 2021 ;

Vu les statuts de l'asbl « Maison du Tourisme du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31614);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 17 septembre 2020 par le Président de l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon»;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon» a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon», tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon »**

### **Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Indicateurs qualitatifs

Participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon Démarchage/prospection/suivi de partenaires touristiques pour «Wallonie Destination Qualité», «Bienvenue Vélo» et tout autre label mis en place par le Commissariat général au Tourisme et Wallonie Belgique Tourisme

- Indicateurs quantitatifs

Nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir/téléphonie) de l'a.s.b.l. (au DQGN)

Nombre de demandes d'information adressées à l'a.s.b.l. par courriel et courrier

Nombre de consultations du site Internet de l'a.s.b.l.

Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'a.s.b.l.

Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l.  
Nombre de participations en foires et salons touristiques  
Nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l.  
Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l.  
Nombre de forfaits pour groupes réalisés par an (avec chiffres d'affaires)

- Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Rapport d'activités  
Comptes et bilan  
Plan d'actions

### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

La Maison du Tourisme du Brabant wallon asbl regroupe actuellement 20 des 27 communes de la Province. L'asbl est née en juillet 2018 tandis que sa reconnaissance institutionnelle a été actée en mai 2019 par la Région wallonne.

2019 a été consacrée à sa mise en place autour de 5 missions dont l'objectif principal est d'opérationnaliser et de répondre à la nouvelle stratégie touristique du Brabant wallon notamment par l'animation du réseau des opérateurs touristiques (syndicats d'initiative, office du tourisme, hébergeurs, attractions, sites, musées,...), la promotion de la destination et la réflexion sur la structuration de produits touristiques autour de thématiques regroupées par « cluster » prévue pour 2020.

2019 aura été l'occasion d'asseoir les fondations qui permettront d'assurer des partenariats efficaces avec les opérateurs touristiques pour séduire, convaincre, accueillir et fidéliser le visiteur vers la destination « Brabant wallon »

### Indicateurs quantitatifs

- *Participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon*

Toutes les actions au départ de la Fédération du tourisme du Brabant wallon ont été poursuivies afin de mettre en exergue toutes les pépites de notre province en glissant vers une gestion de la Maison du tourisme : éditions de brochures, participations à des salons du tourisme, actions médias online et offline, gestion des médias sociaux, collaborations avec des blogueurs, concours,...

2019 fut le moment clé pour gérer la transformation organisationnelle de la nouvelle Maison du Tourisme. Un nouveau lieu d'accueil pour les touristes en Brabant wallon a également vu le jour. Il se situe au Dernier quartier général de Napoléon, géré par la Province, et est tenu par ses agents, soutenus par des étudiants le week-end.

Par ailleurs, le 26 février 2019, la MTBW a co-participé à une réunion de concertation appelée « comité stratégique du tourisme ». Ce comité stratégique touristique est, depuis lors, remplacé par des groupes de travail 27+1 « Tourisme ».

- *Démarchage/prospection/suivi de partenaires touristiques pour « Wallonie Destination Qualité », « Bienvenue Vélo » et tout autre label mis en place par le Commissariat général au Tourisme et Wallonie Belgique Tourisme*

Un grand chantier d'unification a débuté dans le second trimestre de 2019 afin de créer le lien entre la nouvelle Maison du Tourisme du Brabant wallon et les 14 syndicats d'initiative et offices du tourisme de son territoire. Ainsi les 2 premières visites ont eu lieu fin 2019. La suite des visites sera programmée en 2020. Les objectifs sont d'une part développer une promotion commune efficace et, d'autres part, les accompagner dans divers projets transversaux.

Dans le cadre du soutien à la labellisation, la Maison du Tourisme du Brabant wallon est, à la fois, un lieu d'informations sur les différents labels pour les partenaires mais aussi, un agent de contrôle du CGT. En 2019, l'asbl a débuté par le Label « Bienvenue Vélo » et deux hébergements ont ainsi reçu ce label suite à la validation par la MTBW de la grille de critères.

Enfin un événement destiné à présenter la stratégie touristique de la Province à l'ensemble du secteur était prévu fin 2019. Ces « Ateliers du Tourisme » sont reportés en 2020.

#### Indicateurs quantitatifs

Les chiffres sont pour le 2<sup>ème</sup> semestre de 2019 (soit à partir de la date de reconnaissance de la MTBW)

- *Nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir/téléphonie) de l'a.s.b.l. (au DQGN)*
  - De juillet à décembre, 2.153 visiteurs au DQGN
  - Le nombre de contacts téléphoniques n'est pas quantifiable
- *Nombre de demandes d'information adressées à l'a.s.b.l. par courriel et courrier*
  - Courriel : Il est difficilement évaluable de connaître le nombre de courriels, gérant 2 adresses mails, 3 systèmes Messenger, et le chat Instagram. Evaluation à 2.000 contacts onlines.
  - Courriers : sur le 2<sup>ème</sup> semestre de 2019, rédaction de 175 courriers informatifs et 54 courriers administratifs. Réception de 13 courriers entrants.
- *Nombre de consultations du site Internet [www.destinationbw.be](http://www.destinationbw.be)*
  - 78.434 utilisateurs dont 10,4% de nouveaux visiteurs (6.536 utilisateurs par mois en moyenne)
  - 92.807 nombre de sessions dont 1,18 session par utilisateur pour un total de 190.963 pages vues
- *Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'a.s.b.l.*
  - Facebook
    - 17.029 fans sur la page française « Destination Brabant wallon », 1245 personnes en moyenne voyant les publications
    - 5.093 fans sur la page néerlandais « Beleaf Waals-Brabant »
    - 5.577 fans sur la page anglaise « Waterloo an Beyond »
  - Instagram
    - 100<sup>ème</sup> follower au 3/12/19
    - 400 vues en moyenne par publication

- *Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l.*
  - Insertions publicitaires : 4 actions médias ont été réalisées au 2<sup>ème</sup> semestre 2019 :
    - Juin : Sorties en famille » de Femmes d'aujourd'hui distribué à 340.127 exemplaires
    - Juillet : Diffusion d'une capsule TV « Bienvenue chez vous » coproduite par les télévisions locales
    - Septembre à novembre : article en, ligne sur le site web du Rheinische Post pour le marché allemand
    - Novembre : insertion dans WTM Guide distribués à tous les participants du salon
  - Publications éditées par l'asbl :
    - Agenda des événements : éditions bilingue français et néerlandais – Tirée à 8.000 exemplaires
    - Brochures d'inspirations : tirée à 18.000 exemplaires en français, à 15.000 exemplaires en néerlandais et à 1.000 exemplaires en anglais
  
- *Nombre de participations en foires et salons touristiques*

Participation à 5 salons sur le second semestre 2019 :

  - 14 juin 2019 : Salon Neos à Sint-Niklaas (Salon groupes)
  - 18 aout 2019 : Journée annuelle des confréries au Château d'Hélécine
  - Du 24 au 27 juillet 2019 : représenté à la Foire agricole de Libramont
  - Du 4 au 6 novembre 2019 : World Travel Market (Salon BtoB)
  - 14 novembre 2019 : Worshop WBT Paris
  
- *Nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l.*
  - Journée des confréries : 5.000 visiteurs
  - Foire agricole de Libramont : 200.000 visiteurs
  - World Travel Market : 50.000 visiteurs
  
- *Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. sur les salons événements*
  - Salon Neos à Sint-Niklaas : 140 brochures générales en néerlandais et environs le même nombre en agendas
  - Journée des confréries : 600 brochures générales en français et 600 brochures générales en néerlandais. Nous avons également distribuées des fiches vélos
  - Foire agricole de Libramont : 150 brochures générales en Français mises à disposition au stand de la Province du Brabant wallon
  - World Travel Market : quelques brochures générales en anglais et de nombreuses clés USB
  - Worshop WBT Paris : distributions de plusieurs dépliants présentant les grands lieux « verts » et de fiches pour groupe

- *Nombre de forfaits pour groupes réalisés par an (avec chiffres d'affaires)*

Aucun forfait n'a été créé en 2019.

### **Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs**

La MTBW a bien remis son rapport d'activités 2019, ses comptes et bilan ainsi que son plan d'action 2021. Toutes les pièces ont été examinées par l'administration.

### **Liquidation des subventions**

Une subvention de fonctionnement de 24.000€ a été octroyée le 23 mai 2019 avec une avance de 80 % (19.000€) mise en liquidation le 27 juin 2019.

Le solde de la subvention (4.800€) a été liquidé le 14 juillet 2020 sur base de justificatifs.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'association a pour objet l'information et l'accueil permanent de touristes et excursionnistes, le soutien des activités touristiques, la promotion des opérateurs touristiques de son ressort territorial ainsi que notamment l'organisation et le développement touristique du territoire ainsi que la collaboration et l'échange d'informations avec le Commissariat général au Tourisme en matière d'offres touristiques, la coordination des actions entreprises par les offices de Tourisme et les syndicats d'initiative sur son territoire et prendre les dispositions nécessaires pour assurer la qualité et l'entretien des itinéraires touristiques balisés,...

La Maison du Tourisme du Brabant wallon asbl regroupe actuellement 20 des 27 communes de la Province. L'asbl a été reconnue institutionnellement en mai 2019 par la Région wallonne.

Le comptoir d'accueil de la MTBW situé au Dernier Quartier Général de Napoléon a eu 2.153 visiteurs de juin à décembre 2019. Dans le cadre du soutien à la labellisation, la Maison du Tourisme du Brabant wallon est, à la fois, un lieu d'informations sur les différents labels pour les partenaires mais aussi, un agent de contrôle du CGT. En 2019, l'asbl a permis à deux hébergements du Brabant wallon d'obtenir le « Bienvenue Vélo ». Pour faire connaître la destination du Brabant wallon comme destination touristique, la MTBW a participé à 5 foires et salons en Belgique et à l'étranger.

De plus, grâce au site internet « destinationbw.be », 78.434 utilisateurs ont pris des renseignements sur le Brabant wallon soit un total de 190.963 pages vues par les internautes belges et étrangers.

Au vu de ces éléments, le rapport coût/qualité est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°12 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2012-2014, prolongé jusqu'en 2019, entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.2. Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 13 septembre 2012 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve couvrant les exercices 2012 à 2014 ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 13 septembre 2012, du 27 novembre 2014, du 24 novembre 2016 et du 21 décembre 2017 approuvant respectivement l'avenant n°1, l'avenant n°2, l'avenant n°3 et l'avenant n°4 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'Université Catholique de Louvain ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31617);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 18 septembre 2020 par la Responsable administrative et financière du Musée d'Art de Louvain-la-Neuve ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2012-2014, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2012-2014 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

**Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2012-2014, prolongé jusqu'en 2019, entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve**

#### **Indicateurs des tâches confiées**

- L'état de réalisation du musée
- Pour la mise à disposition de plusieurs espaces

Prévoir la mise en exergue du soutien provincial au projet de visibilité des ateliers et zones d'animations au public dans un souci d'ouverture pédagogique.

La dimension de l'espace récurrent mis à disposition pour l'exposition temporaire de créateurs artistes reconnus - ou en devenir - de la Province du Brabant wallon, le nombre de créateurs artistes accueillis dans l'espace, le nombre de réunions ou de réceptions tenues en liaison avec les activités proposées, la mise à disposition de l'expertise muséale de l'UCL, le nombre de visiteurs de l'espace récurrent, la visibilité provinciale pour l'espace récurrent (affiches, logo, etc.), le nombre de réceptions ou expositions organisées dans la cafétéria par la Province en liaison avec les activités proposées par la Commission mixte de coopération culturelle.

- Pour les synergies culturelles

Le nombre d'associations mises en valeur, le nombre de partenariats avec les musées, le nombre de jeunes artistes brabançons wallons en résidence, l'insertion touristique du nouveau musée dans le contexte du Brabant wallon.

- Pour la Commission mixte de coopération culturelle

La liste membres de la commission mixte de coopération culturelle, le nombre d'activités établies par la commission, la qualité du rapport d'évaluation de chaque année écoulée

### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que le Musée d'art de LLN a avancé dans le projet en 2019 et a poursuivi ses activités :

#### État de réalisation du musée :

Le Musée L a ouvert son nouveau musée au public le 14 novembre 2017. En 2019, le musée L a procédé à la réfection du platelage de la Place des sciences faisant face au bâtiment.

#### Pour la mise à disposition de plusieurs espaces

##### *Pour l'Espace récurrent*

Le Musée L a accueilli, en 2019, 11479 adultes, 3853 seniors, 3478 étudiants, 3799 enfants soit 22609 visiteurs dont 391 groupes pour des visites guidées soit 5371 personnes et 1561 visiteurs individuels inscrits pour des activités.

Le Musée L est accessible à tous les publics, tels que le démontrent ses horaires d'ouverture et sa politique tarifaire :

Il est ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 17h et le week-end de 11h à 17h ainsi que le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois en nocturne jusque 22h. Il est fermé le lundi, le 21 juillet et le 15 août.

Tarifs : 6 € : entrée individuelle, 5 € : senior, habitant Ottignies-LLN, Ami du Musée Hergé, 3 € : membre AUL, UDA, groupe de minimum 10 pers., 2 € : 13-25 ans, pers. avec handicap, demandeur d'emploi, 1,25 € : Article 27, Gratuit : 0-12 ans, membre UCLouvain, étudiant UCLouvain, Ami du Musée L, Amicale des pensionnés de l'UCL, enseignant, journaliste.

Entrée gratuite pour tous, chaque premier dimanche du mois.

L'accessibilité pour les jeunes publics, le public étudiant et les publics fragilisés est largement favorisé.



L'instauration systématique d'une nocturne tous les 3e jeudis du mois jusque 22h vise à faciliter l'accès au musée pour les publics travaillant en journée et l'organisation d'événements en soirée.

*Espaces d'exposition temporaire :*

Lors de l'exposition temporaire « Le Musée du Capitalisme s'expose au Musée L (du 14/02/19 au 18/04/19) », des visites guidées ont été organisées tous les samedis :

14/02 : visite guidée : Quand le capitalisme décline les droits des femmes  
21/02 : Nocturne Art et capitalisme  
21/03 : Les maux des banques, les maux du capitalisme au féminin.  
30/03 : Journée Femmes et Capitalisme.  
03/04 et 06/04 : Ateliers « Encres végétales »  
18/04 : Nocturne de clôture

Lors de l'exposition temporaire « Encre, plume, fusain. Donation Fonds Meeùs » (du 05/06/19 au 01/09/19), des visites guidées ont été organisées ainsi que des ateliers et une rencontre avec des artistes:

14/07, 14/08 : visites guidées  
18/06 : Rencontre avec les artistes Francis De Bolle et Thomas Van Gindertael.  
17/07 et 24/07 : après-midi familles (à l'occasion de Louvain-la-Plage)  
21/08 : la fabrique de papier, atelier pour les familles animé par Mélanie Mertens  
24/08 : atelier de dessin pour adultes animé par Mélanie Mertens.

Lors de l'exposition temporaire « Tumulus. Montagnes d'éternité » (du 10/10/19 au 19/01/20), des visites guidées ont été organisées ainsi que plusieurs conférences:

15/11 et 01/12 : visites guidées  
15/10/2019 : Voyageurs du temps et de l'espace : les tumuli du premier âge du fer de l'Anavlo-chos (Crète), de leur construction à leur fouille. - Conférence par Florence Gaignerot-Driessen.  
7/11 : Approches culturelles et sociales des tertres funéraires en Italie et notamment en Etrurie. Conférence par Marco Cavalieri. Le tumulus royal de Childéric, Tournai, 481/482 ap. JC : un jalon entre Antiquité et haut Moyen Âge. Conférence par Raymond Brulet.  
Ouverture galerie de la collection des moulages : 21/11 et 24/11 : Visites guidées

Lors de l'exposition singulière « Images et Illustrations au Japon d'Edo (1603-1868) » (du 10/05/19 au 18/08/19) des ateliers et visites guidées ont été réalisés :

07/06 et 08/06 : atelier reliure animé par Elisa Baros  
14/05 et 07/07 : visites guidées

Pour l'exposition singulière « Villes en mouvement : quinzaine du film d'artistes au Musée L » (du 02/05/19 au 16/05/2019) des rencontres avec les artistes ont été proposés :

02/05 : artist talks : Peter Downsborough  
07/05 : midi video : rencontre avec Alina Cristea  
16.05 : artist talks : Els Opsomer

De manière récurrente, Le Musée L propose une programmation diversifiée pour des événements pour les individuels et les familles comme des visites guidées « Lunch time » et « tea time », des cycles d'ateliers pour adultes « HatHa Yoga et méditation » ainsi que des activités « BB au musée » des journées « familles ». Il participe, chaque mois, à l'opération « 1<sup>er</sup> dimanche gratuit pour tous ».

Le Musée L a organisé des stages artistiques pour adultes animés par Anne Dejaifve

- du 3 au 6 janvier : « Imaginer le passé et se rappeler le futur »
- du 11 au 14 avril : « Pour penser le monde, il faut une fenêtre. Mieux : la fenêtre pense le monde »

ainsi que des stages créatifs pour enfants en mars, juillet et août. De plus, il a organisé des cycles d'ateliers créatifs pour enfants et adolescents.

Le Musée L a proposé un cycle de conférences contées, des balades nature et un cycle d'atelier de dessin et des ateliers d'écriture pour adultes ainsi que quelques événements spéciaux.

### Synergie culturelle

#### *Visites guidées de la ville :*

Le Service aux Publics du musée coordonne et prend en charge les visites guidées de la ville Louvain-la-Neuve pour les groupes scolaires et les groupes d'étudiants. Sur base d'une convention avec l'antenne Office du Tourisme de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve-Inforville (gérée conjointement par la ville et l'UCL), les visites de la ville pour les adultes centrées sur l'art public sont également sous-traitées à l'équipe de guides encadrée par le Service aux Publics du musée.

#### *Événements organisés au musée en collaboration avec les Amis du Musée L :*

Le Musée L dispose de plusieurs espaces dédiés au public scolaire et familial.

Les Labs : pour expérimenter et jouer en visite libre ou lors de visites guidées. Au sein de trois Labs, les visiteurs découvrent librement, par des expériences, jeux, observations, manipulations et réalisations créatives, les thèmes de la gravure (Print Lab), de la sculpture (3D Lab) et de la couleur (Colour Lab). Ils observent à la loupe les différentes couches de polychromie d'une statue, touchent les traces laissées par les outils du sculpteur, découvrent les différentes étapes de fabrication d'un vase, manipulent les matériaux, expérimentent le dessin en miroir, jouent avec les couleurs... Cette activité d'expérimentation et de plaisir ravit petits et grands. Des bibliothèques (avec dépôt de livres de la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon à Nivelles) et zones de confort sont placées à proximité.

L'Atelier L permet d'organiser des activités créatives pour tous les publics. Il peut accueillir 30 personnes et il est équipé d'éviers, de matériels créatifs très variés et d'une presse pour l'impression de gravure en creux.

La Maison des Amis est un espace de détente et de pic-nic ouvert à tous et en permanence. Il est très apprécié des écoles ou aux familles qui y prennent leur collation.

L'offre d'activités pour ces publics est la suivante :

#### **Extra-scolaires/familles**

- Stage créatif pour enfants en février et été
- Stage créatif pour adolescents en été
- Cycle d'ateliers créatifs pour adolescents « Renc'Art » tous les mercredis après-midi en période scolaire
- Journée famille les mercredis des vacances scolaires ou liée à un moment spécial (fête des mères, Saint-Nicolas,...) > Actions Marmaille&Co (MSW)
- Panorama en famille
- Premiers pas au Musée L (visite en compagnie de bébé)
- Mon anniversaire au Musée L

#### **Scolaires**

##### Pour les écoles maternelles

Visite active (1h30)

- Les sens en éveil
- Le monde fabuleux des couleurs
- Voyage, Voyage
- La ménagerie du Musée L

### Pour les écoles primaires

#### Visite active (1h30)

- Entre rêve et réalité
- Exploration Musée !
- Plumes et poils
- Le Petit cabinet d'histoires naturelles
- Histoires sacrées, sacrées histoires !

#### Visite-atelier (3h)

- L'écriture, toute une histoire !
- Impressions qui impressionnent
- À vos pinceaux, à vos couleurs !
- Je crée en 3D

### Pour les écoles secondaires

#### Visite active (1h30)

- Antiquité : vie quotidienne
- Les experts : au-delà du visible
- Comment regarder une œuvre d'art ?
- Made in Belgium : l'art belge au XXe
- Mythes et légendes : quand les œuvres (se) racontent
- Des hommes et des dieux

#### Visite-atelier (3h)

- TechnoLab gravure
- TechnoLab couleurs
- TechnoLab sculpture

### Pour les écoles supérieures

#### Visites actives (1h30)

- This is Belgium ! Kit de survie culturelle pour Erasmus
- Le musée, un outil !

### Partenariats :

Le Musée L collabore avec UCLouvain Culture, Point Culture, la Ferme du Biéreau, le Centre culturel d'Ottignies-LLN pour organiser et promouvoir activités et programmations culturelles.

Le Musée L participe à des foires et des salons pour promouvoir le musée et ses activités:

13/09 : salon accueil des étudiants internationaux à l'UCLouvain, 29/09 : 1001 familles avec MSW, 23/11 : workshop pour les groupes avec Attractions et tourisme, 24/11 : Salon Jeux pour les familles avec ville d'Ottignies ;

Réseau Art & Muse, de Musées et Sociétés en Wallonie : le Musée continue à participer aux actions « Marmaille & co » organisées par le réseau auprès des familles et à développer des actions de communication envers les enseignants ;

Actions communes avec le Musée Hergé : coupon réduction de 2€ sur le billet d'entrée de chaque musée ;

Action de sensibilisation vers les entreprises du parc scientifique : offre de services (salles de réunions, espaces pour organiser des réceptions et conférences...). Le Musée a continué à accueillir les demandes d'occupation de ses espaces par la communauté universitaire, les entreprises, les associations et les personnes privées. Par manque de temps, le Musée L n'a pas pu éditer une brochure sur ces activités de location mais espère finaliser ce projet en 2020.

### La création de nouveaux dispositifs de médiation adaptée pour les publics porteurs de handicap :

Au Musée L, tous les publics sont les bienvenus. Pour que tous s'y sentent bien, le musée veille à faciliter son accès et adapte ses infrastructures. Un programme de visites sur mesure offre un contenu de qualité, adapté aux besoins des publics porteurs de handicap ou fragilisés socialement. L'ensemble du musée et ses visites guidées sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Certaines visites sont particulièrement adaptées pour les personnes porteuses d'un handicap mental, visuel ou auditif. Grâce à un matériel spécifique à une équipe formée au handicap et à une approche multisensorielle, les collections du musée leur sont ainsi dévoilées.

#### **Personnes malvoyantes et aveugles :**

Thème des visites guidées : Panorama du Musée L (1h30), "Dieux et objets : modes d'emploi" (1h30)  
Partenariat avec l'asbl Les amis des aveugles de Ghlin.

Mediaguide FR et NL : parcours en audiodescriptions de 13 points d'intérêts dans le musée.

#### **Personnes malentendantes et sourdes :**

Thème des visites guidées (en langue signée) : "Panorama du Musée L" (1h30), "Dieux et objets : modes d'emploi" (1h30). Partenariat avec l'asbl Art et culture.

Mediaguide : parcours de descriptions de 26 points d'intérêts dans le musée, doublé en langue des signes française de Belgique.

#### **Personnes avec handicap mental**

Thème des visites guidées : "Panorama du Musée L" (1h30), "Quand le corps se pare" (1h30), "TechnoLab sculpture" (visite-atelier 3h)

Personnes fragilisées socialement

Le Musée L est conventionné avec l'asbl Art. 27 et applique les tarifs réduits de ses activités à 1,25 €. Toutes les visites guidées peuvent être adaptées pour les publics fragilisés socialement. Un parcours et un discours adaptés rendent les visites enrichissantes et créatives. Pour les associations du champ social, une visite préparatoire « Musée nomade » comprenant une animation-découverte hors les murs (durée 1h30) est prévue.

Dans le cadre des dispositifs de médiation adaptée pour les publics porteurs de handicap, le Service aux Publics poursuit ses projets d'inclusion pour accueillir des personnes porteuses de handicap comme stagiaires ou bénévoles. En 2019, deux personnes porteuses de handicap physique ou mental ont été accueillies au Service aux Publics pour apporter une aide au travail de dactylographie/encodage et à la mise à jour des réseaux sociaux/site Internet du Musée.

#### Pour la commission mixte de coopération culturelle

1<sup>ère</sup> Réunion de la commission mixte a eu lieu le 24/09/2019. Elle a permis à chacun de se présenter :

- Pour la Province : Sébastien Lecerf, Christiane Haas
- Pour le Musée L : Anne Querinjean, Catherine Colot et Sylvie De Dryver
- Pour UCL Culture : Frédéric Blondot

Toutes les pièces qui ont été remises par le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve ont été examinées par l'administration.

#### **Liquidation des subventions**

Une subvention à l'extraordinaire a été octroyée en 2012 liquidée totalement en 2016. Depuis, plus aucune subvention n'est liée au contrat de gestion.

#### **Rapport coût du service/qualité**

Le Musée L a une reconnaissance de catégorie A de la FWB. C'est pourquoi, il doit notamment présenter une politique de gestion des collections en accord avec le plan scientifique et culturel et comprenant le développement de la cohérence de la collection, le mode de collecte des pièces, la proportion de la collection appartenant au musée, aux différents pouvoirs publics et autres déposants éventuels, la procédure de contrôle de l'état de conservation des pièces lors de leurs mouvements et participer à la mise en réseau externe des inventaires informatisés avec un inventaire informatisé d'au moins 80 % des pièces. De plus, il doit mener un programme de recherche documentaire et d'étude quinquennal, ouvert aux chercheurs extérieurs, comprenant la participation à des pôles de recherches nationaux ou internationaux en lien avec des universités et instituts de recherche

Il organise des activités de médiation adaptées à l'ensemble des publics, notamment aux publics socialement et culturellement diversifiés et établit une structure chargée de la réalisation du

programme pédagogique, initie des partenariats avec des musées et des institutions œuvrant dans les domaines culturel, éducatif, social, économique et touristique.

Le musée dispose d'une politique de communication multilingue et de promotion touristique d'ampleur au minimum nationale, orientée vers tous les publics et utilise de façon optimale l'ensemble des moyens d'information.

Il dispose d'une exposition permanente ou de référence valorisant les collections et en assurant la médiation et organise au moins quatre expositions temporaires durant le quinquennat en veillant à intégrer, dans la mesure du possible, au moins dans deux des quatre, une ou plusieurs pièces de la collection de la Communauté française.

Le Musée L a accueilli 11479 adultes, 3853 seniors, 3478 étudiants, 3799 enfants soit 22609 visiteurs pour 2019 dont 391 groupes ont réservé des visites guidées pour 5371 personnes. Il a été très actif dans l'organisation d'ateliers pour enfants, adolescents et adultes tout au long de l'année. De plus, il a proposé un programme de visites sur mesure adapté aux besoins des publics porteurs de handicap ou fragilisés socialement. On peut estimer que le rapport coût/qualité est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2012-2014, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°13 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 8.4. « *Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables* » et 8.7 « *favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be » couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu les statuts de l'asbl « Improvisation.be » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31624);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 23 septembre 2020 par le Président de l'asbl « Improvisation.be » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Improvisation.be » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

#### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. « Improvisation.be »**

##### **Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

##### Indicateurs qualitatifs :

- l'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent;
- l'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.

##### Indicateurs quantitatifs :

- *Accepter toutes les écoles secondaires ainsi que les Académies de Musique et de l'Art de la parole qui en feraient la demande.*

##### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Improvisation.be » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

##### Indicateurs qualitatifs :

- *l'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent*

16 écoles et 18 ateliers ont été organisés permettant à 270 élèves de pratiquer les techniques d'improvisation;

Le Verseau à Wavre, l'Institut de la Vallée Bailly de Braine-L'Alleud, l'Ipes de Tubize, l'Ipes de Wavre, le Collège Sainte Gertrude à Nivelles, le Collège Notre Dame de Basse-Wavre, Lycée Marin V de Louvain-la-Neuve, l'Institut du Sacré Cœur de Nivelles, l'Athénée Royale de Nivelles, l'Institut de la

Providence à Wavre, l'Athénée Royale d'Ottignies (Les Villas) , l'ITP de Court-saint-Etienne, Collège Saint-Etienne de Court-st-Etienne, Collège Da Vinci de Perwez.  
Les ateliers ont été annulés dès le 13 mars 2020 suite au confinement.

- *l'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.*

La finale a dû être annulée suite à la situation sanitaire du Covid 19. Elle était prévue en avril 2020 à l'Athénée Royal Paul Delvaux à Ottignies.

#### Indicateurs quantitatifs :

- *accepter toutes les écoles secondaires ainsi que les Académies de Musique et de l'Art de la parole qui en feraient la demande.*

Toutes les demandes des écoles ont été rencontrées.

La Direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme signale que l'asbl fonctionne en année scolaire. L'évaluation est donc établie sur septembre 2019 à juin 2020.

#### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement de 45.000 euros pour l'année 2019 a été octroyée le 12 septembre 2019 avec une avance de 80% (36.000€).  
Seuls 6.383 euros du solde de la subvention ont été liquidés le 20 mai 2020 sur base des justificatifs.  
L'asbl a renoncé au reste du montant de la subvention par mail en date du 7 mai 2020.

L'asbl bénéficie d'un avantage en nature par la mise à disposition, le transport et le montage/démontage de la patinoire « d'improvisation » provincial pour un montant annuel de 228€.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ont été examinées par l'administration.

#### **Rapport coût du service/qualité**

L'asbl a pour but des activités socio-culturelles d'improvisation et de théâtre pour adolescentes et adultes. Elle offre également des activités créatives socio-culturelles pour les enfants, adolescents et adultes désireux de développer leurs connaissances techniques et leurs aptitudes à la création artistique.

L'asbl accompagne les professeurs et étudiants des écoles du Brabant wallon dans leur démarche créative liée à l'art de la parole. La réelle plus-value de l'asbl s'inscrit, donc, dans l'accompagnement et le suivi créatif de jeunes en milieu scolaire en BW. L'asbl fonctionne avec 2 personnes dont le travail touche plus de 270 élèves en Brabant wallon. Le rapport coût/qualité est satisfaisant même si la finalité du travail avec les jeunes a dû être annulée au vu de la situation sanitaire actuelle.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu les statuts de l'asbl « La Maison du Conte et de la Littérature »

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31627);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 7 septembre 2020 par la Coordinatrice de l'asbl « Maison du Conte et de la Littérature » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard



## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon ;
- veiller à définir un concept et une ligne de gestion et de programmation cohérente et prendre les dispositions nécessaires pour l'animation des infrastructures que mettra à sa disposition la Ville de Jodoigne ;
- mentionner dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'évènements que l'association organisera, de manière privilégiée, le soutien important de la Province du Brabant wallon à l'association.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

1. Nouer, lors de grands événements, des contacts avec des nombreux partenaires en étant présent sur le territoire du Brabant wallon et en touchant un large public;
2. Organiser des ateliers et des stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du kamishibai (mise en avant de différentes techniques d'arts du récit);
3. Susciter l'éveil culturel en développant des animations, des spectacles et des formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination de professionnels ou non;
4. Faire en sorte que l'association devienne un lieu où chacun, professionnel ou privé, vienne puiser des informations. Pour permettre d'être efficient sur ce point son équipe se tient informée de manière continue;
5. Intégrer les organisations relatives aux fêtes populaires telles Noël ou Halloween;
6. Développer des partenariats possibles et se montrer disponibles pour de nouvelles collaborations, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;
7. Promouvoir les pratiques du conte et de la littérature entre les générations, les cultures, les différents publics (adolescents/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial.
8. Veiller à s'investir dans des tâches de médiations littéraires
  - Rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte)
  - Mise en place de « projets » (récurrents ou non) qui mettent en avant la médiation littéraire et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons... ;
9. Diffusion de spectacles
  - Spectacles/conteries (créations) de nos animateurs
  - Spectacles que nous programmons (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers)
  - Accompagnement artistique de projets.
10. Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants.

## Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « La Maison du Conte et de la Littérature asbl » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

### 1. Indicateurs qualitatifs

- *veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon ;*

Participation au Réseau Secteur Contes. La Maison du Conte et de la Littérature fait partie du jury d'un grand festival reconnu : Chiny. Cela lui permet de programmer les conteurs qui ont gagné des prix l'année suivante; Le conte est reconnu comme discipline à part entière dans le décret des arts de la scène.

Participation au Réseau « Conte et Littérature » en Belgique francophone. L'asbl est aussi expert conte auprès de la Commission des Arts de la scène à la Fédération Wallonie Bruxelles (avis sur les dossiers de demande d'aides à la création au niveau secteur « Conte »).

Participation au réseau Cont'Acte : Fédération des opérateurs du conte en Belgique. Mise en place d'actions pour la promotion du conte en Belgique francophone.

- *veiller à définir un concept et une ligne de gestion et de programmation cohérente et prendre les dispositions nécessaires pour l'animation des infrastructures que mettra à sa disposition la Ville de Jodoigne*

Création d'un catalogue d'activités et diffusion auprès des partenaires ainsi que dans leur newsletter.

Participation à la plateforme « Culture Ecoles » créée par le Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche qui a permis des animations d'ateliers dans les écoles de l'entité et des partenariats avec la bibliothèque de Jodoigne, le Gal culturalité et le Centre culturel de Jodoigne et Orp Jauche.

- *mentionner dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements que l'association organisera, de manière privilégiée, le soutien important de la Province du Brabant wallon à l'association.*

La Maison du Conte et de la Littérature mentionne bien dans toutes ses communications le soutien de la Province du Brabant wallon.

### 2. Indicateurs quantitatifs

- *Nouer, lors de grands événements, des contacts avec des nombreux partenaires en étant présent sur le territoire du Brabant wallon et en touchant un large public;*
- Programmation itinérante pour adultes en BW (7 escales dans 7 lieux différents donc autant de partenaires de lieux) En termes de lieux : 7 lieux de spectacles pour la deuxième programmation itinérante ! L'asbl investit pour la première fois le Monty à Genappe, la Tchatche à Chastre, L'asbl Ici et Maintenant à Braine l'Alleud dans le cadre du Cycle Art et Société du CC de Braine-l'Alleud.

- Festival Les Nuits d'encre (les Histoires dans le noir = rencontre des auteurs invités Vincent Tholomé et Geneviève Casterman + Atelier intergénérationnel préparée par les animatrices sur base de l'univers de l'auteur jeunesse Geneviève Casterman et abordant la thématique du 3 fois rien : ateliers dans 4 bibliothèques Genval Genappe Nivelles Jodoigne)  
Partenaires : CC Ottignies ; Bibliothèque centrale Nivelles + bibliothèques partenaires pour l'atelier + Pointculture LLN
- Les Grands Feux de Ittre programmation de 3 conteurs (voir spectacles)  
Balade aux flambeaux de 4 km avec 3 haltes contées (Kyung Wilputte, Cindy Sneesens, Philippe Casterman). Programmation et organisation de la MCL du 16/03/2019  
Partenaire : CC de Ittre (CLI)  
Nombre de personnes présentes : 300 pers.
- Participation à Scène de villages  
La Maison du Conte était présente sur 1 date à Jodoigne et 1 date à Orp avec leur vélo kamishibai
  - o Salon des auteurs : Le livre tout proche organisé par La Province du Brabant wallon : atelier avec Christian Merveille : atelier créatif sur le thème du bande-dessinée (voir médiation littéraire)
  - o Participation au Goût des Lettres : 5 rencontres d'auteurs belges en collaboration avec le CC de Beauvechain, la bibliothèque de Grez Doiceau. (voir médiation littéraire)
  - o Prestations de petites formes (mini spectacles des animatrices) dans le cadre de Festival 0-18 Genappe, Nuit des bibliothèques Jodoigne, Festicarnaval Perwez, Halloween Jodoigne
- Continuité du projet « Les Semeurs d'Histoire »

Le rôle de la Maison du Conte dans ce projet se situe dans le suivi des volontaires qui ont été 18 à répondre à l'appel (gestion des plannings des semeurs d'histoires en fonction des demandes des écoles, plaines de vacances et autres...). L'asbl a également mené les deux journées de formation données par les animatrices et assurer les plannings des semeurs d'histoires sur les 7 communes de l'est du Brabant wallon. Un nouvel appel à bénévoles semeurs (lecteurs) lancé en novembre 2018 : 18 personnes répondent à l'appel !

- Nouvelles Collaborations lieux et partenaires : Le Monty à Genappe ; Le CC de Braine L'alleud pour une programmation de spectacle/ Ecole des Bruyères LLN (stage) / Le Fournil ; La Tchatche ; La Tchafouille ; le cpas de Tubize
- Conte d'un soir en novembre 2019 (événement porté par l'Organisation internationale de la francophonie/ Présence au comité de projet à Paris en juillet 2019)
- *Organiser des ateliers et des stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du kamishibai (mise en avant de différentes techniques d'arts du récit);*

#### ATELIERS nomades

Continuité de 3 grands projets scolaires entamés en 2018 :

- Ecole de Nodebais (Beauvechain) : Septembre 2018- Juin 2019 (40 enfants de maternelles) « Récits et aventures au pays du coin Nature ». Projet soutenu par la cellule Culture-Enseignement
- Ecoles de Beauvechain : Septembre-Décembre 2018 + Expo (15 au 17/2/2019) + Publication Livre-Trace (mai 2019) (76 élèves de P4) « Petites histoires, grande Histoire » avec le CC Beauvechain et la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté.

- Ecole Clairs Vallons à Ottignies : octobre 2018-mai 2019 (entre 6 et 10 adolescents), en collaboration avec Article 27, l'artiste Alain de Pierpont, le ccbw et soutenu par le Fonds Victor «Je(u) lis tes ratures » Un séance par mois avec des enfants de 12 à 15 ans. En mai 2019, la finalité du projet a permis l'installation de 3 boîtes à livres et une présentation festive aux autres résidents ainsi qu'au personnel de l'institution.

Nouveaux projets 2019 entre autres:

- Ecole l'Ardoisière à Jodoigne : janvier 2019 - juin 2019 (24 élèves de P1) « L'incroyable expo du petit chaperon rouge ». Projet réalisé grâce à la cellule « Culture-enseignement »
- Ecole communale de Jauche : janvier 2019 – mars 2019 (21 élèves de P2) « Le jardin des mots » avec l'asbl Hors-jeu
- Bibliothèque de Genappe : 16 mars 2019 (13 personnes) « Une histoire en 1001 secondes » atelier intergénérationnel avec la Bibliothèque centrale du BW, le CC d'Ottignies dans le cadre du festival des nuits d'encre
- CPAS Tubize : février 2019 – juin 2019 (dizaine d'adultes) – 5 ateliers « Mots, papiers, ciseaux » avec Article 27
- Courlieu à Court-Saint-Etienne : septembre 2019 – novembre 2019 (13 adultes porteurs de handicap) 3 ateliers/ 4 pers par atelier « Une histoire en 1001 secondes » avec le Fournil

FORMATIONS données par les animatrices : 7 formations données par les animatrices pour 69 personnes - Bibliothèque de Jodoigne et Perwez pour les semeurs d'histoire, avec l'Isbw pour des futurs babysitteurs public ados à Waterloo, Wavre et Mont-saint-Guibert, Haute école Lucia De Brouckère à Jodoigne et le Gal culturalité au Stampia

- *Susciter l'éveil culturel en développant des animations, des spectacles et des formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination de professionnels ou non*

## ANIMATIONS

19 séances Animations Histoires minuscules pour 50 bébés dans 4 crèches (2 à Jodoigne + 1 à Perwez +1 à La Hulpe) ainsi que 3 séances avec les AMO de Genappe et Nivelles pour un public fragilisé.

10 Animations Temps des histoires (lectures contées) pour 81 enfants et 91 adultes parmi lesquels certains sont porteurs de handicap, viennent d'un milieu fragilisé ou sont des personnes âgées.

11 animations dans le cadre du projet Semeurs d'Histoire dont 8 réalisées par les animatrices de la Maison du Conte. Pour 145 enfants dont 43 élèves à l'école communale de Saint-Jean-Geest pour l'accueil extrascolaire d'octobre 2019 à juin 2020. Cette animation à l'école communale a été réalisée par une bénévole en formation avec le soutien de la Maison du Conte.

STAGES donnés par des professionnels

3 stages avec des intervenants extérieurs pour 25 adultes : Voix et Corps avec Baptiste VAes et Anne Borlée (à Louvain-la-Neuve) et La musicalité de la parole avec le conteur français Michel Hindenoch et l'artiste complice Anne Borlée (aux ateliers d'art de la Baraque LLN) ainsi que Au cœur du Mythe d'Orphée et Eurydice avec Don Fabulist et l'artiste complice Christine Horman à LLN.

- *Faire en sorte que l'association devienne un lieu où chacun, professionnel ou privé, vienne puiser des informations. Pour permettre d'être efficient sur ce point son équipe se tient informée de manière continue;*

Cont'Acte (Fédération des opérateurs du conte) : L'asbl fait partie de l'asbl qui a été créée et qui regroupe 8 opérateurs du conte

Participation au comité de pilotage du projet de l'Organisation internationale de la Francophonie : Contes d'un soir (présence à Paris au siège de l'OIF en juillet 2019/ action autour du conte en novembre 2019) Cela leur a permis de rencontres d'autres opérateurs du conte à un niveau international

Via l'Artiste complice et via la programmation Histoires d'êtres vivants, l'asbl fait reconnaître encore plus l'art du conte

Les animatrices suivent régulièrement des formations et visionnent beaucoup de spectacles

- *Intégrer les organisations relatives aux fêtes populaires telles Noël ou Halloween;*

Participation à Halloween et Noël en fête Jodoigne organisés par le CC de Jodoigne

Participation aux Grands Feux Ittre, Festicarnaval Perwez, Scène de villages (mise en vente des places de villages Est BW, La nuit des bibliothèques, Festival 0-18 à Genappe, Le Livre tout proche,...

- *Développer des partenariats possibles et se montrer disponibles pour de nouvelles collaborations, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;*

Organisation de partenariats avec divers acteurs culturels (GAL Culturalité, Centres culturels, , Les bibliothèques d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de La Hulpe, de Jodoigne,...)

Liens avec d'autres opérateurs culturels à l'occasion de l'alliance culture-école

- Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche : à l'occasion des jours blancs depuis plusieurs années la MCL via ses animatrices propose un spectacle pour toutes les maternelles (8 écoles)
- Centre culturel de Beauvechain : ateliers et spectacles pour les interscolaires P1-P2 chaque année
- Centre culturel de Beauvechain : Fin du Grand projet « Petites histoires, grande Histoire » Expo et publication : redécouverte du patrimoine par 4 classes de P4 avec le CC Beauvechain, la Maison de la Mémoire et de la citoyenneté : 32 ateliers conte et arts plastiques + expo + publication
- Article 27 Wallonie
- Centre culturel de Ittre à l'occasion des Grands Feux
- Centre culturel de Genappe : Festival 0-18
- Bibliothèque centrale de Nivelles : Nuit des Bibliothèques ; Nuits d'encre (aussi avec CCO)
- Gal Culturalité et Bibliothèques de Perwez Jodoigne Incourt : Projet Semeurs d'histoires
- CCBW et Gal Culturalité, Plateforme Est BW : Scène de Villages
- *Promouvoir les pratiques du conte et de la littérature entre les générations, les cultures, les différents publics (adolescents/personnes âgées/publics «fragilisés») au niveau local et provincial*

Projet Clairs VALLONS pour les adolescents en difficulté : une quinzaine d'ados

PROJET au Home de Maret pour la saint Nicolas : 16 enfants et 10 adultes

Projet Le Fournil : entre 43 adultes handicapés

Projet AMO Tempo Genappe et Tempo de Nivelles : rencontre adultes avec leur enfant

Projet CPAS de Tubize : atelier d'expression –écriture créative « Mots, papiers, ciseaux », en collaboration avec Article 27 : 10 adultes.

Projet école Ardoisière (beaucoup d'enfants primo-arrivants / de Fedasil) Les ateliers en 2018 ont donné naissance à un projet plus long en 2019 Janvier –Juin 2019 : « L'expo du petit chaperon rouge » ou comment revisiter de façon détournée le conte traditionnel

- *Veiller à s'investir dans des tâches de médiations littéraires*

- *Rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte)*

- Mise en place de « projets » (récurrents ou non) qui mettent en avant la médiation littéraire et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons... ;

### Les médiations littéraires

5 rencontres d'auteurs belges organisées dans le cadre du Goût des lettres, en collaboration avec le Centre culturel de la Vallée de la Néthen, la bibliothèque de Grez-Doiceau (moyenne de 60 personnes par rencontre) :

- vendredi 18 janvier 2019, Michel Claise (le célèbre juge d'instruction-romancier)
- vendredi 22 mars 2019 Vincent Tholomé (invité d'honneur du festival littéraire Les Nuits d'encre)
- vendredi 10 mai 2019, Jean-Marc Turine pour son roman *La Théo des fleuves* (Esperluète) qui a reçu le Prix de Cinq Continents.
- Le vendredi 11 octobre, Armel Job (nous l'avions reçu en 2012 déjà) roman *Une drôle de fille*, paru en février 2019 chez Laffont.
- Christophe Ghislain, le 06/12 2019, *Sam* (Albin Michel 2019)

Rencontres d'auteurs au Point Culture de LLN : Histoires dans le noir découvertes de l'univers des auteurs des Nuits d'encre : avec les auteurs invités du Festival Les Nuits d'encre (mars 2019) avec Geneviève Casterman et Vincent Tholomé : 35 pers.

Causerie avec Myriam Pellicane conteuse (FR) en février dans le cadre de la saison artiste complice avec Anne Borlée: 14 personnes

Rencontre au cœur du mythe d'Orphée et d'Eurydice avec Christine Horman dans le cadre de la saison [Artiste complice](#) Christine Horman: 23 personnes

Participation au Salon des auteurs organisé par la Province « Le livre tout proche »

Rencontre Christian Merveille auteur jeunesse Salon des auteurs (atelier famille) : 180 personnes pour l'atelier enfants et 77 personnes pour le coin lecture

- *Diffusion de spectacles*

Spectacles/conteries(créations) des animateurs de l'a.s.bl. ;

Spectacles que l'a.s.bl. programme (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers);

Accompagnement artistique de projets

- Spectacles/conteries(créations) des animateurs de l'a.s.bl.

PETITES FORMES : 17 représentations de spectacles créées par nos animatrices.

Création de 2 nouvelles petites formes (mini spectacles des animatrices) en 2019 :

Les histoires se rêvent la nuit et La papote de Loupiote

- Spectacles programmés (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers)

En 2018, la Maison du Conte fait appel à une artiste complice pour la 2<sup>ème</sup> fois :

2017/2018 : Valérie Bienfaisant, conteuse belge

2018/2019 : Anne Borlée, conteuse belge

2019/2020 : Christine Horman, conteuse belge

2<sup>ème</sup> édition du Festival « HISTOIRES D'ETRES VIVANTS »: 7 spectacles programmés

21 septembre - Conteurs en Balade – Orp-le-Grand : Balade contée Ombres et lumières 62 personnes

28 septembre – Genappe : Cabaret Histoires d'êtres vivants -53 personnes

05 octobre – Beauvechain : La leçon de français (Création) par Pépito Matéo - 90 personnes

12 octobre - Sophie Clerfayt – Braine-l'Alleud : Perles de liberté - 29 personnes

15 novembre - Les Fantômes bipolaires – Ittre : Eurydice, ombre d'un amour - 78 personnes

23 novembre – Jodoigne : Ricordi par Italia Gaeta - 26 personnes

07 décembre – Court-Saint-Etienne : A la croisée des voix par Catherine Pierloz & Simon Gauthier  
34 personnes

– Accompagnement artistique de projets :

2 semaines de résidence de l'artiste complice, Anne Borlée, à la Balade aux miroirs chez Nele Paxinou (1 semaine en 2019) avec une représentation en avril 2019. Résidence pour la création de la conférence contée « Tisseuses d'obscurité » Ou Essai narratif partiellement informatif... Pister les liens entre la misogynie qui imprègnent les fondements des récits de notre culture et l'impact du massacre des sorcières dans notre histoire, dans nos histoires... Ou comment nos imaginaires ont été colonisés...

- *Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants.*

Le nombre de participants est indiqué par activités, stages et animations,...

### **Liquidation des subventions**

Une subvention de fonctionnement de 72.000€ a été octroyée le 25 avril 2019 avec une avance de 80% (57.600€) et mise en liquidation le 25 mai 2019.

Le solde de la subvention (14.400€) a été liquidé le 2 mars 2020 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'association a pour but la promotion du conte, de la littérature et de la poésie dans la Province du Brabant wallon et en Communauté française ainsi que la production et la diffusion de spectacles nature à assurer cette promotion.

La Maison du Conte et de la Littérature a accueilli 4953 spectateurs sur 2019. Elle a organisé des activités dans 2 écoles du Brabant wallon (Jodoigne et Jauche) pour 58 élèves de 3 classes primaires. Ainsi qu'animé 126 élèves de 3 classes de primaires (Beauvechain et Ottignies) du Brabant wallon pour des projets à long terme (2018-2019). Elle a permis à 63 adultes « fragilisés » de participer à des activités sur le conte. Elle a organisé 30 animations pour tous types de public (bébé, enfant, adulte). Grâce à son artiste complice, elle a proposé 7 spectacles pour 372 spectateurs et organisé 5 rencontres littéraires pour 300 spectateurs. De plus, elle a collaboré avec différents opérateurs culturels du Brabant wallon. On peut estimer que le rapport est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°15 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 – soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 juin 2018 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°1 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » ;

Vu les statuts de l'asbl « La Maison Ephémère » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31612);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 3 septembre 2020 par le Co-Directeur de l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

#### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère »**

#### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Indicateurs quantitatifs.
  - Nombre de participants aux différents spectacles organisés par l'asbl.
- Indicateurs qualitatifs.
  - Contribuer au développement de l'axe Activités culturelles sur le site du Château d'Hélécine, dans le respect de son histoire, de son patrimoine, et en synergie avec les autres axes d'activités.



## Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

### Indicateurs quantitatifs.

*Nombre de participants aux différents spectacles organisés par l'asbl.*

99 représentations dont 42 en Fédération Wallonie Bruxelles, 52 en France et 5 sur le continent africain pour un nombre total de visiteurs de 8282 spectateurs.

- Création Machin/Machine : Château d'Hélécine - 6 représentations – 336 spectateurs (jauge de 55 personnes/spectacle). Tous les spectacles étaient complets.
- Machin/Machine en tournée : 6 représentations chez l'habitant – 1 représentation au Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche, 2 représentations au Festival de Spa et 9 représentations au Festival Off d'Avignon – 411 spectateurs
- Parole et Musique : Château d'Hélécine (8 février 2019, 24 mai 2019, 29 et 30 novembre 2019) – 189 spectateurs pour 4 représentations (jauge de 45 personnes/ spectacle)
- Création en RDC – Salina : Lubumbashi – 5 représentations dont 2 scolaires – 650 spectateurs
- Celui qui se moque du crocodile n'a pas traversé la rivière : 21 représentations au Festival OFF d'Avignon, 1 représentation au CEMEA Liège pour 887 personnes
- Eux sur la photo : Festival de Spa – 5 représentations et 4 représentations au Festival « Au vert » pour 540 spectateurs. Tous les spectacles étaient complets.
- Ultime rendez-vous (spectacle à domicile) : 16 représentations (8 chez l'habitant et 8 au Festival Off d'Avignon) pour un total de 289 spectateurs
- Le Roi Nu : 8 représentations à la citadelle de Namur et 14 représentations à Festival Off d'Avignon – 4980 spectateurs

### Indicateurs qualitatifs.

*Contribuer au développement de l'axe Activités culturelles sur le site du Château d'Hélécine, dans le respect de son histoire, de son patrimoine, et en synergie avec les autres axes d'activités*

En 2019, la compagnie « la Maison Éphémère » a proposé la nouvelle création Machin/Machine. La création de MACHIN MACHINE correspond à de multiples intentions. La première est de répondre à un désir partagé avec un public toujours plus nombreux, d'une expérience plus intime de représentation. A travers leur démarche à domicile, l'asbl allie un projet artistique et un texte contemporain à une relation humaine, confidentielle. Le public et l'acteur sont à portée de main, à portée de souffle. MACHIN MACHINE est conçu pour être représenté « à domicile » ou dans des lieux non théâtraux tels que bars, restos, librairies ou autres galeries d'art. La conception même du spectacle est motivée par ce contexte particulier : il ne s'agit pas d'amener une scène de théâtre dans un salon mais bien de faire du salon, un espace de représentation.

Le Bar des Ephémères a aussi permis les diners-spectacles « Paroles et Musique ». Chaque spectacle est précédé d'un dîner en collaboration avec le Château d'Hélécine.

- Alden, Patterson and Dashwood, le 8 février 2019 – 43 spectateurs
- Yalla, notre soirée cinéthéâtrale, le 24 mai 2019 – 51 spectateurs
- Votre Maman, les 29 et 30 novembre 2019 – 95 spectateurs

Les paroles et musique de fin 2018 ont été peu fréquentés. La Maison Ephémère a préféré jouer la carte de la prudence début 2019 en ne proposant qu'une date à chaque spectacle.

Il reste néanmoins à mettre en place un mécanisme visant à synchroniser l'agenda du concessionnaire et celui de la compagnie notamment pour l'occupation du Bar des Ephémères.

### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de 28.000 euros a été octroyée le 12 décembre 2019 selon la répartition suivante :

- 20.000 € à titre d'intervention dans les frais de fonctionnement pour l'année 2019 mis en liquidation le 7 septembre 2020 (15.000€) et le 28 septembre 2020 (5.000€) sur base de justificatifs;
- 8.000 € au titre de soutien à la création artistique et la diffusion culturelle 2019, liquidé le 7 septembre 2019 sur base de justificatifs.

De plus, une subvention en nature valorisée à 9.000 € pour la mise à disposition gratuite de locaux du Château d'Hélécine a été octroyée pour l'année 2019 le 12 décembre 2019.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Maison Ephémère » ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'asbl a pour but l'organisation, la création, la production, la promotion et la diffusion d'activités artistiques, tant en Belgique qu'à l'étranger et la sensibilisation du public et l'accès le plus large possible à ces activités.

L'asbl est une petite compagnie de théâtre qui est gérée par 3 personnes. Avec 99 représentations, l'asbl a accueilli 8.282 spectateurs belges, français et africains. Elle a collaboré avec les Baladins du Miroir dans la création du spectacle « Le Roi nu ». Grâce au Bar des Ephémères, elle contribue au développement des activités culturelles du Château d'Hélécine qui a permis d'accueillir 189 spectateurs sur 4 représentations. Le rapport coût/service est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

## **Annexe n°16 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Macamagie »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 – soutenir la diversité culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. «Macamagie » couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu les statuts de l'asbl « Macamagie » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31626);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 11 septembre 2020 par la Présidente de l'asbl « Macamagie » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Macamagie » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. «Macamagie», tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. « Macamagie »**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### Indicateurs qualitatifs

- Organiser le Festival annuel de Magie et de Féerie en y accueillant de nombreux artistes professionnels;
  - Associer Féerie et Magie afin de créer une ambiance particulière et différente à chaque fois sur base d'une thématique liée à l'imagerie populaire;
  - Assurer un maximum d'activités gratuites;
  - Organiser un concours pour débusquer les « nouveaux talents »;

#### Indicateurs quantitatifs

- Développer de nouvelles initiatives s'étendant sur tout le périmètre géographique de la Province afin de :
  - Créer des animations dans différentes communes de la Province autour de la magie et de la féerie ;
  - Organiser des stages de magie pour les enfants.

- Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Festival
- Fournir annuellement le nombre de participants au concours, aux animations et aux stages.

## **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Macamagie » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Macamagie » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

### Indicateurs quantitatifs

Organiser le Festival annuel de Magie et de Féerie en y accueillant de nombreux artistes professionnels;

1. *Associer Féerie et Magie afin de créer une ambiance particulière et différente à chaque fois sur base d'une thématique liée à l'imagerie populaire;*

- Le 16<sup>ème</sup> Festival de Magie et de Féerie a eu lieu à La Sucrierie à Wavre, les 13, 14 et 15 décembre 2019, qui a accueilli de nombreux artistes professionnels et semi-professionnels : 46 artistes. Le thème décliné fut « *Un autre Monde* » pour les petits déjeuners et le grand jeu d'aventure des après-midi des 14 et 15 décembre – 1300 personnes

- « *The Magician and the World Greatest Performers Le Show* » pour les soirées de gala des 13 et 14 décembre.- 1200 personnes. Le prix d'entrée du Gala était très démocratique pour la prestation d'artistes reconnus internationalement.

Le nouvel espace, parfaitement adapté, a permis d'insuffler un nouveau souffle aux activités de l'asbl et de redonner vie au concept ambitieux initié aux origines du Festival « Macamagie ». De plus, on peut signaler que des artistes brabançons wallons ont participé :

- Nono Battesti : création de la chorégraphie
- Pierre Vanherck : création de la canne magique du spectacle : The magician"
- Mathilde Reim : scénariste du grand jeu familial "Macamagie"
- Aline Claus et Isis Hauben : créatrices des décors de l'univers "Macamagie"
- Les Dames de l'Ouvroir de Wavre) : confections des costumes
- CEC Le Grenier (Limal): aide en tous genres

2. *Assurer un maximum d'activités gratuites*

Cette manifestation artistique était accessible à tous grâce à un maximum d'activités gratuites telles que des spectacles de magie, jonglerie, danse, musique, déambulatoires, animations diverses pour les enfants,... ; et a attiré environ 1.300 personnes dont la provenance dépasse largement les frontières du Brabant wallon.

3. *Organiser des stages de magie pour les enfants.*

En 2019, les enfants ont dû payer 2,5 euros pour pouvoir participer aux petits déjeuners à l'école de magie et ce pour éviter les défections de dernières minutes, plus de 250 enfants y ont participé; De plus, depuis plusieurs années, un stage de deux matinées est proposé aux élèves de plus de 12 ans. Celui-ci permet aux élèves les plus passionnés par la discipline de devenir des illusionnistes avertis. Les places sont limitées et payantes (20€) afin d'assurer la qualité. En 2019, 20 adolescents y ont participé.

#### 4. Organiser un concours pour débusquer les « nouveaux talents ».

Un concours de magie de close up destiné à débusquer les jeunes talents a été programmé le samedi 14 décembre à La Sucrierie. Ce concours est à présent ouvert aux artistes internationaux.

Le Président du jury était Gerrit Bregman vice-président de la FISM (Fédération Internationale des Sociétés Magiques, Fédération organisatrice des Championnats du Monde de Magie).

Cette année, 7 participants ont été qualifiés pour participer à ce concours, 3 français et 4 belges. Deux deuxièmes prix ex aequo ont été remportés et un troisième prix car le système de notation est établi par point comme prévu dans les concours internationaux de la FISM. Il n'y a donc pas eu de premier prix en 2019.

#### Indicateurs qualitatifs

Tous les chiffres demandés sont associés aux indicateurs qualitatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. «Macamagie» ont été examinées par l'administration.

#### **Liquidation des subventions**

Subvention annuelle de fonctionnement de 125.000,00 € pour l'année 2019, octroyée le 24 octobre 2019, avec une avance de 80% (100.000,00 €), mise en liquidation le 28 octobre 2019

Le solde de la subvention a été liquidé en date du 21 septembre 2020 sur base des justificatifs.

#### **Rapport coût du service/qualité**

L'asbl a pour objet de diffuser et d'organiser toutes actions et animations ayant pour but la promotion de la culture et de la citoyenneté tant à Wavre que sur l'ensemble du territoire de la Province du Brabant wallon.

L'asbl a permis à plus de 2500 spectateurs de découvrir un monde féérique et celui de la magie créés grâce à presque 70 artistes belges et étrangers, toutes disciplines confondues (magiciens, danseurs, comédiens, voltigeurs,...) durant un week-end (gala, concours de magie- Jeunes talents, activités gratuites pour les familles). Le concours de magie est ouvert aux artistes internationaux. Le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°17 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » couvrant les exercices 2019 à 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31613);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 14 mai 2020 par la Directrice de l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine »**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### Indicateurs qualitatifs

- Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;
- Promouvoir le tourisme « Familles » en développant des activités à destination du public familial (Journée de l'Eau, Journées Portes Ouvertes, promotions diverses...) ;
- Participer aux différentes activités du Domaine du Bois des Rêves par notamment, la mise à disposition de personnel et/ou le partage d'expertise pédagogique ;
- Collaborer positivement et proactivement aux développements du Domaine ;
- Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de l'asbl Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'organisation de toutes ses activités ;
- Associer le Brabant wallon à l'ensemble des supports de promotion de l'asbl, de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;

### Indicateurs quantitatifs

- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année, les chiffres de fréquentation de chaque activité.

### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

### Indicateurs qualitatifs

- *Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;* Le Musée de l'Eau et de la Fontaine a reçu 93 groupes scolaires soit 3788 enfants et 399 accompagnants (40% de maternelle et 60% de primaire).

Les thématiques principales développées lors des ateliers sont :

- Sensibilisation à la problématique de l'eau
- Eveil scientifique
- Protection de l'environnement
- Visite du « Clos des Fontaines », mise en avant du patrimoine et de l'histoire.

Tous les groupes scolaires travaillent les mêmes thématiques mais avec une adaptation à chaque degré :

- maternelles : manipulation, activités sensorielles,...
- primaires : manipulation, activités sensorielles, éveil scientifique sous forme de questions/réponses comme par exemple la mise en avant des propriétés physiques de l'eau. Pour les 4-5-6, un atelier météo complète les activités.

Afin de faire connaître ses activités scolaires, le Musée de l'Eau et de la Fontaine fait de la promotion sur les sites gratuits (enseignement.be,...) ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Il effectue aussi des campagnes d'affichage et dépose des flyers dans les écoles autour du Bois des Rêves.

- *Promouvoir le tourisme « Familles » en développant des activités à destination du public familial (Journée de l'Eau, Journées Portes Ouvertes, promotions diverses...)* ;
- 18 ateliers famille - 223 personnes  
Ateliers intergénérationnels à thème en fonction des vacances scolaires :
  - Congé de détente : Pirates d'eau douce
  - Halloween : Monstres marins
  - Activités musicales aquatiques et éveil scientifique.
- Organisation d'anniversaire pour les 4/10 ans – 2,5h (2h activités et 30' de goûter) – activités ludiques sur l'eau : 14 groupes - 158 personnes
- Accueil de groupes extrascolaires (plaines de vacances, écoles de devoirs,...) – de 1h30 à 2h30 si visite du musée – activités avec fil rouge sur l'histoire de l'eau et réalisation de défis sur l'eau avec la thématique éveil scientifique : 13 groupes – 310 personnes

- Carnet familles – jeu de piste à acheter auprès du MEF ou du BDR. Ce jeu permet de découvrir en toute autonomie les différentes pièces installées dans le Domaine ainsi que l’histoire du Bois des Rêves : 74 carnets vendus
- Visites guidées adultes- 1h30 – la visite démarre à la Brasserie jusqu’au bout de l’étang et visite du « Clos des Fontaines ». Visite plus liée à l’Histoire du BDR, de l’accès à l’eau à travers le temps,... : 5 groupes : 67 personnes
- Organisation de la journée de l’Eau – « 30 ans du MEF » - activités gratuites proposées à tout type de public avec différents partenaires (Grashopper, Avalon virtual, Objectif Ô, les jardins partagés de Villers, le Siroteur, Le Collectif des Lucioles, l’Abbaye de Villers-la-Ville, Trioshka, Compagnie Zanni, le Chapkipesz Théâtre, le Circokot, Goodplanet et InBW)
- *Participer aux différentes activités du Domaine du Bois des Rêves par notamment, la mise à disposition de personnel et/ou le partage d’expertise pédagogique ;*
- Bw ça marche : 21 avril 2019 – activités familles, musique aquatique
- Les Afronauts : 22 juin 2019 – aide en personnel
- Festival Ô Bois des Rêves : 29 septembre 2019 : activité Bar à eau
- *Collaborer positivement et proactivement aux développements du Domaine ;*

La Directrice du MEF participe activement aux réunions du Domaine (événementiels, organisation interne, ...),

- *Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de l’asbl Le Musée de l’Eau et de la Fontaine dans l’organisation de toutes ses activités ;*
- *Associer le Brabant wallon à l’ensemble des supports de promotion de l’asbl, de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;*

Le MEF a bien présenté le Brabant wallon comme partenaire de ses activités.

Il a, de plus, bien intégré le logo BW sur tous ses supports de promotion (site internet, page Facebook, instagram, dossiers pédagogiques, affiches, dépliants scolaires, ...).

### **Indicateurs quantitatifs**

Tous les chiffres sont intégrés aux indicateurs qualitatifs.

### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement et de soutien dans un salaire mi-temps de 45.000 euros pour l’année 2019 a été octroyée le 5 décembre 2019 avec une avance de 80% (36.000€) mise en liquidation le 31 janvier 2020.

Le solde de la subvention a été liquidé le 3 avril 2020 sur base des justificatifs.

L’asbl bénéficie de deux avantages en nature par la mise à disposition :

- de locaux au Bois des Rêves pour un montant annuel de 58.300€
- d’un local à l’IPAM pour un montant annuel de 7.000€

Toutes les pièces qui ont été remises par l’a.s.b.l. « Le Musée de l’Eau et de la Fontaine» ont été examinées par l’administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

L’association a pour but la gestion et l’animation d’un Musée de l’Eau et de la Fontaine et d’un centre de documentation qui rassemblent des documents et des objets relatifs à l’histoire de l’eau, l’histoire des fontaines et qui met tout en œuvre pour sensibiliser le public à l’importance de l’eau dans la vie



quotidienne. Elle sensibilise et informe le public et les pouvoirs publics pour la sauvegarde, la rénovation et le classement des fontaines et/ou des sites où sont situées des fontaines ainsi que sur l'importance de l'eau dans la vie quotidienne en organisant des actions et des manifestations culturelles.

Le Musée de l'Eau et de la Fontaine emploie 3 personnes et a accueilli 93 groupes scolaires soit 3.788 enfants (40% de maternelles et 60% de primaires) et 399 accompagnants. Il a aussi organisé des activités à destination du tout public (anniversaires, visites guidées, accueil de groupes extrascolaires,...) pour 758 personnes. Le rapport coût/qualité est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°18 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » couvrant les exercices 2019 à 2024 ;

Vu les statuts de l'asbl « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31622);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 23 septembre 2020 par le Directeur de l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »**

#### **Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

##### 1. Indicateurs qualitatifs

- renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant;
- renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon.

L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance :

- rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu «Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve»);
- construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu «Habiter la terre»);
- s'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu «Habiter le monde»);
- développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS);
- Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial.

L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école.

L'association veillera à développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire;

- préparation en amont;
- accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements;
- poursuite et exploitation en classe;
- projet prospectif: développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école.

Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts: animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...

## 2. Indicateurs quantitatifs

- Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui;
- assurer la coordination générale, la coordination de la communication et la programmation artistique de deux festivals internationaux au Domaine provincial du Bois des Rêves. Pour chaque festival, l'association prend en charge financière des cachets artistiques à hauteur de 10.000 €;
- 1 festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB);
- organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain(en 2021 et en 2024) ;
- programmation, organisation et coordination de saisons de spectacle tout public;
- programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire;
- mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale;
- promouvoir gratuitement les acteurs culturels de son territoire (Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Ferme du Biéreau, Musée Hergé, Aula Magna, ...) via notamment son site internet (agenda complet du pôle culturel), la distribution de flyers, la billetterie en ligne, la revue culturelle
- « Faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique «La culture rayonne en Brabant wallon»

### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Le Centre Culturel d'Ottignies-LLN asbl » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants:

- Indicateur qualitatif

- *renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon ;*

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le Centre culturel développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des brabançons wallons des opérations culturelles de qualité.

Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province. Il peut s'agir de cinémas, de bibliothèques, d'associations d'éducation permanente,...

*L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance :*

- rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu «Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve»);*
- construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu «Habiter la terre»);*
- s'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu «Habiter le monde»);*
- développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS);*
- Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial.*

Le Centre culturel a obtenu, le 20 décembre 2019, par arrêté ministériel, sa reconnaissance tant pour son action culturelle générale que pour sa spécialisation en arts de la scène. Le nouveau Contrat programme reprenant les nouveaux enjeux définis est conclu avec la Fédération Wallonie Bruxelles pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'opérationnalisation des enjeux sera donc progressive durant toute la période du Contrat programme. Cependant, on peut signaler que certains projets ont déjà été initiés en 2019 tels que :

- rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu «Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve»);*

Le Centre culturel souhaite renforcer cette question du territoire qui est l'élément principal qui ressortait de l'analyse partagée réalisée en vue de la création du nouveau contrat programme. A titre d'exemple ; une démarche avec les partenaires associatifs locaux et les autorités de la Ville pour rendre le cœur d'Ottignies plus vivant et plus attractif ; plusieurs réunions ont été organisés. Il en est sorti que la Ferme du Douaire devrait devenir un lieu central de vie de demain en permettant aux citoyens d'y participer pleinement.

Les nombreuses activités menées par le Centre culturel se font également pour la plupart dans une logique collaborative et participative avec les associations locales et les habitants. En 2019, 249 activités culturelles publiques ont été organisées avec l'aide de plus de 80 partenaires brabançons wallons (écoles de danse, bibliothèques, d'autres Centres culturels, ...).

Le Centre culturel a aussi organisé la 4<sup>ème</sup> édition de Tour des Cafés – débat citoyen avec les habitants et les associations locales. La thématique de 2019 « *Nous, migrants, tissons l'humanité* » a rencontré un vif succès : 27 rencontres, 3 expositions, un spectacle, 2 films, un documentaire, un atelier cuisine et un concert. Au total, l'action a atteint plus de 700 personnes avec la participation de 41 associations

Le Centre culturel aide les comités de quartier à organiser les fêtes de quartier depuis plus de 15 ans. En 2019, il y a eu des fêtes dans 10 quartiers pour 1000 participants.

- construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu «Habiter la terre»);*

Il a également Participé activement à de nombreuses activités partenariales qui visent à interroger le citoyen sur notre manière de penser le vivant dans notre manière de vivre au quotidien. Cela se traduit concrètement par exemple par les liens réalisés entre l'activité théâtrale et débats suite aux représentations. En 2019, organisation d'un cycle du 24 janvier au 21 mars sur l'état nucléaire pour 900 participants : Spectacle « *L'herbe de l'oubli* », une exposition photos de Lucas Castel intitulé « *strike* » ainsi que des ateliers participatifs sur la thématique. Un spectacle jeunes publics a été organisé « *Alex au pays des poubelles* »

Il est aussi partenaire du Festival « Eau et Climat » et du Festival « Alimenterre » pour 2120 participants.

En collaboration avec la Province du Brabant wallon, il organise le festival « Ô Bois des Rêves ».

*- s'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu «Habiter le monde»)*

Comme pôle culturel du BW, il développe de nombreuses activités culturelles réunissant des partenaires et la population de toute la province.

En 2019, ils ont organisé les Nuits d'encre avec 34 partenaires dont la bibliothèque centrale, les écoles secondaires, les éditeurs,... pour 1800 personnes.

*- développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS);*

Avec ses 20 mètres d'ouverture et ses 11 mètres de profondeur, le centre culturel dispose sans conteste d'une grande scène pour y développer une action spécialisée. Sa capacité de 605 places permet une programmation variée et d'envergure.

En 2019, 93 représentations ont été tenues pour près de 18.000 spectateurs.

*- Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial*

Le Centre culturel d'Ottignies a bien apposé le logo provincial sur toutes ses publications et les a remis à l'administration provinciale.

*L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école.*

*L'association veillera à développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire;*

*•préparation en amont;*

*•accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements;*

*•poursuite et exploitation en classe;*

*•projet prospectif: développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école.*

*Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts: animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...*

11 spectacles - 54 scolaires et plus de 6.000 élèves

Ils accueillent 2 fois sur la saison des futurs enseignants ENCBW. Dans le cadre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA), les relations de travail avec les enseignants sont primordiales. Les Ateliers de l'asbl EKLA au centre culturel, Art à l'école, Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse permettent un rapprochement entre le monde de l'éducation et le monde artistique grâce à des formations artistiques pour les enseignants et ateliers artistiques dans les écoles

Festival 0-18 : 11 novembre 2019 - mettre en avant les droits de l'enfance ayant pour thème « La place du corps en classe ». Partenariat avec la Ville, avec la Maison des Jeunes et les écoles ainsi que le conseil communal des enfants. 23 représentations dans les écoles en amont du festival et 2 représentations dans le Centre culturel.

## 2. Indicateurs quantitatifs

*Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion,*

*l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui: •assurer la coordination générale, la coordination de la communication et la programmation artistique de deux festivals internationaux au Domaine provincial du Bois des Rêves. Pour chaque festival, l'association prend en charge financière des cachets artistiques à hauteur de 10.000 €;*

Après 25 ans d'existence, la nuit africaine a décidé d'opérer une évolution qui marque la volonté du festival d'expérimenter, de découvrir les cultures et musiques africaines et de rendre visible le rayonnement du continent africain sur le monde. Pour inscrire ce tournant, le Festival a changé de nom. Le 23 juin 2019 a ainsi eu lieu la première édition des Afronautes. La qualité du Festival a été une fois de plus remarquée par tous. Toutefois, la fréquentation a connu une baisse en accueillant 2497 visiteurs contre 4865 en 2018. Il est à noter que le Festival se tenait en même temps que les Fêtes de la musique qui organisaient un peu partout des concerts gratuits.

- *1 festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB);*

Du 15 au 31 mars 2019, *Les nuits d'encre*, le festival de littérature en Brabant wallon, a été organisé par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie-Bruxelles) et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Celui-ci bénéficie chaque année de l'enthousiasme de leurs invités d'honneur qui étaient, en 2019, Geneviève Casterman (de Blanmont) & Vincent Tholomé (de Namur). Ensemble, ils composent une programmation cohérente et variée, dans des dispositifs originaux qui permettent une participation active des publics. À ces deux opérateurs principaux, s'ajoutent 34 partenaires de secteurs différents (centres culturels, bibliothèques, CEC, maisons de jeunes, éditeurs, écoles secondaires, etc.), ce qui est une plus-value pour le festival, chacun apportant ses spécificités, publics et compétences. Le festival est conçu pour favoriser la rencontre entre les auteurs et les publics, mais également pour permettre la rencontre et la collaboration entre tous les partenaires en incitant à poursuivre ou mettre en place d'autres actions culturelles littéraires sur le territoire du Brabant wallon.

Geneviève Casterman & Vincent Tholomé ont conçu leur programme, en impliquant les partenaires, autour de la thématique *trois fois rien*. C'est fou ce qu'on peut faire avec trois fois rien, dans des salles, des ateliers, des bibliothèques, dans une piscine ou en se promenant !

Le festival a permis 6 créations, 2 rencontres avec des écrivains et des éditeurs, 5 ateliers, 3 animations, 2 formations passionnantes et pas moins de 5 spectacles. Enfin, le festival a monté 2 expositions.

Plusieurs centaines d'élèves des écoles provinciales de Nivelles et de Wavre se sont immergés dans les œuvres des invités d'honneur pour créer des œuvres et une exposition.

Ces 22 activités ont réuni plus de 1800 personnes de tous les âges.

- *organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain (en 2021 et en 2024) ;*

La prochaine Triennale d'art contemporain se construit avec, pour la première fois, un appel public à commissariat qui a obtenu de nombreuses réponses. La 10<sup>e</sup> Triennale d'art contemporain est donc en pleine préparation. Elle devrait se tenir du 15 septembre au 28 Novembre 2021 autour du thème de la Fluidité.

La 10<sup>e</sup> Triennale présentera les œuvres de 30 et 40 artistes, principalement de la FWB, dans 3 lieux à Ottignies-Louvain-la-Neuve, mais aussi au Botanique et à la Médiatine à Bruxelles, ainsi qu'au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. La 10<sup>e</sup> Triennale développera également des projets participatifs avec des publics variés, de tous les âges. Une programmation de spectacles (théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue) viendra ponctuer le calendrier de cette Triennale rassembleuse, stimulante pour les esprits et les sens !

- *programmation, organisation et coordination de saisons de spectacle tout public;*

En 2019, 738 abonnés ont fait confiance au Centre Culturel pour la saison « tout public ». Ce sont 22 représentations en soirée pour 9.350 spectateurs et 17 représentations en après-midi pour les familles pour 2.274 spectateurs.

La programmation se veut riche et variée, faite de sens et de découverte.

- *programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire;*

Comme indiqué plus haut, les activités en lien avec le public scolaire sont nombreuses. Outre les activités et stages, 54 représentations scolaires ont été programmées pour 6.184 spectateurs en 2019.

- *mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale;*

Aucune de demande de la Province du Brabant wallon en 2019 ni en personnel, ni de gratuité.

*• promouvoir gratuitement les acteurs culturels de son territoire (Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Ferme du Biéreau, Musée Hergé, Aula Magna, ...) via notamment son site internet (agenda complet du pôle culturel), la distribution de flyers, la billetterie en ligne, la revue culturelle*  
*• « Faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique «La culture rayonne en Brabant wallon»*

Depuis septembre 2017, deux pages sont consacrées dans la Boussole à la rubrique 'La culture rayonne en Brabant wallon'. Ces pages mettent en évidence des événements culturels importants se déroulant tant à Ottignies-Louvain-la-Neuve que dans les autres entités de la province en veillant à un certain équilibre géographique. C'est ainsi que des événements comme Le livre tout proche à La Hulpe, l'Incrock festival à Incourt ou encore le festival de la marionnette à Tubize ont pu bénéficier d'une visibilité dans La Boussole. Le Centre culturel a ainsi donné une plus grande place aux opérateurs du Pôle pour leurs événements comme par exemple le Kidzik, le Grand Tremplin, Le Prix Diagonale, plusieurs expositions au Musée L, Louvain-la-Plage ou encore Louvain-la-neige.

### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement de 132.000 euros pour l'année 2019 a été octroyée le 19 décembre 2019 avec une avance de 60 % (79.200€) mise en liquidation le 10 février 2020.

Le solde de la subvention a été liquidé le 8 juin 2020 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'asbl a pour but de promouvoir le développement culturel de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. De plus, elle doit encourager et assister les initiatives culturelles, en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que favoriser, en matière culturelle, les contacts entre

l'initiative privée et les pouvoirs publics. Elle contribue à l'exercice du droit de la culture et à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains et favorise le plaisir des populations par la découverte et les pratiques culturelles. Elle assure une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants notamment dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté, de la Province, de la Ville.

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le Centre culturel développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des brabançons wallons des opérations culturelles de qualité. Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province. Il peut s'agir de cinémas, de bibliothèques, d'associations d'éducation permanente,...30.000 visiteurs ont été accueillis au Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la Neuve dont 6184 élèves pour 54 représentations scolaires. Le rapport coût/qualité est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°19 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » couvrant les exercices 2019 à 2024 ;

Vu les statuts de l'asbl « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31621);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 10 juillet 2020 par la Co-Directrice de l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « *Centre culturel du Brabant wallon* » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;



Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

**Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon »**

**Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Indicateurs qualitatifs
  - Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant ;
  - Soutenir et promouvoir les acteurs culturels du territoire dans l'ensemble de leurs démarches afin de favoriser la création et la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de rendre la culture accessible à tous ;
  - Veiller à la complémentarité et à la diversité de l'offre culturelle des opérateurs culturels en favorisant les partenariats et l'interdisciplinarité entre opérateurs culturels du territoire ;
  - L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2017-2021) ;
  - Valoriser les arts, les disciplines artistiques et les moyens d'éveiller les citoyens en renforçant les initiatives liées à la culture, à la jeunesse et particulièrement celles prônant une véritable alliance culture-école. L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les événements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics et de créer une véritable alliance culture-école au sein des établissements scolaires du Brabant wallon.

Cette alliance culture-école devra permettre :

- d'utiliser l'art/la culture comme un vecteur d'apprentissage plus attractif, plus vivant qui permet l'expérimentation, la mise en pratique, la mise en situation ;
- d'éveiller nos jeunes aux enjeux de la société ;
- de développer chez les jeunes, leurs talents et leurs goûts pour une discipline artistique ;
- de faire connaître l'offre du territoire et d'inciter les citoyens et nos établissements scolaires à rencontrer les opérateurs culturels;-l'accessibilité de nos lieux culturels au plus grand nombre;-de renforcer le soutien aux artistes et à leurs créations artistiques ;
- d'encourager davantage la jeunesse à la découverte des arts;-d'améliorer la communication de l'offre culturelle à caractère pédagogique auprès des acteurs de l'enseignement.

- Le Centre culturel du Brabant wallon proposera, dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence des jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et d'outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer leur visite et/ou de la poursuivre en classe ;
- Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon et amener les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions ;
- Le CCBW contribuera au développement et au rayonnement artistique et culturel de l'ensemble des opérateurs culturels de son territoire d'implantation composé des 27 communes de la Province du Brabant wallon par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles ;
- Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels ;
- Le CCBW accordera un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels en leur facilitant la mise en réseau avec les centres culturels voisins ou les associations publiques locales ;
- Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (Maison de l'urbanisme)

L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du BW aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :

- impliquer toujours davantage les citoyens dans les débats de société et plus spécifiquement concernant les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Brabant wallon ;
- encourager le public à participer à la définition de son cadre de vie ;
- prendre en considération les spécificités identifiées dans le Contrat de développement territorial réalisé par le Brabant wallon ;
- informer, organiser le dialogue, le débat et la communication via notamment la publication de la revue Espace-Vie et l'édition d'un corpus de fiches valorisant les projets primés par le Prix de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Province.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale.
- Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains événements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activité de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciaux (Beach flags, banners, ...) ;
- Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaître comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.
- L'association veillera notamment à mettre en place :
  - un événement littéraire destiné à promouvoir les auteurs du Brabant wallon auprès d'un large public via la rencontre directe et la mise en place de diverses animations de sensibilisation à la lecture et à l'écriture ;
  - un village d'associations en vue de faire découvrir les différentes cultures, de susciter la compréhension, la réflexion, la déconstruction des idées préconçues, de rencontrer l'autre dans toute sa diversité et de fêter la multiculturalité ;
  - un projet musical qui permette d'accompagner les jeunes créateurs, de sensibiliser à la diversité musicale, d'encourager la participation des publics à la création, de fédérer un réseau d'opérateurs et de rayonner dans le Brabant wallon ;
  - un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extra-scolaires au sein de l'école ;

- un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon.
- Les dispositifs de médiation doivent permettre de mettre en relation le public avec l'œuvre ou la création artistique (exposition, concert, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique, etc.) Les moyens de médiation seront variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et acteurs de l'enseignement (animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...) tout en garantissant la liberté de création artistique.

## Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

### 1. Indicateurs qualitatifs

*Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant*

Du trac au tac ! : Organisation d'ateliers théâtre dans 6 classes de l'enseignement secondaire en vue de présenter une scène sur les planches d'un vrai théâtre.

Diffusion scolaire – enseignement fondamental : 58 séances organisées au CCO et dans les écoles.

• 6 578 enfants dont 2 006 amenés par le CCBW

Écoles concernées : Écoles fondamentales (CCBW) : Collège ND de Basse-Wavre, école communale Van Hoegarden (Lasne), école Le Bon Départ de Nil-Saint-Vincent, école du Verseau (Wavre), Le Grand Tour (Wavre), école communale de Gistoux, école communale de Plancenoit (Lasne), La petite école (Chastre), collège Saint-Étienne (CSE), Les Moineaux (Wavre), école communale de Chaumont, écoles communales de Villers-la-Ville (VLV, Tilly et Marbais), école de Wisterzée (CSE), école Sainte-Lutgarde (Lasne), école de Néthen, école Les Chardons (Chastre), L'Éscale (Wavre), Le Verseau (Wavre) et Les Papillons (CSE).

+ 14 séances en délocalisation équivalant à 1 091 enfants touchés.

Écoles fondamentales : écoles communales de Walhain, Institut de la Providence (Wavre), écoles communales de Villers-la-Ville (VLV, Tilly et Marbais), école communale Van Hoegarden (Lasne), école communale de Plancenoit (Lasne), école Sainte-Lutgarde (Lasne), école du Centre (CSE), école communale de Maransart (Lasne).

Diffusion scolaire – enseignement secondaire : 28 séances organisées correspondant à 2 168 élèves touchés.

Écoles concernées : CEFA de Court-Saint-Étienne, Collège du Christ-Roi, Institut de la Providence de Wavre, Collège Cardinal Mercier de Braine-l'Alleud, Collège Notre-Dame de Basse-Wavre et Athénée Royal Paul Delvaux à Ottignies.

Spectacles à l'école et médiation : en janvier 2020, le spectacle « La question du devoir » créé par le Théâtre des Zygomars a été programmé dans 5 écoles (CEFA, Athénée Royal Paul Delvaux, Martin V, Institut de la Providence de Wavre, Collège Notre-Dame de Basse-Wavre), soit 225 élèves touchés.

Cette formule de théâtre invisible mélange théâtre et ateliers philo, de manière efficace et interpellante. Avec la complicité de l'enseignant, les élèves s'attendent à participer à un atelier d'art

plastique. Ils assistent, à leur insu, à une forme artistique qui se transforme au fil de la rencontre en un atelier philo sur la question du devoir. L'atelier est animé par Gilles Abel, également comédien factice dans le spectacle.

*Soutenir et promouvoir les acteurs culturels du territoire dans l'ensemble de leurs démarches afin de favoriser la création et la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de rendre la culture accessible à tous*

Les résidences d'artistes offrent un lieu de répétition aux artistes de cirque, arts de rue et arts forains, jeune public et marionnettes. Des bancs d'essai sont généralement proposés à la fin des résidences par les artistes, permettant au public de prendre connaissance des différentes étapes d'un projet de création. Douze résidences ont eu lieu en 2019.

Dans le cadre d'un appel à projet de la Province, le CCBW a soutenu la production du spectacle *Hortense* de jeunes artistes du Brabant wallon, et la création de leur compagnie Niou. Au-delà de la création, de la mise en scène par la Cie des Arts de Nez, le CCBW a également organisé un premier cycle de diffusion du spectacle en Brabant wallon (11 dates avec 30 à 200 personnes par représentation).

Les projets Égalité des chances visent particulièrement l'accessibilité à la culture pour tous. Les projets se développent sur deux axes distincts et complémentaires : d'une part l'accès à la diffusion culturelle par des sorties collectives et autres animations (ex. Blabla BOX, outil de médiation à destination des personnes maîtrisant peu ou partiellement la langue française) avec médiation pour des groupes constitués par les partenaires sociaux (CPAS et autres) ; et d'autre part, de nombreux ateliers visant l'expression artistique de publics à qui ce droit est d'ordinaire peu accordé. Il s'agit par exemple de production de design avec des matériaux de récupération, de réalisation de graff, de jeu face caméra, de création de livres, de mise en place d'une chorale, de sérigraphie, .... Les publics émergent de CPAS du Brabant wallon, ou fréquentent des institutions pour personnes en situation de handicap, des jeunes d'AMO, d'enfants placés, de personnes en traitement pour maladie mentale, de militantes de mouvements féministes en situation précaire, d'apprenants en situation d'illettrisme, ...

*Veiller à la complémentarité et à la diversité de l'offre culturelle des opérateurs culturels en favorisant les partenariats et l'interdisciplinarité entre opérateurs culturels du territoire;*

Les partenariats sont nombreux. La pratique de la coopération est au cœur même du fonctionnement du CCBW.

Citons les partenariats avec les centres culturels du BW, le Gal Culturalité, les Maisons des Jeunes du BW, les associations d'éducation permanente du BW, les Centres d'Expression et de Créativité (CEC) du BW et plus particulièrement les Ateliers d'art de la Baraque, la ferme du Biéreau (participation à la programmation du Kidzik), l'espace Columban, PointCulture, kots à projets...

Notons que le CCBW collabore avec certaines associations qui font de la diffusion sans bénéficier de quota Art et Vie, afin de leur permettre d'accéder à ces subventions via le quota du CCBW. Ceci permet aux artistes de jouer, à de petites structures de diffuser correctement les artistes, et à un public toujours plus large d'accéder à différentes formes artistiques (en 2019, soutien au Kot Certino (Open Jazz Festival), Cabaret chez Émile, Au fil de l'Art, Unisound Festival, ABC culture, festival Kidzik, SMG Music Fest, Promenade des artistes de Chastre, Gal Culturalité, Bouts de Ficelle, festival Jyva'Zik, Les Sentiers de Sart-Risbart, Maison du Conte et de la Littérature du BW, Genappe perd la boule, Espace Columban, Ligue des Famille de Mont-Saint-Guibert).

*L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2017-2021)*

Originalité, attractivité et rayonnement de l'activité culturelle suivante :

### Fiche 1 : Accès aux œuvres (diffusion et médiation)

- EN L'AIR : festival de cirque et d'arts forains
- Grand Tremplin, Nationale 5, festival La Ferme!!! : valorisation des jeunes musiciens auprès du public et des programmeurs, coachings, programmation musicale diversifiée avec une pluralité de contenu, fédération des partenaires culturels...
- Diffusion de spectacles « jeune public » dans le cadre de Spectacle à l'École
- Ateliers artistiques : arts visuels, arts plastiques, BD, écriture...
- Projets littéraires : ateliers, conférence, travail avec les bibliothèques et la Maison du Conte, mise en évidence du travail des auteurs...

### Fiche 2 : Création

- Résidences d'artistes au Foyer populaire : accueil en résidence, aide à la création, médiation, réseau de diffusion et bancs d'essai
- Aides à la création artistique : musique, théâtre, art du cirque, arts numériques...

### Fiche 3 : Participation culturelle

- MJ Verte et L'Amour en Vers : partenariat et soutien à la Fédération des Maisons de jeunes sur le thème du développement durable, citoyenneté active et participative, jeunes citoyens tolérants et responsables
- De la pensée globale à l'action locale : actions, débats, animations et formations réalisées par la Coordination de l'éducation permanente en vue de développer des attitudes démocratiques et citoyennes
- Réseau brabançon pour le droit au logement : sensibilisation, information sur le logement public et l'habitat léger... Après 6 années d'un travail de sensibilisation et d'éducation permanente à propos de l'habitat léger, les ministres De Bue et Di Antonio ont financé en 2018 une recherche juridique. Cette recherche a été menée en partenariat avec deux universités (UCLouvain et USL), des associations (le réseau wallon pour le droit à l'habitat, Habitat et participation, le Centre de médiation des Gens du voyage et des Roms, le Collectif Halé !) et des instances gouvernementales (le Cabinet de la ministre du Logement (Mme De Bue), le Cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire (M. Di Antonio), la Direction générale opérationnelle IV de la Wallonie).

*Valoriser les arts, les disciplines artistiques et les moyens d'éveiller les citoyens en renforçant les initiatives liées à la culture, à la jeunesse et particulièrement celles prônant une véritable alliance culture-école. L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les événements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics et de créer une véritable alliance culture-école au sein des établissements scolaires du Brabant wallon.*

*Cette alliance culture-école devra permettre :*

- *d'utiliser l'art/la culture comme un vecteur d'apprentissage plus attractif, plus vivant qui permet l'expérimentation, la mise en pratique, la mise en situation.;*
- *d'éveiller nos jeunes aux enjeux de la société; de développer chez les jeunes, leurs talents et leurs goûts pour une discipline artistique;*
- *de faire connaître l'offre du territoire et d'inciter les citoyens et nos établissements scolaires à rencontrer les opérateurs culturels; l'accessibilité de nos lieux culturels au plus grand nombre;- de renforcer le soutien aux artistes et à leurs créations artistiques;*
- *d'encourager davantage la jeunesse à la découverte des arts;- d'améliorer la communication de l'offre culturelle à caractère pédagogique auprès des acteurs de l'enseignement.*

*Le Centre culturel du Brabant wallon proposera, dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence des jeunes et d'accompagner les*

*animations pédagogiques et didactiques de supports et d'outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer leur visite et/ou de la poursuivre en classe.*

Art à l'École – Partenariat avec Ékla asbl :

L'opération Art à l'école permet aux professeurs d'accueillir un artiste en résidence dans sa classe durant deux années scolaires. L'artiste vient partager son langage, son univers esthétique, son approche singulière, son regard sur le monde. Les élèves vivent l'expérience d'un processus de création et sont amenés à développer, à exprimer et à partager leur propre regard, leur parole, leur geste... Il s'agit d'une réelle rencontre artistique. Cette opération est coordonnée par ÉKLA (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse). Le CCBW est le point de chute d'ÉKLA pour le Brabant wallon. En tant que Centre scénique, ÉKLA oriente son activité principalement autour des arts vivants (théâtre et danse) mais l'écriture et les arts plastiques y trouvent une place également. Concrètement, un artiste intervient à l'occasion de 12 séances par an pendant deux années scolaires avec une même classe/groupe. Pour l'année scolaire 2019-2020, le CCBW a encadré 5 ateliers pour une partie du Brabant wallon : à l'Institut de la Providence de Wavre, à l'École Saint-Jean de Genappe, à l'Espace 2000 de Genappe, au Centre scolaire de Berlaymont à Waterloo et à la crèche Les Ouistitis de Nivelles.

Le rôle du point de chute est de veiller à créer les conditions de la rencontre. La présence du CCBW est donc un appui permanent au déroulement du projet : contacts avec les écoles, présentation du projet, organisation de rencontres (évolution, évaluation, restitution provinciale...).

Dans le cadre de ce projet, comme artiste et enseignant collaborent en partenaires égaux, la participation de l'enseignant est essentielle. Celui-ci participe aux différentes rencontres liées au projet (généralement en dehors des heures scolaires) : ouverture de la saison ÉKLA, formation en lien avec la résidence, évaluation... À cette fin, le CCBW co-organise avec ÉKLA (et l'IFC) une formation à destination des enseignants, des artistes en résidence et des médiateurs culturels.

Par ailleurs, un temps de rassemblement et d'échange de l'ensemble des participants au projet (venant de toute la Wallonie) est également organisé chaque année au mois de mai. Il s'agit des Rencontres Art à l'École, qui offrent la restitution du travail mené dans chacun des ateliers. Ces rencontres ont lieu à Charleroi et regroupent l'ensemble des participants pendant 5 journées.

*Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon et amener les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions.*

*•Le CCBW contribuera au développement et au rayonnement artistique et culturel de l'ensemble des opérateurs culturels de son territoire d'implantation composé des 27 communes de la Province du Brabant wallon par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles.*

*•Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels.*

*•Le CCBW accordera un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels en leur facilitant la mise en réseau avec les centres culturels voisins ou les associations publiques locales.*

Programmation, promotion, organisation de grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles en partenariat avec les autres centres culturels de la province.

- À l'Ouest : regroupant les CC de Tubize, Rebecq, Ittre et le CCBW

Projets développés en 2019 : Kunsten Bo(!)s des Arts avec les centres culturels De Meent et 't Vondeel (1 500 personnes), préparation du Festival de la Marionnette de 2020.

Une rencontre avec les nouveaux présidents de centres culturels et échevins a eu lieu pour présenter la zone de culture, ses objectifs et son fonctionnement.

- À l'Est : regroupant les CC de Jodoigne & Orp-Jauche, Perwez, Beauvechain et le Gal Culturalité.

Projets développés en 2019 : Scène de villages dans les 7 communes de l'Est, Tournée cinéma en plein air, rencontre entre partenaires de l'Est.

Plateforme d'art contemporain – Pulsart : regroupant les CC de Braine-l'Alleud, Waterloo, Rixensart, Genappe, Beauvechain, Nivelles, Jodoigne & Orp-Jauche

Projets développés en 2019 : Visites d'expositions avec médiation, tournée de l'exposition PLAY sur le thème du jouet, ayant pour but de sensibiliser au langage plastique contemporain et de lever le voile sur la diversité culturelle et sociale du Brabant wallon (aux CC de Braine-l'Alleud, Waterloo, Genappe et Beauvechain).

Festival EN L'AIR :

Festival dédié à la création circassienne, en lien avec l'espace de résidences. Public familial (+/- 1 000 personnes).

Les rencontres entre les chargés de communication des centres culturels du Brabant wallon ont été réinstaurées afin de renforcer les synergies et de créer des espaces d'échange sur les défis et perspectives du métier. Au programme de ces réunions, des échanges de bons plans et de pratiques innovantes, un focus presse et une rencontre avec les acteurs de la communication locale. Une boîte à outils de communication collaborative a également été mise en place.

*-Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (Maison de l'urbanisme)*

*L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du BW aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :*

- *impliquer toujours davantage les citoyens dans les débats de société et plus spécifiquement concernant les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Brabant wallon;*
- *encourager le public à participer à la définition de son cadre de vie;*
- *prendre en considération les spécificités identifiées dans le Contrat de développement territorial réalisé par le Brabant wallon;*
- *informer, organiser le dialogue, le débat et la communication via notamment la publication de la revue Espace-Vie et l'édition d'un corpus de fiches valorisant les projets primés par le Prix de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Province.*

#### Information, sensibilisation et organisation de débats

- Organisation d'un cycle de Conférences débats

Ces conférences débats ont pour objectifs de

- sensibiliser à l'aménagement du territoire et aux thématiques qui la concernent ;
- permettre le débat, la discussion et l'échange d'idées ;
- favoriser les échanges entre les professionnels du secteur.

Six séances portant sur les thèmes suivants ont été organisées :

- L'aménagement du territoire fait-il bon ménage avec la mixité sociale ? Cette conférence a été présentée par Cédric Leneau Directeur Général de l'APIBW (Agence de Promotion Immobilière Sociale du Brabant Wallon), Julie Pire, Médiatrice Sociale, Régie des Quartiers Notre Maison – Chastre, Christine Ruelle Assistante, Ingénieur de Recherches, LEMA-ULiège, Nicolas Van den Steen, agent communal du Logement, commune et CPAS de Walhain. Le 22 février 2019 à Ottignies-Louvain-la-Neuve a rassemblé 64 participants ;

- Télétravail, coworking, tiers lieux : quel impact sur le territoire ? Cet exposé a réuni 57 participants avec la collaboration de Lisa Lombardi, Experte à l'Agence de Numérique -Digital Wallonia et coordinatrice du réseau Co Wallonia, Laurent Taskin, Professeur de management humain et des organisations à la Louvain School of Management et à l'Institut des Sciences du Travail, Benoit Minet, Conseiller en mobilité à l'Union wallonne des Entreprises, Jacques Teller, professeur en Aménagement du Territoire et en Urbanisme à l'Université de Liège, Pierre -Gaultier Delheid CEO UPskill ;

•L'écoquartier, un quartier comme les autres ? Cette présentation, à laquelle 68 personnes ont pris part, a été réalisée en collaboration avec Hélène Ancion, Chargée de mission Aménagement du territoire et urbanisme, Corine Buffoni, Business Manager Matexi Brabant wallon, Bénédicte Dawance chargée de recherche, CREAT UCL, Joël Meerssman, Architecte associé Syntaxe architectes ;

•La fin des villas quatre façades et après ? Différentes questions ont été explorées avec des orateurs de formation et d'expériences différentes (avocats, mandataires, urbanistes, ...).

95 personnes ont participé à cette conférence avec les intervenants suivants : Fabrice Evrard, Avocat-associé au cabinet HSP, Jacques Teller Professeur en Aménagement du territoire et en Urbanisme à l'Université de Liège, Yvez Hanin Directeur du Centre de recherche en aménagement du territoire de l'UCL, Luc Mertens Echevin de l'Aménagement du territoire de Chaumont-Gistoux, Cédric Tumelaire, Echevin de l'Urbanisme de Waterloo ;

•« Home Street Home », l'appropriation de l'espace public par les habitants, organisée le 25 octobre 2019 à Louvain-la-Neuve. Cet exposé était basé sur la participation citoyenne, 43 participants y ont pris part, il était présenté par Chloé Mercenier, Architecte –urbaniste, chercheuse au sein de l'unité Sasha (Faculté d'Architecture de La Cambre –Horta – ULB), Christophe Mercier Architecte associé chez Suède 36 architectes, Michèle Wautot, Président de l'asbl Hommes et Patrimoine ;

•Fin tout court ou début de la fin ? Comment adapter nos territoires à la transition climatique. Un débat réunissant 53 personnes animé par Pierre Lacroix auteur d'un mémoire sur la résilience des territoires post effondrement et paysagiste. Cette réflexion a permis de débattre sur les solutions à mettre en place pour aménager et ménager nos territoires.

## 2. Information :

Organisation du quartier du Bia Bouquet en Brabant wallon et Court Village à Court-Saint-Etienne le 22/06/2019 avec pour thème de la visite : *De la 3D à la réalité : Comment naissent nos quartiers ?*

Cette visite a eu lieu en Brabant Wallon à Walhain et à Court-Saint-Etienne Les visites auxquelles 45 participants ont pris part à savoir le quartier social du Bia Bouquet à Walhain et le Court Village à Court-Saint-Etienne. Trois acteurs étaient rassemblés dans ce cadre : le promoteur et/ou l'architecte, l' élu et un citoyen engagé dans le processus de construction du quartier. Ces différents modes d'habitat ont été abordés en Brabant wallon.

## 3. Sensibilisation :

Visite du site de l'Union à Roubaix le 4/10/2019 avec pour thème de la visite : *De la friche industrielle à l'écoquartier*

Cette visite voulait aborder l'enjeu de la réduction et de l'artificialisation et en particulier celui du recyclage de terrains.

Le site de L'Union à Roubaix a pu mettre en œuvre une stratégie audacieuse de reconversion d'une ancienne friche d'une emprise importante (80 hectares) en répondant à plusieurs objectifs à savoir la multifonctionnalité, la mobilité, la parcimonie énergétique et l'implication des habitants. La création d'une SEM (Société d'Economie Mixte) supervise le processus de reconversion et de gestion du site. Ce site est un exemple inspirant pour les acteurs du Brabant wallon comme la Ville de Tubize qui doit reconverter d'anciennes friches industrielles. 53 personnes ont pris part à cette visite.

Le Contrat de Développement territorial (CDT) :

En avril 2018, le Brabant wallon a fait un exposé du CDT qui se veut être un dense diagnostic du Brabant wallon se présentant selon 20 thèmes allant de la mobilité au logement en passant par la biodiversité, ... Cet outil fournit aux acteurs de terrain et aux décideurs des informations probantes pour accompagner leurs décisions et réflexions dans le cadre du développement territorial.

Les actions suivantes ont été menées par le CCBW, en avril 2019 :

-Organisation de formations pour les CCATM et les échevins des 27 communes avec pour thème « *Comment saisir les enjeux du développement territorial ? Initiation au Contrat de Développement territorial* » ;

-Exploitation du CDT dans le cadre de la préparation des Midis de l'urbanisme et de la conception de l'outil « L'urbanisme c'est nous ».



- Publications : Le Mensuel « Espace –Vie »

Les publications ont pour objectifs :

- Informer et sensibiliser à l'aménagement du territoire et au cadre de vie sous ses différents aspects;
- Susciter une réflexion critique par la confrontation de points de vue différents ;
- Analyser l'évolution du territoire du Brabant wallon et stimuler une réflexion critique ;
- Assurer la promotion des activités de la Maison de l'urbanisme.

L'année 2019 aura aussi été marquée par la transformation des supports. L'identité graphique, la trame éditoriale ont été retravaillées et l'enrichissement de la revue à travers un blog Espace-Vie hébergé au sein du nouveau site internet a vu le jour. La revue « Espace-vie » continue à investiguer les enjeux de l'aménagement du territoire en BW et en Wallonie. Une nouvelle mouture papier et digitale existe depuis janvier 2020.

En 2019, sept numéros de la revue « Espace-vie » ont été édités et distribués en Brabant wallon et hors Province.

Ces numéros ont été consacrés aux thématiques suivantes :

- Février 2019 : La stratégie de l'UCL pour Louvain-la-Neuve (n°288) ;
- Mars 2019 : Comment la trottinette électrique va révolutionner les déplacements (n°289) ;
- Avril 2019 : La mutation durable des anciens sites industriels (n°290) ;
- Mai 2019 : Nathalie Smoes, chantre d'un urbanisme constructif (n°291) ;
- Juin 2019 : Les anciennes écoles, une reconversion comme une autre(n°292) ;
- Juillet 2019 : Comment réinventer nos lotissements brabançons (n°293) ;
- Numéro spécial – Septembre : Espace-vie se réinvente.

7.147 abonnés ont reçu la rue papier, 818 lecteurs reçoivent la revue sur support numérique. Il y a également une newsletter spécifique à la Maison de l'urbanisme avec 1.119 abonnés.

- Valorisation de la créativité urbanistique en Brabant wallon, à travers un corpus de fiches et l'organisation du prix de l'urbanisme et de l'architecture en Brabant wallon à l'AGC Glass Europe à Louvain-la-Neuve le 16 décembre 2019

Dans le cadre de la valorisation de la créativité architecturale et urbanistique du Brabant wallon, notamment celle qui vise à un usage parcimonieux du sol et une intégration paysagère, la Maison de l'urbanisme a collaboré avec le Brabant wallon en vue de l'édition d'une nouvelle collection intitulée « La créativité urbanistique en Brabant wallon : des projets en exemples » qui remplace la série des tomes architecture.

Pour cette première édition, cinq catégories et 9 projets ont été retenus sous la forme de fiches avec un canevas commun.

Ces cinq catégories sont :

1. Intégration de nouveaux logements dans leur environnement :
  - Maison VC à Grez-Doiceau
  - Maison Marina à Ittre
2. Intégration de logements rénovés et/ou agrandis dans leur environnement :
  - Maison Javaux à Lasne
  - Maison Anvipar à Jodoigne
3. Intégration d'infrastructures privées dans leur environnement :
  - Résidence W. Lennox à Ottignies ;
4. Intégration d'équipements publics dans leur environnement :
  - Centre du visiteur de l'Abbaye de Villers-la-Ville ;
5. Utilisation de matériaux novateurs et/ou de techniques innovantes :
  - Siège social AGC Glass Europe à Louvain-la-Neuve.

La présentation de la publication a été associée à la remise du Prix de l'urbanisme et de l'architecture en Brabant wallon.

## Sensibilisation du jeune public

- Aménagement du territoire je m'y frotte !

Des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires ont été sensibilisés aux enjeux de l'aménagement du territoire. Pour y parvenir, 5 maquettes sont manipulées par des élèves ainsi qu'un diaporama interactif. L'animation prend en compte le contexte géohistorique de la localité où l'école se situe.

Six écoles ont pris part à cette formation : l'Athénée royal Paul Delvaux et l'école de Blocry à Ottignies, l'école communale de Chaumont-Gistoux, l'école communale de La Bruyère à Beauvechain, l'école du petit chemin à Loupoigne et l'école communale de Wisterzée à Court-Saint-Etienne avec au total 171 élèves participants.

- Formation des enseignants à l'outil « Urbanistes en herbe »

Cette formation a été organisée les 8 et 15 novembre à Ottignies.

Cet outil a été proposé aux enseignants par les Maisons de l'urbanisme en étroite collaboration avec la DG04 : Ces modules ont été présentés de sorte à pouvoir être utilisés par les écoles sur le long terme et selon leurs besoins.

## Formation des acteurs professionnels de l'aménagement du territoire

1. Formation à destination des mandataires politiques du BW le 18/01/2019 à Wavre

Une première séance de ce type s'était tenue en 2018, permettant aux mandataires politiques des 27 communes d'appréhender les diverses facettes de l'urbanisme. Le renouvellement du corps échevinal était une bonne occasion de renouveler cette rencontre et de présenter les actions concrètes aux nouveaux élus. Quelques balises ont été données pour assurer un aménagement cohérent du territoire face aux spécificités du BW, de la requalification de l'espace public et du champ d'intervention majeur des communes.

-Les enjeux de l'urbanisme étaient présentés par Monsieur Mathieu Michel Président du Collège provincial du BW

-Le rôle et l'utilité de la Maison de l'Urbanisme ont été rappelés par Madame Karima Haoudy ;

-Le rôle de la commune dans la délivrance des permis et les principes pour un bon aménagement du territoire ont été exposés par Christian Radelet, fonctionnaire délégué à la DGO4, SPW ;

L'espace public, un enjeu et un atout pour les communes ont été présentés Par Pierre Vanderstraeten, Vice Doyen de la Faculté architecture ingénierie architecturale et d'urbanisme LOCL et UCL Louvain-la-Neuve. 14 mandataires y ont pris part

2. Procédures des traitements des demandes de permis le 5/02/2019 à la ferme de Froidmont à Rixensart

Une formation des conseillers en aménagement du territoire, des agents des services urbanismes, des architectes et des Echevins des communes a été dispensée en collaboration avec la Direction extérieure du Brabant wallon. Cette journée a permis aux participants de parfaire leurs connaissances et pratiques du CODT et du COPAT, outils qu'ils manipulent au quotidien.

Ce fut aussi l'occasion de rencontrer la nouvelle Fonctionnaire déléguée entrée en fonction en juin 2019.

Divers procédés ont été mis en place pour permettre aux services de l'urbanisme le nombre de tâches différentes qu'il est amené à gérer sur une journée.

Les intervenants étaient le Président de la Maison de l'urbanisme, la Maison de l'urbanisme et la fonctionnaire déléguée, la direction opérationnelle de la zone Centre de l'Agence wallonne du Patrimoine SPW.

3. Comment saisir les enjeux du développement territorial - Initiation pour les Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) le 6/02/2019 à Ottignies

En collaboration avec le service du Développement territorial du BW, une séance de présentation du Contrat de Développement Territorial a été organisée reprenant le diagnostic réalisé via le CDT, les 20

thématiques abordées et surtout le potentiel de cet outil précieux pour les acteurs de terrains pour les aider en matière d'aménagement et de développement du territoire. Cette réflexion a été réalisée à l'échelle des 27 communes du BW. Un débat a ensuite été organisé sur la vision supra-communale du CDT et leurs réalités locales. Il y avait 41 participants.

#### 4. S'investir dans une CCATM : séance de présentation organisée à Tubize le 2/10/2019

Cette séance avait pour but de présenter l'utilité et le sens d'une CCATM en vue de recruter des candidats pour celle-ci. Elle a été organisée sur base d'une invitation de la Ville de Tubize et a réuni 30 participants.

#### 5. Décoder le CoDT

Il s'agissait d'une formation aux bases de l'aménagement du territoire et une initiation au CoDT pour les nouvelles CCATM

Il faut savoir que le contexte de renouvellement de CCATM est laborieux et elles ne sont pas encore renouvelées dans chaque commune. Outre la formation, un kit a été fourni aux personnes voulant s'engager dans une CCATM.

Trois escales ont eu lieu en BW pour recruter des membres des CCATM :

- le 19/11/2019 à Orp Jauche pour les communes de Jodoigne, Hélécinne, Orp-Jauche, Ramillies, Perwez, Incourt, Beauvechain et Grez-Doiceau en collaboration avec le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;
- le 21/11/2019 à Ottignies-LLN pour les communes de Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN, Chaumont-Gistoux, Walhain, Chastre, Villers-la-Ville, La Hulpe, Rixensart, Lasne, Braine-l'Alleud, Genappe et Wavre ;
- le 26/11/2019 à Ittre pour les communes d'Ittre, Tubize, Rebecq, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Waterloo et Nivelles

#### Formations pour les citoyens habitants

- L'urbanisme, une aventure dont vous êtes le héros

Il s'agit d'un outil mis au point pour voyager sur l'ensemble du territoire qui est disponible lors de certaines activités organisées par la Maison de l'urbanisme et dans d'autres missions communes. Cet outil doit encore être retravaillé en 2020.

- L'urbanisme c'est nous

Il s'agit d'un outil pour s'approprier les enjeux du territoire.

La Maison de l'urbanisme se présente aux citoyens pour les conscientiser à l'importance de l'aménagement du territoire dans notre quotidien et faire comprendre que c'est l'affaire de tous.

Un illustrateur spécialisé dans les paradigmes urbains a été recruté pour exprimer ces notions de manière ludique et didactique.

Cet outil devrait permettre le rapprochement des citoyens et la façon dont ils perçoivent le Territoire.

Il se présente sous la forme d'une carte dépliant avec 2 volets :

- 1) L'urbanisme dans notre quotidien ;
- 2) Une vaste représentation de l'urbanisme en BW.

Cet outil est jalonné de plusieurs moments où l'on interroge l'utilisateur à répercuter sa vision du territoire

- Deux rencontres ont été organisées avec les citoyens
- « Rendez-vous en terre inconnue » en collaboration avec le centre culturel de Genappe dans le cadre du cycle « Habiter Houtain-le-Val » organisé le 29/03/2019 à Houtain-le-Val avec 65 participants ;

- « Fête du jeu à Rixensart » pour sensibiliser les participants aux dimensions de l'urbanisme. Un module de jeu a été réalisé et un carnet pédagogique a été remis à la centaine de participants.

### Communication

La communication de la Maison de l'urbanisme est assurée avec une collaboration fructueuse du secteur communication du CCBW, parmi ces moyens, on peut citer :

- le site [www.mubw.be](http://www.mubw.be) avec le blog espace vie ;
- la brochure annuelle reprenant le programme 2019 ;
- les suppléments Espace-Vie informant les abonnés des transformations de la revue ;
- Interventions dans les émissions de TV Com ;
- Articles de presse newsletters sur la Maison de l'urbanisme ;
- Newsletter bimensuelle du CCWW reprenant les activités de la Maison de l'urbanisme ;
- Mise à disposition de brochures et outils didactiques via le centre de documentation ;
- Publications de la Maison de l'Urbanisme
- Cette liste n'est pas exhaustive.

### 2. Indicateurs quantitatifs

*Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale.*

*Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains événements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activité de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciaux (Beach flags, banners, ...)*

*Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaître comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.*

Toutes les communications y compris celles en partenariat avec le logo provincial ont été remises à l'administration.

*L'association veillera notamment à mettre en place :*

*- un événement littéraire destiné à promouvoir les auteurs du Brabant wallon auprès d'un large public via la rencontre directe et la mise en place de diverses animations de sensibilisation à la lecture et à l'écriture;*

Le CCBW a participé à un événement littéraire, Le Livre tout Proche, destiné à promouvoir les auteurs du Brabant wallon auprès du public via la rencontre directe et diverses animations. Il a eu lieu le dimanche 6 octobre 2019 au Château de la Hulpe en collaboration avec le Service de la culture, des sports et de la citoyenneté de la Province du Brabant wallon.

*-un village d'associations en vue de faire découvrir les différentes cultures, de susciter la compréhension, la réflexion, la déconstruction des idées préconçues, de rencontrer l'autre dans toute sa diversité et de fêter la multiculturalité;*

Au sein du festival Les Afronautes, le Village associatif a pris place. D'année en année, ce village s'étend et en 2019, des nouveautés ont été mises en place : des rencontres thématiques sous une tente berbère (speed-rencontres interculturelles, clés de lecture des clichés postcolonialistes dans la bande dessinée), des rencontres avec les artistes sur l'île du Bois des Rêves...

Les associations du village sont de plus en plus nombreuses et témoignent de leur intérêt grandissant à ce projet commun qu'est le Village associatif. Les associations présentes : Étoile polaire, Groupe Soleil, Lamagoya, Place aux livres, Le Tour des mots, Sigata Espoir, Tribal Mambo Spirit, La Chaloupe, Amnesty international, Cetri, CLMS, le Collectif des Femmes, Eden Créa, Kira-Ukize, Mabiki, Plan international Belgique, Secours solidaires, Du Côté du Sud/UPP des Grands Lacs, Takrist, La Tourkana, Yambi.

- un projet musical qui permette d'accompagner les jeunes créateurs, de sensibiliser à la diversité musicale, d'encourager la participation des publics à la création, de fédérer un réseau d'opérateurs et de rayonner dans le Brabant wallon.

Grand Tremplin : dispositif d'accompagnement et de coaching de groupes émergents du Brabant wallon. En 2019, ce projet qui a reçu +/- 80 candidatures, a permis à 4 groupes de développer leur projet artistique. Ce projet s'est clôturé par un festival qui a réuni +/- 350 personnes.

Après 12 éditions, il a été néanmoins important de reposer les jalons du projet, de le réinventer pour coller au mieux aux enjeux d'une société en pleine mutation.

-un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extra-scolaires au sein de l'école;

Ce point a été développé dans la partie Alliance culture école

-Un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon.

• Les dispositifs de médiation doivent permettre de mettre en relation le public avec l'œuvre ou la création artistique (exposition, concert, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique, etc.) Les moyens de médiation seront variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et acteurs de l'enseignement (animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...) tout en garantissant la liberté de création artistique.

Les dispositifs de médiation permettent de mettre en relation le public avec l'œuvre ou la création artistique.

Ils sont nombreux :

- Le cARneT du visiteur lors de visites d'exposition : support écrit et visuel de médiation.
- Les 76 activités de médiation autour de l'exposition PLAY : 17 sorties du « satellite », version réduite de l'installation qui a circulé dans des espaces non dédiés à l'art afin de toucher des publics qui, habituellement, n'auraient pas franchi la porte d'une exposition ; 21 visites guidées interactives ; 3 Apéros mécaniques, soirées conviviales et décalées permettant l'appropriation de l'œuvre ; 28 ateliers scolaires et 2 ateliers famille.
- Les bords de scène après les spectacles ou les résidences. Il s'agit de rencontres avec les artistes afin d'échanger sur le spectacle vu.
- Développement d'outils de médiation spécifiques à des publics particuliers

Ex : Blabla BOX : dispositif de médiation permettant aux personnes ne parlant pas ou peu le français de s'exprimer à propos d'une œuvre d'art (film, pièce de théâtre, exposition, livre, poème, BD...)

Ex : Culture à domicile : projet qui vise à aller à la rencontre de personnes âgées isolées en se rendant à leur domicile afin de leur faire vivre différentes propositions d'activités culturelles et artistiques.

- Le Comité de jeunes spectateurs : découverte de spectacles vivants, rencontres artistiques et ateliers de réflexion et d'expression (4 Maisons des Jeunes du BW participantes).

## **Liquidation des subventions**

Une subvention de fonctionnement de 311.000€ a été octroyée en date du 12 décembre 2019 avec une avance de 80% (248.800€) mise en liquidation le 3 février 2020. Le solde de la subvention de 62.200€ a été liquidé sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation d'un village africain de 20.000€ a été octroyée le 12 décembre 2019 et mise en liquidation le 11 juin 2020 sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation de l'opération Grand Tremplin de 25.000€ a été octroyée le 12 décembre 2019 et mise en liquidation le 11 juin 2020 sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation du Livre Tout proche de 14.000€ a été octroyée le 12 décembre 2019 et mise en liquidation le 11 juin 2020 sur base de justificatifs.

Une subvention pour des projets Egalité des chances de 10.000€ a été octroyée le 12 décembre 2019 et mise en liquidation le 11 juin 2020 sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation de la Maison de l'Urbanisme de 100.000€ a été octroyée le 12 décembre 2019 et mise en liquidation le 11 juin 2020 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'asbl a pour but de promouvoir le développement culturel de la région du Brabant wallon. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. Elle a pour mission d'encourager et d'assister les initiatives culturelles de la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que d'associer les communes et les groupements volontaires à l'action culturelle à développer dans le Brabant wallon et d'assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants notamment dans le cadre de la politique culturelle de l'État, de la Province, de la ou les communes concernées. De plus, elle favorise la coopération entre foyers culturels et leur apporter une aide de service, d'organiser la formation permanente des animateurs, de programmer et coordonner des actions de diffusion de niveau, de soutenir les initiatives culturelles du point de vue technique, administratif et de gestion, de programmer les artistes, artisans et créateurs culturels afin de diffuser la spécificité culturelle ainsi que de sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'environnement qualitatifs du Brabant wallon.

Le Centre culturel du Brabant wallon a accueilli 44.476 visiteurs sur 2019 dont 9838 enfants et adolescents pour les représentations scolaires ainsi que 285 participants aux conférences-débats des Midis de l'Urbanisme. Il a permis 12 résidences d'artistes pour 480 personnes. De plus, le CCBW a mené en coopération des projets innovants et participatifs, et a développé de nombreuses démarches de médiation. Le rapport coût/qualité est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°20 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon;

Vu la résolution du Conseil provincial du 20 décembre 2018 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Vu les statuts de la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31607);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 22 septembre 2020 par la Directrice de la « Fondation d'utilité publique Folon »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que la « Fondation d'utilité publique Folon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

#### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »**

#### **Indicateurs des tâches confiées**

##### 1. Indicateurs qualitatifs

Les indicateurs d'exécution des tâches visés à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

- Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'œuvre de Folon, poursuivre la mission éducative et l'objet social et développer la recherche ;
- Assurer l'accueil et la prise en charge de groupes scolaires via des visites et/ou des animations spécifiques adaptées à l'âge des enfants et des adolescents
- Assurer l'accueil et la prise en charge des publics « fragilisés » via des visites et/ou activités adaptées ;
- Assurer l'organisation d'évènements ayant trait à la création artistique et plus spécifiquement à la peinture (ateliers, stages, journée d'initiation, ...) pour le grand public ;

- Assurer l'organisation d'évènements de type « grand public » notamment l'un ayant trait à l'enfance et plus spécifiquement aux droits de l'enfant et à la protection de ceux-ci;
- Assurer une collaboration entre la Fondation et d'autres partenaires culturels et touristiques de la Province du Brabant wallon;
- Mettre le local « Espace Brabant wallon » à disposition de la Province (en accord avec la programmation de la Fondation) deux jours par an pour l'organisation d'un événement provincial (organisation à charge de la Province) ;
- Assurer l'entrée gratuite au musée de la Fondation Folon à l'occasion du Salon des auteurs « le livre tout proche » organisé par la Province du Brabant wallon et assurer la promotion de l'évènement sur le site internet de la Fondation;
- Dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance, assurer l'entrée gratuite du musée aux jeunes et aux enseignants lors de la journée « Musée sens dessus dessous » ;
- Autoriser, deux fois par an, l'accès au jardin et aux abords de la Fondation aux élèves de la section Horticole La Hulpe de l'IPT à des fins pédagogiques ;
- Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;
- Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement lors de la programmation des activités de la Fondation) ;
- Transmettre des entrées au musée et aux expositions temporaires, aux événements organisés (journée Prenez l'air et journée mondiale de l'enfance), aux ateliers intergénérationnels, des invitations aux vernissages, ... organisés par la Fondation Folon ;
- Renforcer le partenariat entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Folon pour les événements « Prenez l'air » et « Journée mondiale de l'Enfance ». Ce renforcement se matérialisera via l'élaboration d'activités communes assurant une visibilité à la Province du Brabant wallon (exemple : lâcher de ballons, atelier d'aquarelle « Dessine-moi ton Brabant wallon ...»,...). L'organisation de ces activités devra faire l'objet d'un consensus entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Folon.

## 2. Indicateurs quantitatifs.

- Assurer l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi (de 9h à 17h) et les samedi et dimanche (de 10h à 18h), toute l'année y compris les jours fériés (excepté les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier) ;
- Mettre à la disposition des professeurs des supports pédagogiques afin de préparer et/ou enrichir leur visite à la Fondation ;
- Réserver 2 journées par an (visite gratuite du musée) consacrées à recevoir des délégations étrangères ou autres invitées par la Province du Brabant wallon ;
- Fournir les publications (50 exemplaires) éditées par la Fondation Folon pour la distribution aux bibliothèques du Brabant wallon ;
- description des animations réalisées ou soutenues par la Fondation

## **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la « Fondation d'utilité publique Folon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le musée a accueilli plus de 41.800 visiteurs au cours de l'année 2019. Il a été recensé, parmi les visiteurs individuels, environ 10.037 adultes, 3.200 seniors et 2.386 enfants et jeunes de 0 à 18 ans. Parmi les visiteurs venus en groupes, 3.800 visiteurs en groupes adultes-seniors, 12.140 enfants en groupes scolaires et environ 1.180 personnes défavorisées. Plus de 7.200 personnes ont visité l'exposition temporaire.



## 1. Indicateurs qualitatifs

- *Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'œuvre de Folon, poursuivre la mission éducative et l'objet social et développer la recherche ;*

### Atelier Folon à Monaco

L'atelier Folon a été ouvert au public durant toute l'année. Des visites et des ateliers artistiques y sont proposés. Une brochure a été éditée et largement distribuée dans les différentes Offices du Tourisme à Monaco, à Villefranche-sur-Mer, à Menton, etc.

La presse monégasque et internationale ont continué à relayer les activités de l'Atelier Folon.

Le 20 février, SAS le Prince Albert a visité la Fondation Folon. Dans ce contexte et à l'initiative de la Fondation, une journée découverte en Brabant wallon a été organisée : concert et déjeuner à la Chapelle musicale Reine Elisabeth et visite du Musée Hergé.

### Photos Graphiques - Folon du 5 juillet au 21 septembre 2019 (Saint-Tropez) Galerie Linda et Guy Pieters

Cette exposition rassemble une centaine de clichés qui permettent de découvrir le rapport de Folon à la photographie. En même temps, une exposition de sculptures de Folon a également été organisée dans les rues du village de Saint-Tropez par le galeriste.

### Restauration

Différents appels d'offre sur base d'un cahier des charges ont été élaborés afin de lancer des restaurations urgentes de documents et d'œuvres. Ainsi, sur l'année 2019 :

- 5 carnets de croquis ont fait l'objet d'un dépoussiérage, d'une consolidation des reliures, de traitements des feuillets, etc.
- 32 œuvres sur papier (dessins, encres, aquarelles), ont été dépoussiérées, aplanies, ont fait l'objet de démontage, de retrait adhésif ou de restaurations locales. Elles ont été conditionnées.

### Conservation et inventaire

La Fondation Folon a poursuivi en 2019 les chantiers de collections amorcés en 2018 par le rapatriement des œuvres de Monaco vers La Hulpe.

- *Assurer l'accueil et la prise en charge de groupes scolaires via des visites et/ou des animations spécifiques adaptées à l'âge des enfants et des adolescents ;*

Lors des expositions temporaires, des ateliers pédagogiques sont organisés :

- «Hugo Pratt. Les chemins du rêve » du 25 mai 2019 au 5 janvier 2020

Organisée sous le commissariat de Patrizia Zanotti (société CONG S.A. chargée de la gestion des droits d'auteurs de l'artiste) et de Cristina Taverna, galeriste milanaise, amie de Pratt et de Folon, l'exposition met en lumière le rêve, ligne de fond sur laquelle repose toute son œuvre. Régulièrement, ses personnages, Corto Maltese en tête, s'endorment, chutent, tombent littéralement dans le rêve. Les songes leur ouvrent les champs d'une méta-réalité fascinante et ludique où chats et corbeaux dialoguent, où fées et chevaliers règnent et où le temps s'abolit.

Réunissant une soixantaine d'aquarelles et de planches originales, l'exposition s'organise autour de trois thématiques : la nature, le temps et les personnages. Elle raconte la vision des songes et des mythes, tout en soulignant la démarche d'auteur et de dessinateur d'Hugo Pratt

- Activités pédagogiques : Visites guidées et ateliers les 26/05, 15/09 et 17/11.

- *Assurer l'accueil et la prise en charge des publics « fragilisés » via des visites et/ou activités adaptées ;*

La Fondation Folon a créé les visites « Folon au bout des doigts » sous la forme d'une visite tactile et sensorielle du musée. Plusieurs œuvres représentatives de Folon ont été revisitées par les équipes de l'Eqla (ex-ONA). Ces adaptations permettent au public aveugle, malvoyant ou non, de toucher et de se représenter les œuvres. Elles permettent de ressentir les émotions et d'appréhender les messages véhiculés dans l'œuvre de Folon.

3 ateliers artistiques sont destinés aux élèves de l'enseignement spécialisé (de 2,5 à 18 ans – max. 15 participants) :

- *L'arbre ensemble* : trouver sa place au sein du groupe, dans la société, à l'image des branches d'un arbre (technique : aquarelle et techniques mixtes)
- *L'autoportrait* : apprendre à se regarder et à apprécier ceux qui nous entourent (technique : crayon aquarelle et aquarelle)
- *Techniques d'impression* : adapté aux déficients visuels.

La Fondation propose l'animation « Sur nos ailes » à l'attention des enfants issus de milieux défavorisés et de structures d'accueil du Brabant wallon (enfants du juge). En collaboration avec les centres d'accueil du Brabant wallon, le Service des Publics a développé un projet éducatif sur mesure comprenant une visite de la Fondation Folon et un atelier artistique pour des petits groupes. Ces animations gratuites sont proposées tous les mercredis après-midi (sur réservation).

- *Assurer l'organisation d'évènements ayant trait à la création artistique et plus spécifiquement à la peinture (ateliers, stages, journée d'initiation, ...) pour le grand public ;*
- Reprise des cours d'aquarelle (2 sessions de 10 cours) en 2019  
cours pour ados et adultes (dimanche matin et après-midi tous les 15 jours – en français et en néerlandais) afin de découvrir les secrets de la transparence et de l'intensité de l'aquarelle
- Atelier « Carnets de voyage » du 2 au 5 juillet 2019 et du 30 juillet au 2 août 2019 : 60 participants

La Fondation Folon a proposé des stages d'aquarelle animés par un illustrateur, au cours desquels les participants réalisent un carnet de voyage personnel qui s'inspire du musée et du cadre naturel du Domaine Solvay. Un carnet de voyage est offert par Canson.

La Fondation Folon propose aussi des ateliers artistiques pour les groupes adultes, les animations Esprit de famille, Anniversaire et Team Building, les vernissages des enfants dans le cadre des expositions temporaires (dès 6 ans).

- *Assurer l'organisation d'évènements de type « grand public » notamment l'un ayant trait à l'enfance et plus spécifiquement aux droits de l'enfant et à la protection de ceux-ci;*
- « Museomix » du 8 au 10 novembre 2019  
La Fondation Folon a accueilli l'édition belge 2019 de Museomix, véritable marathon créatif international. Durant ces trois jours, elle s'est transformée en laboratoire créatif : une cinquantaine de « museomixers », des jeunes férus de nouvelles technologies et de patrimoine, ont reçu carte blanche pour rendre le musée plus interactif, plus vivant et l'emmener vers le futur. Codeurs, designers, graphistes, médiateurs, facilitateurs et communicants, issus des quatre coins du monde, ont croisé leurs réflexions, leurs compétences et leurs talents afin de participer aux terrains de jeux proposés par la Fondation. A l'issue du week-end, ils ont présenté quatre prototypes interactifs revisitant l'œuvre de Folon sur base de nouvelles formes de médiation:

- FOLON ME : une expérience immersive, narrative et poétique qui invite le visiteur, équipé d'un parapluie high-tech, à découvrir le parc, la nature sur base de l'univers de Folon et de son imaginaire au travers de sept points d'observation.
- EAR EYE IMAGINE : installation offrant aux visiteurs l'opportunité de raconter le non-dit en saisissant, à l'aide de technologies modernes, ses impressions, émotions et sentiments vis-à-vis de l'aquarelle La mer.
- INSIDE THE BLUE HAT : installation d'une sérigraphieuse numérique dans le musée permettant aux visiteurs de se glisser dans la peau de l'artiste, d'appréhender la technique de la sérigraphie tout en recréant L'aube, l'une de ses œuvres les plus célèbres.
- INSIDE THE DRAWER : projections de dessins – réalisés par Folon dans les années 60 et 70 – en fin de parcours du musée, permettant aux visiteurs de découvrir ces œuvres actuellement conservées dans les réserves et non exposées aujourd'hui.

Le dimanche 10 novembre à partir de 16 heures, près de 400 personnes ont pu découvrir, tester et donner leur avis sur les différents prototypes. Un retour d'expérience direct et précieux pour la Fondation Folon ! L'occasion pour elle également de se confronter à l'intelligence collective de l'événement, à l'énergie et aux compétences multiples de ces dizaines de « museomixers ».

- « Musée sens dessus dessous » le 17 novembre 2019 : 250 participants

En partenariat avec le Brabant wallon et à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, les visiteurs ont découvert le musée autrement et ont mis leurs sens en éveil lors d'une journée sens dessus dessous.

Portes ouvertes et gratuité pour les enseignants, les enfants jusqu'à 18 ans et les étudiants en art.

Pour le public : visites des Minuscules, Sens dessus dessous, de l'Essentiel, de l'exposition temporaire, Folon au bout des doigts, etc.

Pour les enseignants : présentation des visites guidées et interactives, essai des ateliers d'aquarelle, distribution des infos pédagogiques sur la thématique des Droits de l'enfant.

- « Journée mondiale de l'enfance » le 20 novembre 2019 : 100 participants

La Fondation Folon a fêté la Convention internationale des droits de l'enfant et a invité les écoles à découvrir le musée à l'aide de la valise des droits de l'homme et de l'enfant.

- *Assurer une collaboration entre la Fondation et d'autres partenaires culturels et touristiques de la Province du Brabant wallon;*

- Participation au Week-end historique au Dernier QG de Napoléon les 22 et 23 juin 2019

La Fondation Folon a organisé des balades aquarelle lors des reconstitutions des bivouacs au DQGN. Les visiteurs ont été invités à réaliser, sur le vif, des croquis à l'aquarelle. Par groupe de 20 personnes, ils se glissent entre les figurants et ont pu ainsi capter l'ambiance du moment, en extérieur au sein des campements et à l'intérieur du musée.

Carnet de croquis offert par Canson et palette d'aquarelle offerte par Blockx.

- Participation au salon « Le livre tout proche » organisé par le Brabant wallon, le 6 octobre 2019

Plus de 350 visiteurs ont eu un accès gratuit à la Fondation et ont visité le musée, sur présentation de leur ticket d'entrée au salon.

- *Mettre le local « Espace Brabant wallon » à disposition de la Province (en accord avec la programmation de la Fondation) deux jours par an pour l'organisation d'un événement provincial (organisation à charge de la Province) ;*

Aucune demande de la Province en 2019

- *Autoriser, deux fois par an, l'accès au jardin et aux abords de la Fondation aux élèves de la section Horticole La Hulpe de l'ITP à des fins pédagogiques ;*

La Fondation Folon a autorisé, à deux reprises en février et octobre 2019, l'accès au jardin et abords du musée aux élèves de la section horticoles La Hulpe de l'ITP et ce, à des fins pédagogiques.

- *Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;*

La Fondation Folon a assuré la visibilité provinciale sur tous ses documents de communication par l'apposition du logo provincial.

- *Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement lors de la programmation des activités de la Fondation) ;*

La Province n'a prévu aucune présence de stands provinciaux en 2019

- *Transmettre des entrées au musée et aux expositions temporaires, aux événements organisés (Journée mondiale de l'enfance), aux ateliers intergénérationnels, des invitations aux vernissages, ... organisés par la Fondation Folon ;*

La Fondation Folon a fourni des entrées au musée, à l'exposition temporaire, aux journées événements (Musée Sens Dessus Dessous) organisées en 2019. Elle a également fourni des invitations au vernissage de l'exposition temporaire.

- *Renforcer le partenariat entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Folon pour les événements et « Journée mondiale de l'Enfance ». Ce renforcement se matérialisera via l'élaboration d'activités communes assurant une visibilité à la Province du Brabant wallon (exemple : lâcher de ballons, atelier d'aquarelle « Dessine-moi ton Brabant wallon ...»,...). L'organisation de ces activités devra faire l'objet d'un consensus entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Folon.*

Aucune organisation d'activités communes lors de certains événements en 2019

## 2. Indicateurs quantitatifs.

- *Assurer l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi (de 9h à 17h) et les samedi et dimanche (de 10h à 18h), toute l'année y compris les jours fériés (excepté les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier) ;*

La Fondation Folon a assuré l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi et les samedi et dimanche, toute l'année, y compris les jours fériés (excepté 24, 25 et 31 décembre et 2er janvier).

- *Mettre à la disposition des professeurs des supports pédagogiques afin de préparer et/ou enrichir leur visite à la Fondation ;*

Sur son site internet, la Fondation Folon met différents outils pédagogiques à destination des professeurs afin que ceux-ci puissent préparer leur visite : dossier pédagogique et valise Droits de l'homme, dossier péda et valise environnement, jeu-quizz, brochure profs.

- *Réserver 2 journées par an (visite gratuite du musée) consacrées à recevoir des délégations étrangères ou autres invitées par la Province du Brabant wallon ;*

La Fondation Folon s'est tenue à la disposition de la Province pour l'organisation de visites de délégations étrangères et/ou autres invités de la Province mais aucune demande n'a été formulée

- *Fournir les publications (50 exemplaires) éditées par la Fondation Folon pour la distribution aux bibliothèques du Brabant wallon ;*

Pas de publications réalisées en 2019.

- *Description des animations réalisées ou soutenues par la Fondation ;*

Toutes les animations réalisées ou soutenues par la Fondation ont été décrites dans les indicateurs qualitatifs

## **Liquidation des subventions**

Une subvention de 300.000€ à l'extraordinaire a été octroyée en 2012, il reste encore un solde de 129.780,37€ à justifier.

La subvention annuelle de fonctionnement de 35.000 euros pour l'année 2019 a été octroyée le 14 novembre 2019.

Le solde de la subvention a été liquidé le 6 juillet 2020 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Fondation d'utilité publique Folon » ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

La Fondation a pour but de veiller au rayonnement de l'artiste Jean-Michel Folon et de son œuvre en Belgique et dans le monde entier, d'assurer sa réputation et ses droits et de faire toutes sortes d'actions en rassemblant et présentant au plus vaste public les œuvres significatives du parcours artistique de l'artiste mais aussi de contribuer au bien-être des enfants et des personnes handicapées. Elle a ouvert et développé un musée consacré à Jean-Michel Folon et organise des expositions temporaires qui circulent en Belgique et à l'étranger. Elle assure aussi la protection des archives de l'artiste.

La Fondation permet de rencontrer l'œuvre de Jean-Michel Folon par son musée et ses activités artistiques diverses pour un public très large (familles, personnes en difficulté, enfants,...). Le rapport coût/service est positif au vu des 41.800 visiteurs de la Fondation Folon dont 12,140 enfants en groupe scolaire ainsi que le rayonnement national et international du musée qui fait connaître le Brabant wallon.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°21 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 – soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31603);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2020 transmise en date du 8 octobre 2019 par le Co-président de la « Fondation Laure Nobels »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que la Fondation Laure Nobels » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels »**

### **Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

#### 1. Indicateurs qualitatifs

Originalité et rayonnement de l'activité  
Attractivité et accessibilité de l'activité  
Pertinence de l'activité

#### 2. Indicateurs quantitatifs

1. Organiser annuellement un projet de littérature s'adressant aux jeunes âgés entre 15 et 24 ans accomplis ;
2. Le projet devra mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon, ainsi que son logo.

### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la « Fondation Laure Nobels » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que la « Fondation Laure Nobels » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

#### Indicateurs qualitatifs :

La Fondation Laure Nobels finance la publication et la promotion d'œuvres littéraires en français, écrites par de jeunes auteurs belges âgés de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans accomplis.

À cette fin, la Fondation soumet les manuscrits proposés par les jeunes à la lecture critique d'un jury indépendant. Composé d'experts en littérature, il évalue l'originalité et les qualités littéraires des œuvres soumises.

Chaque année, le lauréat est récompensé du Prix de la Fondation Laure Nobels. Il est issu du groupe 15-19 ans les années impaires et du groupe des 20-24 ans les années paires. Un deuxième lauréat est récompensé du Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels. Chaque prix consiste à introduire l'œuvre sur le marché de la littérature, selon toutes les normes professionnelles en vigueur dans le monde du livre. C'est-à-dire que plutôt que d'accorder une récompense financière aux lauréats, la Fondation leur offre de couvrir les frais d'édition et de promotion de leur œuvre et de la placer sur le marché du livre grâce à une convention avec les Editions Ker. Le lauréat est donc certain d'être publié, promotionné et distribué en librairies.

### Indicateurs quantitatifs

*Organiser annuellement un projet de littérature s'adressant aux jeunes âgés entre 15 et 24 ans accomplis*

A la Foire du Livre 2019, le Prix Laure Nobels 2018-2019 a été remis à Virgine Mouligneaux pour son recueil de nouvelles « Un trou dans la mémoire ». Huit nouvelles où se mêlent la grande Histoire, l'actualité la plus brûlante comme des contes rêveurs, afin que chacun y trouve son bonheur, reconnaisse ses peurs et ses émois, s'y sente chez soi.

En date du 31 juillet 2019, pour le Prix Laure Nobels 2019/2020, la fondation a reçu 5 manuscrits. Le jury indépendant s'est réuni le 2 octobre 2019 pour attribuer ce prix à Léopold Grafé pour son roman « Auprès de toi pour toujours » à la condition toutefois que l'auteur accepte une relecture critique et un coaching pour améliorer son texte. Ces travaux sont en cours. Ce prix devrait être remis à la Foire du Livre 2020. Il s'est inscrit dans la tranche d'âge 15-19 ans. Les travaux préparatoires à l'impression de l'ouvrage ont eu lieu en 2019.

Comme le prévoient les statuts de la Fondation Laure Nobels, si aucun manuscrit n'est retenu lors d'un appel, la Fondation peut aider une initiative qu'elle trouve intéressante et originale en faveur des adolescents et jeunes adultes et en rapport avec la littérature.

C'est le cas pour le Prix Jeune public Brabant wallon 2019. En effet, outre le manuscrit de Virginie Mouligneaux, aucun autre écrit n'a été retenu par le Jury, malgré le coaching dont a bénéficié un candidat potentiel.

Avec l'accord du Brabant wallon, la Fondation a décidé de soutenir un projet mené par son coéditeur, Ker qui rentre parfaitement dans les critères susmentionnés à savoir l'organisation du Concours interprovincial d'écriture 'NO/s FUTUR/s'dans les écoles avec un public adolescent. Certaines des grandes thématiques environnementales sont abordées en classe. Ensuite, les élèves se les réapproprient par le biais de la fiction. Un recueil des meilleures nouvelles sera ensuite publié. La participation financière de la Fondation Laure Nobels au concours Brabant wallon a été versée 2019.

Un nombre croissant de professeurs de français, et donc de classes d'adolescents, travaillent avec des manuscrits de la Fondation. Cette initiative se termine par la visite de l'auteur pour un débat avec les élèves.

*Le projet devra mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon, ainsi que son logo.*

La Fondation a bien mentionné la Province du Brabant wallon à chaque étape du projet. Le logo apparaît sur le livre.

### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement de 10.000 euros pour l'année 2019 a été octroyée le 28 février 2019 avec une avance de 50 % (5.000€) mise en liquidation le 5 mars 2019.

Le solde de la subvention a été liquidé le 23 octobre 2019 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Fondation Laure Nobels » ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

La Fondation a pour but de financer la publication et la promotion d'oeuvres littéraires originales en français, écrites par de jeunes auteurs âgés de 14 à 18 ans. Elle met tous les moyens nécessaires aux artistes pour promouvoir, publier, éditer et commercialiser les œuvres et collaborer avec tout intermédiaire public ou privé.

La Fondation Laure Nobels suit et effectue un coaching de jeunes écrivains dans leur démarche d'écriture grâce aux 2 concours lancés chaque année, Le Prix Laure Nobels et le Prix Jeune Public du Brabant wallon. Malheureusement, ce dernier n'a pu avoir lieu en 2019 faute de manuscrits de qualité suffisante. La Fondation Laure Nobels, en accord avec le Brabant wallon, a donc décidé de mener à un bien un autre projet en lien avec ses missions: un concours d'écriture de nouvelles dans les classes du Brabant wallon. 21 classes de 4e, 5e et 6e secondaire, à savoir 480 élèves, ont ainsi pu participer à ce concours. Les 10 meilleures nouvelles ont été publiées dans un ouvrage. Grâce à ce nouveau projet, le rapport coût/qualité du service est satisfaisant.

Par ailleurs, le contrat de gestion liant le Fondation Laure Nobels au Brabant wallon n'a pas été renouvelé pour la période 2021-2023.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été remplies de manière satisfaisante par la Fondation.

### **Annexe n°22 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.2. Favoriser l'accès à la culture pour tous et 2.5. Utiliser la culture comme vecteur d'émancipation et d'apprentissage dans le cadre scolaire ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 mars 2018 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu les statuts de l'asbl « Promolecture » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31618);



Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 7 juillet 2020 par la Directrice – Bibliothécaire de l'asbl « PromoLecture» ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « PromoLecture» a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture», tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. « PromoLecture»**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

#### 1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de prêt réalisés par la bibliothèque locale de Nivelles
- Nombre d'affiliés à cette bibliothèque avec répartition par commune
- Nombre de réunions de coordination avec les bibliothèques locales du Brabant wallon organisées par l'association ;
- Nombre d'animations créées ou soutenues par l'association

#### 2. Indicateurs qualitatifs

- renforcer les pratiques de lecture auprès des publics. Développer des services de proximité et d'accueil de ces publics.
- démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et notamment aux pratiques de la lecture.
- faciliter l'accès au savoir, favoriser une meilleure utilisation des services de la bibliothèque en vue de l'appropriation de l'information et des nouvelles technologies de l'information.
- diversifier et moderniser l'offre documentaire et de services en vue d'attirer de nouveaux publics, d'offrir des ressources modernes dans un souci d'éducation permanente
- participer à des événements culturels organisés en Brabant wallon tel que le salon « Le livre tout proche ».
- gérer le service de bibliothèque itinérante destiné à desservir les communes du Brabant wallon et leurs institutions et ce, afin de répondre concrètement aux besoins réels, le cas échéant évolutif, en matière de lecture publique.
- dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, offrir une présence et des animations lors d'événements provinciaux particuliers (Salon Le Livre tout Proche, événements dans les domaines provinciaux,...)

## **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. «PromoLecture» a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2019, « PromoLecture Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

#### Indicateurs quantitatifs

- Quelques chiffres pour 2019 :
- Locale : 121249 prêts de livres pour 66.765 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public (12 pour EPN et 3 pour la consultation du catalogue) et 1763 jeux pour la section ludothèque. Il y a eu 384 heures de consultation par semaine, 3395 lecteurs inscrits à la bibliothèque et 168 collectivités. De plus, il y a eu 211 animations pour un total de 4371 personnes. 5780 personnes ont fréquenté la bibliothèque en 2019.
- Itinérante : 33891 prêts de livres
- Sur les 211 animations, 147 sont organisées en partenariat avec entre autres : les autres bibliothèques, le Centre culturel de Nivelles, le CCBW, les services communaux, les groupes alpha (Lire et Ecrire,...), les écoles, la prison, les crèches, les maisons de repos, les écoles de devoirs, l'AMO, le centre de soins pour personnes handicapées, les asbl d'éducation permanente (la Touline, Cribw,...),...

#### Indicateurs qualitatifs

- *renforcer les pratiques de lecture auprès des publics. Développer des services de proximité et d'accueil de ces publics.*

En privilégiant les actions menées en faveur des publics éloignés de la lecture, des personnes socialement et culturellement défavorisées, des publics « particuliers » tels que détenus, apprenants, personnes âgées mais aussi les très jeunes enfants ou encore les adolescents via les écoles.

En incitant la pratique de la lecture chez les tous petits en créant notamment un partenariat avec la crèche communale de Nivelles qui a accueilli les animatrices en vue de moments-contes. Ces moments-contes ont été poursuivis par les puéricultrices elles-mêmes qui ont reçu la formation à la lecture donnée par les animatrices de la bibliothèque in situ.

Promolecture propose aussi des activités-lectures pour enfants de 6 mois à 2 ans et demi : « Le temps des bébés » une fois par mois. Les enfants de plus de 2 ans et demi ne sont pas oubliés puisque l'asbl organise des « Heures du conte » thématiques destinées aux enfants de 2 ½ ans à 12 ans.

A travers le projet « Lire avec les détenus de la prison de Nivelles », l'asbl continue, au sein même de l'établissement pénitentiaire, à favoriser l'accès à la bibliothèque pénitentiaire en développant le catalogue, en entretenant le libre accès, en favorisant la rencontre entre les détenus et le livre.

Dans la continuité, la bibliothèque, à la demande de la Maison de justice de Nivelles, reçoit des personnes dans le cadre de peines de travail. En effet, d'autres solutions que l'enfermement existent et sont souvent bien plus constructives : les transactions ou les amendes, bien évidemment, mais également les mesures probatoires et la peine de travail. Lorsqu'on risque d'être condamné, on peut demander de travailler gratuitement pour la collectivité au lieu d'aller séjourner dans un établissement pénitentiaire. On parle alors d'une peine de travail, laquelle est accordée par le tribunal.

A la demande des détenus, la bibliothèque organise, une fois par mois en collaboration avec La Touline, des séances de lecture à destination des papas et de leurs enfants. En effet, les papas détenus ont fait part de leurs difficultés à "rencontrer" leurs enfants et ont expliqué à quel point le lien pouvait être compliqué à créer. Le livre permet de favoriser la rencontre. Une dizaine de détenus profitent de ces rencontres.

– *démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et notamment aux pratiques de la lecture.*

\* En adoptant une politique d'activités d'éducation permanente en partenariat, en développant des synergies avec les milieux scolaires et les associations socioculturelles de Nivelles. Démocratiser la culture c'est réfléchir aux questions d'égalité des chances, d'égalité d'accès, d'appropriation des ressources et des biens culturels.

La bibliothèque souhaite développer la capacité à se documenter de manière pertinente et efficace, préparer les individus à pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences de la société en offrant notamment aux classes un accueil individualisé et en leur proposant des visites originales et « à la carte » qui permettront aux écoliers et élèves de s'approprier plus facilement l'outil bibliothèque.

\* En mettant l'accent sur la lecture plaisir dans le cadre de « Lire dans les parcs » en partenariat avec l'Ibby.

\* Un partenariat existe déjà avec le home Nos tayons et la Résidence Samiette à travers l'activité « La voix est livre » qui permet la rencontre entre le livre et les personnes âgées placées en home avec des offres « à domicile ». Ce sont des lectures thématiques accompagnées ou pas de musique ou de la projection d'un film en rapport avec le thème abordé. Pour l'instant, ces lectures se font à la Résidence la Samiette.

\* En organisant un cycle de formations qui serait prioritairement destiné pour le public des seniors, au sein de l'espace public numérique.

\* Organisation d'un cycle de conférences sur les civilisations anciennes (Egypte, Grèce, Rome, les Mayas, les Gaulois...)

\* mise sur pied d'un groupe de lecteurs appelé « Livres et vous » qui se réunit tous les mois pour parler d'un livre choisi précédemment. La rencontre se fait simplement, autour d'un café et chacun peut parler de sa lecture, de son ressenti, des personnages...

– *faciliter l'accès au savoir, favoriser une meilleure utilisation des services de la bibliothèque en vue de l'appropriation de l'information et des nouvelles technologies de l'information.*

\* Participation au groupe Caracol : base de données gérée par la Bibliothèque publique centrale de la FWB qui permet à l'utilisateur d'effectuer ses recherches de livres, d'articles de revues et de jeux dans les collections du réseau brabançon.

\* Participation également au catalogue de dépouillement partagé d'articles de périodiques : projet mis en place par l'ensemble du réseau public de lecture de la FWB et qui consiste en l'élaboration d'une base de données commune de sujets divers référencés dans les articles de revues francophones disponibles en lecture publique. En 2019, 9 revues ont été analysées.

– *diversifier et moderniser l'offre documentaire et de services en vue d'attirer de nouveaux publics, d'offrir des ressources modernes dans un souci d'éducation permanente*

Promolecture a diversifié et modernisé l'offre documentaire en renforçant les fonds spécialisés et notamment la collection de livres en grands caractères et d'albums jeunesse destinés aux jeunes enfants de 0 à 6 ans. Par ailleurs, la bibliothèque a créé une collection jeunes adultes facilement reconnaissable puisque située physiquement à part et munie d'un logo identifiable aisément.

Toujours dans un souci de diversification et de modernisation, la bibliothèque a mis sur pied une nouvelle collection « Livres comme l'air » ou « Comment des livres qui n'ont pas l'air d'en être rendront lecteurs des êtres qui n'ont pas l'air de lire... ». Ces « objets » particuliers trouvent difficilement leur place dans les classes, catégories, sections, rayonnages des bibliothèques tant ils ont des formes particulières, des contenus singuliers, qui rompent avec l'idée classique que l'on se fait du livre. Ces livres-objets pour lesquels les animatrices proposent une série d'animations sont prêts

sous conditions. Elles proposent à toutes les écoles primaires de Nivelles de venir assister à des animations découvertes autour, notamment, de ces livres particuliers (lectures vivantes, ateliers créatifs, recherches documentaires...). La collection fonctionne de mieux en mieux. Celle-ci est à destination des enseignants de l'alphabétisation. Ce sont des livres qui demandent un accompagnement.

La plateforme Lirtuel permet aux usagers d'avoir accès à des livres sous format électronique et ce, tout à fait gratuitement. Enfin, la bibliothèque continue à développer sa collection de livres audio et propose depuis peu le prêt de liseuses.

- *participer à des événements culturels organisés en Brabant wallon tel que le salon « Le livre tout proche ».*

L'asbl participe aux événements provinciaux par le biais de Place aux Livres. Salon du Livre tout proche, Les Afronautes,...

- *gérer le service de bibliothèque itinérante destiné à desservir les communes du Brabant wallon et leurs institutions et ce, afin de répondre concrètement aux besoins réels, le cas échéant évolutif, en matière de lecture publique.*

La camionnette circule dans les communes et les écoles qui en ont fait la demande. 48 écoles: Beauvechain, Braine l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-saint-Etienne, Genappe, Grez-doiceau, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-saint-Guibert, Nivelles, Ophain, Orp-Jauche, Perwez, Ottignies-LLN, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers, Waterloo, Walhain et Wavre – 6375 écoliers pour 196 classes (144 primaires et 51 maternelles). 255 enseignants sont inscrits pour bénéficier du service.

Le service « Place aux Livres » se rend donc dans 25 communes du Brabant wallon. Seuls Ramillies et Incourt n'y participent pas.

Quelques chiffres pour Place aux livres : 80.000 livres. 338911 prêts et 696 prêts inter (livres ne venant pas de la bibliothèque). 149 usagers individuels et 131 collectivités (Autre bibliothèque, Maison des Jeunes, Crèches, écoles des devoirs,...)

Pour les écoles :

- Service dépôt : thématique d'une vingtaine de titres (Noël, Donjons et Dragons, La ferme, les couleurs,...) dépôt de plusieurs livres d'une même thématique pour une longue durée aux enseignants. 20 dépôts;
- Fond jeunesse : prêt d'un même titre x le nombre d'enfants par classe – 60 séries soit plus de 1300 livres
- 21 animations en classe selon diverses thématiques comme à la découverte du conte, Kitty Crowter, Anne Brouillard, ...

Animations diverses en plus des passages classiques de la bibliocamionnette :

- 20 en écoles de devoirs, 70 en crèches, 4 en maisons des jeunes, 11 avec certaines communes ou partenaires ponctuels, 6 avec public handicapé, 4 en maisons de repos

Suite à la formation des puéricultrices et gardiennes ONE, 3 journées de réflexion ont été organisées ayant pour thème « retour d'expérience » - 36 puéricultrices.

- *dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, offrir une présence et des animations lors d'événements provinciaux particuliers (Salon Le Livre tout Proche, événements dans les domaines provinciaux,...)*

99 animations dans divers événements tels que le Salon du Livre, activités contes au DQGN pour le week-end des enfants au mois de juin, la Nuit Africaine, le marché de Noël de Chaumont-Gistoux et de Villers-la-Ville, le Festival du Livre à Villers-la-Ville, le Festival des Nuits d'Encre à Ottignies-LLN, la Fureur de Lire à Rebecq, Boire des vers à Nivelles, la Garden Party à Waterloo et dans les plaines de jeux de Nivelles et Rebecq, l'activité Lire dans les Parcs à Nivelles et Villers-la-Ville.

Il est à signaler que l'asbl a rentré un nouveau dossier de reconnaissance pour un renouvellement en catégorie 3 de la bibliothèque locale et une nouvelle reconnaissance pour le service « Place aux Livres » en catégorie 2.

### **Liquidation des subventions**

Une subvention de fonctionnement de 67.500€ a été octroyée le 17 octobre 2019 avec une avance de 50% (33.780€), mise en liquidation le 19 novembre 2019. Le solde de la subvention (33.780€) a été liquidé le 21 octobre 2020 sur base de justificatifs.

Une subvention pour les frais de fonctionnement non couverts par la Communauté française de 7.440€ a été octroyée le 17 octobre 2019 avec une avance 3.750€, mise en liquidation le 19 novembre 2019. Le solde de la subvention (3.690€) a été liquidé le 21 octobre 2020 sur base de justificatifs.

Une subvention pour le service itinérant « Place aux livres » de 130.000€ a été octroyée le 17 octobre 2019 avec une avance de 50% (65.000€) mise en liquidation le 5 décembre 2019. Le solde de la subvention (65.000€) a été liquidé le 21 septembre 2020 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « PromoLecture » ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'association a pour but de promouvoir et de développer la lecture, la culture et l'éducation permanente en organisant une bibliothèque publique et les territoires de la ville de Nivelles et de la province du Brabant wallon conformément au décret organisant la Lecture publique en Communauté française de Belgique. Elle développe des synergies avec les milieux scolaires et les associations à vocation socioculturelle de Nivelles et du Brabant wallon. Elle suscite et soutient toute action en faveur des publics éloignés de la lecture et des personnes socialement et culturellement défavorisées ainsi que les publics particuliers comme les personnes âgées, handicapées, jeunes,...

Promolecture a permis à la bibliothèque locale 121.249 prêts de livres pour 66.765 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public ainsi que 1.763 jeux pour la section ludothèque. L'asbl a 3.395 lecteurs inscrits à la bibliothèque ainsi que 168 collectivités. De plus, il y a eu 211 animations pour un total de 4.371 personnes. 5.780 personnes ont fréquenté la bibliothèque en 2019.

Promolecture a repris le service itinérant organisé par la FWB qui permettait aux communes sans bibliothèque d'avoir accès à des prêts de livres. Ce service itinérant est désormais « Place aux Livres ». Il a permis le prêt de 33.891 livres. De plus, l'asbl a organisé 211 animations dont 147 sont organisées en partenariat avec d'autres associations du Brabant wallon. On peut donc estimer que le rapport coût/qualité est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°23 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) »**

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.7 Favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 mai 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) »

Vu les statuts de l'asbl « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31619);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 23 septembre 2020 par le Responsable de l'a.s.b.l. « SIEP » Wavre;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « SIEP » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « SIEP », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) »**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

En ce qui concerne le fonctionnement du Point-Info Wavre:

- Pour l'organisation des séances d'orientation:
  - Le nombre de séances organisées individuellement et par groupe.
  - Le nom des organismes (maisons de jeunes, AMO, ..... ) et écoles ainsi que les classes ayant demandé une séance d'information.

- Pour les documents mis à disposition:  
Les catégories de publications ainsi que le nombre d'ouvrages proposés.

En ce qui concerne les «Journées de l'Orientation»:

Un rapport moral complet de l'événement mentionnant le nombre de visiteurs, de partenaires, de conférences, de démonstrations et d'animations.

### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « SIEP » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « SIEP » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

#### Pour le fonctionnement du Point Info Wavre :

2.059 contacts lors des permanences info, par mail ou par téléphone.

Les jeunes ont entre 12 et 25 ans.

- 2.896 jeunes accueillis lors de la 8ème édition des « *Journées de l'Orientation* » (08 & 09 février 2019) ;
- 577 personnes qui ont eu recours à des entretiens d'aide à l'orientation scolaire et/ou professionnelle ;
- 67 jeunes informés dans le cadre d'animations collectives et participations à des événements d'information grand public.

#### Pour les documents mis à disposition :

1. 6 domaines d'informations sont couverts : enseignement, formation, international (séjours linguistiques, bourses,...), loisirs et vacances, travail et insertion socioprofessionnelle ainsi que protection sociale et aide aux personnes.

Des supports d'information réalisés (pour les jeunes et leurs parents) destinés, notamment, à travailler la question de l'orientation :

2. « *Découvre ton mode de décision* » : support permettant de réfléchir à notre manière de réagir face à un choix important ;
3. « *Dressez le portrait de votre jeune* » : reprend les questions clés à se poser et la possibilité de les travailler avec un adulte ressource ;
4. « *Apprends à te connaître* » : support qui a pour objectif de soutenir une première réflexion sur la connaissance de soi ;
5. « *Interroge un professionnel* » : compilation d'une dizaine de questions clés permettant de mieux comprendre/cerner la réalité d'une profession ;
6. « *Bousculez les idées reçues* » : support qui propose de découvrir un point de vue sur des croyances relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ;
7. Ligne du temps : quelles sont les filières de formation accessibles en fonction de mon âge
8. Tableau enseignement secondaire : présentation de la filière et de certaines de ses caractéristiques;
9. Tableau enseignement supérieur : présentation de la filière et de certaines de ses caractéristiques ;
10. Tableau autres filières : présentation d'autres filières de formations (EFP/IFAPME - Promotion sociale - Jury) et de certaines de leurs caractéristiques

Un ordinateur disposant d'une connexion Internet est également mis à disposition du public avec la possibilité d'y consulter, notamment, plusieurs sites et bases de données d'information (base de données « Langues », « Pro-j », « Métiers », « Formations »).

Pour les « Journées d'Orientation » :

Le Salon d'orientation a eu lieu les 8 et 9 mars 2019 au Parc à Mitrailles à Court-Saint-Etienne. Cet événement a pour but de mettre à disposition des jeunes de façon structurée et organisée, toute l'information nécessaire à leur choix d'orientation scolaire et/ou professionnelle. En 2019, 2896 personnes sont venues visiter le salon.

Pour cette 8ème édition, ils ont maintenu une série de mesures destinées à améliorer l'accessibilité et la qualité de l'information.

20 guides ont à nouveau été mis à disposition des écoles de façon à accentuer le caractère pédagogique de la visite. Des groupes de 10-15 jeunes max. ont ainsi été constitués.

De plus, comme en 2018, des parcours de 2h ont été créés pour chaque groupe-classe. Au total, sur la journée, environ 421 jeunes (41 groupes) ont pu bénéficier de cet accompagnement.

Les groupes « non-guidés » recevaient, dès l'entrée, le plan de l'évènement ainsi qu'une fiche « Organise ta visite ». Ce support permettait d'établir un parcours de visite en fonction des besoins à rencontrer (explorer, comparer, approfondir, vivre des expériences).

Ce dispositif d'accompagnement était coordonné par l'équipe d'Infor Jeunes Brabant wallon, en collaboration avec des travailleurs des centres AMO, des Maisons de Jeunes et des services jeunesse de communes du Brabant wallon.

Les opérateurs participants ont été répartis selon trois espaces d'information : la connaissance de soi, la connaissance du monde du travail et la connaissance des filières de formation. Chaque espace représente une dimension qu'il faut nécessairement investiguer dans tout processus d'orientation.

Espace « connaissance de soi » : plusieurs dispositifs étaient proposés

Atelier « Apprends à te connaître » - SIEP (vendredi)

Atelier « Découvre ton mode de décision » - SIEP (vendredi)

Atelier « The Choice » Infor Jeunes (vendredi)

Atelier « Action job étudiant » - Infor Jeunes & Brabant wallon (vendredi)

Atelier « Mes compétences sont des atouts dans quels types d'activités ? » - CEFO (vendredi)

Stand « Parents-Jeune » - SIEP (samedi)

Stand « Mercator » - SIEP (vendredi & samedi)

Espace « formation-information » :

Représentation des principales filières de formation

Présence d'opérateurs hors filières de formation (job étudiant, séjours linguistiques, etc.)

Espace « métiers » : possibilité d'échanger avec des professionnels venus témoigner du quotidien de leur métier.

15 agents provinciaux le vendredi

130 professionnels le samedi via l'Opération Carrières du Rotary

Animations/démonstrations

Diverses animations étaient proposées durant les deux journées de l'évènement. L'objectif était de présenter « en direct » les gestes professionnels de métiers dont les formations sont organisées dans l'enseignement secondaire qualifiant du Brabant wallon. Les animations étaient réalisées par les élèves de ces options. 25 animations/démos - 10 écoles participantes (dont les 2 CEFA du Brabant wallon) + Plastimobile

Partenaires / exposants : 39

Connaissance de soi : 1 (retrait des CPMS)

Il est à signaler que le Centre de Wavre a été reconnu et agréé comme centre d'information niveau 2 par la Fédération Wallonie Bruxelles.

## **Liquidation des subventions**



La subvention annuelle de fonctionnement de 60.000 euros pour l'année 2019 a été octroyée le 10 octobre 2019 avec une avance de 80% (48.000€).

Le solde de la subvention a été liquidé le 19 mai 2020 sur base des justificatifs.

L'asbl bénéficie d'un avantage en nature de 6.000€ pour la mise à disposition de matériel et personnel provincial ainsi qu'une aide logistique pour l'organisation des journées de l'orientation.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « SIEP » ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

Le SIEP est une asbl composée d'une Fédération, et de 8 centres d'information, dont le centre de Wavre, reconnu et soutenus par le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que Centre d'Information des Jeunes, le SIEP de Wavre a pour objectif de mettre à disposition de tous, toute information nécessaire sur les études, les formations et les professions tout en favorisant l'appropriation de celle-ci en permettant au public de s'inscrire dans une démarche consciente d'analyse et d'élaboration d'un projet scolaire et/ou professionnel.

L'asbl fournit aux jeunes du Brabant wallon des conseils et informations utiles pour soutenir leur démarche dans leur recherche d'études ou de professions. La réelle plus-value du SIEP s'inscrit, donc, dans l'accompagnement et le suivi des jeunes du BW. Le rapport coût/qualité est positif avec presque 6.000 jeunes touchés en 2019.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°24 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.4 Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe » couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative à l'avenant 1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe » ;

Vu les statuts de l'asbl La Chaloupe ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31608);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 21 février 2020 par le Directeur de l'a.s.b.l. « La Chaloupe »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe »**

### **Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Pour le projet « Délibère toi » :
  - la procédure de sélection des stages ;
  - une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire ;
  - une évaluation des jeunes sur les stages ;
  - un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions) ;
  - une information sur les raisons de l'abandon des stages.
  
- Pour le projet « Solidarité » :
  - le profil des animateurs et le choix des formations ;
  - les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes ;
  - une information sur les attentes du jeune via ce projet ;
  - une information sur les diplômes obtenus par les jeunes inscrits ;
  - une information sur les raisons d'engagement des jeunes ;
  - la procédure de sélection des jeunes ;
  - la répartition des activités et formations durant les 9 mois ;
  - le listing des activités ;
  - une évaluation des animateurs sur les jeunes ;
  - une évaluation des jeunes sur la formation ;
  - une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune.

- Pour le projet de soutien scolaire pour les étudiants en décrochage scolaire : les moyens ainsi que les périodes de diffusion de l'information.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- Pour le projet « Délibère-toi » :
  - Nombre de stages proposés aux jeunes (par domaine d'actions);
  - Nombre de jeunes inscrits aux stages (élèves et jeunes) ;
  - Nombre d'écoles participant au projet ;
  - Nombres de jeunes ayant abandonné les stages ;
  - Nombres de jeunes n'ayant pas obtenu un stage ;
- Pour le projet « Solidarité » :
  - Nombre de jeunes inscrits (par âge, par sexe et par profil)
  - Nombre de jeunes ayant terminé ou abandonné le cycle de formations ;
  - Nombres de formations proposées aux jeunes (selon le type d'activités);

## **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Pour le projet « Délibère toi » :

### *La procédure de sélection des stages*

Afin de trouver des stages, l'asbl « La Chaloupe » utilise son carnet d'adresse d'opérateurs connus et celui des partenaires locaux tels que le service jeunesse des communes, les écoles.... afin de trouver des stages. Il est nécessaire de trouver des partenaires locaux dans chaque commune afin d'aider « La Chaloupe » sur plusieurs niveaux, de la promotion à l'organisation réelle des stages.

Pour y arriver « La Chaloupe » est partie du principe de :

- Donner plus de responsabilités aux écoles en les impliquant davantage
- Offrir une plus grande diversité de stages citoyens (3650) tout en préservant l'aspect « citoyen ». Il s'agit à la fois de proposer plus d'actions citoyennes, plus de petites formations mais également la possibilité de découvrir plus de métiers.
- Améliorer la promotion du projet en optimisant le site internet, (plus performant, plus lisible, plus fonctionnel), en développant une page Facebook, en réalisant des spots radios, des bâches publicitaires, publicité radio NRJ. La communication du projet est en constante évolution.
- Étendre le projet à de nouvelles communes de la Province.
- Développer un forum de discussion avec les témoignages des jeunes des années précédentes.

En 2019, ils sont presque arrivés à en trouver dans toutes les communes de la Province. Braine-l'Alleud, Ottignies, Wavre, Nivelles, Jodoigne et Tubize sont les communes les plus engagées dans le processus. La Chaloupe essaie de privilégier le contact « face-to-face » avec les écoles afin de maintenir une bonne participation. Ce contact permet d'avoir une meilleure fréquentation des élèves. Malheureusement, celui-ci dépend énormément de la personne relais. Certaines écoles ont vu leur fréquentation diminuer car la personne relais est partie. Le travail avec les écoles reste difficile malgré la notoriété croissante du projet auprès des jeunes.

En 2019, 12 stages ont été organisés à Noël. 760 places et 560 élèves se sont inscrits à une formation BEPS, permis théorique, improvisation, stage d'auto-défense, création de cv par inforjeunes.

*Un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions)*

Le listing des stages par commune est à disposition à l'administration.

On peut cependant dire qu'en 2019, 376 stages citoyens différents ont été proposés (soit 3650 places disponibles et 2392 inscrits pour 1759 jeunes différents) dans 5 différents secteurs malgré le faible nombre d'opérateurs (223) et les contacts avec certains d'entre eux sont parfois difficiles.

Il y a eu une augmentation des inscriptions à Waterloo, Braine-l'Alleud et Mont-Saint Guibert. On peut signaler que les écoles provinciales ont été moins investies dans l'organisation de stages (ITP : aucune participation, IPES Wavre : 1 seul stage, IPET Nivelles : 1 stage).

1. Actions citoyennes (activités avec des personnes âgées, aide aux projets sociaux, rénovation et chantier, peinture, protection des animaux, encadrement de jeunes enfants, animation d'enfants dans une crèche, protection de l'environnement, organisation d'une journée sportive,...) ; 208 places pour 121 inscrits
2. Formations (brevet de secouriste, cours de conduite défensive et écologique, préparation au permis de conduire théorique, prise de parole en public, initiation aux petits soins pédiatriques, auto-défense...) ; 1440 places (juin) + 710 places (Noël) pour 1604 inscrits
3. Découverte de métiers (journaliste, brancardier, policier, pompier, fleuriste, instituteur, avocat, coiffeur, kinésithérapeute...) ; 501 places pour 390 inscrits
4. Culture (organisation d'un festival, accueil des artistes, montage d'une exposition, spectacles d'improvisation interactifs...) ; 262 places pour 225 inscrits
5. Sports (escalade, plongée sous-marine...) ; 190 places pour 52 inscrits.

Il y a une demande croissante pour la formation : 45% garçons et 55% de filles. La Chaloupe essaie de renouveler les propositions de stages. Nouveautés en 2019 :

- Création de cv-Job étudiant – Job après études par infor-jeunes ;
- Envie de voyager, on en parle : pas beaucoup de succès ;
- Journée de connaissance de soi- ennéagrammes – 150 places pour 100 inscrits.

De plus, la présentation des actions citoyennes avec la personne handicapée a été améliorée ce qui a permis une meilleure inscription à ces stages.

En 2019, ils ont enregistré plus de participation des 13-14 ans en général ainsi que des 17-18 ans pour la formation permis en décembre.

*Une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire*

*Une évaluation des jeunes sur les stages*

*Une information sur les raisons de l'abandon des stages*

Comme chaque année, un faible pourcentage de jeunes ne se présente pas au début du stage (+/- 5%) sans prévenir. Le public cible regroupe des jeunes de la 1<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> secondaire. Cette année, 376 stages ont été effectués pour une participation de 2392 jeunes.

Une procédure de désinscription en ligne a été créée. Les chiffres 2019 sont les plus justes par rapport aux chiffres de fréquentation.

Afin d'évaluer le stage, un questionnaire est envoyé par mail à chaque jeune et à chaque opérateur. Les résultats sont croisés pour pouvoir permettre une amélioration chaque année. Ce type d'évaluation ne fonctionne pas vraiment. Seuls 274 jeunes ont renvoyé le formulaire. La Chaloupe est en réflexion pour abandonner le système des mails peu utilisé par les jeunes mais de créer un système de sms. Il apparaît que le jeune s'inscrit après avoir reçu l'information des parents. La Chaloupe va essayer de mieux promouvoir le projet auprès des parents. Afin d'éviter les oublis ou désistements, le jeune reçoit un mail après son inscription, un rappel toujours par mail le mois précédent ainsi que la veille.

Seuls 49 opérateurs (adultes) ont répondu à l'évaluation. 44 veulent réitérer l'expérience et trouvent les jeunes très investis.

Pour améliorer la visibilité du projet et permettre une meilleure promotion, « La Chaloupe » a développé le système des Ambassadeurs, soit des jeunes ayant déjà participé au projet et qui promotionnent le projet autour d'eux et au sein de leur école. Ce sont des élèves de 4<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> secondaire. Ils reçoivent 1/2 journée de formation et un cahier de charge à suivre pour la distribution de flyers. En 2019, il y a eu 25 ambassadeurs dans 15 écoles.

La promotion se fait principalement aussi par le biais des réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

La Chaloupe a abandonné les capsules vidéo. Par contre, elle a amélioré le ciblage par Facebook qui a un impact plus que positif sur les inscriptions.

- Pour le projet « Solidarité » :

#### *Le profil des animateurs et le choix des formations*

L'équipe de l'asbl « La Chaloupe », pour le projet Solidarité, se compose de 2 personnes TP (un éducateur ayant des spécificités techniques en fonction du chantier – bâtiment et maraîcher). Mais des ponts avec les autres animateurs peuvent être mis en place en fonction des jeunes. L'équipe a été rajeunie et a introduit plus de temps de chantiers manuels et un peu moins de psychologique. Les chantiers nature et l'apprentissage du bien-être – prendre soin de soi (création d'un potager et réflexion sur l'alimentation, comment et quels produits frais pour se faire à manger soi-même) ont été les principaux axes ainsi que le service à la collectivité, la protection de l'environnement, la rénovation légère des bâtiments et le soutien aux plus démunis.

#### *La procédure de sélection des jeunes*

Le projet est mis en place par l'asbl « La Chaloupe » qui travaille uniquement à la demande du jeune et développe 3 axes de travail : l'individuel, le communautaire et le travail en réseau. Le jeune est intégré à un groupe. Le jeune peut participer à un chantier (aide aux personnes, manuel) ou à des formations ayant pour thème : relations nord/sud, le développement durable, le handicap... Le choix est effectué en fonction du groupe et de l'offre.

Le projet est trop peu connu, uniquement par affichage dans les services d'aide à la jeunesse, les centres de jeunes ou les IPPJ. Ce qui ne permet de toucher uniquement des jeunes en grande détresse. Or, ce projet peut aussi s'adresser aux jeunes en décrochage scolaire. Il faudrait collaborer plus avec les écoles.

Sur 51 demandes, 10 dossiers déposés, 10 volontaires ont été accompagnés mais seulement 8 ont été présents en permanence (60% de garçons et 40% de filles). Les volontaires ont entre 16 et 21 ans et 90% vivent en famille. 4 viennent d'une école professionnelle, 2 de technique de qualification, 2 de transition et 1 ayant le CESS. En 2019, 3 étaient en très grandes difficultés personnelles, 3 en grandes difficultés personnelles et 4 en difficultés.

La procédure de sélection :

- une présentation collective ou individuelle en powerpoint,
- un dépôt de candidature (dossier complet reprend une lettre de motivation, la description de leur parcours ainsi que la signature d'une convention de participation),
- un entretien de sélection individuel

Les jeunes de moins de 18 ans sont d'office inscrits au CEFA de Court-Saint-Etienne pour être en ordre d'obligation scolaire. La Chaloupe les prend en charge de 9.00-17.00.

#### *Les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes*

Les deux temps plein s'occupent de :

#### Accompagnement collectif :

Chaque groupe de volontaires est encadré au quotidien par un professionnel de terrain et a pour mission :

- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices de leur vie en équipe.
- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices des activités qui leur sont proposées.
- garantir d'un point de vue pratique mais aussi philosophique le cadre de Solidarité. En tant que premier référent, il veille au respect des règles qui assurent la bonne marche du projet ainsi qu'au respect de ses principes fondateurs.

Afin d'éviter un maximum de non-dits, les volontaires sont invités à prendre la parole pour exprimer ce qu'ils ressentent à la fin de la journée. Contrairement aux années précédentes, les conflits ont été gérés lors des chantiers.

Une fois par semaine, le conseil (réunion procédurière minutée où chaque jeune peut prendre la parole) est tenu par l'animateur. Il permet la mise en place de relations entre les jeunes et l'évaluation du chantier en cours.

#### Accompagnement individuel :

Aide sociale et éducative soit :

- Un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familiaux, sociaux, scolaires, administratifs, juridiques, professionnels et économiques ainsi qu'à soutenir le jeune et s'il échoue, ses proches, dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnels dans ces mêmes domaines et à préparer le jeune à l'exercice de ses droits et devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté responsable.
- Un travail de médiation entre le jeune et sa famille ainsi qu'un soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales.
- L'animateur et le jeune effectuent un bilan 3x par an (autoévaluation du jeune et évaluation de l'animateur par exemple : respect des heures, respect du groupe,...);
- Ils travaillent ensemble sur les objectifs individuels à atteindre (noël/janvier et fin d'année).

#### Le travail en réseau :

L'asbl « La Chaloupe » cherche toujours à collaborer le plus efficacement possible avec toutes les personnes qui peuvent les aider à optimiser le suivi du jeune. Elle collabore avec les personnes ou les structures qui ont orienté un jeune vers Solidarité ainsi que les personnes et les structures sollicitées en cours de projet afin de répondre au mieux à une situation particulière : Aide à la jeunesse, AWIPH, ... S'il s'avère que le jeune présente des problèmes psychologiques et que l'équipe de l'asbl « La Chaloupe » ne peut pas les gérer, il est suivi par un professionnel, une fois par semaine.

24 anciens volontaires sont toujours suivis par la Chaloupe. Ils y trouvent toujours un répondant s'ils ont besoin d'aide. Leur éducateur est devenu leur référent.

#### *Le listing des activités*

L'année 2019 a permis : 315h de volontariat (chantiers), 45h de formations techniques, 51h de maturation personnelle (qui suis-je?), 108h de gestion du collectif et évaluation (team building, sport en groupe, heures de conseil), 123h d'activités particulières (sorties culturelles), 30h de projet de rencontre, 114h de sensibilisation citoyenne.

Exemple d'activités : protection de l'environnement, rénovations légères de bâtiment, diverses animations avec les personnes âgées, réalisation d'une œuvre collective sous forme de graffiti,

formations aux métiers manuels, BEPS, distribution de colis alimentaires, maraîchage, éducation permanente aux médias, aménagements du site du Bois des Rêves pour les Afronautes.

#### *Une évaluation des jeunes sur la formation*

En fin d'année, le jeune remplit un questionnaire pour savoir :

- si l'année a répondu à leurs attentes : 3 oui tout à fait, 2 en partie
- si cela a été rendu utile à la société : 3 tout à fait, 1 en partie et 1 pas du tout
- acquisitions de nouvelles compétences : 5 tout à fait
- s'il a fait des actions citoyennes et a découvert de nouvelles réalités sociales et culturelles : 4 tout à fait, 1 en partie
- s'il a une image et meilleure estime de soi plus positive : 3 tout à fait et 2 en partie.

En 2019, seuls 5 jeunes ont répondu au questionnaire.

Le projet a eu sur l'ensemble un impact positif. Ils sont assez contents du programme même s'ils n'ont pas eu l'impression d'en être acteurs. C'est une année enrichissante dans un groupe hétérogène.

#### *Une évaluation des animateurs sur les jeunes*

La cohésion du groupe fut mise à mal par certaines relations exclusives difficilement évitables, ce qui a rendu la dynamique de groupe plus difficile à gérer et empêcher certains membres de s'épanouir totalement. Il y a eu peu d'abandon.

Pour certains, cette année fut l'occasion de se remettre en action, de sortir de leur routine, de l'oisiveté ou d'une spirale d'échecs. Cette expérience leur a permis de gagner en confiance et en estime de soi, d'acquérir de nouvelles compétences manuelles ou intellectuelles.

#### *Une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune*

Un volontaire suit une formation FOREM pour une réorientation, 3 sont inscrits au CEFA, 1 a repris des études universitaires, 1 s'est inscrit en BAC et un autre a repris ses humanités. 2 n'ont plus donné de nouvelles et un est en attente de partir à l'étranger.

## 2. Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle pour le projet Délibère-toi de 120.000 euros pour l'année 2019 a été octroyée le 25 avril 2019 avec une avance de 80 % (96.000€) mise en liquidation le 2 mai 2019 et le solde de 24.000€ a été liquidé le 3 mars 2020 sur base de justificatifs.

La subvention annuelle pour le projet Solidarité de 15.000 euros pour l'année 2019 a été octroyée le 21 novembre 2019 et a été liquidé le 17 mars 2020 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « La Chaloupe » ont été examinées par l'administration

### **Rapport coût du service/qualité**

L'asbl a pour but l'accompagnement des jeunes en difficulté et l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social par un travail d'aide individuelle et par des actions communautaires et collectives.

Le projet « Délibère-toi » organisé par l'asbl La Chaloupe a permis 376 stages citoyens différents pour 3650 places disponibles et 2392 inscrits pour 1759 jeunes différents dans 5 différents secteurs. Le

projet est disponible quasi sur tout le territoire du Brabant wallon. Au vu des différents chiffres, le rapport coût/qualité est très bon.

Le projet « Solidarité » a permis à 10 volontaires d'être accompagnés (3 étaient en très grandes difficultés personnelles, 3 en grandes difficultés personnelles et 4 en difficultés). 7 ont repris des études à la fin de l'accompagnement, 1 est parti à l'étranger. On peut estimer que le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°25 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » couvrant les exercices 2014 à 2016 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » prolongeant ledit contrat de gestion jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°3 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu les statuts de l'asbl « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31598) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 18 juin 2020 par le Directeur financier et administratif de l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;



Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;  
Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar »**

#### **Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. La création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année;
2. L'organisation d'une programmation culturelle;
3. La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger;
4. L'organisation de spectacles dédiés à la jeunesse;
5. La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels;
6. La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve;
7. La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1<sup>er</sup> §§ 2 et 3.

#### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

#### Création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année

Le spectacle « Chat en poche » de Georges Feydeau, dans une mise en scène de Cécile Van Snick, a été créé au Théâtre Jean Vilar. 17 représentations y ont été données sur les mois de novembre et décembre 2019.

Le spectacle « Peter, Wendy, le temps, les Autres », écriture originale de Paul Pourveur, a été créé au Théâtre Blocry en tout début de saison 2019-2020 : projet participatif incluant des acteurs professionnels et des seniors amateurs, 3 d'entre eux résident en Brabant Wallon.

### L'organisation d'une programmation culturelle

Pour la saison 2019-2020, 26 spectacles (pour un total de 217 représentations) étaient programmés à Ottignies – Louvain-la-Neuve dont :

- 14 spectacles en création et/ou coproduction.
- 3 accueils de spectacles de la Fédération Wallonie Bruxelles.
- 3 accueils de spectacles français.
- 1 reprise d'un spectacle créé en 2014, en collaboration avec le Centre culturel d'Ottignies.
- 4 spectacles pour enfants.

### La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger.

Lors de la saison 2019-2020, l'Atelier Théâtre Jean Vilar a collaboré avec :

*Les scènes professionnelles belges suivantes* : Le Théâtre de la Vie, L'Infini Théâtre, Les Baladins du Miroir, La Compagnie Biloxi 48, Le projet Cryotopsie, Le Théâtre Pépite, le KVS, DEL Diffusion Villers-la-Ville, Le Rideau de Bruxelles, La Compagnie de la Bête Noire, Le Brocoli Théâtre, La Compagnie garçon-garçon, Mars – Mons arts de la scène, La Maison Ephémère, Le Collectif Mensuel, Le Théâtre de Liège, Le Théâtre Royal du Parc, Le Théâtre Royal des Galeries, Le Théâtre des Martyrs, Le Théâtre du Tilleul, La Compagnie Les Pieds dans le vent, la Compagnie Renards / Effet Mer, La Compagnie Sac à dos, le Tof Théâtre, le Théâtre des Tanneurs, le Théâtre Le Public, le Centre culturel d'Ottignies et l'Aula Magna.

En tournée en Belgique, l'Atelier Théâtre Jean Vilar a collaboré avec La Comédie Claude Volter, Wolubilis, La Ferme de Martinrou, les Centres Culturels d'Andenne, Arlon, Ath, Bertrix, Ciney, Dinant, Huy, Marche, Nivelles, Ottignies, Sambreville, Soignies, Visé et Welkenraedt.

*Les scènes professionnelles françaises suivantes* : Label Compagnie, Atelier Théâtre Actuel, La Compagnie Scènes Plurielles, Le Cirque Le Roux et Blue line Production.

### L'organisation de spectacles dédiés à la jeunesse

4 spectacles pour enfants ont été programmés pour 7 représentations.

### La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels

Le logo de la Province du Brabant wallon est repris dans le programme de saison générale de l'Atelier Théâtre Jean Vilar, sur tous les programmes de spectacles et sur les affiches du spectacle pour lequel une aide à la création de la Province du Brabant wallon est octroyée.

La visibilité de la Province du Brabant wallon a été assurée dans les lieux de tournée des spectacles Callas et Les Mandibules qui ont été soutenus par les aides à la création de la Province.

La visibilité de la Province du Brabant wallon est également assurée dans le Hall du Théâtre Jean Vilar et du Théâtre Blocry.

### La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve

L'Atelier Théâtre Jean Vilar est, toujours, en attente de l'approbation du permis unique pour entamer les travaux

### La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1er §§ 2 et 3.

- *Présentation d'au moins une création artistique nouvelle* : L'Atelier Théâtre Jean Vilar a présenté le spectacle *Chat en Poche* pour lequel l'aide à la création de la Province du Brabant wallon a été octroyée.

- *Fournir 50 places de spectacle* : Ces places n'ont pas été demandées par la Province du Brabant wallon lors de la saison 2019-2020. L'ATJV tient ces places à disposition sur la saison 2020-2021.

- *Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture* : De par les tarifs pratiqués, l'Atelier Théâtre Jean Vilar permet l'accès de tous à la culture : tarif lycéen, handicapés, demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, + de 60 ans et moins de 30 ans, tarifs derniers rangs au prix forfaitaire de 10 euros. L'ATJV participe aussi à l'opération Article 27.

Par ailleurs, la programmation très diversifiée touche de nombreux publics.

L'ATJV a tissé d'étroits liens avec les établissements scolaires en collaborant avec près de 60 écoles chaque année. Des dossiers pédagogiques et des animations sont organisés en lien étroit avec les établissements scolaires.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ont été examinées par l'administration.

### **Liquidation des subventions**

Une subvention extraordinaire de 2.000.000€ a été octroyée en 2014. Il reste un solde de 1.600.000€ à justifier. En effet, le dossier de permis unique a été approuvé le 25 février 2020 excepté pour l'œuvre d'art et l'enseigne au-dessus du bâtiment. L'œuvre d'art faisant partie intégrante du projet et un contrat ayant été signé avec les Artistes, un recours a été introduit auprès de la Région Wallonne. L'appel à candidatures pour le marché d'entreprises a été effectué le 4 juin 2020. La date d'échéance de remise des offres était le 15 juillet 2020. Le début des travaux est prévu le 1<sup>er</sup> février 2021. L'inauguration du nouveau Théâtre est prévue début 2023.

Une subvention annuelle pour une aide à la création de 33.000€ a été octroyée le 3 octobre 2019 mise en liquidation le 15 juin 2020 sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'appel à projets « Outils pédagogiques » de 3.000€ a été octroyé le 12 décembre 2019 mise en liquidation le 20 novembre 2020 sur base de justificatifs.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'association a pour but de mener une action de création, d'animation et de promotion artistiques en Belgique ou à l'étranger.

L'Atelier Théâtre Jean Vilar a proposé 26 spectacles différents ce qui représente 217 représentations sur la saison 2019-2020 pour 58950 spectateurs. Suite à la situation sanitaire, 7 spectacles ont dû être annulés ou reportés.

De plus, l'asbl a collaboré avec de nombreux opérateurs culturels en Belgique et en France. Le rapport coût/service est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°26 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le codes des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.7 - Favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE BW) ;

Vu les statuts de l'asbl Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE BW);

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31628);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 24 avril 2020 par le Directrice de l'asbl MIRE BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon a réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019 pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon, pour les exercices 2017-2019, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### Indicateurs qualitatifs

- mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap,...) et le type de contrats d'emploi décrochés;
- procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi;
- informations sur la méthode de jobcoaching et le bilan des entretiens avec les jeunes;

- précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprise-jeunes;
- liste des secteurs d'activités contactés pour l'intégration des jeunes;
- dispositif de relais effectifs entre Mire BW et les écoles;

#### Indicateurs quantitatifs

Au niveau des jeunes:

- le nombre de jeunes sensibilisés;
- le nombre de jeunes accompagnés dans la recherche d'emploi;
- le nombre de jeunes qui intègrent le marché de l'emploi;
- le nombre de jeunes qui reprennent une formation qualifiante;
- le nombre de séances d'informations dans les écoles;
- le nombre de jeunes en décrochage scolaire adressés par les Directions d'écoles;

Au niveau des entreprises:

- le nombre d'entreprises ayant engagé un jeune demandeur d'emploi jobcoaché

### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, « MIRE BW » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent, ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et sa situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ou à défaut, une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2019, « la Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon asbl (MIRE BW) » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

#### Indicateurs qualitatifs

*• Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap,...) et le type de contrats d'emploi décrochés*

70 jeunes dont 59 sans CESS ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi. 28 étaient des chercheurs d'emploi ne touchant aucune indemnité et 8 dépendaient du CPAS. 40 ont trouvé un emploi qui s'est concrétisé par un premier emploi (15 CDI, 16 CDD, 5 Intérim, dans les secteurs suivants : technicien de surface en hôpital ou maison de repos, commerce de détail, secteur de la santé, horeca, interim et autres.) ; 4 d'entre eux ont atteint plus de 6 mois dans l'emploi et 18 autres devraient atteindre au moins 6 mois dans l'emploi en 2020.

*• Procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi*

Afin de répondre aux écoles et CPMS, un groupe de 3 jobcoachs reste disponible sur tout le Brabant wallon.

Elle a participé aux 2 journées (8 et 9 mars 2019) du Salon de l'orientation du SIEP durant laquelle elle a informé les jeunes sur le marché de l'emploi et les compétences nécessaires pour y parvenir.

Ella a organisé des ateliers sur l'entretien d'embauche aux salons de l'emploi organisés à Braine-l'Alleud (14/03/2019), au PAM (22/09/2019) et à Tubize (12/02/2019) pour lequel Mire BW a pris une part active dans l'organisation de ce salon de l'emploi de l'ouest (animations sur le salon et pré-salon avec des séances de préparation de lettre de motivation, élaboration de CV,...)

Les 18 employés de la MIRE BW sont en formation continue. Ils ont suivi une formation donnée par la FOREM afin de remettre en question leurs attitudes et leur méthode d'accompagnement face à un public de plus en plus souvent sous contrainte ainsi que la gestion et l'accompagnement des personnes atteintes de burn out. Toute l'équipe a poursuivi leur formation sur la nouvelle législation en matière RGPD.

*• Informations sur la méthode de jobcoaching et le bilan des entretiens avec les jeunes;*

Accompagner vers et dans l'emploi un minimum de jeunes demandeurs d'emploi par zone :

- Zone du centre : 1 job coach sur Nivelles, Braine-l'Alleud, Tubize et Waterloo
- Zone N4/est : 2 jobcoachs sur Ottignies, Louvain-le-Neuve, Jodoigne et Wavre (galerie des carmes) et Perwez ;

L'approche du jeune public demande aux jobcoachs une méthodologie plus particulière par rapport à celle utilisée pour le public plus âgé. La phase consacrée au recrutement est beaucoup plus longue. Il s'agit d'appivoiser le public jeune. Ils doivent arriver à ce que le jeune ait une prise de conscience du marché du travail ensuite il faut que les jeunes prennent conscience de l'impact de leur attitude vestimentaire, de la manière de s'exprimer face à un employeur.

Le réseau de partenaires locaux favorisent les relations comme le CPAS, le Plan de cohésion sociale, l'espace public numérique, les opérateurs de formations actifs sur le terrain,... Ils aident aussi les jobcoachs à travailler sur des thématiques essentielles telles que la sensibilisation aux marchés du travail, les formations complémentaires, l'accès à l'outil informatique,... et une bonne connaissance du monde des entreprises afin de pouvoir négocier des plans d'intégration avec les employeurs potentiels.

*• Précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprise-jeunes*

Le secteur de la logistique est particulièrement développé en Brabant wallon ce qui a permis de faire une formation de cariste au second semestre. Les mises à l'emploi sont en cours.

Des nombreux contacts avec des employeurs potentiels dans les environs de Perwez ont été pris.

La Mire BW a développé des collaborations avec les entreprises :

- ..1 INBW : formation d'un groupe de 12 personnes pour être ouvrier dans les parcs à containers du Brabant wallon.
- ..2 Abbaye de Villers-la-Ville : formation d'aide-ouvrier en milieu patrimonial. mise à disposition du site en 2 cycles – été/hiver. Ils ont eu l'occasion de passer le brevet de cariste frontal, le brevet VCA, le passeport pour le travail en hauteur et sur nacelle ainsi que l'apprentissage de l'aérogommage (technique de plus en plus utilisée dans la rénovation) ainsi qu'un module sur l'utilisation de la tronçonneuse ?

*Dispositif de relais effectifs entre Mire BW et les écoles;*

La Mire BW doit favoriser l'insertion socioprofessionnelle de jeunes en Brabant wallon en soutenant plus particulièrement les mesures d'accrochage scolaire tout au long de la scolarité et les mesures d'insertion dans le monde du travail.

De plus, elle doit accompagner le public de plus de 18 ans en décrochage scolaire ou ne possédant pas le CESS dans le cadre de l'insertion sur le marché du travail ou dans les meilleurs des cas dans le cadre d'une réflexion sur la reprise d'études.

Tout au long de l'année, La Mire BW contacte les responsables du CPMS du Brabant wallon et des directeurs d'écoles pour leur présenter le projet ce qui permet l'organisation d'animations dans différentes écoles.

Le Collège Saint-François d'Assise à Tubize – 100 jeunes en fin de cycle ont pu rencontrer les job coach lors d'une journée organisée par l'établissement et groupes d'animation ayant pour thème « Perspectives pour l'année prochaine ».

L'institut du sacré Cœur à Waterloo – 50 jeunes lors de l'événement « Clés pour mon avenir »

L'IPFC de Nivelles – 2 animations sur le marché de l'emploi pour un groupe de 10 personnes

L'IFOSUP de Wavre – 2 animations

Infor Jeunes Waterloo – début de collaboration pour des animations sur la recherche d'emploi

Ces animations sont prévues en fin de 3<sup>ème</sup> cycle, aux élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> technique de qualification et professionnelles ainsi qu'aux élèves de 7<sup>ème</sup>. L'objectif est de pouvoir dialoguer avec les jeunes sur les représentations qu'ils ont du marché de l'emploi et ainsi les amener à se rendre compte des difficultés qu'ils seront amenés à rencontrer dans ce cadre. Il est important de leur faire comprendre qu'ils ont besoin de compétences valorisables sur le marché du travail.

La MireBW est aussi présente dans le catalogue provincial « Grandir en BW ».

#### Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs

#### **Liquidation des subventions**

Une subvention de fonctionnement de 60.000€ a été octroyée le 19 août 2019 avec une avance de 60% (36.000€) mise en liquidation le 28 août 2019.

Le solde de la subvention (24.000€) a été liquidé le 7 mai 2020 sur base de justificatifs.

#### **Rapport coût du service/qualité**

L'asbl a pour but de mettre sur pied des réseaux de relations avec des acteurs socio-économiques, de repérer systématiquement les emplois de faibles qualifications disponibles chez les employeurs publics ou privés. De plus, elle participe à la mise en place d'un dispositif d'appui aux opérateurs de terrain spécialisés dans le travail de proximité avec les publics en difficulté et met en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement à destination des bénéficiaires en vue de les conduire vers un emploi durable en s'intégrant dans le dispositif intégré d'insertion socio-professionnelle.

Mire BW a accompagné 70 jeunes (59 sans CESS) dans leur recherche d'emploi et suite à ce suivi 40 jeunes ont trouvé un premier emploi. Cet accompagnement est un travail de longue haleine de l'équipe avec les jeunes en décrochage de la société.

De plus, elle a organisé des activités ayant pour thème « l'avenir et le marché de l'emploi » pour 160 jeunes d'écoles du Brabant wallon. Au vu de ces actions, le rapport coût/service est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°27 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 – soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'asbl Les Baladins du Miroir ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » couvrant les exercices 2018 à 2020;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 30 août 2018 et du 25 juin 2020 relatives à l'avenant 1 et l'avenant n°2 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31600);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 21 septembre 2020 par le Directeur général de l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

#### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »**

##### **Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

##### Indicateurs qualitatifs :

- la création d'au moins un nouveau spectacle grand public ;
- l'organisation d'animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles primaires/secondaires du Brabant wallon;
- la gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un minimum de 60 jours par an;
- la facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique;



- la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels;
- contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture.

#### Indicateurs quantitatifs :

- la fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question eu 1er tirt des indicateurs qualitatifs et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques;
- la réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux;
- la transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

#### Indicateurs qualitatifs

- *La création d'au moins un nouveau spectacle grand public*

Pour la création « Désir, Terre et sang » de Federico Garcia Lorca en coproduction avec l'Atelier Théâtre Jean Vilar, il a fallu 9 semaines de répétition entre avril et août 2019 principalement au Stampia. 2 bancs d'essai ont été organisés au Festival au Vert de Thoricourt au mois d'août. 12 représentations ont eu lieu à l'Atelier Théâtre Jean Vilar du 19/09 au 1/10 pour un total de 3.870 spectateurs. Il est à signaler que ce spectacle à bénéficier de 4 coproducteurs : Palais des Beaux-Arts de Charleroi, L'Infini Théâtre, DC&J Création (tax shelter). Les Baladins ont été les coproducteurs exécutifs.

C'est la première fois que les baladins travaillent avec le tax shelter. Ce qui a permis une création de 155.000€ dont 137.000€ venant du tax shelter.

23 artistes interprètes ont participé au travail de création. Le spectacle comprend 15 artistes et 2 musiciens. 1 banc d'essai public avec 120 personnes a été organisé au mois de juin.

Cette création a aussi un volet de médiation. Elle a permis de créer des partenariats avec les associations de « femmes » car le thème du spectacle est « la place des femmes dans la société »

Il y a eu un travail participatif avec le public. Les partitions et enregistrements sont disponibles sur le site pour amener le public à participer au volet musical du spectacle. Un karaoké est organisé lors de l'entracte. Le public scolaire a vraiment apprécié participer. De plus, un dossier pédagogique a été construit et distribué en amont aux enseignants. Celui-ci est en plus disponible sur le site.

Le spectacle a été conçu pour pouvoir être adapté en multilingue. Par exemple, le rôle du narrateur peut être adapté en néerlandais pour le jouer à Anvers. De plus, une partie vidéo est en soutien au

spectacle. Celle-ci a été créée par une société nivelloise. Il y aura une adaptation de cette partie vidéo en partie sous-titré en néerlandais.

- *L'organisation d'animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles secondaires du Brabant wallon*

Le cycle des animations était prévu de septembre 2019 à juin 2020. L'asbl avait programmé 6 spectacles en mars 2020. Malheureusement, suite à la crise sanitaire, ces représentations ont été annulées.

Objets'ctions : écoles primaires – programmation annulée

Le 17 mars 2020 à école communale à Opprebais (2 représentations dans l'école)

Le 20 mars 2020 à l'Ecole communale de Piétrebais

Le 24 mars 2020 à l'Ecole communale fondamentale de Wisterzée (2 représentations dans l'école)

Le 31 mars 2020 à l'école Saint Jean baptiste d'Huppaye

Aucune animation dans les écoles n'a eu lieu de septembre à décembre 2019.

- *La gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un minimum de 60 jours par an*

Le développement du Stampia en 2019 s'est axé sur les travaux de terrassement du parking interne de 135 places. Afin de pouvoir y parvenir, un travail d'élagage a eu lieu. Ces travaux d'aménagement sont coordonnés par le gestionnaire du Stampia.

De plus, afin de pouvoir entretenir le site du Stampia du personnel a été engagé : un 3/5 temps pour la gestion des espaces verts (engagement de la personne à la fin du stage art. 60), un art.60 pour l'aide à l'entretien des bâtiments et 2 ALE pour le nettoyage et l'entretien des extérieurs.

En 2019, l' « Espace Résidence » a accueilli 148 jours de création et de diffusion ainsi que 47 journées de mises à disposition du site pour les associations (dont 37 par le GAL Culturalité).

Ces 148 jours ont permis d'accueillir d'autres compagnies ou associations en résidence comme ceux venant du Brabant wallon : Cie Rêveursvoltés, Résidence Eclats, Paperworks, .... (dont 43 jours de création pour les Baladins).

Les Baladins ont aussi assuré un accompagnement artistique du nouveau spectacle de Tempo d'Eole.

- *La facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique*

Les Baladins du Miroir ont joué « 13 scolaires » soit en journée au Stampia ou en déplacement dans les écoles pour 1103 élèves

2 représentations de Désir, Terre et Sang

2 représentations de Lettres A Elise en école

9 représentations d' Objets'ction dont 5 en école et 3 versions plein air

- *La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels*

Le logo provincial a été apposé sur tous les supports de promotion ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon ».

- *Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture*

Les Baladins du Miroir ont accueilli Scènes de Village organisé par le CCBW. Implantation, montage et démontage, permanence technique, accueil du public sur 2 jours d'événements.

Du point de vue artistique en 2019, les Baladins présentent 58 représentations pour 4 spectacles en tournée :

23 représentations de Désir, Terre et Sang dont 2 scolaires  
 22 représentations du Roi Nu  
 1 représentation de Camille  
 12 Balade aux Miroirs

Soit un total de 13.069 spectateurs (scolaires compris) et 1960 spectateurs en France.

Accueil de 20 représentations d'autres spectacles dans le chapiteau : Machin-Machine et ultime RDV de la Maison Ephémère et JukeBox Opéra de la cie Popup, Golem de la cie Abis.

L'ouverture de tous à la culture passe par le développement d'une politique de partenariats en coproduction ou Co diffusion avec les centres culturels, les provinces, les communes, les villes, les associations, les théâtres, les festivals. Créant un rapport privilégié et intime, le chapiteau permet d'aller vers tous les publics, de rendre la culture accessible mais aussi devient l'espace de tous les possibles.

Les partenariats au niveau national (comme avec le Centre Culturel Woluwé Saint-Pierre ou le CCBW)

Les partenariats au niveau international avec « Folies », un projet commun à plusieurs compagnies qui fêtent leur anniversaire en 2020 avec le Théâtre de L'Échandole en Suisse.

Les Baladins ont organisé diverses réunions de médiation suite à la création « Désir, Terre et Sang » avec des enseignants, les médiateurs des théâtres et des associations d'égalité des chances et des centres culturels à Charleroi, LLN, Woluwé Saint-Pierre, au CCBW pour différents Centres culturels à Namur avec la plateforme Namur'Elles qui regroupent une vingtaine d'associations liées à la question de la femme.

#### Indicateurs quantitatifs

- *La fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question eu 1er turet des indicateurs qualitatifs et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques*

Les Baladins du Miroir n'ont pas fourni les 50 places prévues à la Province du Brabant wallon à destination des brabançons wallons car la création a été faite avec l'Atelier Théâtre Jean Vilar.

Celles-ci ne peuvent être offertes par les Baladins que quand ils sont en autoproduction.

- *La réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux*

Le Brabant wallon n'a demandé aucune occupation en 2019.

- *La transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.*

Les Baladins du Miroir ont bien transmis le listing chiffré demandé. Ce listing est à disposition à l'administration provinciale

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ont été examinées par l'administration.

### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement de 29.000 euros ainsi que la subvention annuelle pour la création théâtrale au Stampia de 30.000€ et la subvention annuelle de 15.000€ pour des ateliers rencontres ont été octroyées le 3 octobre 2019.

Les 29.000 € et les 30.000€ ont été liquidés le 8 octobre 2020 sur base de justificatifs.

Les 15.000€ ne seront pas justifiés puisque les Baladins du Miroir ont dû annuler les activités scolaires suite à la situation sanitaire covid 19. En effet, celles-ci étaient programmées en mars 2020.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'asbl a pour but la production et la réalisation sous quelque forme que ce soit, d'objectifs culturels et notamment la production et la réalisation de spectacles de théâtre, de films cinématographiques, d'émissions de télévision, l'animation culturelle etc. En 2019, l'asbl était composée de 8 personnes en CDI et 33 personnes en CDD.

Depuis presque 40 ans, les Baladins du Miroir animent culturellement le territoire brabançon wallon et ils souhaitent accueillir de jeunes artistes ce qui leur permet d'anticiper et de porter l'avenir du théâtre itinérant à travers la jeune génération. De plus, l'asbl exporte la créativité brabançonne à l'étranger. Les 15.000 spectateurs, les 148 jours de résidences d'artistes y compris l'accueil de différentes asbls du Brabant wallon ainsi que leur travail de médiation pour la création du spectacle « Désir, Terre et Sang » permettent d'estimer que le rapport coût/service est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°28 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 9.3 – soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2018 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale reine Elisabeth » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ;

Vu les statuts de la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ;  
Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31601);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 6 octobre 2020 la General Secretary de la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »**

### **Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

#### Indicateurs qualitatifs

- Présenter la province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle sur l'ensemble des activités qu'elle propose avec un focus particulier sur les événements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs ».
- Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle. Ceci implique :
  - Une promotion commune (Province et Chapelle) de l'activité
  - Le logo de la Province associé à celui de la Chapelle sur tous les supports
  - Installation d'un stand mis à disposition de la Province afin de diffuser ses brochures d'information et de distribuer ses objets promotionnels.

- Assurer un partenariat spécifique sur les événements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ». Ceci implique :
- Organiser un système tarifaire attractif permettant l'accessibilité de tout public à ces événements
- Une visibilité provinciale d'envergure
- Participer à la brochure provinciale annuelle « C'est joué près de chez vous » avec proposition d'une offre promotionnelle;
- Assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon (visite guidée 10€, petit concert, film, collation, 7€);
- Assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, ... ;
- Mettre en place un nouvel événement, consistant en un festival intitulé « MuCH Waterloo Festival » organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'évènement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires cultures du Brabant wallon ;
- Favoriser l'accès à l'évènement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs ;
- Renforcer dans le cadre de l'évènement « MuCh Waterloo Festival », et dès janvier 2018, les actions à destination d'un public jeune notamment en :
  - Renforçant les « MuCH for School » ;
  - Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par des jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth;
  - Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH ;

#### Indicateurs quantitatifs

- Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle. Ceci implique :
  - 50 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons via concours
- Assurer un partenariat spécifique sur les événements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ». Ceci implique :
  - 200 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons.
  - Pour 6 concerts par an (sur base d'une proposition transmise chaque année par le Chapelle en début de saison culturelle), 25 places par concert sont mises à disposition de la Province;
  - Assurer la mise à disposition des lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle musicale relativement à sa programmation;
  - Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

#### **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que la « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Indicateurs qualitatifs :

*Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle sur les événements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs ».*

La Chapelle Musicale a bien présenté la Province du Brabant wallon comme partenaire sur les événements « Garden Party », « My Kids » et les MuCH.

- *Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle. Ceci implique*
- *Une promotion commune (Province et Chapelle) de l'activité*
- *Le logo de la Province associé à celui de la Chapelle sur tous les supports*
- *Installation d'un stand mis à disposition de la Province afin de diffuser ses brochures d'information et de distribuer ses objets promotionnels.*

Dans la brochure de promotion, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth précise que l'évènement est bien un partenariat privilégié avec la Province du Brabant wallon.

Le logo du Brabant Wallon a bien été apposé sur le programme Garden Party distribué toutes boîtes à 5.657 exemplaires, dans les 2.000 brochures du MuCH Waterloo Festival ainsi que sur les 400 affiches spécifiques à la Garden Party.

Visibilité spécifique de la Province du Brabant wallon sur site le jour même de la Garden party :

Château gonflable de la Province du Brabant wallon sur le site de la Garden Party

*Assurer un partenariat spécifique sur les événements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ». Ceci implique :*

- *Organiser un système tarifaire attractif permettant l'accessibilité de tout public à ces événements*

Les tarifs vont de 5€ à 30€. La Chapelle a prévu des tarifs réduits qui vont de 5€ à 20€.

- *Une visibilité provinciale d'envergure*

La Chapelle musicale a publié 5 brochures dans lesquelles Le Brabant wallon apparaît régulièrement sous la forme de page publicitaire ou l'apposition du logo provincial.

Le logo est bien apposé dans les dossiers de presse.

*Participer à la brochure provinciale annuelle « C'est joué près de chez vous » avec proposition d'une offre promotionnelle;*

La Chapelle musicale Reine Elisabeth a participé à la brochure « C'est joué près de chez Vous » en proposant une place gratuite à l'achat d'une place payante.

Elle a fait la promotion de la brochure provinciale dans le support de promotion « MuCH Waterloo Festival » et dans la « MuCH Music Season ». La Chapelle Musicale s'engage à mettre à disposition du public la brochure « C'est joué près de chez vous » afin d'inviter son public à profiter de l'action. Elle isole le résultat de cette action en gardant les coupons afin de permettre au Brabant wallon d'évaluer l'efficacité de sa brochure. (Objectif 50 coupons annuels).

*Assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon*

## MuCH for School

La Chapelle propose aux écoles une demi-journée avec la vision d'un film documentaire autour de la Reine Elisabeth et de la Chapelle, une visite du lieu et une rencontre avec les artistes en résidence lors d'un concert interactif. Des dossiers pédagogiques spécifiques à chacune des créations ainsi qu'un dossier général sur l'histoire de la Chapelle Musicale sont élaborés afin de permettre aux professeurs de préparer leurs visites en classe.

En 2019, 50 activités de médiation ont été organisées (conférences, ateliers, rencontre après concerts, présentation musicologiques).

Communication : envoi du flyer PDF avec un courrier, à toutes les directions des écoles et/ou secrétariat de la Province du Brabant wallon.

- 150 élèves du Lycée du Berlaymont
- 40 élèves de Wermelheide (Boistfort)
- 29 élèves des Fantastiques (Louvain-la-Neuve)
- 20 élèves de Blanche de Castille (Bruxelles)

Collaborations avec des académies :

- Gala 21.03.19: Académie Auderghem, Schaerbeek et Ixelles, 31 étudiants
- 72 étudiants de l'Académie de Waterloo
- 91 étudiants de l'Académie de Waterloo

Soit un total: 433 enfants

MuCH Family qui s'articule autour de 10 spectacles :

- Ateliers Jeunesses Musicales 23 en dehors des MuCH for School
- Concerts thématiques
  - Cinéma Muet : The Cameraman
  - Musique de Disney
  - Le roi qui n'aimait pas la musique
  - Cinéma Muet : Big Business & Never weaken
  - Carnaval des animaux - Sophie van der Stegen / Artichoc
  - H. Noben : Petit Soldat de Plomb - Sophie van der Stegen / Artichoc (3 représentations)
  - West Side Story
  - Le Petit Prince (2 représentations)

Collaboration avec des maisons de repos (4e âge) : Résidence Le Vignoble à Braine-l'Alleud

La Chapelle Musicale a accueilli un groupe d'adolescents du Centre Area le 22/02/2019 pour une visite guidée et leur a permis d'assister à la MasterClass de piano d'Avo Kouyoumdjian.

Une dizaine de jeunes enfants sourds et malentendants, soutenus par l'asbl Centre comprendre et parler, ont passé une journée à découvrir la Chapelle Musicale. Suite à la visite guidée des lieux, ils ont assisté à un concert du Quatuor Aurora et bénéficié d'un atelier animé par les jeunes musicales.

Elle a mis à disposition des résidents de l'asbl Horizons Neufs des places de concerts et favorise ainsi l'inclusion des personnes handicapées.

Out of the box est une initiative privée qui, depuis l'automne 2015, réunit et offre un encadrement à des jeunes issus des différents milieux socio-culturels et pour lequel le milieu scolaire officiel pose problème. La Chapelle Musicale a ainsi mis à disposition son studio d'enregistrement afin de permettre à l'un des étudiants de réaliser son projet. Elle a également accueilli une trentaine de jeunes d'out of the box lors de la nocturne du 18 juin 2019.



*Assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, ... ;*

La Chapelle Musicale exploite des programmes élaborés, qu'elle a créé en les proposant à ses partenaires tels que : Le Festival international de Musique de Jodoigne, La Ferme du Biéreau, la Ferme de Mont Saint Jean, Les Ecuries à Waterloo, Eglise Saint François d'Assise à Waterloo

*Mettre en place un nouvel événement consistant en un festival intitulé « Much Waterloo Festival » organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'événement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires cultures du Brabant wallon dans le cadre de l'événement « MuCH Waterloo Festival » ;*

Le Festival a eu lieu du 12 au 16 juin 2019 à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth et dans des lieux de concerts insolites comme à l'Eglise Saint François d'Assise, à la ferme de Mont-Saint-Jean, Salle de Concert Sint-Johns et à Bella Vita.

Ces 5 jours de festival ont permis de découvrir 25 concerts et 35 activités dites OFF (conférences d'introductions musicologiques).

*Favoriser l'accès de l'événement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs ;*

25 concerts ont été organisés pour un tarif allant du 5€ (étudiants conservatoire, d'académie, artistes en résidence, les alumni) à 30€.

Action Article 27 : 88 tickets reçus en 2019

De plus, elle offre des places aux associations soutenues dans le cadre de ses Community Projects (La prison d'Ittre, l'Hôpital Saint-Luc, Le Vignoble à Braine-l'Alleud, Horizons Neufs...)

*Renforcer, dans le cadre de l'événement « MuCH Waterloo Festival » et dès la reprise en septembre 2018, les actions à destination d'un public jeune notamment en :*

- *Renforçant les « MuCH For School »:*

Grâce la communication aux écoles en septembre 2019, la fondation devait recevoir 210 étudiants qui devaient venir au 1er semestre 2020 (pour la 1ère fois, des secondaires, de 1ere et 4e année) ainsi que 90 élèves de l'académie de Waterloo et une 20aine d'étudiants de l'Académie de Schaerbeek > mais tous annulés pour cause de Covid.

7 "MuCH for school" ont été organisées dont 4 avec des écoles du Brabant wallon (Collège Cardinal Mercier, Institut vallée Bailly, Ecole communal de Rixensart et Ecole du Blocry à Louvain-la-Neuve

- *Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par de jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth ;*
- *Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH.*

23 muCH for Kids et 10 MuCH Family ont eu lieu.

## 2. Indicateurs quantitatifs

*Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle. Ceci implique : 50 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons via concours*

Les 50 places ont bien été transmises pour un concours.

*Assurer un partenariat spécifique sur les événements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ». Ceci implique :*

200 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons.

*Pour 6 concerts par an (sur base d'une proposition transmise chaque année par la Chapelle en début de saison culturelle), 25 places par concert sont mises à disposition de la Province;*

Les 200 places ont bien été transmises pour un concours.

*Assurer la mise à disposition des lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle musicale relativement à sa programmation;*

Aucune demande n'a été effectuée par la Province

*Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.*

Toutes activités confondues, la Chapelle Musicale accueille 35.000 personnes par an, dont 16.847 uniquement dans le cadre de la MuCH Music Saison 2019/2020.

Répartition des 355 abonnements et types d'abonnements pour la Saison 2019/2020 -

70 Abonnements Family

70 Abonnements Unlimited

180 Abonnements Too MuCH

10 Abonnements So MuCH

5 Abonnements Prestige

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ont été examinées par l'administration.

### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement de 60.000,00 € pour l'année 2019 a été octroyée le 26 septembre 2019 avec une avance de 50% (30.000€).

Le solde de la subvention a été liquidé en date du 11/06/2020 sur base des justificatifs.

### **Rapport coût du service/qualité**

La Fondation d'utilité publique Chapelle musicale Reine Elisabeth a pour objet de favoriser la diffusion le développement de l'art musical parmi les jeunes artistes en élaborant et mettant en œuvre, une programmation musicale ciblée vers le développement professionnels de jeunes talents musicaux.

Elle collabore avec d'autres organismes et institutions culturelles en Belgique et à l'étranger afin d'offrir un maximum de possibilités d'insertion professionnelle de jeunes talents musicaux. Elle favorise par tous les moyens la transition de jeunes artistes vers le monde professionnel de la scène artistique.

Via ses actions, la Fondation offre des services uniques aux jeunes artistes musicaux et notamment des artistes brabançons wallons. Le rapport coût/service est positif au vu des 35.000 visiteurs de la Chapelle musicale Reine Elisabeth ainsi que le rayonnement national et international du Brabant wallon grâce à leurs activités.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea »**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le codes des sociétés et des associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.4 - Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31623);

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Odyssea » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

**Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. «Odyssea»**

## Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Indicateurs qualitatifs
  - Descriptif des parcours mis en place
  - Descriptif de la pédagogie utilisée
  - Listing des animations proposées
  - Listing des stages proposés
  - Evaluation des écoles ayant visité le musée
  - Evaluation des familles ayant visité le musée
  - La présence du logo provincial sur tous les imprimés et supports professionnels
  - La présence du logo provincial dans le centre
  - L’affichage de la réduction de 1.5€ dans les tarifs et les imprimés
  
- Indicateurs quantitatifs
  - Nombre total de visites
  - Nombre d’enfants et de familles ayant fréquenté le centre
  - Nombre d’écoles ayant fréquenté le musée (+ écoles du BW)
  - Montant total des réductions accordées
  - Nombre d’ateliers donnés
  - Nombre d’animations spécifiques proposées

## Rapport d’évaluation

En application du prescrit de l’article 5 du Contrat de gestion, l’a.s.b.l. « Odyssea» a transmis à la Province, un rapport d’exécution des tâches effectuées lors de l’exercice précédent ainsi qu’une note d’intention pour l’exécution desdites tâches pour l’exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l’exercice précédent, son projet de budget pour l’exercice avenir ainsi que les justificatifs d’emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu’en 2019, « Odyssea asbl» a mis l’accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Indicateurs qualitatifs

*Descriptif des parcours mis en place*

*Descriptif de la pédagogie utilisée*

*Listing des animations proposées*

L’asbl existe depuis 10 ans dont les principes et missions sont la créativité, la citoyenneté, la curiosité et la diversité. Pour y arriver, le Tilt a :

Nombre total de visites : 10953 visiteurs ont fréquenté le Tilt.

- Mise en place différents parcours pour les enfants de 3 à 12 ans:

L’asbl a accueilli 4500 élèves (moins que l’année passée car augmentation TILT hors mur) 709 enfants de la Province pour 14 écoles différentes (soit une réduction de 1063,50€) :

*Pour les primaires :*

Par groupe de 15 enfants, les classes sont accueillies dans le TILT et commencent leur journée par un tour du monde en observant les salles aménagées par continents en fonction du parcours choisi. 6 parcours sont possibles : Arts, identité, Environnement, quotidien, alimentation et parcours citoyen.

Ils font divers ateliers (cuisine, théâtre, danse, ...) qui permettent une ouverture à la diversité, à l'esprit critique au respect de soi et de l'autre, ... Ceux-ci montrent et expliquent ce qu'il se passe ailleurs. Ces ateliers sont suivis d'une réflexion et d'un débat pendant lequel chacun peut donner son avis. Les outils utilisés lors de ces ateliers sont entre autres le corps, l'expérimentation, la créativité manuelle.

*Pour les maternelles :*

L'asbl propose 3 animations sur la journée sur une palette de 10 animations possibles. Les groupes sont constitués de 12 à 15 enfants de classes de maternelles.

*Pour les accueils (jusqu'à la 2<sup>ème</sup> maternelle) :*

L'asbl propose 3 animations sur la journée sur une palette de 5 animations possibles adaptées à leur âge. Les groupes sont constitués de 12 à 15 enfants.

*Pour l'enseignement spécialisé :*

Un parcours pour les enfants malvoyants et les enfants présentant des difficultés a été créé en collaboration avec l'IRSA. (19 enfants d'instituts spécialisés 2019)

*TILT hors mur :*

Un programme qui permet aux classes de construire un projet lié à la « Découverte du monde » sur toute une année scolaire. En 2019, 1447 participants payants (sur 9 écoles dont 7 différentes) pour une animation ayant pour thème « Le monde en projet, voyage en 3 temps ». Le Tilt va à la rencontre des enfants à 3 moments différents :

- 1) dans l'école : questionnement sur le voyage, les besoins essentiels, que se fait-on comme idée du voyage. Cela favorise le travail intérieur de l'enfant.
- 2) au Tilt : ils voyagent à travers les 5 continents
- 3) à l'école : 2 animations basées sur « Atteris-sage ». Expression créative et mettre des mots sur ce qu'ils ont vécu par un débat en classe et la création d'un carnet de voyage. Cela favorise l'intégration des différences dans leur parcours de vie.

- Accueil des familles – 2127 personnes.

L'asbl accueille les familles lors des vacances d'automne, d'hiver et de détente (7j/7). Lors de ces ouvertures, les familles participent sans réservation préalable à des « ExpLo-ateliers » qui associent l'exploration, les expositions et différents ateliers sur des thématiques,... En 2019, 4 à 6 ateliers par jour ont été organisés. Il y a eu 21 jours d'ouverture.

De plus, elles peuvent, sur inscription, participer à des ateliers intergénérationnels de 30 à 45 minutes pour des moments de découvertes, d'échanges, de discussion sur une thématique (en 2019, « Toi, toit mon toit »). En 2019, organisation de 3 ateliers animés et 10 parcours libres.

- Accueil de groupes (homes, maison maternelle, école des devoirs, plaines de vacances) – accueil par demi-journée sur le principe des scolaires mais de façon beaucoup plus ludique.

En 2019, 1 groupe (4 enfants de l'enseignement spécialisé) a été accueilli durant les périodes scolaires.

- Mise en place des activités extrascolaires à destination des garderies dans les écoles de Wavre.

L'équipe de l'asbl a créé une série d'animations exportables afin de proposer des animations « du monde ».

Elle a permis des activités pour un total de 1008 enfants dans les différentes écoles de Wavre (école de l'orangerie, l'institut de la Providence (section primaire), le Grand tour, Les Moineaux, l'Athénée

Royal Maurice Carême (section primaire), l'île aux Trésors, l'école vie, les Tilleuls, école de Profondsart, l'école de l'Amitié, l'institut Saint Jean Baptiste(section primaire).

- Mise en place des stages de vacances durant les vacances de printemps et d'été – 512 enfants.

L'asbl est agréée comme centre de vacances par l'ONE depuis 2011. L'agrément a été renouvelé en 2017 pour 3 ans donc fin en juillet 2020. Ils ont introduit la demande de renouvellement cette année et celle-ci a été acceptée pour une durée de 3 ans avec avis favorable de l'ONE.

#### *Listing des stages proposés*

2 semaines de stage de vacances printemps ont été organisées sur le thème « Rassemblons notre curiosité » pour 55 enfants de 3-5 ans et sur le thème « Le cabinet de curiosités prend l'air » pour 30 enfants de 6-8 ans.

9 stages d'été d'une semaine ont été organisés. Les stages ont accueillis 427 enfants. Pour les stages de « Par et Pour », 142 enfants de 6/8 ans et 9/12 ans. Les 6/8 ans ont pu suivre des thématiques telles que « Edite ta page », « Il était une fois » et « Laboratoire culinaire », pour les 9/12 ans « Lever de rideau » et le camp CGE en internat. Tandis que les 285 enfants de 3/5 ans ont pu suivre les thématiques suivantes « Libère ta tâche », « 3-2-1 savourez » et « plumes, poils et piques ».

- Mise en place les ateliers du mercredi après-midi :

Permet d'offrir un espace de citoyenneté, de développer la créativité des enfants par des ateliers et proposer un outil pour développer des projets et un laboratoire d'idées sur les thématiques d'ouverture d'esprit. Les activités proposées amène l'enfant à réfléchir sur des sujets de société et aller à la rencontre des autres cultures. En 2019, l'asbl a dédoublé les ateliers du mercredi après-midi en faisant deux groupes d'âges. Un groupe de 4 à 7 ans et un autre de 8 à 12 ans. Pour clôturer l'année, ils ont exposé leurs travaux et œuvres collectives en partenariat avec la Fête de la créativité de Rixensart – 15 enfants.

- Organisation de fêtes d'anniversaire les mercredis et les samedis – 1255 participants/117 anniversaires.

Pour les primaires : un grand jeu en extérieur ou en intérieur en fonction du temps sur l'observation du monde + un choix parmi 5 ateliers créatifs et un temps libre.

Pour les maternelles : un atelier découverte + un jeu sur les continents + un atelier soit de cuisine soit de théâtre.

- « La Cellule des grands explorateurs » : 5 enfants

Née d'un souhait des enfants de pouvoir continuer les activités du Tilt après leurs 12 ans. Cette activité a lieu sur une année complète avec un programme construit entièrement par les enfants. En 2019, 8 réunions ont été organisées sur le thème « culture, environnement, citoyenneté » choisi par le groupe. Cette activité a pour but de construire quelque chose avec un apprentissage à la démocratie, la citoyenneté solidaire. Elle permet aussi à l'enfant de mettre en place des projets, des actions,... De plus, l'asbl a organisé un stage en internat pour les 8 enfants.

#### *Evaluation des écoles ayant visité le centre*

Un formulaire d'évaluation distribué aux enseignants pour une critique constructive afin d'améliorer le centre. Entre 400 et 500 évaluations ont été remplies. L'évaluation est assez positive.

709 enfants de la Province du Brabant wallon ont bénéficié d'une réduction d'1,5€.

#### *Evaluation des familles ayant visité le centre*

Le retour des familles est très positif. Elles estiment que le centre vaut le musée de la famille à Ixelles.

*La présence du logo provincial sur tous les imprimés et supports professionnels*

L'asbl a bien mis le logo sur tous ses supports de promotion ainsi que sur son site internet

#### *La présence du logo provincial dans le centre*

L'asbl doit encore afficher le logo provincial dans ses locaux.

#### *L'affichage de la réduction de 1.5€ dans les tarifs et les imprimés*

Il est à signaler que l'asbl veille à ce que les prix ne soient pas un obstacle. Elle est attentive à pratiquer des prix accessibles à tous. La réduction est bien notée dans les tarifs et dans tous les imprimés ainsi que sur son site internet.

- Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été rajoutés dans les indicateurs qualitatifs.

### **Liquidation des subventions**

Une subvention annuelle de 60.000 € été octroyée le 17 octobre 2019 avec une avance de 80 % (48.000€) mise en liquidation le 17 octobre 2019. Le solde de la subvention (12.000€) a été liquidé le 14 juillet 2020 sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'appel à projets –Outils pédagogiques de 2.741,42€ a été octroyée le 12 décembre 2019 et mise en liquidation le 20 novembre 2020 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Odyssea » ont été examinées par l'administration

### **Rapport coût du service/qualité**

L'association a pour but de transmettre aux enfants les valeurs humaines de base dans un cadre ludique créatif et pédagogique. Elle développe un lieu de rencontre et d'accueil des enfants par l'organisation et l'encadrement de stages, d'animations, d'activités, de conférences, d'ateliers, d'évènements dans les domaines culturels, artistiques et environnementaux divers.

L'asbl a accueilli 10.953 visiteurs sur 2019 dont 2.127 personnes pour des activités en famille. Elle a animé des groupes scolaires pour 4.500 élèves dont 709 enfants viennent de 14 écoles provinciales différentes. De plus, 1.008 enfants provenant d'écoles de Wavre ont suivi des activités extrascolaires au sein des écoles grâce à une série d'animations « du monde ». Au vu de ces éléments, le rapport coût/service est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°30 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 octobre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington couvrant les exercices 2019 à 2021 ;

Vu les statuts de l'asbl « Les Amis du Musée Wellington » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31629);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 25 septembre 2020 par la Présidente de l'asbl Les Amis du Musée Wellington ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'asbl Les Amis du Musée Wellington a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington**

#### **Indicateurs des tâches confiées**

##### 1. Indicateurs qualitatifs

- Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, ...).
- Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci).
- Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, exposition temporaires, ... .
- Organiser des expositions temporaires.
- Organiser des événements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille.



- Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative.
- Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, ....
- Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap.
- Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington.
- Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée.
- Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille.
- Fournir les plans et autres documents relatifs à la restauration des locaux ainsi qu'à la réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda).
- Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux événements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires.
- Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon.
- Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon.
- Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux événements grand public organisés par le Musée, ... .
- Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.
- Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée.
- Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés.

## **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, « Les Amis du Musée Wellington » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Les Amis du Musée Wellington » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

### Indicateurs qualitatifs

- *Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, ...).*

Les dépliants, les affiches, les invitations ainsi que le site internet contiennent le logo de la Province du Brabant wallon.

En 2019, le Wellington a publié des dépliants, des affiches sur « le Champ de Bataille ainsi que pour l'exposition : Le bivouac de l'Empereur (affiches, folders,..).

La plaque dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial sera installée dès la fin des travaux.

- *Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains événements*

*qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci).*

Le musée Wellington organise des événements conjointement avec le DQGN comme les bivouacs, la promotion des 2 musées sur les salons,....

- *Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, exposition temporaires, ... .*

Les membres du Collège provincial ont bien été invité aux vernissages des expositions temporaires, au drink des vœux du personnel, pour la nocturne des musées.

- *Organiser des expositions temporaires.*

Une exposition temporaire a été organisée du 20 mars 1<sup>er</sup> septembre au « Le Bivouac de l'Empereur » À cette occasion, l'exposition a été visitée par 3323 personnes.

- *Organiser des événements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille.*

Plusieurs conférences ont eu lieu

- Samedi 12 janvier de 10 à 17h : Conférence – atelier : la robotique et la domotique nous entourent. Initiation de jeunes à la confection d'un robot. À cette occasion, de nombreux jeunes sont venus au musée.

- Mardi 22 janvier à 20h : "La Mer Noire" par Jacques Rosiers en collaboration avec le Comité de Waterloo. 120 personnes ont assisté à la conférence.

- Le 23 avril à 19h30 : « Comment le monde a appris la mort de Napoléon » par Monsieur Thierry Lentz, Directeur de la Fondation Napoléon et auteur de plusieurs ouvrages sur l'épopée napoléonienne. La conférence est organisée en collaboration avec le Souvenir napoléonien dans le cadre des « Grandes Conférences de Waterloo » (Échevinat de la culture) dans la salle Jules Bastin. 170 personnes ont assisté à la conférence.

- Mercredi 11 septembre à 19h30 : conférence donnée par Monsieur Pierre Branda sur le thème « Napoléon et l'argent », en collaboration avec le Souvenir napoléonien, dans le cadre des Grandes conférences, salle Jules Bastin. 141 personnes ont assisté à la conférence.

- Mardi 24 septembre 2019 à 20h : conférence donnée par Monsieur François de COUSTIN sur le thème : "Louis XIX, le Roi nié". En collaboration avec le Waterloo Committee. 90 personnes étaient présentes.

- Mardi 19 novembre à 19h : conférence les « Bonaparte en Égypte » par David Chanteranne, en collaboration avec le Souvenir Napoléonien. 50 personnes ont assisté à la conférence.

- Mardi 26 novembre à 20h : conférence donnée par Monsieur Wilkin, docteur en histoire, sur les « Conscrits de la Province de Liège ». En collaboration avec le Waterloo Committee.

Durant toute l'année, le Musée travaille en collaboration avec le Royal Syndicat d'initiative, le Mémorial 1815 et le Dernier Quartier Général de Napoléon pour la participation aux foires et salons, la création d'actions de promotion communes, les visites de presse, l'accueil des groupes ou la présence des attractions dans des magazines et brochures tels que Wallonie in Vlanderen à roelers, networking action du WBT, workshop à Dinant et à Liège

- *Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative.*

Le site internet commun est toujours en phase d'avant-projet. L'achat du domaine intitulé 1815.be comme page portail a été effectué.

Le dossier de la signalétique a été bloqué par le MET. Les modifications du dossier sont en cours. Afin d'installer une signalétique commune, le nouvel opérateur du Mémorial sera consulté.

Les visiteurs sont informés du territoire sur lequel ils se trouvent grâce au dépliant commun.

Le réseau points nœuds a été développé sur le Champ de Bataille. Il existe 2 circuits sur le Champ de Bataille et 1 vers la forêt de Soignes et la Fondation Folon.

Le wifi est disponible au Musée Wellington.

Le personnel du musée a bien suivi différentes formations tout au long de l'année comme mentionné dans la feuille de route :

- Lundi 17 et vendredi 28 juin : « Définir sa stratégie de communication digitale », organisée par le Centre de compétence Forem Tourisme à Marche-en-Famenne.
- Les mercredis 11, 18 et jeudi 27 septembre : formation « Chinese Friendly », destinée à réserver un accueil adapté aux ressortissants chinois venus s'établir en Brabant wallon.
- Les 2, 3, 8 et 10 octobre : formation « Graphique avec Photoshop et Indesign »
- Les 15 et 22 octobre : formation « Comment rendre vos contenus et services web accessibles aux personnes en situation de handicap ».
- Le 19 novembre, 10 et 11 décembre : formation Wallonie Destination Qualité Accueil en vue d'obtenir le label au DQGN.
- Le 5 décembre, l'équipe reçoit une petite formation sur le futur programme caisse et l'outil de commercialisation (Elloha et ORC)
- Le 9 décembre : formation donnée par Access-I: le web accessible à tous.

La bibliothèque a été redistribuée chez les partenaires en attendant une nouvelle structure qui n'a pas encore été développée.

Les opérateurs touristiques du champ de Bataille se sont réunis à plusieurs reprises et communiquent régulièrement par mail.

Le Comité d'accompagnement a été créé. Les réunions ont eu pour but de mettre en place une programmation et une communication commune.

- *Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, ....*

Suite à l'arrivée du nouvel opérateur pour la gestion du Mémorial, une transition vers de nouveaux tarifs a été effectuée en mai (gratuité pour les enfants de moins de 10 ans). En juin, le musée a appliqué les nouveaux tarifs (changement des prix pour les seniors/étudiants et enfants et PASS avec intégration du supplément pour les événements).

Le clip vidéo promotionnel du site est toujours visible sur les écrans à l'accueil du Mémorial, du Musée Wellington mais pas encore au DQGN. Il a été diffusé lors des foires et salons.

- *Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap.*

Le musée a demandé un audit à AccessI celui-ci a été accepté en mai 2019. L'idée d'un ascenseur qui permet à tous types de handicap de visiter 7 salles du Musée sur les 11 est de nouveau en cours et est en attente vu la situation sanitaire.

- *Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington.*

400 à 500 pièces sont préservées dans une réserve à l'étage du Musée. Une restauration régulière des tableaux, gravures et médailles commémoratives est effectuée.

Les bénévoles nettoient et remettent en état les armes du Musée ainsi que les objets en cuivre et en étain. Toutes les armes ont été répertoriées.

Le Musée a aussi fait de nouvelles acquisitions :

Par don : une médaille de Sainte-Hélène accompagnée de son diplôme (août) et des livres et cartes anciennes (novembre).

Par achat :

Août : Achat en salle de ventes d'une gravure représentant Blücher. Elle rejoindra la vitrine de la salle prussienne après restauration.

Octobre : Achat en salle de ventes de 3 gravures de Boilly. Deux d'entre elles rejoindront deux gravures de la même série, déjà en possession du Musée. Elles seront exposées dans la future salle des soldats.

Novembre : le musée a remporté l'enchère pour l'achat d'une boîte à l'effigie de Blücher; elle rejoindra la vitrine de la salle prussienne, avec la gravure susmentionnée

- *Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée.*

Le Musée accueille très peu de groupes scolaires car les écoles ne sont plus intéressées par le sujet. Cependant, un livret pédagogique est créé pour chaque exposition temporaire. Actuellement, aucune salle n'est dédiée à l'accueil scolaire.

- *Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille.*

Comme les autres scénographies sont déjà installées, le musée souhaite remettre le QG de Wellington comme à l'époque en présentant des collections authentiques. Dans cette idée, une 2<sup>ème</sup> salle consacrée au Duc de Wellington a été créée. Elle retrace la vie du Duc grâce à une ligne du temps. La salle hollandaise a été aussi réaménagée. Chaque personnage a désormais une ligne du temps qui retrace sa vie.

#### Indicateurs quantitatifs

- *Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda).*

Aucune demande ni de la Province ni d'un de ses partenaires en 2019

- *Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux événements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires.*

Aucune demande ni de la Province ni d'un de ses partenaires en 2019

- *Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon.*

Aucune demande faite par la Province en 2019.

- *Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon.*

Le musée de Wellington a fourni 45 exemplaires du catalogue de l'exposition « Bivouac de l'Empereur ».

- *Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux événements grand public organisés par le Musée, ... .*

100 entrées (expositions temporaires, pass1815,..) ont été distribuées à la Fédération du Tourisme

- *Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.*

Grâce aux subsides, le Musée pourra entamer prochainement la deuxième phase des travaux de rénovation. En attendant, tout au long de l'année, un entretien régulier et quelques légers travaux ont eu lieu :

- Janvier : mise en place des nouveaux spots dans la salle d'expo temporaire ainsi que dans les salles rénovées du musée.
- Février : remise en état des vitrines abîmées par les nombreuses expositions temporaires.
- Mars : placement d'un visuel micro perforé au 149 de la chaussée de Bruxelles.
- Septembre : placement du panneau Congrès de Vienne et État-major. Mise en place des derniers cadres dans la salle Wellington.

- *Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée.*

En 2019, le musée a accueilli 16.349 visiteurs

- *Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés.*

Le musée a vendu 2623 Pass 1815 sur un total pour l'année 2019 de 7893 vendus.

### **Liquidation des subventions**

Une subvention extraordinaire de 150.000€ a été octroyée en le 8 décembre 2016 – le délai de remise des justificatifs est prolongé jusqu'au 31 octobre 2021 (NC 30412).

Une subvention de fonctionnement de 10.000€ pour l'année 2019 a été octroyée le 5 décembre 2019 et a été liquidée le 15 juin 2020 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par Les Amis du Musée Wellington ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'association a pour but toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la Bataille de Waterloo du 18 juin 1815 et en particulier destinée à perpétuer le souvenir du Duc de Wellington. Elle veille à l'installation, l'entretien et la conservation du Musée Wellington dans l'ancien quartier général de Wellington à Waterloo. Elle soutient tout effort artistique, scientifique ou littéraire qui se rapporte directement ou indirectement au Duc de Wellington.

L'asbl a accueilli 16349 visiteurs en 2019 et a vendu 2623 Pass 1815 sur les 7893 vendus en totalité par les partenaires. Le musée a organisé 7 conférences qui a réuni plus de 600 personnes. Elle participe, aussi, au développement du Champ de Bataille avec les autres partenaires. Elle continue sa mission de conservation des œuvres qui lui sont confiées. On peut estimer que le rapport coût/service est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

## **Annexe n°31 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 avril 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes, couvrant les exercices 2019 à 2021 ;

Vu les statuts de l'asbl Infor Jeunes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31625) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 18 septembre 2020 par la Directrice de l'asbl Infor Jeunes BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Infor Jeunes a réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021 pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes, pour les exercices 2019-2021, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes**

#### **Indicateurs de résultats confiés**

##### 1. Indicateurs qualitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- Liste des projets réalisés seul ;
- Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme ;
- Informations sur le travail réalisé par le centre ;
- Informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation ;
- mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, commune, .....);
- formations des travailleurs ;
- moyens de communication avec le public ;
- évaluation annuelle des décentralisations sur base d'un questionnaire.

Pour le projet « J-Surf » :

- Liste des thèmes abordés par les cartes ;
- Lieux de distribution des cartes ;
- Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes ;

Pour les Journées de l'orientation :

- Informations sur le travail réalisé avant l'événement ;
- Informations sur le travail réalisé durant l'événement ;
- Formations et réunions organisées ;

## 2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- Nombre de jeunes fréquentant le centre;
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration ;
- Nombre de partenaires ;

Pour le projet « J-Surf » :

- Nombre de cartes distribuées ;
- Nombres de porte-cartes ;

Pour les Journées de l'orientation :

- Nombre d'accompagnateurs présents lors de l'événement ;
- Nombre d'heures de préparation ;
- Nombre de jeunes touchés.

### Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, «Infor Jeunes» a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent, ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et sa situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ou à défaut, une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

#### – Indicateurs qualitatifs

##### A. *Pour le centre et les points de décentralisation :*

##### *Liste des projets réalisés seul et informations sur le travail réalisé par le Centre*

1. Maintien et renforcement de l'accès à l'information jeunesse pour l'ensemble des jeunes du Brabant wallon : Une permanence (comme prévue par le décret Centre de Jeunes) de 25 heures par semaine est tenue dans les locaux d'Infor Jeunes Brabant wallon à Nivelles. En 2019, 3619 demandes d'information ont été traitées par Infor Jeunes BW lors de ces permanences d'information à Nivelles. Infor Jeunes Brabant wallon a également réceptionné 314 mails de demandes d'information et 251 personnes via le site Internet et son « chat ». 40 demandes viennent des points de décentralisation (aide supplémentaire à la recherche d'information). 1060 personnes se sont présentées physiquement à la permanence de Nivelles et 1164 personnes ont contacté Infor Jeunes par téléphone.
2. Coordination de 13 décentralisations dans le Brabant wallon : approvisionnement en supports d'information (brochures et JSURF), informations et formations (outils d'animation ou thématiques), ce qui permet un accueil total minimum de 59h par semaine sur les différentes décentralisations.
3. Développement de l'information et du soutien des jeunes sur le thème du job étudiant, par l'organisation d'un salon du job étudiant dans les locaux d'Infor Jeunes : simulation d'entretien d'embauche, création de CV et lettre de motivation, informations sur la législation en lien avec le job étudiant, turcs et astuces pour décrocher son job (fonctionnement d'une agence intérim, candidature spontanée, etc.), pour 45 jeunes présents, issus de l'ensemble de la Province. Organisation de multiples animations *Action Job étudiant* à travers le Brabant wallon : école, partenaires décentralisés... Ces événements se déroulent dans le cadre de l'Action Job Etudiant (organisé en Wallonie et soutenue par la Fédération Infor Jeunes).
4. Organisation de permanences thématiques avec deux focus : « ta demande d'allocations d'études » et « découverte de la suite office » lors de la semaine numérique en octobre 2019.
5. La mise à jour du catalogue d'animation à destination des écoles, des maisons de jeunes et de nos décentralisations et diffusion dans l'ensemble des écoles secondaires et

- supérieurs du brabant wallon, organisation des réservations d'animation via une messagerie email dédiée : [animations@ijbw.be](mailto:animations@ijbw.be)
6. Diffusion des brochures/BD School Aventure (environ 2 500 exemplaires), dans de nombreuses écoles (secondaires et primaires), services partenaires, etc. Diffusion du guide pédagogique permettant l'utilisation du support School Aventure. Formation de nombreux professionnels à l'emploi du support.
  7. Gestion annuelle d'un WordPress concernant les problématiques rencontrées par les jeunes ainsi qu'un wordpress sur la BD School Aventure pour gérer la diffusion de la BD

*Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme*

- Projet autour du stage avec la création et la diffusion de nombreux outils pédagogiques (2 JSURF, 3 animations (CV Lettre de motivation, entretien), 1 tryptique explicatif, 3 supports d'aide (CV, lettre de motivation, entretien)
- Projet avec l'Exception ASBL tournée sur le handicap : diffusion de la brochure CAP Horizon, création et impression de cartes jsurf extra, adaptation de nos animations pour un public selon son handicap, discussion sur l'adaptation de nos outils pour le public en situation de handicap, participation aux modules « Tremplin pour demain » organisé par l'Exception ASBL. Participation au Salon l'Ecole et Après avec 225 demandes spécifiques pour IJBW. Accompagnement de jeunes au salon de l'Orientation et participation au festival Unisound. Animation Je vote et DAE pour le public en situation de handicap
- Animation « Démarches après études » avec l'Escalpade (école secondaire spécialisée) et participation au salon « L'école et après ... ».
- Partenariat avec la Régie de Quartier de Braine-l'Alleud : aide au permis de conduire, fête des voisins avec un stand, accompagnement à la Journée Emplois Bw de Braine-l'Alleud, guide aux Journées de l'orientation. Salon Job à ta porte à Tubize. Animation Je vote.
- Participation à la Journée Emplois BW en collaboration le Plan de Cohésion Sociale et le CPAS de Braine-l'Alleud, le 22 mars 2019. 132 personnes se sont présentées au stand d'Infor Jeunes
- Participation à « un avenir presque parfait » de l'IPES de Wavre (38 élèves)
- Participation aux Journées de l'Orientation en Brabant wallon avec trois animations
- Participation à Eté solidaire à Braine-l'Alleud et animation « Action Job étudiant »
- Participation à Délibère-toi en décembre 2019 avec animation Action job étudiant
- Participation à la réunion des parents de l'école provinciale des métiers à Nivelles
- 144 animations au total (essentiellement scolaires) pour 2368 jeunes ayant pour thèmes les démarches après les études, l'orientation scolaire, l'accrochage scolaire, les dérives d'Internet ou le job étudiant dans l'ensemble de la province
- Co-organisation d'une journée lors de la semaine préparatoire des étudiants d'HE2B à Nivelles : accueil, brise-glaces et travail sur le métier d'enseignant en groupe, travail à partir de la BD School Aventure, représentation de l'enseignant à devenir. (40 étudiants touchés)
- Participation à Place aux enfants à Perwez et Beauchevain et animation Passe Partout revisité : 6 jeunes touchés.
- Participation à Solidarité à Jodoigne avec animation « démarches après étude » et « the Choice » et « Je vote »
- Co-organisation du Rallye des associations avec le planning familial de Nivelles, de la Maison des Jeunes de Nivelles et de l'AMO Tempo en partenariat avec la cellule de prévention de la Ville de Nivelles. 266 jeunes sont passés par Infor Jeunes en 2018.
- Participation au spectacle Fight Night sur les élections et distribution de brochures Je vote
- Organisation d'animation « je vote » dans les locaux et en extérieur durant les semaines thématiques Elections (ont été menées lors des deux scrutins) : 118 jeunes touchés.
- Organisation d'une journée de prévention (Journée mondiale de lutte contre le sida) en partenariat avec le Planning Familial de Nivelles le 29 novembre 2019 à Nivelles. (900 personnes rencontrées) et journée de sensibilisation à l'HE2B Nivelles (300 personnes touchées) : promotion des services, dépistage gratuit, distribution de préservatifs, informations et sensibilisation sur le SIDA et les IST.

*Informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation*

- Formation de nouveaux permanents à Braine L'alleud



- Organisation de la journée Journée Emplois BW (PCS Braine-l'Alleud)
- The Choice (tous)
- Démarches après les études (AMO Tubize)
- Journées de l'Orientation des Jeunes en BW- guides (tous)
- Action Job Etudiant Beauvechain (SAJMO)
- Action Job Etudiant Incourt (Bus4you)
- Action Job Etudiant Hélécine (Bus4you)
- Action Job Etudiant Jodoigne (Bus4you)
- Action Job Chastres (Carrefour J)
- Présentation Action Job étudiant, 40 questions, Permis, What's next, The choice (La Chaloupe)
- Rencontres trimestrielles thématiques : préparation JO, journée de l'orientation, Nouveau catalogue d'animation IJBW, Guide du permis de conduire, Carte J-surf (nouvelle collection EXTRA)
- Séminaire sur les élections
- Bourse Coopération BW :
  - 1 farde spécifique à Infor Jeunes Brabant à 500 exemplaires, au vu de son succès, ils prévoient déjà d'en réimprimer en milieu d'année 2020 afin de maintenir leur stock.
  - 3 Emballage NADAR pour permettre une visibilité à la fois lors de permanences extérieures mais aussi sur des stands lors de festivals quel qu'ils soient mais également
  - 2 robes de comptoirs afin de toujours avoir des supports de communication quel que soit le matériel disponible dans les points jeunesse.
  - Des tee-shirts et pulls IJBW
  - Une plaque « Infor Jeunes »
  - Affiche générale Cette affiche permet d'identifier le centre mais également l'ensemble des communes accueillant les décentralisations.

#### Diffusion

- Beach flag IJBW
- une affiche qui permet de visualiser l'ensemble des points jeunesse présents en BW afin de la placer dans différentes communes à destination notamment des parents qui sont amenés à fréquenter régulièrement ces lieux.
- Une carte présentant les différents thématiques, le support qu'ils peuvent amener aux jeunes a été imprimé en grande quantité et diffuser dans nos décentralisations, chez nos partenaires (MJ, AMO, écoles,)
- Afin de répondre aux besoins spécifiques des points jeunesse, l'asbl a également créé :
- Deux bannières spécifiques pour les points jeunesse, ces deux bannières sont présentes au quotidien dans l'espace public dans des zones de grande fréquentation à Wavre et à Ottignies :
- Pour Carrefour J, cette bannière permet de rendre visible leur espace jeune ainsi que leur espace Infor Jeunes
- Pour la Chaloupe, cette bannière met en avant le service Infor Jeunes offert au sein de leur service.
- Pour l'AMO de Jodoigne qui se rend régulièrement dans des événements, l'asbl a choisi de réaliser des gobelets réutilisables pour augmenter la visibilité de l'AMO et de son espace Infor Jeunes.

#### *Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'études, commune,...)*

En 2019, l'asbl observe que deux thématiques se détachent et font référence à des questionnements sur l'enseignement ainsi que les jobs étudiant. Les deux tranches d'âges majoritairement touchées sont les 16-18 ans et les 19-26 ans avec un public légèrement plus féminin contrairement à 2018 (50% des demandes proviennent de personnes de genre féminin contre 39% de genre masculin).

Plus précisément, elle voit un pic de demandes sur les thématiques liées à l'enseignement (orientation scolaire, allocations et prêts d'études, statut étudiant et les démarches après études), s'en suivent les demandes liées à la législation sur le job étudiant. Beaucoup de demandes d'aide liées aux allocations d'études dans le supérieur et dans le secondaire (essentiellement de compréhension de la loi et d'accompagnement sur le site Internet de la FWB). En matière de service, c'est également l'aide à la création de CV et de lettre de motivation qui sont le plus sollicitées. Enfin, les autres thématiques en

forte demande sont : l'orientation scolaire, les allocations familiales, les demandes liées à la promotion sociale et les démarches après les études et de l'utilisation du cyberspace.

Infor Jeunes a rendu 614 services aux jeunes dans leur permanence, à savoir des aides à l'obtention d'allocations d'études et attestations Student @ work. Ils mettent également la photocopieuse à leur disposition pour l'impression de CV, lettres de motivation ou document administratifs, des préservatifs et également des lecteurs de carte ID à leur disposition.

Les jeunes proviennent du Brabant wallon ou sont scolarisés en Brabant wallon (et du coup proviennent d'autres provinces ou régions). Pour les demandes d'allocations d'études, l'asbl touche des personnes provenant de l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles grâce à un référencement efficace sur Internet et un travail de réseautage avec le service de la FWB.

#### *Formation des travailleurs :*

Les travailleurs ont suivi des formations individuelles ayant pour thèmes : bourse aux outils et animations (FIJWB), Facebook avancé, le cannabis, l'accueil en centre d'information, la production d'outils et initiation en gestion de projets, l'information et la permanence, la recherche et le traitement d'informations et mieux se connaître pour mieux communiquer et travailler en équipe, l'orientation scolaire, Empowerment ou comment partir des ressources des jeunes,

La direction a suivi une formation en outils d'intelligence collective.

#### *Moyen de communication avec le public :*

- Les réseaux sociaux :
- Facebook avec différentes pages
- Linked in
- Google page entreprise
- Site Internet
- Newsletter

#### *Le projet J Surf*

##### *Liste des thèmes abordés par les cartes:*

- Développement d'une nouvelle collection les Cartes Extra : adaptation du message de la carte J Surf à l'enseignement spécialisé :
  - Je me déplace
  - Love
  - Argent
  - Help – présentation IJBW et Exception
- Création et impression de cartes en fonction de l'actualité et des demandes/besoins de jeunes détectées via les statistiques et animations :
  - Autonomie :
    - Permis de conduire
  - Enseignement
    - Alternance
  - Relations
    - Contraception
  - Emploi
    - Job étudiant - mise à jour
    - Pose ta candidature
    - Action stage
  - Carte réseau :
    - CPAS
    - Agence intérim
    - CPMS
    - Maison des jeunes
  - Cartes complémentaires
    - The Choice - mise à jour

#### *Lieux de distribution des cartes :*

- 14 répartis dans la commune de Nivelles
- 6 répartis sur la commune de Braine-l'Alleud
- 2 sur la commune de Genappe
- 4 sur la commune de Waterloo
- 1 sur la commune de Grez Doiceau (Police Ardennes Brabançonnaises)
- 4 sur la commune de Tubize
- 12 sur la commune de Wavre
- 2 sur la commune de Genval
- 2 sur la commune de Court Saint Etienne
- 3 sur la commune de Jodoigne (+ 1 dans Bus4you)
- 3 à LLN (administration communale et CIO)
- 1 sur la commune de Rixensart (MJ)
- 1 sur la commune de Beauvechain
- 1 sur la commune d'Orp Jauche (MJ)
- 2 sur la commune de Perwez (SCAJ et Da Vinci)
- 1 sur la commune d'Incourt
- 1 sur la commune de Chastre (décentralisation Carrefour J)
- 1 à Mont Saint Guibert
- 5 à Ottignies (La chaloupe, Ecole de devoirs de Limelette et Espace Cœur de Ville)

#### *Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes :*

- Le Cabestan à Braine l'Alleud
- L'Atalante à Nivelles
- Le Colombier à Houtain le Val
- L'Estacade à Braine l'Alleud
- Ecole Jean Bosco à Louvain la Neuve
- Service jeune à Ittre

#### *Les Journées de L'orientation*

##### *Avant l'évènement*

Le projet nécessite d'organiser des réunions en interne mais également avec la Province et le SIEP pour évaluer l'ensemble des paramètres (évènement global, stand Infor Jeunes, accueil, guides, objectifs visés, ...). La coordination d'Infor Jeunes travaille en lien étroit avec la coordination du SIEP (par mail ou téléphone et des réunions préparatoires). L'asbl organise également des réunions avec les décentralisations dans ce cadre et a géré les réservations en 2019 pour le guidage.

En accord avec le SIEP et la province, l'asbl a contacté l'ensemble des écoles de Nivelles et de Tubize (mail ou contact direct). Elle a également invité les jeunes de la Régie des quartiers et de l'Exception à se rendre à la journée de l'orientation.

3 formations « accompagnement JO » sont organisées avant l'évènement à Nivelles, Perwez et Ottignies afin de mettre les travailleurs au courant des éventuels changements et d'expliquer les méthodes prévues (liens avec les stands, ...). C'est également à ce moment-là qu'ils distribuent les T-shirts, ticket repas et badges.

##### *Durant l'évènement*

Durant l'évènement, Infor Jeunes a proposé 3 stands cette année. L'accueil et la gestion du flux ayant été pris en charge par le SIEP et les stewards de la Province du Brabant wallon. Infor Jeunes BW a également construit une vingtaine de parcours guidés pour les écoles en ayant fait la demande.

Les trois stands concernaient :

- Un stand d'information générale partagé avec des collègues de Dynamo International venu en renfort pour la partie « International ». On y retrouvait de l'information sur les démarches

après les études, l'orientation, les allocations d'études, les aides pour faire ou poursuivre des études, les EDD,... Un J surf y est également installé.

- Un stand Action Job Etudiant qui accueille des groupes de jeunes le vendredi et propose une table d'information sur la thématique du job étudiant le samedi. Le vendredi, un agent provincial GRH vient renforcer l'offre en matière d'action collective vers les jeunes et le samedi, c'est l'équipe d'Infor Jeunes qui gère le stand toute la journée.
- Un stand The Choice qui propose de rentrer dans l'univers de l'orientation dans un décor de l'émission The Voice. Les jeunes ont une explication de la démarche The Choice qui a été créé en lien direct avec les Journées de l'Orientation des Jeunes en BW.

L'accompagnement des jeunes dans le salon a été géré par Infor Jeunes grâce à une équipe de volontaires (20) provenant de tous les points jeunesse IJ du Brabant wallon mais également de la Fédération Infor Jeunes Wallonie Bruxelles. En plus, un ou plusieurs travailleurs/stagiaires de l'AMO Color'ados de Braine l'Alleud et de l'AMO Tempo de Nivelles, une animatrice du CRIBW et des membres de l'Exception ASBL sont venus prêter main forte dans le cadre des parcours spécifiques (handicap, primo-arrivants, etc...).

Infor Jeunes a réalisé également un escape game sur le salon auprès des jeunes mais qui n'a pas rencontré les résultats attendus.

#### *Formations et réunions organisées*

Le projet des Journées de l'Orientation des Jeunes en Brabant wallon nécessite de rester concentré sur lui toute l'année car il y a énormément de paramètres qui sont hors de la zone d'influence d'Infor jeunes : la participation des guides, la date de l'évènement et les partenaires, par exemple. Ainsi, l'asbl commence à travailler sur l'évènement dès la semaine qui suit les journées de l'orientation des jeunes. L'évaluation est rapidement mise en place afin de réfléchir aux perspectives pour l'édition suivante en lien avec les partenaires et les travailleurs externes.

Ensuite, l'asbl organise une évaluation externe vers les guides (envoi par email, screening téléphonique et dépouillement). Elle comporte l'ensemble des choses que l'on pourrait faire évoluer voire changer, ou les apports nouveaux qui seraient nécessaires en lien avec la société ou les phénomènes nouveaux liés aux jeunes.

## 2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- Nombre de jeunes fréquentant le centre :
  - En permanence physique : 1060 personnes
  - En permanence téléphonique : 1164 personnes
  - Par email / chat : 565 personnes
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration ; 156
- Nombre de partenaires ; 63

Pour le projet « J-Surf » :

- Nombre de cartes distribuées ; 20700
- Nombres de porte-cartes ; 69

Pour les Journées de l'orientation :

- Nombre d'accompagnateurs présents lors de l'évènement : 21
- Nombre d'heures de préparation : 90
- Nombre de jeunes touchés : 2369

### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement de 50.000 euros pour l'année 2019 a été octroyée le 5 décembre 2019.

La subvention a été liquidée le 23 septembre 2020 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. «Infor Jeunes» ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'association a pour but, désintéressé, d'informer, d'aider et de conseiller les jeunes dans tous les domaines qui les concernent, au moyen, notamment, de permanences d'accueil, de publications, d'animations et de formations. Ces services favorisent chez les jeunes des choix libres et responsables, à les aider à conquérir leur autonomie.

L'asbl fournit aux jeunes du Brabant wallon des conseils et informations utiles pour soutenir leur questionnement (orientation scolaire, allocations et prêts d'études secondaires et supérieures, statut étudiant et les démarches après études, législation sur le job étudiant, allocations familiales et l'utilisation du cyberspace...). Elle aide aussi les jeunes par exemple à la création de CV et de lettre de motivation. Plus de 2789 jeunes ont pris contact par divers moyens avec Info Jeunes.

L'asbl collabore avec 63 associations différentes. La réelle plus-value d'Infor Jeunes s'inscrit, donc, dans l'accompagnement et le suivi des jeunes du BW. Le rapport coût/qualité est positif avec presque 5000 jeunes touchés en 2019.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°32 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau asbl »**

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 mars 2018 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » couvrant les exercices 2018 à 2020;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°1 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Vu les statuts de l'asbl «Espace culturel Ferme du Biéreau» ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31602);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2020 transmise en date du 26 mai 2020 par le Directeur financier et administratif de l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau»;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau»**

### **Indicateurs des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

#### 1. Indicateurs qualitatifs

1. Organiser annuellement des concerts à destination du grand public.
2. Organiser annuellement le festival musical jeune public « Kidzikik ».
3. Apposer le logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et placer une pancarte provinciale dans le hall d'entrée.
4. Après rénovation, nommer la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries « Espace Brabant wallon

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Mettre à disposition de la Province 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'asbl.
- Mettre à disposition de la Province, 2 jours par an toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités.
- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

## Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Il est à signaler que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » fonctionne par saison culturelle soit de septembre à juin et non en année civile. Le rapport d'évaluation porte donc sur la saison 2018 - 2019.

### 1. Indicateurs qualitatifs

- *Organiser annuellement des concerts à destination du grand public.*

Organisation de 113 concerts pour 15.000 spectateurs sur la saison 2018-2019 de la Ferme du Biéreau.

L'asbl a aussi permis nombreux festivals comme : Open Jazz festival organisé en collaboration avec le Kot à projet Certino, La Ferme!!! Festival : mini festival alternatif organisé en collaboration avec le CCBW, festival Est-Ouest en partenariat avec l'ASBL Festival Est-Ouest.. La Ferme du Biéreau accueille entre 35.000 et 40.000 visiteurs/an.

Organisation de « D6bels on Stage ».

Sur la saison 2018-2019, 642 spectateurs ont assistés aux 3 enregistrements de D6bels On stage. Cependant, il faut y ajouter entre 25.000 et 160.000 spectateurs en audiences cumulées. Le changement de présentateur a permis de drainer un public plus jeune favorisant les sorties en famille.

La ferme du Biéreau a organisé 15 Midzik.

Ce sont des concerts qui se déroulent entre 13h00 à 14h00 pour un public principalement universitaire, en 2018-2019, 2088 personnes ont pu y assister. Et a aussi organisé 4 concerts labellisés « siestes acoustiques ». Les spectacles ont lieu le dimanche après-midi tout en douceur et en musique (150 personnes max) dans la grange aménagée comme espace intimiste – 586 personnes.

Le spectacle « Pierre et Le Loup » créé en 2015 a été joué lors de 9 dates différentes (en Belgique et à l'étranger) comme par exemple au Centre culturel d'Auderghem, à l'Aula Magna à LLN (1000 personnes), au Forum de Liège (1100 personnes) et 6 représentations à Paris pour les Fêtes de Noël. Nouveauté 2018-2019, la réalisation d'un CD enregistré dans le studio de la Ferme du Biéreau.

La ferme du Biéreau a aussi participé à des coproductions comme entre autres :

- « L'Envol », un projet jeune public porté par Marie-Rose Mayele, alias Lily dans les Déménageurs. Un duo musical, Mazima, qu'elle forme avec Esinam Dogbatse et qui raconte l'histoire de 2 sœurs musiciennes sur des rythmes AfroUrban Jazz.

Une coproduction de la Ferme du Biéreau avec la Cie SQueezz avec le soutien de la Maison qui chante. Le spectacle est reconnu par Arts et Vie pour les scolaires.

- La Famille Handeldron, un projet jeune public qui emmène le public pour un voyage déjanté grâce au rock festif. L'album a été enregistré dans le studio de la Ferme du Biéreau.
- La Ferme du Biéreau a coproduit avec le Théâtre Le public, le spectacle « NinaLisa ». C'est une odyssee musicale qui met en relation Nina Simone et sa fille Lisa.
- « NinaLisa » a été joué 18 fois au Festival Off d'Avignon. Les retours ont été incroyables.

La Ferme met également ses locaux à disposition pour des artistes émergents ou plus reconnus pour des résidences (Wolves, NinaLisa, Rive Karin Clerq,...) Chaque année, elle accueille notamment les artistes du Grand Tremplin afin qu'ils puissent développer leur jeu scénique dans les meilleures conditions possibles.

- *Organiser annuellement le festival musical jeune public « Kidzikik ».*

Le 10<sup>ème</sup> Kidzik festival organisé du 24 au 26 août 2019 est dédié à un public familial et les enfants de 0 à 12 ans pour 15 concerts associés à 25 différentes activités comme des ateliers musicaux, parents-bébé, chants, danses, fabrication d'instruments, percussions,... Il a attiré 3000 personnes.

- *Apposer le logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et placer une pancarte provinciale dans le hall d'entrée.*

La Ferme du Biéreau a bien apposé le logo provincial sur tous ses supports de promotion. La pancarte provinciale dans le hall d'entrée est bien apposée.

- *Après rénovation, nommer la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries « Espace Brabant wallon*

Les travaux ont commencé le 2 septembre 2019. L'espace deviendra une salle polyvalente à taille humaine disponible à la location pour les habitants et les étudiants de Louvain-la-Neuve.

Les écuries pourront accueillir jusqu'à 200 personnes, une scène mobile de 20m<sup>2</sup>, une loge, un bar, un foyer,... Un nouveau lieu sur 2 étages pour les artistes émergents, les concerts jeunes public ou encore un jazz-club. La cour sera aussi repensée afin d'intégrer harmonieusement l'ensemble.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- *Mettre à disposition de la Province 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'asbl.*

404 places ont été mises à disposition de la Province pour pouvoir les offrir aux brabançons wallons par le biais de concours. La collaboration entre la Province du Brabant wallon et la Ferme du Biéreau continue d'être positive. Il faut noter une moyenne de 50% de présence effective pour les places mises en concours.

- *Mettre à disposition de la Province, 2 jours par an toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités.*

Les salles ont été utilisées pour le BW Live Music le 22/04/2019 organisé par le Conseil provincial des jeunes et pour les trophées Incidences le 28/05/2019 par le service de l'économie.

- *Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité*

Les chiffres de fréquentation ont bien été transmis à l'administration provinciale.

## **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement de 45.000 euros pour l'année 2019 a été octroyée le 18 juillet 2019 avec une avance de 80% (36.000€), mise en liquidation le 9 septembre 2019.

Le solde de la subvention a été liquidé le 12 juin 2020 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ont été examinées par l'administration.

## **Rapport coût du service/qualité**

L'asbl a pour but la programmation culturelle et artistique de la Ferme du Biéreau sur le site de Louvain-la-Neuve ainsi que l'affectation des locaux et la gestion de l'infrastructure, de manière à la



mettre à disposition d'utilisateurs extérieurs. Les locaux de la Ferme du Biéreau sont destinés à l'exercice d'activités culturelles principalement liées à l'étude, à la promotion et à la pratique de la musique ainsi qu'à l'organisation d'événements par l'asbl. De plus, elle travaille en étroite collaboration avec l'UCL et la Ville d'Ottignies-LLN.

En plus de l'organisation de concerts et festivals tout public, l'asbl fournit aux artistes un lieu de résidence pour leur création musicale dans les meilleures conditions possible. Elle participe aussi à des coproductions avec des asbls belges qui sont jouées en Belgique et à l'étranger. Le rapport coût/qualité est, donc, positif avec presque 40.000 spectateurs accueillis sur la saison 2018-2019.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°33 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Tof théâtre » et à la convention quadripartite établie entre la Province du Brabant wallon, la Ville de Genappe, l'asbl Tof Théâtre et Monsieur A. M.**

---

##### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le Programme Stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 juin 2017 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Tof théâtre » et à la convention quadripartite établie entre la Province du Brabant wallon, la Ville de Genappe, l'asbl Tof Théâtre et Monsieur A. M. couvrant les exercices 2015 à 2017 couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'asbl « Tof Théâtre » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC31620);

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 8 septembre 2020 par l'assistante administrative de l'asbl « Tof Théâtre » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Tof Théâtre » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Tof Théâtre», tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

**Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Tof théâtre » et à la convention quadripartite établie entre la Province du Brabant wallon, la Ville de Genappe, l'asbl Tof Théâtre et Monsieur A. M.**

**Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Consacrer les locaux suivants, au sein de l'espace « Monty », à des activités principalement culturelles ;
  - La salle de spectacle ;
  - Les loges ;
  - La régie ;
  - L'accueil ;
  - Les sanitaires.
- Procéder à la remise aux normes de sécurité et à l'aménagement d'accès aux personnes à mobilité réduite des locaux suivants au sein de l'espace « Monty » :
  - La salle de spectacle ;
  - Les loges ;
  - La régie ;
  - L'accueil ;
  - Les sanitaires.

2. Indicateurs quantitatifs

- Communiquer, à l'administration provinciale, l'ensemble des activités ayant lieu à l'espace « Monty » pendant la durée du contrat de gestion ;
- Mettre à disposition de la ville de Genappe, pour un maximum de 50 jours par an en garantissant cinq blocs de sept jours consécutifs, est consentie au tarif préférentiel de 110 € par jour, des locaux de l'espace « Monty », répondant à toutes les normes de sécurité, en vue d'accueillir des activités culturelles et des spectacles culturels amateurs organisés ou proposés par cette institution.

Ces locaux consistent en :

- Une salle de spectacle d'une capacité maximale de 148 places assises ;
- Un espace d'accueil ;
- Des loges ;
- Des toilettes

- Un bar ;
- Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon, à titre gratuit et à raison de deux jours par an, des locaux de l'espace « Monty », répondant à toutes les normes de sécurité.

Ces locaux consistent en :

- Une salle de spectacle d'une capacité maximale de 148 places assises ;
- Un espace d'accueil ;
- Des loges ;
- Des toilettes
- Un bar.

## **Rapport d'évaluation**

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. «Tof Théâtre» a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

### 1. Indicateurs qualitatifs

- *Consacrer les locaux suivants, au sein de l'espace « Monty », à des activités principalement culturelles ;*

Le Tof théâtre a joué 233 représentations pour 6 spectacles dont 1 création et une re-création et a aussi accueilli 6 résidences d'artistes pour un nombre total de 57 jours (Argonautes, Iceberg compagnie, Compagnie 3637, Sybille Van Bellinghen et L'horloge en pièces et la Lorgnette pour 670 spectateurs)

Il a aussi réalisé :

- 8 ateliers « frigolite » ayant pour thème la création de marionnettes pour 223 personnes.
- 5 journées de workshop à Genappe : Formation technique sur la fabrication de marionnettes et aide à la manipulation, transmission de savoir et savoir-faire, pour 6 personnes

Le Tof théâtre a organisé 8 animations scolaires et non scolaires pour un total de 182 spectateurs.

Le Tof théâtre est « l'impulseur » de « M-Collectif » qui rassemble les opérateurs dans le domaine de la marionnette contemporaine pour la promotion et défense du secteur. C'est une ORUA (organisation représentative des utilisateurs agréés).

Le Tof théâtre est l'organisateur du festival « Genappe perd la boule » du 15 au 17 décembre 2019. A cette occasion, il y a eu trentaine représentations de 13 compagnies de marionnettes théâtre objet provenant de la Belgique et de l'étranger. Les spectacles, tout public, ont attiré 2500 participants. Ce festival est organisé dans différents lieux de la Ville comme des magasins abandonnés ou des chapiteaux. La ville de Genappe est partenaire de ce festival.

Le Tof théâtre a permis une mixité sociale du public en collaborant avec le CPAS de Genappe. Il a animé un atelier « sculpture de marionnettes » avec 25 bénéficiaires du CPAS.

Le Tof Théâtre a créé le concept « Peinture fraîche» qui est une première confrontation avec le public, l'occasion d'intégrer leurs avis dans le processus de création grâce à un débat avec les comédiens. En 2019, c'est la compagnie Argonaute qui a bénéficié de ce concept avec 60 spectateurs.

- *Procéder à la remise aux normes de sécurité et à l'aménagement d'accès aux personnes à mobilité réduite des locaux suivants au sein de l'espace « Monty » :*

- *La salle de spectacle ;*
- *Les loges ;*
- *La régie ;*
- *L'accueil ;*
- *Les sanitaires.*

L'asbl a terminé les travaux relatifs à la salle de spectacle avec l'installation des sièges ainsi que la fin des installations techniques de la régie. Mais également l'installation d'un écran et d'un projecteur professionnel pour la diffusion de film comme au cinéma.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- *Communiquer, à l'administration provinciale, l'ensemble des activités ayant lieu à l'espace « Monty » pendant la durée du contrat de gestion ;*

Le Tof Théâtre a bien communiqué l'ensemble de ses activités. Le rapport a été transmis à l'administration provinciale en date du 8/09/2020.

- *Mettre à disposition de la Ville de Genappe, pour un maximum de 50 jours par an en garantissant cinq blocs de sept jours consécutifs, est consentie au tarif préférentiel de 110 € par jour, des locaux de l'espace « Monty », répondant à toutes les normes de sécurité, en vue d'accueillir des activités culturelles et des spectacles culturels amateurs organisés ou proposés par cette institution. Ces locaux consistent en :*

*Une salle de spectacle d'une capacité maximale de 148 places assises ;  
Un espace d'accueil ;  
Des loges ;  
Des toilettes  
Un bar ;*

L'espace Monty a été mis à disposition de la Commune pour 50 jours sur l'année 2019 (cfr le contrat de gestion) et notamment du Centre Culturel de Genappe dans le cadre d'un ciné-club (3 projections) avec à chaque projection une centaine de spectateurs, mais aussi dans le cadre du « théâtre à l'école » avec 4 représentations et 700 participants. Mais l'espace Monty a aussi été mis à disposition pour du théâtre amateur avec 390 spectateurs, des concerts, pour des d'étudiant à l'IAD comme lieu de tournage pour un film et pour des soirées et réunions citoyennes.

- *Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon, à titre gratuit et à raison de deux jours par an, des locaux de l'espace « Monty », répondant à toutes les normes de sécurité.*

*Ces locaux consistent en :*

*Une salle de spectacle d'une capacité maximale de 148 places assises ;  
Un espace d'accueil ;  
Des loges ;  
Des toilettes  
Un bar.*

Aucune demande la Province n'a été faite en 2019.

## **Liquidation des subventions**

Une subvention extraordinaire de 300.000€ a été octroyée le 28 septembre 2017 et a été liquidée en décembre 2019 sur base de justificatifs.

Une subvention extraordinaire de 100.000€ a été octroyée le 5 décembre 2019 et doit toujours être justifiée.

Une subvention de fonctionnement de 15.000€ a été octroyée le 17 octobre 2019 et mise en liquidation le 14 septembre 2020 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Tof Théâtre » ont été examinées par l'administration.

### **Rapport coût du service/qualité**

L'association a pour but la transmission de valeurs humaines aux publics, par le biais de l'art dramatique ainsi que toute forme artistique. Elle développe des activités telles ; la création, la production et la diffusion de spectacles, d'animation d'ateliers artistiques pluridisciplinaires, la formation en techniques artistiques, l'organisation d'expositions, l'assistance technique et artistique, l'édition de livres,...

L'asbl a proposé 233 représentations pour 6 spectacles pour 23480 spectateurs et a accueilli 60 représentations d'autres compagnies pour 3376 spectateurs. De plus, le Tof Théâtre a permis 6 résidences d'artistes pour un total de 57 jours pour 670 spectateurs en 2019. Elle a aussi proposé des 16 ateliers d'animation et de fabrication de marionnettes pour 405 participants. Le rapport coût/service est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°34 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 septembre 2017 relative à l'avenant 1 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW), n° d'entreprise 0407.766.026, qui a son siège social au n° 101 de l'Avenue Robert Schuman à 1401 Nivelles ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 30792) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 5 août 2020 par l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur le programme du trajet d'accompagnement et de professionnalisation à l'internationalisation ;
- Rapport sur la collaboration avec les entreprises du Brabant wallon, membres ou non-membres de la CCIBW, qui n'ont jamais été actives à l'international ou celles qui ont déjà une petite expérience à l'international mais souhaitent se professionnaliser et accroître davantage leurs activités à l'international ; établissement d'un diagnostic à l'import/l'export ;
- Rapport sur toutes les actions menées en groupe pour créer le maillage et les échanges d'expériences qui décuplent l'efficacité de l'apprentissage ;
- Rapport sur la dynamisation et l'émulation d'un réseau d'exportateurs brabançons wallons (networkings alter ego entre entreprises exportatrices aguerries et starters, échanges d'expériences de terrain, témoignages, conseils) ;
- Rapport sur la dynamisation du monde des affaires brabançon wallon à l'international et l'émulation d'un réseau d'exportateurs (networkings alter ego entre entreprises exportatrices aguerries et starters, échanges d'expériences de terrain, témoignages, conseils) ;
- Rapport sur les réunions d'échanges d'expérience sur les marchés des pays d'Asie du Sud-Est avec l'Import & Export Club Pays d'Asie du Sud-Est ;

- Rapport sur les formations aux techniques douanières, le Paperless (documents douaniers en ligne) liées au commerce international et les Incoterms 2020 appelés « Ateliers du Commerce International » avec la participation de directeurs export/logistique/financier d'entreprises du Brabant wallon ;
- Rapport sur les Tables rondes « Pays » appelés « International Network Lunch » ou « FOCUS » avec la participation d'entrepreneurs du Brabant wallon ;
- Rapport sur les manifestations organisées et les réceptions des Ambassadeurs.

## 2 Indicateurs quantitatifs

- Nombre des conférences pour susciter l'intérêt de voir l'international comme source de croissance ;
- Nombre des conseils personnalisés (établissement du diagnostic, questionnements propres,...) ;
- Nombre des demi-journées en groupes (en cycle complet ou par module) ;
- Nombre des sessions de formations techniques données par des experts (maîtrise des documents, des formalités, des réglementations en matière douanière, financière et fiscale, juridique) ;
- Nombre de workshops pratiques avec une série de tâches à effectuer pour la réunion suivante (identification des acteurs du commerce international, des aides, des différences culturelles ; techniques de prospection, communication et négociation à l'international) ;
- Nombre des rencontres clés avec des acteurs internationaux (parrainage par des chefs d'entreprises exportatrices phares, ambassades, réseau international des CCI, AWEX, autres réseaux internationaux etc...) ;
- Nombre de participants à chaque événement organisé par l'asbl ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale ;
- Nombre de rencontres clés avec des acteurs internationaux (parrainage par des chefs d'entreprises exportatrices phares, ambassades, réseau international des CCI, AWEX, les Tables rondes « Pays » appelés « International Network Lunch » ou « FOCUS », autres réseaux internationaux, etc).

## 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

## **Rapport d'évaluation**

### 1. Indicateurs qualitatifs

#### *1.1 Rapport sur le programme du trajet d'accompagnement et de professionnalisation à l'internationalisation :*

La CCIBW a souhaité revoir le programme en 2019, qui se concentre désormais sur la maîtrise parfaite de toute la procédure à suivre depuis l'achat d'une marchandise jusqu'à son cheminement chez le client, en passant par l'étape des documents douaniers.

L'association précise que cette approche est très intéressante en ce sens que les employés des départements logistiques sont souvent en manque d'information et de formation sur des matières pourtant afférentes à leurs tâches quotidiennes. La matière est en constante évolution, en raison de la mondialisation, des nouvelles technologies liées à internet, et de la transformation dans l'organisation de l'Administration des Douanes et accises, qui est en perpétuel changement.

Les thématiques abordées ont été suivies par une moyenne de 8 participants, ce qui correspond à la philosophie du programme, le focus étant mis sur l'interactivité entre les participants, à la fois entre eux et avec le formateur. Chaque participant peut poser ses questions qui sont débattues, voire solutionnées pendant la formation.

Pour rappel, le programme ne doit pas nécessairement être suivi en entier : l'association offre la possibilité de participer à un ou plusieurs modules, et les inscriptions s'effectuent par entreprise, ce qui permet de déléguer des personnes différentes aux modules.

*1.2 Rapport sur la collaboration avec les entreprises du Brabant wallon, membres ou non-membres de la CCIBW, qui n'ont jamais été actives à l'international ou celles qui ont déjà une petite expérience à l'international mais souhaitent se professionnaliser et accroître davantage leurs activités à l'international ; établissement d'un diagnostic à l'import/l'export :*

La CCIBW présente l'avantage d'être très proche de ses sociétés membres et non-membres, exportatrices ou non-exportatrices, d'une part grâce à son expertise en matière d'organisation d'événements de networking qui s'adressent à tous types de secteurs d'activité et à tous les profils d'employés d'entreprises brabançonnaises wallonnes, et d'autre part grâce au mandat reçu du SPF Economie pour la délivrance des certificats d'origine non-préférentielle, pour laquelle toute entreprise du Brabant wallon a l'obligation de s'adresser à sa Chambre locale pour l'obtention de ce document.

Les inscriptions entrent sur base du réseautage et des nombreuses invitations à participer aux activités de la Chambre via les courriers, les mailings électroniques, les leaflets distribués lors des manifestations organisées par la CCIBW. L'association a également reçu la collaboration de l'équipe des FOVI (Forces Vives du Brabant wallon) pour la diffusion du programme via leurs réseaux.

Les participants au programme ont un des 4 profils suivants :

- 1) Les participants sont issus d'entreprises qui envisagent l'exportation de leur produit ou service et qui ne savent pas par où commencer ;
- 2) Les participants sont issus d'entreprises qui ne sont pas encore dans la démarche export mais qui ont déjà vendu hors EU en « one shot ». Ces sociétés constatent que leur produit est apprécié à l'export et se forment alors pour se professionnaliser dans ces matières ;
- 3) Les participants sont issus de sociétés exportatrices qui envoient leur personnel en formation à un ou plusieurs modules choisis selon leur fonction dans l'entreprise. Il s'agit soit de nouveaux collaborateurs à former, soit d'une remise à niveau étant donné que les matières liées au commerce extérieur sont en constante évolution ;
- 4) Les participants sont des exportateurs confirmés qui souhaitent professionnaliser davantage leurs fonctions export.

*1.3 Rapport sur toutes les actions menées en groupe pour créer le maillage et les échanges d'expériences qui décuplent l'efficacité de l'apprentissage :*

Le fait que le nombre de participants à chaque module est limité à 12 maximum favorise les échanges ainsi que l'adaptation et la flexibilité du formateur par rapport au niveau de connaissance des participants. Ce petit nombre favorise également le maillage et les échanges d'expériences entre les participants, car le formateur met un point d'honneur à encourager l'interactivité entre la théorie et la pratique. Les expériences des uns sont une leçon pour les autres. La théorie trouve son application au sein même du groupe.

*1.4 Rapport sur la dynamisation et l'émulation d'un réseau d'exportateurs brabançons wallons (networkings alter ego entre entreprises exportatrices aguerries et starters, échanges d'expériences de terrain, témoignages, conseils) :*

Parallèlement à la mise en place d'un cycle appelé « Starters à l'international », la CCI du Brabant wallon constitue chaque année un « Import & Export Club » qui vise une région du monde : en 2018, les pays de l'Union économique eurasiennne ; en 2019, les pays de l'Asie du Sud Est.

Véritables passeports pour les marchés internationaux, ces Clubs sont des groupes de partage d'expérience et d'échanges de bonnes pratiques entre CEO's et Export Managers d'entreprises en



pleine croissance, à l'instar des « International Network Lunches » ou des « FOCUS » qui sont organisés en présence d'Ambassadeurs.

Toutes ces activités ont un objectif commun : la création d'un réseau d'entrepreneurs tournés vers l'exportation de leurs services ou produits. Le fait qu'ils s'inscrivent ensemble aux manifestations ou aux formations organisées par l'association est de nature à créer un maillage. Les entreprises qui s'inscrivent ne se connaissent pas nécessairement. Le fait de se retrouver avec les mêmes problématiques les rassure et grâce aux échanges, des liens se créent. Une société néo exportatrice a beaucoup à partager car elle s'inscrit d'emblée dans un esprit novateur et innovant, esprit que les entreprises aguerries ne possèdent pas ou plus nécessairement.

Outre ces activités se déroulant en Belgique, 5 missions ont été organisées ensemble avec les CCI de Wallonie. Elles ont eu lieu au Bénin, en Lituanie, en Tunisie, au Sénégal et en Turquie en collaboration avec les CCI de ces pays. Pour chaque mission, au moins un représentant de la CCIBW s'est déplacé avec quelques entreprises membres de l'association.

Une délégation québécoise est également venue rendre visite à la CCIBW : journée de mise en contact entre entrepreneurs brabançons, wallons, bruxellois et québécois, qui fut une grande réussite grâce à la CCI de Québec.

*1.5 Rapport sur la dynamisation du monde des affaires brabançon wallon à l'international et l'émulation d'un réseau d'exportateurs (networkings alter ego entre entreprises exportatrices aguerries et starters, échanges d'expériences de terrain, témoignages, conseils) :*

Dans toutes les activités orientées à l'international, la CCIBW communique vers ses entreprises exportatrices mais également vers celles qui n'exportent pas encore. En effet, cette envie ou ce besoin d'exporter peut survenir à n'importe quelle étape du développement d'une entreprise.

Selon les produits ou services qu'elle offre, un « one shot » peut se présenter et enclencher le processus de prise de conscience que les exportations constituent un boost pour développer davantage le chiffre d'affaires d'une entreprise.

La CCIBW souligne la dynamisation du monde des affaires brabançon wallon vers l'international.

*1.6 rapport sur les réunions d'échanges d'expérience sur les marchés des pays d'Asie du Sud-Est avec l'Import & Export Club Pays Asie du Sud-Est*

Chaque année, la CCI du Brabant wallon lance un nouveau « Import & export Club » : en 2017, les Pays du Golfe persique, en 2018, les Pays de l'union Eurasienne et en 2019, les pays d'Asie du Sud-Est. Cette région compte 10 pays : Indonésie – Malaisie – Philippines – Singapour – Thaïlande – Brunei – Vietnam – Laos – Birmanie – Cambodge.

Cinq réunions ont été prévues, à raison d'une par mois, la première ayant eu lieu le 27 septembre 2019. 5 thématiques étaient animées par des experts de terrain différents et combinant les approches théoriques avec des partages d'expériences et échanges de bonnes pratiques.

Le public cible était les CEO's, Export Managers, d'entreprises en pleine croissance, avec déjà une expérience sur ces marchés, d'entreprises de petite, moyenne ou grande taille.

Chaque réunion s'est tenue au sein même des entreprises participantes, le groupe étant formé dès la 1<sup>ère</sup> réunion avec un maximum de 10 à 12 personnes.

*1.7 rapport sur les formations aux techniques douanières, le Paperless (documents douaniers en ligne) liées au commerce international et les Incoterms 2020 appelés « Ateliers du Commerce International » avec la participation de directeurs export/logistique/financier d'entreprises du Brabant wallon*

Les « Ateliers Douane » sont consacrés aux matières douanières pures. Il s'agit d'une formation intensive de 2 jours qui permet aux participants de maîtriser la matière douanière dans sa transversalité.

Elle a également pour objectif de préparer les entreprises aux formalités douanières suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Cette formation s'adresse aux négociants importateurs / exportateurs, aux responsables logistiques, aux responsables douanes, etc.

La formation « PaperLess Douane et Accises » est la nouvelle application entièrement électronique utilisée pour l'introduction et le traitement des déclarations douanières. A l'occasion de cette formation, les participants peuvent parcourir, case par case, la déclaration douanière, prendre connaissance des différentes étapes de rédaction et apprendre également à relever les erreurs éventuelles afin de les corriger.

Il est important pour tout exportateur d'être bien informé sur ce sujet car, même si cette tâche est confiée à un agent en douane ou un transporteur, c'est vers la société que se tournera la Douane en cas de demande d'explications si elle constate des imprécisions ou des erreurs dans la déclaration.

Les Incoterms® sont le langage de commerce international ; ils apportent une cohérence aux transactions internationales et permettent d'éviter des conflits commerciaux ou judiciaires dans les différentes régions du monde, en offrant des outils communs, compris et adoptés par tous. Les Incoterms® sont le fondement de tout contrat entre les fournisseurs et les clients. Accepter d'utiliser un terme de contrat commercial sans en comprendre toutes les implications peut s'avérer très dangereux pour l'entreprise. A noter que ces termes seront revus en 2020, car ils suivent la tendance de la globalisation.

Ces formations se donnent plusieurs fois par an avec des groupes de 8 à 12 personnes.

### *1.8 Rapport sur les Tables rondes « Pays » appelés « International Network Lunch » ou « FOCUS » avec la participation d'entrepreneurs du Brabant wallon :*

La CCI du Brabant wallon se dit fière de pouvoir proposer ce type de networking.

En effet, les entreprises qui participent aux « International Network Lunches » et au « FOCUS Pays » ont le privilège de pouvoir rencontrer et discuter avec l'Ambassadeur en personne. Ce fut le cas avec l'Ambassadeur d'Australie. En l'espace de quelques heures, les CEO ou Export managers rencontrent des personnes-clés qui les aident à se développer dans le pays mis à l'honneur.

Pour chaque pays mis à l'honneur, la CCI du Brabant wallon accueille son Ambassadeur en poste à Bruxelles, sa Chambre de Commerce belgo-étrangère, des experts (agents, attachés, financiers, experts risques, AWEX, ..) et des entrepreneurs brabançons wallons qui témoignent de leur vécu (leurs balbutiements, leurs succès, leurs obstacles, leurs pistes, leurs contacts,...) et partagent leurs expériences de terrain. L'événement est incontournable pour les exportateurs et toutes les entreprises désireuses d'investir à l'étranger. Il se déroule sous forme de conférence-lunch avec un buffet de spécialités du pays à l'honneur. Cette formule permet à chaque participant de rencontrer les personnalités économiques et diplomatiques invitées et d'échanger avec des entrepreneurs ayant les mêmes ambitions d'exportation.

### *1.9 Rapport sur les manifestations organisées et les réceptions des Ambassadeurs :*

Plusieurs fois par an, le Gouverneur du Brabant wallon invite la CCIBW à rencontrer l'Ambassadeur qui lui rend visite. L'objectif de cette réunion est de pouvoir enrichir les échanges en présentant l'institution brabançonne wallonne et ses spécificités. Ce fut le cas avec les Ambassadeurs de Moldavie, d'Allemagne, de Corée, d'Autriche et de Lituanie.

D'autre part, les « FOCUS » organisés par l'association sont des séances d'information axées sur l'actualité économique d'un pays, permettant ainsi aux entreprises d'obtenir de manière rapide et informelle des nouvelles chaudes sur les projets et opportunités d'investissement dans le pays concerné. En fonction des délais d'organisation, la séance « FOCUS » se fait avec la collaboration et la présence de l'Ambassadeur, permettant alors un entretien privilégié avec les participants.

## 2. Indicateurs quantitatifs

### *2.1 Nombre des conférences pour susciter l'intérêt de voir l'international comme source de croissance :*

26 rencontres networking internationales ont eu lieu en 2019.

*2.2 Nombre des conseils personnalisés (établissement du diagnostic, questionnements propres,...) :*

1.150 questions et échanges avec les entreprises membres qui rencontrent des soucis à l'exportation.

*2.3 Nombre des demi-journées en groupes (en cycle complet ou par module) :*

7 modules pour les Starters ont eu lieu en 2019, ainsi que 4 réunions du « Club Import & Export ».

*2.4 Nombre des sessions de formations techniques données par des experts (maîtrise des documents, des formalités, des réglementations en matière douanière, financière et fiscale, juridique) :*

7 modules du cycle Starters à l'international ont eu lieu en 2019, ainsi que 12 formations liées à des thématiques « Brexit » et « douanière pure ».

*2.5 Nombre de workshops pratiques avec une série de tâches à effectuer pour la réunion suivante (identification des acteurs du commerce international, des aides, des différences culturelles ; techniques de prospection, communication et négociation à l'international) :*

Il s'agit des 15 modules Starters (dont 7 en 2019) et des Formations en douane pure, des conférences sur des sujets tels que l'e-commerce, le financement à l'international et les documents douaniers en ligne.

*2.6 Nombre des rencontres clés avec des acteurs internationaux (parrainage par des chefs d'entreprises exportatrices phares, ambassades, réseau international des CCI, AWEX, autres réseaux internationaux etc...) :*

6 réunions du « Import & Export Club ».

2 réunions avec les Ambassadeurs pour les « International Network Lunches » et « Focus ».

5 missions à l'étranger en collaboration avec les CCI de Wallonie.

1 délégation québécoise en Brabant wallon.

*2.7 Nombre de participants à chaque événement organisé par l'a.s.b.l. :*

L'association a organisé 61 manifestations en 2019, pour un totale de 1.510 participants.

*2.8 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :*

- Flyers Starters : 500 ;
- CCI Mag : reportages sur les Starters et Club : 10 éditions par an, à raison de 8.000 exemplaires ;
- Site web : dans chaque activité liée à l'international placée dans l'agenda ou dans les articles et comptes rendus ;
- E-mailing : dans chaque activité liée à l'international annoncée dans l'e-mailing (en moyenne 2.500 adresses e-mails à chaque envoi) ;
- Rapport d'activités annuel (envoyé aux membres et disponible en ligne) ;
- Sur les panneaux d'accueil dans les bureaux de la CCIBW ;
- Sur le roll up « partenaires et soutien de la CCIBW »

*2.9 Nombre de rencontres clés avec des acteurs internationaux (parrainage par des chefs d'entreprises exportatrices phares, ambassades, réseau international des CCI, AWEX, les Tables rondes « Pays » appelés « International Network Lunch » ou « FOCUS », autres réseaux internationaux, etc) :*

26 événements ont été organisés par l'association en 2019.

## **Liquidation des subventions**

Subvention annuelle de fonctionnement de 35.000,00 € pour l'année 2019, octroyée le 21 mars 2019, avec une avance de 60 % (21.000,00 €), mise en liquidation le 25 mars 2019.

Le solde de la subvention a été mis en liquidation, sur base des justificatifs, en date du 07 septembre 2020.

## **Indicateur coût / qualité**

L'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a pour objet de promouvoir des liens entre les entreprises disposant d'un siège d'exploitation dans le Brabant wallon. Elle assure également la défense des intérêts économiques et juridiques de ses membres et anime des réseaux dynamiques de relations d'affaires.

La CCIBW fournit aux entreprises les conseils et les informations utiles pour assurer leur promotion auprès du public et des investisseurs.

Fort de son expérience avec des entreprises actives à l'international, l'association met en œuvre un programme d'accompagnement et de professionnalisation à l'internationalisation, avec pour objectif de sensibiliser les entreprises à l'importance d'être bien préparées pour démarrer une activité à l'international et ainsi maximiser la réussite de cette démarche.

Grâce au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie en Belgique, en Europe et dans le monde, les affiliés peuvent accéder aux marchés internationaux et nouer des contacts commerciaux avec les entrepreneurs d'autres pays. La réelle plus-value de la CCIBW s'inscrit, en 2019, dans l'accompagnement et le suivi des activités à l'exportation des entreprises du BW.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

## **Annexe n°35 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 mars 2017 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEI Lv) ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEI Lv) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 14 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 30832) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 10 août 2020 par l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEI Lv) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEI Lv) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017–2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEI Lv), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEI Lv)**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport sur INNOV2GO ;
- Rapport sur le programme d'accompagnement des créateurs de projets innovants en particulier ceux à haute valeur technologique ;
- Publications avec visibilité provinciale.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de créateurs potentiels d'entreprises accompagnés ;
- Nombre d'entreprises existantes accompagnées ;
- Nombre de nouveaux entrepreneurs formés ;
- Nombre et qualité des animations économiques organisées ;
- Nombre et qualité des actions promotionnelles mises sur pied ;
- Nombre de locaux loués à des entreprises ;
- Nombre d'ateliers collectifs ou de sous-groupes spécifiques, répartis sur dix semaines à raison d'un total de 80 heures.

### 3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités ;
- Comptes annuels et bilan.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative. Ils ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'a.s.b.l. de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

## **Rapport d'évaluation**

### 1. Indicateurs qualitatifs

#### 1.1. *Rapport sur la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise :*

Suite à la participation à une des trois sessions Innov2go en 2019, 5 « autocréations » d'emplois se sont réalisées en 2019.

INNOV2GO accueille généralement 2 profils majeurs de participants : des entrepreneurs en phase de démarrage qui cherchent à créer de la croissance, et des entrepreneurs en devenir qui cherchent à lancer leur activité.

Pour les participants de la première catégorie, la création d'emploi est plus difficile à distinguer car une croissance de l'activité conduit généralement dans un premier temps à rendre l'activité rentable avec les moyens humains qu'elle possédait déjà. Ensuite, l'essentiel de la création d'activité se fera dans un premier temps à travers le recours à de la consultance et de l'emploi très temporaire. Pérenniser l'emploi et créer des postes en CDI est assez rare dans la toute première phase de croissance d'entreprises de petite taille et dont le mode de financement repose sur l'autofinancement.

Pour le second profil d'entrepreneurs accompagnés, les entrepreneurs en devenir, la poursuite de la formation va conduire dans la plupart des cas à la création d'une unité d'entreprise dans les semaines ou les mois suivant la formation, à l'inscription dans une couveuse d'entreprise ou bien à l'abandon du projet. Dans le premier cas, il s'agit majoritairement d'entrepreneurs inscrits en couveuse d'entreprise ou d'ex-salariés bénéficiant d'un matelas financier temporaire suffisant ou étant en période de préavis. Pour ces entrepreneurs, un des buts premiers de la formation (atteignable en dix semaines) sera de tester la viabilité du projet grâce au digital, qui offre un accès très fiable, très rapide et très peu coûteux à un marché visé. L'obtention d'une réponse fiable et chiffrée, qu'elle soit positive ou négative, sera considérée comme une réussite aux yeux de l'association, le but étant pour ces entrepreneurs d'accélérer fortement leur phase de démarrage, de la réorienter au besoin vers un réel besoin de marché ou bien de la stopper s'il s'avère que le marché envisagé n'existe pas (ou en tous cas, n'offre pas ou trop peu de réponse).

La notion de création d'emploi revêt dans ce cadre un sens particulier car l'association l'envisage davantage en terme de « rentabilité de l'activité ». Si cette rentabilité est démontrée, elle conduira l'entrepreneur à démarrer son activité ou à l'accélérer dans la bonne direction.

L'évolution du statut de la personne dépassant largement la temporalité des formations proposées par le CEI Lv, il est difficile pour l'association, sinon d'observer ces évolutions, à tout le moins d'établir des liens de cause à effet fiables. Étant donné que l'a.s.b.l. suit ses participants dans la durée par la création d'une communauté autour de ses programmes, le recul devra lui permettre de mesurer et de comprendre de mieux en mieux ces effets.

### *1.2. Rapport sur INNOV2GO :*

Pour mémoire, INNOV2GO est un programme de formation pour projets de start-ups ou jeunes start-ups. Il est demandé aux candidats d'avoir déjà bien réfléchi leur projet et de savoir assez précisément ce qu'ils (elles) veulent. Il ne s'agit pas d'un cursus strictement théorique, le but poursuivi est bien la "mise en œuvre" du projet et sa confrontation réelle avec le marché, principalement avec l'aide des outils digitaux.

Les thématiques principales sont :

- apprentissage de la méthode « Lean » (gestion « au plus juste ») ;
- marketing digital ;
- test et design de son projet via le web, pour confronter le projet au marché ;
- growth hacking (accélération de croissance) ;
- automatisation des outils digitaux ;
- approche des business models les plus innovants ;

...

Les thématiques abordées touchent au cœur de l'innovation en ce que les techniques permettant aux projets innovant de naître et de croître sont elles-mêmes innovantes et en constante - et rapide - évolution. Se positionner fortement sur le digital implique de devoir se réinventer ou au minimum évoluer en permanence.

C'est pour cette raison que les formations INNOV2GO évoluent d'une session à l'autre, parfois subtilement, parfois plus radicalement.

2019 fut une année consacrée d'une part à augmenter le nombre de sessions en passant de deux à trois mais également à augmenter l'utilisation de « speed coaching » pour les anciens participants afin de leur permettre de conserver les acquis de leur formation mais également d'aller plus loin si nécessaire.

La deuxième session de 2019 fut également l'occasion d'un changement majeur dans la structure de la formation afin d'augmenter la vitesse d'acquisition de la matière et donc de permettre aux participants d'aller encore un cran plus loin dans le démarrage de leur projet.

Fin de l'année, un service complémentaire aux formations et aux séances de « speed coaching » a démarré. Celui-ci consiste en la création d'une plateforme en ligne qui reprend l'intégralité de la matière vue en formation mais en format court (capsules vidéo de quelques minutes). Le choix de la mise en ligne de la formation ainsi que le choix du format répondent à une difficulté constatée chez de nombreux participants de retenir toute la matière vue en formation, couplée à une difficulté pratique pour bon nombre de faire appel à des séances de « speed coaching », sensées jouer ce rôle de remise à niveau.

En parallèle, le groupe Facebook baptisé « On innove et on y va », constitue de plus en plus un outil d'échanges très efficace compte tenu du fait que de plus en plus de personnes y participent (les porteurs de projet des sessions précédentes et les formateurs).

### *1.3. Rapport sur le programme d'accompagnement des créateurs de projets innovants en particulier ceux à haute valeur ajoutée :*

Bien que le public suivant les formations proposées par l'association soit assez varié, de même que la nature des projets entrepreneuriaux portés, l'écosystème du CEI Lv, son identité liée à l'innovation et sa connexion à l'UCL et à ses centres de recherche, conduisent à ce que la proportion de projets en lien avec l'innovation technologique soit naturellement élevée sans devoir faire l'objet d'une démarche active de communication en ce sens.

Bien que 2019 ait été une année particulièrement variée en termes de nature de projets suivis, l'association recense quatre projets appartenant au domaine de l'innovation technologique.

#### 1.4. Publications avec visibilité provinciale :

Les campagnes publicitaires menées massivement sur les réseaux sociaux en 2019, ont offert une grande visibilité au programme Innov2go et ont contribué à le faire largement connaître. C'est à ce point, que ces effets se prolongent sur 2020 et ont conduit à ce qu'il n'ait plus été nécessaire de diffuser aucune publicité depuis le dernier trimestre de 2019 pour remplir les formations.

Aujourd'hui, les candidats arrivent spontanément au CEI Lv dans des proportions suffisantes pour remplir chaque cycle de formation.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Nombre de créateurs potentiels d'entreprises accompagnés : 29

2.2. Nombre d'entreprises existantes accompagnées : 10

2.3. Nombre de nouveaux entrepreneurs formés : 16

2.4. Nombre et qualité des animations économiques organisées / Nombre d'ateliers collectifs ou de sous-groupes spécifiques, répartis sur dix semaines à raison d'un total de 80 heures :

En 2019, 30 séances de formations ont été données, pour un total de 120 heures, ainsi qu'environ 15 heures de coaching individuel, effectué par les formateurs pour les porteurs de projet.

Trois sessions de formation à raison d'une soirée de quatre heures par semaine, réparties sur 10 semaines, par session. Le nombre de participants est idéalement établi à 10 par session avec un maximum de 12.

#### 1e session de janvier à mars 2019 (dix semaines) :

1. Présentation de la méthode « Lean »
2. Stratégies de communication digitale
3. Test phase 1 : prototypage du projet
4. Test phase 2 : marketing digital
5. Test phase 3 : analyse des résultats
6. Growth hacking : processus « AA »
7. Growth hacking : processus « RRR »
8. Automatiser les processus de vente
9. Initiation au RGPD
10. Étude de business models innovants

#### 2e session d'avril à juin 2019 (10 semaines) :

1. Présentation et exercice de vente en ligne via des campagnes Facebook
2. Analyse des résultats obtenus
3. Explication de la méthode « Lean » sur base de l'exercice effectué
4. Les différentes stratégies de communication digitale
5. Exploration de l'ensemble des méthodes et outils de marketing digital
6. Approche digitale du B2B (vendre grâce à LinkedIn)
7. Planification pour chaque projet des actions à mener sur les 12 prochaines semaines et choix des bons outils de marketing pour mener ces actions
8. Automatiser son marketing digital
9. Initiation au RGPD
10. Étude de « business models » innovants

#### 3e session d'octobre à décembre 2019 (10 semaines)

1. Présentation et exercice de vente en ligne via des campagnes Facebook
2. Analyse des résultats obtenus



3. Explication de la méthode « Lean » sur base de l'exercice effectué
4. Les différentes stratégies de communication digitale
5. Exploration de l'ensemble des méthodes et outils de marketing digital
6. Approche digitale du B2B (vendre grâce à LinkedIn)
7. Planification pour chaque projet des actions à mener sur les 12 prochaines semaines et choix des bons outils de marketing pour mener ces actions
8. Automatiser son marketing digital
9. Initiation au RGPD
10. Étude de business models innovants

2.5. Nombre et qualité des actions promotionnelles mises sur pied :

Trois campagnes publicitaires ont été menées sur les réseaux sociaux, ainsi que 5 campagnes d'emailing, dont sont provenus directement ou indirectement 18 des 29 entrepreneurs formés en 2019.

2.6. Nombre de locaux loués à des entreprises : 0

### **Liquidation des subventions**

Subvention annuelle de fonctionnement de 73.000,00 € pour l'année 2019, octroyée le 25 avril 2019, avec une avance de 60 % (43.800,00 €), mise en liquidation le 30 avril 2019.

Le solde de la subvention a été mis en liquidation sur base des justificatifs, à raison de 68.000,04 € (l'association renonçant à la différence entre le montant total (73.000,00 €) et les dépenses réellement engagées (68.000,04 €), à savoir : 4.999,96 €) en date du 26 octobre 2020.

### **Indicateur coût / qualité**

L'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEI Lv) est l'incubateur et la base de lancement pour les startups et les PME innovantes de l'écosystème de Louvain-la-Neuve ; en partenariat avec UCLouvain et son Parc Scientifique, elle porte son soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

L'association intervient dans la construction des projets d'entreprises et soutient les entreprises créées pendant les premières années de leur développement. Celle-ci offre également une gamme complète de services d'accompagnement (coachings et formations) et de support pour la création et le développement de projets innovants.

En proposant ses services d'accompagnement et de support pour la création et le développement de projets innovants, le CEI Lv favorise et met en valeur l'émergence et l'ancrage durable des entrepreneurs et de l'innovation en Brabant wallon, en basant essentiellement son accompagnement sur le digital et sa capacité d'évolution très rapide.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017- 2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 30928) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 14 août 2020 par l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

**Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)**

**Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport sur l'accompagnement de projets d'entreprise ;
- Rapport sur le co-entrepreneurship ;
- Rapport sur la co-transmission.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de créateurs potentiels d'entreprises accompagnés ;
- Nombre de projets d'entreprises accompagnés ;
- Nombre de nouveaux entrepreneurs formés dans le cadre du co-entrepreneurship ;
- Nombre d'entreprises concernées dans la co-transmission.

## 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

## **Rapport d'évaluation**

### 1. Indicateurs qualitatifs

#### *1.1 Rapport sur la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise :*

L'association a accompagné 36 entreprises en création ou en développement en 2019. La plupart commencent dans une configuration à une personne.

#### *1.2 Rapport sur l'accompagnement des projets d'entreprise :*

En 2019, la FJE a accueilli 125 nouveaux porteurs de projet souhaitant être accompagnés par l'association.

La plupart des porteurs sollicite la FJE via d'anciens bénéficiaires de l'accompagnement, via les membres de l'association (parrains, experts, partenaires, sponsors), via son site internet ou via son référencement sur le site des Chèques Entreprise de la Région wallonne.

33% de ces nouveaux contacts en 2019 ont déjà un statut d'indépendant et se réinterrogent sur l'aspect économique de leur projet.

62 % viennent pour tester une idée ou un projet encore à définir.

Parmi ces contacts, une personne sur deux est une femme, pourcentage constant de 50% par rapport à l'année 2018.

59 % des porteurs de projets résident dans le Brabant wallon, et ce pourcentage de « brabançons wallons » augmente encore si on y inclut les personnes ne résidant pas dans la province mais y suivant leurs études universitaires ou y travaillant.

Ensuite vient la Province de Namur avec 14%.

C'est ainsi que 80 % des premiers contacts de l'association ont un niveau d'études égal ou supérieur au BAC.

#### *1.3 Rapport sur le co-entrepreneurship :*

A l'issue de chaque session de co-entrepreneurship (formation de jour et les soirées 'Women'), une fiche d'évaluation est remise à chaque participant. Ces fiches reprennent entre autres l'appréciation du formateur, de la matière, de la pertinence du sujet pour leur projet/activité.

Il ressort un taux de satisfaction général supérieur à 95%.

Les remarques personnelles des participants sont traitées par l'équipe de la FJE dans les premières semaines suivant la fin des formations.

Un des objectifs en 2019 était la mise en place d'un espace de coworking. Avec le soutien de la s.c.r.l. in BW, celui-ci a vu le jour en fin d'année, 5 porteurs de projet / entrepreneurs ayant commencé à occuper l'espace.

La volonté de l'association de développer davantage cet espace de coworking l'a amenée à développer des collaborations avec l'UNamur et la Ville de Namur également.

#### *1.4 Rapport sur la co-transmission :*

Au cours de l'année 2019, la FJE a rencontré 1 entrepreneur, qui a été suivi pour un rachat d'entreprise, qui ne s'est finalement pas concrétisé.

## **2 Indicateurs quantitatifs**

2.1 *Nombre de créateurs potentiels d'entreprises accompagnés : 125*

2.2 *Nombre de projets d'entreprises accompagnés : 36*

2.3 *Nombre de nouveaux entrepreneurs formés dans le cadre du co-entrepreneurship :*

23 au total : 16 dans les ateliers en journée et 7 en soirée (cycle femmes entrepreneures)

2.4 *Nombre d'entreprises concernées dans la co-transmission : 1*

## **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement de 85.000,00 € pour l'année 2019 a été octroyée en date du 25 avril 2019, avec une avance de 60% (51.000,00 €), mise en liquidation le 30 avril 2019.

Le solde (40% soit 34.000,00 €) a été mis en liquidation sur base des justificatifs d'utilisation en date du 07 avril 2020.

## **Analyse qualité / coût du service**

La Fondation pour la Jeune Entreprise est une a.s.b.l. créée en 2000 à l'initiative de plusieurs chefs d'entreprise du Brabant wallon, conscients des difficultés rencontrées par les personnes qui souhaitent lancer ou développer leur activité.

L'objet social de l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise est l'aide aux entreprises de zéro à cinq ans ou plus généralement l'aide aux candidats entrepreneurs, aux nouveaux projets d'entreprises, aux jeunes entreprises ou à leur création.

La mission confiée à l'association consiste en l'accompagnement de projets d'entreprise avec l'appui d'un réseau de parrains : mise à disposition des compétences et du temps d'un réseau de patrons d'entreprises, d'experts ou d'anciens cadres dirigeants, quel que soit le niveau de maturité du projet.

La FJE a également pour vocation d'accompagner l'entrepreneuriat féminin et mixte au travers d'une approche collaborative (co-entrepreneurship). La cible est ici les PME traditionnelles (non technologiques), la méthode étant la mise en commun des réseaux, jusqu'à l'international (Réseau mondial des Femmes Chefs d'Entreprise).

Enfin, l'association est active dans le domaine de la co-transmission, aménageant le lieu et les conditions pour faciliter la transmission et/ou la cession d'entreprises. L'accompagnement tant du cédant que du repreneur est suivi en collaboration avec la Sowaccess.

L'indice coût / qualité du service est positif de par la formule d'accompagnement mise en œuvre via des parrains mais cet accompagnement reste très générique et non spécialisé.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°37 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018- 2020 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM)**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et l'objectif opérationnel 1.2 « Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 mars 2018 relative au contrat de gestion 2018-2020 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM) ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 30780) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmis en date du 03 juillet 2020 par l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018- 2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur les méthodes de gestion entrepreneuriale et commerciale adoptées ;
- Rapport qualitatif des manifestations (foires et salons) accueillies ;
- Rapport qualitatif des événements organisés par des tiers.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de manifestations d'animation accueillies et émanant tant du secteur privé que du monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels, touristiques et économiques du Brabant wallon ;
- Statistique sur la collaboration avec d'autres acteurs publics locaux et supra-locaux pour permettre de réaliser l'objet social et la mission constitutionnelle et décrétole de l'association ;
- Nombre de promotions du site via la presse et tout autre moyen multimédia tel qu'un site internet performant et les réseaux de promotion.

#### 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Grille et agenda de l'ensemble des manifestations accueillies ;
- Rapport du suivi de la convention avec la Commune de Court-Saint-Etienne ;
- Rapport des conventions de collaboration avec les autres acteurs publics locaux et supra-locaux ;
- Procès-verbaux des réunions du Comité de Pilotage.

## **Rapport d'évaluation**

### 1. Indicateurs qualitatifs

#### *1.1 Rapport sur les méthodes de gestion entrepreneuriale et commerciale adoptées :*

A l'issue de son Assemblée générale du 19 juin, qui a marqué la fin de mandat de Présidence de Madame Tiffany Fevery, le Conseil d'Administration de l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM) s'est réuni et a nommé à l'unanimité Monsieur Michaël Goblet d'Alviella, Bourgmestre de Court-Saint-Etienne, Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est composé de 16 membres dont des représentants de la Province du Brabant wallon, de la commune de Court-Saint-Etienne, du Centre Culturel du Brabant wallon (CCBW) et de six membres particuliers.

Depuis 2018, la gestion de l'a.s.b.l. fait appel hebdomadairement aux services d'un agent sous statut ALE, ce qui permet d'assurer les petites réparations quotidiennes et un entretien régulier des divers espaces. La collaboration avec la Commune de Court-Saint-Etienne permet également de solliciter certains services.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec les habitants et commerçants de Court Village, la gestion de l'a.s.b.l. informe son voisinage des différentes activités via un toutes-boîtes depuis septembre 2019.

Concernant les tarifs d'occupation, Le PAMexpo en applique trois distincts:

- Caritatif-Humanitaire, destiné aux associations à finalité humanitaire (ou événement dont l'ensemble des bénéficiaires est reversé à une œuvre caritative. La convention entre l'œuvre bénéficiaire et

l'organisateur doit être remise au PAM avant signature de la convention d'occupation. Une preuve du versement est également demandée) ;

- Associations: événement qui n'est pas à caractère commercial. Peut être organisé par une asbl ou une association de fait ;
- Commercial.

Les organisateurs sont libres de prestataires mais l'association dispose, si besoin, de contacts utiles si nécessaires.

Un acompte est demandé avant l'occupation et le solde à l'issue de l'événement. L'organisateur prend en charge sa consommation d'eau, de gaz et d'électricité.

Une convention d'occupation est réalisée entre l'organisateur et l'asbl. Celle-ci est également signée par les autorités communales. Il est demandé à l'organisateur de fournir un plan d'implantation de l'évènement, de compléter la fiche de renseignements et le formulaire C – prévention incendie (demandes relatives aux installations ou manifestations temporaires). L'ensemble du dossier est ensuite transmis à la commune de Court-Saint-Etienne, la fiche de renseignements à la Zone de police Orne-Thyle et à la Zone de secours du Brabant Wallon avec le formulaire C. Après analyse de ces documents, une réunion de coordination peut être mise en place avec les différents intervenants.

### 1.2 Rapport qualitatif des manifestations (foires et salons) accueillies :

Une douzaine d'évènements récurrents marquent la confiance des organisateurs envers le PAMexpo. La diversité des manifestations continue de montrer la force du hall qu'est sa polyvalence : salon SIEP et Jobs, salon félins, fête du petit élevage, salon BATI BW, salon du vin et du fromage. Le PAMexpo a accueilli le salon « C'est bon, c'est wallon » pour la première fois dans la province.

Grille et agenda de l'ensemble des manifestations accueillies en 2019				
Dates	Occupations	Organisateurs	Jours d'événements	Jour de montage/démontage
01 au 08/01	Féerie Stéphanoise	Commune de CSE	6	2
07 au 11/02	Salon de l'orientation	SIEP Wavre	2	3
08 au 18/03	Canto General	La Badinerie asbl	3	8
28/03 au 01/04	C'est bon, c'est wallon	Eventsmania sprl	2	3
04 au 19/04	Lady Cocktail	CCBW	2	14
04/06	Fête du Ramadan	Mosquée Assalan	1	/
07 au 10/06	Rallye motos	Moto rétros club	2	2
17/06	Formation feu	CCBW	1	/
23/06 au 02/07	Unisound festival	Unisound asbl	2	8
15 au 16/07	Labo Diabolo	CCBW	/	2
05 au 09/09	Cie des Chaussons rouges	CCBW	/	5
13 au 15/09	Exposition féline internationale	Organisation féline belge asbl	2	1
18 au 23/09	Fête du petit élevage	Amis du Petit élevage asbl	3	3
24 au 30/09	Survival Firefighter run	UPSPBW asbl	2	5
03 au 05/10	Fête du personnel	Clinique St Pierre	1	2
16 au 18/10	75 ans SRIW et SOGEPA	Cible communication	1	2
21 au 23/10	Salon Job's	Brabant wallon	1	2
07 au 12/11	BATI BW	It's so good sprl	3	3
16 au 17/11	Brocante-antiquités	DDS sprl	1	1
18 au 24/11	EN L'AIR festival	CCBW	2	5
01/12	Winter village	KH for you sprl	1	/

03 au 09/12	Salon du vin et du fromage	St Vincent Floreffe asbl	3	4
11 au 31/12	Féerie Stéphanoise	Commune de CSE	16	5
TOTAL			57	80
			137 jours d'occupation	

### 1.3 Rapport qualitatif des événements organisés par des tiers :

Au-delà de continuer de s'affirmer en tant que lieu de foires et de salons, l'accueil d'activités culturelles reste un axe important pour l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles. La proximité avec l'un de ses partenaires privilégiés, le Centre Culturel du Brabant wallon, permet de multiplier les collaborations.

Aussi, dans le cadre des 20 ans du hall et des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Badinerie a produit pour la troisième fois le Canto General au PAMexpo (du 08 au 18 mars 2019) et a rassemblé 3500 spectateurs.

C'est avec grande satisfaction que la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies a organisé pour la première fois sa fête du personnel au PAMexpo (du 03 au 05 octobre 2019). Le hall a également été choisi par la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) et la SOGEPa (Société wallonne de gestion et de participations) afin de célébrer conjointement leurs anniversaires respectifs, 40 et 35 ans (du 16 au 18 octobre 2019).

Retenons également la première porte ouverte de la zone de secours du Brabant wallon en marge de la deuxième édition du « Survival Firefighter Run » (du 24 au 30 septembre 2019).

## 2. Indicateurs quantitatifs

### 2.1 Nombre de manifestations d'animation accueillies et émanant tant du secteur privé que du monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels, touristiques et économiques du Brabant wallon :

Le PAMexpo a accueilli 23 manifestations, soit 137 jours d'occupations (57 jours d'événements et 80 jours de montage / démontage).

### 2.2 Statistiques sur la collaboration avec d'autres acteurs publics locaux et supra-locaux pour permettre de réaliser l'objet social et la mission constitutionnelle et décrétole de l'association :

Une collaboration avec le Brabant wallon lors de trois événements : les journées de l'orientation (SIEP Wavre), Survival Firefighter Run (UPSPBW a.s.b.l.), le salon Jobs ce qui représente 15 jours d'occupation (5 jours d'événements et 10 jours de montage/démontage).

Détail des occupations du Brabant wallon (jours de gratuité dans le cadre du contrat de gestion)				
Dates	Occupations	Organisateurs	Jours d'événements	Jour de montage/démontage
07 au 11/02	Salon de l'orientation	SIEP Wavre	2	3
24 au 30/09	Survival Firefighter run	UPSPBW asbl	2	5
21 au 23/10	Salon Job's	Brabant wallon	1	2
TOTAL			5	10
			15 jours d'occupation	

Une collaboration avec la commune de Court-Saint-Etienne à l'occasion de trois événements : la Féerie Stéphanoise (janvier et décembre) et le rallye motos rétros. Soit un total de 33 jours d'occupation (24 jours d'événements et 9 jours de montage/démontage).



Collaboration avec le CCBW : Le CCBW a occupé le PAMexpo pendant 31 jours pour diverses organisations et accueil de résidence d'artistes (5 jours d'évènements et 26 jours de montage/démontage) : Lady Cocktail, formation feu, labo de recherche Diabolo, Cie des Chaussons rouges, EN L'AIR festival.

Détail des occupations de la commune de Court-Saint-Etienne et du CCBW (jours de gratuité dans le cadre de la convention)				
Dates	Occupations	Organisateurs	Jours d'évènements	Jour de montage/démontage
01 au 08/01	Féerie Stéphanoise	Commune de CSE	6	2
04 au 19/04	Lady Cocktail	CCBW	2	14
07 au 10/06	Rallye motos	Moto rétros club	2	2
17/06	Formation feu	CCBW	1	/
15 au 16/07	Labo Diabolo	CCBW	/	2
05 au 09/09	Cie des Chaussons rouges	CCBW	/	5
18 au 24/11	EN L'AIR festival	CCBW	2	5
11 au 31/12	Féerie Stéphanoise	Commune de CSE	16	5
TOTAL			29	35
			64 jours d'occupation	

### 2.3 Nombre de promotions du site via la presse et tout autre moyen multimédia tel qu'un site Internet performant et les réseaux de promotion :

Le PAMexpo dispose de son propre site internet : [www.pamexpo.be](http://www.pamexpo.be). S'y retrouvent l'agenda des manifestations, un historique du Hall, une présentation de l'a.s.b.l. et un formulaire de contact. Les organisateurs peuvent y télécharger le logo du PAMexpo, la fiche de renseignements d'un évènement ou encore les plans du hall. Le trafic généré en 2019 est d'environ 52.300 visites contre environ 50.000 en 2018.

Une page Facebook dédiée (<https://www.facebook.com/pamexpo>) annonce également les activités, les communications officielles et relaie certains articles de presse qui concernent le PAMexpo. Cette page a obtenu 163 nouvelles mentions « J'aime » en 2019, pour un total de 603 mentions au 31 décembre 2019 et 640 abonnés. Un profil Instagram a également été créé courant 2019.

De nombreux médias diffusent l'actualité du lieu, par exemple en 2019 : TVCom, Sud presse, le Soir, la DH, l'Avenir, Vivacité, Antipode, le Bulletin communal, CCI mag, le forum stéphanois, [www.vivreici.be](http://www.vivreici.be), [www.ultrason.be](http://www.ultrason.be).

### Liquidation des subventions

Subvention annuelle de fonctionnement de 60.000,00 € pour l'année 2019, octroyée le 04 avril 2019, et mise en liquidation en date du 08 septembre 2020.

Subvention extraordinaire de 1.045.000,00 €, octroyée en date du 17 décembre 2015, à titre de subvention à l'investissement sur infrastructure pour soutenir les travaux des mises aux normes et d'aménagement du Parc à Mitrailles. Cette subvention est liquidée par tranche, à savoir :

- une avance de 25%, soit 261.250,00 €, en date du 20 janvier 2016 ;
- une 1<sup>ère</sup> tranche de 5.134,27 € en date du 07 avril 2020 ;
- une 2<sup>ème</sup> tranche de 161.502,31 € en date du 19 mai 2020 ;
- une 3<sup>ème</sup> tranche de 32.379,30 € en date du 06 juillet 2020 ;
- une 4<sup>ème</sup> tranche de 101.020,19 € en date du 22 juillet 2020 ;
- une 5<sup>ème</sup> tranche de 209.873,75 € en date du 18 août 2020 ;
- une 6<sup>ème</sup> tranche de 68.543,79 € en date du 03 décembre 2020 ;
- une 7<sup>ème</sup> tranche de 1.935,12 € en date du 03 décembre 2020.

A ce jour, sur base des pièces justificatives reçues, le montant justifié se porte donc à 841.638,73 € (les travaux étant toujours en cours et l'association ayant jusqu'au 31 octobre 2021 afin de justifier le solde restant).

### **Indice coût / qualité**

L'association a pour but de concevoir et gérer, notamment sur le site du Parc à Mitrailles à Court-Saint-Etienne, un centre d'évènements à caractère socioculturel, artistique, économique et touristique. La vocation de ces évènements est régionale, européenne et internationale.

Le site du PAMexpo se veut être un instrument de dynamisation des divers secteurs de la vie provinciale et, en particulier, un outil au service du développement économique du Brabant wallon et qu'à ce titre, il joue, directement ou indirectement, un rôle moteur dans le déploiement de l'économie et le rayonnement culturel du Brabant wallon. De plus, le PAMexpo, au vu de son architecture, de sa dimension et de sa modularité, uniques en Brabant wallon, permet une gamme de produits évènementiels incomparables. En termes d'accueil, le PAMexpo peut accueillir, au maximum, 1.600 visiteurs.

En 2019, le PAM a accueilli un total de 23 manifestations représentant un total de 137 jours d'occupation (57 jours d'évènements et 80 jours de montage/démontage).

Préparée en 2017, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'étude et à la direction des travaux d'aménagement du PAMexpo a été établie entre l'association et la Commune de Court-Saint-Etienne en janvier 2018. La première exécution, visant la mise en conformité de la structure du hall comprenant la peinture intumescente RF30' de la charpente métallique ainsi que le renforcement de certaines poutres, a été effectuée en juin et août 2018. La suite des travaux d'aménagement est actuellement en cours dans le respect de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Au terme de ceux-ci, le PAMexpo sera notamment doté de nouveaux équipements tels que : un nouveau bloc sanitaires, un espace cuisine ainsi qu'un bureau de production pour les organisateurs. Ces éléments permettront d'augmenter l'attractivité et la plus-value du PAMexpo lors du choix d'un lieu auprès d'organisateur d'évènements. A ce titre, il est à noter qu'en 2019, le PAMexpo a accueilli le salon « C'est bon, c'est wallon » pour la première fois dans la province ; que la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies y a organisé pour la première fois sa fête du personnel et que le hall du PAMexpo a été choisi par la SRIW (Société Régionale d'Investissement de Wallonie) et la SOGÉPA (Société wallonne de gestion et de participations) afin de célébrer conjointement leurs anniversaires respectifs, 40 et 35 ans.

Le volume et la diversité des manifestations accueillies (émanant tant du secteur privé que du monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels, touristiques et économiques du Brabant wallon) et la qualité des résultats observés en termes de couverture à l'année (137 jours d'occupation) permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 60.000,00 € versus la qualité des prestations de l'association est très positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017- 2019 conclu entre le**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.3 « Mobiliser une force d'investissements durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés »,

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2017 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Brabant Wallon, Agro-Qualité ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 8 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC 30716) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmis en date du 23 juillet 2020 par l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 2. Indicateurs qualitatifs

- Elaboration, adoption et suivi de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique ;
- Agréments obtenus et/ou maintenus dans le cadre de l'exécution des missions confiées à l'association ;
- Campagne de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux ;
- Rapport des collaborations établies avec des tiers (Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées,...)

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisées de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyses de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyse de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques) ;
- Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association ;
- Période 2018-2019 : Statistique de nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage en Brabant wallon ;
- Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA ;
- Evolution du nombre de demandes de consultance agricole visant la mise en place de systèmes d'autocontrôle à la ferme pour les productions primaires végétales et animales ;
- Evolution du nombre de géo-références des terres agricoles ;
- Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées ; rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en Brabant wallon ;
- Evolution des ressources humaines de l'association en ETP ;
- Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW » ;
- Listing de l'offre produits ;
- Evolution du nombre et du type de points de vente ;
- Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW ».

#### 4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Rapport annuel d'activités du Réseau REQUASUD ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Rapports commercial et financier de la plateforme logistique et de promotion « Made in BW ».

### **Rapport d'évaluation**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

##### *1.1 Elaboration, adoption et suivi de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique :*

La Charte, véritable outil de gestion de la relation entre le producteur et la plate-forme logistique Made in BW, a subi quelques modifications en vue de sensibiliser les producteurs à l'importance de respecter scrupuleusement les procédures logistiques. Ces modifications ont été validées par le Conseil d'administration en date du 06 mai 2019. Ces procédures ont été présentées le 28 juin 2019 lors de l'Assemblée des producteurs. La nouvelle version est d'application depuis cette date.

#### *1.2 Agréments obtenus et/ou maintenus dans le cadre de l'exécution des missions confiées à l'association :*

Faisant suite à l'audit réalisé au sein des installations de Made in BW, à Wavre, le 04 octobre 2019, la plateforme a obtenu le Certificat Biologique auprès de l'organisme de certification Ceritsys (reçu le 09 octobre 2019). Cette certification permet à présent à la plate-forme de livrer les magasins Bio eux-mêmes certifiés.

#### *1.3 Campagne de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux évènements provinciaux :*

En support visuel à son compte Facebook, l'association a créé un compte Instagram afin d'étendre sa présence sur les réseaux sociaux.

Du 02 au 20 décembre 2019, la plateforme a proposé des colis cadeaux et ouvert un « Pop-up store » au sein de ses installations à Wavre, avec pour objectif de promouvoir des produits fraîchement entrés dans l'assortiment et permettre aux employés et habitants des alentours du zoning nord de pouvoir acquérir des produits locaux, tant pour offrir en cadeau que pour cuisiner à l'occasion des repas de fêtes.

Participation aux marchés du terroir de l'Ascension le 30 mai 2019, de la Pentecôte le 10 juin 2019 et « Gourmandises d'hiver » le 13 décembre 2019.

A l'occasion de ces marchés, Made in BW tient un stand sur lequel le client peut également acquérir/commander les produits non représentés sur le marché.

Participation au Salon « Tables Gourmandes » et au Gala « Viva for Life ».

Evènements culinaires se déroulant le dernier weekend du mois de Novembre, au cours desquels Made in BW met en avant les produits locaux sous forme de show cooking et par la tenue d'un stand. A l'entame de ce weekend, un gala au profit de Viva for life est organisé. Made in BW soutient l'action en mobilisant ses producteurs afin que ceux-ci fournissent les produits nécessaires à la création d'un menu « Made in BW ».

Organisation, en collaboration avec le Brabant wallon, des « Apéros Produits locaux » le 12 septembre 2019. Cet évènement, dont c'était la première édition, avait pour but de permettre aux employés travaillant dans le zoning nord de Wavre de partager un moment convivial autour de produits locaux, tout en soutenant la cause Viva For Life.

#### *1.4 Rapport des collaborations établies avec des tiers (Province du Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées, ...)*

Dans le cadre du partenariat avec Sodexo, mise en place d'une collaboration avec les Parlements wallon, flamand et européen. Ce partenariat consiste en la livraison de légumes et laitages dans les restaurants des institutions, en favorisant l'achat de surplus pour éviter le gaspillage alimentaire et l'impact économique auprès des producteurs.

Dans la continuité de la collaboration avec le Brabant Wallon, une communication mensuelle sur une gamme de produits en rapport avec la saison et/ou les fêtes a été publiée sur l'intranet provincial, permettant ainsi aux agents d'acheter des produits locaux.

## 2. Indicateurs quantitatifs

*2.1 Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisées de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyse de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyse de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques) :*

Nombre de coordonnées GPS : 2.565

Nombre d'échantillons transmis : 3.522

Les échantillons transmis sont répartis comme suit :

Chaîne	Nombre d'échantillons qui ont été transmis
Qualité des Sols	2634
Qualité des Nitrates Sols	716
Qualité Minérales Fourrages et NIR Fourrages	138
Qualité des Amendements organiques	34

Il est évident que ces données analytiques sont transférées en préservant l'anonymat des clients.

*2.2 Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association :*

110 comptabilités de gestion ont été tenues en 2018

108 comptabilités de gestion ont été tenues en 2019

Une stabilité de l'activité en comptabilités agricoles est observée depuis plus de 10 ans.

*2.3 Période 2018-2019 : Statistique du nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage en Brabant wallon :*

Deux, tenues pour la Ferme de Gentissart et Tomate Chérie.

*2.4 Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA :*

En 2019, 20 dossiers ont été instruits, dont 19 demandes d'investissements et 1 dossier de reprise.

En 2019, les investissements immobiliers sont majoritaires (60%) ; viennent ensuite, les investissements en mobilier (35 %) et enfin les reprises d'exploitations (5%).

En 2019, 4% des dossiers instruits concernent des exploitations situées dans le secteur Ouest du Brabant wallon, 19 % dans le Centre du Brabant wallon et 77% dans l'Est.

*2.5 Evolution du nombre de demandes de consultance agricole visant la mise en place de systèmes d'autocontrôle à la ferme pour les productions primaires végétales et animales :*

Le service de consultance n'a pas été sollicité en 2019.

*2.6 Evolution du nombre de géo-références des terres agricoles :*

352 parcelles ont été géo-référencées en 2019.

*2.7 Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées :*

En 2019, 35 demandes ont été enregistrées parmi lesquelles on compte 4 nouveaux clients pour un total des hectares mesurés s'élevant à 277,20 ha, et répartis comme suit : 218,36 ha mesurés à l'Est, 3,39 ha au Centre, 34,25 ha à l'Ouest et 21,20 ha hors BW.

*2.8 Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en Brabant wallon :*

Aucune sollicitation de ce service en 2019.

*2.9 Evolution des ressources humaines de l'association en ETP :*

Le nombre d'employés n'a pas évolué en 2019 et est resté de 9 ETP + un 2/5 temps.

*2.10 Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in Bw » :*

Passage de 65 producteurs en 2018 à 79 producteurs en 2019, soit une augmentation de 21%.

*2.11 Listing de l'offre produit :*

Le listing « produits locaux » est décliné sous forme de cadenciers en fonction du type de clientèle. Il est consultable à l'administration.

*2.12 Evolution du nombre de points de vente :*

Passage de 161 points de vente à 217 points de vente de décembre 2018 à décembre 2019. Ces points de vente sont essentiellement la grande et moyenne distribution ainsi que les épiceries de proximité.

Carrefour	45
Delhaize intégré	31
Delhaize franchisé	56
Mestdagh	25
Cora	5
Epicerie et comptoirs	55

*2.13 Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW » :*

En 2019, les ventes s'établissent à 803.607,96€ pour 808.578,11€ en 2018.

### **Liquidation des subventions**

Subvention annuelle de fonctionnement de 265.000,00 € pour l'année 2019, octroyée le 23 mai 2019, avec une avance de 80% (212.000,00 €), mise en liquidation le 24 mai 2019.

Le solde de la subvention a été liquidé en date du 10 juillet 2020 sur base des justificatifs.

Subvention en nature, octroyée en date du 26/9, et valorisée à hauteur de 4.689,62 €, pour le prêt d'un camion frigo du 1/07 au 1/09/2019.

### **Indice coût / qualité**

L'a.s.b.l. BWAQ a pour objet d'encadrer techniquement et économiquement les agriculteurs brabançons wallons, y compris dans le cadre d'une reconversion; de développer des outils d'aide à la décision pour une agriculture raisonnée de qualité; d'organiser des programmes de formations techniques et informatiques à destination des agriculteurs, particulièrement des agriculteurs

débutants; favoriser et d'encourager la diffusion des produits locaux via les circuits courts, mais aussi le rapprochement avec la grande distribution, l'HORECA, les collectivités et les petites épiceries et comptoirs fermiers.

Via ses actions, l'asbl offre des services uniques aux acteurs agricoles du BW.

Dans le cadre du renouvellement de son contrat de gestion 2020-2022, l'association inscrira ses activités dans le cadre du nouvel écosystème ID2FOOD, développé par l'a.s.b.l. CAP Innove à Nivelles.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

## **Annexe n°39 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 juin 2018 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI ;

Vu les statuts de la s.a. de droit public Société d'assainissement et de réhabilitation des sites industriels du Brabant wallon (SARSI) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC30986) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que la s.a. de droit public SARSI a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;



## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI**

#### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

##### 1. Indicateurs qualitatifs

- Nombre d'études déposées aux administrations concernées ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site, à savoir :
  - étude d'orientation ;
  - étude de caractérisation ;
  - plan d'assainissement.
- Nombre d'études déposées aux administrations concernées ayant trait à la gestion urbanistique et/ou à la ré-urbanisation d'un site, à savoir :
  - demande de permis d'urbanisme et/ou d'urbanisation ;
  - demande de permis unique ;
  - demande de permis socio-économique ;
  - demande de permis permettant ou induisant une modification des affectations des biens initialement prévues au plan de secteur.
- Nombre de marchés publics mis en œuvre pour la réalisation de travaux de tout type (démolition, construction, création de voirie, etc.) ;
- Nombre de marchés publics mis en œuvre pour la réalisation d'études de tout type (urbanistique, architecturale, structurelle, prospective, etc.) ;
- Nombre de contacts passés avec des organismes tiers désignant la SARSI comme maître d'ouvrage délégué ;
- Nombre d'actions de développement lié aux activités de la SARSI et de promotion du partenariat avec la Province (Colloque, présentation publique, etc.) ;
- Nombre de partenariats développés avec les autres acteurs publics ou privés du Brabant wallon ;
- Nombre d'études ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site ainsi que d'études de gestion urbanistique et/ou ré-urbanisation ayant fait l'objet d'autorisations administratives par les administrations concernées ;
- Toute superficie de terrain ayant fait l'objet de travaux d'assainissement ou faisant l'objet de travaux de ré-urbanisation ;
- Montant investi en études ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site ;
- Montant investi en travaux ayant trait à la gestion urbanistique et/ou la ré-urbanisation d'un site ;
- Montant investi en travaux ayant trait à l'assainissement et/ou la ré-urbanisation d'un site ;
- Nombre de sites en cours de réaffectation.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- Rapport sur les actions de développement, de reconversion et de promotion de la Province ;
- Rapport sur les partenariats développés avec les autres acteurs publics du Brabant wallon.

### **Rapport d'évaluation**

#### 1. Indicateurs quantitatifs

##### 1.1. *Nombre d'études déposées aux administrations concernées ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site, à savoir :*

- étude d'orientation

Nivelles : en octobre 2019, la SARSI a réceptionné du bureau SGS la première version de l'étude d'orientation concernant le site du « TEC » à Nivelles.

Tubize : en septembre 2019, la SARSI (via SOFINPRO) a réceptionné du bureau SGS la première version de l'étude d'orientation concernant le site « SOCOL » à Tubize.

- étude de caractérisation

Genappe : en 2019, le bureau Aries Consultants a été chargé de réaliser une étude de caractérisation du sol pour le site de l'ancienne sucrerie de Genappe (une vingtaine d'hectares destinés à accueillir du logement (300 unités), des PME et deux écoles).

- plan d'assainissement : néant

##### 1.2. *Nombre d'études déposées aux administrations concernées ayant trait à la gestion urbanistique et/ou à la ré-urbanisation d'un site, à savoir :*

- demande de permis d'urbanisme et/ou d'urbanisation : néant
- demande de permis unique : néant
- demande de permis socio-économique : néant
- demande de permis permettant ou induisant une modification des affectations des biens initialement prévues au plan de secteur : néant
- autre : La SARSI a piloté en 2019 la finalisation de la première phase de l'étude d'opportunités de réhabilitation et de développement du site « Brenta » à Tubize.

##### 1.3. *Nombre de marchés publics mis en œuvre pour la réalisation de travaux de tout type (démolition, construction, création de voirie, etc.) :*

1 marché public de démolition et désamiantage du bâtiment communément appelé Maison du Directeur sur le site de l'ancienne sucrerie à Genappe ainsi que l'installation d'une plateforme destinée à accueillir provisoirement l'école NESPA s'est poursuivi en 2019.

##### 1.4. *Nombre de marchés publics mis en œuvre pour la réalisation d'études de tout type (urbanistique, architecturale, structurelle, prospective, etc.) :*

- 1 marché public de levé topographique du site de l'ancienne sucrerie à Genappe s'est finalisé en 2019.
- 1 marché public portant sur une étude d'opportunité immobilière sur le site « Brenta » à Tubize s'est poursuivi et a vu sa première phase finalisée en 2019.

1.5. *Nombre de contacts passés avec des organismes tiers désignant la SARSI comme maître d'ouvrage délégué :*

- La SARSI a poursuivi, en 2019, sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la Ville de Tubize afin de piloter une étude d'opportunités de développement du site « Brenta » dans le centre de Tubize.
- La SARSI a poursuivi, en 2019, sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le « TEC » du Brabant wallon afin de piloter la réhabilitation du dépôt de Nivelles.

1.6. *Nombre d'actions de développement lié aux activités de la SARSI et de promotion du partenariat avec la Province (Colloque, présentation publique, etc.) :*

En 2019, avec les acteurs provinciaux, la SARSI a présenté le projet de réhabilitation de l'ancienne sucrerie de Genappe, à Cannes, au MIPIM (marché international des professionnels de l'immobilier).

1.7. *Nombre de partenariats développés avec les autres acteurs publics ou privés du Brabant wallon :*

4 partenariats se sont développés avec d'autres acteurs du Brabant wallon en 2019 :

- Ancienne sucrerie (Genappe) : Ville de Genappe, école « Nespa » et collège « Père Damien » ;
- « SOCOL » (Tubize) : (via SOFINPRO) Ville de Tubize ;
- Dépôt « TEC » (Nivelles) : TEC Brabant wallon ;
- « Brenta » (Tubize) : Ville de Tubize.

1.8. *Nombre d'études ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site ainsi que d'études de gestion urbanistique et/ou ré-urbanisation ayant fait l'objet d'autorisations administratives par les administrations concernées :*

Tubize (via SOFINPRO) : le juge de paix a approuvé en 2019 l'expulsion des personnes occupant sans autorisation le site de l'ancienne sucrerie.

1.9. *Toute superficie de terrain ayant fait l'objet de travaux d'assainissement ou faisant l'objet de travaux de ré-urbanisation :*

Genappe : Démolition et désamiantage du bâtiment communément appelé « Maison du Directeur » ainsi que l'installation d'une plateforme destinée à accueillir provisoirement l'école « Nespa ».

1.10. *Montant investi en études ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site :*

- Nivelles : étude d'orientation : charges 2019 = 35.938,80€ / décaissé 2019 = 10.870,50€ ;
- Tubize (via SOFINPRO) : étude d'orientation : charges et décaissé 2019 = 49.515,61€ ;
- Genappe : étude de caractérisation/plan de mesurage : charges et décaissé 2019 = 41.353,36€.

1.11. *Montant investi en travaux ayant trait à la gestion urbanistique et/ou la ré-urbanisation d'un site :*

Aucun montant n'a été investi en travaux ayant trait à la gestion urbanistique et/ou la ré-urbanisation d'un site en 2019.

1.12. *Montant investi en travaux ayant trait à l'assainissement et/ou la ré-urbanisation d'un site :*

Genappe : Démolition et désamiantage : charges et décaissé 2019 = 54 934,01€.

### *1.13. Nombre de sites en cours de réaffectation :*

4 sites sont en cours d'étude dans le but de pourvoir à leur réaffectation :

- Genappe (Ancienne Sucrierie) ;
- Nivelles (SRWT) ;
- Tubize (« Brenta ») ;
- Tubize (« SOCOL ») (via SOFINPRO).

## **2. Indicateurs qualitatifs**

### *2.1. Rapport sur les actions de développement, de reconversion et de promotion de la Province :*

La participation à l'édition 2019 du MIPIM dans le cadre d'une délégation provinciale pour présenter les projets relatifs à la reconversion de l'ancienne sucrierie de Genappe a assuré au Brabant wallon une visibilité au niveau international.

### *2.2. Rapport sur les partenariats développés avec les autres acteurs publics du Brabant wallon :*

En fonction de la nature des projets portés par la SARSI, celle-ci a à cœur de nouer des partenariats préférentiellement avec les acteurs publics provinciaux.

Actuellement, l'association s'emploie à donner une seconde vie à quatre sites (ancienne sucrierie, dépôt « TEC », « SOCOL » - via SOFINPRO - et « Brenta »). Dans ce cadre, elle collabore, entre autres, avec la Ville de Genappe, le « TEC » Brabant wallon et la Ville de Tubize (via SOFINPRO partiellement). Vu leur mission d'utilité publique, il faut ajouter les écoles « Nespa » et « Père Damien ».

## **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement pour l'année de 2019, d'un montant de 125.000,00 €, octroyée par le Collège provincial en date du 21 mars 2019, suivant le contrat de gestion 2017-2019, a été mise en liquidation le 06 juillet 2020.

## **Analyse coût / qualité du service**

La réhabilitation de friches à travers le développement de projets immobiliers dont la création d'infrastructures pour l'accueil d'activités économiques constitue le cœur des missions de la SARSI.

Ces tâches indispensables à un usage parcimonieux de la ressource foncière sont des entreprises au long cours. Par conséquent, l'association précise qu'il est délicat de faire transparaître l'ampleur exacte du travail et des réalisations sur une courte échelle temporelle.

L'association rappelle que 2019 fut une période de transition, avec le départ du responsable des projets et l'installation d'un nouveau Conseil d'Administration.

Si le rapport d'évaluation de la SARSI est jugé peu satisfaisant, l'association a néanmoins continué de mener en 2019, malgré ces changements structurels en son sein, les projets déjà entamés dans le cadre de ses diverses missions de réhabilitation de sites industriels et des études y afférentes.

Par ailleurs, le contrat de gestion liant la SARSI au Brabant wallon n'a pas été renouvelé pour la période 2020-2022.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été globalement été remplies de manière satisfaisante par l'association.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017- 2019 conclu entre le Brabant wallon et la s.c.r.l. in BW Association Intercommunale (in BW)**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » et 1.4 « Accompagner une transition sociétale vers un monde plus raisonné » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.c.r.l. in BW Association Intercommunale (in BW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 20 décembre 2018 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 juin 2019 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de la s.c.r.l. in BW Association Intercommunale (in BW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC 30819) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmis en date du 11 août 2020 par la s.c.r.l. in BW Association Intercommunale (in BW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que la s.c.r.l. in BW Association Intercommunale (in BW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017- 2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.c.r.l. in BW Association Intercommunale (in BW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.c.r.l. in BW Association Intercommunale (in BW)**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur la mise à jour du cadastre précis reprenant l'ensemble des sites industriels à réhabiliter, répertoriés en Brabant wallon, par type d'affectation et par type de zone, par état d'avancement de leur réhabilitation et l'identification des opérateurs en charge de ces réhabilitations ;
- Rapport sur la réhabilitation potentielle des sites industriels afin d'identifier les priorités sur le territoire ;
- Rapport sur le secteur touristique dans le cadre de la participation au comité stratégique touristique mis en place par le Collège provincial ;
- Rapport sur l'animation économique en termes des collaborations et partenariats avec les opérateurs économiques : Mind & Market, UCM, les associations d'entreprises, Cercle du Lac, .... renforçant ainsi le maillage indispensable au territoire ;
- Rapport en termes d'éducation/environnement : problématique des déchets, sensibilisation à mieux recycler tenant compte de l'environnement de chacun ;
- Rapport sur l'accueil des délégations étrangères (lors de la venue de missions ponctuelles, de l'ABBW...) au travers des visites et explication de la politique de gestion des déchets développées en Brabant wallon et apport de matériel (film, brochure, compétences dans le cadre des missions internationales de la Province du Brabant wallon) ;
- Rapport sur la gestion et développement du crématorium, en lien avec les besoins de la population ;
- Rapport sur la lutte contre les inondations : mission de conseil et/ou opérateur d'actions coordonnées entre parties en concertation avec les communes du Brabant wallon, GISER et les partenaires institutionnels du BW selon leurs domaines d'expertises ;
- Rapport sur l'état de l'aménagement du territoire de la Province du Brabant wallon – Contribution d'in BW ;
- Rapport sur la situation économique de la Province du Brabant wallon – Contribution d'in BW ;
- Rapport de l'état de l'environnement de la Province du Brabant wallon – Contribution d'in BW ;
- Rapport sur la mise à disposition gratuite de fontaines à eau dans les festivals organisés dans les communes du Brabant wallon.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de projets économiques accompagnés ;
- Nombre et qualité des entreprises nouvelles accueillies dans les parcs d'activité économique gérés par l'association ;
- Nombre de bâtiments-relais construits et nombre et qualité des entreprises y accueillies ;
- Nombre de bâtiments vendus et destination ;
- Nombre de sites économiques désaffectés rénovés ;
- Nombre de plans d'égouttage établis ou modifiés ;
- Volume des nouveaux égouts construits ;
- Volume et qualité des infrastructures utilisées directement ou indirectement pour l'épuration des eaux usées ;
- Volume des travaux d'épuration réalisés pour les communes ;
- Volume des eaux usées épurées ;
- Volume des gadoues de vidange des fosses septiques éliminées ;

- Volume des déchets collectés, par catégorie et infrastructure ;
- Volume des déchets traités, par catégorie et infrastructure ;
- Volume de l'énergie récupérée en suite de traitements de déchets ;
- Volume et contenu des conseils de prévention en matière de déchets ;
- Chiffre d'affaire ;
- Volume des investissements consentis.

### 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

## Rapport d'évaluation

### 1. Indicateurs qualitatifs

*1.1 Rapport sur la mise à jour du cadastre précis reprenant l'ensemble des sites industriels à réhabiliter, répertoriés en Brabant wallon, par type d'affectation et par type de zone, par état d'avancement de leur réhabilitation et l'identification des opérateurs en charge de ces réhabilitations :*

*1.2 Rapport sur la réhabilitation potentielle des sites industriels afin d'identifier les priorités sur le territoire:*

L'opérateur chargé de la réhabilitation des sites industriels en Brabant wallon est la SARSI – la Société d'Assainissement et de Rénovation des Sites Industriels du Brabant wallon. Dotée par décret d'un pouvoir d'expropriation, elle a réalisé le parc d'affaires de Fabelta Nord à Tubize, la plateforme portuaire et la réhabilitation du SIR à Clabecq. Elle œuvre actuellement à la réhabilitation de l'Ancienne Sucrierie de Genappe. Il y a lieu de se référer au lien <https://niveinvest.be/infrastructures/>

*1.3 Rapport sur le secteur touristique dans le cadre de la participation au comité stratégique touristique mis en place par le Collège provincial:*

En 2016, in BW a intégré le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie (CITW+). L'ingénierie touristique est un outil important permettant de rencontrer les missions d'attraction territoriale de l'intercommunale.

L'étude pour « la création d'une base de loisirs et de développement du port de plaisance de la commune de Ittre » sur la zone de loisirs de 24 hectares bordée par le canal a été finalisée en 2019 et ses conclusions partagées avec la commune d'Ittre et la Province. Une aide sera apportée à la commune, à sa demande, sur ce dossier.

Une étude intitulée « Mise en valeur touristique du site de la bataille de Ramillies » a également été lancée en 2019. Les résultats sont attendus pour 2020.

De plus, in BW a participé à plusieurs comités stratégiques touristiques dont le dernier a eu lieu début 2019. Depuis, ceux-ci ont été remplacés par des groupes de travail « 27 + 1 » pour lesquels in BW peut être invitée. La collaboration entre in BW et le Service du Tourisme et folklore réside essentiellement au niveau du suivi d'études de développement de clusters touristiques pilotés par in BW et subventionnés par le CITW+ (le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie).

*1.4 Rapport sur l'animation économique en termes des collaborations et partenariats avec les opérateurs économiques : Mind & Market, UCM, les associations d'entreprises, Cercle du Lac, .... renforçant ainsi le maillage indispensable au territoire :*

Dans le cadre de l'accompagnement collectif des entreprises, le service Economique a, en 2019, organisé ou collaboré à l'organisation de 21 événements divers (plan formation-insertion, environnement, marchés publics, fiscalité, ...) avec tous les partenaires économiques (UCM, CCIBW, Forem, Associations etc...) réunissant plus de 470 personnes issues des entreprises du Brabant wallon.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement individuel des entreprises, le service économique a accompagné une vingtaine d'entreprises pour l'obtention des aides à l'investissement de la Wallonie.

Publication de l'édition 2019 du « Brabant wallon en chiffres » avec la Fondation Economique et Sociale du Brabant wallon.

Mise en place de l'action « Smart mobility Nivelles » (Lauréat de l'appel à projet « mobilité douce » en 2018) : l'installation de box vélo et vélos électriques dans les PAE (Parcs d'activités économiques) de Nivelles.

Au niveau représentativité, in BW est comme administrateur (1 siège) de :

- L'Alliance Centre BW, Nivelles Entreprises, U.E.D. (Union des entreprises pour le développement de l'ouest du Brabant wallon), CAEP (Le Cercle des Acteurs Economiques de Perwez), Fondation Jeune Entreprise, l'a.s.b.l. Mind & Market.

Membres de :

- WLBA (Waterloo Lasne Business association), Cercle du Lac, Cercle du lion, Réseau Entreprendre, etc...

in BW s'investit pleinement dans les diverses commissions, notamment à la mobilité et le recrutement des nouveaux membres.

*1.5 Rapport en termes d'éducation/environnement : problématique des déchets, sensibilisation à mieux recycler tenant compte de l'environnement de chacun :*

Tout comme les années précédentes, in BW a collaboré avec la COPIDEC (qui regroupe les intercommunales wallonnes de gestion des déchets) et avec Fost Plus (responsable de la collecte et du recyclage des emballages ménagers en Belgique) notamment. Avec chacune, un plan de communication annuel est mis en place.

En plus de cela, in BW mène des initiatives individuelles. Les principales actions en matière de communication et de sensibilisation en 2019 ont été le développement de packs de communication relatifs à la collecte sélective des déchets organiques (cette dernière ayant été mise en place dans 3 communes supplémentaires en mars 2019 et dans 15 autres communes début 2020) et l'information et sensibilisation des citoyens au passage à la collecte en conteneurs à puce (dans 4 des 15 communes concernées).

*1.6 Rapport sur l'accueil des délégations étrangères (lors de la venue de missions ponctuelles, de l'ABBW...) au travers des visites et explication de la politique de gestion des déchets développées en Brabant wallon et apport de matériel (film, brochure, compétences dans le cadre des missions internationales de la Province du Brabant wallon) :*

Il n'y en a pas eu en 2019.

*1.7 Rapport sur la gestion et développement du crématorium, en lien avec les besoins de la population:*

Sur la Commune de Court-Saint-Etienne, le Crématorium du Champ de Court est géré entièrement par in BW et est au service des citoyens brabançons wallons, mais également, vu la proximité et à la croisée des chemins, entre le sud de Bruxelles et le nord de la Province de Namur.



Une croissance moyenne constante de 9,5% de crémations est constatée depuis 2011 et en 2019, le crématorium du Champ de Court a réalisé 2421 crémations. Vu le succès rencontré par cet ouvrage, et pour permettre au plus grand nombre de personnes d'assister aux cérémonies dans les meilleures conditions, in BW a désigné un auteur de projet pour la mission complète d'architecture afin :

- d'agrandir la partie Horeca pour répondre à la demande toujours croissante et d'y intégrer un espace récréatif pour les enfants ;
- de créer une nouvelle salle de cérémonie qui pourra accueillir jusqu'à 250 personnes assises.

En lien avec le projet d'extension des bâtiments qui devrait être opérationnel en 2021, il est prévu une extension du parking.

Enfin en 2019, dans un souci d'amélioration constante des installations, in BW a revu le système audio-vidéo afin de le rendre plus efficace, de permettre un meilleur son et de pouvoir offrir aux entreprises de pompes funèbres le nouveau service de streaming vidéo pour les cérémonies d'hommage aux défunts.

<b>Statistiques Court-Saint-Etienne</b>									
<b>MOIS</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
JANVIER		114	160	137	196	150	215	208	220
FEVRIER		117	146	128	188	173	218	191	218
MARS		130	153	146	185	177	187	278	201
AVRIL		122	141	152	155	155	162	218	189
MAI		102	144	135	152	169	188	177	224
JUIN		109	135	133	148	169	200	174	211
JUILLET		105	119	143	162	152	155	187	214
AOÛT		117	128	118	120	160	168	201	178
SEPTEMBRE		108	114	132	134	171	173	167	157
OCTOBRE		124	154	153	160	167	188	173	210
NOVEMBRE	8	166	134	138	146	182	169	189	186
DECEMBRE	85	129	131	157	172	195	198	192	213
	<b>93</b>	<b>1.443</b>	<b>1.659</b>	<b>1.672</b>	<b>1.918</b>	<b>2.020</b>	<b>2.221</b>	<b>2.355</b>	<b>2.421</b>

*1.8 Rapport sur la lutte contre les inondations : mission de conseil et/ou opérateur d'actions coordonnées entre parties en concertation avec les communes du Brabant wallon, GISER et les partenaires institutionnels du BW selon leurs domaines d'expertises :*

Montant des travaux : 1.128.225 €

Dossiers en études	Dossiers en chantiers et montant des travaux (HTVA )	
ZIT Gaesbecq à Ittre	ZEC Gentissart (VLV)	565.821 €
ZEC Thyle à Villers-la-Ville	ZEC Pont ONE (Chastre)	104.971 €
	ZIT Laubecq (DF)	255.908 €
	ZIT Coeurcq (DF)	201.525 €

## *1.9 Rapport sur l'état de l'aménagement du territoire de la Province du Brabant wallon – Contribution d'in BW :*

En 2019, des travaux se sont poursuivis sur les dossiers suivants :

### *1.9.1. Révisions du plan de secteur :*

- Braine-l'Alleud – « la Gaignette » : extension du Parc d'activités économiques de la Vallée-du-Hain – 36 ha de zone agricole en 32 ha de zone d'activité économique mixte et 4 ha de zone d'espaces verts. Dossier de base en cours d'instruction au GW ;
- Hélécine – G4 (subsidés RW dans le cadre de SOWAFINAL 3) : extension du Parc d'activités économique « Helécine Innovation » – 49,81 ha de zone agricole en zone d'activité économique mixte. Le Rapport sur les incidences Environnementales (RIE) est en cours d'élaboration ;
- Jodoigne (Zetrud-Lumay) : création d'un Parc d'activités économique en limite de région flamande (Hoegaarden) – 15 ha de zone agricole en zone d'activité économique mixte. Réalisation du dossier de base en cours ;
- Mont-Saint-Guibert - Sablière : création d'un Parc d'activités économiques spécialisé lié au recyclage – 54,30 ha ( $\pm$  32 ha net) de zone de dépendance d'extraction et  $\pm$  11 ha de zone de loisirs en zone d'activité économique et zone d'espaces verts. Réalisation du dossier de base en cours ;
- Nivelles – C4 (subsidés RW dans le cadre de SOWAFINAL 3) : extension du Parc d'activités économiques de Nivelles Nord « Les Portes de l'Europe » – 32 ha de zone agricole en zone d'activité économique mixte. Réalisation du dossier de base en cours ;
- Perwez : extension du Parc d'activités économiques – 54 ha (32 ha net) de zone agricole en zone d'activité économique mixte. Le projet de voirie permettant l'accès a été arrêté, le projet est donc annulé ;
- Villers-la-Ville (Marbais) - « les trois burettes » : création d'un Parc d'activités économiques artisanales – 11,92 ha de zone agricole en zone d'activité économique mixte. Dossier de base en cours d'instruction au GW ;
- Rebecq : création d'un Parc d'activités économiques – 15 ha de zone de dépendance d'extraction et de zone agricole en zone d'activité économique mixte. Réalisation du dossier de base en cours ;
- Walhain (Tourinnes-Saint-Lambert) : création d'un Parc d'activités économiques artisanales – 9,79 ha de zone agricole en zone d'activité économique mixte. Le GW a refusé ce projet.

### *1.9.2. Périmètre de reconnaissance économique :*

- Nivelles – Site Peugeot (subsidés RW dans le cadre SOWAFINAL 3) : création d'un Parc d'activités économiques dont le périmètre de reconnaissance économique du site a été approuvé par le Ministre en mars 2019, à la suite d'une longue procédure car le changement de décret du 17/02/2017 sur les ZAE, a obligé in BW à réécrire la demande de reconnaissance économique selon la nouvelle forme. Il s'agit de la réalisation d'un PAE sur une « friche industrielle » : les travaux de viabilisation permettent une utilisation parcimonieuse et durable du sol par la densification d'une parcelle dédiée jusqu'à présent qu'à une seule entreprise, ce qui rencontre les attentes régionales. Ces travaux d'infrastructures et d'équipement dont le montant de commande est de 2.128.060,38 euros hors TVA ont débuté en août 2019. Ils permettront la mise à disposition de quelques 6 ha de terrains pour l'activité économique dont 4 ha sont d'ores et déjà construits ou en cours de finalisation (témoignant de l'attractivité de la zone) ;

- Nivelles – site BioSource/Facybel (Parc d’activités économiques de Nivelles sud) : 7,33 ha en zone d’activité économique industrielle. Le dossier déposé à la DEPA a été abandonné (un privé a acheté le site) ;

- Tubize et Ittre - « Forges de Clabecq » : création d’un Parc d’activités économiques – 26,60 ha en zone d’activité économique mixte et industrielle. Dans le cadre de la réhabilitation du site des anciennes Forges de Clabecq, Duferco Wallonie sa (DW) et in BW ont convenu d’un partenariat en vue de la requalification et du réaménagement des parties du site consacrées au développement d’activités économiques (26,6 ha sur un total d’environ 80 ha). Pour ce faire, in BW et DW ont signé, en date du 26 mai 2014, une convention cadre de collaboration. Le site avait été reconnu comme « site à réaménager – SAR » par la Région wallonne en 2009 et DW avait fait réaliser en 2012 un Master Plan pour l’ensemble du site. Ce Master Plan implique un réaménagement global des accès et la création d’un boulevard urbain permettant le franchissement des voies ferrées et permettant de desservir les différentes zones. C’est un élément essentiel à la concrétisation du projet afin de répondre aux problèmes et aux enjeux actuels et futurs liés à la mobilité de ce site à réaménager en entrée de Ville. A cet égard, une convention quadripartite quant au financement de ce boulevard urbain a été signée le 14 mai 2019, par laquelle in BW, la Région wallonne, DW et la Ville conviennent de collaborer. Le boulevard urbain est inclus au permis du Quartier des Confluents et a été octroyé en septembre 2019.

Point de vue subside du PAE, le projet a été retenu dans le cadre du programme régional de financement SOWAFINAL 2 en décembre 2012 et en overbooking dans le programme SOWAFINAL 3 en mai 2019. Le 29 mai 2019, le Ministre a d’ailleurs approuvé l’arrêté adoptant le périmètre de reconnaissance économique (PRE) en vue de la mise en œuvre du parc d’activités économiques de Clabecq. Les études techniques sont en cours en vue d’un dépôt de la demande de permis d’aménagement du PAE au printemps 2020.

### *1.9.3. Divers :*

- Mont-Saint-Guibert – site des anciennes brasseries : biens propres in BW - rénovation des bâtiments en halls relais – site de 8.000m<sup>2</sup> en zone d’activité économique industrielle et zone d’habitat à caractère rural. Etudes en cours ;

- Ottignies – LLN : extension du Parc Scientifique Monnet – 20 ha de zone d’activité économique mixte à mettre en œuvre, entre deux ZACC. Actuellement, le Schéma d’orientation local (SOL) est en cours.

### *1.10 Rapport sur la situation économique de la Province du Brabant wallon – Contribution d’in BW:*

En 2019, près de 300 demandes d’entreprises diverses et variées sont parvenues à in BW concernant les possibilités d’implantation en Brabant wallon étant donné ses atouts. En effet, le dynamisme économique et immobilier, la qualité de vie, l’intégration au pôle métropolitain bruxellois dont nous bénéficions du rayonnement fait du Brabant wallon une place de choix pour les entreprises et ses habitants. L’édition de Brabant wallon en chiffres édition 2019 est une source précieuse de statistiques liées à la situation économique du Brabant wallon :

[https://www.inbw.be/sites/default/files/publications/entreprises/bw\\_en\\_chiffres\\_2019\\_0.pdf](https://www.inbw.be/sites/default/files/publications/entreprises/bw_en_chiffres_2019_0.pdf).

Typiquement, le Brabant wallon n’abrite aucune grande agglomération urbaine mais une série de centres d’emplois dynamiques comme Wavre, Nivelles, Braine-l’Alleud, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rixensart, Waterloo, Tubize ou La Hulpe. En leur sein se développe un maillage dense de PME particulièrement dynamiques. La structure économique de la province marquée par des secteurs porteurs bien établis comme la pharmacie, en croissance et comme les services aux entreprises ou la production.

Afin de permettre la croissance de ces secteurs, in BW poursuit l’objectif d’offrir une offre équilibrée et diversifiée en terrains équipés sur l’ensemble de son territoire, de mettre en œuvre des espaces de

qualité répondant à la demande soutenue des entreprises émanant des secteurs porteurs. Un défi à relever pour le Brabant wallon cependant est la mobilité autour de certains pôles d'attractivité.

Le Brabant wallon a aussi l'opportunité de poursuivre la valorisation de son pôle universitaire, en soutenant les développements économiques aux environs de celui-ci. C'est pourquoi, in BW poursuit le développement du parc scientifique et ses environs. Le développement de partenariat avec d'autres pôles universitaires sur son territoire est aussi un objectif de notre intercommunale. Citons le projet DIGINOV à Nivelles en partenariat avec l'ULB.

Notons également la construction mais aussi et surtout ces dernières années la réhabilitation de bâtiments existants en hall-relais, centres de services et d'entreprises afin de permettre aux entreprises de croître dans les meilleures conditions possibles. En effet, les demandes d'implantation restant soutenues, nous menons, en parallèle des projets de création de parcs d'activité, une politique volontariste en matière de réaffectation de terrains ou bâtiments existants. Depuis plusieurs années, in BW se focalise sur l'acquisition de biens existants, leur rénovation et remise sur le marché. La difficulté de concrétiser les nouveaux parcs d'activité et le souci de la gestion parcimonieuse du sol constituent la clé de voute de l'action en ce domaine.

Des collaborations avec la Province du Brabant flamand sont entretenues dans le cadre de développements dans l'Est de la province.

in BW contribue aux études menées par la Province du Brabant wallon dans le cadre du Contrat de Développement territorial et, en 2019, à l'étude des scénarii de développement économiques sur le territoire.

in BW est à l'écoute des 27 communes qui ont une connaissance approfondie de leur tissu socio-économique et de leurs besoins. in BW veille donc également à développer une offre répondant aux besoins des artisans et petites et moyennes entreprises. La création de l'emploi suivant des exigences de densité du nombre d'emplois à l'hectare (25 emplois par hectare vendu) est à tout le moins toujours notre priorité.

A la demande des communes, in BW réalise un grand nombre de missions de consultance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de halls sportifs, halls des travaux, parkings, piscine, rénovation etc. in BW est également sollicitée pour les projets structurants tels les contournements.

Depuis plusieurs années, in BW crée des parcs d'activité avec une composante forte en matière de développement durable. L'instauration de la copropriété permettant la gestion harmonieuse et mutualisée des espaces verts en bordure de voirie et dispositifs d'isolement en est un marqueur fort. Le parc de Tubize II inauguré en 2019 en est une illustration.

Tous les parcs d'activité d'in BW, lors de leur création ou lors des opérations de revamping sont dotés de circulations réservées à la mobilité douce, de l'éclairage Led, d'espaces verts récréatifs à haute valeur ajoutée. Lors de chaque développement de parc, les équilibres déblais/remblais sont recherchés, soit par un équilibre des terrassements, soit par l'utilisation des terres de déblais en matériau de sous-fondation et fondation grâce à des traitements performants. Ceci permet la réduction des transports liés à la réalisation des chantiers et donc de limiter les émissions de CO2.

Les gestionnaires d'in BW suivent des cycles de formations permanentes auprès d'organismes tels que le CSTC (Centre Scientifique et Technique de la Construction) afin de rester informés en matière des derniers matériaux performants issus des filières de recyclage. Ajoutons à cela, une gestion stricte et performante des réseaux d'égouttage séparatifs en collaboration avec le service Assainissement et le développement de la gestion des eaux pluviales par des solutions d'infiltrations, etc.

Des projets permettant d'améliorer la mobilité sont réfléchis dans le périmètre des parcs et bâtiments in BW : parkings partagés et installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques, zone de covoiturage, pistes cyclables ...

En matière de connectivité numérique, les parcs d'in BW sont presque tous déjà dotés des dernières technologies en matière d'accès internet et réseaux (fibres optiques à très haut débit) et notamment du réseau régional.

in BW veille à développer une offre répondant aux besoins des artisans et des petites et moyennes entreprises pour répondre aux besoins des communes.

Le service aux communes traverse toute l'action du département économique d'in BW que ce soit au niveau de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure ou du tourisme. En 2019, nous avons travaillé entre autres sur les projets de sécurisation et d'aménagement de voiries à Mont-Saint-Guibert, le projet de rénovation de l'Atelier Théâtre Jean Villar, le permis du Moulin de Saintes :

- Ittre : hall des travaux – projet d'agrandissement ;
- Ittre : Extension du Pôle administratif ;
- Ittre : rénovation du site du Théâtre de la Valette ;
- Tubize : rénovation du moulin de Saintes pourra commencer suite à l'obtention du Certificat de patrimoine ;
- Chastre : bâtiment administration pour le CPAS ;
- Mont-Saint-Guibert : terrain multisports ;
- Mont-Saint-Guibert : sécurisation des voiries Héவில்lers, Ecole, Fonds Cattelain et Coulée verte ;
- Ottignies -LLN : Atelier Théâtre Jean Villar – projet de rénovation ;
- Jodoigne : Stampia ;
- Ramillies : Rénovation Eglise Huppaye ;
- Wavre : Concession de parking (parking des Mésanges) et piscine.

#### *1.11 Rapport de l'état de l'environnement de la Province du Brabant wallon – Contribution d'inBW :*

##### *Economique :*

En ce qui concerne le département économique, in BW a soutenu différentes actions en matière d'économie circulaire mises en place par d'autres opérateurs économiques ou d'entreprises. Citons par exemple, l'organisation de diverses séances d'informations : autour des nouveaux services aux communes via des marchés de services groupés en collaboration avec l'IPFBW, Entreprise Nature admise avec la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, etc.

in BW est également partie prenante de Wind4Wallonia, qui vise à promouvoir l'installation d'éoliennes sur le territoire wallon. Pour mémoire, l'éolienne d'une puissance de 4.2 MW (150 m de haut au total) dont la mise en œuvre est prévue sur la parcelle du RACB sur le site de Peugeot Nivelles.

in BW a en 2019 mis l'accent sur la multimodalité au sein des parcs d'activité économique avec le projet « smart mobility » Nivelles et le lancement du « Smart Mobility BW » pour tous les citoyens de la Province.

##### *Focus Energie :*

En parallèle de la mise en place du cadastre énergétique étendu à tous les départements d'in BW, toute une série d'actions et d'objectifs ont été définis pour le département économique :

- Continuer le cadastre énergétique du patrimoine immobilier géré par le département (+/- 80.000 m<sup>2</sup>) ;
- Améliorer la collecte des données ;
- Mise en place de GTC (Gestion Technique Centralisée) et de compteurs intelligents en collaboration avec le patrimoine technique ;
- Mise en place de fiches bâtiments incluant les données énergétiques. Chaque bâtiment possède depuis 2019 sa fiche énergétique contenant toutes les données techniques et administratives ainsi que ses consommations. Chaque fiche contiendra également un historique de chaque action d'économie d'énergie réalisée ;

- Travaux d'amélioration de l'enveloppe de nos bâtiments ;
  - o Isolation d'une toiture du bâtiment Peugeot ;
  - o Changement des châssis des bâtiments Einstein 1 et 2 ;
- Participation au projet pilote ZELDA : Zoning à Energie Locale Durable ;
- Extension d'un Ecloud sur toute la Wallonie ;
- Circuit court de l'énergie électrique ;
- Projet pilote visant à mettre des unités de production d'électricité renouvelable directement à disposition des entreprises d'un même PAE ;
- Le rapport final du projet pilote a été présenté fin 2019 ;
- La suite du projet aura pour but la mise en pratique et la création de communautés d'énergie renouvelable dans nos PAE.

#### *Déchets :*

- Sensibilisation à la prévention et au tri des déchets ;
- Collectes sélectives de déchets en vue de leur recyclage (mise en place de la collecte sélective des déchets organiques dans 3 communes supplémentaires en mars 2019 et 15 autres début 2020), diverses matières collectées sur les recyparcs, déchets verts, PMC, papiers-cartons, verre et bâches agricoles) ;
- Poursuite du développement de la collecte innovante via les conteneurs enterrés pour l'habitat groupé/vertical, éco-quartiers,... (au total 93 conteneurs pour le verre, 15 conteneurs pour la fraction organique et 15 conteneurs pour les déchets résiduels étaient en service dans les communes fin 2019) ;
- Pour les ménages qui en font la demande, achat possible d'un conteneur individuel pour la collecte des papiers-cartons (non obligatoire) sur 20 communes (7% des ménages des communes concernées en 2019) ;
- Collaboration avec des ressourceries pour la récupération pour réemploi.

#### *1.12 Rapport sur la mise à disposition gratuite de fontaines à eau dans les festivals organisés dans les communes du Brabant wallon :*

Vintage Music Festival : Genappe (26 et 27 juillet 2019)

Afronautes : Bois des Rêves : Ottignies-Louvain-La-Neuve (22 juin 2019)

## 2. Indicateurs quantitatifs

### *2.1 Nombre de projets économiques accompagnés:*

18 projets ont été accompagnés individuellement pour l'obtention de la prime à l'investissement de la Wallonie.

### *2.2 Nombre et qualité des entreprises nouvelles accueillies dans les parcs d'activité économique gérés par l'association :*

Nouvelles implantations	Activités	Localisation	Postes d'emplois	Superficies cédées m <sup>2</sup> (copropriété incluse)
<b>Terrains</b>				
		<b>Nivelles Sud extension</b>		
EXKI	Production et distribution de plats préparés		26	8489
BARA L. ENTREPRISES	Travaux d'aménagements paysagers (parcs et jardins)		18	3485
FRAN BELUX	Fourniture, fabrication et pose de menuiseries extérieures		8	3660
GRIMOD TRAITEURS	Services traiteur		9	3998
		<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>19632</b>
		<b>Nivelles Nord</b>		
LAMBDA-X extension	Fabrication de matériel optique et photographique			2757
LEONIDAS	Production, stockage et distribution de pralines		341	49632
HMS INDUSTRIAL NETWORKS - extension	Fabrication d'équipements de communication		67	2695
NIVELLES OFFICE PARK 4	Complément parking			801
CINOCO - extension	Commerce de gros de vins et de spiritueux			7341
		<b>Total</b>	<b>408</b>	<b>63226</b>
		<b>Tubize II</b>		
DOMAINE DE LA NEUVE COUR (DICK transports)	Transport exceptionnel		10	29280
VAN MIEGHEM LOGISTICS	Logistique transport		180	65594
LUCKX	Production et pose de châssis et produits associés		97	27252
		<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>122126</b>
		<b>LLN</b>		
B12 CONSULTING	Société de conseils et de services informatiques sur mesure : développement d'ap		17	1134
		<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>1134</b>
		<b>Total 1</b>	<b>773</b>	<b>206118</b>

### 2.3 Nombre de bâtiments-relais construits et nombre et qualité des entreprises y accueillies :

<b>Halls-relais classiques</b>				
<b>Ferme des Landas</b>		<b>Saintes</b>		
CLINIC 6 SPRL	Cryosurgery		1	122
<b>Centres d'entreprises</b>				
<b>Mazerin business center</b>		<b>Genval</b>		
ELECTROHM	Commercialisation et installation de pompes à chaleur		2	13
OWLTHINK SPRL	Organisation d'événements - graphisme		3	21
<b>Einstein Business Center</b>		<b>Louvain-la-Neuve</b>		
SO MUCH SPRL	Studio graphique		2	24
MIRMEX MOTOR	ingénierie, études techniques		6	76
GEMINI SURVEYS	Société spécialisée dans les réclamations d'assurances maritimes et non		2	40
LNG ASSOCIATES	Développement immobiliers		2	24
AGC GLASS EUROPE	Production, transformation et commercialisation du verre plat à destination des s		10	98
BIT AND BYTE SPRL	Recherche, développement, test microélectronique et software en banque		2	22
ALFRA CONSULTING SPRL	Coaching, consultance, formation		1	18
<b>Landas Business Center</b>		<b>Saintes</b>		
ATELIER IN ET PRODUCTIONS ASSOCIES ASBL	Restauration de tableaux		1	81
SORWA CONSTRUCT SA	Construction (toiture, électricité, rénovation)		2	16
A. PREVOST NV	Fabrication produits électroniques (secteur Multimédia)		2	97
D.C. SPRL	Activités d'ingénierie et de conseils techniques		2	100
DATOS IT SMB SPRL	Informatique, conseils informatiques, services informatiques, vente de matériel in		9	139
<b>Centre Monnet</b>		<b>Louvain-la-Neuve</b>		
PROCSIMA GROUP	Consultant en informatique, cybersécurité		2	20
		<b>total 2</b>	<b>49</b>	<b>911</b>

### 2.4 Nombre de bâtiments vendus et destination :

in BW n'a pas vendu de bâtiment en 2019.

### 2.5 Nombre de sites économiques désaffectés rénovés :

in BW a poursuivi sa politique de rénovation de sites existants pour ensuite, les louer à des PME :

- Site Peugeot

Transformation du car-wash en hall-relais et projet DIGINNOV (projet commun avec Cap Innove et l'ULB ainsi que le FIF (Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire) pour les 4.000m<sup>2</sup> restants à louer) => Espace d'accueil pour startups spécialisées dans le domaine des systèmes autonomes ;

- Centre Monnet
  - remplacement des centrales de traitements d'air et de l'installation de 4 productions d'eau glacée dans l'aile « West » du Centre
  - Rénovation des auditoriums
  - Etude d'extension du parking, du renouvellement du permis unique, de l'HVAC aile est... ;

- Einstein Business Center
  - Agrandissement du parking, gain de 72 places
  - Remplacement des châssis et de la pergola du bâtiment central
  - Aménagement d'une nouvelle terrasse, chemins d'accès et parterres
  - Rénovation de bureaux (peinture, revêtement de sol, isolation acoustique des cloisons) ;

- Brasserie de Mont-Saint-Guibert
- Acquisition en juin 2018 : 8000 m<sup>2</sup> de bureaux et entrepôts – étude pour la rénovation en cours.

#### *2.6 Nombre de plans d'égouttage établis ou modifiés:*

24 chantiers.

#### *2.7 Volume des nouveaux égouts construits :*

4.442.004 € €HTVA = total égout en BW.

#### *2.8 Volume et qualité des infrastructures utilisées directement ou indirectement pour l'épuration des eaux usées:*

Adjudications : 1.694.902 € HTVA (= Total collecteurs (952.777 € HTVA) et STEP (742.125 € HTVA)).

Chantiers : 548.168 € HTVA (= Total collecteurs (427.868 € HTVA) et STEP (120.300 € HTVA)).

#### *2.9 Volume des travaux d'épuration réalisés pour les communes:*

Adjudications égouts : 3.888.908 €

Chantiers : 4.442.004 € HTVA = Total égouts en BW

#### *2.10 Volume des eaux usées épurées :*

38.152.117 m<sup>3</sup>

#### *2.11 Volume des gadoues de vidange des fosses septiques éliminées :*

47.520 m<sup>3</sup>

#### *2.12 Volume des déchets collectés, par catégorie et infrastructure :*

- Collectes des déchets ménagers en porte-à-porte :
  - Ordures ménagères : 60.165 tonnes (y compris conteneurs enterrés) ;
  - Organiques : 845 tonnes (Chastre, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne, Lasne, La Hulpe + via conteneurs enterrés : Perwez, Rixensart, Wavre) ;
  - Encombrants (collectes communales) : 249 tonnes (Ramilies, Rixensart) ;



- Déchets verts (uniques données communiquées par certaines communes : 7.202 tonnes (porte-à-porte + déchets communaux, sapins compris) ;
  - Service travaux (uniquement données communiquées par certaines communes) :
    - o OM : 2.023 tonnes ;
    - o Encombrants
- Collectes sélectives Fost Plus en porte-à-porte (hors PAC) :
- Bulles à verre : 10.882 tonnes ;
  - PMC : 5.243 tonnes ;
  - Papiers-cartons : 13.384 tonnes.
- Recyparcs:
- Tonnage global : 105.693 tonnes (hors parcs privés) ;  
122.306 tonnes (parcs privés compris).

<i>Tonnage par matière (en tonnes)</i>	
DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques)	3.048
Déchets verts	32.948
Inertes	32.194
Encombrants	15.692
Bois	18.136
Textiles	693
Métaux	3.934
Piles	43
Huiles moteurs	115
Huiles et graisses végétales	229
DSM (déchets spéciaux des ménages)	933
P/C	7.618
PMC	991
Verre	2.867
Pneus	350
Bouchons Liège	4
Amiante	118
Plâtre	1.011
Verre plat	308
Pots de fleurs	104
Films plastiques	158
Plastiques durs	846
TOTAL	122.306

- Bâches agricoles:

Dépôts des agriculteurs à trois points de collecte permanents, à savoir : Centre de transfert de Mont-Saint-Guibert, UVE et dalle de compostage de Basse-Wavre : 283 tonnes.

### *2.13 Volume des déchets traités, par catégorie et infrastructure :*

- Plateformes de compostage :

- Matières entrantes : 35.433 tonnes ;
- Compost valorisé : 18.440 tonnes ;
- Bois et refus de tamisage : 2.696 tonnes

(valorisées soit comme combustible de substitution au sein de l'unité de valorisation énergétique de Virginal (substitut de fuel), soit vendu à des centrales de cogénération).

- Centre de transfert et de broyage de Mont-Saint-Guibert :
  - Transfert des ordures ménagères : 30.429 tonnes ;
  - Broyage et transfert d'encombrants : 14.795 tonnes ;
  - Broyage et transfert de bois : 5.337 tonnes ;
  - Transfert de bâches agricoles : 114 tonnes ;
  - Transfert de papier-carton : 11.986 tonnes ;
  - Transfert de déchets organiques : 697 tonnes ;
  - Reprise de métaux : 802 tonnes.

- Unité de valorisation énergétique :

Total déchets valorisés : 100.360 tonnes

- Ordures ménagères / encombrants in BW + communes : 75.218 tonnes ;
- Ordures ménagères non in BW (AIVE – TIBI) : 5.822 tonnes ;
- Déchets hospitaliers A/B1: 4.569 tonnes ;
- Déchets industriels banals / refus de tri : 14.615 tonnes ;
- Refus de dégrillage : 165 tonnes.

#### *2.14 Volume de l'énergie récupérée en suite de traitements de déchets :*

Electricité produite : 37.098 MWh ;  
 Electricité vendue sur le réseau : 25.935 MWh ;  
 Electricité achetée : 367 MWh.

#### *2.15 Volume et contenu des conseils de prévention en matière de déchets :*

- Actions de sensibilisation avec la Copidec :
  - Salon des mandataires (thème : présentation du magazine « Magdé ») ;
  - Collectes thématiques sur les recyparcs (vélos, livres, jouets) ;
  - Edition brochure « Le Jardin Zéro déchet » ;
  - Edition magazine web « Magdé » ;
  - Spots radio sur les thèmes du « zéro déchet » ;
  - Organisation d'une seconde conférence de Sylvie DROULANS « Vivre sans déchets, est-ce possible ? » ;
  - Lancement du projet label « Ecole Plus Propre ».
- Actions de sensibilisation avec Fost Plus :
  - Calendriers de collecte des déchets ;
  - Présence du « Roadshow » (camion de tri) avec jeux sur le tri des déchets d'emballages (arc-à-flèches, ...) sur divers événements : festival Ronquières, braderies, fêtes d'écoles, ... ;
  - Prêts des « îlots de tri » (poubelles de tri pour les PMC et déchets résiduels) et des « rolls-up » reprenant les consignes de tri des déchets organiques aux communes et organisateurs de festivals ;
  - Adaptation du site web « Tri scolaire » et de l'application « Recycle » ;
  - Distribution des « Welcome Pack » dans les communes ;
  - Actualisation du guide des recyparcs.

#### *2.16 Chiffre d'affaire :*

Ventes et prestations : 156.494.170 euros au 31/12/2019.

### *2.17 Volume des investissements consentis :*

- Immobilisation corporelles : 19.044.530 euros ;
- Travaux Z.A.E. : 14.309.042 euros (valeur des travaux réalisés subsides non déduits) ;
- Immobilisation assainissement (égouttage) réalisé pour le compte de la SPGE : environ 7 millions d'euros (hors bilan).

### *2.18 Nombre de fontaines à eau mises à disposition gratuitement dans les festivals organisés dans les communes du Brabant wallon :*

#### **Liquidation des subventions**

Subvention annuelle de fonctionnement de 115.000,00 € pour l'année 2019, octroyée le 14 mars 2019. En date du 17 août 2020, la subvention n'a pas encore été liquidée car l'administration est en attente des documents justificatifs, l'association ayant jusqu'au 31 octobre 2020 pour les transmettre. Néanmoins, un rappel a été effectué en date du 05 août 2020.

Subvention à titre de cotisation provinciale de 48.133,00 € pour l'année 2019, octroyée le 19 août 2019 et liquidée en date du 23 août 2019.

#### **Indice coût / qualité**

Dans un objectif d'intérêt public, l'intercommunale a pour objet, dans le cadre des limites budgétaires qu'elle s'impose, l'étude, la conception, la réalisation, le financement, la gestion et/ou l'exploitation de projets (y inclus ouvrages et infrastructures) et l'exécution de missions qui ont une portée d'intérêt communal ou intercommunal dans les domaines d'activités qui suivent :

- Le développement économique, agricole, touristique, démographique, social, culturel et sportif ainsi que l'aménagement du territoire ;
- La crémation et les services annexes ou connexes à la gestion et l'exploitation de crematorium que le CDLD réserve aux communes et aux intercommunales ;
- La production d'eau ;
- La distribution d'eau potable ;
- La collecte et l'épuration des eaux usées, en ce compris la gestion des égouts et des raccordements ;
- La collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets ;
- Le soutien à l'optimisation de la gestion communale, provinciale et des entités que les communes et province constituent ou dans lesquelles elles participent et des services d'intérêt général notamment par le déploiement et l'exploitation de la technologie numérique ;
- La cogénération et l'éolien ainsi que tout outil permettant de diminuer la consommation d'énergie des personnes physiques et morales situées sur le territoire de ses associés ;
- Les ouvrages hydrauliques, les cours d'eaux et plans d'eaux ;
- La lutte contre les inondations.

En 2019, in BW a organisé ou collaboré à l'organisation de 21 événements divers (plan formation-insertion, environnement, marchés publics, fiscalité, ...) avec tous les partenaires économiques (UCM BW, CCIBW, Forem, associations, etc) réunissant plus de 470 personnes issues des entreprises du Brabant wallon.

Concernant l'aménagement du territoire, en 2019, des travaux se sont poursuivis dans le cadre de 9 dossiers (extension, création ou réhabilitation de parcs d'activités économiques) représentant un total de 326,42 ha et ce sur l'ensemble du territoire (Braine-l'Alleud, Hélécinne, Jodoigne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Perwez, Villers-la-Ville, Rebecq, Walhain). En parallèle, ce sont près de 300 demandes d'entreprises diverses et variées qui sont parvenues à in BW concernant les possibilités d'implantation en Brabant wallon étant donné ses atouts.

En 2019, ce sont 13 nouvelles entreprises qui ont été accueillies au sein des parcs d'activités économiques gérés par l'association, représentant un total de 773 emplois. Pour ce qui est des bâtiments-relais et des centres d'entreprises, ceux-ci ont accueilli 16 entreprises pour un total de 49 emplois.

Au niveau des déchets, in BW a collecté un volume total de 122.306 tonnes (parcs privés compris) et a, dans un même temps, valorisé 100.360 tonnes de déchets au sein de son unité de valorisation énergétique. Le volume des eaux usées épurées, quant à lui, s'élève à 38.152.117 m<sup>3</sup> alors que le volume des gadoues de vidange des fosses septiques éliminées s'est élevé à 47.520 m<sup>3</sup>.

Enfin, le crématorium du Champ de Court a réalisé 2421 crémations en 2019 contre 2.355 en 2018, soit une croissance moyenne constante de 9,5% de crémations constatée depuis 2011.

Le volume et la diversité des activités organisées sur l'ensemble du territoire et la qualité des résultats observés permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 115.000,00 € versus la qualité des prestations de l'association est très positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°41 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017- 2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 31 août 2017 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2018 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 juin 2019 relative à l'avenant n°3 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 31016) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 28 août 2020 par l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017–2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 2. Indicateurs qualitatifs

- Situation économique de la Province du Brabant wallon – Contribution de l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;
- Taux de viabilité des entreprises encadrées (durée de l'accompagnement, solvabilité financière, création d'emploi) ;
- Bilan des missions relatives aux dimensions innovation, co-crédation, sensibilisation des étudiants et entrepreneuriat ;
- Rapport qualitatif pour chaque programme développé : Scale Up, Entreprise Europe Network, Entrepreneurs in residence, Investment readiness, Rencontres de CAP Innove ;
- Une analyse des forces et faiblesses et une proposition d'évaluation de chaque programme sont demandées annuellement ;
- Une analyse d'attractivité du Brabant wallon pour les acteurs du développement économique à la recherche de supports et de réseaux performants ;
- Rapport qualitatif de l'axe entrepreneuriat ;
- Rapport qualitatif de l'axe éducation ;
- Rapport qualitatif de l'événement Stimul'I ;
- Rédaction d'une procédure d'opérationnalisation du Cube ;
- Rédaction d'une charte régissant le processus de démocratie ouverte ;
- Rapport du fonctionnement du Cube (en concertation avec le chef de projet) ;
- Rapport sur l'implémentation de la méthodologie
- Rapport sur la formalisation des hypothèses et des problématiques liées au projet et à son implémentation.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées ;
- Statistiques de fréquentation des programmes développés ;
- Statistiques d'évolution des entrepreneurs accompagnés dans les différents programmes ;
- Nombre de locaux aménagés et mis à disposition ;
- Volume et qualité des aides apportées aux entreprises ;
- Nombre de participants à l'évènement provincial Stimul'I ;
- Nombre d'actions de formation continue des entrepreneurs ;
- Nombre d'idéations/questionnements (MVP) développés au sein du Cube lors du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

## 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Rapport d'activités du Cube établi en concertation avec le chef de projet du Cube.

### **Rapport d'évaluation**

Vu l'importance des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, un résumé a été réalisé par type d'action :

#### **Contribution de l'association à la situation économique de la Province du Brabant wallon**

Installée depuis plus de 30 ans à Nivelles, l'a.s.b.l. CAP Innove est un incubateur de l'ULB (Université Libre de Bruxelles). CAP Innove axe sa mission sur 3 pôles principaux : le conseil auprès des entrepreneurs (startups et PME), l'hébergement avec plus de 40 sociétés disposant de bureaux au sein du centre d'entreprises ainsi que la gestion d'un centre de séminaires.

En 2019, l'association a lancé ID2Move, un incubateur spécialisé dans les systèmes autonomes avec un focus particulier sur les drones et ID2Food, l'écosystème fait pour les producteurs, transformateurs, entrepreneurs et consommateurs avec une spécialisation sur le Food et l'Agri Tech.

#### **Taux de viabilité des entreprises encadrées :**

La durée d'accompagnement s'élève à minimum 12 mois et varie selon les attentes de l'entreprise.

Il est assez compliqué de mesurer la pérennité des entreprises accompagnées et le nombre d'emplois générés. Toujours est-il que le pôle création a contribué à la création de 9 nouvelles structures dans le Brabant wallon qui ont toutes généré au moins un nouvel emploi.

#### **Stimul'I :**

Stimul'I est un concours à destination des élèves du secondaire. Initié par le Brabant wallon, il a été totalement organisé par CAP Innove. La mission confiée à CAP Innove était principalement de fédérer l'ensemble des opérateurs du territoire pour aider les jeunes à stimuler leur créativité, l'esprit d'entreprendre et valoriser les métiers techniques.

Points forts : ce concours permet de connecter l'école et le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat. Celui-ci est ouvert à toutes les filières, ce qui permet de valoriser l'ensemble des options générales, techniques et professionnelles. Il permet de développer les compétences créatives, de communication et d'intelligence collective des étudiants. Il permet aussi aux incubateurs et acteurs économiques d'être en relation avec un public jeune.

Points faibles : la cible est fort éloignée du « core business » de l'association. Il est donc difficile de recruter dans ce milieu. Cependant, la notoriété du concours et les prix proposés permettent de palier aux difficultés.

L'édition 2019/2020 a malheureusement dû être écourtée en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Néanmoins, 4 écoles (le Collège Sainte-Gertrude de Nivelles, l'IPES de Tubize, le Collège Saint-François d'Assise de Tubize et le CEPES de Jodoigne) y ont participé pour un total de 80 élèves, 6 coaches et 3 sessions en classes. La collation a, quant à elle, été fournie par Made in BW.

Ce concours est devenu un point d'entrée de recrutement en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire pour la création d'une mini-entreprise en 6<sup>e</sup> secondaire.

Un partenariat a été conclu avec l'a.s.b.l. LJE (Les Jeunes Entreprises), l'OpenHub et GO2Reve (programme de l'a.s.b.l. Alliance Centre BW) afin d'intégrer ce projet dans le paysage brabançon.

### **EEN (Entreprise Europe Network) :**

Le réseau Entreprise Europe Network (EEN), dont CAP Innove est le référent brabançon wallon, vise à faciliter les partenariats internationaux. Concrètement, CAP Innove joue un rôle de facilitateur dans la mise en relation entre entreprises brabançonnes wallonnes et étrangères et les accompagne tout au long de leurs démarches d'internationalisation, de l'élaboration de la stratégie à la concrétisation, qu'il s'agisse de projets commerciaux, technologiques ou de recherche.

En 2019, CAP Innove a été le représentant wallon du réseau au groupe sectoriel Biotechnologies (jusqu'en avril 2019), et a continué à occuper la vice-présidence du groupe sectoriel Environnement. Depuis avril 2019, l'association a intégré le groupe sectoriel Mobility, au sein duquel elle représente la Wallonie. CAP Innove est également le point de contact wallon pour la thématique « Economie Circulaire ».

Points forts : réseau couvrant plus de 60 pays, réseau de plus de 3.000 collaborateurs, offre à 360° (support, accompagnement, partenariat, facilitateur).

Points faibles : en Wallonie, réseau considéré comme concurrent à l'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation et aux investissements étrangers).

En termes de chiffres, l'année 2019 s'est traduite par :

- Une trentaine de nouvelles entreprises prospectées (cible : TPE et petite PME, pôles/clusters, départements universitaires, centres de recherches) ;
- Plus de 50 projets d'internationalisation accompagnés (la durée d'un accompagnement oscille entre 4 et 20h) ;
- Près de 60 mises en relation ;
- Sensibilisation des entreprises et participation à des rendez-vous d'affaires organisés dans le cadre de foires et événements, en Belgique ou à l'étranger (principalement liés aux 3 groupes sectoriels représentés) : 27 entreprises brabançonnes ont participé aux rencontres B2B, pour un total de 94 rendez-vous internationaux ;
- Une dizaine de nouvelles entreprises inscrites sur l'outil de veille (150 au total) ;
- Organisation d'un séminaire sur marketing international, qui a attiré 30 participants.

### **Les Rencontres du Financement**

Le 21 mars 2019, en partenariat avec le Brabant wallon, CAP Innove a organisé « Les Rencontres du Financement ». L'objectif de cet événement est de donner la possibilité aux porteurs de projets, entrepreneurs et dirigeants de PME de rencontrer des financeurs individuellement, de présenter leur

projet pour tenter de séduire, de s'inspirer lors de tables rondes sur des thématiques liées au financement, de participer à la conférence de fin de journée pour découvrir quelques success stories et enfin, de clôturer cette journée par une séance de networking.

Points forts : présence d'experts de tous les horizons du monde de la finance, des rendez-vous en face à face avec ceux-ci, des conférences thématiques et une conférence de clôture inspirante, ouverte aux entreprises ou aux porteurs de projet.

Points faibles : proximité d'un autre événement ayant une partie liée au financement (forum Mind & Market organisé à Louvain-la-Neuve à destination des porteurs de projet).

Après évaluation et discussions avec l'a.s.b.l. Mind & Market, il a été décidé de jumeler les Rencontres du Financement au forum Mind & Market et d'intégrer les rendez-vous et conférences lors du forum.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- Présence de 47 financeurs (banques, business angels, capital à risque, crowdlending, crowdfunding, ...) pour les rencontres individuelles ;
- Organisation de 3 salles thématiques ;
- Une soirée inspirante sur la créativité dans le monde de la finance ;
- 10 partenaires et opérateurs économiques du Brabant wallon ;
- 83 entreprises ou porteurs de projet ;
- 165 rendez-vous financeurs ;
- Journée entièrement gratuite pour les participants ;
- Catering favorisant les circuits courts et les produits du Brabant wallon ;
- Organisation générale favorisant l'éco-responsabilité (tasses/verres/assiettes non jetables, ...) ;
- Conférence de clôture, ouverte à tous, par Luc de Brabandere, conférencier de réputation internationale ;
- Image innovante, dynamique et entrepreneuriale du Brabant wallon.

### **Le Challenge Croissance :**

Le Challenge Croissance a été mis en place avec la volonté de favoriser la créativité et la réflexion stratégique au sein d'entreprises actives dans le domaine du « Food ». Alternance d'ateliers individuels et collectifs rythment l'accompagnement des entreprises participantes en vue de pouvoir proposer un pitch en public du projet retenu chez chaque participant et de poursuivre avec un accompagnement individuel sur la mise en place concrète du projet (relais vers les structures économiques de la Province au terme du challenge).

Points forts : challenger des entreprises et les amener à se remettre en question, intelligence collective et expertise.

Points faibles : des niveaux de maturité différents et la notion de croissance.

L'évaluation conduit à continuer un challenge sur l'intelligence collective en y ajoutant une dimension thématique et ouverture aux startups et aux entreprises (possibilité de collaboration interne).

L'édition 2019/2020 (de novembre 2019 à juin 2020) s'est traduite par :

- 3 entreprises du Brabant wallon : Epoca, Eat's local et Chi's et 2 entreprises en prévision pour l'exercice 2020 : Delitrateur et Natura/Bister ;
- 4 ateliers individuels et 2 ateliers collectifs ;
- 1 exercice de pitch en public à déterminer ;
- 3 projets dont le moteur est l'innovation ;
- Challenge gratuit pour les participants.



## **Story Week-end :**

Le premier Story Week-end a eu lieu du 21 au 23 juin 2019 chez CAP Innove. L'objectif de ce week-end était de répondre aux questions suivantes : Je rêve de me lancer mais par où commencer ? C'est quoi une bonne idée ? Comment la trouver et vérifier que celle-ci va fonctionner ? Comment pitcher efficacement ? Quels sont les aspects juridiques auxquels être attentif ? Suis-je prêt à me lancer dans l'aventure start-up ?

Points forts : ce week-end permet de rassembler un nombre important de potentiels entrepreneurs et de dresser une vue d'ensemble des éléments à prendre en compte dans un projet, présence d'experts.

Points faibles : beaucoup de candidats ne sont finalement pas prêts à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, budget trop important par rapport aux prospects qualifiés. Un hackathon (événement au cours duquel des spécialistes se réunissent durant plusieurs jours autour d'un projet collaboratif ayant une connotation plus innovante serait plus pertinent.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- 23 candidats ;
- 7 experts qui ont animé des ateliers ;
- Week-end proposé pour la somme de 99 € TVAC ;
- Large visibilité pour CAP Innove ;
- Catering proposé favorisant les circuits courts et les produits du Brabant wallon.

## **Story Camp :**

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, un Story Camp a été organisé par CAP Innove. Pendant 8 semaines, 10 projets ont suivi un programme intensif de 2 journées complètes par semaine, sur base de la méthodologie « Lean Startup » (validation des projets). Le Story Camp se clôture par une soirée de pitches appelée « Demo Day ».

Points forts : l'évènement permet de donner beaucoup de visibilité à CAP Innove et de recruter des projets innovants et permet à l'association de se positionner comme un acteur majeur dans l'écosystème entrepreneurial. Des relations privilégiées sont créées avec des experts, des financeurs, des partenaires sur lesquels l'association peut capitaliser à long terme. Le Demo Day, est également une excellente vitrine pour CAP Innove et les projets que l'association accompagne.

Points faibles : l'organisation d'un Story Camp mobilise beaucoup de ressources, tant en terme de personnel interne que de moyens financiers. Ceci est largement contrebalancé par les résultats obtenus en termes d'accompagnement ainsi que tout le volet visibilité mentionné et c'est pourquoi l'association réitérera l'exercice.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- 37 projets inscrits, 10 projets sélectionnés, représentant 17 personnes ;
- 2 journées complètes par semaine + 4 soirées thématiques et un Demo Day ;
- Mise en relation avec 10 experts et 3 alumni pour du partage d'expérience ;
- 7 projets poursuivent l'accompagnement, 3 ont déjà créé leur activité sur le territoire du Brabant wallon. Pour les autres, l'accompagnement se poursuit avec le travail de levée de fonds avec des acteurs privés mais également avec la SOWALFIN (Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises) ou la DG06 (Région wallonne) ;
- 140 participants au Demo Day, la soirée de clôture du Story Camp ;
- Participation gratuite pour les porteurs de projet ;
- Stimulation de l'entrepreneuriat et accélération de la validation du projet pour mener à la création de l'entreprise sur le territoire du Brabant wallon ;
- 2 journées dédiées au prototypage avec l'intervention de l'Open Hub ;

- Atelier sur l'économie circulaire (une demi-journée) ;
- Catering favorisant les circuits courts et les produits du Brabant wallon.

### **Nice2PitchYou :**

Ce sont des séances organisées entre coachés et hébergés de CAP Innove pour challenger mutuellement une idée ou un projet (mise en relation et création de synergies)

Points forts : moments d'échange au sein de l'écosystème CAP Innove entre porteurs de projet, entrepreneurs et hébergés.

Points faibles : difficulté pour des entrepreneurs aguerris d'assister à ces rencontres.

En termes de chiffres, l'année 2019 s'est traduite par :

- 4 projets présentés lors de chaque séance avec en moyenne 2 coaches présents et un public de 4 à 8 personnes en plus des 4 projets pitcheurs ;
- Au total une trentaine de projets ont participé à ces sessions.

### **Pitch Financier Digital BW :**

Organisation de sessions de pitch pour les porteurs de projet de CAP Innove devant un panel de membres de Digital BW (Nivelinvest, LeanSquare, CEI Louvain et CAP Innove). Ces confrontations à des investisseurs représentent des étapes importantes pour les porteurs de projet. Une grande partie d'entre eux vient vers l'association pour avoir des conseils dans la levée de fonds et la mise en relation avec des investisseurs potentiels.

Points forts : rassemblement des invests et des structures d'accompagnement du Brabant wallon.

Points faibles : positionnement « flou » de la Région wallonne et de la SOWALFIN vis-à-vis des structures d'investissement et peu de place pour de l'investissement « seed », c'est-à-dire à un stade très peu avancé du projet.

CCL : continuer avec Digital BW tant que le financement est assuré mais l'association doit s'ouvrir (et surtout ouvrir la porte à ses porteurs de projets) à d'autres options d'investissements (privés et thématiques, Fonds de l'ULB, ...).

En termes de chiffres, l'année 2019 s'est traduite par :

- 2 sessions, avec 8 projets présentés ;
- 1 session regroupant des investisseurs privés et Be Angels (en plus de Digital BW) a également été organisée pour 4 projets.

### **Living Lab :**

Un Living Lab est un « focus group » permettant au porteur de projet d'explorer les besoins de son marché en présence d'experts, clients potentiels ou autre ou de valider sa proposition dans une formule collective avec des clients potentiels. L'association fait appel à un animateur spécialisé et expérimenté.

Points forts : moments de co-création entre l'entrepreneur et ses cibles potentielles, rencontre objective entre les deux parties, le rôle essentiel de l'animateur pour l'arbitrage et les échanges.

Points faibles : gros travail de recrutement pour la ou les cibles du projet.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- 2 soirées avec 8 participants à chacune.
- Participation gratuite pour les porteurs de projet et les invités ;
- Stimulation de l'entrepreneuriat et accélération de la validation du projet pour mener à la création de l'entreprise sur le territoire du Brabant wallon ;
- Mise en avant des producteurs locaux du Brabant wallon.

### **Crowdfunding :**

Organisation d'une matinée, le 03 décembre 2019 de 09h30 à 12h00, dédiée au Crowdfunding (financement participatif) intitulée « Finance ton projet sans te ruiner grâce au crowdfunding ».

Points forts : expertise intéressante et recherchée par les porteurs de projet, présence de deux visions du crowdfunding avec deux experts, planification dans l'agenda en suite du Story Camp.

Points faibles : redondance avec les Rencontres du Financement.

CCL : matière qui sera intégrée directement au Story Camp et thématisée (notamment sur le « Food ») vu les possibilités offertes (Miimosa, Crowdfunding Sport, Crowd'In, ...).

L'édition 2019 s'est traduite par :

- 12 participants ;
- 2 experts du secteur (Spot Crowdfunding et Crowd'In) ;
- Participation gratuite pour les porteurs de projets et les invités ;
- Stimulation de l'entrepreneuriat et accélération de la validation du projet pour mener à la création de l'entreprise sur le territoire du Brabant wallon.

### **Trophées Incidences :**

Pour compléter son offre, en collaboration avec le Brabant wallon, CAP Innove a organisé la deuxième édition des Trophées Incidences (la finale s'est tenue le 18 mai 2019). Pour cette édition, la formule a été affinée et clarifiée avec désormais 4 catégories récompensées : Entreprise, Association & Citoyen, Service Public et Agriculture. La formule se compose d'un appel à candidatures, d'une pré-analyse des dossiers reçus, du jugement d'un jury d'experts (qui détermine les finalistes et lauréats, respectivement 3 et 1 par catégorie), du jugement d'un jury composé d'étudiants (qui détermine un lauréat parmi les finalistes), de la réalisation de capsules vidéos (une par finaliste), d'un vote du public (qui détermine un lauréat parmi les finalistes) et d'une cérémonie de remise des Trophées.

Points forts : intervention d'experts, création d'une communauté Incidences, mise en réseau des acteurs, vitrine pour les participants, aboutissement sur un accompagnement individuel.

Points faibles : regroupement des 3 prix, trop peu de flexibilité dans l'offre.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- 40 candidats, parmi lesquels 11 ont été sélectionnés pour la finale ;
- Public de près de 130 personnes ;
- 6 lauréats ont été primés à l'issue de la cérémonie, un par catégorie, un désigné par un jury d'étudiants et le dernier désigné par le public, après avoir reçu près de 2.000 votes ;
- Catering favorisant les circuits courts et les produits du Brabant wallon ;
- Entièrement gratuit ;
- Stimulation de projets écoresponsables ;
- Suivi et accompagnement bas-carbone pour chaque candidat pouvant mener vers un diagnostic individualisé ;
- Accès facilité vers des financements.

## **ID2Move – Symposium interuniversitaire :**

Le 07 juin 2019, ID2Move a organisé son premier Symposium interuniversitaire. L'objectif de cet événement était de donner la possibilité aux différentes universités de se rencontrer pour partager leurs connaissances et projets, de stimuler les échanges pour identifier de possibles collaborations, de s'inspirer des projets présentés pour créer de nouveaux projets et enfin de découvrir les possibilités offertes par ID2Move.

Points forts : l'association a réussi à rassembler un nombre important de participants en ce compris des universités du nord du pays. Cela a permis d'ouvrir de possibles collaborations entre les universités. A ce titre, l'UCL et l'ULB devraient prendre un bureau commun dans le centre de CAP Innove en 2020.

Points faibles : pour ajouter une dynamique supplémentaire, l'association aurait dû convier des industriels (une demande générale qui a été formulée par les universités pour la prochaine édition).

En termes de chiffres, l'année 2019 s'est traduite par :

- Présence de 73 professeurs et étudiant de l'ensemble des universités francophones ainsi que de la KUL (Katholieke Universiteit te Leuven) et Hogeschool VIVES ;
- Présence de 3 industriels (SABCA, AGC et FN Herstal), non ciblé dans la communication mais présents par intérêt suscité par le centre ;
- Organisation sur 2 salles ;
- Journée entièrement gratuite ;
- Inscription au préalable et sélection des projets présentés par un jury universitaire ceci afin de garantir la qualité des présentations ;
- Catering pour le lunch proposé sous forme d'échoppes permettant une plus grande interaction entre les participants (traiteur de la région) ;
- Image innovante, dynamique et montrant la volonté de collaborer de la part des personnes présentes.

## **ID2Move – UAV (pour « Unmanned Aerial Vehicle ») Expo Shenzhen :**

ID2Move a organisé une mission en Chine, avec constitution d'une délégation d'entreprises (internes et externes au centre), au salon UAV Expo de Shenzhen. L'objectif de cet événement était de permettre aux entreprises/universités présentes de présenter leurs services/produits/recherches lors du forum qui se déroulait en parallèle du salon, de permettre aux participants de trouver de possibles fournisseurs, de mettre en avant les compétences des entreprises et universités Belges, de donner la possibilité de trouver des investisseurs étrangers et d'agrandir leur réseau grâce aux rendez-vous B2B.

Points forts : occasion unique pour les participants de cette première édition. L'ensemble des participants ont fait leur salon en une journée. Une visite du centre par la World UAV Federation est prévue au retour de l'association en Belgique. Grand support de la part de l'AWEX, EEN et du CBTC lors de ce salon.

Points faibles : prévoir une deuxième personne du staff de CAP Innove lors de la prochaine édition car les échanges étaient tellement riches que l'association n'a pas pu suivre toutes les opportunités.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- Présence de 12 participants représentant 6 entreprises internes ou externes au centre ;
- Présence de l'ULB ;
- Un pavillon belge de 24m<sup>2</sup> extrêmement bien placé sur le salon ;
- Un peu plus de 25 rendez-vous B2B prévus en amont et une centaine de rendez-vous fixés sur le stand ou à l'hôtel ;

- QUALITICS a été sélectionné par DJI (constructeur de drones) pour présenter son projet à Los Angeles lors de son événement annuel ;
- ID2Move a pu amorcer un partenariat avec 2 constructeurs locaux ;
- Voyage entièrement organisé par ID2Move avec un soutien financier de la part de l'organisateur se limitant au paiement des frais de voyage du responsable d'ID2Move ;
- L'ensemble des participants a rentabilisé le déplacement après une journée de présence ;
- L'association a reçu le support de l'AWEX et du CBTC (China-Belgium Technology Center) en Chine. Support qui a permis de prévoir des réunions B2B avec des acteurs locaux en amont mais également de gérer la partie traduction/interprétation lors de ces rendez-vous ;
- L'inscription en amont ainsi que la pré-sélection des sociétés, a permis, pour certaines d'entre elles, de se voir offrir le logement ainsi que la possibilité de présenter l'entreprise lors du forum (cette sélection a directement été faite par l'organisateur du salon) ;
- Image innovante, dynamique et montrant la volonté de collaborer avec l'ensemble des acteurs présents sur le salon ;
- L'ensemble des participants a pu visiter l'entreprise Gensace ;
- Patrick Mascart a été nommé Président du Belgian Chapter de la World UAV Federation.

### **ID2Move – Forces de l'ordre :**

En septembre 2019, ID2Move a présenté l'intérêt des drones à l'ensemble des zones de police de la Province du Brabant wallon ainsi qu'aux pompiers en présence de Monsieur Gilles Mahieu, Gouverneur de la Province du Brabant wallon.

Points forts : première approche fructueuse qui suscite beaucoup d'intérêt qui donnera, l'association l'espère, naissance à un centre de formation spécifique pour les forces de l'ordre.

Points faibles : l'association doit travailler sur la présentation qui a été faite car celle-ci manque de cas concrets (difficilement imaginables par l'équipe d'ID2Move). Un officier de police a proposé son aide pour 2020.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- Présence de 10 zones de Police du Brabant wallon ;
- Présence de Gilles Mahieu, Gouverneur de la Province du Brabant wallon, et du responsable de la zone incendie du Brabant wallon ;
- 3 hébergés ont pu présenter leurs services ;
- Réunion constructive alliant un aspect réglementaire mais également pratique ;
- Nombreuses questions de la part des participants sur les possibilités offertes par les drones ;
- Réflexion sur la mise en place d'un centre de compétences à destination des forces de l'ordre ;
- Visite du centre avec démonstrations.

### **ID2Move – Salon CUAV Avignon :**

En octobre 2019, l'équipe d'ID2Move a accompagné la société Deltacooper, hébergée au centre, au Salon CUAV (contre drones) à Avignon, afin de découvrir les nouvelles technologies dans ce domaine et de tisser de possibles partenariats avec le cluster SAFE (le Pôle de compétitivité des acteurs de la sécurité et de l'aérospatial). La SABCA (Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques) et Skywin (Pôle aérospatial wallon) étaient également présents sur ce salon.

Points forts : salon qui a permis de voir une technologie qui a le vent en poupe au vu de la situation internationale. Rapprochement avec le Cluster SAFE qui est déjà en contact avec Skywin.

Points faibles : l'organisateur, au vu de la situation géographique de l'évènement (aéroport d'Aix-en-Provence) n'a pas pu mettre en place des scénarios d'attaques de drones réalistes.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- Présence d'environ 200 participants ;
- Plusieurs pays européens représentés ;
- Salon regroupant tous les acteurs du secteur en Europe ;
- Présentation du Cluster SAFE avec possible partenariat ;
- Premier accompagnement en Europe d'un hébergé ;
- Poursuite des discussions avec CESA (Centre de test Français) avec proposition de signature d'un MOU (Memorandum Of Understanding – Lettre d'intention).

### **ID2Move – FailSafe Cafés :**

En octobre 2019, ID2Move a organisé un premier évènement afterwork sur les systèmes autonomes en Wallonie. Le FailSafe Café est organisé trimestriellement et a lieu en soirée avec une thématique particulière. L'objectif est de présenter l'écosystème wallon en rapport avec la thématique choisie, d'offrir aux participants un contenu attractif présenté par des personnes de référence dans leur domaine, de stimuler les contacts entre participants afin de créer des synergies et de faire découvrir le centre.

Points forts : l'association attire toujours plus de monde avec un minimum de 50 participants et les retours sont très positifs.

Points faibles : la conversion participants vers membres/hébergés est trop faible. Le problème a été identifié et sera résolu en 2020 par la mise en place d'un système de souscription en ligne avec possibilité de paiement lors du FailSafe Café. L'association souhaite également attirer plus de monde et principalement des grands comptes ou donneurs d'ordre.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- Présence de 80 participants : universités, pilotes, autorités publiques, PME, industriels ;
- 10 euros de frais de participation ;
- Fin prévue à 22h30, fin effective à 23h40 ;
- Nombreuses collaborations entre les participants ;
- L'ensemble des participants a pu rencontrer des orateurs de qualité ;
- Des participants ont développé de nouveaux projets suite à leur venue ;
- Des participants ont adapté leur projet en fonction des informations données lors de l'évènement ;
- L'association a reçu le support de Skywin, de l'AWEX et de Digital Wallonia (communication) ;
- Découverte de produits locaux pendant le cocktail dînatoire ;
- Possibilité de s'initier au vol de drones pendant la soirée grâce au matériel du centre et la salle indoor ;
- Image innovante, dynamique et montrant la volonté de collaborer avec l'ensemble des acteurs présents ;
- Cette initiative a permis à ID2Move de rencontrer par la suite de nombreux porteurs de projet mais également les forces de l'ordre (Police, Pompiers, Protection civile) qui se montrent très intéressés par le centre.

## **ID2Food – Food Connections :**

Food Connections est un événement annuel organisé par WAGRALIM (Pôle de compétitivité agroalimentaire) et la FEVIA (Fédération de l'Industrie Alimentaire belge). ID2Food était présent lors de l'édition 2019, le 12 septembre 2019, et disposait d'un stand présentant les différents services offerts par ID2Food.

Points forts : événement annuel dans le domaine de l'agroalimentaire en région wallonne, source de contacts et de rencontres, seul participant à présenter de l'accompagnement business.

Points faibles : manque de pertinence des rendez-vous fixés par WAGRALIM, prix élevé.

L'édition 2019 s'est traduite par :

- 30 contacts dont 5 contacts qui se sont poursuivis dans le temps ;
- Stand et visuel ;
- ID2Food était le seul membre Wagralim présent et offrant des services d'accompagnement ;
- Renforcement de la visibilité.

## **Accompagnement en matière de création & croissance – Projets FEDER :**

En 2019 :

### *Springboc – création*

- L'association a informé et accueilli 120 porteurs de projet/entrepreneurs dans le cadre de ce programme FEDER ;
- 69 candidats ont reçu une feuille de route ;
- 39 projets sont réellement entrés dans le processus d'accompagnement et ont été accompagnés intensivement via un plan d'action ;
- 11 sociétés ont été créées.

### *Step up - croissance*

- 9 diagnostics d'entreprises ;
- 6 plans d'actions généraux ;
- 12 sous actions spécifiques dont 2 vers l'économie circulaire ou l'internationalisation ;
- 3 accompagnements via des experts externes.

## **Procédure d'opérationnalisation du Cube :**

Le document a été reçu et est disponible à l'Administration.

## **Charte régissant le processus de démocratie ouverte :**

Le document a été reçu et est disponible à l'Administration.

## **Rapport du fonctionnement du Cube (en concertation avec le chef de projet) :**

Suite au report du lancement du Cube (en raison de la crise sanitaire), le rapport du fonctionnement du Cube n'a pas encore été réalisé.

La cheffe de projet a précisé en date du 14 septembre 2020, qu'à son sens, l'objectif « recherche de projets inspirants afin de se nourrir des bonnes pratiques et l'évaluation des démarches similaires » repris au sein de l'avenant 3 au contrat de gestion 2017-2019 n'a pas été complété de manière

satisfaisante. En effet, le rapport reçu de l'association, en date du 08 janvier 2020, ne répond pas à l'objectif.

### **Rapport sur l'implémentation de la méthodologie du Cube :**

Suite au report du lancement du Cube (en raison de la crise sanitaire), le rapport sur l'implémentation du Cube n'a pas encore été réalisé.

### **Rapport sur la formalisation des hypothèses et des problématiques liées au projet et à son implémentation :**

Suite au report du lancement du Cube (en raison de la crise sanitaire), le rapport sur la formalisation des hypothèses et des problématiques liées au projet et à son implémentation n'a pas encore été réalisé.

### **Nombre d'idéations/questionnements (MVP) développés au sein du Cube lors du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 :**

Suite au report du lancement du Cube (crise sanitaire), un appel à la parole a été lancé sur la plateforme en ligne du Cube pour collecter des propositions pour la relance post-confinement de la crise liée au coronavirus. Il y a eu 61 contributions postées sur la plateforme.

En parallèle, la boîte à idées ouverte en continu sur la plateforme en ligne du Cube pour collecter des sujets à traiter avec les outils d'implication citoyenne du Cube a reçu 58 propositions (situation à la fin du mois d'août 2020).

### **Nombre de locaux aménagés et mis à disposition :**

En décembre 2019, le taux d'occupation du bâtiment de CAP Innove était de 84%. in BW a mis à la disposition de l'association 736 m<sup>2</sup> (bâtiment PEUGEOT) pouvant être utilisés comme salles de réunions ou comme surfaces de bureaux pour des sociétés extérieures. Cette mise à disposition de bureaux est accompagnée d'une réduction pouvant aller jusqu'à 45% du prix normal puisque les surfaces et les services offerts ne sont pas comparables à ceux qui se retrouvent dans les bâtiments de CAP Innove. Les occupants bénéficient de cette remise jusqu'à la finalisation des aménagements/travaux. L'entièreté de ces surfaces accueillera, entre-autre, 2 nouvelles entités : ID2Move et ID2Food.

Dans la partie ID2Move, actuellement, l'association a hébergé 3 sociétés et dans la partie ID2Food, 1 société. Ces surfaces ont commencé à être mises à disposition dès avril 2019. Sur les 736 m<sup>2</sup>, le taux d'occupation était de 18%.

En termes de rotation d'entreprises hébergées, l'association a connu :

- Pour la formule all inclusive CAP Innove : 9 départs et 10 arrivées ;
- Pour la formule all inclusive ID2Move & ID2Food : 4 arrivées ;
- Pour les domiciliations et le bureau partagé : 2 arrivées ;
- Pour l'espace co-working : 3 arrivées dont 1 départ (en juillet 2019).

### **Volume et qualité des aides apportés aux entreprises :**

En interne, 10 personnes sont concernées par l'accompagnement aux porteurs de projet et aux PME en croissance.

Outre le directeur qui participe régulièrement aux programmes d'animation économique et aux activités diverses (+/- 50% de son temps de présence), il y a 3 groupes :



- ID2Move avec 1 manager et 2 ETP (équivalent temps plein) ;
- ID2Food/Accompagnement généraliste avec 1 manager et 2 ETP ;
- ID2Green et Internationalisation avec 1 manager et 2 ETP ;

Toutes ces personnes ont un profil universitaire et/ou une expérience dans l'accompagnement ou le fonctionnement d'une PME.

L'association fait également appel à des ressources extérieures pour renforcer l'équipe en place ou lors d'un besoin ou d'une expertise particulière :

- Pour les différents programmes (Story Camp, Story Week-end, Stimul'I, Living Lab, Challenge Croissance : 15 experts externes) ;
- Pour les Rencontres du Financement (47 experts du financement).

### **Liquidation des subventions**

Une subvention annuelle de fonctionnement de 150.000,00 € pour l'année 2019 a été octroyée en date du 25 avril 2019, avec une avance de 50% (75.000,00 €) liquidée en date du 22 mai 2019. Le solde de cette subvention a été mis en liquidation en date du 08 octobre 2020.

Une subvention de 50.000,00 € pour l'année 2019 à titre d'intervention dans les frais liés à la mise en place du processus d'implication citoyenne appelé « Le Cube » a été octroyée en date du 05 décembre 2019, avec une avance de 60% (30.000,00 €) liquidée en date du 06 décembre 2019. Le solde a, quant à lui, été mis en liquidation le 02 septembre 2020 à raison de 9.900,00 €, l'association renonçant à la différence en le montant total (50.000,00 €) et les dépenses réellement engagées en 2019 (39.900,00 €), à savoir : 10.100,00 €.

### **Analyse qualité / coût du service**

Les activités de l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP InnoVe) contribuent au développement économique du Brabant wallon en offrant une aide aux entreprises qui ont besoin d'un appui en matière d'innovation, de technique, scientifique, logistique et de gestion, notamment par la mise à disposition de locaux, de services communs d'appui logistique, d'informations, de conseils et de formations.

L'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP InnoVe) organise, en collaboration avec le Brabant wallon, des activités variées et spécifiques, et offre des services spécialisés en faveur de la création, du développement et de l'ancrage d'activités économiques en Brabant wallon via, entre autres, la mise en réseau et la construction d'une dynamique de collaboration entre les acteurs du développement territorial.

Dans le cadre de son contrat de gestion 2017-2019, l'association a également été chargée en 2019 de l'accompagnement et de la guidance, en étroite collaboration avec les acteurs provinciaux désignés par le Collège provincial, dans la mise en place du processus d'implication citoyenne appelé "Le Cube".

En 2019, l'association a lancé ID2Move, un incubateur spécialisé dans les systèmes autonomes avec un focus particulier sur les drones et ID2Food, l'écosystème fait pour les producteurs, transformateurs, entrepreneurs et consommateurs avec une spécialisation sur le Food et l'Agri Tech.

L'association a aussi, en 2019, continué d'organiser et de développer ses programmes (Entreprise Europe Network, Les Rencontres du Financement, Stimul'I, le Challenge Croissance, Story Week-end, Story Camp, Nice2PitchYou, Pitch Financier Digital BW, Living Lab, Crowdfunding, Trophées Incidences, ID2Move et ID2Food) pour l'ensemble desquels les résultats quantitatifs ont été au rendez-vous. L'association a également participé à 2 événements à portée internationale, à savoir :

- UAV Expo Shenzhen (juin 2019) ;
- Salon CUAV Avignon (octobre 2019).

En décembre 2019, le taux d'occupation du bâtiment de CAP InnoVe était de 84%. Dans la partie ID2Move et ID2Food (bâtiment Peugeot de 736m<sup>2</sup> mis à disposition de l'association par in BW) le taux d'occupation était de 18% (surfaces mises à disposition à partir d'avril 2019 et encore en travaux).

Concernant ces bâtiments, l'association a, en 2019, procédé à de nombreux travaux/aménagement, à savoir :

- mise en conformité des normes électriques du bâtiment ;
- suite à de nombreuses demandes de ses hébergés, installation d'une double borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking, côté rue de la Recherche ;
- mise à disposition d'un emplacement de parking pour l'installation d'un « velobox » pour la recharge et l'entreposage de vélos électriques (projet géré conjointement avec in BW) ;
- installation d'une climatisation dans les bureaux exposés côté sud ;
- du côté de l'incubateur ID2Food, installation électrique et mise en place d'un système d'extraction d'air pour la société hébergée (Biowaste – recyclage de déchets alimentaires) ;
- du côté de l'incubateur ID2Move : salle de vol intérieure agrandie par l'abattage d'un mur de séparation ; renforcement de la sécurité : installation d'un système de contrôle d'accès et de caméras.

Le volume et la diversité des programmes organisés et la qualité des résultats observés permet de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 150.000,00 € versus la qualité des prestations de l'association est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°42 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019- 2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » et 4.4 « *Connecter les écosystèmes d'innovation* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mars 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Africa Rise;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 30897) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmis en date du 13 août 2020 par l'a.s.b.l. Africa Rise ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Africa Rise a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019– 2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif sur l'organisation du forum, notamment, en abordant les aspects relatifs à la digitalisation, au développement durable et à l'économie circulaire, et ce en tant que thématiques abordées, mais aussi par la spécificité des startups présentes ;
- Rapport qualitatif sur les contacts d'affaires noués lors du forum entre les entrepreneurs belges et africains ;
- Présentation de « success stories » émergentes des éditions du forum (dernière édition ou les précédentes) ;
- Rapport qualitatif sur les contacts noués avec les acteurs politiques belges et étrangers ou les administrations référents ;
- Rapport qualitatif sur les partenariats noués avec des autorités universitaires ou avec un apport au niveau du contenu du forum ou à sa marge ;
- Présentation des outils, individuels ou collectifs, mis en place pendant ou en marge du forum (B2B, B2C, ...).

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de participants au forum avec l'origine géographique et sectorielle des participants et recueil des statistiques des entreprises participantes (brabançonnaises et autres) ;
- Nombre de nuitées et de repas associés des délégations participant au forum (indice sur le tourisme d'affaires en Brabant wallon) ;

#### 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

## Rapport d'évaluation

### 1. Indicateurs qualitatifs

*1.1 Rapport qualitatif sur l'organisation du forum, notamment, en abordant les aspects relatifs à la digitalisation, au développement durable et à l'économie circulaire, et ce en tant que thématiques abordées, mais aussi par la spécificité des startups présentes :*

L'a.s.b.l. Africa Rise a organisé le sixième forum « AFRICA - BELGIUM BUSINESS WEEK - ABBW » en Brabant wallon, à Genval, les 03 au 04 avril 2019. Le pays mis à l'honneur était la République de Centrafrique avec la présence de plusieurs dizaines d'officiels, à savoir :

- Le Président de la Centrafrique ;
- 9 ministres de la Centrafrique et plusieurs dizaines d'officiels centrafricains.

L'association mentionne également la participation des personnalités suivantes :

- Le Premier ministre belge (au moment du forum) ;
- Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de la Communauté française (au moment du forum) ;
- Le Gouverneur du Brabant wallon ;
- Le Gouverneur du Hainaut ;
- Le Président du Collège provincial de la Province du Brabant wallon (au moment du forum) ;
- La Députée provincial de la Province du Brabant wallon en charge de l'Économie, de l'Agriculture, du Tourisme, de l'Enseignement et du Folklore ;
- La Directrice exécutive du World Diamond Council (New-York, USA) ;

#### La digitalisation :

La digitalisation a été un thème abordé à l'occasion de l'ABBW2019. Plusieurs entreprises belges de ce secteur ont eu l'occasion de partager leur savoir en la matière :

- U'HOPE COMPANY (Communication - Management – Solutions numériques) : Plateforme numérique D@niel (pour communiquer naturellement et à distance avec le numérique) par le CEO/cofounder et la CM/cofounder ;
- HAMEXX sprl : La gestion des projets en construction optimisée le Managing Director – (société basée à Waterloo) ;
- Pendant le forum, exposé de la société SW Consulting.

#### Le développement durable : les projets/entreprises mis en lumière :

- PROJET COPERNIC (CMI) : la fourniture simultanée d'eau potable, d'énergie et de nourriture ;
- RESOURCES, SYNERGIES & DEVELOPPEMENT : Gestion durable des ressources naturelles en Europe et dans les pays tropicaux ;
- SOLARLY : Stations solaires connectées destinées aux ménages ruraux ;

*1.2 Rapport qualitatif sur les contacts d'affaires noués lors du forum entre les entrepreneurs belges et africains :*

Un reporting exhaustif n'est pas possible mais l'association précise que plusieurs contrats ont été signés pendant et après le forum et cite deux exemples :

#### SW CONSULTING :

C'est une société de génie civil, active notamment dans la construction de routes.

Elle utilise une technologie novatrice qui vient des Etats-Unis et pour laquelle elle a l'exclusivité en Belgique et au Luxembourg. Cette technologie possède plusieurs avantages parmi lesquels :

- Moins de déchets produits lors des chantiers sur le terrain. De plus, les déchets générés peuvent être récupérés pour d'autres usages comme la construction de maisons (économie circulaire) ;
- Elle permet de travailler plus vite. Les chantiers avancent trois fois plus vite qu'avec la technologie traditionnelle ;
- Elle est moins coûteuse. Cette technologie engendre un coût de 250 000 EUR par km de route construite pour une bonne qualité. La technologie traditionnelle génère un coût de près d'1 million EUR.

Africa Rise avait réservé une rencontre B2G (Business To Government) le 03 avril 2019 qui impliquait les responsables de SW Consulting et les Ministres centrafricains.

Par la suite, deux rencontres ont eu lieu en juillet 2019 à Bruxelles (The Hotel) avec, d'abord, le Président Centrafricain et puis le Premier ministre Centrafricain. La Centrafrique a validé la perspective de la construction de 300 km de route dans les environs de la capitale Bangui.

Africa Rise a pris les contacts (politiques) nécessaires afin qu'une délégation de SW Consulting soit reçue sur place à Bangui. Cette mission a eu lieu du 11 au 16 août 2019. Elle a pour objectifs : réunions techniques (avec les fonctionnaires du Ministère des Travaux publics), juridiques, ... et de signer un accord entre le Gouvernement centrafricain et les responsables de SW Consulting.

Le contrat portera sur un montant de 75.000.000,00 EUR.

#### FOOD's ORIGINS :

L'entreprise Food's Origins est installée à Lomé, au Togo. Créée en 2017, après avoir participé au forum ABBW2017, pour lequel le Togo était le pays à l'Honneur, celle-ci a noué des liens d'affaires avec un partenaire togolais.

Food's Origins est active dans le secteur agricole : exportation d'ananas (vers la Belgique, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France). Aujourd'hui, l'entreprise exporte près de 5 tonnes d'ananas par mois et compte se développer.

C'est ainsi que le CEO de l'entreprise s'est rendu au forum ABBW2019. Africa Rise lui a présenté les responsables de la société Kara Investment Fund, Fond d'investissement basé au Grand-Duché du Luxembourg.

Un accord a été conclu entre Food's Origins et Kara Investment Fund. Cette dernière apporte un financement qui permettra à Food's Origins de multiplier par 6 sa capacité d'exportation de produits agricoles pour atteindre une quantité d'exportation de 120 tonnes d'ananas par mois.

#### *1.3 Présentation de « success stories » émergentes des éditions du forum (dernière édition ou les précédentes) :*

- WICOTIZ : la plateforme pour gérer votre argent ;
- FOOD's ORIGINS (voir point 1.2 ci-dessus) ;
- AD HOC CONCEPT & RECRUITMENT ;

Cabinet de recrutement & services aux Ambassades spécialisé dans le domaine social et du traitement des questions des employés avec le droit belge.

La Directrice et fondatrice de Ad Hoc Concept & Recruitment (Bruxelles) a signé plusieurs contrats suite à l'ABBW2019 :

- avec l'Ambassade de la République du Congo (pendant le forum) ;
- avec l'Ambassade du Togo (juin 2019) ;
- avec l'Ambassade du Bénin (juillet 2019) ;
- des signatures de contrats sont également prévues avec, entre autres, les Ambassades du Cameroun, de Mauritanie et de la Côte d'Ivoire.

De plus, Ad Hoc Concept & Recruitment est en partenariat avec un opérateur économique centrafricain (rencontré lors de l'ABBW2019) pour la création d'une agence d'intérim à Bangui qui collaborera avec les ONG (en cours de création).

Enfin, Ad Hoc Concept & Recruitment est également en cours de création d'une agence d'intérim à Douala au Cameroun.

- KARA INVESTMENT FUND ;

Kara Investment Fund est un Fond d'investissement basé au Luxembourg et principalement dédié au financement des PME et des très petits métiers en Afrique Subsaharienne.

Le Fond a pour objectif la dynamisation de l'économie en Afrique Subsaharienne en stimulant les secteurs de l'agriculture et des infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières, de télécommunication et énergétique.

C'est ainsi qu'Africa Rise a accompagné Kara Investment Fund au Togo en juillet 2019 pendant une semaine, afin de rencontrer 10 entreprises agricoles, et ce, avec le soutien de la Présidence du Togo.

Résultats : 3 entreprises ont été sélectionnées et seront financées à hauteur de 5 millions d'euros d'ici la fin 2020.

Le Fonds Kara s'inscrit donc parfaitement dans la politique économique de la République togolaise visant à poursuivre impérativement les investissements dans les infrastructures, tout en accompagnant activement la mutation du secteur agricole.

*1.4 Rapport qualitatif sur les contacts noués avec les acteurs politiques belges et étrangers ou les administrations référentes :*

Beaucoup de contacts ont été noués utilement en la matière. Quelques exemples non exhaustifs :

La Douane belge :

La Douane belge était représentée à l'ABBW2019 par une délégation de 7 personnes conduite par le Directeur régional de la Douane à Mons. Celui-ci représentait l'administration générale de la douane à Bruxelles. Le Directeur régional a fait une présentation le 03 avril 2019, à 11h45, intitulée « La Douane belge, facilitatrice du commerce international ».

Le lunch du midi a été l'occasion pour le Directeur régional d'échanger avec, entre autres, le Ministre des Finances de la Centrafrique. Un accord est en cours de négociation pour permettre à des fonctionnaires de la Douane centrafricaine de venir chaque année en Belgique pour participer à la formation (de septembre à juin) dispensée à Bruxelles par l'Ecole des Douanes. Cette école forme chaque année près de 30 fonctionnaires douaniers issus de plusieurs pays francophones africains (Congo, Burkina-Faso, Cameroun, Sénégal, ...).

### Rencontre entre le Président de la Centrafrique et le Premier ministre belge :

Sollicité par Africa Rise, le Premier Ministre belge a répondu présent pour le forum ABBW2019 et un entretien bilatéral avec le Président de la Centrafrique a été organisé le 03 avril 2019.

### Rencontre entre le Gouverneur de la Province du Hainaut et le Maire de Bangui :

Des contacts nourris ont été entretenus entre le Gouverneur de la Province du Hainaut et le Maire de Bangui, capitale de la Centrafrique, en vue de développer les relations internationales du Hainaut avec l’Afrique. La préparation d’une mission en Centrafrique dès 2020 dans le cadre de certains projets de collaboration (coopération notamment dans le domaine de la modernisation de l’état civil, ...) était en cours fin 2019.

### Rencontre entre le Gouverneur de la Province du Hainaut et une délégation de la région de Hambol (Côte d’Ivoire) :

Suite à une rencontre à l’ABBW2019 le 04 avril 2019, le Gouverneur de la Province du Hainaut, a reçu au Palais provincial de Mons, en date du 10 avril 2019, une délégation de la région de Hambol en Côte d’Ivoire. Cette délégation avait pour but de mettre en place les bases d’un partenariat entre la Province du Hainaut et la « récente » région d’Hambol (coopération notamment dans le domaine de la modernisation de la gestion administrative).

#### *1.5 Rapport qualitatif sur les partenariats noués avec des autorités universitaires ou avec un apport au niveau du contenu du forum ou à sa marge :*

Une visite de Gembloux Agro-BIOTECH et de l’UCLouvain fut organisée en amont du forum, le 02 avril 2019.

La délégation centrafricaine a été particulièrement intéressée par une des technologies développées par un laboratoire de l’UCLouvain permettant une cartographie très précise de différents territoire/terrains. Cette technologie peut trouver application dans le domaine agricole. L’équipe de l’UCL a été invitée en Centrafrique.

#### *1.6 Présentation des outils, individuels ou collectifs, mis en place pendant ou en marge du forum (B2B, B2C, ...) :*

Comme chaque année, différents types de rencontres orientées affaires ont eu lieu, notamment :

- B2B : rencontres entre entreprises belges et entreprises africaines principalement (même si des rencontres sud-sud et nord-nord ont lieu également) ;
- B2G : rencontres entre entreprises brabançonnes/belges et le Gouvernement de la Centrafrique. Ceci a été organisé en amont avec une liste d’entreprises inscrites. Tout le Gouvernement de la Centrafrique (9 ministres) et le Président de la République étaient disponibles.

Afin de faciliter la premier type de rencontres – les B2B – une application « ABBW2019 » pour smartphones a été mise à disposition. Cette application, après téléchargement, permet aux entrepreneurs, africains et européens, d’organiser leurs tête à tête. L’application est toujours disponible en ligne et est toujours utilisée pour des conversations après le forum.

## 2. Indicateurs quantitatifs :

### *2.1 Nombre de participants au forum avec l’origine géographique et sectorielle des participants et recueil des statistiques des entreprises participantes (brabançonnes et autres) :*

- 237 participants européens (181 pour la Belgique et 56 pour le reste Europe/Monde) ;

- 172 participants africains (118 pour la Centrafrique et 54 pour les autres pays africains) ;
- 97 entreprises belges inscrites ;
- 22 pays représentés ;
- 13 pays africains : Centrafrique, République Démocratique du Congo, Togo, Bénin, Angola, République du Congo, Gabon, Maroc, Tanzanie, Ethiopie, Cameroun, Sénégal, Niger ;
- 6 pays européens : Belgique, France, Luxembourg, Suisse, Biélorussie, Allemagne ;
- 3 pays (hors Europe) : USA, Canada, Cambodge ;
- 10 secteurs représentés : Construction, Energie-Environnement, Agro-Business, NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), Formation, Transport-Logistique, Finance, Tourisme, Télécommunications, Services ;
- 633 participants au total (de manière cumulée) sur les 2 jours du forum (jour 1 = 344 participants et jour 2 = 289 participants).

*2.2 Nombre de nuitées et de repas associés des délégations participant au forum (indice sur le tourisme d'affaires en Brabant wallon) :*

Nuitées et repas pris en charge par Africa Rise :

- 20 nuitées à l'hôtel Château du Lac (du 02 au 04 avril 2020) ;
- 350 repas (+boissons) pour les participants du forum (03 et 04 avril 2020).

Nuitées et repas pris en charge par les participants :

172 participants (en provenance d'Afrique) ont participé au forum « ABBW2019 » dont plus de 100 Centrafricains.

Parmi eux, près de 80 personnes ont séjourné dans les hôtels suivants du Brabant wallon :

- Hôtel Château du Lac (Genval) ;
- Martin's Grand Hôtel (Waterloo) ;
- Hôtel Ibis (Waterloo) ;

Ces personnes ont fait réserver un total de 224 nuitées dans les hôtels précités, c'est-à-dire une moyenne de 2,8 nuitées par participant ayant séjourné dans un hôtel du Brabant wallon.

Le nombre de repas consommés n'a pas été transmis à l'association. Toutefois, on peut estimer ce nombre à au moins 224 repas.

### **Liquidation des subventions**

Une subvention annuelle de fonctionnement de 75.000,00 € pour l'année 2019, octroyée le 04 avril 2019 avec une avance de 80% (60.000,00 €), mise en liquidation le 08 avril 2019. Une 1<sup>ère</sup> tranche du solde, de 3.529,96 €, a été mise en liquidation en date du 19 mai 2020 et une 2<sup>ème</sup> tranche, de 2.870,39 €, a été mise en liquidation en date du 09 décembre 2020. L'association a renoncé à la différence entre le montant total de la subvention 2019 (75.000,00 €) et les dépenses réellement engagées en 2019 (66.400,35 €), à savoir : 8.599,65 €.

### **Indice coût / qualité**

Les actions reprises à l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise précisent une série d'actions qui rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de favoriser et faciliter les contacts et les échanges entre divers opérateurs économiques.



L'a.s.b.l. Africa Rise a pour vocation de faciliter et favoriser les échanges économiques entre les entreprises belges et européennes et l'Afrique, de faciliter et favoriser les échanges économiques entre les entreprises canadiennes et l'Europe ainsi que promouvoir l'emploi des jeunes Belges dans les entreprises exportatrices.

L'association poursuit la réalisation de son but par l'organisation de Forums économiques internationaux ainsi que l'organisation de visites d'affaires en Afrique, notamment par le biais du Forum économique "KINFOR" ayant lieu chaque année à Kinshasa en République démocratique du Congo.

Chaque année, l'a.s.b.l. Africa Rise organise le Forum "AFRICA - BELGIUM BUSINESS WEEK - ABBW" sur le territoire du Brabant wallon. L'ABBW est un Forum économique à dimension internationale basé sur des relations B2B entre entrepreneurs européens et entrepreneurs venus de toute l'Afrique. Ce Forum entend donc favoriser les échanges "Nord-Sud" et "Sud-Nord". Cependant, on a pu constater, lors des éditions précédentes, que ce Forum a aussi permis de favoriser des échanges "Nord-Nord" et "Sud-Sud".

L'a.s.b.l. Africa Rise offre de nombreux services qui s'étoffent et se diversifient au cours des différents forums consécutifs. La qualité par rapport au coût des services est rencontrée comme le démontrent les indicateurs d'exécution présentés ci-avant mais l'association doit développer de meilleures pratiques administratives avec le Brabant wallon et suivre de près ses échéances tant financières qu'administratives. De nombreux rappels ont dû être adressés aux fins de recevoir les documents requis pour l'instruction de la demande de subvention 2019 ainsi que pour le remboursement du solde de l'avance de la subvention 2018 non justifiée.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies quant aux missions confiées par le Brabant wallon mais que l'association doit développer de meilleures pratiques administratives et suivre de près ses échéances tant financières qu'administratives.

#### **Annexe n°43 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.3 « Mobiliser une force d'investissement durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 31 août 2017 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 1<sup>er</sup> mars 2018 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 septembre 2019 relative à l'avenant n°3 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC 30789) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 20 juillet 2020 par l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport de stimulation et d'accompagnement du développement économique en Hesbaye brabançonne ;
- Rapport sur le soutien au développement du tourisme ;
- Rapport sur le renforcement du maillage écologique et renforcement du dialogue entre agriculture et environnement ;
- Rapport sur l'appui au dynamisme créatif et culturel sous-régional ;
- Rapport sur la conception et le dépôt d'une nouvelle candidature à la mesure Leader 2014-2020 ;

- Citer les partenaires économiques impliqués dans les différentes démarches ;
- Rapport sur la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural et communication entre communes, notamment sur l'animation et la sensibilisation du public scolaire et jeune public.

## 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'activités organisées + nombre de participants ;
- Nombre de participants à chaque événement organisé par l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;
- Nombre de participants à l'animation et à la sensibilisation du public scolaire et jeune public ;
- Volume et qualité de la participation de l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par la Province ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

## 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

## **Rapport d'évaluation**

### 1. Indicateurs qualitatifs

#### *1.1 Rapport de stimulation et d'accompagnement du développement économique en Hesbaye brabançonne :*

L'association relève notamment les projets suivants :

- Mise en place d'une filière biomasse sur le territoire « Est Brabant wallon »

Un travail de diagnostic et d'analyses amenant à un document de synthèse intitulé 'Lignes de conduite pour le développement d'une filière miscanthus à l'Est du Brabant wallon' a été finalisé en décembre 2019.

Ce travail d'analyse de fond a permis de faire émerger les opportunités et points d'attention relatifs au développement de cette filière qui permettrait principalement de chauffer les installations de la future piscine et pôle sportif de la Gadale à Jodoigne.

Parallèlement, le GAL a réalisé en interne un travail d'analyse par cartographie des lieux d'implantation judicieux de bandes de miscanthus, en lien avec des mesures anti-érosives ou d'assainissement des points de captage d'eau.

Ce travail a été présenté aux autorités communales et provinciales dès janvier 2020. Il avait fait l'objet d'une relecture par le CPAR et a été communiqué aux agriculteurs du Brabant wallon lors d'une conférence hivernale 2019/2020 du CPAR à l'Espace BW à Wavre.

- Smart Ruralité : la parole aux entreprises locales

Dans une optique de ciblage des actions du projet de manière pertinente, la première étape du travail avec le secteur des entreprises dans le cadre du projet Smart a été la conception d'une enquête.

Sous forme d'un formulaire en ligne, celle-ci comporte trois sections qui se concentrent sur les défis actuels des entreprises, leurs perceptions de la région (atouts, faiblesses) et sur des idées de projets qui pourraient voir le jour. Afin d'affiner les questions posées, des contacts ont été pris avec l'ADL

(Agence de développement local) et réseaux d'entreprises pour confronter ce questionnaire à l'expérience de terrain.

Une importance particulière a été portée sur le moyen de diffuser ce questionnaire et sur sa forme. Une courte vidéo type « flat design » présentant le GAL et le projet Smart Ruralité a été réalisée. Celle-ci a été diffusée à partir du 26 décembre 2019 sur Facebook et relayée par mail aux carnets d'adresses de l'ADL de Perwez, du réseau FEER (Formation Entraide Entrepreneur Rencontre) BW EST, d'in BW, de l'UCM BW et du Service économique de la ville de Jodoigne.

- Espace-test maraîcher 'Les Jardins de l'Espinette'

Le projet d'Espace-test maraîcher permet à des porteurs de projet de tester leur projet professionnel sur le terrain (production de légumes, plants, semences, herbes médicinales...) avant de s'installer comme indépendant à titre principal ou complémentaire. Les porteurs de projets bénéficient au sein de l'Espace-test d'un accès à la terre, d'infrastructures mutualisées et d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau technique qu'au niveau de la gestion, et ce afin de maximiser les chances de réussite de leur future activité professionnelle. Pour rappel, l'Espace-test maraîcher fut inauguré le 6 juillet 2017.

Un seul porteur a occupé l'Espace-test durant l'année 2019. L'appel à porteurs s'est intensifié en juillet 2019 et 3 nouveaux porteurs ont été sélectionnés pour une entrée sur l'Espace-test en 2020 ; ils ont été coachés en 2019 afin de leur permettre une entrée en couveuse Créa-Job au plus vite. Un règlement d'ordre intérieur a été particulièrement retravaillé et un système de récupération des eaux de pluie des serres a par ailleurs été créé.

L'association s'est impliquée dans le réseau des Espace-test créé avec ses collègues wallons. Le site du réseau fourmille d'informations dédiées au maraîchage et facilite ainsi la recherche d'informations pour les porteurs de projets dans cette filière. Le réseau a été représenté à la Petite foire agricole de Semelle en juillet 2019.

Une énergie spécifique a été consacrée à l'élaboration d'un programme et à l'organisation logistique d'un événement qui s'est tenu en janvier 2020 : 'Le maraîchage vu par les maraîchers'.

- Réseau des maraîchers de la Hesbaye brabançonne

Dès juillet 2019, l'ensemble des 22 maraîchers du territoire a été rencontré afin de mieux connaître leurs exploitations, leurs besoins et d'avoir connaissance des éventuelles synergies qui existaient déjà entre maraîchers.

Un réseau de contact fut créé entre eux notamment grâce à une adresse mail unique et lors d'un souper des maraîchers organisé en décembre 2019. L'occasion de faire le focus sur les soutiens proposés par Made in BW, BioWallonie, ... et positionner le GAL comme interlocuteur et soutien dans le développement de projets communs aux maraîchers : espaces de vente, de transformation, ... Par ailleurs, une soirée autour de « La pénibilité du travail en maraîchage » a été organisée le 11 septembre 2019 avec une quinzaine d'étudiants en maraîchage du CRABE et une quinzaine de maraîchers. Des témoignages de 5 acteurs de terrain, maraîchers et accompagnateurs du secteur, ont été suivis d'un échange-débat avec l'assemblée.

En matière de communication, plusieurs panneaux didactiques ont été conçus et créés par l'association afin de sensibiliser le consommateur aux réalités du métier de maraîcher. Ces supports sont mis à disposition de l'ensemble des maraîchers du territoire et sont disposés sur l'Espace-test maraîcher.

Plus globalement et sur l'axe de travail dédié à l'agriculture, le GAL a développé de nombreuses actions soutenues par la mesure « Leader » mais pertinentes à relever également dans le cadre de ce bilan du contrat de gestion.

- « C'est planté près de chez vous ! »

Suite à la diffusion d'une promotion spécifique et en vue de sensibiliser aux enjeux et innovations en agriculture, le film documentaire « C'est planté près de chez vous » a été diffusé à la demande lors de 19 représentations en 2019. Ceci a permis de sensibiliser directement quelque 1.153 personnes lors de soirées ciné-débat organisées avec la présence du GAL sur et hors territoire de la Hesbaye brabançonne. Pour rappel, ce documentaire a été créé en collaboration avec des étudiants de l'ITHECS en 2018.

Suite au succès de la journée 2018 à la Brasserie de Jandrain, un second événement « C'est planté près de chez vous » a également été organisé le 6 octobre 2019 au 'Jardin des prairies' à Piétrain. Les propriétaires ont ouvert les portes de leur jardin maraîcher et de leur nouvelle boulangerie artisanale, une opportunité de mettre en lumière leurs initiatives agricoles développées dans une vision de circuit court, de respect de la nature et de solidarité qui renforcent les liens entre producteurs et citoyens cohabitant au sein d'un même territoire.

Un programme varié composé de visites du site, de stands et ateliers de sensibilisation et de producteurs locaux, de spectacles thématiques... a composé cette journée qui a rassemblé quelque 150 personnes.

- Une communication large vers tous les agriculteurs de la région et la mise en place du réseau des fermes accueillantes

Un courrier décrivant l'ensemble des initiatives et opportunités de projets proposés par le GAL Culturalité a été envoyé à plus de 350 agriculteurs début 2019 ; l'objectif étant de permettre à des agriculteurs encore inconnus de l'association de manifester leur souhait d'être accompagnés pour l'un ou l'autre projet. Certains contacts spécifiques ont émergé de cette initiative, notamment en vue de la constitution d'un réseau de fermes accueillantes dans la région.

Les agriculteurs qui souhaitent communiquer sur leur métier auprès du grand public adhérent à ce réseau, ouvrent les portes de leur ferme à des groupes de jeunes, à une école ou à des citoyens pour expliquer leur métier et les enjeux de l'agriculture. L'intention est que ce réseau de fermes accueillantes soit complémentaire aux fermes pédagogiques, comme une étape intermédiaire pour des agriculteurs qui consacrent leur activité principale à la ferme et qui, à certaines occasions, sont prêts à accueillir des groupes, sans nécessairement en développer une activité complémentaire.

Le travail de conception et mise en place de ce réseau s'est élaboré en 2019, avec une inauguration début 2020.

- Le film 'Au nom de la terre' fut diffusé en partenariat avec le cinéma de l'Etoile de Jodoigne le 2 décembre. Quelque 80 personnes ont répondu présentes suite à une promotion spécifique et un concours offrant 3\*2 places. Un débat rassemblant l'UAW, Agricall et le GAL a clos la projection.

- Pain & Bière de Hesbaye

Dans le cadre de ce projet de coopération initié en 2019 avec 3 autres GALs wallons, des actions à la fois collectives mais aussi plus spécifiques à la région de l'Est ont été menées dans un objectif global de renforcement des filières céréales brassicoles et panifiables en circuit court.

Au niveau du territoire, un soutien spécifique fut consacré aux développements notamment des initiatives locales de la ferme de l'Espinette à Beauvechain, à la coopérative CultivAé à Perwez, à la Brasserie Valduc : mise en réseau de partenaires, définition d'outils de communication, soutien à la candidature aux Trophées Incidences du Brabant wallon, ...

La présence d'une stagiaire pendant 4 mois a permis à l'association de poser un diagnostic sur le réseau des boulangers de l'Est du Brabant wallon afin de cibler les boulangers prêts à travailler de manière plus artisanale avec de la farine locale. Parallèlement, ce sont trois groupes d'étudiants en

sociologie de l'UCLouvain que le GAL a mobilisés autour d'un travail sur les opportunités et freins au développement de la filière panifiable en Hesbaye brabançonne.

A l'échelle du partenariat de la coopération, plusieurs actions furent concrétisées : une formation meunerie fut organisée et 3 agriculteurs du territoire ont pu y participer ; plusieurs visites de moulins et brasseries ont pu se mettre en place afin de mieux cerner les tenants et aboutissants de ces filières locales et wallonnes. Dans ce contexte, c'est une multitude d'acteurs qui fut rencontrée afin de permettre à l'association de mieux se positionner sur les actions futures ; une vidéo « Du grain à la bière : une aventure brassicole au cœur de la Hesbaye » a été réalisée afin de mettre en lumière ces filières brassicoles locales. Cette dernière fut présentée lors d'une soirée spécifique organisée à Wanze le 18 novembre ; un panneau didactique spécifiquement dédié à ces filières locales a également été conçu, pour une meilleure compréhension par le grand public.

- Soutien à une mobilité alternative et durable

Suite aux ateliers du territoire, un véritable plan d'actions mobilité fut initié en 2019: mise sur pied d'une proposition de création d'une aire de covoiturage aux intersections des communes d'Hélécine, Jodoigne et Orp-Jauche ; mise en lumière du potentiel de l'auto-partage par la diffusion en ligne d'un sondage dédié (68 réponses) et organisation d'une soirée d'information avec présentation du projet « Cozycar » de Taxistop ; mise en place d'une animation mobilité spécifique dans le cadre de la semaine de la mobilité et de l'escale « Scène de villages » à Orp-Jauche ; organisation du 16 au 22 septembre d'un Challenge vélo en Hesbaye brabançonne spécifique aux sept communes du territoire et un relais vers le Challenge porté par l'Union wallonne des entreprises ; participation aux diverses rencontres proposées dans le cadre des Plans communaux de mobilité.

*1.2 Rapport sur le soutien au développement du tourisme :*

Avec la fin annoncée de l'existence de la Maison du tourisme Hesbaye brabançonne qui développait ses activités sur le même territoire que le GAL Culturalité, le GAL a réduit son implication sur les projets touristiques en tant que tels.

Ceci étant, les actions plus culturelles et festives de l'association concourent à renforcer l'attractivité du territoire et donc peuvent avoir un impact pertinent sur la dynamique touristique dans la région.

Par ailleurs, un soutien spécifique a été apporté aux communes ayant été sélectionnées à l'appel à projet régional 'Petit patrimoine populaire wallon', via le soutien dans la rédaction du dossier de candidature, la définition d'une méthodologie commune, la création d'un portail de recensement participatif, ... le tout en collaboration avec la Maison du tourisme et les experts des différentes communes (plus de 1.300 fiches encodées par les citoyens).

*1.3 Rapport sur le renforcement du maillage écologique et renforcement du dialogue entre agriculture et environnement :*

- Opération Mille-feuilles :

L'opération Mille feuilles débutée en 2017 vise la plantation de buissons d'essences indigènes dans les plaines agricoles.

Durant l'année 2019, 58 agriculteurs ont été contactés par téléphone, 17 ont accepté un rendez-vous de présentation du projet, et 13 ont installé au moins 1 buisson sur leurs terres. 89 buissons (29 au printemps et 60 en automne) et 435 m de haies ont été plantés chez 16 agriculteurs et/ou chasseurs par 111 citoyens bénévoles, les chargés de mission du projet et les collègues du GAL. 31 buissons ont aussi été suivis (regarnissage et entretien du buisson).

Depuis le début du projet Mille feuilles, les avancées chiffrées sont les suivantes :

	<b>Agriculteurs ayant répondu à l'appel téléphonique</b>	<b>Agriculteurs ayant accepté un rendez-vous</b>	<b>Agriculteurs ayant installé au moins 1 buisson sur leurs terres</b>	<b>Citoyens et écoles venus planter dans le cadre de l'opération</b>
<i>Total</i>	312	111	67	460

<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Buissons plantés</b>	<b>Haies plantées</b>
<b>Beauvechain</b>	43	5 (390 m)
<b>Hélocine</b>	35	
<b>Incourt</b>	48	9 (438 m)
<b>Jodoigne</b>	135	1 (60 m)
<b>Orp-Jauche</b>	95	13 (1 097 m)
<b>Perwez</b>	73	
<b>Ramillies</b>	43	7 (109 m)
Total	472	35

Pour rappel, les buissons sont composés de 10 plants de variétés indigènes et font 2 m de long. Au total et depuis le début du projet, 944 m de linéaire de buissons ont donc été plantés, auxquels s'ajoutent 2.094 m linéaire de haie.

- Accompagnement des dynamiques locales en faveur de la biodiversité
- Remise d'avis à la Commune de Ramillies concernant l'intérêt biologique de parcelles communales (visites de terrain et rédaction de conseils de gestion) ;
- Réunion avec la Commune d'Hélocine concernant le réaménagement des zones naturelles aux abords de l'administration communale. Projet abandonné momentanément suite au changement de personnel communal en charge du projet ;
- Accompagnement du stagiaire de l'administration communale de Ramillies dans le cadre de son stage traitant du maillage écologique de la commune et des potentialités des terrains publics en termes de maraîchage et de conservation de la nature (réunions et réalisation de cartes) ;
- Réalisation d'un tour d'horizon des différentes initiatives existantes au sein des parcs naturels ou autres structures supracommunales et destinées à aider les communes à gérer leur maillage écologique. Création d'un canevas d'entretien pour diriger les futures rencontres avec les responsables de la gestion des espaces verts des 7 communes du territoire ;
- Aide à la plantation d'une haie dans la zone naturelle La Chavée des Gueux à Jandrain. Rédaction d'un panneau pour l'entrée de la réserve. En collaboration avec l'asbl la petite Jauce ;
- Suivi des mares créées dans le cadre de Biodibap 3.0. « Le CPAS de Ramillies au service des grenouilles et libellules » sur la zone naturelle Rue Julien Salmon => réunions de suivi bimensuelles avec le CPAS de Ramillies, recherche d'informations pour répondre aux besoins spécifiques (conseils relatifs à la gestion du site, à l'acquisition du matériel nécessaire, mise en réseau avec des acteurs locaux, inventaire) ;
- Accompagnement du CPAS de Ramillies dans son projet d'aménagement de sa parcelle située en zone naturelle (aide technique pour le projet de creusement des mares, complétion d'une demande de permis, calcul des profondeurs et RDV de terrain avec le géomètre) ;

- Confection de cartes et de documents synthétiques relatifs au maillage écologique de Perwez pour apport lors de la réunion des acteurs nature de Perwez ;
- Inventaire de la prairie fleurie de l'administration communale de Beauvechain à la demande de l'éco-conseiller ;
- Suivi des chauves-souris en hibernation dans les petites cavités souterraines du site du Château des Cailloux suite à l'installation d'une porte destinée à empêcher les dérangements, en collaboration avec Natagora ;
- Participation aux réunions organisées par le Contrat de rivière Dyle-Gette (CRDG), des comités de gestion des réserves naturelles provinciales et des comités de gestion des réserves locales (Petite Jauce à Orp-Jauche, Zones naturelles de Ramillies et RN du Pré du Duc à Perwez). ;

Le 12 novembre 2019, une matinée de rencontre entre acteurs des communes et du SPW et dédiée à la lutte contre les incivilités environnementales dans l'est du BW a été initiée et organisée par le GAL. L'occasion de préciser les rôles de chacun et de faire le point sur les délits récurrents recensés et les réponses qui peuvent être apportées selon les cas.

#### - Valorisation biologique du site du Stampia

- Guidance de balades-découverte du site (10/01/19 et 31/08/19) ;
- Organisation de balades nature à la découverte du Site du Stampia pour l'AG de Crédal. Formation de 3 guides-natures pour guider les balades du 15 juin ;
- Réunions de terrain avec les Baladins du Miroir relatives à la gestion du site ;
- Gestion des invasives, organisation de chantiers de gestion avec le CRDG et l'asbl Interaction (08/07/19 et 05/08/19), conseils aux Baladins, test de la méthode du collier sur les robiniers faux-acacia ;
- Inventaire des prairies fleuries du Stampia (terrain, encodage et vérification des données) ;
- Entretien hivernal des nichoirs à oiseaux et chauve-souris en collaboration avec les Baladins du miroir ;
- Veille pour la pollution de la Grande Gette en collaboration avec le CRDG et la commune de Jodoigne ;
- Rédaction de posters de sensibilisation à destination des occupants du site du Stampia (arrivée du castor).

#### - Sensibilisation du public et des acteurs locaux

- Animation d'une formation sur la taille des arbres fruitiers dans le cadre des RDV du GAL (le 30/03/2019 à Incourt) ;
- Organisation d'un « Village nature » dans le cadre de l'événement « Scènes de Villages » du 31 août. Contact des associations pouvant tenir un stand, encadrement le jour de l'événement, organisation d'une animation bateau sur la Gette pour les enfants avec mise en place d'un barrage flottant grâce au CRDG ;
- Organisation d'un stand de sensibilisation aux milieux humides dans le cadre de l'évènement du 23 juin à Hélécinne (fête organisée par le Regionaal Landschap Zuid - Hageland vzw.) ;



- Aide à l'organisation des animations « baguage » à Nodebais, en collaboration avec l'éco-conseiller de Beauvechain ;
- Rédaction d'une série de panneaux de sensibilisation à la biodiversité agricole pour l'évènement « C'est planté près de chez vous » à Jodoigne.

#### *1.4 Rapport sur l'appui au dynamisme créatif et culturel sous-régional :*

Une 7<sup>ème</sup> tournée de « Cinéma en plein air en Hesbaye brabançonne » a été programmée durant l'été 2019. Un projet axé sur la convivialité et la création de moments de rencontres pour les habitants et organisé grâce à la collaboration avec de nombreux partenaires de l'Est du Brabant wallon dont les Centres Culturels de Jodoigne, de Beauvechain et de Perwez, le hall sportif et la Commune d'Hélécine, les Sentiers de Sart-Risbart, l'association des commerçants et le Service de développement économique de Jodoigne, les Baladins du Miroir, la Commune de Ramillies, l'ADL de Perwez.

Trois de ces séances ont pris place dans le cadre des escales Scène de Villages. La fréquentation est estimée à 1 950 personnes.

Une 3<sup>ème</sup> tournée de « Scène de Villages », escales artistiques et festives au sein des 7 communes, s'est déclinée en 2019 aux centres des villages de l'Est du Brabant wallon. Un programme culturel annuel et itinérant qui cible d'une part la mise en valeur de lieux patrimoniaux et d'espaces publics de la région et, d'autre part, le renforcement de la convivialité et de rencontres entre habitants.

De juin à octobre, ce sont 7 nouvelles places de villages qui ont été mises en valeur par l'accueil de cet évènement festif qui mêle création artistique et participation citoyenne.

Les escales : 4/05 à Beauvechain (200 pers), 15/05 à Perwez (500 pers), 25/05 à Incourt (300 pers), 17/08 à Hélécine (300 pers), 31/08 à Jodoigne (1.000 pers), 21/09 à Orp-Jauche (400 pers), 12/10 à Ramillies (300 pers).

La participation citoyenne a été mise au cœur de la construction du programme des activités. Lorsque cela était faisable, l'association a mis les habitants et citoyens autour de la table. Leurs souhaits et envies de mettre en valeur leur village et/ou leurs ressources artistiques ont été entendus et réalisés dans la mesure du possible. Les artistes locaux ont quant à eux été valorisés dans les choix de programmation et priorité a été donnée à ceux-ci lorsque cela était pertinent, que ce soit par rapport au lieu ou au contenu artistique.

En 2019 a été mis en place un « Petit Manège Scène de villages » : un manège/carrousel mécanique « fait maison », mobile et présent à chaque escale. Des ateliers créatifs ont été proposés en amont de la tournée Scène de villages dans chaque commune pour inviter des habitants à participer à la construction des modules sur lesquels prennent place les enfants.

Le manège est un véritable symbole de la Hesbaye brabançonne, les modules choisis par les participants qui ont vu le jour ont ainsi pris la forme, entre autres, d'un épouvantail à Incourt ; d'un avion de chasse à Beauvechain ; d'un char de guerre à Perwez ; d'un cochon de Piétrain à Jodoigne ; d'un boudin vert à Orp ; du Château d'Hélécine à Hélécine.

#### - Cohésion sociale et mobilisation citoyenne

Mise en place d'une vaste campagne de mise en valeur et renforcement du volontariat :

- création et lancement de la plateforme du volontariat ; promotion de la plateforme via l'envoi de mails, de publications sur les réseaux sociaux, de la tenue d'un stand lors d'événements ; réalisation d'un logo et flyer de promotion de la plateforme ; communication spécifique vers toutes les associations du territoire ; élaboration de 8 capsules vidéos « Volontairement, ils s'engagent et font

vivre l'est du Brabant wallon » en collaboration avec TV COM ; lancement d'un concours photo #VolontairementJemengage ; organisation d'une soirée d'informations & Speed dating volontariat le 12 décembre au Stampia (au total, 11 structures/projets étaient représentés ; 7 d'entre elles ont trouvé un ou plusieurs volontaires suite à la soirée).

- suivi du projet « Les Semeurs d'Histoires » : en collaboration avec les bibliothèques de Jodoigne-Incourt et de Perwez, la Maison du Conte et de la Littérature et les projets Boîtes à livres. Le projet propose aux citoyens de suivre une formation spécifique donnée par la Maison du Conte afin de raconter des histoires aux enfants de 3 mois à 12 ans dans les écoles et organisations culturelles de l'Est du BW. Le GAL coordonne ce projet et est co-responsable du planning des animations, de l'organisation des réunions, de la communication (réalisation de flyers), etc. En 2019, une nouvelle campagne de recrutement de volontaires a été initiée, permettant de renforcer le groupe d'une dizaine de personnes supplémentaires. Cette campagne a impliqué diverses réunions de présentation du projet ainsi que la formation et l'organisation de l'écolage des nouveaux volontaires.

En 2019, 70 classes de la région ont ainsi reçu la visite d'un des 27 Semeurs d'histoires à raison d'une séance de lecture par mois.

- Focus public cible : aînés

- Ebauche d'un répertoire « Services à domicile et activités pour aînés » en concertation avec divers acteurs et le CLPS ;

- Evaluation avec les agents et élus locaux de l'opportunité de projet tels que « Assistante de vie » ;

- Mise en place d'une première rencontre « Lieux de vie et Vieillesse » - déclinaison de plusieurs actions de sensibilisation et information à mener à l'échelle supracommunale ;

- Soutien aux chargés de projets communaux dans la mise sur pied des nouveaux plans de cohésion sociale communaux - mise en réseau et partage de pratiques.

- Focus public cible : jeunes

- Bus4You : de très nombreuses escales du Bus4You ont jalonné l'année 2019 lors de plusieurs événements festifs et familiaux. Des animations plus spécifiques sur le harcèlement ont également été proposées aux Conseils communaux des enfants et une campagne "Action Jobs" a été mise en place en février. Ces escales, leur planification et animation, sont aujourd'hui majoritairement coordonnées par l'AMO (Service d'aide aux jeunes en milieu ouvert) et le Planning familial de Perwez. L'outil maintenant créé, a montré toute sa pertinence dans la réponse aux besoins des jeunes de la région. L'AMO a également renforcé en 2019 son accompagnement de rue grâce à la présence du Bus4You tous les mercredis après-midi au SkatePark de Jodoigne ;

- Stage Haute Ecole Lucia de Brouckère : en collaboration avec l'AMO, le Planning familial de Perwez et le Centre local de promotion de la santé (CLPS), un stage de 15 jours a été organisé à destination de 15 élèves de la Haute Ecole en dernière année et se destinant à devenir éducateurs spécialisés. Durant une semaine, les élèves ont été accueillis au Stampia pour y réaliser des outils de prévention à destination des enfants et ados sur la thématique de l'éducation à la vie sexuelle et affective (EVRAS). Ils ont été accompagnés durant la seconde semaine pour tester leurs outils en situation réelle ;

- Le 20 juin s'est déroulé le FestiParc, un événement organisé avec divers partenaires jeunesse qui vise à proposer aux adolescents un moment festif pour fêter la fin des examens dans un cadre convivial. Cette année l'évènement a eu lieu au SkatePark de Jodoigne et proposait diverses activités aux jeunes : démonstration de skate, concerts et scène ouverte, escape room, animations prévention au sein du bus, stand paint ball, jeux en bois, bar mocktails et hot dogs gratuits. Environ 200 jeunes ont assisté à l'évènement ;

- Programme d'activités proposé dans le cadre de la Semaine du Numérique et coordination d'un Aprem du numérique à Jodoigne le 26 octobre. L'objectif de cette semaine était de décliner à l'Est du

Brabant wallon une initiative existante : La Semaine du Numérique, organisée sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 14 au 25 octobre. Pour l'association, l'objectif de cette quinzaine consistait d'une part à informer et sensibiliser la population – en particulier les ados et aînés - aux opportunités (emploi, avancées scientifiques, divertissement, etc.) et travers du numérique (harcèlement, arnaques, addiction, fake news, etc.). D'autre part, les actions proposées cherchaient à renforcer la connaissance et l'appropriation des outils numériques par le grand public et ainsi lutter contre la fracture numérique ;

Le programme de L'Aprém du numérique 'Tisse ta toile', évènement tout public organisé le 26 octobre : 7 stands d'information (Cœur à Corps Asbl, Web Seniors, Planning familial, EPN Incourt, ENEO Jodoigne, le réseau des bibliothèques Jodoigne-Incourt, AMO), 3 ateliers d'initiation aux nouvelles technologies (robotique, réalité virtuelle, imprimante 3D), une balade géocatchée, 5 conférences à destination des familles et aînés, un spectacle d'improvisation, une représentation de théâtre action sur la thématique du harcèlement, ...

#### *1.5 Rapport sur la conception et le dépôt d'une nouvelle candidature à la mesure Leader 2014-2020 :*

Approuvée depuis octobre 2015, la stratégie du GAL Culturalité se met en œuvre depuis début 2016 et se décline par les actions décrites dans les rapports annuels successifs rédigés depuis.

#### *1.6 Citer les partenaires économiques impliqués dans les différentes démarches :*

De nombreux partenaires économiques ont été impliqués sur les projets, toutes actions confondues :

- De nombreux agriculteurs ;
- Des porteurs de projets d'entreprise en maraichage et les maraichers du territoire ;
- in BW dans le cadre du développement du pôle sportif à Jodoigne et du projet Smart Hesbaye ;
- L'ADL de Perwez et le réseau des acteurs économiques de Perwez ;
- Le service économique de la ville de Jodoigne ;
- Des entreprises locales ;
- Tous les producteurs du territoire et transformateurs (bouchers, boulangers) ;
- Créajob dans le cadre de l'Espace-test maraicher et de sa filière agrotourisme ;
- Les services de l'Economie et du Développement territorial du Brabant wallon ;
- CREDAL, Made in BW, le CPAR, Groupe One dans le cadre du projet Empreintes BW, le CRABE ;
- ...

#### *1.7 Rapport sur la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural et communication entre communes, notamment sur l'animation et la sensibilisation du public scolaire et jeune public :*

- Cellule Animation terroir et journée d'animation thématique

Les 13 animateurs terroir issus des promotions des formations « animateurs terroir » de 2013 et de 2017 ont réalisé leurs animations terroir principalement dans les écoles du territoire. Ils proposent toujours une ou plusieurs animations chacun sur une thématique liée à la Hesbaye brabançonne et mettent en œuvre les techniques pédagogiques acquises pendant la formation.

Chaque animation est décrite dans une fiche d'animation et ces fiches sont reprises dans un catalogue qui propose aux écoles, depuis septembre 2019, 19 modules d'animations élaborés autour de 6 familles thématiques : patrimoine naturel, patrimoine historique et culturel, patrimoine architectural et bâti, alimentation et maraichage, arts et citoyenneté et éco-citoyenneté.

Les animations dispensées en 2019, soit quelque 875 enfants directement sensibilisés :

<b>Date</b>	<b>Animations thématiques</b>	<b>Nbre enfants</b>	<b>Ecoles</b>
18-02-19	Journée nature	9	Ecole communale Ramillies
19-02-19	Journée mouillée	8	Ecole communale Ramillies
20-02-19	Animation gaspillage alimentaire	13	Ecole communale Ramillies
20-02-19	Animation insectes	13	Ecole communale Ramillies
22-02-19	Animation chauve-souris	6	Ecole communale Ramillies
12-03-19	Journée dans les airs	32	Ecole communale de Mélin
18-03-19	Animation graines de consommact'eurs	25	Ecole communale d'Hélécine Neerheylysem
19-03-19	Nos compagnons ailés	20	Ecole fondamentale autonome Hamme-Mille
21-03-19	Journée wallonne de l'eau cycle de l'eau	18	Ecole communale d'Opprebais
21-03-19	Journée wallonne de l'eau cycle de l'eau	20	Ecole communale d'Opprebais
22-03-19	Journée wallonne de l'eau retour à la nature	22	Ecole fondamentale autonome Hamme-Mille
27-03-19	Journée wallonne de l'eau retour à la nature	20	Ecole communale Hélécine
24-04-19	Nos compagnons ailés	20	Ecole communale Hélécine
25-04-19	Animation plantes comestibles et médicinales	16	Ecole communale Hélécine Neerheylysem
29-04-19	Journée maraîchage et alimentation	14	Ecole Jodoigne souveraine
07-05-19	Visite musée 1Wing	20	Ecole fondamentale autonome Hamme-Mille
07-05-19	Animation insectes	21	Ecole communale Hélécine, rue du Moulin 12
14-05-19	Journée Bzz	21	Ecole fondamentale autonome Hamme-Mille
15-05-19	Animation pollen	21	Ecole communale Hélécine
22-05-19	Animation Pollen	22	Ecole communale Hélécine
22-05-19	Duo d'hirondelles	17	Ecole communale Hélécine
24-06-19	Chauve-souris	28	Ecole communale Hélécine
24-06-19	Animation Pierre de Gobertange	15	Ecole communale Hélécine
25-06-19	Koh Lanta	36	Petit Athénée
09-07-19	Animation insecte et compagnie	18	Ardoisière
18-07-19	Animation graines consommacteurs	24	Ardoisière
25-07-19	Koh Lanta Stampia	24	Stampia
25-09-19	Cycle de l'arbre	23	Petite Athénée
15-10-19	Paysages et couleurs du terroir	23	Petite Athénée
15-10-19	Journée dans les airs   nos compagnons ailés	16	Ecole autonome Hamme-Mille
15-10-19	Journée dans les airs animation oiseaux et visite le 22/10	16	Ecole autonome Hamme-Mille
17-10-19	Zéro déchet	19	Ecole communale de Piétrain
17-10-19	Zéro déchet	17	Ecole communale de Piétrain
24-10-19	Les ailes de la nuit	18	Ecole fondamentale communale d'Opprebais
24-10-19	Les ailes de la nuit	18	Ecole fondamentale communale d'Opprebais
04-11-19	Les ailes de la nuit	23	Petit Athénée

04-11-19	Les ailes de la nuit	15	Petit Athénée
05-11-19	Pierre de Gobertange	18	Ecole communale de Mélin
07-11-19	Les ailes de la nuit	18	Opprebais
07-11-19	Les ailes de la nuit	19	Opprebais
12-11-19	La haie	12	CEPES
13-11-19	Les ailes de la nuit	16	Petit Athénée
19-11-19	La haie	20	Ecole communale La Bruyère Beauvechain
21-11-19	Zéro déchet	19	Ecole communale de Piétrain
26-11-19	Journée dans les airs   nos compagnons ailés	22	Petit Athénée
05-12-19	Insectes	20	Ecole communale Folx-les-Caves
	<b>Total enfants sensibilisés</b>	875	

Lors de manifestations, des Rendez-vous du GAL ou sur demande spécifique, d'autres animations ont été organisées et ont permis de toucher 1.047 enfants ou adultes.

« Les rendez-vous du GAL » est un programme semestriel proposé au public et à la communauté de l'Est BW afin de se retrouver pour se former et acquérir de nouveaux savoir-faire ou s'informer dans des domaines spécifiques.

<b>Dates</b>	<b>Animations thématiques</b>	<b>Public</b>	<b>Nbre participants</b>	<b>Lieu</b>
31-03-19	Journée locavore	Familles	60	Ramillies
01-04-19	Spectacle Halte aux tuyas	5ème secondaires	100	Institut St-Albert
02-04-19	Koh Lanta	Rhétos +1ère	148	Institut St-Albert
04-04-19	Animations zéro déchet	1ère secondaire	148	Institut St-Albert
22-06-19	JFO Tawashi et produit ménager multi-usages Toiles cirées	Familles	20	Ferme Sainte Barbe
22-06-19	JFO Sensibilisation gaspillage	Familles	10	Ferme Sainte Barbe
20-07-19	L'eau c'est la vie	Familles	50	Château Hélécine
20-07-19	La haie	Familles	50	Château Hélécine
20-07-19	Le cycle de l'arbre ok	Familles	50	Château Hélécine
06-10-19	C'est planté près de chez vous	Familles	150	Bram et Sofia Piétrain
	<b>Total nbre de publics sensibilisés</b>	<b>Total</b>	<b>786</b>	
<b>Dates</b>	<b>RDV ou Ateliers du GAL</b>	<b>Public</b>	<b>Nbre participants</b>	<b>Lieu</b>
23-01-19	RDV GAL 1ère soirée concepts éco	Adultes	14	Stampia
06-02-19	RDV GAL 2ème soirée concepts éco	Adultes	20	Stampia
20-02-	RDV GAL 3ème soirée concepts éco	Adultes	20	Stampia

19				
28-04-19	RDV GAL Balade historique Jodoigne	Familles	8	Jodoigne
18-05-19	RDV GAL Quartier en fête	Familles	4	St-Jean-Geest
03-06-19	RDV GAL soirée info cosy car	Adultes	6	Stampia
31-08-19	Scènes de village au Stampia	Familles	100	Stampia
21-09-19	Journée de la mobilité à Orp Jauche	Familles	50	Orp Jauche
10-11-19	Rdv GAL Atelier lacto fermentation	Adultes	19	Maison de village Ecluse
26-11-19	Aprem du numérique	Adultes	20	Stampia
		<b>Total</b>	<b>261</b>	

Par ailleurs en 2019, une offre de modules d'animations spécifiquement dédiée aux écoles secondaires a été proposée à ces dernières et construite sur base d'un diagnostic 'besoins en animation' réalisé dans les 4 implantations secondaires du territoire.

Autres collaborations d'animations :

- « Tablons sur le durable », en collaboration avec la Ville de Jodoigne et la bibliothèque de Jodoigne-Incourt. Les activités proposées par le GAL dans les brochures « Tablons sur le durable de janvier à juin 2019 et de juillet à décembre 2019 » furent une balade « Opération Mille-Feuille » avec une animatrice terroir dans le cadre de la journée Quartier en fête à Saint-Remy-Geest et un atelier lacto-fermentation à la Maison de Village de l'Ecluse à Beauvechain. Cette collaboration permet à la fois de mutualiser et/ou de diversifier les actions et événements de sensibilisation sur le territoire de Jodoigne et Incourt ;

- « Culture à l'école », en collaboration avec le Centre Culturel de Jodoigne, la Bibliothèque de Jodoigne-Incourt et la Maison du conte et de la littérature. La tournée dans les écoles pour présenter le catalogue des animations 2019-2020 a été réalisée avec les différents partenaires de la cellule Culture à l'École à différentes dates dans le courant du mois de septembre ;

- Semaine de la Solidarité organisée par l'institut St Albert de Jodoigne. La thématique de la semaine étant « L'Identité », le GAL Culturalité – en collaboration le CCBW – a proposé le 1er avril 2019, aux 4 classes de 5e secondaire, 2 représentations du spectacle « Halte aux Tuyas » pour questionner l'identité brabançonne des élèves. Les 2 représentations ont été suivies d'une animation coordonnée par le GAL et d'un débat ;

- Dans le cadre de la Fête nationale des enfants le 20 juillet, le Château d'Hélécine a organisé de multiples animations familiales. Le GAL a été invité à réaliser trois animations distinctes en lien avec la nature et l'environnement. Les ateliers « Le cycle de l'arbre », « L'eau, c'est la vie » et « L'importance de la haie pour la biodiversité locale » ont été proposés durant toute la journée aux enfants (et parents). Par ailleurs, le stand d'information du GAL était présent afin d'informer le public sur les diverses actions et activités de l'asbl.

## 2. Indicateurs quantitatifs

2.1. *Nombre d'activités organisées*

2.2. *Nombre de participants à chaque événement organisé par l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne*

2.3. *Nombre de participants à l'animation et à la sensibilisation du public scolaire et jeune public*

### - Activités à vocation économique

Public à la journée 'C'est planté près de chez nous' à Jodoigne, Herbais :	150
Nombre de porteurs sur l'Espace test maraicher :	1
Spectateurs aux 19 séances de diffusion du film 'C'est planté près de chez vous' :	153
Nombre d'agriculteurs sondés par le courrier d'info en janvier 2019 :	352
Nombre de maraichers rencontrés :	22
Public soirée pénibilité en maraichage avec formés du CRABE :	40
Public soirée de networking entre maraichers de l'Est BW (hors intervenants) :	15

### - Activités à vocation culturelle et sociale

8 séances de cinéma en plein air sur les 7 communes	1950
Tournée Scène de villages – 7 escales	3000
Après-midi du numérique dont 2 spectacles dans les écoles	355
Festipark	200
Semeurs d'histoires	70 classes et 27 Semeurs
Annonces du volontariat sur la plateforme	37

### - Activités à vocation patrimoine, biodiversité, aménagement du territoire

Balades patrimoine et biodiversité diverses et variés, ateliers adultes et enfants	1047
Animations terroir	46 animations vers 875 jeunes
Plantation de buissons « Mille-feuille » comprenant chacun 8 plants	89
Plantation de haies	437 m
Planteurs des buissons	111 personnes
Agriculteurs concernés par ces plantations	16
Site internet <a href="http://www.culturalite.be">www.culturalite.be</a> (Google analytics)	6643 utilisateurs
Nombre de posts Facebook	194 posts
Nombre d'abonnés à la page FB	1464 abonnés
Nombre de newsletters	8 newsletters
Nombre d'abonnés à la newsletter	1982 abonnés

#### 2.4 Volume et qualité de la participation de l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par la Province

- Participation aux réunions d'avancement et présentation du Contrat de développement territorial. Participation des techniciens provinciaux lors des ateliers du territoire. Aller-retour systématiques entre le processus supra-communal de l'association et la démarche provinciale afin d'assurer la complémentarité ;
- Participation aux premières rencontres dédiées au projet 'Croix de Hesbaye' et alimentation de la phase d'analyse des parcelles ;
- Participation à certaines séances des 27+1 dont celles dédiées au logement, à la mobilité ;
- Participation aux GT économie – scénarios divers pour l'Est du BW, ciblant les volets alimentation, agriculture et tiers lieux ;
- Participation à la journée des enfants au Château d'Hélécine le 20 juillet – 3 animations proposées par les animateurs terroir du GAL ;
- Remise d'une Orchidée du BW au GAL Culturalité le 18 septembre.

Pour l'asbl Culturalité, la participation aux initiatives et événements de la Province permet d'ouvrir la communication sur des projets vers l'ensemble du territoire provincial, ce qui donne une autre envergure à sa promotion, et permet d'assurer la complémentarité et les synergies entre certaines démarches.

## *2.5 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :*

- Cinéma plein air : 5000 flyers, 100 affiches
- Scène de village : 31 000 flyers (dont plusieurs toute-boîte), 700 affiches
- L'aprem du numérique : 2500 dépliant
- Plateforme du volontariat : 2500 flyers
- Festipark : 6000 flyers – 150 affiches
- Capsules vidéo bénévolat : 8 capsules
- Soirée Smart associations : 500 invitations et envois ciblés
- C'est planté près de chez vous : 1500 flyers, 90 affiches A3
- Film 'C'est planté près de chez vous' : 500 flyers – 50 affiches
- Opération Mille-feuille : 1000 flyers
- Les rendez-vous du GAL : 1000 dépliant
- Catalogue animations terroir : 40 versions imprimées
- Panneaux didactiques sur le maraichage et filières céréales : 4 panneaux différents – 39 bâches imprimées et distribuées chez les maraichers du territoire
- Soirée sur l'autopartage Cozycar : 250 flyers
- Challenge mobilité 2019 : 14 bâches promotionnelles
- Vestes et polaires à l'effigie du GAL : 12 vestes + 12 polaires

### **Liquidation des subventions**

Subvention annuelle de 215.000,00 € pour l'année 2019, octroyée en date du 14 mars 2019, avec une avance de 60 % (129.000,00 €), mise en liquidation le 19 mars 2019.

Le solde de la subvention a été liquidé en date du 25 février 2020 sur base des justificatifs.

### **Indicateur coût / qualité**

L'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a pour objet d'encourager les initiatives locales de développement rural en Hesbaye Brabançonne, de soutenir les actions innovantes, démonstratives et transférables illustrant les nouvelles voies que peut emprunter le développement, de multiplier les échanges d'expériences et les transferts de savoir-faire, d'appuyer les coopérations transnationales et de proximité émanant des acteurs locaux des zones rurales (les actions de l'association s'étendant sur le territoire des 7 communes du canton de Jodoigne, à savoir les communes de Beauvechain, d'Hélécine, d'Incourt, de Jodoigne, d'Orp-Jauche, de Ramillies et de Perwez.)

L'association a pour mission la valorisation des ressources du patrimoine naturel, historique, architectural, archéologique et culturel du territoire concerné, notamment à des fins de tourisme rural, le renforcement du tissu économique et socioculturel des communes rurales concernées, la mise en place d'opérations expérimentales ou porteuses de développement, notamment en matière de protection de l'environnement, de développement du tourisme intégré, d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de productions artisanales locales, la promotion et la commercialisation de produits artisanaux du terroir.

Le volume des actions entreprises et la qualité des résultats observés en termes d'adhésion des publics-cibles aux actions proposées, et d'animation du territoire des 7 communes permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 215.000,00 € versus qualité des prestations de l'association est très positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.



**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017- 2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » et 4.3 « *Veiller à l'implémentation des nouvelles technologies sur le territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 3 D2CEMB2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 30810) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmis en date du 15 juillet 2020 par l'a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017- 2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)**

---

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif pour chaque service développé : centre d'entreprises, accompagnement, aides aux entreprises en difficulté, service de recouvrement, ateliers post-crédation ;
- Rapport qualitatif pour les BW Link permettant d'appréhender la formule développée et l'évolution à donner à ce concept ;
- Rapport qualitatif pour le Salon Job's permettant d'appréhender la formule développée et l'évolution à donner à ce concept.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques de fréquentation des services développés ;
- Nombre d'activités organisées et de participants ;
- Origine géographique et sectorielle des participants ;
- Identification de la phase de croissance de l'entreprise du participant (éclosion, 3 premières années, au-delà, phase de croissance) ;
- Statistique des besoins des participants (sujets proposés, autre besoin détecté) ;
- Pour le Salon Job's : nombre d'entreprises, d'associations présentes.

#### 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités ;
- Comptes et bilan.

### **Rapport d'évaluation**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

##### *1.1 Rapport qualitatif pour chaque service développé : centre d'entreprises, accompagnement, aides aux entreprises en difficulté, service de recouvrement, ateliers post-crédation :*

En 2019, l'UCM Brabant wallon a poursuivi l'organisation deux fois par mois des séances d'information « starter » à destination de tout porteur de projet.

Durant une matinée, ces séances abordent l'utilité d'un plan financier, les aides existantes au lancement, les différences entre personne physique et personne morale, les démarches à accomplir pour se lancer ainsi que le statut de l'indépendant.

2019 aura vu l'organisation de 20 séances qui se sont déroulées en alternance dans les bureaux de Louvain-la-Neuve, Nivelles et Braine l'Alleud.

135 inscrits au total et 117 participants, soit un taux de 87 % de participation.

A noter que 28 de ces participants ont demandé (et obtenu) un rendez-vous particulier par la suite pour aller plus loin dans la réalisation de leur projet.

Outre ces séances d'information, des permanences hebdomadaires sont également tenues dans les bureaux de Nivelles et Braine-L'Alleud.

En concertation avec le Service de Développement économique de la ville de Jodoigne et de l'Agence de Développement Local de Perwez, des rendez-vous individuels sont également possibles dans ces deux localités.

L'ensemble des activités développées à destination des commerçants sont proposées aux représentants des commerçants locaux et/ou aux autorités communales. La redynamisation des centres urbains et le soutien aux commerçants et artisans font partie des préoccupations des instances provinciales ; l'UCM Brabant wallon y accorde également une attention toute particulière.

En matière d'accompagnement, l'objectif est d'encadrer les (futurs) porteurs de projet d'activités «classiques» dans leur réflexion quant à la faisabilité de leur projet et la réalisation du business plan, étude de marché, plan financier et recherche de financement.

En ce qui concerne les ateliers « post-crédation », l'UCM BW a mis en place des séances d'information collective, d'une durée de 2h30, afin d'apporter les informations juridiques indispensables au lancement d'une activité (conformité des factures, tenue d'une comptabilité, TVA, obligations déclaratives, conditions générales de vente, ...).

D'autre part, parce qu'après la création, il y a le développement, les « Matinées du Mouvement » et « Matinées de la communication » s'adressent aux entrepreneurs qui souhaitent être épaulés pour développer leur activité. Ces matinées sont animées par des indépendants ou chefs de TPE/PME qui font profiter d'autres entrepreneurs de leur expertise, afin de créer des synergies, de s'entraider, mais aussi dans l'optique d'apprendre et d'évoluer.

Afin de privilégier l'interaction entre les participants et l'orateur, le nombre de participants est limité à 25 personnes maximum.

### *1.2 Rapport qualitatif pour les BW Link permettant d'appréhender la formule développée et l'évolution à donner à ce concept:*

Depuis plus de 8 années, le Brabant wallon et l'UCM BW collaborent à l'élaboration et à l'organisation d'un cycle d'événements mensuels de formation continue et de mise en réseau des entrepreneurs du Brabant wallon.

Les objectifs de ces BW Links sont de permettre aux entrepreneurs du Brabant wallon de recevoir une information en lien avec leurs activités et préoccupations, tout en terminant par un moment de réseautage et d'échanges conviviaux.

Afin de permettre à un maximum d'entrepreneurs d'assister à ces rencontres mensuelles, celles-ci sont organisées alternativement dans l'Est, au Centre et à l'Ouest de la province.

Certaines thématiques peuvent être abordées régulièrement chaque année, mais il convient de rester attentif à toute nouvelle évolution de l'environnement socio-économique qui pourrait impacter directement ou indirectement l'activité des indépendants et chefs de TPE/PME et qui nécessiterait donc une information à mettre en place rapidement (exemple du GDPR en 2018 et réforme du code des sociétés en 2019).

En 2019, la Province a souhaité faire évoluer le concept à deux niveaux :

- Proposer aux indépendants des lunches (de 12h00 à 14h00) plutôt que des soirées ;
- Décliner une même thématique dans l'Est, le Centre et l'Ouest de la Province.

Les thématiques en lien avec la Déclaration de Politique provinciale liées à l'e-commerce, au réseautage et à l'environnement/circuits courts ont ainsi été privilégiées.

### *1.3 Rapport qualitatif pour le Salon Job's permettant d'appréhender la formule développée et l'évolution à donner à ce concept :*

Jobs est devenu, au fil du temps et des collaborations entre partenaires et acteurs du développement socio-économique, le plus grand salon du Brabant wallon, en mettant en avant à la fois la recherche d'emploi et la création d'activités. Le salon bénéficie en effet depuis six années du soutien actif du Forem, le SPW emploi et de la formation professionnelle en Wallonie.

Globalement, dans les remarques générales formulées par les entreprises participantes, la plupart soulignent la qualité de l'organisation, de l'accueil, de la disponibilité des équipes et du lieu.

Les recruteurs présents offrent des emplois de qualité et les propositions d'emploi s'adressent à un public très large et présentant des niveaux de qualification très divers.

Les entreprises qui recrutent soulignent la qualité et la motivation des personnes rencontrées.

## 2. Indicateurs quantitatifs

### *2.1 Statistiques de fréquentation des services développés :*

Indicateurs qualitatifs			Total	Braine/ Waterloo	Nivelles	LLN
Nbre de n° d'entreprises attribués par UCM en BW			1.192	332	312	548
Indicateurs quantitatifs						
Accompagnement à la création d'entreprise	Personnes rencontrées		332			
	- Femmes		41%			
	- Hommes		59%			
Sensibilisations des étudiants	Etudiants rencontrés		248			
Séances d'information starters	Nbre d'ateliers		20			
	Nbre participants		117			
Les Matinées de la Com' et du Mvt	Nombre de Labos		11			
	Nombre de participants		264			
Lunch Link BW	Nombre de Lunch Link BW		4			
	Nombre de participants		206			
Jobs 2019	Nombre d'entreprises		51			
	Nombre estimé de visiteurs		1.350			

## 2.2 Nombre d'activités organisées et de participants :

UCM BW – Activités 2019				
Dates	Activités	Lieux	Thèmes	Participants
Activités 1 <sup>er</sup> semestre 2019				
JANVIER 2019				
10/01/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	3
14/01/2019	SIJ	UCM LLN	Séance d'information juridique pour starter	21
23/01/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Nivelles	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	4
25/01/2019	Matinée du Mouvement	UCM LLN	GDPR	20
30/01/2019	Atelier FEDER	UCM LLN	Faire du social selling sur LinkedIn	15
FEVRIER 2019				
05/02/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	7
07/02/2019	Atelier FEDER	UCM LLN	Développer sa visibilité sur Instagram	12
12/02/2019	Formation Réseau Diane	UCM LLN	Développer sa visibilité sur Instagram	17
19/02/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Braine-l'Alleud	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	3
21/02/2019	Matinée du Mouvement	UCM LLN	Les cost killers	37
25/02/2019	Atelier commerçants	IFOSUP	La publicité payante sur Facebook	14
28/02/2019	P'tit déj UCM – in BW	CAP Innove	Gestion des déchets	40

MARS 2019				
07/03/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	6
11/03/2019	SIJ	UCM LLN	Séance d'information juridique pour starter	15
14/03/2019	Matinée de la com'	UCM LLN	Les publicités payantes sur Facebook et sur Instagram	12
19/03/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Nivelles	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	3
21/03/2019	Matinée du Mouvement	UCM LLN	La prise de parole en public	22
25/03/2019	Atelier commerçants	Wavre	Les relations avec la presse	14
AVRIL 2019				
01/04/2019	Atelier commerçants	Wavre	Atelier Facebook niveau 1	11
11/04/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	9
16/04/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Braine-l'Alleud	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	2
23/04/2019	Matinée de la com'	UCM LLN	Optimiser sa présence sur les réseaux sociaux : outils et habitudes gagnantes	11
25/03/2019	Matinée du Mouvement	UCM LLN	Réforme du Code des Sociétés	48
MAI 2019				
03/05/2019	Lunch – Link BW	Espace BW	Transmission	33
09/05/2019	P'tit déj UCM – in BW	Perwex (Perwez)	Marchés publics	51
13/05/2019	SIJ	UCM LLN	Séance d'information juridique pour starter	11
14/05/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Nivelles	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	3
21/05/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	5
23/05/2019	Matinée du Mouvement	UCM LLN	Optimiser sa présence sur les réseaux sociaux : outils et habitudes gagnantes	56
24/05/2019	Lunch – Link BW	CAP Innove	Transmission	46
28/05/2019	Atelier Réseau Diane	L'Osmose – Braine-l'Alleud	Concilier vie privée et vie professionnelle	17
JUIN – JUILLET 2019				
04/06/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Braine-l'Alleud	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	2
06/06/2019	Lunch avec CBC Nivelles – BLA	Braine-l'Alleud	La réforme du Code des sociétés	57
12/06/2019	P'tit déj avec le FOREM	UCM LLN	Réforme PFI et Plan Sésam	36
19/06/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	7
25/06/2019	Matinée du Mouvement	UCM LLN	Marchés publics	12
01/07/2019	SIJ	UCM LLN	Séance d'information juridique pour starter	16
09/07/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	4
Total 1 <sup>er</sup> semestre				702
Activités 2 <sup>ème</sup> semestre 2019				
AOÛT 2019				

29/08/2019	Event CBC (EF Centre)	CBC LLN	Conférence « comment investir dans le vin ? » et dégustation	46
SEPTEMBRE 2019				
05/09/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	7
09/09/2019	Lunch – Link BW	Salle des Calèches – Jodoigne	Lundi de l'e-commerce	60
12/09/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Nivelles	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	3
18/09/2019	Atelier FEDER	UCM LLN	Structurer mon projet (marketing stratégique et opérationnel)	14
23/09/2019	SIJ	UCM LLN	Séance d'information juridique pour starter	14
26/09/2019	Matinée du Mouvement	UCM LLN	Propriété intellectuelle	21
OCTOBRE 2019				
03/10/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	/
09/10/2019	P'tit déj	Mazerin Business Center Genval	Est-il fiscalement plus intéressant en 2019 d'exercer sa profession par le biais d'une société ?	61
15/10/2019	Lunch – Link BW	Espace BW	ABC réseautage	67
16/10/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Waterloo	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	2
22/10/2019	Jobs 2019	PAMexpo	Salon de l'emploi et de la création d'activités	1.350
23/10/2019	Atelier FEDER	UCM LLN	Mon projet est-il viable ? Comment le financer ?	14
24/10/2019	Lunch Transmission	Centre Monnet – LLN	Tables de rendez-vous	26
24/10/2019	Réseau Diane	CBC LLN	Business Lunch	22
NOVEMBRE 2019				
05/11/2019	Atelier	UCM LLN	Atelier marché public n°2	19
06/11/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	7
07/11/2019	P'tit déj	Centre Monnet – LLN	Votre organisation est fantastique	39
18/11/2019	SIJ	UCM LLN	Séance d'information juridique pour starter	6
19/11/2019	Lunch – Link BW	Centre Champagne Landas – Saintes	Commencer un projet en économie circulaire : toutes les aides humaines et financières à votre disposition	38
20/11/2019	Atelier	UCM LLN	Atelier marché public n°3	20
26/11/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Nivelles	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	3
28/11/2019	Matinée du Mouvement	UCM LLN	Le recouvrement de créances	15
29/11/2019	Atelier FEDER	UCM LLN	Comment vendre mon produit ?	14
DECEMBRE 2019				
05/12/2019	Journées PI	UCM LLN	Journées de consultation en propriété intellectuelle	43
06/12/2019				
09/12/2019	Lunch – Link BW	Espace BW	Lundi de l'e-commerce	41

10/12/2019	Atelier FEDER	UCM LLN	Mon pitch et l'impact de mon comportement dans la présentation de mon projet	14
12/12/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM Waterloo	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	3
18/12/2019	Séance d'info porteur de projet	UCM LLN	Démarches, financement, plan d'affaire, ...	5
19/12/2019	Matinée du Mouvement	UCM LLN	Réseautage	10
19/12/2019	Happy Winter	Waterloo	Soirée de réseautage au profit de Viva for Life	94
Total 2 <sup>ème</sup> semestre				2.083
Total année 2019				2.785

### *2.3 Origine géographique et sectorielle des participants :*

#### *2.3.1 Accompagnement à la création :*

Les participants proviennent exclusivement du Brabant wallon : la proximité géographique est ici un facteur essentiel.

Au niveau des projets, il y a toujours des « classiques » : commerces de détail, e-commerce, snacks, sandwicheries, entrepreneurs de jardin, soins aux personnes, coaches dans divers domaines.

Egalement plusieurs projets plus innovants ou sortant de l'ordinaire : création et commercialisation d'une marque d'essuies de sport, construction d'hôpital mobile, fabrication de boîtes aux lettres « intelligentes », fabrication et vente parfums « sur mesure », effarouchement par oiseaux sauvages, fabrication et vente de cercueils en carton, ouverture self-garage.

#### *2.3.2 Post-crédation :*

Pour la plupart des activités post-crédation, les participants sont essentiellement originaires du Brabant wallon ; en ce qui concerne les BW Link, s'agissant d'une activité récurrente qui perdure depuis plus de 7 ans, certains des participants proviennent des communes limitrophes du Brabant wallon à la fois en raison de la qualité et de la diversité des thématiques abordées, et pour les opportunités de réseautage qui leur sont offertes.

En ce qui concerne les secteurs d'activités représentés, ceux-ci sont le reflet du tissu économique de la Province (services, consultation, ...) pour ce qui concerne les activités exercées par des indépendants exerçant en personne physique ou des petites structures actives en personnes morales.

#### *2.3.3 Salon Job's*

Les entreprises qui recrutent au Salon Job's proviennent en grande partie du Brabant wallon ou y disposent d'un siège d'exploitation.

Quant aux visiteurs, près de 1.400 pour le Salon Job's, ceux-ci sont originaires pour majorité du Brabant wallon, ainsi que des provinces contigües.

### *2.4 Identification de la phase de croissance de l'entreprise du participant (éclosion, 3 premières années, au-delà, phase de croissance) :*

De manière logique, les personnes qui bénéficient d'une information générale lors des séances destinées aux futurs starters et/ou d'un accompagnement à la création sont des porteurs de projet en phase de pré-crédation.



Les participants aux BW Link, Labos et autres ateliers post-crédation sont pour la grande majorité installés en tant qu'indépendants depuis moins de 3 ans et sont en recherche de compléments d'informations, ainsi que de développement de leur réseau de contacts et d'affaires.

Particularité en ce qui concerne les commerçants : une proportion plus importante de participants sont installés depuis plus de 3 ans et viennent se remettre à niveau, notamment en matière de présence sur le net et sur les réseaux sociaux.

#### *2.5 Statistiques des besoins des participants (sujets proposés, autre besoin détecté) :*

Les sujets abordés lors des ateliers se doivent d'être au plus proche des besoins et attentes des indépendants et chefs de TPE/PME.

Malheureusement, ces besoins sont peu exprimés ; il est donc important que les équipes du Brabant wallon et de l'UCM BW restent attentifs et proactifs pour détecter les thématiques susceptibles de bénéficier aux indépendants.

D'autre part, il semble important pour l'UCM de continuer à proposer des activités de 2 types différents, à savoir :

- Des activités (BW Link, séances d'infos starters, ...) proposant aux participants de disposer d'une information générale sur une thématique et qui soient suivies d'un temps laissé au réseautage et aux rencontres avec d'autres indépendants, futurs partenaires ou clients potentiels ;
- Des activités (Labos, Matinées de la Com', ...) se déroulant sur une durée de +/- 3 heures, en groupes plus petits et interactifs et avec un aspect plus pratique.

En termes de thématiques auxquelles il conviendra d'être attentif dans un proche avenir, il est incontestable que les enjeux digitaux et environnementaux figurent en bonne place.

#### *2.6 Pour le Salon Job's : nombre d'entreprises, d'associations présentes :*

Jobs 2019 en chiffres, c'était :

- 44 recruteurs présents, dont des entreprises du secteur pharmaceutique comme GSK et TAKEDA, mais aussi des employeurs importants tels que la STIB, le SPW et Colruyt, ainsi que des grands cabinets de recrutement et, à un niveau plus local : INBW ou encore le Brabant wallon ;
- 5 structures d'accompagnement à la création/reprise d'activités, présentes pour diffuser une information précise et utile aux personnes désireuses de se lancer comme indépendant ;
- 1 délégation officielle qui représentait la Commission européenne et informait les chercheurs d'emploi quant aux opportunités de carrière au sein des institutions européennes ;
- 1 espace dédié aux métiers du patrimoine ;
- 8 conférences/ateliers sur des thématiques variées dont l'objectif est d'apporter des réponses généralistes ou ciblées aux visiteurs du Salon.
- Des stands d'information du Forem et du Carrefour Emploi Formation Orientation (CEFO), de la Mire Bw, du SJB Formation et de Technofutur TIC ;
- 1.350 visiteurs comptabilisés.

#### **Liquidation des subventions**

Subvention annuelle de fonctionnement de 105.000,00 € pour l'année 2019, octroyée le 14 mars 2019, avec une avance de 80% (84.000,00 €), mise en liquidation le 19 mars 2019.

Le solde de la subvention a été liquidé en date du 06 juillet 2020 sur base des justificatifs.

## **Indice coût / qualité**

L'a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a pour but l'étude, la défense, la représentation et la promotion syndicale des intérêts moraux, économiques et sociaux des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, industriels, titulaires des professions libérales, ...) comme des PME établis dans le Brabant wallon.

De plus, l'a.s.b.l. Union des Classes moyennes du Brabant wallon (UCM BW) organise des activités variées et spécifiques et offre des services spécialisés en faveur de la création, du développement et de l'ancrage d'activités économiques en Brabant wallon.

En 2019, l'a.s.b.l. Union des Classes moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a organisé un total de 68 activités (Lunch Link BW, séances d'infos starters, séances d'infos porteurs de projets, Matinée de la Com', salon Job's, ...) pour un total de 2.785 participants. L'UCM BW a également accompagné 1.192 entreprises (332 par le bureau de Braine-l'Alleud/Waterloo, 312 par le bureau du Nivelles et 548 par le bureau de Louvain-la-Neuve).

Le volume des activités organisées sur l'ensemble du territoire (Braine-l'Alleud, Genval, Jodoigne, Louvain-la-Neuve, Nivelles, Perwez, Saintes – Tubize, Waterloo et Wavre) et la qualité des résultats observés en termes de participation permet de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 105.000,00 € versus la qualité des prestations de l'association au profit des entrepreneurs du BW est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

## **Annexe n°45 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017- 2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Engine**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Engine ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 31 août 2017 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 août 2018 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Engine ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 30955) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 21 août 2020 par l'a.s.b.l. Engine ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Engine a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Engine, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Engine**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Présentation de toutes les communications sur tout support écrit (papier, électronique, ...)
- Rapport des communications effectuées ;
- Présentation des projets innovants développés par les médias.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Ancrage durable en Brabant wallon
  - Le siège de l'association se trouve en Brabant wallon ;
- Stimulation de l'éclosion de startups en Brabant wallon
  - Au moins 1 session d'accélération (scaleup – format part-time) incluant des startups du Brabant wallon en 2019 ;
  - Nombre de startups d'origine brabançonne dans les candidats sélectionnés ;
  - Nombre de startups choisissant de s'implanter en Brabant wallon ;
- Développement et ancrage de startups en Brabant wallon
  - Nombre de startups suivies dans la phase de consolidation ;
  - Nombre d'entreprises issues des programmes et implantées en Brabant wallon depuis 1 an, 2 ans, 3 ans et plus de 3 ans ;

- Développement de méthodologies innovantes et créatives au sein de PME implantées en Brabant wallon (à titre indicatif)
- Stimulation des échanges de savoirs et de pratiques entre startups, PME et grandes entreprises
  - Organisation en Brabant wallon d'au moins deux événements appelés « comptoir des entrepreneurs » à destination des startups, PME et grandes entreprises en vue de favoriser leurs échanges sur les thématiques de l'innovation ;
- Autres activités
  - Enumération, synthèse et statistiques succinctes relatives aux autres initiatives prises.

### 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités détaillé ;
- Comptes et bilan.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative. Ils ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'a.s.b.l. de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

## **Rapport d'évaluation**

### 1. Indicateurs qualitatifs

#### *1.1 Présentation de toutes les communications sur tout support écrit (papier, électronique, ...) :*

#### Articles de presse

- Infos Entreprendre – « Offrir un accompagnement pour la phase de croissance également » – Janvier 2019 ;
- La Libre – « La startup belge Utopix va réaliser, chaque mois, plusieurs milliers de photos de plats pour le compte de Deliveroo » - 22/01/19 ;
- CCIMAG – « Reaktor – L'accélérateur de startups – Saison 2 » - 04/02/19 ;
- Planet Business – « Le pouvoir de la Wallonie » - Mars 2019 ;
- L'Echo – « La seconde promotion de Reaktor ambitionne de lever 6,5 millions d'euros » - 14/03/19 ;
- L'Echo – « La saison 2 de Reaktor a débuté à Charleroi » - 16/03/19 ;
- Trends Tendances – « Un Reaktor pour passer en mode scale-up » - 06/06/19 ;
- L'Echo – « Amanote, le logiciel de prise de notes qui séduit 70.000 étudiants et la Sorbonne » - 20/06/19 ;
- Le Soir – « Startup et capital-risque, les étapes à franchir » - 04/09/19.

#### Productions vidéos

- Hébergement des productions sur *Vimeo* ;
- Les interventions des experts du Reaktor ont été filmées et sont disponibles en replay via un lien disponible sur le site d'Engine.

## Réseaux sociaux

### - Facebook

Nombre d'abonnés à la page : 8.841 personnes.

Il s'agit du réseau social principal de communication de l'association : plus de 200 posts ont été publiés sur la plateforme au cours de l'année 2019.

S'y trouvent des images des activités de Engine (« Demo Day », programmes, l'équipe), des galeries photos, des articles relayés concernant les alumni, des articles mentionnant ou dédiés à Engine et/ou un de ses programmes, des articles "inspirations", du relai d'appels à candidatures de collègues et/ou partenaires, des vidéos « aftermovie », des vidéos de témoignages des participants et/ou des alumni, des bannières, ...

L'association a mis un point d'honneur à faire mention de ses partenaires et soutiens financiers dans ses publications.

### - Instagram

Abonnés à la page : 824 personnes

Publication : 34

Instagram est le réseau social qui sert à raconter ses activités et programmes.

Ici aussi, l'association a visé à faire grandir sa communauté.

### - Site web d'Engine

Le site web comptabilise 9.145 visites au total en 2019, soit 23,3% de plus qu'en 2018.

Dans un souci de clarté, les programmes (ou "actions") ont été classés selon le public cible: starters / startups / entrepreneuriat.

Le site web reprend une présentation complète de l'équipe, afin que les internautes puissent savoir à qui s'adresser directement selon l'information recherchée.

Il comprend également une page outils afin de mettre à disposition du plus grand nombre les outils "Lean", tous téléchargeables en version PDF.

Les interventions des experts du Reaktor ont été filmées et sont disponibles en « replay » via un lien disponible sur le site.

Enfin, sur engine-cw.be, l'utilisateur trouvera une page :

- Agenda : avec les actions à venir ;
- Presse : qui reprend les dernières parutions presse ;
- Bureaux à louer : qui indique que les bureaux du Nest à Mont-Saint-Guibert sont ouverts à la location d'une part pour les startups qui veulent y installer un bureau et d'autre part pour les entreprises qui souhaiteraient y organiser une activité.

Sur chaque page sont mentionnés les soutiens financiers de l'association.

### *1.2 Rapport des communications effectuées :*

La communication au sein d'Engine a évolué pour adopter une stratégie plus cohérente.

Sur base d'une réflexion sur le trio vision-mission-valeurs ainsi qu'une analyse du marché, une analyse "SWOT", un travail sur les objectifs, et la détermination des messages véhiculés, du public cible et des canaux de communication, Engine a adapté ses priorités, l'utilisation des canaux de communications et ses messages.

Au fil des années, Engine a étoffé ses services d'accompagnement et possède aujourd'hui de nombreuses "marques" destinées à des publics divers. Il était donc important de structurer tout cela afin d'éviter la confusion.

Les missions de l'équipe se basent sur les points suivants :

- Cohérence des marques ;
- Réduction des canaux de communication ;
- Clarté des messages ;
- Ciblage des messages ;
- Suivi et mise à jour des indicateurs ;
- Style, ton, visuels des communications ;
- Segmentation des publics cibles ;
- Mise en avant des partenaires et soutiens financiers ;
- Adaptation aux nouveaux langages de la communication en perpétuelle évolution ;
- Visibilité dans la presse traditionnelle.

### *1.3 Présentation des projets innovants développés par les médias et télévisions locales :*

Le projet Pilote Media bénéficie d'une application propre où chacun peut trouver, échanger et se renseigner sur le programme et ses participants.

L'association précise que l'entièreté du programme est disponible sur l'application dédiée, et cite quelques participants à titre d'exemple :

- « Journalisme collaboratif », par Catherine Joie – Méthode de travail permettant aux journalistes et à leurs audiences de co-construire des récits informationnels ;
- « Confidences sur la cuvette » par Yasmine et Stéphanie – Histoires sonores posées dans les toilettes et recueillies sur le ton de la confidence. Autant de moments de vie de personnes pas comme les autres, d'étincelles et de fêlures, d'expériences tantôt graves tantôt cocasses, mais toujours justes. Le tout abordé avec la malice, la légèreté et l'humour que peut inspirer l'univers des toilettes, et avec le respect que forcent ces histoires originales ;
- "Big Bang Production" par Elisabeth et Sung-Shim – Studio de création de podcasts narratifs ;
- « Geolia » par Floriane – Boîte de production audiovisuelle pour mettre en valeur les petits producteurs locaux ;
- « Brussely » par Safia – Media hyper local sur Bruxelles et ses communautés.

## 2. Indicateurs quantitatifs

### *2.1 Ancrage durable en Brabant wallon :*

*Le siège de l'association se situe en Brabant wallon :*

Le siège social d'Engine se situe à l'Axisparc de Mont-Saint-Guibert, plus précisément dans la tour nommée « Creative Spark ». Les bureaux de l'association occupent le premier étage de cette tour.

### *2.2 Stimulation de l'éclosion de startups en Brabant wallon :*

#### *2.2.1 Au moins 1 session d'accélération incluant des startups du Brabant wallon :*

La deuxième édition du programme Reaktor a débuté le 14 mars pour se terminer le 20 juin 2019 avec un « Demo Day ». Le programme Reaktor a pour objectif d'aider les startups dans leur phase de croissance et de les préparer à effectuer une levée de fonds.

Au cours de l'année 2019, Engine a mené trois éditions du MVP LAB. Ce programme vise à accompagner les projets wallons à haut potentiel d'innovation qui se situent encore en amont du développement de projet.

- Edition 6 du 18 au 22 février + 7 mars (Nest de Mont-Saint-Guibert) ;
- Edition 7 du 26 au 30 août + 10 septembre (Co-Station de Charleroi) ;
- Edition 8 du 02 au 06 décembre + 17 décembre (Hub de Seraing à Liège).

Initiée en 2018, l'initiative Pilote Media, portée par le consortium Engine – KIKK – Lab.davanac, a accueilli sa première session en mars 2019.

### *2.2.2 Nombre de startups d'origine brabançonne dans les candidats sélectionnés :*

Sur les 7 startups ayant participé au programme Reaktor, 1 a son siège en Brabant wallon : « Smovin ».

3 éditions du programme MVP Lab se sont tenues en 2019. Ces 3 éditions ont accueilli au total 22 projets de startup et un total de 4 personnes accompagnées provenaient du Brabant wallon.

La première session du programme Pilote Media a accueilli 15 personnes dont 3 ressortissants du Brabant wallon.

### *2.2.3 Nombre de startups choisissant de s'implanter en Brabant wallon :*

Au terme de leur participation à un programme d'Engine, les bénéficiaires sont invités à profiter des infrastructures du Nest. Cette initiative permet à certains de réduire une partie de leurs charges, poursuivre leur activité dans un cadre professionnel et surtout échanger avec les autres entrepreneurs présents dans le Creative Spark. Plusieurs prennent goût à cette solution.

Ce fut le cas en 2019 des startups « Brightwall », « Tribu », ainsi que des projets portés par Messieurs Gilles Crahay et Yves Dechamps.

D'autres bénéficiaires passent encore régulièrement par le Nest mais de façon plus ponctuelle, davantage dans ce cas pour s'inspirer des lieux.

## *2.3 Développement et ancrage de startup en Brabant wallon :*

### *2.3.1 Nombre de startups suivies dans la phase de consolidation :*

Engine n'est pas un incubateur de startups sur le long terme. L'association organise des programmes courts d'accélération et renvoie ensuite ses bénéficiaires vers un suivi plus « long terme » auprès des opérateurs locaux.

Ceci étant, l'association précise que les startups présentes lors du Reaktor sont toutes en phase de consolidation. En 2019, elles étaient au nombre de 7.

Engine fournit un aperçu des résultats en termes de levées de fonds et de création d'emplois d'un programme comme le Reaktor :

	<b>Start-up</b>	<b>Dernière levée de fonds</b>	<b>Emplois créés</b>
<b>2018</b>	Amanote	0	0
	Commuty	500.000	Pas d'information
	Digiteal	1.400.000	2
	MySkillCamp	1.000.000	14
	Opinum	(3 millions levés avant le REAKTOR)	0
	Preesale	Projet arrêté	0

	Shippr	1.200.000	9
	Utopix	730.000	Pas d'information
	<b>TOTAL Edition 1</b>	<b>4.830.000 €</b>	<b>25 ETP</b>
<b>2019</b>	Cooperlink	Prochaine levée de fonds prévue en 2020	Pas d'information
	Gespodo	580.000	9
	HQ.app	Pas d'information	Pas d'information
	Nirli	100.000	2
	Osimis	2.300.000	3
	Smovin	1.000.000	3
	Sunrise	1.000.000	2
	<b>Total Edition 2</b>	<b>4.980.000 €</b>	<b>19 ETP</b>

### 2.3.2 Nombre d'entreprises issues des programmes et implantées en Brabant wallon depuis 1 ans, 2 ans, 3 ans, plus de 3 ans :

L'association recense 32 startups qui développent leurs activités en Brabant wallon, issues des programmes d'Engine soutenus par la Province, et plus de 30 porteurs de projets (accompagnés en phase « amont »).

Ces 32 startups sont issues des différentes phases d'accélération de Engine: d'abord Nest'up puis Startup Camp, Reaktor, MVP Lab et Pilote Media.

### 2.4 Développement de méthodologies innovantes et créatives au sein de PME implantées en Brabant wallon (à titre indicatif) :

En 2019, Engine a procédé à une sensibilisation ciblée sur la thématique de l'innovation.

Outre la participation à une série d'événements et l'intégration à des réseaux d'entreprises, Engine a organisé 2 Comptoirs des Entrepreneurs et un Tour d'Inspiration en Province du Brabant wallon.

#### COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (CDE)

Le Comptoir des Entrepreneurs est le point de rencontre des entreprises prêtes à partager leurs expériences en matière d'innovation. En marge du PME Camp, Engine voulait proposer un format court (2 heures) et inspirant, en invitant un panel d'experts ainsi que des leaders à parler de leurs pratiques, des freins, des enjeux en matière d'innovation.

Au travers de cet évènement, l'objectif est de démystifier le concept d'innovation et le rendre accessible en donnant à chacun l'opportunité d'échanger sans complexe sur la manière dont il conçoit et pratique l'innovation au quotidien dans son organisation, avec ses collaborateurs.

Engine a rassemblé près de 70 personnes lors des 2 événements organisés en 2019, chaque comptoir proposant une thématique différente autour de l'innovation.

#### LE TOUR D'INSPIRATION

Le Tour d'inspiration vise à inspirer les patrons, au départ du contact avec d'autres patrons (« peer to peer »), et d'exemples concrets, de décisions fortes en matière d'exploration des possibles, de changement de cap, de transformation, de réinvention... En entrant dans l'intimité de ces entreprises, l'association fait le pari que les participants vont mieux comprendre et ressentir comment se prépare la croissance et comment vit une organisation engagée dans un processus de transformation ou de conquête de nouveaux marchés.

A l'issue de ce tour, les participants doivent, eux aussi, avoir envie de re-questionner leurs pratiques habituelles et ainsi de développer leur propre scénario d'innovation pour les années à venir, avec le soutien de Engine qui les accueille dans son programme d'accélération d'innovation.



Le premier Tour d'inspiration a eu lieu au mois de novembre 2019 et a rassemblé une dizaine de participants, pour rencontrer 4 entreprises innovantes (EASI, Aremis, le Cercle du Lac et Maniet/Luxus).

*2.5 Stimulation des échanges de savoirs et de pratiques entre startups, PME et grandes entreprises. Organisation en Brabant wallon d'au moins deux événements appelés « comptoir des entrepreneurs » à destination des startups, PME et grandes entreprises en vue de favoriser leurs échanges sur les thématiques de l'innovation :*

Deux événements appelés « Comptoir des entrepreneurs » ont donc été organisés en 2019, ainsi que le Tour d'inspiration. Ce dernier permet à une sélection de personnes d'entrer dans les coulisses des entreprises et de partager un vrai moment d'échange, très qualitatif. Tandis que le premier est un événement de réseautage autour d'une thématique.

*2.6 Autres activités :*

En sus des activités exposées ci-avant, l'association organise d'autres animations depuis son espace de Mont-Saint-Guibert.

Dans sa fonction de "laboratoire" et de diffusion des nouvelles méthodes d'innovation, Engine produit et distribue des ouvrages permettant à tous de s'approprier rapidement les bases des méthodes. Ces ouvrages sont disponibles à toute entreprise en manifestant la demande et en libre accès sur internet.

Enfin, de multiples activités ponctuelles sont organisées dans les espaces créatifs de Mont-Saint-Guibert, à la demande d'entreprises ou organisations qui se tournent vers Engine pour un soutien ou un accompagnement spécifique. C'est ainsi que l'association s'est vue confier l'organisation de plusieurs accompagnements personnalisés en entreprise.

En 2019, Engine a accompagné :

- AGRETA dans l'organisation de 3 workshops en vue d'utiliser les méthodes agiles pour la création et la configuration d'un outil de recensement, d'analyse et de suivi de la fonction récréative au sein de la forêt wallonne ;
- REGIOWOOD dans l'organisation de 3 workshops en vue de la création et la configuration d'un outil de monitoring de la Forêt de la Grande Région ;
- AREMIS, que l'association a accompagné dans ses démarches d'innovation, notamment avec une formation au LEAN STARTUP ;
- RESSOURCE ASBL que l'association a accompagné dans ses démarches d'innovation, notamment avec une formation au LEAN STARTUP.

### **Liquidation des subventions**

La subvention annuelle de fonctionnement de 155.000,00 € a été octroyée en date du 6 juin 2019, avec une avance de 60% (93.000,00 €), mise en liquidation le 11 juin 2019.

Le solde (40% soit 62.000,00 €) a été mis en liquidation sur base des justificatifs d'utilisation en date du 27 octobre 2020.

### **Analyse coût / qualité du service**

Par les programmes qu'elle propose, l'a.s.b.l. Engine accompagne le 'Scale-up' d'entreprises à haut potentiel d'innovation, accélère la mise en place d'innovations en utilisant des méthodes créatives, accompagne les jeunes entrepreneurs pour valider l'adéquation entre leur produit et les besoins des utilisateurs, leur permettant de développer leur projet en limitant leurs contraintes et en (in)validant le plus rapidement possible leur hypothèse.

Ses actions et ses contacts sont de nature à créer un réseau et un partage de connaissances et d'expériences entre experts et entrepreneurs.

L'association accompagne les startups, PME et les grandes entreprises dans l'exploration de nouveaux gisements de progrès et d'innovation, en adéquation avec leur stratégie et les besoins du marché; elle agit comme une courroie de distribution, en donnant aux entreprises et startups les méthodes pour atteindre leurs objectifs en toute autonomie.

L'indice coût / qualité du service est très positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°46 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017- 2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job a.s.b.l.**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job a.s.b.l. ;

Vu les statuts de Créa-Job a.s.b.l. ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC30944) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 18 août 2020 par Créa-Job a.s.b.l. ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que Créa-Job a.s.b.l. a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job a.s.b.l., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job a.s.b.l.**

### **Indicateurs d'exécution des tâches**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entrepreneuriat dans les secteurs agricoles brabançons wallons ;
- 1.2. Grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics cibles ;
- 1.3. Elaboration, par porteur de projet (étape 2 à 6), d'une fiche-action dynamique récapitulant les étapes et l'évolution du projet ;
- 1.4. Procès-verbaux des réunions et plans de suivi des décisions prises lors des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement ;
- 1.5. Rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon auprès des porteurs de projets.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- 2.1. Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projet (cf. étapes de 1 à 6 de l'article 1 du contrat de gestion) ;
- 2.2. Statistiques annuelles, concernant le Brabant wallon, depuis 2014 reprenant :
  - Le nombre de porteurs de projets accompagnés à chaque étape et leur profil des candidats entrepreneurs ;
  - L'orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes ;
  - Leur répartition géographique en Brabant Wallon ;
  - Le pourcentage de projets par étape en regard du nombre de contacts établis ;
  - L'évaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement ;
  - Le nombre de réunions du comité d'accompagnement ;
  - Le nombre de séances d'information organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles ;
  - Le nombre de publications émises (article, newsletter, etc) ;
  - Le type d'outils de communication utilisés et créés ;
  - Le nombre de participations aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon ;
  - Le nombre et type de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon.

#### 3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association;
- Comptes et bilan de l'a.s.b.l. Créa-Job;

- Procès-verbaux des réunions du comité d'accompagnement.

## Rapport d'évaluation

### 1. Indicateurs qualitatifs :

#### *1.1. Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job a.s.b.l. installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entrepreneuriat dans les secteurs agricoles brabançons wallons*

Fiches-actions : outil de suivi des porteurs de projet

Mises en place en 2016 pour faciliter la communication sur le suivi des porteurs accompagnés et leur parcours individuel, l'association a poursuivi l'utilisation des fiches-actions. Le principe est simple : une fiche est créée dès le premier rendez-vous de diagnostic (= étape 2). La fiche est ensuite complétée par l'accompagnateur au fur et à mesure de l'avancement du parcours du porteur de projet. Cela permet d'avoir une vision à tout moment du nombre de personnes en accompagnement dans les différents services de l'association.

Ces fiches mettent également en évidence les partenaires vers lesquels le porteur de projet a été orienté par l'association.

Collaborations et partenariats

Au-delà de l'accompagnement des porteurs de projet, Créa-Job s'investit au quotidien dans des projets divers qui visent à soutenir la poursuite de sa mission et ainsi à faciliter l'installation ou la diversification dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme.

Collaboration avec les autres initiatives provinciales :

Plateforme « Made In BW » : Régulièrement, le porteur de projet prend contact avec la plateforme dans le cadre de sa stratégie de commercialisation et de distribution.

L'association commande par ailleurs des produits pour compléter son offre lors d'évènements.

Brabant Wallon Agro-qualité asbl : L'association participe au travail de conception d'un outil de gestion à destination des maraîchers.

Les deux associations échangent également au sujet des dossiers de demandes ADISA.

Intervention dans les formations en amont de l'installation dans le secteur : L'association collabore avec la Ferme de Froidmont, le CRABE, le MAP, FUGEA, Condorcet Ath, ISIA Huy, IPEA, HEPL.

L'Espace-Test Maraîcher (avec Gal Culturalité, Terre-en-Vue, Crabe) : Dans le cadre de la filière, l'association accompagne tout projet souhaitant s'installer sur l'Espace-test à Tourinnes-la-Grosse. Les services rendus aux porteurs de projet sont toujours basés sur la méthodologie de base (1<sup>er</sup> RDV, préparation, éventuellement couveuse, suivi post-crétation).

La mise en place de ce projet a nécessité de nombreuses rencontres entre les partenaires.

L'annuaire des acteurs wallons de l'agriculture (avec Diversiform, Gal Culturalité, RWDR, Biowallonie) : Certain qu'un travail en partenariat étroit permet d'améliorer la qualité de ses services et la pérennité des entrepreneurs qui se lancent, l'association s'emploie à renforcer la filière agricole en amont et en aval de son intervention.

Au-delà d'un renforcement de ses interventions dans les modules de formation agricole et dans les hautes écoles, l'association poursuit son travail collaboratif de mise en avant de cet annuaire. En 2019, poursuite de la collaboration avec les partenaires pour envisager un hébergement du site plus dynamique et plus efficace.

Évènement Créa-Job en Brabant wallon en mai 2019

Afin d'encourager le réseautage et de promouvoir les porteurs de projets, Créa-Job a organisé à Corroy-le-Grand un évènement qui les rassemblait autour de thématiques diverses : l'alimentation saine, le bien-être, la communication vers les clients, ... Un évènement transversal qui rassemblait les entrepreneurs de demain, tous secteurs confondus, et qui a été célébré autour d'un verre issu de l'agriculture locale. Pour tous ses évènements, l'association met en effet un soin particulier dans le choix des fournisseurs, afin que les producteurs brabançons soient mis à l'honneur.

#### Formation et outils de suivi

L'année 2019 a été marquée par un changement en termes d'offres de formation dans la phase de préparation de projet. Jusqu'alors, l'association proposait des cycles « *AZ à la création d'entreprise* » et « *Les clés pour décoller* ». Il n'existe courant 2019 plus qu'un seul module, conçu pour mettre le porteur de projet plus rapidement à l'action. Le programme a été entièrement revu et inclut notamment une formation en *Marketing Web* et une autre entièrement dédiée à la construction du site web et son référencement : « *Mon site web: contenu, référencement, cahier des charges* ».

En parallèle, l'association a mis en place au sein de son équipe un groupe de travail qui a pour mission de moderniser l'actuel plan d'affaires, toujours dans le même objectif d'efficacité : amener le porteur de projet à se poser les bonnes questions et à concrétiser son projet en le confrontant rapidement à la réalité. L'utilisation de ce nouveau plan était opérationnelle en janvier 2020.

#### 1.2. Grille d'intervention établie par Créa-Job a.s.b.l., selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics-cibles

Description du service	Public-cible	Outils
<p><b>Sensibilisation dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture</b></p> <p>Au travers de salons, évènements ou interventions lors de formations de ses partenaires, l'association présente ses services liés à la filière agrotouristique et les réalités du métier d'indépendant dans les secteurs ciblés.</p> <p>Parmi les nombreuses personnes rencontrées lors de présentations des services de Créa-Job, beaucoup sont tentées par l'idée d'un projet d'entreprise dans le secteur agricole, mais ne sont pas toujours bien armées pour se lancer directement.</p> <p>La première tendance observée est une méconnaissance du secteur par ceux qui n'y ont pas d'antécédents. Le rôle de l'association consiste alors à présenter les réalités de l'économie des circuits-courts.</p> <p>La seconde crainte qui freine les porteurs de projet est liée à la complexité des démarches pour se lancer. L'association se situe alors dans une approche d'explication structurée et de remise en confiance.</p>	TOUS, aucun pré-requis	Présentation power-point, Organisation de débats, ...
<p><b>De l'idée au projet, le diagnostic du projet</b></p> <p>La première étape du suivi de l'association consiste en la rencontre du porteur de projet. Il s'agit de poser un diagnostic de l'état d'avancement du projet, d'analyser les besoins pour orienter au mieux le porteur de projet, vers un des services internes à l'association ou vers un partenaire extérieur. Cette</p>	TOUS	Diagnostic de l'environnement personnel

<p>étape est réalisée à travers des entretiens individuels.</p> <p>L'association observe parfois que le porteur de projet n'est pas prêt à démarrer un parcours d'accompagnement qui déboucherait sur une installation à moyen terme. Dans ce cas, les porteurs sont réorientés vers des partenaires ad hoc. Cela dépend de leur situation personnelle et notamment des compétences manquantes pour réaliser leur projet. Il arrive que les porteurs de projet ne possèdent pas la fibre de gestion. En fonction du timing, ils peuvent soit bénéficier d'une formation de gestion en interne (appel à projets FOREM), soit ils sont orientés vers une structure IFAPME ou équivalente. Certains porteurs n'ont pas suffisamment de formation agricole ou manquent clairement d'expérience. Ils sont alors mis en contact avec un organisme de formation reconnu (comme le Crabe, « Le début des haricots » à Bruxelles ou l'EPI) Pendant cette période, l'association garde un contact avec eux et répond à leurs questions ponctuelles.</p>		
<p><b>Du projet à la réalisation, la préparation du projet</b></p> <p>L'association propose de commencer une phase de préparation avec un cycle de formations en création d'entreprise. Ces formations permettent au porteur de projet d'explicitier son idée sous la forme d'un plan d'affaires complet. Les périodes s'alternent entre formations théoriques et exercices pratiques puis recherche sur le terrain. Le porteur de projet bénéficie aussi du suivi individuel de la part de son accompagnateur.</p> <p>Le porteur doit démontrer qu'il existe une fenêtre d'opportunité pour le lancement de son projet (taille de marché, intérêt de la clientèle, zone de chalandise, marketing, stratégie de vente, etc...) Ensuite, ce plan d'affaires est traduit, avec l'aide de l'accompagnateur, en chiffres. L'objectif du plan financier est de donner au porteur une indication sur la viabilité de son projet. La difficulté consiste à évaluer correctement les possibilités de croissance. Cette période dure approximativement trois mois.</p>	<p>TOUS STATUTS mais projet suffisamment réalistes en termes de compétences déjà acquises, de situation personnelle propice et de réalisme du projet</p>	<p>Modèle de plan d'affaires</p>
<p><b>De la réalisation au financement</b></p> <p>L'association travaille en collaboration avec différents partenaires : la SOCAMUT, Crédal, Micro-Start, l'AEI (dispositif wallon d'accompagnement des starters), le FOREM et la Région wallonne (Prime Airbag), ainsi que le réseau bancaire classique. C'est l'organisme partenaire qui fixe les règles d'éligibilité et prend les décisions d'octroi. Le rôle de Créa-Job est de conseiller le porteur de projet pour que son projet ait le plus de chance d'aboutir.</p>	<p>TOUS STATUTS Porteur de projet qui dispose d'un plan d'affaires complet, nécessitant un investissement plus conséquent</p>	
<p><b>De l'activité à son développement, le test en couveuse d'entreprises</b></p> <p>Au terme de la phase de préparation, les personnes bénéficiant d'une allocation de chômage ou du revenu d'intégration sociale ont l'opportunité de tester leur projet</p>	<p>Demandeur d'emploi uniquement. Porteur de projet qui dispose d'un plan d'affaires</p>	<p>Suivi de rentabilité Comité de suivi</p>

<p>grandeur nature par le biais de la couveuse d'entreprises. Il faut cependant souligner que les projets de trop grande ampleur ne peuvent pas présenter leur candidature en couveuse.</p> <p>Il s'agit d'un hébergement fiscal et commercial qui permet au porteur de projet de démarrer son activité d'indépendant mais en gardant son statut de départ. Ils sont accompagnés, formés et coachés pendant une durée de 12 mois afin de faire évoluer leur rentabilité jusqu'à pouvoir se rémunérer avec un salaire décent. Il est possible pour les porteurs de la filière agriculture et tourisme de bénéficier d'une prolongation de 6 mois supplémentaires s'ils démontrent que ce laps de temps peut garantir leur installation comme indépendant à titre principal.</p>	complet	
<p><b>Suivi post-création</b></p> <p>Après une période d'accompagnement de 24 mois maximum (préparation + couveuse), les porteurs qui décident de s'installer comme indépendants à titre principal peuvent encore bénéficier d'un suivi individuel avec un chargé de projets.</p> <p>Ce suivi vise surtout à amortir le choc de l'installation. En couveuse, certains aspects du métier d'indépendant ne correspondent pas exactement à la réalité. Notamment, parce qu'administrativement, ces personnes demeurent des demandeurs d'emploi. Dès lors, à la sortie, les indépendants nouvellement installés sont parfois perdus parmi leurs nouvelles obligations administratives. L'association maintient donc l'accompagnement pendant 18 mois après l'installation.</p>	Indépendant ayant bénéficié au minimum du service préparation de la filière	Tableau de bord de gestion Tableau de trésorerie

*1.3. Élaboration, par porteur de projet (étape 2 à 6), d'une fiche-action dynamique récapitulant les étapes et l'évolution du projet*

Les fiches-actions individuelles, telles qu'évoquées au point 1.1, sont disponibles à l'administration.

*1.4. Procès-verbaux des réunions et plans de suivi des décisions prises lors des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement*

Les procès-verbaux des réunions et plans de suivi sont disponibles à l'administration.

*1.5. Rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon*

Un questionnaire Google Form a été envoyé aux 28 personnes accompagnées en 2019. Le questionnaire est anonyme pour faciliter la critique constructive. L'association a récolté 14 réponses à cette enquête (contre 9 réponses en 2018).

Dans ce questionnaire, l'accompagnement individuel et l'accompagnement comptable (pour les personnes ayant bénéficié d'un test en couveuse) ont été testés en termes de contenu, disponibilité de l'accompagnateur, qualité des conseils de l'accompagnateur et enfin plus-value de l'accompagnement. A chaque fois, le répondant devait évaluer sa satisfaction selon une échelle qualitative en 5 niveaux : Excellent, Très bon, Bon, Mauvais, Très Mauvais. Selon la même échelle,

l'association interrogeait également la qualité du programme de formation en termes de pertinence, pédagogie, dynamique et plus-value pour le projet.

En ce qui concerne **l'accompagnement individuel**, les personnes sont satisfaites voire très satisfaites et les scores sont moins variables qu'en 2018 : les moins bons résultats concernent la plus-value des conseils avec 71% de satisfaction et vont jusqu'à 83% pour le contenu des discussions.

En termes **d'accompagnement comptable**, seuls 5 répondants sur les 14 ont eu accès à ce service. Les résultats obtenus en 2019 sont stables par rapport à 2018 : ils oscillent entre 33% et 47%, contre 27,78% à 55,56% en 2018. L'association notait déjà en 2018 que les résultats sur l'accompagnement comptable pouvaient s'expliquer par le fait que les porteurs de projet apprécient généralement peu cette matière. L'association est consciente que l'accompagnement comptable doit encore être amélioré. Un travail en ce sens est en cours à la suite du changement de coordination du service comptable, et l'association espère une amélioration des résultats en 2020/2021.

En termes de **programme de formation**, 10 répondants sur les 14 ont bénéficié de ce service.

En 2019, le score varie de 50% à 61%, ce qui est légèrement inférieur à 2018.

Ces résultats peuvent s'interpréter par le fait que les personnes considèrent parfois les sessions de formation comme une perte de temps (qu'ils ne peuvent alors investir directement dans leur projet). Ces chiffres sont toutefois à nuancer, 6 répondants concernés sur les 10 estimant que la pertinence des thèmes abordés est très bonne voire excellente.

A la question « Pouvez-vous choisir entre 1 et 3 mots qui qualifient ce que Créa-Job vous a apporté dans le cadre de la filière agriculture et tourisme », les associations d'idées positives et inhérentes à la philosophie de travail de Créa-Job sont :

- « L'écoute » à 7 reprises ;
- « L'organisation » à 5 reprises ;
- « La confiance en soi » à 5 reprises ;
- « L'apprentissage » à 4 reprises ;
- « Les nouveaux contacts » à 3 reprises ;
- « Les compétences » à 3 reprises ;
- « Les outils de gestion » à 2 reprises ;
- « Les nouvelles idées » à 2 reprises.

## 2. Indicateurs quantitatifs

### *2.1. Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projets*

- Etape 1 : la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture

En 2019, 176 personnes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture locale et du tourisme rural.

- Etape 2 : de l'idée au projet : le diagnostic du projet

En 2019, l'association a rencontré 20 personnes dans le cadre d'un premier diagnostic individuel.

- Etape 3 : du projet à la réalisation : la préparation du projet

En 2019, 27 porteurs de projets ont bénéficié d'un accompagnement en préparation de projet. Parmi ceux-ci, 8 porteurs de projet ont poursuivi l'accompagnement entamé l'année civile précédente, et 19 porteurs de projets ont débuté leur accompagnement.

- Etape 4 : de la réalisation au financement : la recherche de financement



En 2019, Créa-Job n'a pas rencontré de projet nécessitant une recherche de financement importante. Cependant, 3 porteurs de projet de la filière ont demandé son soutien afin de finaliser une demande de prime Airbag, outil mis en place par la Région wallonne.

– Etape 5 : de l'activité à son développement : le test en couveuse d'entreprise

En 2019, 7 porteurs de projets ont bénéficié d'un test en couveuse d'entreprise. Parmi ceux-ci, 3 porteurs de projet ont débuté leur test en couveuse en 2019, et 4 porteurs de projets ont poursuivi leur test entamé préalablement.

*2.2. Statistiques annuelles (2019), concernant le Brabant wallon, depuis 2014 reprenant :*

- Le nombre de porteurs de projets accompagnés à chaque étape et le profil des candidats entrepreneurs

20 personnes ont reçu un premier diagnostic.

31 personnes domiciliées en Brabant wallon ou ayant leur lieu d'activité en Brabant wallon ont été accompagnées dans les étapes 3 à 5 de leur parcours (préparation, couveuse, financement).

Nom	Prénom	CP habitatio n	CP exploitat ion	sexe	statut	Activité	type de services reçus en 2018	diplôme	date d'entrée	date de sortie	Situation à la sortie de l'accompagnement
Bertrand	Marie	1457	1457	F	DEI + 24 mois	Culture de miso	prépa	Master	02-10-18		poursuite en 2020
Boon	Thomas	1300	1360	M	CCI	Petit déjeuner	prépa+couveuse	bachelier	16-11-17	31-10-19	abandon
Braune	Magalie	1300	1300	F	CCI	Fleurs écologiques	prépa autonome	Master	23-04-18		poursuite en 2020
Calozet	Axel	4219	1348	M	CCI	Burguer vegan local	prépa	Entrepreneur	15-05-19	20-09-19	abandon
Coussement	Natacha	1301	1301	F	salarié	ferme pédagogique	prépa	Bachelier	15-07-19	20-08-19	abandon
Danger	Laetitia	1457	1457	F	CCI	tisanderie	prépa	Master	03-07-19		poursuite 2020
Dautrebande	Sylvie	1490	1490	F	CCI	circuits vélo	prépa AZ	Master	12-10-18	20-03-19	emploi salarié
De Bellefroid	Stéphanie	1341	1300	F	CCI	Fleurs comestibles	autonome + couv	Master	28-11-18		poursuite 2020
Delongueville	Jérôme	1340	1340	M	CCI	voyages œnologique	prépa	Bachelier	21-05-19		poursuite en 2020
Denis	Alice	1495	1495	F	Mutuelle	Hébergement insolite	prépa	Bachelier	14-05-19		poursuite en 2020
Desaer	Alan	1370	1370	M	CCI + saisonnier	maraîchage	prépa	CESS	22-10-19		poursuite en 2020
Everard de Hé	Caroline	1348	1348	F	CCI	pauses café durable	prépa	Entrepreneur	05-09-19		poursuite en 2020
Gérard	Florent	1435	1435	M	CCI	parcs et jardins écologiques	prépa	Bachelier	02-10-18	02-01-19	emploi art 60
Ghysels	Aurélié	1331	1331	F	CCI	maraîchage	prépa	Master	20-05-19	16-09-19	emploi salarié
Glenisson	Wendy	1325	1325	F	CCI/IC	micropousses bio	prépa	Docteur	07-10-19		poursuite en 2020
Gouder	Anne-Christin	1341	1341	F	salarié	produits alimentaires	prépa CPD	Master	21-08-18		poursuite en 2020
Houssonloge	Vanessa	1400	1400	F	salarié	circuits voyage	prépa autonome	Bachelier	27-11-18	06-05-19	IP
Husquet	Cécile	1367	1360	F	CCI	Epicèrie zéro déchet	prépa	Entrepreneur	22-02-19	01-08-19	IP
Leroy	Christian	5100	1320	M	CCI	Boulangerie	prépa	CESI	03-06-19	28-10-19	abandon
Leroy	Martin	4287	1370	M	DE CPAS	Maraîchage	01-01-18	CESS	05-04-18	31-10-19	installation IP 2020
Nuydt	Hadrien	1370	1320	M	CCI	maraîchage	prépa	Entrepreneur	05-09-19		poursuite en 2020
Rottenberg	Adrien	1360	1360	M	CCI	petit déjeuner	04-04-18	Master	16-11-17	31-10-19	société
Russo	Guillaume	5310	1320	M	CCI	maraîchage	prépa	CESS	18-09-19		poursuite en 2020
Sinon	Anne	1390	1390	F	CCI	traiteur local	prépa + couveuse	Graduat	25-04-19	25-04-19	abandon
Soille	Grégory	1325	1325	M	indépendant	culture de fraises	prépa autonome	CESS	16-11-18	24-09-19	départ à l'étranger
Staquet	Fabian	1420	1420	M	CCI	Traiteur local	01-10-17	Cesi	24-04-18	31-10-19	IP
Steinhauer	Sven	1350	1350	M	CCI	micro brasserie	prépa	Entrepreneur	Master	28-03-19	poursuite en 2020
Stoléar	Hélène	1390	1390	F	CCI	stages nature et tourisme	prépa	Entrepreneur	Master	11-10-19	poursuite en 2020
Swine	Dorothee	1300	1300	F	DE Handicap	maraîchage	prépa CPD	Master	02-10-18	02-10-19	IP
Turbang	Pierre-Alain	1410	1410	M	CCI	Sauces	prépa + couveuse	Master	01-01-19		poursuite 2020
Van Stappen	Jérôme	1350	1350	M	CCI	maraîchage	prépa	Bachelier	04-09-19		poursuite en 2020

- L'orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes

Sur les 31 personnes accompagnées en 2019 (étapes 3, 4 et 5), l'association dénombre 30 projets différents (1 binôme travaillant sur un projet commun).

La répartition en termes de secteurs s'effectue comme suit :

- 7 projets de culture maraîchère ;
- 5 projets de production autre que des légumes ;
- 1 projet de pépinière de plantes sauvages et de création de jardins en permaculture ;
- 2 projets de production artisanale (boulangerie, chocolat, bière) ;
- 4 projets d'hébergement ou de circuit touristique ;
- 4 projets de transformation de produits et de conserverie ;

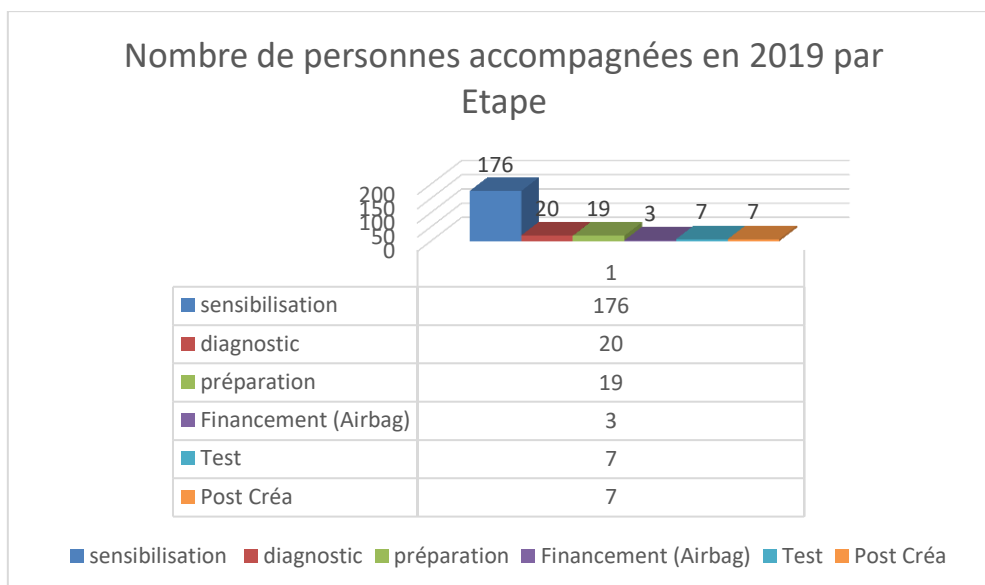
- 2 projets relevant d'une autre diversification agricole ;
- 3 projets dans la restauration utilisant les produits locaux ;
- 1 projet de commerce ;
- 1 projet autre : service aux entreprises ancré dans une offre de produits locaux.

Tous ces projets sont de nouvelles créations d'activités indépendantes, il n'y a aucune diversification dans le domaine agricole en 2019.

- Leur répartition géographique en Brabant wallon

Commune	CP	Nombre d'entreprises accompagnées depuis 2014
Beauvechain	1320	8
Braine l'Alleud	1420	1
Braine-le-Château	1440	2
Chastre	1450	3
Chaumont-Gistoux	1325	3
Court-Saint-Etienne	1490	3
Genappe	1470	1
Grez-Doiceau	1390	3
Incourt	1315	2
Ittre	1460	1
Jodoigne	1370	4
Lasne	1380	3
Mont-Saint-Guibert	1435	2
Nivelles	1400	1
Orp-Jauche	1350	4
Ottignies-LLN	1340	9
Perwez	1360	2
Rixensart	1330	6
Villers-la-Ville	1495	3
Walhain	1457	4
Waterloo	1410	2
Wavre	1300	6

- Le pourcentage de projets par étape en regard du nombre de contacts établis



Etape 1	sensibilisation	100%
Etape 2	diagnostic	11%
Etape 3	préparation	11%
Etape 4	Financement (Airbag)	2%
Etape 5	Test	4%
	Post	Créa
Etape 6	(installations)	4%

### 2.3. Evaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement

La vérification du maintien de l'activité a été réalisée au mois de juin 2020. Depuis le lancement de la filière en 2014, ce sont au total 26 entreprises qui ont vu le jour. A cette date, les 24 des 26 entreprises (2 en 2015, 6 en 2016, 7 en 2017, 4 en 2018 et 7 en 2019) sont toujours en activité. Les arrêts concernent deux entreprises créées en 2017 : installation à titre complémentaire et une à titre principal.

### 2.4. Nombre de réunions du comité d'accompagnement

L'objectif du comité d'accompagnement est d'augmenter l'efficacité de la mise en place de la filière et les chances de réussite du projet. Celui-ci est composé de membres/organismes en lien avec la filière mais indépendants de l'a.s.b.l. Créa-Job.

Le comité d'accompagnement s'est réuni le 5 juin 2019 et le 28 janvier 2020.

### 2.5. Nombre de séances d'informations organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics-cibles :

Séances d'information/sensibilisation	
Date	Thématique
12-mars	CPAR - sensibilisation entrepreneuriat
15-mai	IFAPME ISNES - sensibilisation entreprendre
14-août	Formation Crabe
06-sept	Table ronde : Questions viabilité / difficultés installations
11-sept	Animation pénibilité / Retour débriefing
01-oct	Séance Info TresoFerme (asbl Barricade Liège)
09 et 16 octobre	formation Crabe
22-oct	Réunion Collectif Maraichage
22-oct	Rencontre collectif reprise ferme
12-déc	Jury Crabe

### 2.6. Nombre de publications émises (articles, newsletter, etc)

L'évènement phare de l'année 2019 en Brabant Wallon s'est déroulé le 9 mai 2019. Afin d'en assurer une réelle visibilité, l'association a largement diffusé un dossier de presse.

Suite à ce communiqué, une porteuse de projet hors filière est mise à l'honneur dans Le Soir :  
- <https://plus.lesoir.be/223286/article/2019-05-09/braine-lalleud-virginie-demulder-vous-aide-ranger-votre-maison> ;

A la radio :

- [https://www.rtf.be/vivacite/emissions/detail\\_bw-matin/article\\_soutenez-nos-jeunes-createurs-en-brabant-wallon?id=10215802&programId=12917](https://www.rtf.be/vivacite/emissions/detail_bw-matin/article_soutenez-nos-jeunes-createurs-en-brabant-wallon?id=10215802&programId=12917)

Un article a été publié le 16 mai 2019 dans Vers l'avenir concernant le projet « Capucine à table ».

### *2.7. Type d'outils de communication utilisés et créés*

Les outils de communication développés en 2014 sont toujours utilisés en 2019. A savoir :

- Affiches au format A4 et A3 ;
- Affiches au format A4 reprenant la philosophie de l'accompagnement réalisé par Créa-Job a.s.b.l. ;
- Roll-ups ;
- Dépliants au format A5 ;
- Divers éléments graphiques.

Ceux-ci sont imprimés (ou affichés) dans plusieurs lieux pertinents (locaux des partenaires de l'association, maisons de l'emploi, lors de foires ou salons,...). Depuis 2016, la communication s'est davantage orientée vers une présentation directe des services lors de conférences, soirées d'informations...

### *2.8. Nombre de participations aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon*

Créa-Job a participé à 7 événements en 2019 :

- Jury des Trophées Incidences en mars 2019 ;
- Forum Mind and Market en avril 2019 ;
- « Découvrez-vous » en mai 2019 ;
- Petit déjeuner collaboratif au co-working du Gerموir en juin 2019 ;
- Mini formation au co-working en septembre 2019 ;
- Conférence entrepreneuriat et transition en septembre 2019 ;
- Inauguration du magasin « So vrac so good » en septembre 2019.

### *2.9. Nombre de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon*

En 2019, les partenariats mis en place jusque-là se sont poursuivis. Les projets mis en œuvre jusqu'ici se sont poursuivis ou ont pris de l'ampleur, notamment à travers l'idée d'informatiser l'annuaire des acteurs agricoles wallons.

CPAR	Institutionnel	Mise en œuvre et justification de la subvention provinciale. Formation, conférence et débat thématique ouvert aux porteurs de projet de Créa-Job. Participation à des événements en commun. Services à destination des professionnels de l'agriculture.
Brabant Wallon Agro-Qualité	Institutionnel	Mise en place de la comptabilité de gestion agricole pour les porteurs de projet en deuxième année de test. Introduction des demandes ADISA lors de l'installation. Echange d'expertise concernant le plan d'affaires adapté aux porteurs de la filière agriculture et tourisme.
Gal culturalité	Privilégié	Projet d'ETM : opérationnalisation du projet, validation des plans d'affaires des candidats,

		accompagnement en préparation et en test, participation aux réunions de coordination trimestrielles, ... Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web.
Made in BW	Privilégié	Mise en valeur des produits des porteurs de projet. Soutien dans la commercialisation de plusieurs porteurs de projet. Présence réciproque lors de conférences et débats. Commande de produits dans le cadre d'organisations d'évènements.
Crabe	Privilégié	Les maraîchers en couveuse ont souvent suivi la formation du Crabe en maraîchage biologique Projet d'ETM à Tourinnes-la-Grosse. Présentation des services de Créa-Job à leurs stagiaires. Participation au jury de fin de formation.
Terre en Vue	Privilégié	Mise en évidence des problèmes d'accès au foncier. Conseils juridiques pertinents. Aide à la recherche de terre. Projet d'ETM à Tourinnes-la-Grosse.
Ferme de Froidmont	Privilégié	Leurs stagiaires en permaculture se renseignent afin d'être suivis par Créa-Job, présentation ponctuelle de nos services.
MAP, Fugea	occasionnels	Intervention dans leur formation. Prise de contact avec les coordinateurs de formation. Diffusion des supports de communication de l'association.
Diversiferm	occasionnel	Echange lors d'évènements et conférences. Renvoi de porteurs de projet pour questions spécifiques aux gîtes et chambres d'hôtes à la ferme principalement. Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web.
Crédal	Privilégié	Possibilité de financer le démarrage d'un projet grâce à leur micro-crédit « développement durable ». Conseils sur l'installation de projets en coopérative. Co-organisation d'une rencontre rassemblant des entrepreneurs et des porteurs de projet dans le cadre du Forum Alimentaire. Crédal est également un prescripteur pour les services de l'association. Participation aux comités de validation.
RWDR	occasionnel	Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web.

### Liquidation des subventions

Subvention annuelle de fonctionnement de 45.000,00 € pour l'année 2019, octroyée en date du 17 octobre 2019, avec une avance de 60% (soit 27.000,00 €) et solde mis en liquidation le 31 juillet 2020.

## **Analyse qualité / coût du service**

En tant que service d'accompagnement à la création d'entreprise, Créa-Job asbl permet à des personnes sous statut de chômage de tester leur nouvelle activité et d'être accompagnés aux différentes étapes de maturation du projet, dans les domaines de la transformation alimentaire locale et du tourisme rural.

Il s'agit d'un accompagnement spécifique des chômeurs dans le développement de leur propre emploi. Les chiffres d'accompagnement pour l'année 2019 sont les suivants.

Phase:

- 1) Sensibilisation: 176 porteurs en 2019 ;
- 2) Premier rendez-vous de diagnostic: 20 en 2019 ;
- 3) Phase de préparation de projet: 27 en 2019 (19 nouvelles entrées et 8 poursuites de préparation) ;
- 4) Recherche de financement: 3 en 2019 ;
- 5) Phase de test en couveuse: 7 en 2019 (3 nouvelles entrées et 4 poursuites de test).

Le nombre total de personnes accompagnées (phases 3 à 5) est de 31 en 2019.

L'association collabore également avec la plateforme Made in BW pour la commercialisation des projets en couveuse.

Les missions confiées à l'association s'inscrivent dans les objectifs du Brabant wallon d'accompagner le développement de nouveaux modes de production et la structuration de filières de production et de distribution alimentaires, de poursuivre le développement des circuits courts et de favoriser les exploitations agricoles dans leurs démarches de diversification, dans l'agro-tourisme et dans la transformation alimentaire.

Le rapport coût / qualité du service est très positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été remplies.

## **Annexe n°47 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017- 2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2018 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Mind & Market ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 30932) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 24 août 2020 par l'a.s.b.l. Mind & Market ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Mind & Market a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport pour chaque programme développé et qualité des porteurs de projets ;
- L'ensemble des supports sur lesquels figure la visibilité provinciale.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quant au nombre de porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée ;
- Dès que le programme pour l'enseignement aura été élaboré : statistique du nombre d'écoles impliquées dans le projet ; identification nominale de celles-ci ; le nombre de projets proposés par les jeunes ; la conclusion et/ou l'orientation qui a été donnée.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative. Ils ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'a.s.b.l. de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

### **Rapport d'évaluation**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

##### *1.1 Rapport qualitatif pour chaque programme développé et qualité des porteurs de projets :*

Rendez-vous des porteurs de projets innovants en Wallonie, le Forum annuel Mind & Market de Louvain-la-Neuve le 25 avril 2019 offre, depuis 2009, la possibilité aux porteurs d'idées de les concrétiser en se confrontant, gratuitement, au marché.

A nouveau organisé à l'Aula Magna, le Forum a rassemblé pour sa 11<sup>ème</sup> édition près de 1.100 participants et plus de 130 projets, dont 2 projets spin-offs de l'UCLouvain, 1 projet spin-off de l'UMons, 17 projets CPME (Formation interdisciplinaire en création d'entreprise de l'UCLouvain), et 13 projets de l'Yncubator (incubateur étudiant, lancé par le Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv), avec le soutien de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI), et grâce auquel des projets étudiants (de l'UCLouvain, l'Ephec et l'IAD) suivent une série d'activités visant à les soutenir dans leur projet entrepreneurial).

Une séance plénière a précédé les échanges et les sessions de pitch.

#### Pitches :

66 équipes se sont succédées pour « pitcher » publiquement leur projet innovant face à des jurys composés de 36 experts dans 6 sessions thématiques :

- étudiants entrepreneurs ;
- engineering / technologie ;
- services aux entreprises ;
- start-ups en décollage ;
- impact sociétal ;
- agro-alimentaire.

#### Espace challenge :

Parallèlement aux sessions de pitch, les 120 projets présents bénéficiaient d'un espace de discussion pour rencontrer des visiteurs intéressés par une rencontre en face à face. Ce public de 1.100 personnes se composait entre autres d'entrepreneurs chevronnés désirant s'associer au projet ou l'encadrer avec leur expérience, leur compétence et leur carnet d'adresses ; des coaches, experts et partenaires qui leur communiquaient un feedback avisé et un soutien personnalisé, ou encore des futurs clients, particuliers et entreprises.

#### Speed meetings :

Les speed-meetings entre cadres-dirigeants et administrateurs de grandes entreprises et des startups ont été organisés afin de booster le développement de ces jeunes porteurs de projet qui présentent de belles perspectives de croissance. Les 24 cadres et administrateurs participants ont rencontré chacun(e) 6 start-ups.

#### *1.2 L'ensemble des supports sur lesquels figure la visibilité provinciale :*

- Le site web Mind & Market
- La cover Facebook, dès 2 mois précédant le Forum ;
- Le folder d'invitation au Forum ;
- La brochure remise aux participants à l'accueil du Forum ;
- Les triptyques sur les tables des porteurs de projets le jour du Forum ;
- Les roll-ups Mind & Market ;
- Les affiches ;
- Le clip vidéo « Aftermovie » du Forum.

## 2. Indicateurs quantitatifs

### *2.1 Statistiques quant au nombre de porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée :*



75 projets sur 132, soit 57%, représentant 140 porteurs de projet, sont localisés en Brabant wallon.

Sont considérés comme localisés en Brabant wallon : les start-ups dont l'adresse est sur le territoire de la Province, les projets étudiants CPME/UCLouvain, les projets étudiants de l'Yncubator, les projets de spin-offs UCLouvain et les projets hors UCLouvain dont le porteur est domicilié en Brabant wallon.

Typologie des projets présentés :

- Engineering : 14%
- IT / Web / Apps : 18%
- Biotechnologies : 4%
- Agroalimentaire : 12%
- Economie de la Transition / Développement durable : 14%
- Services : 16%
- Management / RH / Entrepreneuriat : 6%
- Communication / Marketing : 5%
- Santé / Bien-être : 6%
- Chimie : 1%
- Design : 1%
- Autres : 4%

*2.2. Dès que le programme pour l'enseignement aura été élaboré : statistique du nombre d'écoles impliquées dans le projet : / identification nominale de celles-ci : / nombre de projets proposés par les jeunes : / conclusion et/ou orientation qui a été donnée.*

Pour l'année 2019, le programme enseignement a consisté en la participation à l'initiative provinciale 'Stimul'I' en coordination avec l'a.s.b.l. Cap InnoVe, en participant à l'élaboration de l'activité et la prise en charge des coaches, avec le soutien de l'OpenHub (qui apporte les outils technologiques à la création des projets).

### **Liquidation des subventions**

Subvention 2019: 54.500,00 €, octroyée en date du 14 février 2019, avec une avance de 60% (soit 32.700,00 €) liquidée en date du 19 février 2019. Le solde a, quant à lui, été mis en liquidation en date du 14 septembre 2020.

### **Analyse qualité / coût du service**

L'a.s.b.l. Mind & Market a pour objectif de soutenir des projets entrepreneuriaux innovants, issus de l'ensemble du tissu économique et académique, et de fédérer des synergies entre les différents acteurs, notamment par l'organisation du Forum Mind & Market et via la gestion de la plateforme web de la communauté Mind & Market, dans l'objectif de connecter l'innovation et le marché. L'innovation s'entend ici au sens large (innovation de produits, procédés et services) et dans tous les secteurs d'activité (santé, TIC, ingénierie, chimie, agro-alimentaire, marketing, management, développement durable, ...).

La participation au Forum permet aux porteurs de projets de rencontrer un réseau d'entrepreneurs, experts, coaches, entreprises et organismes de soutien, dont les compétences, l'expérience et la connaissance du marché sont autant de catalyseurs à la concrétisation de leurs idées, d'accélérateurs de développement de leur projet, et de soutien dans les premières étapes de lancement d'une startup.

Au fil des éditions, l'association a démontré gérer et coordonner la croissance du Forum Mind & Market en Brabant wallon, en incluant notamment un marché du financement pour les startups, ainsi qu'approfondir la digitalisation de la plateforme web et amplifier sa communication, notamment sur les réseaux sociaux. Le rapport coût/qualité du service est très positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°48 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de maîtrise automobile s.a.**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel OO 3.7. visant à renforcer une mobilité intermodale et de proximité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de maîtrise automobile s.a.;

Vu les statuts de l'Ecole de maîtrise automobile s.a. ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date 10 décembre 2020 (NC 29796) ;

Considérant la note d'intention 2021 transmise le 13 mars 2020 par l'Ecole de Maîtrise Automobile s.a.;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'Ecole de maîtrise automobile s.a. a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'école de maîtrise automobile s.a., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de maîtrise automobile s.a.**

### **I. Indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'exécution des tâches confiées**

1. Stages de maîtrise automobile pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans :
  - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
2. Stages de maîtrise automobile pour personnes handicapées :
  - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
3. Stages de maîtrise automobile senior :
  - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
4. Stages de conduite de maîtrise cyclo :
  - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
5. Stages de conduite de maîtrise vélo électrique :
  - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
6. Stages de maîtrise moto :
  - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
7. Stage de maîtrise pour un public cible (policier, pompier ou personnel des services médicaux d'urgence et services communaux d'épandage) :
  - Durée du stage ;
  - Nombre total de participants à ce stage ;
8. Formations en vue de l'obtention du permis G (tracteurs)
  - Dates de réservation de la piste ;
  - Nombre de participants.

### **Rapport d'évaluation**

Pour tous les stages mentionnés ci-après, les inscriptions se font directement auprès de l'Ecole de maîtrise automobile. L'E.M.A est tenue de vérifier que les personnes qui s'inscrivent respectent les conditions de participation mentionnées pour chaque type de stage. Les factures sont ensuite envoyées et contrôlées à l'administration. C'est l'E.M.A. qui fixe les dates des stages.

En 2019, les stages dispensés se chiffrent par catégorie comme suit :

- 148 stages de maîtrise auto d'une journée pour les jeunes de 18 à 30 ans pour un montant total de 21.460,00 euros TVAC (148 x 145,00 €) ;
- Aucune demande de stage de maîtrise auto pour personne handicapée n'a été introduite ;
- 8 stages de maîtrise auto d'une journée pour les seniors pour un montant total de 1.120,00 euros TVAC (8 x 140,00 €) ;
- Aucune demande de stage maîtrise cyclo n'a été introduite;
- 43 stages de maîtrise moto pour un montant total de 2150,00 euros TVAC (43 x 50,00 €) ;
- 12 stages de maîtrise vélo électrique d'une journée pour un montant total de 600,00 euros TVAC (12 x 50,00 €) ;
  
- 6 sessions pour des groupes de maximum 12 personnes pour des formations (facultatives) de deux jours à des stages de maîtrise auto pour des policiers, pompiers ou le personnel des services médicaux d'urgence ont été dispensées pour un montant total de 28.933,28 euros TVAC (64 personnes ont pris part à cette formation);
- 0 session de groupe de formation aux services d'épandage à destination des services communaux pour un montant total de 0 € TVAC 37 journées de location de la piste par le

CPAR (Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité) en vue de l'obtention du permis G pour un montant total de 4.477,00 euros TVAC (37 x 121 €/jour d'occupation de la piste):

- 11 journées pour la session n°1 : 07/04, 08/04, 09/04, 10/04, 11/04, 12/04, 15/04, 16/04, 17/04, 18/04, 19/04;
- 6 journées pour la session n°2 : 27/05, 28/05, 29/05, 31/05, 03/06, 04/06;
- 10 journées pour la session n°3 : 01/07, 2/07, 3/07, 4/07, 5/07, 8/07, 9/07, 10/07, 11/07, 12/07;
- 10 journées pour la session n°4: 1/08, 2/08, 5/08, 6/08, 7/08, 8/08, 9/08, 12/08, 13/08 et 14/08.

L'Ecole de maîtrise automobile a remis une attestation de suivi à chaque participant aux stages mentionnés ci-dessus. Tous les participants ont en outre bénéficié d'un accueil avec un café, d'une collation le midi et bien sûr des véhicules et de l'infrastructure de la société ainsi que des moniteurs spécialisés.

En travaillant avec des formateurs professionnels dans des infrastructures haut de gamme dotées d'équipements à haute valeur technologique, l'Ecole de maîtrise automobile démontre que donner des formations en matière de sécurité routière ne s'improvise pas. Au contraire, c'est le fruit d'une recherche de chaque instant tant dans les domaines technologiques que pédagogiques.

Tableau d'évolution des stages par année:

	<b>Stages auto Jeunes</b>	<b>Stages pour les cyclomoteurs</b>	<b>Stages moto</b>	<b>Stages auto Senior</b>
1996	338	/	/	NA*
1997	403	/	10	NA
1998	254	/	31	NA
1999	438	/	36	NA
2000	382	/	61	NA
2001	363	/	90	NA
2002	562	/	124	NA
2003	512	202	129	NA
2004	481	170	88	NA
2005	450	130	115	NA
2006	636	100	127	NA
2007	330	70	/	NA
2008	260	32	/	NA
2009	268	45	/	NA
2010	300	59	72	NA
2011	304	50	66	NA
2012	360	33	53	40
2013	250	31	39	13
2014	262	25	24	10
2015	188	/	27	13
2016	184	2	32	50
2017	165	0	27	22
2018	147	1	50	5
2019	148	0	43	8

*\*NA = Non applicable - Le stage senior, destiné aux personnes de plus de 65 ans, existe depuis le 29 septembre 2011. Il a fait l'objet d'un avenant au contrat de gestion 2011-2013 et a été adopté en séance du 29 septembre 2011 avec entrée en vigueur dès son adoption.*

Les chiffres de fréquentation des stages de maîtrise auto pour les jeunes conducteurs en diminution constante ces dernières années se stabilisent en 2019.

Dans la catégorie des cyclomoteurs, aucun stage n'a été enregistré. Le faible nombre de stages observé depuis 2015 est dû aux modifications législatives qui exigent l'obtention d'un permis de conduire. Préalablement, au permis cyclo, les parents poussaient leurs enfants à effectuer le stage afin de s'assurer qu'ils avaient une maîtrise suffisante du cyclomoteur.

De même, l'engouement pour le vélo à assistance électrique ne se reflète pas dans la catégorie de stages de maîtrise vélo électrique. On a enregistré seulement 12 stages pour cette catégorie en 2019.

Toutefois, les stages moto sont restés stables de 2018 et 2019, avec 43 participants pour l'année 2019 contre 50 pour l'année 2018.

Les stages senior, destinés aux personnes de 65 ans et plus, diminuent également. Entre 2017 et 2018, les inscriptions sont passées de 22 à 5 stages soit une diminution de l'ordre de 70 %. Il n'y a pas d'augmentation substantielle pour l'année 2019 seulement 3 stages de plus qu'en 2018.

Aucune demande de stage auto pour personne handicapée n'a été introduite en 2019.

De manière générale, on constate une stagnation des stages de maîtrise individuels dans toutes les catégories de stages de maîtrise.

Les formations spécifiques pour les véhicules prioritaires (SMUR, pompiers) répondent à un besoin constant (6 sessions avec des groupes de 12 personnes ont été organisées en 2019 tout comme en 2018). Seules les sessions proposées au personnel des services SMUR, affichent un taux d'inscriptions de 100%.

Pour la formation destinée aux services communaux (épandage) aucun stage n'a eu lieu en 2019.

### **Liquidation des subventions**

Un montant de 53.809,20 euros a été justifié et liquidé.

### **Rapport coût du service/qualité**

Les actions reprises à l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et la société anonyme Ecole de Maîtrise Automobile E.M.A représentée par son administrateur délégué démontrent que la s.a. Ecole de Maîtrise Automobile réalise une série d'actions afin de renforcer la sécurité et la vigilance des automobilistes qui doivent faire preuve d'une bonne perception des risques notamment envers les cyclistes et autres usagers faibles. En effet, la Province met de nombreuses politiques en place afin de favoriser la mobilité intermodale de proximité qui a également pour conséquence d'augmenter le nombre de cyclistes et aussi de piétons. Tous les utilisateurs devant faire preuve d'une plus grande vigilance sont concernés : jeunes conducteurs, seniors, personnes à mobilité réduite.

La s.a. Ecole de maîtrise propose également en partenariat avec le Brabant wallon des stages de maîtrise à destination de professions spécifiques : les conducteurs des véhicules d'intervention SMUR, pompiers, police.

Des formations sont également proposées pour aider les agriculteurs pour l'obtention du permis G tracteur.

L'EMA propose des formations de qualité à prix abordables pour les automobilistes mais aussi pour les professionnels amenés à conduire des véhicules dans des situations d'intervention souvent extrêmes. De plus, les agriculteurs ont également accès à des formations à un prix démocratique.

Le changement des mentalités dans les modes de déplacement a vu diminué le nombre de demandes de stages de conduite automobiles mais ces stages restent utiles pour assurer une vigilance efficace des automobilistes notamment envers les usagers se déplaçant en modes doux.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°49 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l Pro Vélo**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique OS 3.7. visant à renforcer une mobilité intermodale et de proximité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Vélo ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l Pro Vélo ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (Notecop n°29825) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en avril 2020 par l'a.s.b.l. Pro Vélo ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Pro Vélo a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Vélo, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Velo**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion sont les suivants :

- 1) Formation « Vélo et sécurité routière »
  - > Nombre d'élèves par classe ayant suivi la formation ;
  - > Dates auxquelles les formations ont été dispensées ;
  - > Bilan succinct des formations sur base des évaluations reçues de la part des professeurs.
- 2) Organisation de trois cycles du terroir (+ actions sécurité)
  - > Nombre de participants à chaque balade ;
  - > Compte-rendu succinct de chacune.
- 3) Organisation de trois actions sécurité
  - > Nombre de participants ;
  - > Bilan succinct de la journée.
- 4) Gestion du « Point vélo » du Brabant wallon à la gare d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
  - > Description des activités ;
  - > Nombre de visites ;
  - > Visibilité provinciale.
- 5) Organisation d'une activité visant la promotion du réseau cyclable à points nœuds et la sensibilisation à la sécurité à vélo
  - > Nombre de participants.

### **Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs**

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Ils ne sont pas exhaustifs. Il appartient à l'association de fournir les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

### **Rapport d'évaluation**

Durant l'exercice 2019, Pro Velo a accompli les différentes tâches reprises à l'article 1<sup>er</sup> du Contrat de gestion :

#### **1. Formations « Vélo et sécurité routière »**

Ces formations ont été dispensées à raison de 90 journées dans les classes du Brabant wallon. En 2019, Pro Velo a dispensé cette formation d'une journée ou deux journées dans 47 écoles du Brabant wallon tous réseaux confondus. Ainsi, 1.887 élèves répartis en 90 classes ont pu bénéficier de la formation.

Pour la rentrée scolaire 2019-2020, l'organisation de deux journées de formation pour une même classe, justifiée par une lettre de motivation pour pouvoir bénéficier de deux journées de formation, a été réitérée. Le but étant de réfléchir avec les élèves afin de trouver des solutions pour augmenter la part modale à vélo au cours de l'année.

Une journée complète de formation telle que mentionnée ci-avant comprend les parties suivantes :

- Apprentissage de base de la conduite à vélo (freinage, maintien d'une trajectoire, habileté à vélo, ...)

- Apprentissage des règles et du code de la route centré sur le cycliste et son vélo sur base du matériel de l'IBSR + contrôle du vélo par les élèves et le formateur ;
- Apprentissage à la conduite à vélo dans la circulation et en groupe. L'accent est mis sur la découverte du code de la route, des panneaux, des règles, des marquages au sol et sur l'attitude à adopter vis-à-vis des autres usagers. Aux endroits où cela se présente, certains problèmes spécifiques (rond-point, sens unique limité, ...) sont analysés de façon individuelle avec les élèves.

Tous les élèves qui ont suivi cette formation ont reçu un livret pédagogique ainsi qu'une attestation de participation à cette journée « vélo et sécurité routière ».

Toutes les évaluations complétées par les instituteurs sont unanimes quant à la qualité de la formation, à son utilité pour la sécurité des enfants sur les routes et à l'intérêt que ces derniers ont eu à la suivre.

Pour les exercices à vélo réalisés par les élèves sur les routes proches de leur école, chaque élève porte un gilet fluo reprenant le logo du Brabant wallon.

Les écoles ayant pu bénéficier d'une deuxième journée pour impulser une mobilité alternative au bus et à la voiture ont effectué les trajets suivants à vélo :

- Déplacements vers le Domaine Solvay et visite du musée Folon à La Hulpe ;
- Déplacement à vélo dans la commune : certaines classes de l'école communale de Corroy-le-Grand ont mis cette deuxième journée de formation à profit pour découvrir davantage les chemins et routes cyclables de leur commune.

Les 90 journées de formation ont été subventionnées à raison de 38.340,00 euros (90 x 426,00 euros). Dans la pratique, 90 journées ont été dispensées comme il l'est prévu dans le contrat de gestion.

Le coût d'impression du livret pédagogique remis à chaque élève est pris en charge par la Province à raison de 1.580,00 euros.

## **2. Cycles du terroir**

Il s'agit de balades familiales à vélo, gratuites et encadrées, à la découverte des produits du terroir (avec des arrêts dégustation) à travers les paysages bucoliques du Brabant wallon. Ces balades gourmandes, d'une vingtaine de kilomètres, se sont tenues à 3 reprises en 2019. Les trois balades gourmandes ont été organisées aux dates et lieux suivants :

- Le 28 avril 2019 à Villers-la-Ville, 103 personnes ont participé à la balade ponctuée de 5 arrêts dégustation au cours du circuit. Ce premier cycle a été organisé par l'association Pro Velo en partenariat avec l'Abbaye de Villers-la-Ville et le Pays des 4 Bras ;
- Le 16 juin 2019 à Ottignies, 90 cyclistes ont pris part à la balade organisée par l'association Pro Velo sans partenaire. Le circuit comprenait 5 haltes avec une dégustation ;
- Le 31 août 2019 à Jodoigne, 134 participants ont effectué la balade organisée en collaboration avec la Maison du Tourisme Hesbaye Scène de Villages, 5 étapes dégustation agrémentaient cette balade.

Au total ce sont 327 personnes qui ont pris part à ces 3 balades gourmandes. En 2018, on avait enregistré 369 personnes soit un recul du taux de participation d'un peu plus de 10 %.

Cette diminution s'explique par le peu de moyens de promotion déployés pour promouvoir ces balades, on constate que le public comprend bon nombre de personnes identiques, d'année en année et aussi d'une balade à l'autre au cours d'une même année. Ce public est essentiellement familial et local. Les cycles du terroir ont pour objectif de permettre aux producteurs participants de se faire



connaître auprès d'un public de proximité. Ils incitent aussi de nombreuses personnes à se remettre en selle et permettent de promouvoir de manière concrète le réseau cyclable des points-nœuds.

Lors de ces manifestations « grand public », les participants reçoivent un gilet fluo portant le logo de la Province. Ces gilets, directement portés par les cyclistes, permettent de les sécuriser et d'assurer une très bonne visibilité de la Province lors des différentes balades.

Les trois cycles du terroir sont subventionnés à raison de 6.360,00 euros (3 x 2.120,00 euros).

Trois actions sécurité sont organisées dans le cadre de ces balades. Le bilan des contrôles, vérifications et gravures de sécurité sont détaillés ci-après pour ces 3 balades.

### **3. Actions sécurité**

Ces opérations permettent de sensibiliser le public à la sécurité routière à vélo en offrant un contrôle technique du vélo (parfois complété de petites réparations ou réglages), une vérification de l'équipement obligatoire et une gravure de sécurité.

Le service comprend :

- la vérification du bon état de marche du vélo (point de vue technique) et de l'équipement légal (point de vue sécurité) ;
- le contrôle de la bonne position du cycliste sur le vélo ;
- la gravure de sécurité (numéro de registre national) ;
- la démonstration de cadenas pour vélos ;
- facultatif, en fonction de l'affluence, le réglage du vélo (freins, pneus, vitesses) ;
- la fourniture de kit-éclairage, catadioptrés, bracelets fluo, voire de patins de freins si nécessaire.

Ces actions sécurité permettent d'offrir un service gratuit aux cyclistes afin de les responsabiliser en matière de sécurité à vélo. Elles ont eu lieu aux dates et endroits suivants en 2019 :

- 28 avril 2019 : Cycle du Terroir à Villers-la-Ville (16 CT \*, 0 gravure) ;
- 8 mai 2019 : Place au vélo à Louvain-la-Neuve (66 CT, 41 gravures) ;
- 16 juin 2019 : Cycle du Terroir à Ottignies (10 CT, 5 gravures) ;
- 15 septembre 2019 : Place au vélo à Sart-Dames-Avelines (10 CT, 16 gravures) ;
- 31 août 2019 : Cycle du terroir à Jodoigne (3 CT, 0 gravure) ;
- 15 septembre 2019 : Place au vélo à Walhain (10 CT, 10 gravures).

\* CT : *abréviation de contrôle technique*

Au total, 187 interventions consistant en 115 contrôles techniques (contre 295 en 2018) et 72 gravures (contre 84 en 2018) ont bénéficié de ce service lors des 6 actions sécurité organisées en 2019.

L'organisation des trois actions spécifiques « sécurité » en plus de celles organisées simultanément aux trois dans les cycles du terroir sont subventionnées à raison de 1.590,00 euros (3 x 530,00 euros). Les subventions allouées pour les actions sécurité organisées lors des cycles du terroir sont comprises dans les 2.120,00 euros octroyés par cycle du terroir.

### **4. Gestion du « Point Vélo » de la gare d'Ottignies**

Le Point Vélo fonctionne depuis le 2 mai 2011. Il propose au public les services repris ci-après, selon des horaires fortement élargis (48 heures/semaine) toute l'année :

- locations de vélos : court terme, long terme, blue-bike, vélotec ainsi que locations-test (vélo pliant, vélo à assistance électrique) ;

- réparations : 1154 petites réparations ont été effectuées en atelier en 2019 (1071 en 2018), la demande ne cesse d'augmenter et le nouvel espace d'accueil attire encore plus de réparations ;
- formations mécaniques: plusieurs formations ont été organisées en 2019 toutefois le nombre de formations ainsi que le nombre de participants pour chacune d'elle n'est pas précisé ;
- véloboutique : accessoires, équipements, petites pièces ;
- biblicyclette : cartes, guides, centre de documentation ;
- gravures de sécurité: 72 gravures ont été effectuées en 2019 contre 84 en 2018, l'appareil de gravure a un souci technique et les cyclistes sont moins demandeurs de ce service ;
- gestion et entretien de places de parking vélos gratuits (218 places) et sécurisés (85 places) autour de la gare et gestion de boxes (117 boxes) infos et conseils. Pro Velo espère pouvoir récupérer l'espace qu'elle occupait dans les bureaux containers pour y aménager des places de parking vélos supplémentaires.

La fréquentation a été de 7.396 personnes en 2019 contre 6.335 en 2018. Le taux de fréquentation a augmenté de 17% en 2019 par rapport à 2018. En plus, l'équipe élargie de Pro Velo et les nouveaux locaux en face de la gare d'Ottignies dans le bâtiment de l'ancienne poste lui ouvrent de multiples possibilités pour les années à venir.

Pro Velo Brabant wallon propose au public une multitude de services détaillés ci-avant selon des horaires fortement élargis d'année en année. Le service gravure est proposé en permanence aux visiteurs et est gratuit.

L'intérêt principal des visiteurs du point vélo de la gare est l'aspect logistique : réparation, location, conseil à l'achat,...

Le point vélo de la gare d'Ottignies joue son rôle de plate-forme de résonance et est une vitrine incontournable du déplacement à vélo dans la Province avec des plages horaires d'ouverture très larges (48 heures/semaine) et il rend de nombreux services aux cyclistes.

La visibilité provinciale y est assurée par la présence du logo sur la façade et à l'intérieur du point vélo.

La Province intervient financièrement à raison de 23.000,00 euros pour la gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies.

## **5. Organisation d'une activité visant à la promotion du réseau cyclable à points nœuds et la sensibilisation à la sécurité à vélo**

L'équipe de Pro Velo Brabant wallon effectue au quotidien la promotion du réseau cyclable des points nœuds grâce à la mise à disposition des cartes et aux explications nécessaires à la bonne utilisation du système.

La mise à disposition d'une tablette à l'accueil et lors des différents évènements auxquels Pro Velo est associé, permet aux cyclistes de planifier directement leurs itinéraires.

Enfin, lors de la journée de la mobilité organisée le 15 septembre 2019 à Sart-Dames-Avelines, l'équipe Pro Velo était présente. Les mécaniciens ont partagé avec les personnes présentes des informations sur les points-nœuds en plus des traditionnels « chek-up » vélo.

Pro Velo n'a pas été en mesure d'évaluer le nombre de participants à cette activité.

Une subvention de 2.130,00 euros a été octroyée en 2019 par la province pour l'organisation de cette activité.

## **Liquidation des subventions**

La totalité de la subvention de 73.000 euros a été liquidée et justifiée. Le montant a été mis en paiement le 10 mars 2020.

### **Analyse qualité/coût du service :**

Les actions reprises à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Velo représentée par son administrateur financier Monsieur Jérôme Jolibois démontrent que l'a.s.b.l. Pro Velo réalise une série d'actions qui rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de renforcer une mobilité intermodale et de proximité.

L'a.s.b.l. Pro Velo développe en partenariat avec la Province de nombreuses actions afin d'accompagner, sensibiliser et soutenir le transfert modal dans le cadre des déplacements domicile-travail-école. Pro Velo est une a.s.b.l. connue et reconnue unanimement pour ses compétences au niveau du Brabant wallon, à Bruxelles et dans les autres provinces wallonnes. Elle dispose de personnel avec des compétences techniques leur permettant de donner des formations de qualité tant aux cyclistes qu'aux écoliers.

Chaque année, Pro Velo dispense par le biais d'animateurs expérimentés 90 modules de formation à la sécurité routière à des classes des écoles primaires du Brabant wallon tous réseaux confondus. Cette a.s.b.l. propose également des animations axées sur la sécurité et visant à promouvoir le vélo comme mode de déplacement alternative. Elle assure la promotion de notre réseau point nœuds provincial et propose des ateliers de réparation mobile et un atelier proche de la gare d'Ottignies avec des parkings vélo et un point vélo d'informations.

Pro Velo offre de nombreux services qui s'étoffent et se diversifient. La qualité par rapport au coût des services est excellente comme le démontrent les indicateurs d'exécution présentés ci-avant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°50 à la résolution n°7/1/21**

## **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017- 2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Alliance Centre BW**

---

### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Alliance Centre BW ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2018 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Alliance Centre BW ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC 30871) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmis en date du 11 août 2020 par l'a.s.b.l. Alliance Centre BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Alliance Centre BW a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Alliance Centre BW, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Alliance Centre BW**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau « GO2REVE » (plateforme, site, programme, stages, ...) ;
- Rapport qualitatif sur les activités « B2BWCONNECT » ;
- Pour 2019, rapport sur la création d'une forêt urbaine à l'Axis parc de Mont-Saint-Guibert.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau « GO2REVE », nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres) ;
- Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves ;
- Nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises ;
- Nombre de visite sur le site internet ;
- Nombre de participants du « B2BWCONNECT » ;

- Pour 2019, nombre d'arbres plantés à l'Axis parc de Mont-Saint-Guibert et volume équivalent de séquestration de CO2.

### 3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

## **Rapport d'évaluation**

### 1. Indicateurs qualitatifs

#### *1.1 Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau « GO2REVE » (plateforme, site, programme, stages, ...) :*

Dès janvier 2019, une réunion technique avec plusieurs intervenants issus de l'Administration provinciale, du Cabinet de la Députée provinciale en charge, du Comité de pilotage ainsi que de l'Alliance Centre BW a eu lieu dans les bureaux de la Province. Cette réunion a permis de mettre en évidence que pour améliorer de manière significative l'avancée du projet « GO2REVE » et de ses objectifs, il fallait mettre en œuvre d'autres moyens. En effet, le modèle « GO2REVE » existant se devait d'être actualisé.

L'Alliance Centre BW a donc réalisé une analyse SWOT (outil de stratégie d'entreprise permettant de déterminer les options offertes dans un domaine d'activité stratégique) pour évaluer les changements à apporter au projet afin d'augmenter son efficacité et définir la nouvelle stratégie de « GO2REVE » par rapport aux cibles concernées (les directions d'écoles, les élèves, les témoins) en vue du contrat de gestion 2020-2022. Les moyens à mettre en œuvre concernant ces 3 cibles sont :

- Renforcer les liens et surtout le maintien de leur pérennité avec les directions d'écoles ;
- Améliorer la communication et son adéquation avec les outils utilisés par les élèves de manière préférentielle : digitalisation, site et réseaux sociaux ;
- Soutenir les témoins dans leurs démarches pour l'animation des séances en classe : les rendre plus cohérentes, plus professionnelles ;
- Impliquer davantage les autres associations d'entreprises du BW.

Le Comité de pilotage formé par des membres ou administrateurs d'associations se réunit tous les mois. Un travail de suivi, de gestion du budget et d'analyse du développement du réseau « GO2REVE » y est donc fait mensuellement : impliquant plusieurs associations pour guider et soutenir le travail opérationnel ainsi que par le Conseil d'Administration de l'Alliance Centre BW. En 2019, ce Comité de pilotage était composé de :

- 4 représentants de l'Alliance Centre BW, dont 1 à partir de mi-2019 et dont 2 qui ont remis leurs démissions respectivement en juin et en octobre 2019 ;
- 1 représentant du Cercle du Lac ;
- 1 prestataire digital ;
- le responsable du projet (jusqu'à fin 2019).

L'organigramme s'est étoffé par la mise en place et le renforcement des témoins-ambassadeurs qui véhiculent les messages de « GO2REVE » au travers des associations d'entreprises comme Thierry de Latre du Cercle du Lion (anciennement ABE – Association Brainoise des Entreprises) ou la nouvelle coprésidence de la WLBA (Waterloo Lasne Business association). Ces témoins-ambassadeurs font le lien avec certaines écoles de leur entité.

Une nouvelle équipe a été mise en place début 2020 avec un nouveau responsable « GO2REVE ».

Pour mémoire, même si les séances en classe se font pendant les heures de cours qui peuvent être consacrées à l'Approche Orientante de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Pacte d'Excellence, « GO2REVE » ne fait pas de l'orientation professionnelle.

« GO2REVE » est un outil pour aider l'élève à réfléchir à son avenir, à découvrir le monde de l'entreprise et à trouver un stage. C'est à l'élève d'être pro-actif dans sa démarche.

Concernant le contenu des séances en classe, l'association souhaite rester sur les bases qui ont émergé lors de la réunion du 11 septembre 2018 au Cercle du Lac. Les échanges ont été nourris afin de donner le fil conducteur de l'attitude à adopter afin que ces séances restent un lieu d'échanges interactifs entre tous. L'impulsion reste prioritairement de faire travailler l'intelligence collective et d'arriver à un dialogue constructif entre entrepreneurs et élèves.

#### *Au niveau des entreprises (témoins) :*

En fin d'année, un constat émergeait face aux divers commentaires des témoins. La prestation de la séance en classe devient de plus en plus structurée et seuls les témoins-animateurs peuvent réaliser ce fil rouge. En effet, lors d'échanges avec les témoins et les aspirants, le constat a été clair : la démarche à suivre pour animer les séances en classe était un frein à l'implication des témoins volontaires. La démarche proposée par les témoins plus aguerris de « GO2REVE » a été édifiée par des personnes dont le profil est orienté vers une aisance de gestion de groupe, de gestion des relations humaines voire même de coaching.

Même si ce modèle correspond à une bonne pratique à mettre en œuvre, cette démarche reste une base pour guider l'animation en classe et chaque témoin peut appliquer en tout ou en partie le modèle en fonction de ses compétences ou besoins.

Néanmoins, aussi bien pour rassurer les témoins que pour assurer une plus grande qualité d'intervention auprès des élèves, une mécanique de binôme a donc été mise en place : un témoin-animateur et un témoin.

Le témoin-animateur est une personne qui détient les compétences pour gérer la démarche et assurer le fil conducteur d'une séance en classe.

Le témoin vient pour exprimer son expérience professionnelle, sa trajectoire scolaire et professionnelle ainsi que la vision de son métier.

En 2019, le nombre de témoins volontaires a augmenté de 22 personnes pour atteindre un total de 329 (307 en 2018). Cependant, dans un même temps, le nombre de témoins actifs ou opérationnels a diminué. Celui-ci est passé de 157 en 2018 à 121 en 2019, les causes identifiées à cette diminution :

- La démarche plus normée qu'un simple témoignage ;
- Le manque de temps (de nombreux témoins à grande capacité de temps sont partis à la retraite ou ont obtenu des promotions) ;
- Les changements d'horaires difficiles voire impossibles à intégrer dans leur agenda ;
- Accessibilité au site internet et au calendrier -> démarches trop fastidieuses.

Néanmoins, tout comme en 2018, les bénévoles s'accordent à dire qu'il est indispensable de persévérer dans l'échange. Les témoins actifs se sentent largement concernés par la démarche sociétale que représentent les séances en classe. Ils manifestent aussi le fait qu'ils doivent être prévenus suffisamment à l'avance (minimum 4 semaines) avant la séance. En effet, les changements de dernières minutes sont très compliqués à gérer pour un entrepreneur. L'Alliance Centre BW doit donc davantage sensibiliser les écoles sur ce point car nombre d'entre-elles n'ont pas été en mesure de fournir des dates suffisamment à l'avance, ce qui a compliqué le travail de l'association.

Le recrutement des futurs témoins est réalisé au travers de contacts établis lors des activités et réunions des associations d'entreprises, des clubs d'affaires ou chez les partenaires via les Forces

Vives du Brabant wallon et les témoins-ambassadeurs. Le souhait exprimé par l'association est que ceux-ci puissent s'engager 3 x 2h sur une année scolaire.

Concernant l'organisation d'une séance en classe, le processus est le suivant : à la suite d'un contact par mail et/ou par téléphone, les écoles communiquent à l'association les dates et le focus du dialogue à avoir avec leurs élèves. Ces dates sont ensuite notées au sein du calendrier online sur le site internet de « GO2REVE ».

Un mail et plusieurs contacts téléphoniques sont alors réalisés avec les témoins afin de concrétiser les séances en classe. Un témoin sur 10 consulte le site et s'inscrit via le calendrier online.

L'équipe de « GO2REVE » gère les contacts par mail afin de donner toutes les précisions et informations pratiques. Chacun reçoit par mail, 3 documents numérisés :

- La démarche pour animer une séance en classe ;
- L'enquête de satisfaction à faire compléter le jour même par le professeur et les élèves ;
- La boîte à outils : la présentation Powerpoint qui reprend tous les slides et dans lesquels le témoin peut piocher pour avoir du support pour répondre aux questions des jeunes.

Une fiche « Mes disponibilités pour les séances de GO2REVE » a également été rédigée afin d'obtenir plus rapidement les dates fixées dans le calendrier selon les disponibilités et critères des témoins.

#### Au niveau des entreprises (stages) :

D'une manière générale, la motivation des entreprises à accueillir des stagiaires reste relativement enthousiaste. Les sociétés sollicitées par « GO2REVE » embrayent et répondent favorablement. Le nombre d'offres de stages a continué d'augmenter (389 en 2018 contre 409 en 2019).

Les contacts pour recruter de nouveaux stages sont plus performants lors des activités et réunions des associations d'entreprises, des clubs d'affaires ou chez les partenaires.

Cependant, la difficulté majeure de transformer un souhait ou une envie en acte concret reste la démarche à faire par l'entrepreneur pour placer son offre de stage en ligne. Actuellement, c'est donc l'équipe de « GO2REVE » qui encode manuellement les offres de stages dans le système.

L'association prévoit donc de modifier son organisation ainsi que son outil web en 2020 pour simplifier l'inscription des entreprises dans le réseau « GO2REVE » et la mise en ligne de leurs offres de stages.

En marge de la plateforme, l'association a réalisé des recherches et placements « urgents » ou spécifiques pour 19 élèves.

#### Au niveau des entreprises (visites) :

« GO2REVE » met à disposition des écoles un catalogue d'entreprises disposées à accueillir des classes et leurs professeurs. Le rôle de l'association n'est pas d'organiser ces visites mais dans la mesure de ses possibilités, de veiller à répondre aux demandes spécifiques des écoles.

Au vu du développement des nouveaux outils dont l'application représente l'essentiel : cet axe de travail a été momentanément suspendu ainsi que l'étude de différentes améliorations et partenariats comme avec l'IBEFE (Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi) mais cela fera partie de la nouvelle offre 2020.

#### Au niveau des écoles :

Un travail de remise à jour des coordonnées des divers contacts au sein de chaque école a été réalisé. La base de données est à jour.

Dans le courant des trois premiers mois de l'année 2019, l'association a continué à organiser des séances en classe dans toutes les écoles secondaires du Brabant wallon. Les demandes proviennent principalement de l'enseignement général, technique de transition ou de qualification et dans une moindre mesure du secteur professionnel.

Avec les nouvelles orientations de travail et de tâches à réaliser dont la mise en œuvre de l'application et la modification du budget y afférent, les contacts avec les écoles aux mois d'avril et de mai ont été ralentis en vue de se concentrer sur ces changements.

Les différentes études, analyses et préparations des présentations des stratégies et des nouveaux budgets avec leurs argumentations d'une part pour les Forces Vives et d'autre part pour l'AG de l'Alliance Centre BW ont quelque peu bousculé la planification des contacts avec les écoles entre autres.

Le 25 août 2019, afin de préparer la rentrée scolaire, un mail a été adressé à tous les établissements de l'enseignement secondaire du Brabant wallon. L'objectif était de sensibiliser les acteurs des écoles (professeurs, éducateurs et directeurs) afin qu'ils puissent communiquer les dates pour les séances prévues entre fin septembre et mi-novembre.

Afin d'obtenir plus concrètement les résultats liés à ses passages dans les écoles et ainsi valider la qualité de la démarche et du dialogue installé lors des séances en classe, l'association a réalisé un questionnaire de satisfaction que le professeur et les élèves remplissent en fin de séance. Les résultats sont satisfaisants sachant que ceux-ci sont aussi liés aux personnalités des témoins-animateurs et des témoins-entrepreneurs :



« GO2REVE » : Statistiques écoles secondaires tous réseaux en 2019

Satisfaction – séances en classe

**100% des participants ont estimé avoir reçu des réponses à leurs questions durant leur séance**

Les sujets abordés durant les séances :

- 60% CV ;
- 70% Lettre de motivation ;
- 50% Comment fonctionne une entreprise ;
- 70% Comment décrocher un stage en entreprise/organisation ;
- 80% Construire la vision de mon avenir.

Qualité du dialogue entre les personnes présentes :

- 60% Bonne ;
- 40% Très bonne.

Les thèmes les plus demandés lors d'une séance en classe :

- Retour des stages précédents ;
- Quel comportement/quelle attitude adopter lors de son stage ;
- Aide pour rédiger la lettre de motivation ;
- Aide pour parler au téléphone ;
- Préciser davantage les débouchés.

Souhaitez-vous que les témoins entrepreneurs « appartiennent » à votre option (c'est-à-dire qu'ils exercent votre futur métier) :

- 40% oui ;
- 60% non.

Dans le cadre de l'instruction relative à la demande de subvention pour l'année 2020, la Direction d'administration de l'enseignement (DA2) a remis un avis défavorable, en date du 22 juin 2020, en ce qui concerne la subvention en lien avec l'organisation du projet « GO2REVE », à savoir :

*« Le projet GO2REVE a été exposé en CODI Enseignement et à l'unanimité, les directions ont montré leur insatisfaction quant à l'efficacité de celui-ci. Les missions sont bien entendu importantes et la DA2 les partage.*

*Toutefois, les objectifs opérationnels proposés par GO2REVE ne rencontrent pas la satisfaction non seulement des directions mais également des enseignants des écoles provinciales, à savoir :*

***Mettre en adéquation les demandes de stages des élèves avec les offres de stages émanant des entreprises et augmenter cette offre de stages***

*Les directions des écoles provinciales ont marqué à plusieurs reprises leur insatisfaction quant à la recherche de lieux de stage pour les élèves par GO2REVE. En effet, le but pédagogique d'un stage est également le développement d'une compétence transversale qu'est, en elle-même, la recherche d'un stage. Dans le cas où l'élève n'arrive pas à trouver cet endroit de stage, il en va ensuite du ressort du Chef d'atelier. C'est inscrit directement dans ses missions. Selon nos directions, les écoles se sont tournées rarement vers GO2REVE pour la recherche d'un stage et quand ceci a été effectué, elles n'en ont pas eu satisfaction.*

### **Faciliter les visites des témoins-animateurs du monde économique au sein des écoles et augmenter le nombre de ces élèves**

Les directions des écoles provinciales ne sont pas convaincues par cette mission prise en charge par GO2REVE. En effet, de mauvaises expériences ont été vécues par les enseignants : oubli de rendez-vous dans le chef de GO2REVE demandant aux enseignants de reprendre la main, demande d'un témoin-animateur spécifique promis par GO2REVE et non respecté et animateur témoin pas très motivé en classe ou ne sachant pas attirer l'attention des jeunes. Les enseignants demandeurs se sont tournés vers le projet « Les métiers vont à l'école » soutenu par le SPW de l'Emploi et de la Formation. Ce projet est destiné aux élèves de quatrième, cinquième et sixième secondaires. Voici le lien de ce projet gratuit pour les écoles : <https://www.leforem.be/particuliers/metiers-vont-ecole.html>

### **Professionnaliser les animateurs encadrant ces séances, créer de la relation avec les acteurs de GO2REVE et les entreprises, approfondir la digitalisation de GO2REVE**

Ceux-ci ne sont pas des objectifs mais des moyens pour atteindre les objectifs opérationnels. Ceux-ci apparaissent maintenant suite aux remarques des directions et des enseignants.

### **Faciliter des visites d'entreprises par des classes**

GO2REVE ne semble pas être crédible par rapport à cet objectif car depuis que ce projet existe les écoles provinciales ont sollicité des collaborations et des visites dans les entreprises. Les directions nous témoignent que très peu de demandes ont obtenu satisfaction.

### **Faciliter la mise en place de tout projet d'école en lien avec la découverte du monde économique de par le réseautage des entreprises dans les écoles**

Ce « matching » est proposé depuis de nombreuses années. Malheureusement, GO2REVE ne reflète à ce jour aucune crédibilité pour nos écoles.

GO2REVE a pour projet d'atteindre « une professionnalisation des séances en classe », soit en d'autres termes de proposer « un coach-animateur professionnel certifié ». Lors de la rencontre au Cabinet de Madame la Députée, une explication a été demandée par un technicien sur le terme « certifié ». L'explication donnée est d'avoir reçu un coaching en interne, ce qui est une explication très légère surtout pour un terme utilisé avec sérieux dans l'enseignement.

Au niveau budgétaire, la proposition faite est considérée comme excessive. La coordination, la gestion et l'animation du projet sont chiffrés à 16 940 EUR et la rémunération coachs à 100 EUR par séance soit un budget de 11 495 EUR. Ceci représente donc plus de 28 000 EUR pour un service rendu gratuitement par le SPW de l'Emploi et de la Formation et qui donne entière satisfaction auprès de nos enseignants.

Les recherches d'offres de stages, témoins et visites d'entreprises font partie des missions des Chefs d'ateliers, soit membres du personnel subventionnés des établissements scolaires.

Certains points du budget semblent redondants : les organisations de séances en classe/recherche offres de stages (33 120 EUR) et prise de contact école et organisation des séances (7 125 EUR).

Aussi, sur base de cette analyse et faisant suite à l'avis unanime des directions des écoles provinciales, il est proposé au Collège provincial de ne pas répondre favorablement à la demande d'octroi de subvention en ce qui concerne le projet GO2REVE. »

Il est à noter qu'au sein de la décision rendue par le Collège provincial, en date du 16 juillet 2020, relative à ce dossier, le point 7 fait état de l'information suivante :

« les associations d'entreprises représentées par l'a.s.b.l. Association d'Entreprises Alliance Centre BW sont autorisées à poursuivre et mener le projet GO2REVE jusqu'au terme du contrat de gestion 2020-2022, le projet GO2REVE devra être autoporté financièrement par elles dès l'année 2023, le financement de GO2REVE n'étant pas destiné à être à nouveau financé à cette date »

Un des objectifs importants pour l'association en 2020 sera donc de rester dans les choix prioritaires des acteurs des écoles face à la multitude de projets existants pour les élèves et présentés par d'autres associations ou projets soutenus par le Brabant wallon.

L'association doit tenir compte que les directeurs d'écoles reçoivent des sollicitations de manière constante quant aux divers projets pour lesquels ils doivent prendre des décisions.

Au niveau des outils de communication et de la présence sur le terrain :

L'application :

A l'issue de deux présentations de l'évolution de « GO2REVE » et de sa nouvelle stratégie pour 2019, il a été décidé d'anticiper la communication avec et pour les élèves à propos de leurs stages par la mise en chantier d'une application. Cette application permet de rendre l'accès à l'information plus facile notamment par rapport aux offres de stages pour les élèves via leur smartphone. S'agissant de la gestion de l'offre et de la demande de stages ce premier développement doit en amener d'autres : la gestion des séances en classe et des témoins.

Les capsules vidéo et autres supports :

Deuxième nouvel axe de communication, de manière anticipée, dans le premier semestre, l'association a amorcé un travail intéressant qui consiste en la réalisation de capsules vidéo qui permettront aux différents acteurs de « GO2REVE » de recevoir des informations précieuses. L'association est partie du constat que ses cibles ne lisent plus ses communications et qu'il fallait communiquer avec des supports actuels. Pour des raisons budgétaires, les finalisations sont prévues sur le budget 2020.

L'association s'est également appuyée sur d'autres outils :

- Annonce Alliance Centre BW – format A4 ;
- Améliorations du site internet – accès à la version V2 – avec moteur de recherche sur 3 critères : lieu, secteur d'activité et type de stage ;
- Page Instagram ;
- Futures capsules vidéo ;
- Newsletter/article avec la CCIBW (Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon) ;
- Réédition des Dépliants – Elèves – 4 pages
- Réédition des Dépliants – Professeurs et Ecoles – 4 pages ;
- Réédition des Dépliants – Entreprises – 4 pages.

Foires et salons :

La participation aux foires et salons (comme les Journées de l'Orientation au PAMexpo ou la Journée des Partenaires au Collège Saint-François d'Assise à Tubize) reste un très bon moyen pour faire connaître « GO2REVE ». Etre en lien direct avec les écoles, les professeurs et le samedi avec les entrepreneurs et indépendants invités par le Rotary est très constructif et permet une sensibilisation aux actions de l'association. .

Comme chaque année, l'association y rencontre une bonne centaine de personnes : surtout des élèves désireux d'en savoir plus.

Pour la première année, en septembre, l'association a participé au Festival Out Of The Books. Malheureusement le succès n'a pas été au rendez-vous en raison de la présence de peu de visiteurs et de leur profil qui ne correspondait pas aux cibles de l'association.

Le site internet – plateforme :

Lors des séances, en classe, un des objectifs à atteindre est que chaque élève puisse prendre son smartphone et s'enregistrer puis se connecter dans son espace « Elèves » pour y déposer sa demande de stage.

Afin de préparer l'arrivée de l'application qui entrera en action dès 2020, l'association a donc mis à jour le site internet avec de nouvelles fonctionnalités pour en faciliter l'accès.

Un module simplifié est également réalisé de façon à soutenir l'installation des offres de stages sur le site par les entreprises. Chacune d'elles pourra modifier son offre en fonction de son actualité.

Les élèves pourront trouver un stage directement via l'application.

3 critères pour leur recherche :

- Catégorie : les catégories ou mots clés/métiers – tâches ;
- Localisation ;
- Type de stage.

Réseaux sociaux :

Ce sont les stagiaires ou les responsables de « GO2REVE » qui placent les photos, les contenus sur Facebook et sur Youtube. Une page Instagram a été mise en place mais celle-ci ne rencontre que peu de succès vu le nombre d'abonnés.

L'effort de communication vers les réseaux sociaux en est à son début et demande une visibilité et donc un travail plus régulier. Le besoin de systématiser cette démarche requiert l'engagement d'un professionnel à temps partiel et partagé. Un Community manager est actuellement en cours de recrutement de commun accord entre l'association et le Comité de Pilotage.

En conclusion, l'année 2019 s'est avérée être une année de transition pour le projet « GO2REVE », le modèle existant a commencé à être adapté avec le projet de l'application et des capsules vidéo.

L'analyse SWOT effectuée, a permis de mettre en lumière les changements que l'association doit apporter pour améliorer l'organisation de « GO2REVE » et augmenter l'impact positif de ce projet auprès des élèves :

- Mieux impliquer les associations d'entreprises via une organisation décentralisée : via la création de 4 bassins « GO2REVE » en 2020 pour une approche plus personnalisée et une plus grande réactivité avec les écoles et les entreprises ;
- Répondre davantage aux besoins des écoles et de leurs élèves : affiner l'offre de stage en fonction des besoins spécifiques des élèves ; augmenter et personnaliser l'offre pour les séances en classe (séances virtuelles, avec plusieurs classes, secteur d'activités spécifique du témoin, séance orientée outil recherche de stage ou découverte du monde de l'entreprise, ...) ;
- Améliorer la qualité constante des séances en classe : via une professionnalisation de l'animation, ce qui permettra au témoin entrepreneur qui accompagne un coach professionnel, de se sentir à l'aise pour dialoguer avec les élèves.
- Soutenir la communication et l'ouverture vers le digital notamment via la réalisation de capsule vidéo et avec l'engagement d'un Community manager pour gérer les réseaux sociaux en 2020.

Par son très fort ancrage avec le Monde de l'entreprise, « GO2REVE » reste une porte d'entrée du monde économique dans les écoles. Cette connexion devient concrète au travers des échanges soit par les séances en classe, soit par la visibilité sur plusieurs espaces de rencontres comme les foires et salons ou lors de journées spéciales.

### *1.2 Rapport qualitatif sur les activités « B2BWCONNECT »:*

Ce qui fait le succès de cette formule de speed business, c'est le « matching » qui est organisé en amont de l'événement. En fonction du profil et des besoins qu'il a exprimés lors de son inscription, le participant va à la rencontre de personnes et projets sélectionnés pour lui lors de l'événement. Ses rencontres sont donc optimisées.

Chaque édition est l'occasion d'améliorer l'organisation de l'événement grâce aux feedbacks des participants.

A chaque édition, plus de 80% de participants sont très satisfaits par cette formule de speed business dating car ils y ont découvert de nouveaux acteurs et/ou rencontré une solution à leur besoin exprimé lors de l'inscription.

La coopération avec les 8 autres associations d'entreprises du Brabant wallon est excellente. Huit car l'UNEST (Association des entreprises de Jodoigne) a malheureusement cessé ses activités. Par contre, le groupe des Forces Vives du Brabant wallon a accueilli WallnBusiness (association des entreprises de Corbais et Walhain).

### *1.3 Pour 2019, rapport sur la création d'une forêt urbaine à l'Axis parc de Mont-Saint-Guibert:*

L'Alliance Centre BW s'est donné comme objectif d'agir pour un monde soutenable pour les générations futures. Aider ses entreprises membres à se développer durablement fait donc partie de ses priorités. Au-delà de la sensibilisation, l'association a décidé de proposer aux entreprises de participer très concrètement à une action qui a un réel impact positif : cofinancer des projets de reforestation ici et à Madagascar mais également de venir planter les arbres en novembre 2019.

L'Axis Parc a accepté de mettre à disposition un grand terrain pour ce premier projet qui se veut également être un espace de détente et de rencontre pour le personnel des entreprises.

Plus de 200 personnes sont venus avec leurs bottes et bûches pour planter la première partie de la forêt urbaine à l'Axis Parc (300m<sup>2</sup>). Mais ce n'est pas tout, fort de ce premier beau succès, les gestionnaires de l'Axis Parc ont décidé de se donner les moyens d'être le premier parc d'activités économiques de Wallonie neutre en Carbone notamment en plantant 2700 arbres supplémentaires. L'Alliance Centre BW, avec le soutien du Brabant wallon et de plus de 80 entreprises, se réjouit d'avoir pu susciter cet engagement fort pour notre environnement.

Une méthode pour restaurer une forêt urbaine à partir d'arbres locaux :

Grâce à la méthode japonaise « Miyawaki », un terrain sans intérêt est transformé en 3 ans seulement en une magnifique forêt urbaine pleine de vie. Une forêt ancestrale telle qu'elle serait s'il n'y avait pas d'activité humaine est recréée.

Le concept : une croissance 10 fois plus rapide que la moyenne (environ 1 par an), une densité 30 fois supérieure aux forêts tempérées et 100 fois plus de biodiversité. Résultat : un espace forestier riche (15 à 30 essences différentes), dense et efficacement protecteur en 20 à 30 ans, là où la succession naturelle aurait nécessité 200 ans en climat tempéré.

Mais ce n'est pas le seul effet positif : les arbres produisent de l'oxygène, purifient l'air, lutte contre l'érosion du sol, favorisent la biodiversité, améliorent la qualité de l'eau, réduisent la vitesse du vent et protègent du bruit, sans oublier les fonctions esthétiques et de bien-être.

La campagne « PlantYourBusinessTree » continue en 2020 et les années suivantes pour aider Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre et Mont-Saint-Guibert à construire une forêt comme leurs communes à Madagascar.

## 2. Indicateurs quantitatifs (avec statistiques sur les 3 dernières années)

### 2.1 Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau « GO2REVE », nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres) :

	2017	2018	2019
Ecoles adhérentes	39	39	41
Nombre d'associations professionnelles impliquées	9	9	9
Partenaires (UCM, ...) -> pas demandé	16	17	18
Séances en classes			
Nombre d'entrepreneurs s'engageant	247	307	329
Nombre d'entrepreneurs opérationnels	155	157	121
Nombre d'entreprises par catégorie d'actions			
Entreprises accueillants des stagiaires	-	-	335
Matching stages via le site	-	-	146
Nombre d'entreprises-témoins opérationnels	-	-	121
Nombre d'entreprises dans le catalogue pour visites	-	-	18

### 2.2 Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves :

	2017	2018	2019
Total du nombre d'écoles concernées de manière opérationnelle	26	26	11
Nombre d'élèves directement concernés	2367	2478	575
Nombre d'élèves sensibilisés lors des salons	107	153	142
Total du nombre d'entreprises en action	610	617	680

En ce qui concerne les métiers, sur les 40 séances en classes organisées, il y a eu :

- 8 classes en bureautique ;
- 4 classes en comptabilité ;
- 5 classes en informatique ;
- 3 classes en électromécanique.

### 2.3 Nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises:

Stages	2017	2018	2019
Nombre d'offres d'entreprises	243	389	409
Nombre d'entreprises différentes	227	315	335
Nombre de demandes (élèves)	192	253	467
Nombre de matching	109	118	146
Nombre d'écoles concernées	13	11	11

### 2.4 Nombre de visite sur le site internet:

648 visites (54 en moyenne par mois).

### 2.5 Nombre de participants du « B2BWCONNECT » :

	2017	2018	2019
Mars	50	72 (44 offerts –sponsorisés)	40 (12 offerts – sponsorisés)
Mai	-	40 (17 offerts)	-
Septembre	50 (6 offerts aux jeunes)	-	51 (14 offerts – sponsorisés)
Octobre	-	76 (54 offerts – sponsorisés)	-
Décembre	36 (13 offerts aux jeunes)	-	50 (5 offerts – sponsorisés)
Total	136	188	141

40 entreprises se sont inscrites au « B2BWCONNECT » organisé le 22 mars 2019 au Bois d'Après à Nivelles. 12 starters ont également bénéficié d'une participation gratuite grâce au soutien du Brabant wallon. Cet événement a été organisé avec le soutien actif de Nivelles Entreprises.

Le « B2BWCONNECT » spécial transition du 25 septembre 2019 était organisé à l'Aula Magna de Louvain-la-Neuve parallèlement à la Journée entreprises du festival Maintenant. 51 entreprises étaient inscrites à cet événement, toutes à cout très réduit grâce au soutien du Brabant wallon.

La dernier « B2BWCONNECT » de l'année 2019 a été organisé chez BOBBI à Haut-Ittre en date du 13 décembre 2019. 50 entreprises y ont participé dont 5 starters gratuitement. Cet événement a été organisé avec le soutien actif de TuBusiness.

*2.6 Pour 2019, nombre d'arbres plantés à l'Axis parc de Mont-Saint-Guibert et volume équivalent de séquestration de CO2 :*

900 arbres, soit 300m<sup>2</sup> de forêt urbaine ont été plantés à l'Axis parc le 22 novembre 2019 par plus de 200 personnes (88 entreprises participantes).

Sachant qu'un arbre compense minimum 5kg de CO<sub>2</sub>/an, l'action a permis de compenser, en 2019, 4.500 kg de CO<sub>2</sub>. Chaque arbre ayant une durée de vie moyenne de 20 ans, cette première partie de la campagne de plantation permettra une compensation de CO<sub>2</sub> de 90.000 kg d'ici 2030. Grâce aux plantations réalisées en 2019 à l'Axis parc ainsi qu'à Madagascar, ce sont 124.625 kg de CO<sub>2</sub> qui ont été compensés. D'ici 20 ans, ces plantations auront permis de compensé un minimum de 2,5 millions de kg de CO<sub>2</sub>.

### **Liquidation des subventions**

Une subvention annuelle de fonctionnement de 65.000,00 € pour l'année 2019, octroyée le 16 mai 2019 avec une avance de 60% (39.000,00 €), et mise en liquidation, à raison de 60.685,79 € (l'association renonçant à la différence entre le montant total (65.000,00 €) et les dépenses réellement engagées en 2019 (60.685,79 €), à savoir : 4.314,21 €) en date du 03 décembre 2020.

Une subvention spécifique de 1.800,00 € pour l'année 2019, octroyée le 19 décembre 2019 et mise en liquidation en date du 11 février 2020.

### **Indice coût / qualité**

L'a.s.b.l. Alliance Centre BW a pour objet de susciter et de promouvoir les relations entre ses membres dans la perspective d'un développement économique, social et culturel sur les territoires des entités communales d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre, Mont-Saint-Guibert et les communes avoisinantes.

Ces relations visent tant l'établissement de collaborations effectives que l'amélioration des communications au sens large, l'échange d'informations, l'accueil et la réflexion sur les préoccupations propres à tous ou partie de ses membres.

L'association a également pour objet de promouvoir et de défendre les intérêts économiques, sociaux et culturels de ses membres en leur offrant un tremplin, ainsi qu'en stimulant l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises.

Ses activités sont structurées autour de 3 thématiques :

- le networking (« B2BWCONNECT », ... ) ;
- les expertises (sur des thèmes variés et sous forme de conférences) ;
- l'éducation et l'aspect sociétal (« GO2REVE »).

Malgré que l'année 2019 s'est avérée être une année de transition pour le projet « GO2REVE », celui-ci a permis de réaliser 40 séances avec des témoins-animateurs et témoins. Il peut aussi être constaté que le nombre d'offres de stage d'entreprises ainsi que le nombre de matching ont tous deux augmenté par rapport à l'année 2018, à savoir :

- 409 offres de stage d'entreprises en 2019 contre 389 en 2018 ;
- 146 matchings en 2019 contre 118 en 2018.

En 2019, l'association a également organisé 3 « B2BWCONNECT » (les 22 mars, 25 septembre et le 13 décembre 2019) rassemblant un total de 141 participants.

Concernant la création d'une forêt urbaine à l'Axis parc de Mont-Saint-Guibert, ce sont 900 arbres (soit 300m<sup>2</sup>) qui ont été plantés le 22 novembre 2019 par plus de 200 personnes (88 entreprises participantes). Cette initiative a permis de compenser, pour l'année 2019, 4.500 kg de CO<sub>2</sub>.

Le volume global des activités organisées et la qualité des résultats observés permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 65.000,00 € est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°51 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (C.L.P.S.-B.W.)**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (C.L.P.S.-B.W.) ;



Vu la résolution du Conseil provincial du 28 juin 2018 approuvant l'avenant du contrat de gestion 2017- 2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC31294) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 20 août 2020 par la directrice du CLPS-Bw ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (C.L.P.S.-B.W.) tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (C.L.P.S.-B.W.)**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Cohérence entre les activités du C.L.P.S.-B.W. et le PACP ;
- Satisfaction des participants aux temps de rencontre du C.L.P.S.-BW ;
- Type de perspectives envisagées suite aux temps de rencontre ;
- Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique) ;
- Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes annuelles formulées au C.L.P.S.-B.W. ;
- Nature de la demande (thématique de santé) ;
- Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique) ;
- Type de réponse offerte par le C.L.P.S.-B.W. (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation...)

- Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunions de travail en lien avec les missions du C.L.P.S.-B.W. ;
- Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions ;
- Données de fréquentation du site internet ;
- Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés.

### 3. Éléments de référence

- Programme d'actions coordonnées pluriannuel ;
- Rédaction de rapports d'activités annuels du service, du point d'appui assuétudes, du point d'appui evras ;
- Base de données File Maker Pro (inventaire des demandes) ;
- Evaluation des temps de rencontre, formations organisés par le C.L.P.S.-B.W. (sous forme de brainstorming, questionnaires...).

## **Rapport d'évaluation**

Le rapport d'évaluation consiste en un descriptif des actions 2019 menées conformément au contrat de gestion 2017-2019 et eu égard aux indicateurs d'exécution susvisés.

### 1. Indicateurs qualitatifs

#### *1. Cohérence entre les activités du CLPS-BW et PACP (programme d'actions coordonnées pluriannuel) ;*

Afin d'obtenir sa reconnaissance en qualité de service agréé, chaque CLPS devait présenter un PACP, qui précisait le projet de l'ASBL pour une période 5 ans. Le dernier PACP 2008-2013 précisait les objectifs fixés. Toutefois, depuis le transfert de compétences santé aux régions, l'agrément des CLPS est prolongé d'année en année en attente d'un nouveau décret. L'agrément du CLPS-BW est actuellement valide jusqu'au 31 décembre 2020. En d'autres termes, sans nouveau décret, l'agrément des CLPS a été prolongé et leur Programme Pluriannuel d'Activités également.

L'objectif principal du CLPS-Bw est de soutenir les professionnels locaux issus de secteurs d'activité variés dans le développement de projets de santé globale et positive et qui répondent aux besoins locaux de la population et ancrer les stratégies proposées dans le champ de la promotion de la santé au cœur des pratiques des professionnels.

Cinq objectifs généraux sont ensuite déclinés :

1. Favoriser l'émergence et le développement de projets locaux en faveur de la promotion de la santé en Brabant wallon ;
2. Favoriser les complémentarités et synergies entre professionnels et services ;
3. Communiquer sur l'approche de la promotion de la santé, les initiatives locales et notre service en Brabant wallon ;
4. Participer au développement de la promotion de la santé en Wallonie ;
5. Développer la qualité de travail et les compétences du CLPS-Bw en veillant à être en adéquation avec le terrain.

#### *2. Satisfaction des participants aux temps de rencontre du CLPS-BW ;*

Cette satisfaction est mesurée de plusieurs manières : au travers des panneaux d'évaluation présents à chaque temps de rencontre (les évaluations sont consignées au CLPS-BW), via les rencontres informelles, suite à l'augmentation des demandes d'accompagnement post temps de rencontre. Le taux de participation est aussi un marqueur d'intérêt du public.

<b>Temps de rencontre</b>	<b>Satisfaction</b>
Concertation intersectorielle de Jodoigne	La fréquentation y est variable tout comme les types de services qui y participent. Toutefois, les participants souhaitent maintenir cette dynamique qui répond au besoin de mieux se connaître sur le territoire de l'est.
Il était une voix	Une évaluation a été menée par Culture&Santé via l'envoi par mail d'un questionnaire. Il en ressort une satisfaction générale pour l'organisation, la dynamique globale, le temps consacré aux échanges et le choix de la thématique et des supports proposés. Le temps de rencontre a permis aux participants d'élargir leur approche par rapport à cette thématique. Plusieurs participants indiquent leur souhait d'utiliser l'outil.
3 approches pour aborder le harcèlement entre élèves	Selon l'évaluation, les participants ont apprécié l'approche complémentaire des interventions et des ateliers, et l'aspect concret de la journée. Ainsi, ils sont repartis avec des témoignages, outils et pistes d'exploitation. Quelques participants semblent moins satisfaits d'un atelier diagnostic qu'ils ont trouvé un peu long.
Rencontre de la Plateforme prévention Sida	La rencontre a permis l'actualisation des connaissances en matière VIH SIDA et de mieux comprendre et donc transmettre les outils de la campagne proposée par la Plate-forme Prévention Sida.

Concertation EVRAS	Ce temps de rencontre a permis aux participants de découvrir de nouveaux outils. Ces derniers ont souligné le caractère créatif de ce temps de rencontre et souhaiteraient continuer les projets de création d'outils EVRAS.
Openado	Les participants étaient satisfaits de cette expérimentation et ont pu repartir avec un exemplaire de l'outil. Le nombre d'inscriptions a dû être limité pour permettre une bonne dynamique de groupe. Une invitation à venir découvrir l'outil lors d'un accompagnement documentaire a donc été proposée.
Drôle de métier - Concertation EVRAS	Suite à l'évaluation menée, l'ensemble des participants étaient satisfaits mais sont conscients qu'un temps supplémentaire est nécessaire pour appréhender et utiliser l'outil. Le CLPS-Bw a également pu sonder les besoins des personnes présentes en termes de thématiques, de formations et de concertations.
De Super Mario à Fortnite, pourquoi jouent-ils (autant) aux jeux vidéo ?	L'évaluation montre l'intérêt pour les informations théoriques, l'aspect positif de l'approche des orateurs et la découverte d'outils et de jeux vidéo. Plusieurs participants insistent sur la qualité des interventions. Certains d'entre eux auraient souhaité plus de temps encore de découverte d'outils et d'échanges sur le sujet.
Séminaire autour de l'évaluation	Pour une grande majorité des participants, le séminaire a permis la découverte d'outils

	pratiques sans pour autant permettre une intégration complète de ceux-ci. Ils ont découvert de nouvelles techniques d'animation et ce temps de rencontre a permis d'enrichir leurs pratiques et réflexions.
--	---

### *3. Type de perspectives envisagées suite aux temps de rencontre ;*

Le CLPS-BW va poursuivre l'organisation de temps de rencontre en 2020 afin de soutenir l'intégration des stratégies de promotion de la santé dans les pratiques quotidiennes des professionnels et favoriser la créativité sur les projets et le partage d'idées, d'expériences et de pratiques innovantes.

Depuis quelques années, le CLPS-Bw reçoit des demandes concernant les enfants « qui débordent » et nécessitent beaucoup de l'attention des enseignants. Les écoles sont confrontées à des classes d'élèves hétérogènes : TDA-H (trouble du déficit de l'attention/hyperactivité), troubles dys, handicap moteur, mental ; sans oublier les inégalités sociales, l'accueil de primo-arrivants mais aussi tout enfant qui décroche, qui déraile sans diagnostic... Cette diversité s'accompagne de l'injonction (plan de pilotage, pacte d'excellence, décret sur les aménagements raisonnables) de permettre à chaque enfant et adolescent de s'accomplir. De nombreux acteurs de l'école et hors-école tentent, avec difficulté, d'articuler ces réalités et attentes.

Suite à ces constats, le CLPS-Bw a décidé de construire une journée de rencontre, intitulée « École pour tous » pour tous ces acteurs. L'objectif de ce temps de rencontre est d'interroger sur ce que pourrait être l'école pour tous en prenant conscience de la multiplicité des différences et de l'apport de celle-ci en s'inspirant d'approches, de projets et d'outils existants.

Pour organiser au mieux cette journée, le CLPS-Bw a constitué et réuni trois fois en 2019, un comité de pilotage composé de professionnels issus de l'enseignement ordinaire et spécialisé, d'acteurs de la santé à l'école (PMS, PSE), du handicap (Service d'aide précoce, service d'aide à l'intégration, AVIQ), de l'extrascolaire (Accueil temps libre), de la santé mentale (neuropsychologue, hôpital psychiatrique), et du Réseau Égalité. Ce comité a élaboré le contenu de la journée, recherché des intervenants, des porteurs de projets variés et participé à la communication de l'événement.

### *4. Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique) ;*

Le CLPS-Bw a proposé 9 temps de rencontre, d'échanges, de formations de professionnels, de formations aux outils et de rencontres intersectorielles. Au total, 283 professionnels s'y sont inscrits.

- 1- rencontre intersectorielle de Jodoigne : 20 personnes étaient présentes, essentiellement issues des secteurs d'aide à la jeunesse et de la petite enfance.
- 2- Concertation EVRAS enseignement spécialisé suite : La concertation a rassemblé 21 participants, dont 65% provenant du secteur de l'enseignement (PSE, PMS, enseignement spécialisé).
- 3- Il était une voix : ce temps de rencontre a réuni 6 participants. La moitié d'entre eux provenait du secteur santé.
- 4- 3 approches pour aborder le harcèlement entre élèves : Ce temps de rencontre a rassemblé 84 personnes. L'enseignement, la santé à l'école, l'aide à la jeunesse et la jeunesse sont les secteurs les plus représentés.
- 5- Rencontre de la Plateforme prévention Sida. 24 participants ont été présents dont 50% qui provenaient du secteur de la santé (essentiellement les centres de planning familial, premiers concernés), mais aussi le secteur enseignement représenté par les PMS et PSE.
- 6- De Super Mario à Fortnite, pourquoi jouent-ils (autant) aux jeux vidéo ? Cette journée a réuni 56 participants, issues principalement de la santé à l'école, de l'aide à la jeunesse et de la santé
- 7- Drôle de métier - Concertation EVRAS. 15 personnes ont participé à cet atelier. Plus des deux tiers des participants proviennent du secteur de l'Enseignement (Écoles, PMS, PSE).

- 8- Openado : La rencontre a rassemblée 20 participants. 42% d'entre eux provenaient du secteur de l'enseignement, 21 % de la santé et 16% de l'aide à la jeunesse.
- 9- Séminaire autour de l'évaluation : Ce séminaire a rassemblée 37 participants provenant essentiellement du secteur santé, du secteur public (CPAS, Province, PCS, etc.) et du secteur de l'enseignement. Il était ouvert à l'ensemble des professionnels du territoire Fédération Wallonie-Bruxelles.

##### *5. Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux ;*

L'offre de services du CLPS-Bw évolue au cours du temps pour s'adapter aux réalités locales exprimées, observées ou pressenties. L'accompagnement méthodologique des professionnels de terrain constitue une part très importante du travail mené par l'équipe du CLPS-Bw. Ces accompagnements visent à soutenir un professionnel, une équipe, un groupe de partenaires dans un projet de promotion de la santé. L'ouverture et l'appropriation des concepts et stratégies de promotion de la santé guide le travail de soutien de ces professionnels. Au départ d'une idée, d'un objectif, d'un défi... le projet va se structurer, se construire et prendre vie.

Cet accompagnement prend diverses formes :

- Appui documentaire
- Aide logistique
- Demande d'information
- Demande de communication
- Réorientation
- Appui méthodologique

Le CLPS-Bw initie également des dynamiques et temps de rencontre intra et intersectoriels. Il soutient également des réseaux et dynamiques déjà existants sur le territoire.

Ainsi, outre les temps de rencontre formatifs proposés par le CLPS-BW, la structure a également :

1.- Favorisé les complémentarités et les synergies entre les professionnels et les services en :

- Organisant des rencontres intersectorielles ouvertes à tout acteur travaillant à l'Est du Brabant wallon.
- Organisant des concertations dans le cadre des Points d'appui aux écoles et ce, sur tout le territoire du Brabant wallon (afin de répondre à la demande des enseignants en matière de prévention des assuétudes).
- Participant à une concertation autour du 1<sup>er</sup> décembre : journée d'action et de prévention au VIH, organisée dans les communes du Brabant wallon par des professionnels.

2.- Participé à des groupes de travail, des commissions, des plateformes au niveau local :

- Inter-réseaux du Brabant wallon ;
- Groupe 19 ; association de fait qui comporte une vingtaine d'intervenants de l'Ouest du Brabant wallon et qui accueille tous ceux et celles qui dans leur travail sont confrontés aux problématiques scolaires ;
- Réseau de santé mentale enfants et adolescents – Archipel – et ses groupes de travail ;
- Accompagnement de la dynamique menée à Ottignies – Louvain-la-Neuve sur les inégalités sociales en santé
- ASRABW (réseau d'aide et de soins assuétudes du Brabant wallon) ;
- Plateforme enseignement et aide à la jeunesse. Il s'agit d'une plateforme coordonnée à l'échelle provinciale qui a pour finalité de développer des politiques conjointes entre l'aide à la jeunesse et l'enseignement ;
- Commission subrégionale AVIQ « Handicap ».

Grâce à cela, le CLPS-BW a pu initier ou soutenir des dynamiques et des temps de rencontre inter et intra sectoriels.

Le CLPS-BW participe également au développement de la promotion de la santé en Wallonie et est ainsi membre de la fédération wallonne de promotion de la santé.

Enfin, il assure son rôle d'interface entre les réalités locales et le politique, en :

- Participant au comité de concertation des CLPS : l'inter-clps
- Participant au réseau des documentalistes : inter-docs
- Participants aux concertations inter points d'appui aux écoles
- Participant à l'inter-seniors
- Participant à la cellule d'experts PISPA (pédagogie interactive en promotion de la santé)
- Participant au groupe UPTIC (usages problématiques des nouvelles technologies de l'information et de la communication)
- Participant au réseau pour l'égalité
- Participant à l'AG de la plateforme prévention Sida
- Participant à la campagne été de la plate-forme prévention Sida : la plate-forme s'est tournée vers le CLPS-BW pour diffuser ses outils vers les acteurs du Brabant wallon.

## 2. Indicateurs quantitatifs

### *1. Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS-BW ;*

En 2019, le CLPS-Bw a accompagné 375 demandes. Ce nombre est en diminution par rapport à 2018 (435 demandes) mais correspond au nombre de demandes des années précédentes (340 en 2015, 378 en 2016 et 357 en 2017).

### *2. Nature de la demande ;*

Les types de demandes sont généralement multiples. L'appui documentaire concerne une majorité des demandes documentaires (235), viennent ensuite les demandes d'accompagnement méthodologique (56), les demandes d'information (49), logistique (48), de participation (31), de réorientation (24), de communication (16) et enfin de formation (8). Une même demande peut être de différentes natures, ce qui explique qu'il y ait eu 375 demandes, et que 467 réponses ont été apportées.

### *3. Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique) et augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés ;*

Les demandes formulées au CLPS-BW sont souvent multithèmes, à l'image de l'approche transversale et globale que le CLPS-BW promeut.

La majorité des demandes en 2019 concerne la thématique "Santé mentale" (39 %). Suivent les thématiques "Vie affective et sexuelle" (28 %), « Méthodologie » (11 %), "Addiction" (11%) et "prévention des maladies" (10%), et autres (1%).

La majorité des demandes concerne le Brabant wallon (88%). Les demandes de la Fédération Wallonie-Bruxelles représentent 6% du total des demandes et concernent les territoires wallons et bruxellois. 5% des demandes proviennent de la Région wallonne, un peu moins d'1% du reste de la Belgique et 0,27% de l'international (France).

### *4. Type de réponse offerte par le CLPS-BW (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation...);*

Une part importante du travail mené par l'équipe du CLPS-BW constitue un accompagnement des professionnels dans le développement de projets via une aide méthodologique et documentaire.

Cet accompagnement prend diverses formes :

- Un appui documentaire qui constitue souvent la porte d'entrée des acteurs de terrain vers le CLPS-BW et un moyen de les initier à la promotion de la santé. Ces demandes constituent la majorité des demandes formulées au CLPS-BW (60%) ;
- Aide logistique : distribution de brochures, fournitures de listings etc. il s'agit de demandes souvent liées à des accompagnements documentaires ou à des demandes d'informations ;
- Appui méthodologique : au départ des idées du professionnel, le CLPS-BW propose un cadre de questionnement et de réflexion qui permet de développer des bases solides pour démarrer un projet, réorienter un projet qui ne fonctionne pas, ou encore évaluer un projet et ainsi envisager une suite à ce projet.

Ainsi, l'aide méthodologique ouvre la réflexion sur le projet naissant ou en cours, aux concepts de promotion de la santé. Il s'agit donc d'accompagner le promoteur du projet dans sa démarche en lui offrant : un regard extérieur, des outils méthodologiques un élargissement du champ de réflexion aux déterminants de la santé, une recherche approfondie de documents et/ou une mise en relation avec d'autres acteurs. Le CLPS-BW peut également proposer une réponse collective telle qu'une formation, un groupe de travail, un temps de rencontre.

*5. Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunions de travail en lien avec les missions du CLPS-BW ;*

Le CLPS-BW a proposé 9 temps d'échange, formations, rencontres de professionnels. De plus, il a co-participé à des réunions de travail et des formations, et a organisé une formation pour l'ONE.

#### L'offre de services du CLPS

##### Colloque Aides-soignants

Le CLPS-Bw a été invité à participer à un congrès annuel destiné aux aides-soignants organisé par la clinique Saint-Pierre d'Ottignies. Ce congrès touche aussi bien des professionnels du milieu hospitalier, que du domicile, des maisons de repos et des étudiants. Il rassemble 400 personnes. Le CLPS-Bw y a présenté l'offre de service des CLPS et les grandes stratégies de promotion de la santé. Sur le temps de midi, le CLPS-Bw tenait un stand d'outils et ouvrages.

##### Collectif des femmes

Depuis 2018, le Service Formation et orientation professionnelle du Collectif des femmes, dans le cadre de la formation Auxiliaire de l'enfance destinée aux femmes, demande au CLPS-Bw d'accueillir leurs étudiantes pour leur présenter le centre de documentation et l'offre d'accompagnement.

Ces femmes seront amenées à encadrer des enfants de 0 à 12 ans dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'animation, le développement ou l'alimentation.

Elles recherchent donc des idées, jeux et outils pour des animations pédagogiques à thèmes (émotions, alimentation et environnement, bien-être, etc.) ou des références et une aide méthodologique pour la réalisation de leur travail de fin de formation.

##### Participation au développement de la promotion de la santé en Wallonie :

Le CLPS-Bw participe activement au développement de la promotion de la santé en dehors du territoire brabançon. Ainsi, il est présent, avec ses collègues des autres CLPS ou en tant que représentant des CLPS dans des réseaux et groupes de travail dont la finalité est de renforcer l'unité, la cohérence et la visibilité du secteur. Ces rencontres permettent de jouer l'interface entre local et le régional et de faire des allers-retours entre les différents niveaux territoriaux.

## *6. Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions ;*

- 1- rencontre intersectorielle de Jodoigne : 20 personnes étaient présentes, essentiellement issues des secteurs d'aide à la jeunesse et de la petite enfance.
- 2- Concertation EVRAS enseignement spécialisé suite : La concertation a rassemblé 21 participants, dont 65% provenant du secteur de l'enseignement (PSE, PMS, enseignement spécialisé).
- 3- Il était une voix : ce temps de rencontre a réuni 6 participants. La moitié d'entre eux provenait du secteur santé.
- 4- 3 approches pour aborder le harcèlement entre élèves : Ce temps de rencontre a rassemblé 84 personnes. L'enseignement, la santé à l'école, l'aide à la jeunesse et la jeunesse sont les secteurs les plus représentés.
- 5- Rencontre de la Plateforme prévention Sida. 24 participants ont été présents dont 50% qui provenaient du secteur de la santé (essentiellement les centres de planning familial, premiers concernés), mais aussi le secteur enseignement représenté par les PMS et PSE.
- 6- De Super Mario à Fortnite, pourquoi jouent-ils (autant) aux jeux vidéo ? Cette journée a réuni 56 participants, issues principalement de la santé à l'école, de l'aide à la jeunesse et de la santé
- 7- Drôle de métier - Concertation EVRAS. 15 personnes ont participé à cet atelier. Plus des deux tiers des participants proviennent du secteur de l'Enseignement (Écoles, PMS, PSE).
- 8- Openado : La rencontre a rassemblé 20 participants. 42% d'entre eux provenaient du secteur de l'enseignement, 21 % de la santé et 16% de l'aide à la jeunesse.
- 9- Séminaire autour de l'évaluation : Ce séminaire a rassemblé 37 participants provenant essentiellement du secteur santé, du secteur public (CPAS, Province, PCS, etc.) et du secteur de l'enseignement. Il était ouvert à l'ensemble des professionnels du territoire Fédération Wallonie-Bruxelles.

## *7. Données de fréquentation du site Internet ;*

Le site Internet permet d'annoncer les activités du CLPS-Bw mais aussi de faire écho des activités du tissu associatif du Brabant wallon. Le site se veut un outil dynamique mettant en avant des informations actuelles à l'échelle locale, communautaire et régionale.

La mise à jour régulière du site internet permet de rendre compte des activités les plus actuelles organisées par le CLPS-Bw et ses partenaires. En 2019, il y a eu 18 nouvelles actualités publiées sur le site. Chaque membre de l'équipe alimente les plates-formes et les actualités du CLPS-Bw et des partenaires, en fonction du temps disponible.

Idéalement, pour faire vivre le site et lui donner une dimension interactive, il faudrait pouvoir y consacrer un temps de travail à part entière.

En moyenne, les  $\frac{3}{4}$  des visiteurs du site internet y viennent parce qu'ils ont fait une recherche sur une thématique ou activité.

En 2019, les trois newsletters annuelles ont été envoyées aux professionnels du Brabant wallon les 8 janvier, 25 avril et 11 septembre. Ces lettres d'information électroniques permettent de communiquer sur les temps de rencontre et activités du CLPS-Bw et de ses partenaires, de mettre en avant certaines ressources du centre de documentation et de relayer des activités, formations, campagnes, initiatives et projets en Brabant wallon et au-delà. Des liens renvoient vers le site internet du CLPS-Bw.

La newsletter, qui compte plus de 2500 abonnés, représente un important canal de diffusion et un outil de travail complet : chaque news génère des retours sous forme d'inscriptions à des temps de rencontre et de demandes d'information, de recherches d'outils, ou encore d'accompagnements.

## *8. Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés ;*

Historiquement, les secteurs de la santé et de l'enseignement ont toujours été les secteurs d'activité qui font le plus appel au CLPS-Bw. En 2019, ils sont responsables de 65% des demandes (4% de plus qu'en 2018).



Les demandes émanant du secteur de la santé sont les plus nombreuses cette année (36%) et en augmentation par rapport à 2018 (où elles étaient 30%). Cette progression transcrit l'intensification du travail de collaboration avec le secteur de la santé mentale. Les demandes du secteur de l'enseignement sont une part légèrement moins importante du total des demandes en 2019 qu'en 2018, passant de 31% à 29%.

Les demandes du secteur social sont, elles aussi, en baisse (7% en 2019 contre 11% en 2018). Ces demandes tendent à diminuer depuis la fin des appels à projets spécifiques à la promotion de la santé pour ce secteur. Viennent ensuite les demandes de l'aide à la jeunesse et du secteur du handicap.

### **Liquidation des subventions**

Les subventions suivantes ont été liquidées, en application du contrat de gestion 2017-2019 :

2014 : 91.200 € le 3/09/2014 et 22.800 le 26/03/2015  
2015 : 91.200€ le 2 juin 2015 et 13.235,78€ le 14/12/2016 ;  
2016 : 91.200€ le 05/07/2016 et 22.800€ le 02/05/2017 ;  
2017 : 91.200€ le 14/06/2017 et 15.556,12€ le 13/03/2018 ;  
2018 : 91.200€ le 03/07/2018 et 22.800€ le 03/06/2019 ;  
2019 : 91.200€ le 24/09/2019 et 22.495,05 € le 06/05/2020  
2020 : 91.200 € le 15/05/2020.

En 2015 et 2017, et 2019 l'ASBL n'a pu justifier de l'utilisation de l'intégralité de la subvention, raison pour laquelle, la subvention prévue dans le contrat de gestion n'a pas été entièrement liquidée.

### **Rapport coût du service/qualité**

Les actions reprises à l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'ASBL Centre Local de la Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS) rencontrent les objectifs que s'est fixé la Province afin de soutenir le bien-être intérieur brut des Brabançons wallons en encourageant la promotion et la prévention de la santé en Brabant wallon.

Le CLPS est une ASBL dont l'objectif principal est de soutenir les professionnels locaux issus de secteurs d'activité variés dans le développement de projets de santé globale et positive et qui répondent aux besoins locaux de la population et d'ancrer les stratégies proposées dans le champ de la promotion de la santé au cœur des pratiques professionnels.

Le nombre de demandes annuelles formulées (375), la variété des réponses offertes par l'ASBL, la quantité de rencontres organisées par le CLPS au regard de la satisfaction générale des participants, ainsi que la qualité des prestations de l'association permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provincial 2019 de 114.000,00 EUR de l'association est très positif.

En 2019, les frais relatifs à la gestion journalière du CLPS et à l'organisation de ses activités s'élevaient à 96.883,27 EUR. Les frais relatifs au personnel s'élevaient quant à eux à 336.729,96 EUR (rémunérations et charges sociales comprises).

Le CLPS fonctionne en grande partie grâce à des subsides publics qui s'élevaient en 2019 à 435.806,38 EUR.

Outre la subvention pécuniaire de 114.000,00 EUR, le contrat de gestion conclu entre la Province et le CLPS prévoit que la Province met à disposition les moyens suivants :

- Un ensemble de locaux et places de parking pour un montant de maximum 16.790,00 EUR par an ;
- Des salles de réunion en fonction des besoins de l'association pouvant être estimées à 300 EUR par an ;
- Une offre de service large en matière de TIC et des interventions du service informatique à hauteur de 25 jetons (montant évalué à 800EUR/an).

- Frais de personnel

Le CLPS emploie directement 6 personnes qui sont rémunérées sur base du barème de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Au compte de résultats 2019, la charge salariale s'élevait à 262.858,49 EUR.

- Bilan 2019

A l'analyse du bilan comptable de l'exercice 2019 du CLPS, il peut être constaté que :

- L'actif du CLPS est passé de 176.298,50 EUR en 2018 à 181.912,40 EUR en 2019. L'actif se subdivise en actifs immobilisés et en actifs circulants.
  - Les actifs immobilisés passent de 2.895,24 EUR en 2018 à 2.727,52 EUR en 2019.
  - Les actifs circulants passent de 173.403,26 EUR en 2018 à 179.184,88 EUR en 2019.
- Le passif du CLPS est passé de 176.298,50 EUR en 2018 à 181.912,40 EUR en 2019. Le passif se compose de fonds propres et de dettes.
  - Les fonds propres passent de 124.898,00 EUR en 2018 à 124.930,43 EUR en 2019.
  - Les dettes passent de 51.400,50 EUR en 2018 à 56.981,97 EUR en 2019.

Au compte de résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le total du bilan s'élève à 181.912,40 EUR et se solde par un bénéfice de l'exercice de 32,43 EUR.

Au bilan 2019, le CLPS ne fait état d'aucune réserve.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019 pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°52 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017 -2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS)**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juillet 1993 portant création des Agences Immobilières Sociales ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.4. *Favoriser l'accès à un logement décent pour tous* ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 août 2018 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 4 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC31718) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS)**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

1. Besoins sociaux
  - Inventaire réactualisé des besoins sociaux recensés au plan local
2. Logements pris en gestion
  - Nombre de logements par commune en début et fin d'exercice
  - Types de logement
  - Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail)
  - Propriétaires privé/public
  - Tableau statistique des éléments intervenant dans le calcul de la subvention régionale
  - Tableau statistique d'évolution des arriérés locatifs
3. Travaux exécutés
  - Nombre de logements concernés par commune
  - Montant des travaux
4. Locataires et candidats locataires
  - Nombre par commune
  - Répartition par type de revenus, classes d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge

- Sexe/genre
- Répartition des logements du parc locatif entre les ménages en état de précarité et les ménages à revenus modestes
- Répartition des nouveaux logements mis en location au cours de l'exercice entre les ménages en état de précarité et les ménages à revenus modestes
- Répartition des logements réattribués au cours de l'exercice entre les ménages en état de précarité et les ménages à revenus modestes
- Tableau statistique des personnes occupant un logement géré par l'AIS

#### 5. Médiation propriétaires-bailleurs/accompagnement social

- Nombre de médiations propriétaires bailleurs menées par l'AIS
- Nombre d'accompagnement établis entre l'AIS et les locataires répartis selon l'objet de l'accompagnement social
- Nombre et objets des contacts entretenus avec le CPAS dont dépendent les locataires
- Nombre de procédures d'expulsion de logement de l'AIS au cours de l'exercice
- Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service mis à disposition des assistants sociaux

### Rapport d'évaluation

#### 1. Besoins sociaux

- Inventaire réactualisé des besoins sociaux recensés au plan local

Information non communiquée par l'AIS.

#### 2. Logements pris en gestion

- Nombre de logements par commune en début et fin d'exercice

<b>Biens par commune</b>	<b>Au 01/01/2019</b>	<b>Au 01/01/2020</b>	<b>% en 2019</b>
1300 Wavre	35	34	6,04 %
1310 La Hulpe	1	1	0,18 %
1315 Incourt	6	6	1,07 %
1320 Beauvechain	7	8	1,42 %
1325 Chaumont-Gistoux	17	16	2,84 %
1330 Rixensart	14	16	2,84 %
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve	47	48	8,53 %
1350 Orp-Jauche	6	5	0,89 %
1357 Hélécine	7	7	1,24 %
1360 Perwez	19	19	3,38 %
1367 Ramillies	2	3	0,53 %
1370 Jodoigne	43	44	7,82 %
1380 Lasne	13	13	2,31 %
1390 Grez-Doiceau	31	49	8,70 %
1400 Nivelles	37	36	6,39 %
1410 Waterloo	1	1	0,18 %
1420 Braine-l'Alleud	28	28	4,97 %
1430 Rebecq	117	117	20,78 %
1435 Mont-Saint-Guibert	2	2	0,36 %
1440 Braine-le-Château	2	2	0,36 %
1450 Chastre	3	2	0,36 %
1457 Walhain	4	4	0,71 %
1460 Ittre	2	2	0,36 %
1470 Genappe	28	39	6,93 %
1480 Tubize	32	45	7,99 %

1490 Court-Saint-Etienne	15	14	2,49 %
1495 Villers-la-Ville	6	2	0,36 %
<b>TOTAL</b>	<b>525</b>	<b>563</b>	<b>100 %</b>

➤ Types de logement

<b>Biens par type au 01/01/2020</b>	<b>Données</b>	<b>%</b>
Appartement 1 chambre	156	27,71 %
Appartement 2 chambres	105	18,65 %
Appartement 3 chambres	30	5,33 %
Appartement 4 chambres et plus	4	0,71 %
Maison 1 chambre	15	2,66 %
Maison 2 chambres	102	18,12 %
Maison 3 chambres	55	9,77 %
Maison 4 chambres et plus	23	4,09 %
Studio	73	12,97 %
<b>Total</b>	<b>563</b>	<b>100 %</b>

➤ Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail)

Nombre de biens en mandat de gestion	563
Nombre de renouvellement de mandant de gestion en 2019	14
Nombre de biens perdus en 2019	14

➤ Propriétaires privé/public

Nombre de propriétaires : 293

<b>Répartition du patrimoine par origine au 01/01/2020</b>	<b>Données</b>	<b>%</b>
Personne physique	278	49,38 %
Personne morale de droit privé	11	1,95 %
Société privée	27	4,80 %
Commune	2	0,36 %
S.A.	126	22,38 %
S.C.	15	2,66 %
S.P.R.L.	9	1,60 %
A.S.B.L.	78	13,85 %
FLW	17	3,02 %
<b>TOTAL</b>	<b>563</b>	<b>100 %</b>

➤ Tableau statistique des éléments intervenant dans le calcul de la subvention régionale

<b>Type</b>	<b>Montant moyen des loyers propriétaires</b>	<b>Montant moyen des loyers perçus</b>
Appartement 1 chambre	483,92 €	371,27 €
Appartement 2 chambres	566,26 €	497,58 €
Appartement 3 chambres	524,93 €	503,72 €
Appartement 4 chambres et plus	779,89 €	488,61 €
Maison 1 chambre	413,87 €	352,78 €
Maison 2 chambres	406,12 €	382,00 €
Maison 3 chambres	548,62 €	492,11 €
Maison 4 chambres et plus	482,89 €	455,50 €
Studio	371,39 €	314,68 €
<b>MOYENNE</b>	<b>480,83 €</b>	<b>411,78 €</b>

		<b>-69,05 €</b>
		<b>-16,77 %</b>

➤ Tableau statistique d'évolution des arriérés locatifs

<i>Retards de paiements des ménages locataires au 31/12/2019</i>	<b>Données 2019</b>	<b>Données 2018</b>
Montant total de la dette locative des ménages locataires au 31/12/2019	1.068.902,60 €	
Montant total de la dette locative récupérée en 2019	47.288,59 €	
<b>Nombre de ménages locataires ayant un retard de paiement</b>	<b>84</b>	<b>100</b>
D'environ 1 mois de loyer et/ou charges	40	48
D'environ 2 mois de loyer et/ou charges	15	23
D'environ 3 mois de loyer et/ou charges	5	4
De plus de 3 mois	24	25
<i>Retards de paiements des ménages partis au 31/12/2019</i>		
Nombre de ménages ayant quitté l'AIS au cours de l'année 2019 avec une dette locative	0	41
Montant total de la dette locative pour l'ensemble des locataires ayant quitté l'AIS au cours de l'année 2019	152.444,83 €	116.443,99 €
Montant total de la dette locative pour l'ensemble des locataires ayant quitté l'AIS	150.465,37 €	116.443,99 €
<i>Evolution des procédures judiciaires (hors conciliation)</i>		
Nombre de procédures judiciaires en cours au 01/01/2019	41	40
Nombre de procédures judiciaires initiées en 2019	25	33
Nombre de procédures judiciaires clôturées en 2019	31	24
Nombre total de procédures judiciaires toujours en cours au 31/12/2019	32	47
<i>Expulsions</i>		
Nombre total d'expulsions effectives au cours de l'année 2019	20	19
Montant total de la dette locative de l'ensemble des ménages expulsés au cours de l'année 2019	96.494,61 €	104.459,41 €

### 3. Travaux exécutés

➤ Nombre de logements concernés par commune

1300 Wavre	1
1310 La Hulpe	1
1320 Beauvechain	1
1325 Chaumont-Gistoux	2
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve	9
1350 Orp-Jauche	1
1357 Hélécine	2
1370 Jodoigne	4
1380 Lasne	1
1400 Nivelles	1
1420 Braine-l'Alleud	4
1450 Chastre	1
1460 Ittre	2
1470 Genappe	1
1480 Tubize	1
1490 Court-Saint-Etienne	1

- Montant des travaux : 360.628,79 €

#### 4. Locataires et candidats locataires

- Nombre par commune

<b>Locataires hébergés par commune au 01/01/2020</b>	<b>Données</b>
1300 Wavre	29
1310 La Hulpe	1
1315 Incourt	5
1320 Beauvechain	7
1325 Chaumont-Gistoux	14
1330 Rixensart	14
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve	35
1350 Orp-Jauche	4
1357 Hélécine	5
1360 Pewez	18
1367 Ramillies	2
1370 Jodoigne	38
1380 Lasne	12
1390 Grez-Doiceau	31
1400 Nivelles	31
1410 Waterloo	1
1420 Braine-l'Alleud	26
1430 Rebecq	80
1435 Mont-Saint-Guibert	2
1440 Braine-le-Château	2
1450 Chastre	2
1457 Walhain	4
1460 Ittre	0
1470 Genappe	31
1480 Tubize	31
1490 Court-Saint-Etienne	13
1495 Villers-la-Ville	2
<b>TOTAL</b>	<b>440</b>

- Répartition par type de revenus, classes d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge

<b>Description</b>	<b>Données</b>	<b>%</b>
Revenus au 01/01/2020		
➤ Revenu d'insertion	121	27,50 %
➤ Chômage	119	27,05 %
➤ Mixte	4	0,91 %
➤ Mutuelle	69	15,68 %
➤ Travail	87	19,77 %
➤ (Pré)pension	24	5,45 %
➤ Allocations d'handicap	13	2,95 %
➤ Autre	3	0,68 %
<b>TOTAL</b>	<b>440</b>	<b>100 %</b>
Composition familiale au 01/01/2020		
➤ Adultes cohabitants	3	0,68 %
➤ Couple avec enfant(s)	7	1,59 %
➤ Couple et 1 enfant	13	2,95 %
➤ Couple et 2 enfants	16	3,64 %

➤ Couple et 3 enfants	9	2,05 %
➤ Couple et 4 enfants	5	3,64 %
➤ Couple et 5 enfants	2	2,05 %
➤ Couple sans enfants	28	1,14 %
➤ Femme seule	92	6,36 %
➤ Femme seule avec enfant(s)	106	20,91 %
➤ Femme seule et 3 enfants	8	24,09 %
➤ Femme seule et 4 enfants	3	1,82 %
➤ Homme seul	124	0,68 %
➤ Homme seul avec enfant(s)	4	5,45 %
<b>TOTAL</b>	<b>440</b>	<b>100 %</b>

- Sexe/genre

Cfr tableau précédent

- Répartition des logements du parc locatif entre les ménages en état de précarité et les ménages à revenus modestes

<b>Répartition par tranche de revenus des locataires entrés entre le 01/01/2019 et le 01/01/2020</b>	<b>Donnée</b>
< 500 €	6
500 – 600 €	7
600 – 700 €	11
700 – 800 €	2
800 – 900 €	10
900 – 1000 €	34
1000 – 1100 €	12
1100 – 1200 €	18
1200 – 1300 €	32
1300 – 1400 €	9
1400 – 1500 €	4
1500 – 1600 €	3
> 1600 €	10

- Répartition des nouveaux logements mis en location au cours de l'exercice entre les ménages en état de précarité et les ménages à revenus modestes

Nombre total de ménages de catégorie I occupant un logement au 01/01/2019	330
Nombre de ménages de catégorie I ayant quitté un logement entre le 02/01/2019 et le 01/01/2020	101
Nombre de ménage de la catégorie I entré dans un logement entre le 02/01/2019 et le 01/01/2020	92
Nombre de ménage de catégorie I occupant un logement au 01/01/2020	321

- Répartition des logements réattribués au cours de l'exercice entre les ménages en état de précarité et les ménages à revenus modestes

Cfr tableau précédent

- Tableau statistique des personnes occupant un logement géré par l'AIS

Cfr tableaux précédents



## 5. Médiation propriétaires-bailleurs/accompagnement social

- Nombre de médiations propriétaires bailleurs menées par l'AIS

Information non communiquée par l'AIS.

- Nombre d'accompagnement établis entre l'AIS et les locataires répartis selon l'objet de l'accompagnement social

Le service social est composé de 6 assistants sociaux (5 TP et 1 à 4/5 temps) qui sont amenés à réaliser les tâches suivantes : organisation de permanences sociales permettant l'accueil des personnes introduisant une demande de logement et validation de celle-ci ; analyse et encodage des nouvelles demandes de logement ; préparation, sélection et organisation du comité d'attribution ainsi que son suivi ; accompagnement du locataire dans le respect de ses obligations contractuelles (vérification des paiements mensuels du loyer et mise en place d'une guidance budgétaire, organisation de visites à domicile et développement avec le locataire de la pédagogie de l'habiter, suivi des dossiers contentieux avec l'avocat, suivi régulier de chaque locataire avec vérification des modifications apportées à leur situation sociale et professionnelle, renouvellement du contrat de bail, gestion en première ligne des problèmes techniques des logements, orientation et accompagnement social de certains locataires vers des services adaptés et de première ligne adaptés en vue de favoriser la réinsertion sociale du locataire.

- Nombre et objets des contacts entretenus avec le CPAS dont dépendent les locataires

A côté du fonctionnement et des missions du service social, les assistants sociaux sont amenés à organiser des permanences décentralisées dans les 3 parties du Brabant wallon et ce à raison de 1/2 jour par semaine. Avec la conclusion de convention de partenariat, les assistants sociaux sont amenés à organiser des permanences sociales dans les communes de Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Genappe, Perwez, Braine-l'Alleud, Rebecq, Ottignies et Mont-Saint-Guibert et ce à raison de 1/2 jour par mois au sein du CPAS concerné.

- Nombre de procédures d'expulsion de logement de l'AIS au cours de l'exercice : 20
- Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service mis à disposition des assistants sociaux

Information non communiquée par l'AIS.

### **Liquidation des subventions**

En vertu de l'article 2 du contrat de gestion 2017-2019, l'AIS a bénéficié des subventions suivantes :

- En 2017, une subvention de 700.000 EUR liquidée comme suit :
  - Une avance de 80% dès la signature de l'arrêté d'octroi (560.000 EUR)
  - Le solde de 20% sur base des justificatifs (140.000 EUR)
- En 2018, une subvention de 711.908 EUR liquidée comme suit :
  - Une avance de 80% dès la signature de l'arrêté d'octroi (569.546,40 EUR)
  - Le solde de 20% sur base des justificatifs (142.361,60 EUR)
- En 2019, une subvention de 724.047 EUR liquidée comme suit :
  - Une avance de 80% dès la signature de l'arrêté d'octroi (579.237,60 EUR)
  - Le solde de 20% sur base des justificatifs (144.809,40 EUR)

En effet, il est prévu que la dotation pour les années 2018 et 2019 serait indexée comme suit :  
Dotation pour l'année en cours = Dotation de l'année précédente \* (IS 2/IS 1)

IS 1 : indice santé du mois de décembre de l'année précédente

IS 2 : indice santé du mois de décembre de l'année en cours suivant les prévisions du bureau fédéral du plan arrêtées au mois de juin de l'année en cours

## Rapport coût du service/qualité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l' AIS gérait 563 logements répartis sur tout le territoire du Brabant wallon. Ces logements sont mis en location par l' AIS à des ménages ou personnes à revenus précaires ou modestes. Les loyers sont dès lors modérés et l' AIS doit parfois combler la différence entre le loyer versé par le locataire et le loyer versé au propriétaire. Pour l' année 2019, le différentiel des loyers s' élevait à 495.517,63 EUR à charge de l' AIS.

De plus, l' AIS doit supporter les charges liées à tous les logements pris en gestion (entretiens et réparations). Pour l' année 2019, ce poste s' élevait à 280.932,30 EUR.

L' ensemble des frais relatifs à la gestion des logements s' élevaient à 3.202.849,21 EUR en 2019.

Aussi, l' AIS mène un accompagnement social en vue de la réinsertion sociale de ses locataires. Cette tâche est assurée par 6 assistants sociaux qui, en outre du fonctionnement et des missions de service social, organisent des permanences décentralisées dans les 3 parties du Brabant wallon.

L' ensemble des frais relatifs à la gestion administrative de l' AIS s' élevaient à 977.839,79 EUR en 2019.

La Province du Brabant wallon accorde à l' AIS une subvention qui s' élevait en 2019 à 724.047,00 EUR. De plus, le contrat de gestion conclu entre la Province et l' AIS prévoit que la Province met à disposition les moyens suivants :

- Moyens humains :
    - 1 agent de niveau A5 (estimation annuelle : 114.634,14 EUR)
    - 2 agents de niveau D4-D6 (estimation annuelle : 102.288,28 EUR)
    - 2 agents de niveau B1-B2 (estimation annuelle : 120.894.76 EUR)
    - 1 agent de niveau B3 15h/semaine (estimation annuelle : 31.335,05 EUR)
  - Moyens matériels :
    - Un ensemble de locaux et places de parking pour un montant maximum de 16.790,00 EUR par an
    - Une intervention du service informatique équivalente à 34 jetons pour un montant annuel de 1.088,00 EUR
    - L' accès à une salle de réunion pour un montant estimé à 300 EUR par an.
- Frais de personnel

L' AIS emploie directement 13 personnes. La grille barémique de l' UWAIS est appliquée pour le personnel du service social, les autres collaborateurs sont rémunérés selon leur grade, fonction, expérience et qualification.

Au compte de résultats 2019, la charge salariale s' élevait à 596.034,00 EUR

- Bilan 2019

A l' analyse du bilan comptable de l' exercice 2019 de l' AIS, il peut être constaté que :

- L' actif de l' AIS est passé de 1.904.249,37 EUR en 2018 à 1.977.419,35 EUR en 2019. L' actif se subdivise en actifs immobilisés et en actifs circulants.
  - Les actifs immobilisés passent de 62.578,66 EUR en 2018 à 55.829,75 EUR en 2019.
  - Les actifs circulant passent de 1.841.670,71 EUR en 2018 à 1.921.588,60 EUR en 2019.
- Le passif est passé de 1.904.249,37 EUR en 2018 à 1.977.418,35 EUR en 2019. Le passif se compose de fonds propres et de dettes.

- Les fonds propres passent de 860.955,99 EUR en 2018 à 643.153,55 EUR en 2019.
- Les dettes passent de 891.993,38 EUR en 2018 à 1.132.964,80 EUR en 2019.

Au compte de résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le total du bilan s'élève à 1.977.418,35 EUR et se solde par une perte de l'exercice de 209.145,04 EUR.

Au bilan 2019, l' AIS ne fait d'état d'aucune réserve.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

### **Annexe n°53 à la résolution n°7/1/21**

#### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 3. *Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné* et l'objectif opérationnel 3.9. *Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire* ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2017 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC31546) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Les indicateurs d'exécution des tâches sont les suivants :

#### 1. Indicateurs qualitatifs

##### a. Pour chaque service :

- Description du contexte dans lequel les missions doivent être organisées
- Description des missions du Service
- Description des objectifs
- Description des projets
- Description des succès/difficultés rencontrés
- Description de l'évolution sur les dernières années
- Description des ambitions

##### b. Un avis circonstancié rendu annuellement sur le fonctionnement, la pertinence et le suivi donné au Comité d'accompagnement

#### 2. Indicateurs quantitatifs

##### a. Services des accueillantes d'enfants conventionnées :

- Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune
- Evolution du nombre d'accueillantes par commune

##### b. Milieux d'accueil collectifs :

- Nombre et situation des milieux d'accueil
- Nombre de journées d'accueil

##### c. Accueil des enfants de 3 à 12 ans :

- Nombre et situation des lieux d'accueil
- Nombre de journées d'accueil

##### d. Aides aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes (en particulier les femmes isolées) :

- Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des personnes âgées et par service formé
- Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des personnes handicapées et par service formé
- Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des personnes en difficulté temporaire et par service formé
- Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des familles précaires et par service formé
- Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des jeunes et par service formé
- Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des femmes, en particulier les femmes isolées

##### e. Formation :

- Relevé et description succincte des formations continuées du personnel de l'ISBW

- Relevé et description des formations destinées aux travailleurs psycho-médicosociaux.

### **Rapport d'évaluation**

Le rapport émanant de l'ISBW a fait l'objet d'une analyse par l'administration provinciale afin de vérifier que l'ensemble des tâches ont été correctement exécutées.

Le rapport complet se trouve en annexe.

### **Comité d'accompagnement**

Le comité d'accompagnement de l'ISBW ne s'est pas réuni au cours de l'année 2019.

### **Liquidation des subventions**

L'article 2 du contrat de gestion 2017-2019 prévoit qu'une subvention de 2.275.764,00€ est accordée par la Province du Brabant wallon à l'ISBW. Celle-ci a été liquidée en deux tranches :

- Une avance de 80% dès la signature de l'arrêté d'octroi (1.820.611,20 EUR)
- Le solde de 20% sur base des justificatifs (455.152,80 EUR)

Il est prévu que la dotation pour les années 2018 et 2019 serait indexée comme suit :

Dotation pour l'année en cours = Dotation de l'année précédente \* (IS 2/IS 1)

IS 1 : indice santé du mois de décembre de l'année précédente

IS 2 : indice santé du mois de décembre de l'année en cours suivant les prévisions du bureau fédéral du plan arrêtées au mois de juin de l'année en cours

Ainsi, une subvention de 2.314.477,00€ a été octroyée par la Province du Brabant wallon à l'ISBW en 2018. Celle-ci a été liquidée en deux tranches :

- Une avance de 80% dès la signature de l'arrêté d'octroi (1.851.581,60 EUR)
- Le solde de 20% sur base des justificatifs (462.895,40 EUR)

Aussi, une subvention de 2.353.942 € a été octroyée par la Province du Brabant wallon à l'ISBW en 2019. Celle-ci a été liquidée en deux tranches :

- Une avance de 80% dès la signature de l'arrêté d'octroi (1.883.153,60 EUR)
- Le solde de 20% sur base des justificatifs (470.788,40 EUR)

De plus, en date du 21 décembre 2017, le Conseil provincial avait accordé à l'ISBW une subvention complémentaire de 225.269,00€ pour terminer l'exercice en équilibre. Seule l'avance de 120.000,00€ avait été liquidée. Finalement, pour atteindre l'équilibre budgétaire, l'ISBW n'a utilisé que 57.400,23€ de cette subvention complémentaire. L'ISBW a dès lors remboursé le montant de 62.599,77 € à la Province du Brabant wallon en date du 5 avril 2019.

### **Rapport coût du service/qualité**

Pour l'année 2019, l'exécution des missions de l'ISBW s'est concrétisée par :

- 23.181 journées d'accueil pour les 0-3 ans ;
- 53 milieux d'accueil situés dans 23 communes, concernés par au moins une activité de l'équipe « Expertise » ;
- 425 journées prestées pour les puéricultrices-relais dans 25 milieux d'accueil ;
- 399.000 journées prestées pour l'accueil extrascolaires et les plaines ;
- 19.615 heures prestées par l'équipe d'aides aux familles ;
- 59 dossiers d'accompagnement de personnes porteuses d'un handicap ;
- 24 usagers accompagnés dans leur recherche d'emploi par le jobcoaching.

Au niveau des finances de l'ISBW, le compte de résultat 2019 met en avant :

Pour les recettes, le montant total s'élève à 10.165.490,79 € (contre 9.898.133,08 € en 2018) qui peut être réparti comme suit :

- Facturation aux bénéficiaires des services : 1.450.333,18 €
- Facturation aux communes : 833.867,45 €
- Facturation aux CPAS : 113.793,80 €
- Subside la Province : 2.401.110 €
- Subside de la Région wallonne : 917.830,56 €
- Subside ONE : 4.120.390,50 €
- Récupération de frais : 92.181,99 €
- Produits financiers : 22.243,99 €

Pour les dépenses, le montant total s'élève à 10.378.376,88 € (contre 10.012,95 € en 2018) qui peut être réparti comme suit :

- Charges d'exploitation : 312.315,10 €
- Frais généraux : 887.086,17 €
- Frais de personnel : 9.070.699,33 €
- Charges financières : 2.027,72 €

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 se solde par une perte de 192.941,77 €.

Depuis ces dernières années, la situation financière de l'ISBW est problématique et les prévisions pluriannuelles ne prévoient pas d'amélioration. Une diminution de la dotation provinciale ne pourrait rendre la situation que plus critique. Les services offerts par l'ISBW aux citoyens et aux communes du Brabant wallon sont essentiels d'un point de vue social.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **ANNEXE. Rapport d'évaluation ISBW**

# **Rapport d'exécution en application de l'article 6 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du brabant wallon et l'ISBW**

## **1. Service des accueillantes**

### **a. Indicateurs qualitatifs**

#### **Contexte 2019**

- Evolution importante du service: suite à la reconnaissance dans le cadre du projet pilote d'un statut de travailleur salarié à domicile pour les accueillantes, 10 accueillantes bénéficient aujourd'hui de ce statut. Cela représente un quart de l'effectif du service.
- Objectif : recrutement de nouvelles accueillantes salariées pour l'avenir du service.
- Gestion énergivore des coaccueils (presque un tiers du service), notamment en raison de leur instabilité.
- Disparition annoncée des coaccueils dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil. Le service a dû faire face aux inquiétudes de ces travailleurs et envisager les diverses pistes permettant de pérenniser ces places d'accueil sous un autre modèle, malgré le manque d'infos concrètes de l'ONE.

#### **Missions**

Assurer un accueil de qualité aux enfants de 0 à 3 ans chez des accueillantes, auprès de co-accueillantes épanouies dans leur activité professionnelle, et ce dans le cadre d'un service agréé par l'ONE.

#### **Objectifs (opérationnels Cfr. plan stratégique)**

- I. Développer des stratégies destinées à relancer le recrutement de (co)accueillantes.
- II. Accroître la visibilité de l'offre du service des accueillantes conventionnées auprès des familles afin de faire mieux connaître le service.
- III. Faire évoluer le projet d'accueil du service des accueillantes conventionnées pour améliorer la qualité du service.
- IV. Mieux valoriser les charges réelles qu'implique le service des accueillantes conventionnées auprès des partenaires.
- V. Développer le projet de réseau de petits milieux d'accueil à partir du service d'accueillantes conventionnées.
- VI. Stabiliser et sécuriser l'équipe du service des accueillantes conventionnées.

#### **Projets spécifiques 2019**

- a. 30 ans du service, 30 ans de professionnalisation
- b. Reprise du service de Lasne
- c. Début de la mise en œuvre d'un projet en partenariat avec la commune de Beauvechain
- d. Suivi des adaptations liées au statut des accueillantes salariées à domicile, en cohérence avec la gestion des accueillantes conventionnées.
- e. Suivi de la mise en œuvre d'un projet pilote en partenariat avec l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon à Grez-Doiceau (Deux maisons ont été construites dans un nouveau lotissement pour permettre à des accueillantes d'exercer leurs fonctions dans une infrastructure adaptée à cet effet).

### Succès et difficultés (en référence aux objectifs et projets spécifiques)

- I. Stabilisation pour la deuxième année consécutive du nombre de dossiers de (co)accueillantes, en fin d'année, à 40 unités :
  - 4 accueillantes solo engagées suite à la reprise du service de Lasne (1 salariée, 3 conventionnées) : succès de la mutualisation
  - Une cinquième accueillante solo, engagée sous statut salarié, dans le cadre de la collaboration avec l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon : succès de ce type de projet novateur
  - Instabilité des duos, temps et énergie déployés par l'équipe pour les (re)constituer. Le nombre de candidats-tes à cette fonction diminué. Grosse difficulté pour le service.
  - Très grosses difficultés à recruter des accueillantes salariées car peu de candidats.
- II. Report du travail sur la visibilité du service auprès des familles par manque de temps. Accueillantes généralement au complet notamment pour pallier aux démissions et différents arrêts et vu une augmentation du nombre de demandes (de 437 en 2018 à 531 en 2019).
- III. Renouvellement de l'attestation de qualité de l'ONE du service. Succès de l'engagement de l'ensemble des actrices du service dans la mise en œuvre d'un projet de qualité cohérent et évolutif. Collaboration efficace avec le service formation.
- IV. Application du nouveau modèle de calcul de la participation financière des Communes et CPAS conventionnés, après une phase de transition en 2018. Le montant total des cotisations est passé à 71.792 euros cette année contre 27.668 euros en 2017 et 50.850 euros en 2018.
- V. Annonce de la disparition des coaccueils, sous leur forme actuelle, à l'horizon 2025, dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil. Difficulté du service à faire face aux inquiétudes de ces travailleurs et à envisager les diverses pistes permettant de pérenniser ces places d'accueil sous un autre modèle par manque d'informations pratiques de l'ONE. Gros enjeu également pour l'avenir du service (un quart de l'effectif) et plus largement pour le nombre de places d'accueil.
- VI. Stabilisation du volume de temps de travail des travailleuses sociales, le nombre de (co)accueillantes l'étant lui aussi.
  - a. Valorisation effective de l'évolution des pratiques professionnelles du service et de sa professionnalisation. De la gardienne à l'accueillante (salariée)
  - b. Reprise du service des accueillantes de Lasne au 1<sup>er</sup> juin 2019. 4 accueillantes ont rejoint l'ISBW (dont une salariée). Succès d'un nouveau partenariat, du principe de mutualisation
  - c. Nouveau partenariat envisagé entre la commune de Beauvechain (pour l'infrastructure) et l'ISBW (employeur d'une accueillante salariée) : projet innovant
  - d. Excellente collaboration avec le pôle ressources humaines. Aucune difficulté ne s'est présentée dans la mise en œuvre de ce statut.
  - e. Entrée en fonction de la deuxième accueillante dans le cadre de ce projet. Bilan de ce partenariat très positif. Offre la possibilité à des candidates n'ayant pas le domicile adéquat d'exercer cette fonction.

### Evolution sur les dernières années

- o Obtention du statut de travailleur salarié à domicile suivi d'un nombre grandissant d'accueillantes bénéficiant de ce statut.
- o Développement du nombre de coaccueils et leur instabilité. Leur (non)avenir annoncé.
- o Renforcement de la professionnalisation de l'ensemble du service et de la qualité de l'accueil.



- Développement de l'ancrage local, dans les 14 communes conventionnées, au travers de différentes actions et collaborations, mutualisation
- Projet pilote avec l'API BW
- Stabilisation du temps de travail de l'équipe des travailleuses sociales.

### Ambitions

- Recruter de nouvelles accueillantes salariées
- Gérer au mieux notre nouveau statut d'employeur auprès des accueillantes salariées tout en continuant l'accompagnement d'accueillantes conventionnées.
- Faire face aux enjeux spécifiques liés à la disparition annoncée du coaccueil
- Proposer de développer plus de mutualisation ou des projets innovants
- Continuer à entretenir la dynamique de l'équipe autour du projet, pour un accueil de qualité.
- Assurer une meilleure visibilité du Service notamment auprès des familles. Valoriser les spécificités du projet de chaque accueillante.
- Développer l'ancrage local.

### b. Indicateurs quantitatifs

Accueillantes qui ont presté en 2019	Nombre d'accueillantes conventionnées	Nombre d'accueillantes salariées	Nombre de co accueillantes	Nombre d'enfants	1/2 jours d'accueil	Jours entiers d'accueil
Beauvechain	3			22	119	1.923
Chastre	3		4	31	101	4.252
Chaumont-Sistoux			2	16	33	1.701
Grez-Doiceau		3		16	83	1.137
Hétécine						
Incourt			4	18	549	2.201
Jodoigne	1	1		15	132	1.198
Lasne	3	1		21		
Mont-Saint-Guibert		1		6	13	389
Orp-Jauche	3		2	38	226	2.062
Perwez	1	1		14	20	1.386
Ramillies	4	2		47	238	4.401
Rebecq	2	1		17	82	828
Walhain	1			2	20	473
<b>Totaux</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>283</b>	<b>1.793</b>	<b>23.181</b>

Suivi des demandes d'inscriptions faites en 2019	Demandes d'inscription (selon commune de résidence des parents)	Nombre de places attribuées (selon commune de résidence des parents)	Demandes abandonnées (selon commune de résidence des parents)	Demandes en attente au 31.12.2019 (selon commune de résidence des parents)
Hors secteur	67	3	30	34
Beauvechain	26	8	9	9
Chastre	76	24	17	35



Chaumont-Gistoux	24	6	5	13
Grez-Doiceau	44	5	12	27
Hélicine	7	2	3	2
Incourt	38	5	12	21
Jodoigne	37	8	9	20
Lasne	48	21	9	18
Mont-Saint-Guibert	20	0	6	14
Orp-Jauche	25	5	11	9
Perwez	31	4	7	20
Ramillies	31	11	8	12
Rebecq	14	1	5	8
Walhain	43	1	13	29
	531	104	156	271

## 2. Expertises 0- 3 ans

### a. Indicateurs qualitatifs

#### Contexte 2019

- Renforcement des actions d'accompagnement des directions, dans un processus global, au plus près des besoins de celles-ci... (notamment via l'articulation entre les labos, la rédaction de fiches et les consultances).
- Diversification des rencontres des milieux d'accueil, sur le terrain, pour une meilleure connaissance du terrain et une meilleure visibilité de notre offre.
- Réforme des milieux d'accueil : le cadre annoncé par l'ONE mais manque cruel de précisions et d'avancées dans sa mise en œuvre. Inquiétudes du secteur.
- Aucune programmation de l'ONE pour de nouvelles places d'accueil subsidiées.

#### Missions

Aider au développement de projets d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans, accompagner les partenaires publics ou privés, subsidiés ou non par l'ONE mais reconnus par cet organisme, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de nouvelles structures accessibles financièrement à tous et proposer des formes innovantes de soutien aux milieux d'accueil collectifs.

#### Objectifs (opérationnels Cfr. plan stratégique)

- I. Entretenir le lien avec les milieux d'accueil collectifs dont l'ISBW fait partie du Pouvoir organisateur.
- II. Aller à la rencontre et observer les réalités des acteurs de terrain, pouvoirs organisateurs et milieux d'accueil, recueillir leurs expériences et préciser leurs besoins afin d'adapter nos services pour répondre au mieux à ces besoins.
- III. S'enrichir de la connaissance mutuelle des acteurs du secteur, de leurs ressources et dans leur champ d'action pour élargir notre vision du secteur et diversifier notre boîte à outils.
- IV. Retirer progressivement le personnel ISBW qui preste son temps de travail dans un milieu d'accueil partenaire.
- V. Donner accès à un portail d'informations en ligne pour répondre aux questions des pouvoirs organisateurs et des directions.

- VI. Ouvrir l'accompagnement personnalisé à une diversité de pouvoirs organisateurs et de directions de milieux d'accueil collectifs, à travers toute la province.
- VII. Offrir un support pour la mise en place de lieux d'échanges et de réflexion pour les directions des milieux d'accueil (groupes « remue-méninges »).
- VIII. Offrir un support pour la mise en place de lieux d'échanges et de réflexion pour les travailleurs sociaux des services d'accueillantes conventionnées (en ce compris les spécificités du co-accueil).
- IX. Créer un jeu de l'oie des pratiques professionnelles des professionnels des 0-3 ans: jeu à destination des équipes pour soutenir la réflexion sur les pratiques professionnelles.
- X. Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emplois de puériculteurs-trices via la mise en ligne d'une banque de CV.
- XI. Mettre en place une formation Start à destination des nouvelles directions.
- XII. Mener des réflexions avec des acteurs publics et/ou privés afin de créer des formes innovantes de partenariat pour augmenter le nombre de places d'accueil de qualité.
- XIII. Continuer à s'inscrire dans les réseaux sectoriels, contribuer à les tisser largement et de façon diversifiée et assurer un travail de lobbying.

#### Projets spécifiques 2019

- a. Réorganisation des labos du 0-3
- b. Soutien à la réflexion concernant la gestion d'un réseau de crèches de 14 places, notamment en remplacement des coaccueils.

#### Succès et difficultés

- I. L'ISBW n'occupe plus de postes avec voix délibératives dans des milieux d'accueil à l'exception de l'ASBL « Les petits Mousses » à Chastre au vu de la réservation de places pour l'ISBW.
- II. La préparation des labos, les labos en eux-mêmes : deux moments qui ont permis d'appréhender au mieux les réalités et besoins du terrain. Les consultances et participations à des recrutements : moments privilégiés pour observer ces réalités.
- III. Collaboration avec le Comité subrégional de l'ONE en vue de l'analyse fine de l'évolution des places d'accueil 0-3 ans en Brabant wallon. Collaboration avec la COSEGE (coordination des services d'accueillantes de la Fédération Wallonie Bruxelles) quant à l'implémentation du statut des accueillantes.
- IV. Le personnel ISBW qui prestait dans un milieu d'accueil partenaire a été retiré en 2017.
- V. Le travail de l'équipe expertises s'est centré sur les labos et les consultances : le projet de Portail suspendu.
- VI. Consultances et recrutements auprès de différents milieux d'accueil, privés et publics, collectifs et service d'accueillantes, sur les matières traitées précédemment en labo et qui ont fait l'objet de fiches. Deux sujets reviennent plus particulièrement : l'adaptation du règlement de travail et la gestion des horaires.  
Pas de nouvelles demandes d'accompagnement à la création de milieux d'accueil car pas de programmation ONE.
- VII. Les labos pour les milieux d'accueil collectifs se développent : échanges puis, dans certains cas, création d'outils. Cette nouvelle organisation est un succès, très appréciée des Directions, nouvelles venues ou fidélisées, milieux d'accueil publics, parapublics et privés.  
Difficulté : contexte de la réforme ONE qui inquiète.

- VIII. Les labos pour les services d'accueillantes se développent sur le même modèle. Difficultés : contexte de la réforme ONE qui inquiète, notamment avenir du coaccueil.
- IX. La création d'un jeu de l'oie est abandonnée.
- X. La mise en ligne d'une banque de CV a été reportée faute de temps.
- XI. Nous restons en attente d'une réponse de l'Institut Provincial de Formation Continue quant à la validation du programme de formation proposé.
- XII. Cfr. Projets spécifiques point b
- XIII. L'ISBW est membre des conseils d'administration de la COSEGE (coordination des services d'accueillantes de la Fédération Wallonie Bruxelles) et de la CHACOF (coordination des haltes-accueil de la Fédération Wallonie- Bruxelles).
  - a. Réorganisation des Labos du 0-3 : Cfr. points VII et VIII
  - b. Elaboration de budgets type, réflexion quant à l'organisation. Grosse difficulté : manque d'informations précises de la part de l'ONE.

#### Evolution sur les dernières années

- o Le passage du service milieu d'accueil collectif à l'équipe expertises (centrage sur l'expertise).
- o L'ouverture de l'accompagnement à une plus grande diversité de milieux d'accueil situés au travers de toute la Province. : plus de consultations, dynamique autour des labos.
- o Le développement de nouveaux outils pour répondre aux besoins du terrain (par exemple : le service des puéricultrices relais, les labos du 0-3, les fiches techniques et pédagogiques,...).

#### Ambitions

- o Poursuivre l'ouverture de l'accompagnement à une grande diversité de milieux d'accueil au travers de toute la Province.
- o Ajuster les activités existantes et en développer d'autres, en fonction des besoins.
- o Accroître la visibilité de l'offre de services.
- o Valoriser les expériences et expertises de terrain.
- o Renforcer l'ancrage terrain et tisser le réseau.
- o Se donner les moyens de développer nos expertises.
- o Formaliser le projet de l'équipe expertises.

#### b. Indicateurs quantitatifs

53 milieux d'accueil, situés dans 23 des communes de la Province ont été concernés par au moins une activité de l'équipe expertises.

- o Rencontres avec des Directions pour préparer les thématiques retenues pour les futurs Labos du 0-3 : 15 communes –28 rencontres

### Milieus d'accueil collectifs

Commune	Nom du milieu d'accueil	Type de milieu d'accueil	Nombre de rencontres
Beauvechain	Les Sauverdias	M.C.A.E.	1
Braine-L'Alleud	Les Petits Mouchons	crèche	1
Braine-Le-Château	Le jardin des Elfes	Maison d'enfants	1
Chaumont-Gistoux	Bruyère et Coquelicots	M.C.A.E.	1
Grez-Doiceau	Baby Boom	M.C.A.E.	1
Incourt	Bébé Fûté	Halte-accueil	1
Incourt	Le Pachy	M.C.A.E.	1
Jodoigne	Les Lutins	Crèche	1
La Hulpe	Clair Logis	Maison d'enfants	1
Lasne	Montessori Kids	Maison d'enfants	1
Ottignies L-L-N	Les poussins du coin	Halte-accueil	1
Ottignies L-L-N	Les Tournesols	Crèche parentale	1
Ramillies	Les Ptêts Poyons	Crèche	1
Rebecq	Les Pitchounets/Les Spirous/ Ecolinnes	2 M.C.A.E. et 1 crèche	1
Rixensart	Rixenfant : Le Landau/Le Couffin/Le Berceau de Zaza.	3 Maisons d'enfants	1
Waterloo	Pôle Enfance de la commune	Rencontre de la Directrice	1
Waterloo	Le lièvre et la tortue	Maison d'enfants	1
Wavre	L'île aux Trésors	Crèche	1

Services d'accueillantes : 8 communes – 10 rencontres

Communes	Type de milieu d'accueil	Nombre de rencontres
Chastre	SAE public	1
La Hulpe	SAE public	1
Nivelles	SAE parapublic	1
Ottignies	SAE public	1
Rixensart	SAE public	1
Tubize	SAE public	1
Villers-La-Ville	SAE public	2
Waterloo	SAE public	2

o **Labos du 0-3:**

➤ Milieux d'accueil collectifs : 15 communes – 28 milieux d'accueil

Communes	Milieux d'accueil	LABOS du 0-3 en 2019										Part./ commu nue
		prévention et sécurité incendie (labo outils)	Horaire	Stagia ire	Repas (2 dates, 2 labos)	Descriptif de fonction	Projet d'accueil (2 dates, 2 labos)	Entretien de fonctionnem ent	Stagiaire (labo outils)			
Chastre	Les p'tits mouses						1					1
	3 MCAE : Bouton d'or, bruyères et coquelicots, chant de biés									1		1
Chaumont-Gistoux	Les p'tits modèles		1	1	1							3
	Les petits bateaux						1					1
Court-Saint-Étienne	Baby-boom					1	1					3
	Baby Club		1		1							2
Genappe	Baby Cool		1			1						3
	Bébé rufé			1	1	1	1	1	1	1	1	5
Incourt	Clair logis	1			1	1	1	1	1	1	1	5
	Les marmousets				1							1
La Hulpe	MCAE Lasne				1							1
	Les p'tits filous						1					1
Mont-Saint-Guibert	La pyramide			1		1				1	1	4
	Le bébé libéré	1	1		1							3
Ottignies-LLW	Les poussins du coin			1	1	1	1	1	1	1	1	6
	Les tournesols		1	1							1	3
Families	Pomme d'Happy			2	1							3
	Les p'tets poyons	1	1	1		2			1			6
Rebecq	Sœurs Lucrèce et Louisa		1									1
	3 maisons d'enfants et 1 halte accueil				4				2			6
Rixensart	Le petit favia	2										2
Walhain	La sonatine		1	1	1				1		2	6
	Le lièvre et la tortue								1			1
<b>TOTAUX</b>												
13 communes	28 Milieux d'accueil	3 participants	8 part.	9 part.	15 part.	7 part.	12 part.	8 Part.	4 part.	68 participants		

➤ Services d'accueillantes : 10 services

Communes	LABOS du 0-3 en 2019						Part./ commune
	Visite à domicile	Repas	Descriptif de fonction	Projet d'accueil	Entretien de fonctionnement	Descriptif de fonction (labo outils)	
Braine l'Alleud	2	1					3
Court-Saint-Etienne			1				1
La Hulpe	1						1
Nivelles	2		1		1	1	5
Ottignies-LLN	1	2	2	1	1	1	8
Rixensart	1						1
Tubize	1	1					2
Waterloo	2						2
Wavre		1	3	4	2	2	12
ISBW	1						1
<b>Totaux</b>							
9 communes	11 part.	5 part.	7 part.	5 part.	4 part.	4 part.	36 participants

○ Fiches techniques et pédagogiques

Fiches finalisées :

- Je gère la prévention et sécurité incendie dans mon milieu d'accueil collectif.
- Je gère la prévention et sécurité incendie avec les accueillantes.
- Comment je gère les recrutements dans mon milieu d'accueil collectif ?
- Comment je gère les recrutements dans mon service d'accueillantes d'enfants ?
- Comment j'élabore les horaires de travail dans milieu d'accueil collectif ?
- Je révise le règlement de travail dans mon milieu d'accueil.
- Comment j'accueille les stagiaires dans mon milieu d'accueil collectif ?
- Comment j'organise les moments de repas dans mon milieu d'accueil collectif ?

Fiches à finaliser :

- Comment j'accompagne les accueillantes dans l'organisation des moments de repas ?
- Comment je prépare ou pourrais préparer le descriptif de fonction?
- Comment je suscite la co-construction du projet d'accueil ?
- Comment je prépare ou pourrais préparer l'entretien de fonctionnement ?

○ Modèles créés dans les labos outils et adaptables par les milieux d'accueil.

- Outils « prévention et sécurité incendie pour les milieux d'accueil collectifs ».
- Carnet de l'accueil des stagiaires au sein des milieux d'accueil collectifs.
- Modèle d'un descriptif de fonction pour les accueillantes.



- o Participations à des jurys lors de recrutements : 1 commune et l'ISBW – 3 participations.

Communes	Milieus d'accueil	Sujets	Sessions
ISBW	Service d'accueil d'enfants	Assistant(e) social(e)	1 session
	Service puéricultrices relais	Puéricultrices relais	1 session
Mont-Saint-Guibert	Les p'tits filous	puéricultrice	1 session

- o Consultances : 6 communes

Communes	Noms du milieu d'accueil	Type de milieu d'accueil	Thème de la consultation	Nbre de rencontres
Chastre	Service accueillantes d'enfants	Public	Statut accueillante salariée et bien-être au travail.	1
Mont-St-Guibert	Les P'tits Filous	M.C.A.E.	Révision des horaires de travail.	2
Nivelles	Centre nivellois de la petite enfance	Crèche (privé)	Mise en oeuvre des horaires variables (engagement puéricultrice volante).	1
Ottignies	Les tournesols	Crèche parentale	Adaptation des horaires de travail.	2
Rixensart	Rixenfant	M.C.A.E. et une crèche	Aspects réglementaires et pratiques de la prévention et protection au travail.	1
Wavre	Service accueillantes d'enfants.	Public	Préparation à la mise en place de réunions d'équipe.	1

- o Consultances/collaboration avec des organismes externes :
  - CHACOF : règlement de travail.
  - COSEGE : participation à la rédaction de quelques fiches du vade-mecum de la coordination concernant la gestion du statut de l'accueillante salariée à domicile.



### **3. Service des puéricultrices relais**

#### **a. Indicateurs qualitatifs**

##### **Contexte 2019**

- Enjeu important quant à l'augmentation du nombre de jours de prestations.
- Adaptation de la gestion du service due à l'augmentation du nombre de jours de convention et du nombre de refus.
- Gestion des mouvements dans l'équipe des puéricultrices.
- Incertitude quant à la prolongation de l'octroi des Aides Pour l'Emploi (APE).

##### **Missions**

Le Service aide les milieux d'accueil à continuer à garantir la qualité de l'accueil en leur apportant un soutien ponctuel et adapté.

- Il évite l'accumulation d'heures supplémentaires pour les équipes.
- Il permet au directeur, à la directrice, de faire face aux absences de personnel en restant centré-e sur ses missions prioritaires.
- Il concourt à la sécurité des enfants de leur famille et des équipes qui retrouveront un visage connu et qui les connaît.
- Il garantit la qualité du personnel qui est choisi pour cette fonction particulière, qui bénéficie d'un accompagnement et de formations spécifiques.
- Il permet, par une mutualisation des coûts, de réduire les frais liés à l'engagement de personnel supplémentaire.

##### **Objectifs (opérationnels Cfr. plan stratégique)**

- I. Ajuster le projet du service aux besoins des milieux d'accueil.
- II. Pérenniser, diversifier et augmenter le nombre de partenariats.
- III. Obtenir la reconduction des APE.

##### **Projets spécifiques 2019**

- a. Augmentation de la visibilité du service pour augmenter le nombre de conventions.
- b. Adaptation et création d'outils de gestion du service.

##### **Succès et difficultés**

- I. Pas besoin de beaucoup d'ajustements : le cadre général du service correspond bien aux besoins du terrain.
- II. 9 des 16 pouvoirs organisateurs partenaires en 2019 le sont depuis 2015, 2 depuis 2016 et 2 depuis 2017, 1 depuis l'année dernière. 2 de ces pouvoirs organisateurs ont signé des conventions pour un total de 4 milieux d'accueil supplémentaires : le service a su « fidéliser » ses partenariats : c'est un succès.  
Deux conventions avec de nouveaux pouvoirs organisateurs en 2019. Succès mitigé mais permet de faire évoluer le service de façon mesurée.  
Nette augmentation des jours conventionnés : 306 en 2017, 345 en 2018, 425 en 2019.  
12 pouvoirs organisateurs publics ou parapublics, 4 pouvoirs organisateurs privés.

III. L'octroi des 21 points a été prolongé jusqu'au 31.12.2019.

- c. Importance de la présence sur le terrain, du bouche à oreille entre milieux d'accueil. Attention portée à ne pas multiplier le nombre de refus avec l'augmentation du nombre des jours conventionnés.
- d. Nécessité de mettre au point des outils plus adaptés et efficaces. Limitation et bonne gestion du nombre de refus : de 205 en 2018 à 191 en 2019 : alors qu'augmentation du nombre de jours de convention.

#### Evolution sur les dernières années

- o La fidélisation des milieux d'accueil partenaires (davantage de milieux gérés par des pouvoirs organisateurs privés) et la reconnaissance de la qualité et du professionnalisme du service rendu.
- o L'augmentation progressive du nombre de jours conventionnés.
- o L'augmentation puis la maîtrise du nombre de refus, les puéricultrices étant toutes sur le terrain
- o La nécessité d'outils de gestion plus affûtés pour répondre à l'évolution du service

#### Ambitions

- o Développer et diversifier les partenariats, augmenter le nombre de jours de prestations et veillant à l'équilibre avec les refus.
- o Adapter le cadre du personnel pour répondre au mieux aux demandes et diminuer le nombre de refus tout en étant attentif aux conditions de travail.
- o Pérenniser les aides pour l'emploi (APE).
- o Maintenir le haut niveau de qualité du service.

#### b. Indicateurs quantitatifs

		<u>TOTAL de journées facturées</u>
Beauvechain	<u>MCAE Les Sauverdias</u>	15
Braine l'Alleud	<u>Crèche Au bois joli</u>	16
	<u>Crèche Les Masindjes</u>	16
	<u>Crèche Les Oisillons</u>	16
	<u>Crèche Les P'tits Dragons de l'Estrée</u>	20
	<u>Crèche Les P'tits Mouchons</u>	16
Braine Le Château	<u>MCAE La Marmotine</u>	20
Chastre	<u>Crèche Les P'tits Mouses</u>	20
	<u>Halte accueil La Passerelle</u>	15
Chaumont-Gistoux	<u>MCAE Bruyères et coquelicots</u>	20
	<u>MCAE Bouton d'or</u>	20
Genappe	<u>ASBL Les petits Matelots</u>	12
Jodoigne	<u>Crèche Les Lutins</u>	35

	Halte accueil Espace enfance	20
Lasne	Prégardiennat Les Marmousets	15
	MCAE Les Lucioles	20
	ASBL Les Petits Tambours	15
Mont-Saint-Guibert	MCAE Les Ptits Filous	15
	Crèche Les Boutchoux de l'Axis	16
Nivelles	Crèche de la Dodaine	15
	Crèche Les Bengalis	8
	Les 3 petits pas	8
	Les Oustitis	22
Ottignies Louvain-La-Neuve	Crèche La Pyramide	15
Waterloo	Maison d'enfants Bidouille et Cie	15
<b>TOTAL</b>		<b>425</b>

**Le département 0-3 ans a réalisé ses missions sur 26 des 27 Communes du Brabant wallon en 2019 :**

Beauvechain, Braine l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Ottignies Louvain-la-Neuve, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo et Wavre.

## **4. Service d'accueil extrascolaire et plaines**

### **a. Indicateurs qualitatifs**

#### **Description du contexte dans lequel les missions doivent être organisées**

En 2019, le nombre de familles qui recourent à l'accueil extrascolaire ou aux plaines de vacances de l'I.S.B.W. pour leur enfant a continué à augmenter. Plus que jamais, ces services constituent une nécessité, qu'il s'agisse de répondre aux besoins de garde des parents retenus par leurs activités professionnelles, de formation, sociales, ... ou aux besoins des enfants de vivre des temps ludiques et éducatifs en-dehors du temps scolaire. Lorsque les parents travaillent ou sont en formation, le besoin de garde porte parfois sur des horaires atypiques (avant 7h et après 18h).

Les Communes sont fortement sollicitées par les familles dans ce cadre, qu'il s'agisse de mettre en place des plaines de vacances ou parce qu'elles sont pouvoir organisateur d'établissements scolaires ou encore parce qu'elles accueillent des écoles sur leur territoire. L'animation des journées pédagogiques et la surveillance des temps de midi posent également de plus en plus de difficultés à nos partenaires communaux.

La difficulté croissante à recourir à du personnel sous statut ALE complexifie encore la tâche des Communes à cet égard.

#### **Description des missions du service**

Le service accueil extrascolaire et plaines de vacances a pour mission d'organiser – en partenariat avec les communes – un accueil de qualité des enfants de 2,5 à 12 ans durant l'année scolaire (avant et après l'école, le mercredi après-midi, ...) ainsi que pendant les congés scolaires.

Plus largement, le Département vise à soutenir la professionnalisation du secteur et à favoriser l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants de 3 à 12 en Brabant wallon, en collaboration avec les acteurs locaux.

#### **Description des objectifs**

Pour permettre aux Communes du Brabant wallon de répondre aux demandes des familles en matière d'accueil des enfants de 3 à 12 ans, le département vise plusieurs objectifs. Cela passe par l'agrément et la subvention par l'ONE de 23 lieux d'accueil extrascolaire et de 10 plaines de vacances organisées dans les communes partenaires. Il s'agit aussi de rester attentif à toute possibilité d'élargir cette offre à d'autres communes. Au sein du service, il convient de poursuivre l'amélioration permanente tant de la qualité de l'accueil que de la gestion administrative et de la communication interne. Participer à la professionnalisation du secteur, que ce soit via l'accueil de stagiaires et d'emplois-jeunes, le partage d'expertises, la coordination ATL, ... constitue également un objectif prioritaire.

#### **Description des projets**

Pour avancer dans la réalisation des objectifs présentés ci-dessus, les principaux projets que nous nous sommes fixés pour l'année 2019 sont les suivants :

- Augmenter l'encadrement et l'accompagnement au sein du service en quantité : chef de service, coordinateurs et animateurs.

- Augmenter l'encadrement et l'accompagnement du service en qualité : management et formation.
- Développer le nouvel outil de communication interne : la Newsletter de l'Extrasco
- Mettre en place l'enregistrement informatisé des présences des enfants.
- Renforcer la visibilité du service.
- Participer à la professionnalisation du secteur.
- Rester attentif aux demandes des communes en faisant preuve de créativité : accompagnement, expertise, extension du service.

#### Description des succès/difficultés rencontrés

##### *Augmenter l'encadrement et l'accompagnement au sein du service en quantité : chefs de service, coordinateurs et animateurs*

2019 a vu la réorganisation du service accueil extrascolaire et plaines de vacances. Pour répondre aux attentes de l'ONE, qui nous invitait à renforcer les fonctions pédagogiques et d'encadrement (en lien avec l'augmentation du subside), une 2<sup>ème</sup> chef de service en charge des aspects pédagogiques et de l'accompagnement des équipes a été engagée. Cela permet d'intensifier l'accompagnement apporté aux 7 coordinateurs et de soutenir la dynamique qualitative.

La fonction de chef de service pour les aspects organisationnels et administratifs a été remplacée par une coordination administrative, qui gère la (petite) équipe concernée.

##### *Augmenter l'encadrement et l'accompagnement du service en qualité : management participatif et formation*

Durant cette année, plusieurs expériences d'intelligence collectives ont été menées avec succès. Elles ont concerné tantôt l'ensemble du service, comme pour le travail de réflexion visant à recueillir les propositions de chacun en matière de Plan stratégique 2020-2026 ; tantôt les animateurs et coordinateurs, comme lors du travail sur le thème « La présence du coordinateur sur le lieu d'accueil : un atout ou un frein ? ».

Cette capacité à aborder de manière claire et respectueuse des sujets parfois délicats témoigne de la maturité professionnelle croissante du service.

La collaboration avec le service formation s'est révélée fructueuse : qu'il s'agisse de mettre en évidence les atouts de l'accueil extrascolaire en matière de développement des Intelligences multiples des enfants (Avant-midis sur les Octofuns) ou de proposer à la fin août deux journées de formation continuée ouvrant de nombreuses perspectives d'activités à proposer aux enfants (confection de déguisements, activités-minutes, éveil musical,...).

Une réflexion sur les goûters (composition, quantité, coût, qualité ...) a aussi débouché sur l'élaboration d'un outil très concret au service des animateurs ... et des enfants.

*Développer le nouvel outil de communication interne : la Newsletter de l'Extrasco*  
Cet aspect n'a malheureusement pas pu être développé en 2019. Il constituera une priorité pour l'année à venir.

### *Mettre en place l'enregistrement informatisé des présences des enfants à l'accueil extrascolaire*

En 2019, suite au résultat de l'appel d'offres lancé auprès de plusieurs sociétés, nous avons travaillé avec la société ApKiosk afin de mettre en place dans tous nos lieux d'accueil cette formule souple et facile à activer par les parents : le badging réalisé au départ d'un tagg accroché au cartable de l'enfant et présenté devant une borne comportant une tablette. Prendre contact avec les communes et les écoles dans lesquelles nous organisons l'accueil, étudier la localisation idéale des bornes, la possibilité de raccordement électrique et de connexion à internet a mobilisé une énergie importante de l'équipe administrative.

Le bilan est largement positif : non seulement la récolte des données s'effectue de manière tout à fait satisfaisante mais pratiquement tous les lieux d'accueil étaient équipés à la fin de l'année (18 sur 23). Le déploiement de cette solution informatique s'achèvera au courant de l'année 2020, au rythme des communes et des écoles.

### *Renforcer la visibilité du service*

Ces dernières années, un gros effort a été fourni dans ce domaine : t-shirts pour les animateurs durant les plaines, foulards et bonnets de bain I.S.B.W. pour les enfants, ... En 2019, des banderoles permettant d'identifier la localisation des plaines de vacances I.S.B.W. ont été réalisées et affichées. De même, des panneaux identifiant les coordinateurs et indiquant les différents contacts au sein du service ont été disposés sur les lieux d'accueil extrascolaires après les congés d'automne.

### *Participer à la professionnalisation du secteur.*

L'accompagnement des Emplois-Jeunes (subside ORPSS-APL) demande un investissement important du service spécifiquement quand il s'agit de jeunes ne disposant pas d'une qualification dans le secteur « auxiliaire de l'enfance » (telle que dispensée par l'IPFC à Nivelles). Les animateurs engagés sous ce statut assistent à cette formation durant leurs heures de travail. Lorsque leur travail donne satisfaction, ils accèdent à un CDI, au même titre que les autres animateurs.

Comme chaque année, le service a participé activement au Salon de l'Extrascolaire organisé dans le cadre des « Educ'Days à Bruxelles pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette fois encore, le service a fait une forte impression et attiré un public nombreux à la conférence présentant les multiples approches de l'activité libre des enfants ainsi qu'aux différents ateliers mêlant jeu et imaginaire.

Le service a réfléchi et mis en œuvre un dispositif offrant un accompagnement soigné et structuré des stagiaires que nous accueillons (venant de l'IPFC et du Collège Saint-François d'Assise à Tubize) ainsi que des étudiants qui travaillent dans nos plaines durant l'été : accueil individualisé, présentation ludique et dynamique de notre projet d'accueil, suivi et évaluation sur le terrain. Tout est mis en œuvre pour que cette expérience se révèle un plus pour toutes les parties.

### *Rester attentif aux demandes des communes : accompagnement, expertise, extension du service.*

Accueil extrascolaire :

Notre nombre de journées subsidiables reste fixé par l'ONE à 186.340 alors que plus de 399.000 journées sont réellement prestées.

Si la Commune de Ramillies n'a pas fait appel à nous pour les plaines de l'été 2019, à la demande de la Ville de Genappe, le mercredi après-midi, nous avons accueilli depuis le mois de septembre une quarantaine d'enfants des 5 écoles communales de Genappe sur notre lieu d'accueil de Baisy-Thy.

**Temps de midi :**

Le service a poursuivi l'accueil des enfants durant les temps de midi dans les écoles communales d'Incourt (400 élèves). A Braine-le-Château, à la demande de la Commune, le service organise la surveillance des récréations durant les temps de midi dans les trois écoles communales (et non plus 2).

Divers espaces sont organisés pour répondre aux besoins des enfants et à leur rythme : coins doux, jeux de société, coins lecture, espaces de jeux extérieurs, ...

**Expertise :**

L'expertise de notre service a été sollicitée pour participer à divers examens dans le secteur de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans : coordinateur ATL et chef du service jeunesse à Mont-Saint-Guibert, chef du service ATL – Jeunesse à Chaumont-Gistoux.

La coordinatrice ATL de La Hulpe a aussi bénéficié de son expérience à l'I.S.B.W. dans le poste de coordinatrice ATL pour être retenue pour cette fonction.

#### Description de l'évolution sur les dernières années

Le nombre de présences d'enfants continue à augmenter. C'est sans doute lié à une légère augmentation du nombre d'enfants sur certains lieux mais il y a aussi de légères baisses pour d'autres. L'enregistrement informatisé des présences des enfants a certainement eu un effet « boostant » sur celles-ci, qu'il faudra corriger pour l'année à venir, première année complète de « badging » sur tous les lieux.

Le travail en management participatif montre ses effets avec un accueil toujours plus réfléchi et qualitatif.

La participation à la professionnalisation du secteur s'est développée également. Beaucoup d'énergie a été investie pour anticiper, accompagner et évaluer l'intégration des stagiaires, le suivi des emplois-jeunes, le lien avec les animateurs communaux, la place des étudiants durant l'été, ...

#### Description des ambitions

La réalisation des objectifs déterminés ci-dessus est au cœur de nos ambitions pour l'avenir. Il s'agit donc d'assurer l'accueil des enfants de 3 à 12 ans de manière qualitative et quantitative – en partenariat avec les communes et en veillant à mobiliser toutes les sources de subsidiation et de collaboration possible.

## b. Indicateurs quantitatifs

### Nombre et situation des lieux d'accueil

COMMUNES		Lieux Adresses	Tranches d'âge des enfants accueillis	Périodes d'accueil
BEAUVECHAIN	1	Ecole Communale de Tourlennes-la-Grosse Place Saint Martin, 3 - 1320 Beauvechain	2,5 - 12	Année scolaire
	2	Ecole Communale de La Bruyère Rue de l'École, 1 - 1320 Beauvechain	2,5 - 12	Année scolaire Congés scolaires
BRAINE-LE-CHATEAU	3	Ecole Les Maronniers Chaussée de Tubize, 159 - 1440 Wauthier-Braine	2,5 - 12	Année scolaire
	4	Beau Bois Rue de Tubize, 11 - 1440 Braine-Le-Château	2,5 - 12	Année scolaire Congés scolaires
	5	Rives du Hain Rue de la Libération, 25 - 1440 Braine-Le-Château	2,5 - 12	Année scolaire
	6	Ecole Communale de WB Les Coccinelles Rue des Ecoles, 1 - 1440 Wauthier-Braine	2,5 - 12	Année scolaire
	7	Ecole Communale de Nouvelles Rue Robert Leducq, 17A - 1440 Wauthier-Braine	2,5 - 12	Année scolaire
GENAPPE	8	Ecole communale de Balay-Thy Rue Godefroid de Bouillon, 2 - 1470 Balay-Thy	2,5 - 12	Année scolaire Congés scolaires
HELECINE	9	Complexe sportif Rue Le Brouc, 5 - 1357 Hélocine	2,5 - 12	Congés scolaires (été)
INCOURT	10	Ecole Communale d'Opprebais Place, 8 - 1315 Opprebais	2,5 - 12	Année scolaire Congés scolaires
	11	Ecole Communale de Piétrebais Rue de l'École des Filles, 5 - 1315 Piétrebais	2,5 - 12	Année scolaire
JODOIGNE	12	Ecole provinciale L'ardennaise Chaussée de Tirlemont, 81 - 1370 Jodoigne	2,5 - 12	Congés scolaires
LA HULPE	13	Ecole Communale Les Collèges Rue des Combattants, 112 - 1310 La Hulpe	2,5 - 12	Année scolaire Congés scolaires
	14	Ecole Communale Les Lutins Rue Gaston Bary, 52 - 1310 La Hulpe	2,5 - 12	Année scolaire Congés scolaires
NIVELLES	15	Ecole Communale de Baulers André Heq Rue de Dinant, 6 - 1401 Baulers	2,5 - 12	Année scolaire
	16	Ecole Communale de la Maillebotta Square des Nations Unies, 7 - 1400 Nivelles	2,5 - 12	Année scolaire Congés scolaires
	17	Ecole Communale de Bornival Rue Félicien Canart, 1 - 1404 Bornival	2,5 - 12	Année scolaire
OTTIGNIES	18	Ecole Communale du Blocry Rue de l'Invasion, 119 A - 1348 Louvain-La-Neuve	2,5 - 12	Année scolaire Congés scolaires
	19	Ecole communale du centre Avenue des Combattants, 37 - 1341 OLN	2,5 - 3	Congés scolaires (été)
TUBIZE	20	Ecole Communale Saintes Arc-en-ciel Maternelle Rue de Rabecq, 77 - 1480 Saintes	2,5 - 6	Année scolaire
	21	Ecole Communale Saintes Arc-en-ciel Primaire Rue de Rabecq, 77 - 1480 Saintes	6 - 12	Année scolaire
	22	Ecole Libre Saintes des Sacris Coeurs Rue de la Cure, 39 - 1480 Saintes	2,5 - 12	Année scolaire
	23	Ecole Communale de Olsquerocq Place des Grées du Loû, 1 - 1480 Olsquerocq	2,5 - 12	Année scolaire
	24	Ecole Libre Saint-Joseph Grand Place, 31 - 1480 Tubize	2,5 - 12	Année scolaire
	25	Ecole Libre des 2 Tillauls Gabriella Petit Avenue Gabriella Petit, 25 - 1480 Tubize	2,5 - 12	Année scolaire
	26	Ecole Communale Cheval Bayard Clabecq Square Larcier, 7 - 1480 Clabecq	2,5 - 12	Année scolaire Congés scolaires



	27	École Communale Cheval Bayard Clabecq Rue Jean Wautrequin, 7 - 1480 Clabecq	6 – 12	Année scolaire
Les heures d'ouverture des lieux d'accueil : de 7h à 18h Avec possibilité d'accueil à partir de 6h et jusqu'à 22h avec attestation de l'employeur				

### Nombre de journées d'accueil

Communes	2017	2018	2019
	Nombre de journées d'accueil	Nombre de journées d'accueil	Nombre de journées d'accueil
BEAUVECHAIN	23.560	22.750	22.737
BRAINE-LE-CHATEAU	51.510	55.041	57.531
GENAPPE	21.212	22.851	26.129
HELECINE	1.043	1.100	1.040
INCOURT	35.901	36.471	37.282
JODOIGNE	3.101	3.194	3.256
LA HULPE	37.924	35.546	40.338
NIVELLES	62.081	64.640	63.843
OTTIGNIES	18.373	17.816	21.500
RAMILLIES	776	1.409	
TUBIZE	112.280	118.919	125.633
	<b>Total : 367.761</b> (10.402 en horaire flexible)	<b>Total : 379.737</b> (11.922 en horaire flexible)	<b>Total : 399.289</b> (12.488 en horaire flexible)

## **5. Service d'aide aux familles et aux aînés**

### **a. Indicateurs qualitatifs**

#### **Description du contexte dans lequel les missions doivent être organisées :**

La démographie du Brabant wallon est en mutation depuis 20 ans. On ne parle plus de troisième âge, mais de quatrième voire de cinquième âge.

Cette part importante de la population est en demande de services spécifiques. Les aînés souhaitant rester le plus longtemps possible à leur domicile et l'offre en institutions spécialisées (maisons de repos et de soins, résidences-services) étant limités, les services d'aides à domicile ont un rôle prépondérant à jouer. Outre les personnes âgées, notre service vient également en aide aux familles qui vivent des situations difficiles, temporaires ou non, aux personnes en situation de handicap, aux jeunes ou encore aux familles précarisées.

#### **Description des missions du service :**

Le service d'aide aux familles et aux aînés s'adresse à toutes les strates de la population et touche un public très large. Dès lors, nos missions doivent prendre en compte l'ensemble de la population et s'adresser à une multitude de bénéficiaires. Nous avons déterminé des lignes conductrices qui nous servent de repères dans la prise en charge : le maintien à domicile, le développement du bien-être et l'épanouissement des personnes pour lesquelles nous intervenons et ce, dans les meilleures conditions possibles.

#### **Description des objectifs :**

Le Service d'aide aux familles et aux aînés a deux objectifs principaux :

- Développer son offre afin de rencontrer les besoins en mutation des aînés.
- Développer son offre concernant les brico-dépanneurs.

#### **Description des projets :**

Afin de mener à bien les objectifs ci-dessus, nous souhaitons développer différents projets tout au long de l'année 2019 :

- Mettre en place les horaires atypiques.
- Assurer un plan de formation continuée et spécifique et la mise à jour des connaissances et pratiques en matière de soins palliatifs et de démence de type Alzheimer.
- Proposer un élargissement des tâches effectuées par les brico-dépanneurs (transport vers consultations médicales, courses ménagères plus volumineuses,...).
- Mettre en place une nouvelle tarification du brico-dépanneur (augmentation du taux horaire, prise en compte de l'amortissement du matériel).

#### **Description des succès/difficultés rencontrés**

*Mettre en place les horaires atypiques :*

La toute grande partie des bénéficiaires est constituée d'aînés et leurs besoins sont en mutation. La présence d'une aide familiale est donc de plus en plus souvent sollicitée pour le

lever ou le coucher et pour les repas. Il s'agit là d'horaires qui ne coïncident pas avec ceux actuels des aides familiales de l'ISBW.

Un travail approfondi est en cours depuis 2016 afin que l'Intercommunale puisse rencontrer ces nouvelles demandes dans des horaires atypiques.

Les lignes directrices ont été proposées au comité directeur en juin 2016. Une note est en préparation depuis octobre 2016 reprenant les éléments de la future annexe au règlement de travail. Les absences successives d'un chef de département et de plusieurs membres de l'équipe n'ont pas facilité l'avancement de ce projet qui a été re-présenté au bureau exécutif et sera repris durant l'année 2020.

*Assurer la formation spécifique et la mise à jour des connaissances et pratiques en matière de soins palliatifs et de démence de type Alzheimer*

La sensibilisation aux soins palliatifs a été effectuée en 2016. Plusieurs aides familiales ainsi que l'équipe d'encadrement ont eu l'occasion de suivre une formation approfondie de cette matière en 2017. Une formation de sensibilisation à la démence a été suivie par l'ensemble du service en 2017. La formation approfondie a été suivie par une partie du service en 2018. Le nombre d'heures réservé aux formations est passé de 475h en 2017 à 649h en 2018 et à 516h en 2019.

Au vu du succès et de l'intérêt des aides familiales pour ces formations, nous sommes à présent en mesure de proposer un service qui prend mieux en compte les besoins des bénéficiaires en soins palliatifs et d'apporter une attention particulière à ceux qui souffrent de démence.

Durant l'année 2019, nous avons également approfondi la question de la déontologie (reprise chaque année) et du positionnement professionnel abordés de manière contextualisée par une psychologue et partant de la thématique « Prendre soin de soi en situation de précarité » ainsi qu'une formation sur la manutention afin de prévenir certaines blessures physiques qui pourraient survenir suite à de mauvaises postures et/ou portages. Tout au long de l'année, les aides familiales assistent à des groupes de parole, lieu d'échange et de partage d'expériences pour ces professionnels de terrain.

*Proposer un élargissement des tâches effectuées par les brico-dépanneurs (transport vers consultations médicales, courses ménagères plus volumineuses,...).*

Durant l'année 2019, les brico-dépanneurs ont effectué 811 heures de prestations chez les usagers pour 766 en 2018. Très sollicités, leurs missions tendent à se diversifier pour répondre davantage à la demande des usagers (déménagement, courses volumineuses, par exemple : sac de nourriture pour animaux, désencombrement de garages, ...).

*Mettre en place une nouvelle tarification du brico-dépanneur (augmentation du taux horaire, prise en compte de l'amortissement du matériel).*

En 2017, un de nos brico-dépanneur est parti à la pension. Une proposition de réorientation du service a alors été faite au Comité directeur. Il a été décidé que le brico-dépanneur travaillerait seul en attendant l'engagement d'un nouveau collègue. Celui-ci a été engagé au 2<sup>ème</sup> semestre 2018 mais n'a pas souhaité prolonger son contrat au-delà de décembre 2018. La proposition d'élargissement des tâches et de mise en place d'une nouvelle tarification est reportée pour cause d'absence de chef de département et de plusieurs membres de l'équipe

durant l'année 2018. L'équipe complète en milieu d'année 2019 et le duo actuel des brico-dépanneurs fonctionnant très bien, nous avons décidé de reconduire le contrat pour l'année 2020 pour répondre davantage à la demande croissante des usagers.

### Description de l'évolution sur les dernières années

#### *La maison de jour :*

Notre partenariat avec la commune de Chaumont-Gistoux a commencé en 2011 par la mise à disposition d'une aide familiale à raison d'un jour par semaine pour animer la maison de jour. L'objectif premier de celle-ci est de permettre à un groupe d'une dizaine de personnes de rompre l'isolement. Depuis 2011, le nombre de participants a progressivement augmenté. En 2015, un 2ème jour est proposé aux habitants de la commune. Depuis lors, les 2 groupes de +/- 10 personnes sont complets. Le nombre des journées d'accueil proposées à la maison de jour n'a cessé de croître : nous sommes passés de 34 jours en 2012 à 87 jours en 2017. Ce nombre se stabilise à 80 jours en 2018. Durant l'année 2019, la maison de jour est repassée à un jour par semaine regroupant les deux groupes. C'est pourquoi, nous avons collaboré pour un nombre de 67 journées.

#### *Ajustement du service aux besoins du bénéficiaire :*

Nous constatons depuis quelques années une augmentation du nombre de prestations. Par exemple, nous avons effectué 7156 prestations en 2008 contre 9322 en 2017. Soit 2166 prestations de plus pour un nombre équivalent d'heures prestées.

En effet, les bénéficiaires ont maintenant besoin de plus de passages sur la semaine, mais ces passages sont de plus courte durée.

Afin de répondre au mieux aux demandes, il arrive fréquemment que les aides familiales interviennent plusieurs fois sur une journée chez un même bénéficiaire.

Depuis deux ans, le nombre d'heures et prestations ont diminué. D'une part, plusieurs usagers qui nécessitaient de nombreux passages ont quitté le service, d'autre part, nous avons connu des mois difficiles avec de nombreuses absences liées à des problèmes physiques (opérations, maladie, etc.). Nous souhaitons inverser la tendance et agissons dans ce sens afin de voir augmenter les heures prestées dans les années à venir et satisfaire davantage aux besoins des usagers.

#### *Mise en place d'un nouvel outil de communication dans le service :*

Nous avons commencé à utiliser le photogramme fin 2014. Cet outil de communication permet, d'un seul coup d'oeil, de disposer d'une vue d'ensemble du bénéficiaire. Les assistantes sociales peuvent ainsi présenter les situations aux aides-familiales de manière visuelle et structurée. Utilisé en réunion, il permet à chaque aide familiale de partager une lecture commune de la situation de la personne. En fonction des objectifs fixés et des besoins de la personne aidée, son utilisation indique aux aides familiales «comment» travailler chez chaque bénéficiaire.

b. Indicateurs quantitatifs :

Nombre, par commune, d'heures prestées par les aides familiales - Année 2019											
Communes conventionnées											
	Braine l'Alleud	Braine le Chateau	Chastre	Chautmont-Gistoux	Court-Saint-Étienne	Grez-Doiceau	Mont-Saint-Guibert	Rebecq	Rixensart	Tubize	
Personnes âgées	1586,3	603,8	3194,8	3106,3	664,8	2538,5	1943,3	395,8	413,8	2096,8	
Personnes Handicapées	368,8	/	1289,3	913,5	737,3	1517,8	103,8	429,3	234,0	808,8	
Personnes en difficulté temporaire	/	/	94,0	94,5	/	93,8	72,0	/	/	/	
Familles précaires	/	/	239,3	/	/	/	72,0	/	/	60,3	
Jeunes	/	/	14,8	/	/	/	/	/	/	/	
Femmes	1350,3	603,8	2880,8	1803,3	806,8	643,0	1412,3	424,3	179,8	2160,3	

Nombre, par commune, d'heures prestées par les bricodépanneurs - Année 2019											
Communes conventionnées											
	Braine l'Alleud	Braine le Chateau	Chastre	Chautmont-Gistoux	Court-Saint-Étienne	Grez-Doiceau	Mont-Saint-Guibert	Rebecq	Rixensart	Tubize	
Personnes âgées	131	3	54,25	210,75	143,75	9,75	28,25	/	39,75	117,5	
Personnes Handicapées	13,5	/	23,25	198,25	135	7,25	/	2	21,25	37	
Personnes en difficulté temporaire	/	/	/	1	/	/	/	/	/	/	
Familles précaires	/	/	1,5	/	/	/	/	/	/	33,5	
Jeunes	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Femmes	123,75	3	55,75	10,5	156	4,5	13,5	2	18,5	152	

## **6. Service d'accompagnement de la personne handicapée et jobcoaching**

### **a. Indicateurs qualitatifs**

#### **Description du contexte**

Sur le territoire du Brabant wallon, un grand nombre de personnes adultes en situation de handicap souhaite, comme chacun, réaliser des projets, trouver des solutions à leurs difficultés, augmenter leur autonomie, prendre une part active dans la société. Le service d'accompagnement pour la personne handicapée de l'ISBW et le service jobcoaching ont alors tout leur rôle à jouer. Ces services spécialisés et individualisés les aident à s'inscrire dans leurs démarches personnelles, en tenant compte de leur personnalité, de leurs souhaits, de leur rythme et de leurs capacités.

Pour couvrir l'ensemble de la province, le service de l'ISBW est le seul service d'accompagnement assuré par un pouvoir public.

Depuis plusieurs années, notre service voit, d'une part, une augmentation du nombre de demandes provenant de personnes souffrant de problèmes de santé mentale et d'autre part, se retrouve confronté à un changement dans la nature même des demandes, de plus en plus orientées vers l'insertion professionnelle. Aussi, notre pôle jobcoaching s'avère essentiel et permet aux personnes en situation de handicap de s'insérer professionnellement sur le long terme en collaboration directe avec l'employeur.

#### **Description des missions**

Le SAPH remplit trois missions :

Assurer un accompagnement individualisé, tout en veillant à mobiliser les ressources personnelles de l'utilisateur.

Poursuivre un travail communautaire.

Initier des réflexions, susciter des questionnements auprès du réseau de professionnels, favoriser la mise en place de coordinations entre services et élaborer des réponses collectives à des besoins individuels.

Quant au pôle jobcoaching, il a pour mission :

Assurer un soutien adapté, individualisé tant aux travailleurs en situation de handicap qu'aux entreprises qui les emploient, et ce, dans des conditions ordinaires de travail. Ce soutien dans l'emploi peut s'inscrire sur une longue durée.

Selon les besoins, intervenir au niveau de l'aménagement de poste de travail, de l'organisation du travail, de l'intégration du travailleur dans l'équipe, de l'affinage de la définition de fonction, de l'apprentissage des tâches, de la création d'outils, de la mise en place d'un réseau soutenant,...

#### **Description des objectifs**

Afin d'offrir un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap dans la Province du Brabant Wallon, notre service s'est fixé différents objectifs :

- Maintenir l'accompagnement des usagers dans leur globalité en veillant à favoriser leur autonomie et réseau.
- Mieux outiller la personne en situation de handicap dans sa recherche d'emploi.
- Mieux appréhender les troubles psychiques par le biais de la formation continue des intervenants sociaux.
- Favoriser l'inclusion du S.A.P.H. dans la structure générale de l'I.S.B.W.

### Description des projets :

Afin de mener à bien les objectifs ci-dessus, nous nous sommes fixés des projets tout au long de l'année 2019 :

- Développer un plan de formation collectif en relation avec l'actualité du service et individuel et ce, en étroite collaboration avec le service Formation
- S'ancrer davantage dans le réseau en qualité d'expert
- S'enrichir de l'expérience des différents acteurs en lien avec le service
- Développer des projets pour les usagers en collaboration avec d'autres services
- Valoriser l'échange entre les différents services existants au sein de l'I.S.B.W.
- Trouver de nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et répondant aux critères de l'AViQ.

### Description des succès et échecs :

Étant donné l'implantation des deux autres services d'accompagnement pour personnes handicapées à Nivelles et afin de favoriser l'accès aux services d'accompagnement à toutes les personnes handicapées habitant le Brabant Wallon, notre service avait pour objectif depuis plusieurs années de déménager vers le centre de la Province. C'est chose faite durant cette année écoulée. Notre service a déménagé dans un bâtiment répondant à nos critères et ceux de l'AViQ. Anciennement à Braine-l'Alleud, nous sommes aujourd'hui basés à Wavre. Nos bureaux répondent à la demande : accessibilité en transports, locaux adaptés à une personne à mobilité réduite, toilette PMR et position centrale dans le Brabant wallon.

*Développer un plan de formation collectif en relation avec l'actualité du service et individuel et ce, en étroite collaboration avec le service Formation*

Dans le courant de cette année, les membres de l'équipe ont pu prendre part à différentes reprises à des colloques et des concertations en lien avec les problématiques de santé mentale. La supervision collective démarrée en 2017 correspond toujours aux attentes de l'équipe et se poursuit. Elle leur permet une réflexion individuelle et collective quant aux situations rencontrées et une remise en question des pratiques. L'équipe maintenant au complet, les thématiques peuvent être travaillées en profondeur et faire sens sur le terrain. Les membres de l'équipe prennent également part à différents groupes de travail dont les thématiques sont directement en lien avec le travail de terrain, celles-ci sont réfléchies par des acteurs de terrain et horizons différents.

*S'enrichir de l'expérience des différents acteurs en lien avec le service*

Comme les années précédentes, en poursuivant les groupes de travail et les réunions d'échanges avec le réseau, individuellement, le service s'est enrichi des autres visions de travail et a pu maintenir des partenariats avec divers services généraux et spécialisés. Le service prend également part à l'élaboration des projets du Réseau 107.

Par ailleurs, le SAPH a continué à s'investir dans le Projet Samiette – studios accompagnés en prenant la Présidence du Comité Samiette. Ce projet, qui permet aux personnes en situation de handicap de s'essayer à la vie en autonomie dans un logement transitoire et qui s'est avéré positif à Nivelles, commence à s'essaimer dans d'autres communes de la Province du Brabant Wallon. Depuis 2017, un projet similaire a vu le jour, en collaboration avec Notre Maison, à Jodoigne. Durant l'année 2019, notre service, en collaboration avec le CPAS de Braine-l'Alleud et Roman Païs, a permis d'ouvrir un studio accompagné à Braine-l'Alleud qui a trouvé son premier acquéreur fin de l'année.

*S'ancrer davantage dans le réseau en qualité d'expert*

Plus particulièrement, nous avons porté attention à l'accompagnement des personnes en situation de handicap recherchant un emploi, et ce, tout au long des accompagnements individuels. Une collaboration avec les assistantes sociales du FOREM se poursuit afin de connaître au mieux les démarches et aspects légaux liés à la recherche de travail et la mise à l'emploi.

#### Description de l'évolution sur les dernières années

Des personnes, de plus en plus nombreuses viennent chercher du soutien et un accompagnement auprès de notre service, et ce, sans aucune publicité. Aussi, au vu de notre liste d'attente, des demandes d'accompagnement à plus long terme, des aides ponctuelles sollicitées par les usagers, et au vu du grand nombre de personnes orientées vers notre service par les professionnels du réseau, il est un fait certain que notre service répond aux attentes et besoins spécifiques de cette partie de la population du Brabant Wallon. En 2018, nous avons réalisé 49 accompagnements tout au long de l'année. Grâce à l'équipe complète et un travail de qualité, nous avons pu réaliser 59 accompagnements en 2019. Notre jobcoach a pu accompagner 24 dossiers durant l'année 2019, soit 7 de plus qu'en 2018.

Toujours soucieuse de la qualité de son travail, l'équipe a profité de plusieurs réunions méthodologiques lui permettant d'aborder la question du cadre général des services offerts par notre équipe et de réfléchir sur notre terrain de jeu et ses limites. Des outils méthodologiques communs ont pu être élaborés et ont permis de nous rencontrer, encore plus finement, collectivement dans nos manières individuelles d'accueillir et d'accompagner les usagers.

#### Description des ambitions

L'équipe étant au complet depuis le milieu de cette année, le déménagement réalisé et l'appropriation des nouveaux bureaux en cours, l'équipe a en tête plein de projets pour l'avenir : organiser des formations pour les usagers, proposer des espaces de rencontres contre l'isolement/des activités intergénérationnelles, apprendre en groupe aux usagers à gérer des projets, mettre en place des ateliers de recherche d'emploi en lien avec l'EPN (espace public numérique), proposer des ateliers culinaires avec le soutien de CPAS, soutenir les services généraux face aux problématiques des personnes en situation de handicap, ...

Ces idées naissantes de projets vont donc être réfléchies par rapport à l'offre et la demande, confrontées aux réalités de terrain et aux moyens, et des réponses collectives aux besoins individuels pourront peut-être dès lors se mettre en place.

Par ailleurs, le projet Samiette se poursuivra en collaboration avec les deux autres services d'accompagnement et les différents partenaires. Nous espérons que ce projet puisse se mettre en place et s'avérer aussi positif dans d'autres communes de la Province du Brabant Wallon.

Comme toujours, l'amélioration de la qualité de nos accompagnements et le travail en réseau continueront à être au centre de nos préoccupations. Aussi, un plan de formation collectif et des formations individuelles seront des éléments essentiels.

Nous accorderons aussi une attention particulière au projet de service qui sera revu, réfléchi et réécrit en équipe.

Pour finir, ces prochaines années, le service va travailler en vue de répondre aux attentes du contrat d'objectifs demandé par l'AViQ (méthodologie, mise en place d'outils, gestion de projets, élaboration du contrat d'objectifs).



**b. Indicateurs quantitatifs**

Types de missions développées au niveau individuel	Nombre d'utilisateurs concernés	Soutien Dans l'Emploi
Droits et obligations	34	
Formation	8	
Emploi	16	24
Logement	23	
Adaptation - aide technique	16	
Hygiène et santé	25	
Gestion budgétaire	16	
Gestion ménagère	11	
Transport	5	
Loisirs	22	
Parentalité	10	
Partenaires et réseau social	25	
Soutien relationnel	40	
Lire et écrire	3	
Activités citoyennes	5	
Autres	4	

**Nombre d'utilisateurs par type de déficience**

Déficiences intellectuelles et retards de développement	32	12
Déficiences physiques ou motrices	12	2
Déficiences auditives	1	
Déficiences visuelles	2	
Troubles des apprentissages	6	5
Troubles envahissants du développement	2	1
Troubles psychiques	19	6
Trouble grave du comportement	4	6
Cérébrolésions	6	
Polyhandicap	1	

**Situation professionnelle des utilisateurs**

Travail en milieu ordinaire	9	15
Formation Forem	1	
Formation CAP		2
Formation AVIQ	1	
Autres formations	2	
Sans emploi	48	4
Volontariat	4	
ETA	1	

Situation financière des usagers

Revenus professionnels	7	15
Allocation de chômage	15	4
Allocation d'intégration	19	1
Revenu de remplacement	20	2
Invalide - mutuelle	16	
Allocation de formation	2	2
Sans revenu	1	

## **7. Service formation**

### **a. Indicateurs qualitatifs**

Au sein des services transversaux de l'ISBW, il existe un service dont la mission prioritaire est l'accompagnement du parcours formatif de l'ensemble des membres des services de l'Intercommunale :

le Service formation.

Par extension de cette expertise acquise en interne, le Service a également pour fonction la formation continue de tous les acteurs psycho-médico-sociaux externes, à leur demande et en lien avec les différents métiers de l'Intercommunale.

Sa mission se résume en 4 objectifs clés :

La professionnalisation des acteurs de terrain ;

L'ouverture aux différences et le respect de celles-ci, qu'elles soient d'ordre social, culturel, philosophique, ... ;

La valorisation du professionnel dans l'exercice de son métier ;

La réflexion sur le sens des pratiques.

### **Les formations internes**

L'ISBW met un point d'honneur à ce que son personnel bénéficie d'une formation continue tout au long de sa carrière, à travers des plans de formation collectifs et/ou des formations individuelles.

#### **La formation interne individuelle**

En 2019, 99 collaborateurs ont bénéficié de formations individuelles ce qui représente 119,5 journées de formation.

#### **La formation interne collective**

En 2019, 55 journées de formations collectives ont été mises en place pour l'ensemble des départements de l'Intercommunale.

**b. Indicateurs quantitatifs**

Département/Service	Intitulé de la formation	Public	Nombre d'inscrits	Nombre total de jours (ou équivalent) de formation
Département de l'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans	Activité sommeil	Accueillantes	40	3
	L'accompagnement du développement du langage chez les tout-petits	Accueillantes	38	0,5
	La lecture individualisée	Accueillantes	38	0,5
	Les premiers soins en cas d'urgence et la réanimation	Accueillantes	37	3
<b>Sous-totaux</b>			<b>153</b>	<b>7</b>
Département de l'accueil de l'enfant de 3 à 12 ans	Premiers soins pour l'équipe	Coordinateurs et Animateurs	45	1,5
	Prévention Incendies pour l'équipe des Coordinateurs et des Animateurs	Coordinateurs et Animateurs	45	1,5
	Médiation et gestion de conflits pour l'équipe des Coordinateurs	Coordinateurs	11	3
	Action Média Jeunes - premier groupe	Animateurs	11	2
	Action Média Jeunes - deuxième groupe	Animateurs	10	2
	Activités ludiques faciles à improviser - activités minutes	Animateurs	15	2
	Activités musicales et découverte du son au service du développement de l'enfant	Animateurs	13	1
	Atelier Do It Yourself : créer des déguisements avec du matériel de récupération	Animateurs	13	1
	Comment encourager l'activité autonome et la créativité chez les enfants ?	Animateurs	14	2
	Gestion des conflits et médiation entre enfants de 9 à 12 ans	Animateurs	14	2
	Impro, théâtre, ... au service du métier d'animateur	Animateurs	12	2
	Avant-Midi du 07/11/2019 : "Les intelligences multiples"	Coordinateurs et Animateurs	48	0,5
	Avant-Midi du 13/12/2019 : "Les intelligences multiples"	Coordinateurs et Animateurs	60	0,5
<b>Sous-totaux</b>			<b>308</b>	<b>21</b>

Service d'aide aux familles et aux aînés	L'administration des biens et des personnes	Cheffe de service et Assistantes sociales	3	0,3
	La dentologie et l'hygiène de soi	Cheffe de service, Assistantes sociales et Aides familiales	24	2
	Supervisions (10 séances) Groupes de parole (3 groupes → 10 séances par groupe)	Cheffe de service et Assistantes sociales Aides familiales	4	3
	<b>Sous-totaux</b>		<b>18</b>	<b>13</b>
Service d'accompagnement à la personne handicapée			<b>51</b>	<b>22,5</b>
	L'administration des biens et des personnes	Cheffe de service et Assistantes sociales	3	0,3
	Supervisions (8 séances)	Cheffe de service et Assistantes sociales	3	4
	<b>Sous-totaux</b>		<b>5</b>	<b>4,5</b>
<b>Totaux des formations collectives</b>			<b>517</b> inscriptions	<b>55</b> journées

### Les formations externes

#### Les formations agréées et/ou subsidiées par l'ONE

Depuis 2004, le Service formation de l'ISBW est agréé et subsidié par l'ONE comme opérateur de formation.

Dans le souci de proposer une approche globale et une méthodologie active, nos formateurs expérimentés apportent aux participants des connaissances actuelles en matière de développement de l'enfant, en partant de leurs réalités de terrain afin de les rendre acteurs de leur apprentissage.

Nos modules sont proposés aussi bien en inscription individuelle, qu'en formation collective sur site pour une équipe complète ou en réseau.

Afin d'aider au développement de projets d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans et proposer un soutien réflexif aux professionnels des milieux d'accueil de l'enfance, nous proposons également des accompagnements d'équipe. Au départ d'une écoute des demandes et questions relevant de l'équipe, l'accompagnement aura pour objectifs d'apporter des pistes de réponses aux difficultés rencontrées au quotidien avec les enfants, les familles, ou au sein de la structure, et de soutenir la démarche réflexive en équipe. Le fil conducteur sera le projet éducatif de la structure.

En 2019, nous avons proposés 48 modules différents, 25 pour le public 0-3 ans et 23 pour le public 3-12 ans.

Formations externes agréées et subsidiées par l'ONE	Nombre total de formations sur l'ensemble de la Fédération Wallonie Bruxelles en 2019 (en jours)	Nombre de formations en Brabant wallon en 2019 (en jours)	Nombres inscriptions aux formations en 2019
Subsidiées par l'ONE	148	60	1627
Non-subsidiées mais agréées	33,5	11,5	311
<b>Totaux</b>	<b>201,5 jours</b>	<b>71,5 jours</b>	<b>1968 inscriptions</b>

#### Les formations reconnues par l'ONE

##### ■ Les Matinales de l'Enfance

Il s'agit de conférences interactives destinées aux professionnels de l'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans. En 2019, nous avons organisé 4 conférences classiques ainsi qu'une journée anniversaire célébrant les 20 ans des Matinales de l'Enfance allant à la fois une conférence en matinée et des ateliers en après-midi.

Date	Lieu	Conférence	Intervenant	Nombre d'inscriptions internes	Nombre d'inscriptions externes
Jeudi 23 mai 2019	Chastre	« La souffrance invisible de l'enfant »	Bruno Humbeek	17	118
Jeudi 20 juin 2019	Chastre	« Travailler avec la différence, travailler les différences »	Pierre Moisset	13	93
Jeudi 26 septembre 2019	Chastre	« Mieux comprendre le burnout parental »	Aurélië Gillis	6	135
Jeudi 24 octobre 2019	Chastre	« Soutenir le langage du jeune enfant en milieu d'accueil »	Estelle Dauvister	11	156
Jeudi 28 novembre 2019	Domaine provincial d'Hiélicine	Les Matinales fêtent leurs 20 ans : « Cultiver la joie dès le début de la vie »	Nastasya van der Straten	17	143

- **Les Avant-Midis de l'Extrascolaire**  
Il s'agit de conférences interactives équivalentes aux Matinales de l'Enfance mais destinées aux professionnels de l'accueil de l'enfant de 3 à 12 ans. Certaines thématiques s'ouvrent à l'externe mais ce ne fut pas le cas pour l'année 2019. Nous avons organisé en collaboration avec notre intervenante Perrine Bigot, un Avant-Midi en deux sous-groupes sur la thématique des « Intelligences multiples », les 7 novembre et 13 décembre, cette conférence a rassemblé en tout 108 inscrits.
- **Les collaborations avec les communes du Brabant wallon**  
Formation « L'Empathie et la gestion de conflits » à Incourt :  
La cellule coordination ATL de la Commune d'Incourt a fait appel à notre expertise afin d'organiser une formation sur « L'empathie et la gestion de conflits » à destination de leurs 11 accueillantes extrascolaires. Cette formation, mise en place grâce aux subsides de la Province, a été dispensée en 6 demi-journées.

#### Formation « Assertivité » à Chaumont-Gistoux :

En 2018, l'ensemble des animateurs-trices de la Commune de Chaumont-Gistoux a suivi une formation sur « L'assertivité ». En 2019, un approfondissement de 1,5 jour sur cette thématique a été organisé. L'objectif de cette formation était de mieux appréhender notre régulation émotionnelle et celle d'autrui dans les situations difficiles (conflit, agressivité, colère, etc.).

### Secteurs professionnels concernés par les formations

Toutes ces formations sont destinées aux professionnels de l'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans et de 3 à 12 ans. Certaines thématiques sont transversales et peuvent être organisées en public mixte.

### Autres formations

#### La formation Baby-sitting

Destiné aux jeunes à partir de 15 ans, ce module de 3 jours les sensibilise à différents niveaux : les droits et devoirs du baby-sitter, la réanimation pédiatrique, les étapes du développement de l'enfant, les gestes de nursing, les activités créatives, les contes,...

Cette année encore, nous avons organisé notre formation Baby-sitting en collaboration avec les communes de Mont-Saint-Guibert, Waterloo et Wavre. Ce cycle de formation a rassemblé en tout 34 participants sur les 9 jours de formation dispensés. A noter que certaines places ont été réservées pour l'ASBL « Délibère-toi ».



## Table des matières :

Rapport d'exécution en application de l'article 6 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ISBW .....	1
1. Service des accueillantes .....	1
a. Indicateurs qualitatifs .....	1
b. Indicateurs quantitatifs .....	3
2. Expertises 0- 3 ans .....	4
a. Indicateurs qualitatifs .....	4
b. Indicateurs quantitatifs .....	6
3. Service des puéricultrices relais .....	11
a. Indicateurs qualitatifs .....	11
b. Indicateurs quantitatifs .....	12
4. Service d'accueil extrascolaire et plaines .....	14
a. Indicateurs qualitatifs .....	14
b. Indicateurs quantitatifs .....	18
5. Service d'aide aux familles et aux aînés .....	20
a. Indicateurs qualitatifs .....	20
b. Indicateurs quantitatifs .....	23
6. Service d'accompagnement de la personne handicapée et jobcoaching .....	24
a. Indicateurs qualitatifs .....	24
b. Indicateurs quantitatifs .....	27
7. Service formation .....	29
a. Indicateurs qualitatifs .....	29
b. Indicateurs quantitatifs .....	30
<b>Table des matières :</b> .....	<b>35</b>

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-9 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 mars 2000 relative à la création d'une Régie foncière provinciale autonome ayant pour objet de développer une politique visant à permettre aux ménages issus de la Province ou ayant des attaches réelles avec celle-ci d'accéder à la propriété à un coût raisonnable ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.9. *Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire* ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon exerçant désormais son activité commerciale sous le nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 8 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC31708) ;

Considérant le plan d'entreprise pour l'exercice 2021 transmis en date du 11 juin 2020 par l'APIBW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)

### Indicateurs d'exécution des tâches confiées

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- Situation du patrimoine privé provincial
- Situation des réserves foncières provinciales
- Situation du parc de logements de la régie
- Âge des bénéficiaires des actions de la régie

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Valorisation du patrimoine privé provincial
- Superficie et valorisation des réserves foncières provinciales
- Évolution de la pression immobilière dans la province du Brabant wallon
- Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (désormais CoDT)
- Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de la régie
- Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens
- Nombre d'acquisition et de concession de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description

#### 3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités
- Comptes et bilans
- Plan d'entreprise

## RAPPORT D'ÉVALUATION

#### 1. Indicateurs qualitatifs

- a. Situation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

- b. Situation des réserves foncières provinciales

#### *BRAINE-L'ALLEUD*

- Réserves foncières à Braine-l'Alleud :
  - Terrain situé Avenue de Drummondville
  - Terrain et bâtiment situés Avenue de la Croix Rouge
- Terrain mis en œuvre à Lillois-Witterzée :
  - Terrain situé Rue du Moulin à Lillois-Witterzée, dont l'achèvement du projet immobilier s'est terminé en mai 2017

L'APIBW a construit 3 maisons et 34 appartements répartis dans 5 immeubles. Ces biens ont été mis en vente en juin 2017. A la fin du mois de décembre 2019, il restait 4 appartements à vendre dont 2 sous compromis de vente.

#### *BRAINE-LE-CHÂTEAU*

- Réserve foncière :
  - Un terrain situé au lieu-dit « Bruyère Landuyt »

#### *COURT-SAINT-ETIENNE*

- Terrain mis en œuvre :

- L'APIBW est propriétaire d'un site situé Avenue des Combattants, composé de parcelles de terrains et d'un ensemble immobilier formant le site « Henricot » (ancien site industriel classé SAR). Ce site fait l'objet d'un compromis de vente avec la société immobilière NEXITY. En contrepartie de la vente du site, 18 logements à destination des seniors seront rétrocédés à l'APIBW.

#### *GREZ-DOICEAU*

- Deux terrains mis en œuvre à Gastuche :

- Projet immobilier « La Roselière »

Terrain situé entre la Chaussée de Wavre et la Rue de la Duve, dont la construction de 18 appartements s'est poursuivie en 2019. Ces biens, propriétés de l'APIBW, ont été mis en location en décembre 2019 par l'intermédiaire de l'AIS BW.

- Projet immobilier « Domaine des Vallées »

Terrain situé entre la Rue Decooman et la Rue des Thils (Domaine des Vallées) dont la mise en œuvre a été confiée à la SM THOMAS&PIRON IMMOBEL (la SM)

Entre 2015 et 2018 : construction et commercialisation par la SM de 173 logements dont 88 en-dessous du prix du marché (l'APIBW vend les parcelles et la SM, les logements). En mai 2018, l'APIBW a mis fin au droit de superficie qui la liait à la SM.

Depuis décembre 2017, l'APIBW est propriétaire de 34 logements mis en location dès 2018 :

- 6 maisons d'habitation ;
- 2 maisons ONE ;
- 6 studios ;
- 20 appartements répartis en 2 immeubles.

#### *HELECINE*

- Réserve foncière :

- Un terrain situé Rue de Flône et Rue de l'Abbaye, jouxtant le Domaine provincial d'Hélécine

#### *INCOURT-OPPREBAIS*

- Réserve foncière :

- Un terrain situé Rue des Champs à Opprebais

#### *JODOIGNE*

- Réserves foncières :

- Terrain situé Ry Saint-Jean
- Terrain situé Boulevard des Rendanges
- Terrains situés sur le site de la « Maladrerie »

- Terrains mis en œuvre :

- Projet immobilier « Grand Moulin »

Terrain situé Rue de l'Abattoir sur lequel le projet immobilier prévoit la construction de 20 logements. Le permis a été accordé en juin 2019. Le cahier des charges pour le marché des travaux a été mis en préparation.

#### *ORP-JAUCHE*

- Réserve foncière :

- Un terrain situé à Jauche

#### *OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE*

- Réserve foncière :

- Un terrain situé derrière le site sportif du Blocry

#### *RAMILLIES-HUPPAYE*

- Réserve foncière :

- Un terrain situé à l'angle de la Rue de Fauconval et du Ruisseau Saint-Jean

#### *WATERLOO*

- Réserves foncières :
  - Un terrain situé à l'angle de la Chaussée de Tervuren et de l'Allée du Petit Paris
  - Un terrain à front de la Drève du Garde

#### *WAVRE*

- Réserves foncières :
  - Un ensemble de terrains situés entre la Chaussée de Bruxelles et la Chaussée de Wavre
- Terrain mis en œuvre :
  - Projet immobilier « Val Vena »

Né de la reconversion de l'ancien site « Folon » situé Chaussée des Nerviens, sa mise en œuvre a été confiée à la société anonyme DEVELOPPEMENTS ET PROMOTIONS IMMOBILIERS (DPI).

En juin 2019, DPI a débuté la construction et la commercialisation de 152 logements et un espace professionnel. Une salle polyvalente sera également construite.

#### c. Situation du parc de logements de la régie

##### *GREZ-DOICEAU*

L'APIBW est propriétaire au « Domaine des Vallées » :

- De 5 espaces commerciaux dont 2 ont été mis en location et 3 ont été en vente depuis 2018 ;
- De 35 parkings dont
  - 26 parkings souterrains mis en location ;
  - 2 box-garages souterrains mis en location ;
  - 3 garages en sous-sol liés aux 3 commerces mis en vente ;
  - 4 places de parkings en sous-sols mises en vente.

L'APIBW est propriétaire à « la Roselière » :

- De 4 commerces mis en location en décembre 2019 par l'APIBW ;
- De 35 parkings dont :
  - 8 parkings extérieurs liés aux 4 commerces mis en location par l'APIBW ;
  - 10 parkings couverts et mis en location par l'AS BW dès le mois de décembre 2019.

##### *ORP-JAUCHE*

L'APIBW est propriétaire d'une maison située Rue de la Gare. Ce bien est destiné à la démolition.

#### d. Age des bénéficiaires des actions de la régie

- Action Vente

Deux catégories de bénéficiaires peuvent obtenir une réduction du prix d'acquisition par rapport au prix du marché :

- I. Catégorie A
  - i. Les personnes âgées entre 18 et 40 ans accomplis
  - ii. Les bénéficiaires doivent être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 79.897€ (montant indexé annuellement et à majorer de 5.000€ par personne à charge).
  
- II. Catégorie B
  - i. Pas de critère d'âge
  - ii. Le(s) candidat(s) acquéreur(s) doit(vent) être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple)

globalement supérieur à 91.881€ (montant indexé annuellement et à majorer de 5.000€ par personne à charge).

Les bénéficiaires de l'action vente devront résider 10 ans dans le bien acquis.

- Action Location

Action location au profit des particuliers

1. Les bénéficiaires d'un bail peuvent obtenir un loyer avantageux par rapport aux loyers du marché s'ils répondent à différents critères dont le critère phare est le critère de revenu :
  - I. Les candidats locataires isolés doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 21.000€ et 42.000€ (ce dernier montant est à majorer de 2.500€ par enfant à charge) ;
  - II. Les candidats locataires en couple doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 34.200€ et 51.300€ (ce dernier montant est à majorer de 2.500€ par enfant à charge).

Cette action est menée pour 20 appartements, propriétés de l'APIBW, situés au « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau.

2. Les bénéficiaires d'un bail peuvent obtenir un loyer avantageux par rapport aux loyers du marché s'ils répondent aux critères définis par l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS BW).

Les locataires sont sélectionnés par l'AIS BW parmi la liste des candidats locataires en situation de rupture sociale dont elle dispose et en application de critères objectifs propres.

Cette action est menée pour 18 appartements situés à « la Roselière » à Grez-Doiceau. L'APIBW, propriétaire des biens, a décidé en 2019 de s'adjoindre les services de l'AIS BW. Celle-ci permet à l'APIBW de travailler *in house*, de fixer les conditions dans une convention de collaboration et d'établir des mandats de gestion locative pour une durée de 15 ans.

Action location au profit d'une ASBL

Le but de cette action est de mettre à disposition d'un public présentant des troubles psychologiques un logement digne, stable dans le temps et à prix raisonnable, dans le cadre d'un contrat de bail.

A l'initiative de l'APIBW, l'AIS BW a signé une convention de collaboration avec l'ASBL ALODGI pour la location de 6 studios, propriétés de l'APIBW, situés au « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau.

Action location au profit d'accueillantes d'enfants

Les bénéficiaires sont sélectionnées par l'ISBW et bénéficient d'une maison avec un loyer très attractif. Cette maison est composée d'une partie privée et d'un rez-de-chaussée aux normes ONE adapté à l'exercice de la fonction d'accueillante.

Cette action est menée pour 2 maisons, propriétés de l'APIBW, situées au « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau.

Action Location avec option d'achat

L'APIBW propose un bail de 9 ans avec un loyer gelé pendant cette période et la possibilité à l'échéance de lever l'option d'achat du bien. Le prix de vente du bien est fixé à la signature de bail et donc l'acquéreur aura tiré l'avantage de la suppression de l'impact financier de l'inflation.

Plusieurs critères d'accès à cette action dont :

- L'âge des bénéficiaires doit être compris entre 18 et 40 ans ;
- Le revenu annuel imposable ne peut dépasser 75.000€ (indexable et à majorer de 5.000€ par enfant à charge).

Cette action est menée pour 6 maisons, propriétés de l'APIBW, situées au « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau.

Pour chacune de ces particularités, les bénéficiaires ne peuvent pas être propriétaires d'un autre bien immobilier.

## 2. Indicateurs quantitatifs

### a. Valorisation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

### b. Superficie et valorisation des réserves foncières provinciales

L'APIBW, c'est 437.561m<sup>2</sup> de terrains en patrimoine valorisés au bilan au 31/12/2019 à 36.533.301€ (Données extraites de l'annexe : Note d'intention – Liste des projets)

### c. Evolution de la pression immobilière dans la province du Brabant wallon

L'analyse 2019 du baromètre immobilier publié sur le site Notaire.be<sup>1</sup> pointe en Brabant wallon une hausse record (depuis 2014) de plus de 13,9% de l'activité immobilière par rapport à l'année 2018. Cette hausse se couple avec une hausse des prix médians pour les biens, toujours au-dessus des prix médians wallon (le prix médian indique que la moitié des transactions ont été conclues à un prix inférieur et l'autre moitié, à un prix supérieur).

Attractif pour les acquéreurs, le taux d'intérêt pour un prêt hypothécaire à plus de 10 ans est passé en-dessous des 2% pour se fixer en décembre 2019 à 1,56%.

En Brabant wallon, le prix médian d'une maison est de 310.000€. Ce prix médian est 80% plus élevé que le prix médian observé sur l'ensemble de la Région wallonne. Pour les appartements, le prix médian atteint 230.000€, soit supérieur de plus de 39% du prix médian observé sur l'ensemble de la Région wallonne.

En conclusion, un prix médian d'une maison supérieur à 300.000€ contraint tant les jeunes que la classe moyenne à quitter le territoire du Brabant wallon.

L'APIBW a pour objectif de maîtriser voire diminuer la pression foncière en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs au prix du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location afin d'endiguer l'exode des jeunes et garder la classe moyenne sur son territoire.

En outre, l'APIBW mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à long terme. Elle a poursuivi en 2019 l'alimentation de son patrimoine foncier par la prospection de biens, bâtis ou non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité des différents services.

L'APIBW multiplie les contacts avec les Communes et autres organismes publics en vue de déterminer les potentialités d'investissements immobiliers et agir à leur côté pour augmenter et faciliter la production de logements à prix modérés en Brabant wallon.

En 2019, l'APIBW, c'est 338 logements réalisés (terminés et en commercialisation), 172 en cours de réalisation (projets et construction en cours), 144 en attente de permis et 802 à l'étude (Données extraites de l'annexe : Note d'intention – Etat des projets).

Projets – Situation 2019 :

#### Braine-l'Alleud – Site Neptune

L'APIBW a signé la convention relative à la subvention pour le réaménagement du site SAR « Piscine Le Neptune » établie par le SPW.

—

<sup>1</sup> *Notaires.be, « Analyse du marché immobilier – Année 2019 – Province du Brabant wallon » publiée à l'issue de la conférence de presse du 17 février 2020.*

En 2019, le marché public de démolition et d'aménagement du site a été lancé et au mois de juillet, conformément à la procédure SAR, le SPW a approuvé l'attribution des lots 1 et 2, respectivement aux sociétés WANTY et TRBA.

L'entreprise WANTY a introduit un permis d'environnement dit de classe 2 nécessaire au vu de la longueur des joints d'amiante présents sur le bâtiment. Le délai d'octroi de ce permis étant de 3 mois, le début du chantier débutera en janvier 2020. Une fois démolie, un projet immobilier de +/- 10 logements pourra être mis en place sur ce site.

#### Chastre – Boischamp

L'APIBW, au travers d'une convention avec l'InBW et la Commune de Chastre, propriétaires des terrains, développe un projet de -110 logements sur le site « Boischamp ».

En 2019, le projet immobilier (conception, construction, commercialisation) confié à T-PALM est toujours dans l'attente du permis d'urbanisation.

#### Chaumont-Gistoux – Ancienne école de Gistoux

L'APIBW a été sollicitée par la Commune de Chaumont-Gistoux afin d'envisager une collaboration pour le développement de projets immobiliers. Par la signature d'une convention de collaboration signée le 8 mars 2016, les parties se sont accordées sur le site de « l'ancienne école de Gistoux » situé à front de la Chaussée de Huy et d'une contenance de 24a 73ca.

Le Groupement immobilier de Mons de Marchienne-au-Pont a été désigné en octobre 2018 par le Conseil d'administration de l'APIBW comme adjudicataire du marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble mixte de 16 logements et de 3 espaces de commerces/bureaux.

Le projet est en attente du permis d'urbanisme.

#### Grez-Doiceau – La Roselière

En 2019, l'APIBW termine la construction de 18 appartements et 4 surfaces professionnelles dont elle confie la mise en location pour une durée de 15 ans à l'AS BW.

#### Wavre – Val Vena

L'APIBW a octroyé en date du 24 juin 2014 un droit de superficie au travers d'une RDA à la société immobilière DPI.

En 2019, DPI a associé THOMAS&PIRON au projet et a signé une convention de partenariat avec l'APIBW formalisant l'ensemble des décisions et actes qui ont été pris pour la construction et la commercialisation de 152 logements sur le site « Val Vena ».

Les travaux ont ainsi pu se poursuivre et la commercialisation sur plan a débuté.

#### Projets à l'étude – Situation 2019

##### La Hulpe – Ecole provinciale des spécialités horticoles

La Province du Brabant wallon a le projet de réaménager le site de l'école provinciale horticole de la Hulpe d'une contenance de +/- 2ha 25a. Elle a demandé à l'APIBW de l'assister dans le redéploiement des activités liées au site et d'étudier, avec la collaboration de la Commune, les différents axes possibles de développement.

Le projet immobilier prévoit la construction de 40 logements dont 3 maisons et 37 appartements.

##### Orp-Jauche – Gervais-Danone

En date du 20 janvier 2014, une convention de collaboration avec la commune d'Orp-Jauche a été signée. Elle a pour objet de définir les principes de collaboration dans le cadre d'un marché de promotion à passer visant la création d'un ensemble de logements et infrastructures sur l'ancien site Gervais d'une contenance de 3ha 39a 55ca avec un partenaire privé qui sera choisi conformément à la loi relative aux marchés publics. L'objectif est d'assainir cette friche et y construire des logements APIBW.

En 2019, une étude de pollution est en cours et diverses études complémentaires ont été demandées afin de compléter la rédaction du cahier spécial des charges. Il est prévu de lancer le marché de promotion en 2020.

Le projet immobilier prévoit la construction de 70 maisons et 30 appartements.



### Ottignies-Louvain-la-Neuve – Le Blocry

L'APIBW est propriétaire du site dit « le Blocry » depuis le 11 juillet 2011, terrain d'une contenance de 5ha 59a 38ca.

En date du 16 décembre 2011, une convention tripartite a été signée entre l'UCL, l'APIBW (alors Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon) et la SWL, relative à l'échange de cette parcelle de terrain contre une autre parcelle de même dimension sur le site Athéna-Lauzelle et ce, en vue de permettre à l'UCL d'installer principalement des infrastructures sportives sur le site du Blocry.

Il est prévu dans la convention que l'APIBW revendra à la SWL la partie excédentaire par rapport à la superficie nécessaire pour la mise en œuvre de son programme de réalisation de 250 logements sur le nouveau site.

La convention était conditionnée par la révision effective du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez inscrivant une zone d'habitat autour de « le Ferme de Lauzelle » et permettant la densité de 80 logements à l'hectare.

La révision du plan de secteur a été réalisée, reste l'élaboration d'un S.O.L., qui permettra de définir les différentes affectations du site et de procéder à l'échange.

A ce jour, la Ville et l'UCL n'ont pas encore finalisé les accords relatifs à la programmation affinée et aux grandes options urbanistiques à mener en préalable à l'urbanisation de la zone Athéna-Lauzelle.

Dès lors, il n'est pas encore possible de procéder à l'échange et ce, tant que la zone à échanger sur le site Athéna-Lauzelle ne sera pas définie au travers du S.O.L.

### Tubize – Dufenco

La société DUFENCO, propriétaire du site des anciennes Forges de Clabecq, site en « SAR », a chargé sa filiale DEEPGREEN de procéder à la réhabilitation et la reconversion du site. Un master plan a été réalisé et validé par les autorités.

L'APIBW a marqué son intérêt pour une parcelle de +/- 2,7ha située au nord du site afin d'y développer un projet comprenant 134 logements sur une partie du terrain et de mettre l'autre partie à la disposition de la Province du Brabant wallon afin d'y développer une activité scolaire. Une convention de collaboration est en cours de rédaction.

### Waterloo – Centre-Ville

L'APIBW collabore avec la Commune de Waterloo pour l'assister dans la réflexion sur l'aménagement du centre-ville. La Commune est propriétaire de terrains et d'immeubles situés dans le quartier du centre qu'elle est disposée à affecter à la réalisation d'un projet. Quant à l'APIBW, celle-ci détient les moyens nécessaires à la réalisation d'études immobilières.

L'APIBW a préfinancé le « Master plan » du projet d'aménagement du centre-ville visant à restructurer l'espace, le rendre plus attractif et améliorer sa mobilité. Elle est systématiquement associée aux discussions et se positionne comme l'interlocuteur principal de la Commune en matière de logement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce « Master plan », un gros travail de prospection est fourni dans la recherche de terrains susceptibles d'accueillir l'une ou l'autre fonction du centre-ville, libérant par conséquent de l'espace, permettant la réalisation des choix définis.

A ce titre, en 2019, l'APIBW a fait l'acquisition d'une parcelle située en périphérie d'une contenance de 3ha 43a 6ca pour compte de la Commune. Tout comme le préfinancement du « Master plan », les conditions de cette acquisition ont été formalisées par une convention de coopération publique avec la Commune de Waterloo. Celle-ci s'engage à rembourser l'APIBW par la cession de terrains bâtis ou non bâtis en zone d'habitat ou d'espace communautaires lui appartenant, et ce pour un montant total de la valeur équivalente au prix de l'avance faite par l'APIBW, ainsi qu'à mutualiser leurs efforts afin de mener à bien leur coopération dans l'intérêt commun.

Le Brabant wallon a initié une large réflexion avec les communes et les acteurs supracommunaux en vue de mettre en place une stratégie visant un développement territorial optimal et cohérent en Brabant wallon. Les données collectées dans le « Contrat de développement territorial » identifient les grands enjeux du territoire : la mobilité, la dynamique territoriale, les équipements et services et les ressources du territoire. Cet instrument est très utile à l'APIBW pour l'étude de ses projets immobiliers.

En conclusion, tous les outils sont mis en place pour continuer à créer une offre immobilière de 1.500 logements d'ici 2030 et répondre ainsi à la problématique de la pression foncière et de l'accès au logement en Brabant wallon.

d. Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (désormais CoDT) : **5**

1. Lotissement du « Ry Saint-Jean » à Jodoigne : suite à l'attribution du marché pour la construction de 56 logements, les ventes ont été clôturées en 2012.
2. « L'Ancienne gendarmerie » à Waterloo : 20 logements destinés à la location ont été réceptionnés en mai 2014.
3. Le lotissement du « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau : 207 logements dont 173 ont été mis en vente et 34 en location.
4. L'ensemble immobilier de la « Drève du Moulin » à Braine-l'Alleud : construction de 3 maisons et 34 appartements en avril 2017 et mis en vente.
5. La « Roselière » à Grez-Doiceau (Gastuche) : construction de 18 appartements réceptionnés et mis en location en décembre 2019.

e. Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de la régie : **338**

56 logements ont été créés à Jodoigne (Ry Saint-Jean) ;  
20 logements ont été créés à Waterloo (Ancienne Gendarmerie) ;  
37 logements ont été créés à Braine-l'Alleud (Drève du Moulin) ;  
225 logements ont été créés à Grez-Doiceau (207 au Domaine des Vallées + 18 à la Roselière).

f. Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens

*Braine-l'Alleud – Lillois – Drèves du Moulin – Vente de logement*

La commercialisation de 37 logements par l'agence immobilière BONNIVERS a débuté en mai 2017. Au 31 décembre 2019, elle a vendu 35 biens (compromis et actes authentiques de vente) dont 12 appartements de catégorie A, 3 de catégorie B et 17 de catégorie C (= au prix du marché) ainsi que 3 maisons de catégories B.

*Grez-Doiceau – Domaine des Vallées – Vente de surfaces professionnelles*

La commercialisation de 5 commerces par l'APIBW a débuté en 2018. Au 31 décembre 2019, elle en a vendu 2 surfaces professionnelles.

*Jodoigne – La Maladrerie – Acquisition de 3 parcelles*

En date du 8 mai 2019, acquisition de trois parcelles d'une contenance globale de 38a 44 ca situées dans l'ensemble dit de « La Maladrerie ».

*Waterloo – Centre-ville – Acquisition de 2 parcelles*

En date du 17 septembre 2019, acquisition de deux parcelles pour une contenance globale de 3ha 43a 60ca situées à front de la Drève du Garde.

*Wavre – Val Vena – Vente d'une parcelle*

En date du 13 décembre 2019, vente d'une parcelle d'une contenance globale de 6a 63ca située sur le site Val Vena, côté Chaussée de Atrébates.

g. Nombre d'acquisition et de concession de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description

*Commune de Braine-l'Alleud*

- En octobre 2017, Infrabel a octroyé à l'APIBW une autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public situé Drève du Moulin à Braine-l'Alleud afin de permettre l'accès au projet immobilier.

*Commune de Chastre*

- Deux droits de superficie d'une durée de 7 ans (2012-2019) ont été accordés au profit de l'APIBW, par la Commune de Chastre et par l'APIBW sur un terrain situé à Chastre, au lieu-dit « Bois Champ » ;
- En mai 2016, l'APIBW a cédé partiellement son droit de superficie accordé par l'InBW et la Commune de Chastre en 2010 à la Fondation Jardin'âges. Cette cession porte sur une parcelle d'une contenance de +/- 50a et s'accompagne d'une option d'achat de 70,00€/m<sup>2</sup>. Elle a pris fin de plein droit le 14 décembre 2019.

Par convention sous seing privé signée en date du 19 décembre 2019, les parties se sont accordées sur une prolongation de ce droit de superficie pour une durée de 3 ans s'éteignant le 10 décembre 2022 coïncidant à la date d'extinction du droit de superficie octroyée par l'InBW à l'APIBW.

#### *Commune de Chaumont-Gistoux*

- En novembre 2018, un droit de superficie d'une durée de 7 ans (2018-2025) a été accordé au profit de l'APIBW par la Commune de Chaumont-Gistoux sur le site de « l'Ancienne école ».

#### *Commune de Grez-Doiceau*

- En novembre 2017 et à titre de charges d'urbanisme, l'APIBW a octroyé un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans (2017-2067) à la Commune de Grez-Doiceau pour un terrain situé au « Domaine des Vallées » permettant la réalisation de 10 logements publics et la mise à disposition d'une salle polyvalente d'environ 100m<sup>2</sup>. Au préalable, la SM IMMOBEL-THOMAS&PIRON a renoncé purement et simplement à son droit de superficie octroyé par l'APIBW en 2015 sur cette parcelle.

#### *Commune de Jodoigne*

- L'APIBW a cédé à la Commune de Jodoigne une maison située Rue de l'Abattoir par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2013-2212) ;
- En 2010, l'APIBW a signé une convention de mise à disposition d'un bien utilisé comme parking communal sur le site des « Rendanges » à Jodoigne ;
- En janvier 2017, un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2017-2116) portant sur le bâtiment existant et une partie du site a été cédé par l'APIBW au profit des « Baladins du Miroir », ces derniers devant disposer d'un droit réel sur le bien pour obtenir les financements nécessaires à la construction du bâtiment d'entreposage de leur matériel. En septembre 2019, la partie restante du site leur a été cédée par un bail emphytéotique qui s'éteindra en janvier 2116. En tant que tréfoncier, l'APIBW a entamé les travaux d'aménagement du site.

#### *Commune de Waterloo*

- Un droit de superficie d'une durée de 33 ans (2011-2044) a été accordé à titre gratuit par la Commune de Waterloo sur le site de « l'Ancienne gendarmerie ».
- En juin 2014, l'APIBW a cédé à la Commune de Waterloo un immeuble de 20 logements et 3 commerces par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans (2014-2044) pour un canon de 4.000.000€.

#### *Commune de Wavre*

- En juin 2014, l'APIBW a octroyé au groupement DPI par renonciation au droit d'accession un droit de superficie avec un mandat de vente pour la réhabilitation du site « Val Vena » (anciennement dénommé « Folon ») à Wavre. Ce droit de superficie a pris cours en 2018 pour une durée de 7 ans (2018-2025).

En date du 13 novembre 2019, l'APIBW a octroyé une extension de la RDA à DPI pour la durée restant à courir.

#### *Divers*

L'APIBW possède plusieurs terrains qui au moment de leur acquisition étaient occupés par des exploitants agricoles. L'APIBW a ainsi octroyé :

- 4 prêts à usage gratuit pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Jodoigne (3) et Wavre (1) ;
- 1 commodat reconductible annuellement pour ses terres situées à Incourt ;

- Elle a repris un bail à ferme pour ses terres situées à Ramillies (fin d'occupation en 2021) ;
- 3 conventions d'occupation précaire pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Louvain-la-Neuve (1), à Waterloo (1) et à Hélécinne (1) ainsi qu'une convention à titre précaire pour cause d'utilité publique pour des parcelles situées à Hélécinne ;
- 1 bail pour une durée indéterminée pour la location d'une prairie pour chevaux à Ramillies.

### **Liquidation des subventions**

L'article 2 du contrat de gestion 2017-2019 prévoit qu'une subvention annuelle de 750.000€ est due par la Province du Brabant wallon à l'APIBW.

Ainsi en 2017, la subvention de 750.000€ a été liquidée en quatre tranches :

- Une avance de 40% dès la signature de l'arrêté d'octroi (300.000,00 EUR)
- Une tranche de 155.872,34 EUR sur base des justificatifs
- Une tranche de 292.960,41 EUR sur base des justificatifs
- Le solde de 1.167,25 EUR sur base des justificatifs

La subvention 2018 de 750.000€ a été liquidée en trois tranches :

- Une avance de 40% dès la signature de l'arrêté d'octroi (300.000,00 EUR)
- Une tranche de 168.633,13 EUR sur base des justificatifs
- Le solde de 281.366,87 EUR sur base des justificatifs

La subvention 2019 de 750.000€ a été liquidée en trois tranches :

- Une avance de 40% dès la signature de l'arrêté d'octroi (300.000,00 EUR)
- Une tranche de 170.356,87 EUR sur base des justificatifs
- Le solde de 279.643,13 EUR sur base des justificatifs

De plus, en date du 20 décembre 2012, le Conseil provincial avait accordé à la Régie une subvention de 1.500.000€ pour entamer les travaux de réhabilitation du Site Stampia. Cette subvention a été liquidée en six tranches dont une tranche de 59.785,60 EUR versée en 2018 et le solde de 219.159,11 EUR versée en 2019.

Aussi, en date du 19 décembre 2019, le Conseil provincial a approuvé l'avenant n° 1 au contrat de gestion 2017-2019 octroyant à l'APIBW une subvention complémentaire de 1.000.000€ pour la finalisation de l'aménagement du site Stampia à Jodoigne occupé par les Baladins du Miroir. Une première tranche de 260.255,65 a été liquidée en mars 2020 et une deuxième tranche de 296.448,67 EUR a été liquidée en septembre 2020.

### **Rapport coût du service/qualité**

En 2019, l'APIBW a introduit 338 nouveaux logements sur le marché et 172 projets étaient en cours de réalisation (projets et construction en cours). Beaucoup de projets sont encore en préparation dont 144 logements en attente de permis et plus 800 logements à l'étude. L'APIBW est très active dans le secteur immobilier afin de mettre sur le marché des logements à des prix inférieurs afin de faire revenir (et rester) les jeunes et la classe moyenne en Brabant wallon. La subvention provinciale est très utile à l'APIBW pour la concrétisation de ses nombreux projets.

Les frais de fonctionnement liés à l'activité de l'APIBW (charges d'exploitation au compte de résultat) s'élevaient à 1.082.510,54 EUR.

La Province du Brabant wallon accorde à l'APIBW une subvention annuelle de 750.000,00 EUR. De plus, le contrat de gestion conclu entre la Province et l'APIBW prévoit que la Province met à disposition les moyens suivants :

- Un plateau de bureaux avec kitchenette et 7 emplacements de parking pour un montant estimé à 20.250,00 EUR ;

- Les charges de fonctionnement relatives aux bureaux (eau, électricité, chauffage et entretien) pouvant être estimées à 2.062,50 EUR par an ;
  - La prise en charge des envois postaux pour un montant estimé à 450 EUR par an ;
  - Une offre complète en matière de TIC équivalente à 75 jetons pour un montant annuel de 2.400,00 EUR.
- Frais de personnel

L'APIBW emploie directement 7 personnes. Le personnel de l'APIBW n'est pas rémunéré sur base d'un barème ou de grade. Chaque profil est différent avec des conditions différentes et ce, en fonction des salaires du marché (âge, expérience, qualification, ...).

Au compte de résultats 2019, la charge salariale de l'APIBW s'élevait à 555.614,88 EUR.

- Bilan 2019

A l'analyse du bilan comptable de l'exercice 2019 de l'APIBW, il peut être constaté que :

- L'actif de l'APIBW est passé de 43.763.372,65 EUR en 2018 à 44.707,23 EUR. L'actif se subdivise en actifs immobilisés et en actifs circulants :
  - Les actifs immobilisés passent de 9.736.714,63 EUR à 13.935.849,02 EUR.
  - Les actifs circulants passent de 34.026.631,02 EUR à 30.816.858,21 EUR.
- Le passif de l'APIBW est passé de 43.763.372,65 EUR en 2018 à 44.752.707,23 EUR. Le passif se compose de fonds propres et de dettes :
  - Les fonds propres passent de 30.456.403,68 EUR à 30.276.339,28 EUR.
  - Les dettes passent de 12.568.713,29 EUR à 13.637.060,05 EUR.

Le bilan 2019 reflète la concrétisation et le début des phases de commercialisation de certains projets de grande envergure.

Au compte de résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le total du bilan s'élève à 44.752.707,23 EUR et se solde par une perte de l'exercice de 700.595,00 EUR.

Au bilan 2019, l'APIBW fait état de réserves disponibles s'élevant à 7.572.585,76 EUR.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019 pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°55 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017 -2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'ASBL Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 8 janvier 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 14 janvier 2021 (NC32383 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'ASBL Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

#### **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon**

##### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Les indicateurs d'exécution des tâches énumérées à l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion et tels que repris dans l'annexe 1 du contrat de gestion sont les suivants :

##### 1. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes
- La ventilation des aides financières octroyées
- Analyse des aides financières et de l'accompagnement social
- Nombre de réunions du comité de gestion/du Conseil d'administration/de l'Assemblée générale
- Rapport budgétaire et comptable

## 2. Indicateurs qualitatifs

Fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate et permettant de compléter les indicateurs quantitatifs.

### **Rapport d'évaluation**

#### 1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes – ventilation de l'aide – analyse des aides financières et de l'accompagnement social

En 2019, il n'y a pas eu de demande de financement.

En 2019, un dossier d'accompagnement a été ré-ouvert avec une demande d'intervention considérée comme irrécouvrable et une demande d'accompagnement a débuté. Cet accompagnement est toujours en cours actuellement.

En 2019, 2 prêts précédemment octroyés ont basculé dans un règlement collectif de dettes pour lesquels le Fonds social perçoit des annuités (239,10 euros et 759,76 euros par année). De plus, un prêt a été totalement remboursé et un prêt accordé en 2018 perçoit des remboursements réguliers. Une charge exceptionnelle non remboursable est également à souligner et concerne des frais de funérailles.

- Nombre de réunions du Comité de gestion/du Conseil d'administration/de l'Assemblée générale

Dates des réunions :

- Comité de gestion : ne s'est pas réuni en 2019
- Conseil d'administration : ne s'est pas réuni en 2019
- Assemblée générale : 03/10/2019

- Rapport budgétaire et comptable

Les bilan et compte de résultats ont été mis à disposition de l'administration provinciale. Ainsi, il en ressort que :

- Le total du bilan s'élève à 32.795,45 euros
- Le résultat de l'ASBL se solde par une perte de 2.154,00 euros.
- Le montant des réserves s'élève à 903,12 euros.
- Le montant des subsides perçus, mais non utilisés depuis 2011 représente la somme de 22.767,45 euros. Ce montant permettrait de compenser les charges futures.

## 2. Indicateurs qualitatifs

Conformément à l'article 5 du contrat de gestion, les bilan et compte de résultat 2019, le budget prévisionnel et la note d'intentions 2020 ont bien été transmis à l'administration provinciale et ont permis la réalisation de l'évaluation qualitative.

### **Liquidation de la subvention**

La subvention annuelle 2019 de 2.009,68 EUR a été entièrement liquidée par bon à virer du 14 décembre 2020, suite à l'envoi des justificatifs transmis par le Fonds Social le 6 novembre 2020.

### **Rapport coût/qualité du service**

L'ASBL Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon accorde des aides financières exclusivement individuelles, exceptionnelles et subsidiaires aux membres du personnel de la Province du Brabant wallon confrontés à une situation particulièrement difficile. Les bénéficiaires de l'aide sont donc les agents contractuels, temporaires ou statutaires, enseignants ou non enseignants, en fonction au moment de l'introduction de la demande, quel que soit le temps de travail effectivement prestés. L'aide est considérée comme subsidiaire lorsque l'agent concerné ne peut l'obtenir auprès d'une institution publique ou privée ou de tout autre organisme comme une mutualité ou une compagnie d'assurances. Pour atteindre ce but, l'ASBL peut recueillir, gérer, administrer et attribuer tous biens, toutes sommes et valeurs quelconques. Elle peut faire toutes opérations accessoires se rattachant à son objet principal.

Le contrat de gestion conclu entre l'ASBL et la Province prévoit l'octroi d'une subvention annuelle de maximum 5.000,00 EUR destinée à couvrir ses frais de fonctionnement. En 2019, la Province du Brabant wallon a octroyé à l'ASBL Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon, une subvention annuelle de 2.009,68 EUR. Les frais généraux (téléphone, gestion de la comptabilité, etc.) s'élevaient à 1.821,38 EUR et les charges financières atteignaient 188,30 EUR pour cet exercice.

Par ailleurs, l'ASBL, de par ses missions, se doit de maintenir des réserves financières afin de faire face à d'éventuelles demandes de prêt ou autres. En effet, en 2019, l'ASBL Fonds Social des Agents de la Province a notamment fait face à une dépense exceptionnelle et non remboursable liée à des frais de funérailles qu'elle a pris en charge.

A noter qu'un réexamen de l'organisation du Fonds Social est actuellement à l'étude. Ce point a été discuté lors de l'Assemblée générale du 03/10/2019. La volonté de dissolution a été entérinée par le Collège provincial en date du 10 septembre 2020. Les modalités pratiques restent à préciser. Une note sera présentée début 2021 au Conseil provincial.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°56 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » pour la Maison maternelle Paul Henricot**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » pour la Maison maternelle Paul Henricot ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » pour la Maison maternelle Paul Henricot ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC31081) ;



Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 par la Directrice de l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017–2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

**Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » pour la Maison maternelle Paul Henricot.**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### *Indicateurs quantitatifs*

- nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle Paul Henricot, en précisant le nombre de personnes originaires du Brabant wallon ;
- nombre de jours d'accueil ;
- nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie ;
- nombre de publications à destination du public.

#### *Indicateurs qualitatifs*

- aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
- comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain ;
- justifier la souplesse du service par rapport aux demandes.

### **Rapport d'évaluation**

Le rapport d'évaluation consiste en un descriptif des actions 2019 menées conformément au contrat de gestion 2017-2019 et eu égard aux indicateurs joints audit contrat.

Par rapport aux indicateurs quantitatifs :

- *Nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle Paul Henricot en précisant le nombre de personnes originaires du Brabant wallon :*

La maison d'accueil a une capacité de 25 lits (10 chambres). Elle accueille des mères et/ou futures mères accompagnées de leurs enfants sans distinction d'origine, de nationalité et de religion. Chaque famille dispose d'une chambre.

38 personnes ont été accueillies en 2019, dont 18 originaires du BW.

*- Nombre de jours d'accueil :*

Le nombre de nuitées s'élève à 7.764 (3.155 nuitées adultes et 4.609 nuitées enfants).

*- Nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie :*

Les difficultés conduisant à la demande d'hébergement sont principalement liées aux violences conjugales et au fait de se retrouver sans abris.

Les difficultés rencontrées par les enfants sont majoritairement : des troubles de comportement (agressivité, difficultés à respecter les interdits et limites), des difficultés scolaires, des troubles du développement (retards de langage, ...).

Les destinations après la sortie sont les suivantes :

- une personne a intégré un logement privatif,
- 22 personnes ont introduit une demande de logement social,
- une personne a intégré une autre structure d'accueil
- 5 personnes sont retournées chez leur conjoint
- 9 personnes étaient toujours accueillies en 2020.

*- Nombre de publications à destination du public :*

Le rapport d'activités peut être mis à disposition du public après approbation par le CA.

Par rapport aux indicateurs qualitatifs :

*- Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel :*

En 2019, le personnel a suivi les formations suivantes :

1. C'est avec qui qu'on va où ? Colloque organisé par Familles plurielles : 1 personne
2. Recyclage de secourisme en milieu professionnel organisé par la Croix rouge : 3 personnes
3. Les addictions, parlons-en une journée organisée par le FORS : 1 personne
4. Avoir un enfant belge organisé par Droit quotidien : 1 personne
5. Comment gérer les situations psychiatriques dans le travail social ? Organisé par C.E.D.S : 1 personne.
6. Formation violence conjugale : intervenir auprès des auteurs : processus de responsabilisation organisée par la Province du Brabant wallon : 1 personne
7. Le déni de grossesse congrès organisé par la maternité de Braine-L'Alleud : 2 personnes
8. Accompagner les enfants dans la gestion de ses émotions organisée par l'Université de la Paix : 1 personne
9. Retrouver son équilibre et prévenir le stress organisé par TEMIS : 1 personne
10. La communication en couleurs organisée par TEMIS : 1 personne
11. Apprendre à révéler la compétence des familles organisée par la Province du Brabant wallon : 3 personnes.

*- Comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain :*

Certaines personnes accueillies ne sont pas prêtes pour partir au terme de leur séjour :

-Encore trop fragilisées psychologiquement par leur vécu. C'est le cas par exemple des familles victimes de violences intrafamiliales, qui ont besoin d'un accompagnement psychosocial et éducatif important pour se reconstruire.

-Familles venant de l'étranger, parlant à peine notre langue, et qui ont tout à apprendre.

-Des bilans pluridisciplinaires doivent parfois être menés pour des enfants. Cela prend du temps et demande également un soutien important

- Pour certaines familles déstructurées, suivies par des services tels que SAJ, SPJ, et qui ont encore besoin d'un accompagnement psychosocial et éducatif à plus long terme.
- Quand un logement social est obtenu mais que le travail n'a pas pu être aboutir, par manque de temps.

Pour certaines de ces personnes, un logement à proximité de la maison maternelle est recherché puisqu'un lien de confiance a pu être établi et il est important de pouvoir maintenir un accompagnement, durant quelques temps encore.  
Enfin, en collaboration l'AIS, la maison d'accueil envisage d'élaborer un projet de mise à disposition de deux ou trois logements (appartements supervisés par la maison d'accueil, en semi-autonomie, pour une période limitée dans le temps, avec un projet d'accompagnement spécifique mis en place dans le cadre de l'accueil de ces familles).

*- Justifier la souplesse du service par rapport aux demandes :*

La maison d'accueil héberge des mères et/ou futures mères accompagnées de leurs enfants sans distinction de race, de nationalité et de religion. Chaque famille dispose d'une chambre.  
Trois dérogations de trois mois par rapport à l'hébergement maximal de 275 nuits peuvent accordées par le ministre des Affaires sociales et de la Santé.  
Pour 2019, deux dérogations de prolongation de 3 mois ont été octroyées.

**Par rapport à la liquidation des subventions précédentes :**

Les subventions suivantes ont été liquidées, en application du contrat de gestion 2017-2019 et 2014-2019 :  
2019 : 24.000 € dont la liquidation a été demandé le 03/03/2020  
2018 : 24.000 € le 3/4/19  
2017 : 24.000 € le 6/2/2018  
2016 : 24.000 € le 16/5/2017  
2015 : 24.000 € le 11/4/2016  
2014 : 24.000 € le 21/01/2015  
2013 : 21.600 € en 2014

**Rapport coût du service/qualité**

Les actions reprises à l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'ASBL « Solidarité Groupe Social Féminin Libéral » pour la Maison maternelle Paul Henricot rencontrent les objectifs que s'est fixé la Province afin de rendre le territoire en prévenant les discriminations et en soutenant les publics fragilisés.

La Maison d'accueil a une capacité de 25 lits (10 chambres).

Le centre d'accueil « Paul Henricot » a pour mission :

- d'assurer aux personnes en difficulté sociale un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition de leur autonomie ;
- d'assurer un environnement matériel et humain adapté à l'accueil des enfants ;
- d'élaborer un projet individuel en collaboration avec la personne accueillie.

L'action de l'ASBL en ce qui concerne les femmes consiste à :

- être un lieu d'écoute et de sécurité pour les personnes qui arrivent en plein désarroi ;
- les aider au niveau de leurs démarches administratives, sociales et juridiques ;
- ouvrir ces femmes vers l'extérieur en leur proposant diverses animations ;
- les aider à élaborer un projet personnel leur permettant de prendre en charge leur propre destinée ;
- préparer la grossesse des futures mères et les familiariser à leur nouveau rôle ;
- les aider dans l'éducation de leurs enfants et favoriser la relation ;
- accueillir en urgence les femmes victimes de violences conjugales.

Le nombre de personnes accueillies (38 personnes ont été accueillies en 2019 pour un total de 7.764 nuitées), la diversité des actions mises en place par la Maison d'accueil pour aider son public ainsi que la qualité des prestations de l'association permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 24.000,00 EUR est très positif. L'administration provinciale estime que l'ASBL « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Le total du bilan de l'ASBL au 31 décembre 2019 est de 989.418,27 EUR et le compte de résultat se solde par une perte de 36.559,71 EUR.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°57 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.12 « prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC31263) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 31 juillet 2020 par la Directrice de l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

**Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon ».**

**Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Indicateurs quantitatifs

- nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle du Brabant wallon, en précisant le nombre de personnes originaires du Brabant wallon ;
- nombre de jours d'accueil ;
- nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie ;
- nombre de publications à destination du public ;

Indicateurs qualitatifs

- aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
- comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain ;
- justifier de la souplesse du service par rapport aux demandes.

**Rapport d'évaluation**

Le rapport d'évaluation consiste en un descriptif des actions 2019 menées conformément au contrat de gestion 2017-2019 et eu égard aux indicateurs joints audit contrat.

Par rapport aux indicateurs quantitatifs

*- Nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle du Brabant wallon et nombres de personnes originaires du Brabant wallon :*

Pour l'année 2019, il y a eu 354 demandes d'hébergement.

Les personnes accueillies proviennent de Bruxelles (15), du Hainaut (13), du Brabant wallon (21), de la Province de Namur (9), de la Province de Liège (2), de celle du Luxembourg (1) et autre (3).

294 demandes n'ont pas pu être satisfaites pour les motifs suivants :

- Manque de place (239 demandes) ;
- Inadéquation avec le projet pédagogique (1 demande) ;
- Autres (54) ;

67 femmes et 98 enfants ont été hébergés (3 adultes ont été accueillis plusieurs fois dans le cadre de l'accueil d'urgence).

Il est à noter qu'au niveau des chiffres, lorsqu'est additionné le total des personnes accueillies et les demandes non satisfaites, il pourrait en être déduit que ce sont plutôt 358 demandes qui ont été réceptionnées.

Le Service a donc demandé des explications à la maison d'accueil qui a répondu ceci : « Il s'agit de la différence dans nos encodages entre la demande d'entrée et la personne. Nous pouvons avoir 1 personne qui fait plusieurs demandes ».

*- Nombre de jours d'accueil :*

En termes d'hébergement durant l'année 2019, on peut comptabiliser un total de 4.882 nuitées pour les adultes et 8.024 nuitées pour les enfants, soit 12.906 nuitées au total.

*- Nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie :*

En 2019, 54 personnes (ne sont pas comptabilisés les enfants) ont quitté la maison maternelle.

- A l'issue de leur séjour, 25 personnes se sont installées dans leur propre logement (social ou privé).
- 1 personne a trouvé un logement via une AIS
- Pour 13 personnes, la Maison maternelle ne dispose pas des informations car les personnes ont été accueillies en urgence et il n'y a pas eu d'hébergement à plus long terme.

15 autres personnes n'ont pas récupéré leur autonomie à la sortie, et ont été soit réorientées dans une autre structure d'accueil plus adaptée soit dans un hôpital.

*- Nombre de publications à destination du public :*

Le rapport d'activité peut être présenté au public.

Par rapport aux indicateurs qualitatifs

*- Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel :*

Un plan de formation basé sur 4 axes s'est terminé (2019-2020) :

- l'accompagnement dans le cadre des « Violences Conjugales » (VC)
- l'amélioration de l'accueil des bénéficiaires
- la capacité de réagir en situation de soins à donner
- Apprendre à créer, imaginer de nouveaux outils en se formant de manière diversifiée, mise en place de projets.

Formations collectives :

- Mise en place d'une supervision pour l'équipe éducative.
- Une formation de base pour équipiers de première intervention pour l'ensemble des travailleurs (4 travailleurs ont terminé cette formation).
- Journée de recyclage pour les Conseillers en Prévention

Autres formations :

- Je construis mon budget et le plan de trésorerie (formation suivie par la responsable administrative et financière)
- Formation systémique et génogramme
- Apprendre à révéler la compétence des familles

Participation à des colloques et autres :

- Colloque écholine
- Mariages forcés
- Réunion réseau 107
- Réunions interservices entre les maisons d'accueil du Brabant wallon

*- Comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain :*

26 personnes assurent un travail d'accompagnement, que ce soit au niveau éducatif, social, psychologique, administratif et technique.

Ainsi, chaque membre de l'équipe participe à cet accompagnement en fonction de sa formation spécifique, et se déploie dans plusieurs lieux, dans différentes maisons.

En effet, en vue d'organiser un accueil de qualité, les personnes accueillies sont hébergées dans une structure adéquate où chacun se sent en sécurité et pour atteindre cet objectif, plusieurs structures sont gérées par l'ASBL :

Le 34 : siège social de l'ASBL, où séjournent 8 adultes et leurs enfants (34 lits). Un encadrement est assuré 24/24 par l'équipe éducative

Le « 11-13 » accueille 7 adultes avec les enfants plus âgés, généralement en âge scolaire (20 lits). Cet immeuble permet également d'accueillir des plus grandes fratries par la possibilité d'installer une famille dans deux chambres.

Le « 28 » à Louvain la neuve, permet l'installation d'une adulte (ou d'un couple) avec enfants accueille les familles avec enfants jusqu'à 3 ans et les femmes enceintes (4 lits).

Le « 5 » peut accueillir 6 enfants et 4 adultes

Des services sont également proposés :

- La bulle en soie : Il s'agit d'un espace située dans la Maison de vie communautaire (MVC) qui accueille les enfants de 0 à 3 ans qui sont hébergés dans l'une des Maisons d'accueil.
- Le suivi post-hébergement : Ce service s'adresse à toute personne quittant une maison d'accueil et s'installant en Brabant wallon.

*- Justifier la souplesse du service par rapport aux demandes :*

La maison d'accueil héberge des mères et/ou futures mères accompagnées de leurs enfants sans distinction d'origine, de nationalité et de religion. Chaque famille dispose d'une chambre. Un encadrement 24h/24h est assuré et toute personne peut arriver à tout moment.

Depuis 2012, lors de tout départ de la Maison Maternelle, un accompagnement d'office et pour une durée de trois mois est proposé, car pour certaines personnes c'est souvent une source d'angoisse, d'insécurité et de coupure de lien avec des personnes de confiance.

L'accompagnement consiste à identifier la demande de la personne qui quitte la Maison Maternelle, ses craintes, ses inquiétudes, son isolement, etc. et la mise en place d'un réseau d'aide gravitant autour de son nouveau domicile.

### **Par rapport à la liquidation des subventions**

Les subventions suivantes ont été liquidées, en application du contrat de gestion 2017-2019 et 2014-2016 :

- En 2019, 24.000 € dont la mise en liquidation a été demandée le 21/04/2020
- En 2018, 24.000 € ont été liquidés le 20/6/2019
- En 2017, 24.000 € ont été liquidés le 26/6/2018
- En 2016, 24.000 € ont été liquidés le 28/9/2017
- En 2015, 24.000 € ont été liquidés le 13/7/2016
- En 2014, 24.000 € ont été liquidés le 20/5/2015
- En 2013, 21.600 € ont été liquidés en 2014.

### **Rapport coût du service/qualité**

Les actions reprises à l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'ASBL Maison Maternelle du Brabant wallon rencontrent les objectifs que s'est fixé la Province afin de rendre le territoire inclusif en prévenant les discriminations et en soutenant les publics fragilisés.

La Maison maternelle du Brabant wallon existe depuis 1978. Sa mission est l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social des mamans avec de jeunes enfants ou de futures mamans. Après avoir été sous la tutelle de l'ONE, les Maisons maternelles ont été transférées, depuis 2004, à la Région wallonne. De ce fait, elle est, depuis lors, agréée par la Région wallonne qui subventionne le personnel éducatif.

Elle a pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales, un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie. On entend par maison d'accueil, tout établissement offrant une capacité d'hébergement d'au moins dix personnes en difficultés sociales et assurant, à titre habituel, les missions décrites ci-dessus.

Le nombre de personnes accueillies (67 femmes et 98 enfants pour un total de 12.906 nuitées), et la diversité des actions mises en place par la maison d'accueil pour aider son public ainsi que la qualité des prestations permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 24.000,00 EUR est très positif.

L'administration provinciale estime que l'ASBL Maison Maternelle du Brabant a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Le bilan 2019 de l'ASBL fait apparaître un mail de 47.790,00 EUR.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019 pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

#### **Annexe n°58 à la résolution n°7/1/21**

### **Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW »**

---

#### **LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.12 « prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés », et 2.9 « favoriser l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses de handicap » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 10 décembre 2020 (NC31200) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 27 août 2020 par Madame Céline Le Boulengé, responsable service transport ;



Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l « Mobilité en Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

## **ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

**Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW ».**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### Les indicateurs quantitatifs

- Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objet des appels ;
- Nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution ;
- Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration et localisation ;
- Nombre d'appels non pris en compte et raisons ;
- Nombre d'orientations en dehors du Brabant wallon et localisation ;
- Nombre de formations mises en place et nombre de personnes y ayant participé ;
- Nombre de demande de location du véhicule par période demandée (jour/semaine/mois).

#### Les indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : dates, lieux et thèmes des formations organisées ;
- Publicité de l'offre (site internet, folders, etc.).

### **Rapport d'évaluation**

#### **Les indicateurs quantitatifs**

- *Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objets des appels*

En 2019, l'asbl a réceptionné 3.303 appels sur sa ligne 0800.

Ces appels ont permis de répondre à 734 demandes de transports et 31 inscriptions aux formations.

Les appels pour les demandes de transport provenaient de :

Limal : 144

Bierges : 13

La Hulpe : 16

Opprebais : 4

Dion-Valmont : 22  
Rixensart : 23  
Genval : 16  
Ottignies : 64  
Ceroux-Mousty : 13  
Limellette : 8  
Louvain-la-Neuve : 41  
Orp-Le-Grand : 4  
Neerheylissem : 5  
Thorembais les Béguines : 7  
Bomal 10  
Mélin : 14  
Ohain : 22  
Biez : 27  
Nivelles : 34  
Baulers : 2  
Waterloo : 30  
Braine-l'Alleud : 41  
Ophain-Bois-Seigneur-Isaac : 5  
Lillois-Witterzée : 6  
Rebecq : 8  
Mont-Saint-Guibert : 11  
Braine-le-Château : 7  
Chastre-Villeroux-Blanmont : 6  
Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin : 4  
Virginal-Samme : 3  
Haut-Ittre : 1  
Baisy-Thy : 13  
Loupigne : 1  
Vieux-Genappe : 1  
Houtain-Le-Val : 31  
Oiscquercq : 17  
Court-Saint-Etienne : 8  
Sart-Dames-Avelines : 1  
Hors BW : 51

- *Nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution*

Le service CAP BW a permis d'aider 655 personnes à trouver un transport répondant à leurs attentes.  
79 demandes n'ont pas abouti réparties comme suit :

- 18 annulations en raison de tarif trop cher ;
- 61 annulations de la demande ; que ce soit par le service qui devait assurer le transport (par exemple problème de véhicule ou de personnel) ou par le bénéficiaire ;

- *Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration*

En 2019, CAP BW a travaillé en collaboration avec 33 partenaires :

1. Altéo Brabant Wallon
2. Ambulance Belgium Care
3. Appuie-tête
4. ASBL Nous Vous Aidons
5. ASD
6. AT Paramédical
7. B.CAR.SAVE
8. Ballan Tordeur
9. C.P.A.S Court-Saint-Etienne

10. CAP Mobilité Namur ASBL
11. ContrePied asbl
12. CPAS d'Incourt
13. CPAS de la Hulpe
14. CPAS de Ramillies
15. CPAS de Wavre
16. Croix-rouge
17. CSD
18. génér'Action
19. Mains tendues
20. Mobilité à Petit Prix
21. Mobilité en Brabant Wallon
22. Mobilyteam
23. Monsieur Mobilité
24. Notre Village
25. Patients Assistance
26. Proximité Santé
27. S.C.R.L. JOYE
28. Safe My Life
29. SAM-Drive
30. SAP Plus
31. Service de transport accompagné de PMR du CPAS de Waterloo
32. SOS Médical Meuse (Ceroux-Mousty)
33. TA asbl

- *Nombre d'appels non pris en compte et raison*

Tous les appels sont traités, soit en direct soit via le répondeur mis à disposition

- *Nombre d'orientations en dehors du Brabant wallon*

Durant l'année 2019, CAP BW a réceptionné 51 demandes concernant des transports au départ du Brabant Wallon à destination de communes hors Brabant Wallon, à savoir :

- 20 demandes à destination de Namur ;
- 22 demandes à destination de Bruxelles ;
- 3 demandes à destination du Brabant Flamand ;
- 2 demandes à destination de la Flandres Occidentale ;
- 3 demandes à destination du Hainaut ;
- 1 demande à destination du Luxembourg.

- *Nombre de formations mises en place et nombre de personnes y ayant participé*

En 2019, CAP BW, en collaboration avec l'IPFC de Nivelles, a mis en place deux sessions de formation (avril et novembre), ce qui a permis de former 31 candidats au travail de « chauffeur pour personnes à mobilité réduite »

- *Nombre de demandes de location du véhicule par période demandée.*

En 2019, le véhicule a été loué 242 jours.

#### Les indicateurs quantitatifs

##### *Aspect formation*

Les 2 sessions de formation se sont déroulées respectivement en avril et novembre 2019, au sein de l'école de Promotion sociale IPFC de Nivelles.

Les thèmes abordés durant ces formations :

Formation à la conduite adaptée ;  
Technique d'assistance aux passagers ;  
Aspect relationnel – Gestion du stress.

#### *Publicité*

Distribution de folders et flyers ;  
Site internet CAP BW ;  
Sur les réseaux sociaux – facebook ;  
Dans les journaux trimestriels des différentes mutualités ;  
Représentation lors des salons et événements communaux.

#### **Liquidation des subventions**

Les subventions suivantes ont été liquidées, en application du contrat de gestion 2017-2019 :

2017 : 18.500 € justifiés le 25/04/2018

2018 : 20.000 € justifiés le 28/05/2019

2019 : 20.000 € justifiés le 28/07/2020

#### **Rapport coût du service/qualité**

Les actions reprises à l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'ASBL Mobilité en Brabant wallon rencontrent les objectifs que s'est fixé la Province afin de rendre le territoire inclusif en prévenant les discriminations, en soutenant les publics fragilisés et en favorisant l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses de handicap.

L'ASBL Mobilité en Brabant wallon a été créée à l'initiative de la Mutualité Solidaris du Brabant wallon et de la Mutualité Chrétienne du Brabant wallon ainsi que de leurs ASBL, à savoir la Centrale des Services à Domicile du Brabant wallon (CSD) et le Mouvement social des personnes malades, valides et handicapées (ALTEO).

Elle a pour but la mise en œuvre et la réalisation de tous projets facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie dans l'ensemble de la Province du Brabant wallon, ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à ce problème.

En plus de son service CAP BW, l'association a développé un partenariat avec le TEC afin de proposer un service de transport adapté PMR.

Le nombre d'appels réceptionnés (3.303) et le nombre de solutions de transport (655 personnes ont bénéficié des services de l'ASBL) ainsi que la qualité des prestations permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 20.000,00 EUR est très positif.

L'administration provinciale estime que l'ASBL Mobilité en Brabant wallon pour son projet Cap BW a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2019, le compte de résultat se solde par une perte de 10.486,56 EUR.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.

**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC31381° ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2020 transmise en date du 15 septembre 2020 par la Secrétaire juridique ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2019 précité, il convient de considérer que le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

**Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension**

**Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

Les indicateurs d'exécution des tâches visés à l'alinéa 2 de l'article 1 du contrat de gestion sont les suivants :

### Les indicateurs quantitatifs

- nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues ;
- nombre d'individus venus aux permanences par commune durant l'année ;
- nombre de dossiers effectivement créés ;
- thématiques rencontrées ;
- thématiques, dates et endroit des actions de sensibilisation qui ont été menées ;
- nombres et dates des réunions du comité d'accompagnement.

### Les indicateurs qualitatifs

- aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
- participation à des événements extérieurs : liste et thématique ;
- communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service.

## **Rapport d'évaluation**

### Par rapport aux indicateurs quantitatifs cités au point I.

#### *1/ nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues*

Au total, le service a effectué 372 rendez-vous en 2019, soit une moyenne de 31 rendez-vous par mois et a reçu 378 vidéos.

#### *2/ Nombre d'individus venus aux permanences par commune pour l'année 2019*

Pour cette année 2019, il n'y a pas de statistiques faites par commune. Sour'Dimension a en effet expliqué que cet indicateur n'était plus tout à fait opérant en raison de la mobilité de Sour'Dimension (possibilité de rendez-vous à domicile ou dans une commune partenaire) et de la faculté de procéder à des rendez-vous en visiophonie.

Néanmoins, en 2019, 68 dossiers ont été recensés comme actifs et 112 comme inactifs. En d'autres termes, le « bassin de dossiers » de Sour'dimension s'élève à 180 dossiers car 36 se sont éteints définitivement.

#### *3/ Nombre de dossiers effectivement créés*

3 nouveaux dossiers ont été créés en 2019 venant s'ajouter aux dossiers toujours en cours et traités.

#### *4/ Thématiques rencontrées*

Le spectre d'interventions de Sour'Dimension est large et couvre de manière transversale les compétences des CPAS et des communes.

Sour'Dimension est bien un service public de première ligne qui tente de répondre de manière appropriée à toutes les interpellations que l'utilisateur lui soumet.

Sour'Dimension, de par son action, est en outre confronté aux thématiques suivantes :

- Prise en compte linguistique et culturelle de la surdité
- Représentations des aptitudes et des besoins
- Handicap sensoriel invisible
- Limite de la lecture labiale
- Adaptation de la communication
- Accès à l'écrit difficile
- Egalité des chances
- Compréhension difficile des langues orales

- Limite de l'accessibilité des secteurs psycho-médicaux-sociaux professionnels

#### *5/ Thématiques, dates et endroit des actions de sensibilisation qui ont été menées*

Sour'Dimension tient des ateliers collectifs ouverts au public cible, des ateliers informatifs et de sensibilisation à la surdité. Les ateliers sont pédagogiques et didactiques et s'articulent autour d'une dynamique participative. Les ateliers sont à destination d'un public large : les sourds et malentendants, des professionnels, des enfants d'écoles traditionnelles, des enfants porteurs d'un handicap, ....

En voici la liste :

- Le 12 mars 2019 à Chaumont-Gistoux : enquête psychosociale (journée d'étude sur le bien-être au travail et les risques psychosociaux) ;
- Le 2 mai à Chaumont-Gistoux : journée de la diversité : une centaine d'élèves de 4ème primaire des écoles de l'entité de Chaumont-Gistoux, sensibilisés au travers des animations de Sour'Dimension - Thème : « La déficience auditive : information et prévention » ;
- Le 19 novembre à Chaumont-Gistoux : tenue d'un atelier culinaire avec reportage et conférence de presse sur l'organisation et le plaisir des ateliers de cuisine organisés chaque mois ;
- Le 27 novembre à Orp-Jauche : interview et réalisation d'un reportage TV dans le cadre de la semaine de la personne handicapée ;
- Les 23 juillet, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2019 à Chaumont-Gistoux : Animation d'ateliers de cuisine en langue des signes pour sourds en recherche de liens sociaux et souffrant de solitude.

#### *6/nombres et dates des réunions du comité d'accompagnement*

Depuis 2015, le service Sour'Dimension dispose d'un Comité d'accompagnement et d'un Comité de pilotage. Chaque comité se réunit deux fois par an.

Agenda 2019 des Comités :

- Comité d'accompagnement : le 27.02.19 et le 16.10.19 ;
- Comité de pilotage : le 20.02.19 et le 02.10.19.

#### Par rapport aux indicateurs qualitatifs cités au point II

##### *1/ Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel*

- 12 mars : journée d'étude sur le bien-être au travail et les risques psychosociaux
- 18 février, 10 octobre et 6 décembre 2019 : Cercle d'interrogation et de concertation interservices (C.I.C.I Surdité).
- 7 mai et 27 août : formation C.I.C.I à Namur, Cercle d'interrogation et de concertation interservices pour personnel entendant.

##### *2/ Participation à des événements extérieurs : liste et thématique*

11 mai : Assemblée générale de la FFSB (Fédération Francophone des Sourds de Belgique)

##### *3/ Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service*

Communication :

- Via les bénéficiaires eux-mêmes.
- Via le réseau qui s'agrandit avec l'assise du service.
- Via les événements en lien avec la surdité et/ou le handicap.
- Via les ateliers, les conférences, les sensibilisations, les animations, etc.
- En tant qu'association affiliée : via le soutien de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique.

- Au travers des partenariats et des personnes de contact au sein de chaque entité.
- Au travers des Comités d'accompagnement/pilotage et via les membres qui sont des relais vers le terrain ou vers les instances subsidiaires.
- Au travers des projets et des initiatives du service.
- Via les réseaux sociaux.
- Via le site Internet de Sour'Dimension (5 noms de domaine).
- Via la Presse, les brochures locales, etc.

### **Liquidation des subventions précédentes :**

Les subventions suivantes ont été liquidées, en application du contrat de gestion 2017-2019 :

2017 : 27.000 € justifiés le 4/10/2018

2018 : 27.000 € justifiés le 4/09/2019

2019 : 27.000 € pas encore justifiés, ainsi que 900 euros octroyés à titre exceptionnel (réponse aux besoins sociaux – extraordinaire), non encore justifiés

2020 : 27.000 € + 1.725 € (également prévus dans le contrat de gestion et octroyé à titre exceptionnel) : demande en cours

### **Rapport coût/qualité du service**

Les actions reprises à l'article 1<sup>er</sup> du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux pour son service Sour'Dimension rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de rendre le territoire inclusif en favorisant l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses d'un handicap.

Sour'Dimension est un service de permanences mobiles pour personnes sourdes et malentendantes. Depuis 2015, toutes les communes du Brabant wallon ont adhéré au service Sour'Dimension.

L'objectif du service est de permettre en Brabant wallon l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux services publics de proximité.

En tant qu'interlocuteur privilégié, Sour'Dimension a affiné et étoffé ses activités et ce, notamment via des sensibilisations du grand public, de professionnels, des ateliers, des animations, des conférences/débats, etc. lors desquels des thématiques sociales en lien avec la déficience auditive sont abordées. Aussi, aux sollicitations diverses des partenaires/collaborateurs, le service répond présent (ex : Place aux enfants, journée de la diversité, salon de la surdité, etc.).

Enfin, Sour'Dimension, afin de poursuivre la réflexion quant aux bonnes pratiques, compte un Comité d'accompagnement et un Comité de pilotage. Soit 4 réunions réparties 2 fois sur l'année.

Le nombre de rendez-vous et de vidéos (372 rendez-vous en 2019 et 378 vidéos reçues), et les thématiques très diverses rencontrées par le service Sour'Dimension ainsi que la qualité des prestations de l'association permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2019 de 27.000,00 EUR + 1.725 EUR prévus à titre exceptionnel est très positif. L'apport provincial permet d'aider les personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarches administratives et autres. Aucun autre service de ce type n'existe en Brabant wallon.

L'administration provinciale estime que le CPAS de Chaumont-Gistoux pour son service Sour'Dimension a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et qu'il dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Le compte de résultats 2019 se solde par un boni de 1.205,34 EUR.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.



**Résolution relative au rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon**

---

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2017 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12 décembre 2020 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 17 décembre 2020 (NC32332);

Considérant la note transmise en date du 20 septembre 2020 par le Président de la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'activités 2019 et des comptes et bilans 2019 ainsi que du rapport d'évaluation 2019 précités, il convient de considérer que la Fédération des Maisons de la Laïcité a bien rempli les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019 ;

Considérant que 36 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 36 oui ;

**ARRETE :**

**Article unique** - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente du Conseil,

A. Noël

I. Evrard

## **Rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon asbl**

### **Indicateurs d'exécution des tâches confiées**

#### 1. Indicateurs qualitatifs

Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

#### 2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres ;
- Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres ;
- Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications ;
- Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales.

#### 3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités de l'association et des associations membres ;
- Comptes et bilan de l'association et des associations membres.

### **Rapport d'évaluation 2019**

#### 1. Indicateurs qualitatifs : Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

La fédération a établi au long de l'année les contacts nécessaires pour coordonner l'ensemble des demandes de subvention des associations laïques ainsi que pour les travaux d'infrastructure au sein des Maisons de la Laïcité. Elle a fait les rappels nécessaires pour collecter les documents requis.

Elle rappelle à ce titre que tous les documents ont été vérifiés, collationnés et répertoriés afin de constituer le dossier remis à la Province.

Les activités reprises ci-dessous correspondent à l'objet social de l'asbl qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Une activité comme un ciné philo ou une conférence donne l'occasion de penser et de débattre d'un film ou d'un exposé qui aborde divers sujets de la société. Par le débat et la confrontation d'idées qu'il implique, les participants ne peuvent qu'améliorer leur esprit critique.

D'autres activités expriment un sentiment de solidarité et ne peuvent que renforcer la citoyenneté.

En effet, les cours d'alphabétisation qui sont donnés renforcent la cohésion entre les individus et permettent à certaines personnes de s'émanciper et d'acquérir une certaine liberté. Les cours de remédiation s'inscrivent dans la même logique. La mise à disposition des locaux pour certaines bonnes causes montre le soutien qui est donné à celles-ci. En effet, ces dernières veillent à ce que la dignité de tous les individus soit garantie.

Le soutien du Brabant wallon par l'intermédiaire de la Fédération des Maisons de la Laïcité à ces activités renforce les objectifs de cohésion sociale et d'accessibilité à la culture.

Le Brabant wallon en retire une image positive par la présence de son logo sur les lieux de ces activités.

## 2. Indicateurs quantitatifs

Au terme de son rapport d'exécution, la fédération opère une distinction entre les Maisons de la Laïcité d'une part et les Associations laïques d'autre part.

Par conséquent, ce rapport intégrera cette même distinction tout en intégrant la summa divisio entre l'ordinaire (activités) et l'extraordinaire (bâtiments-infrastructures).

Cette summa divisio se retrouvera dans le rapport financier en raison de l'existence de l'article 79100/640000/100137 du budget provincial ordinaire pour les activités et de l'article 79100/262400/100143 du budget provincial extraordinaire pour les infrastructures

### *A/ En ce qui concerne les Maisons de la Laïcité*

- Maison de la Laïcité de Braine l'Alleud (Maison d'Alembert)

La maison de la Laïcité a dû faire face en 2019 à des travaux importants et urgents d'assainissement et de réhabilitation de son 1<sup>er</sup> étage et du palier du 2<sup>ème</sup> étage (renouvellement solins, plafonnage, remplacement châssis et portes, remplacement sol des sanitaires) et remplacement de la citerne.

La ML a organisé des ciné-débats, des ateliers artistiques (Alugami), et a continué sa permanence de soutien aux étrangers, ses cours d'alphabétisation et plusieurs mariages laïques.

Elle ne sollicite aucun subside pour ses activités laïques 2019.

- Maison de la Laïcité de Nivelles

Aucune demande de subside n'a été sollicitée.

- Maison de la Laïcité d'Ottignies (Maison Hypathia)

La demande de subsides « bâtiment » porte sur des travaux de plomberie (remplacement boiler, réparation adoucisseur et chaudière) et le remplacement de stores occultants.

La ML a organisé 8 ciné-philo suivis de débats (ni juge ni soumise, pentagon papers, des abeilles et des hommes, la révolution silencieuse, ...) et un spectacle de théâtre. Elle accueille dans ses locaux des classes des écoles communales pour des ateliers de dance-yoga-relaxation et un club de photo.

Elle sollicite un subside pour participation aux invitations et au spectacle.

- Maison de la Laïcité de Tubize

La ML de Tubize ne sollicite aucun subside pour ses bâtiments.

Elle a organisé plusieurs conférences (humusation, harcèlement scolaire, ...), spectacles (fou du roi, d'ailleurs et d'ici), une visite d'expo et un concert.

Elle sollicite un subside pour couvrir les frais de ces activités et leurs invitations.

- Maison de la Laïcité de Hamme-Mille (Maison Condorcet)

Les demandes relatives aux bâtiments portent sur du matériel de signalisation pour l'accès PMR et l'aménagement de l'ascenseur.

Dans ses locaux, elle a organisé 6 conférences-débats (militaires et humanitaires, lobbying et démocratie, origine de la force de nos croyances, l'hypnose thérapeutique, jeunes et jeux en ligne), un stage jeune d'été, 2 expositions, des contes pour enfants, des déjeuners Oxfam, ...

Le subside demandé pour ces nombreuses activités porte sur l'impression et le postage de leurs revues (3) « la pensée libre » PLN.

- Maison de la Laïcité de Wavre (Maison Irène-Joliot Curie)

La demande de subsides porte principalement sur les frais dus à l'extension du bâtiment (architecte, contrôle de stabilité et de sécurité, démontage panneaux solaires), sur l'achat d'un défibrillateur et d'une armoire, sur l'installation d'une alarme suite à une intrusion, sur le placement de spots led et le remplacement de sanitaires.

La ML a organisé une conférence artistique : Dans les pas des peintres de Pont-Aven.

En collaboration avec l'extension de l'ULB, elle a organisé 9 conférences-débat (Machines, pensée et conscience, développement durable et environnement, obésité et la gastroplastie, l'insulte au féminin, Albert Einstein, science et engagement, le transhumanisme, ...) et en collaboration avec Play Again, un débat ainsi qu'une visite au musée Félicien Rops.

La Maison met ses salles à disposition du CAL BW pour les cérémonies de parrainage laïques.

De nombreuses réunions d'ASBL sont organisées gratuitement dans ses locaux.

Elle sollicite un subside pour couvrir des frais d'invitations aux activités et du guide du musée.

- Maison de la Laïcité de Genappe

La maison a dû faire face au remplacement de sa toiture, la rénovation et la remise en peinture de son plafond, l'achat d'un lave-vaisselle et de tentures occultantes.

La Maison organise des ateliers d'activités sociales, des conférences-débats : initiation à la méditation, l'euthanasie, acte médical?, la Franc-Maçonnerie, une religion parmi d'autres et en collaboration avec l'Extension de l'ULB : Fabiola, un pion dans le jeu de Franco, contempler le cosmos : entre Jésus et Mahomet, Marie-Thérèse d'Autriche,...

Elle organise aussi des réunions « Alzheimer », l'école des devoirs,...

### *B/ Les associations laïques*

La fête de la jeunesse laïque Est / Ouest :

La Fête de la Jeunesse Laïque 2019 a eu lieu à Nivelles le 5 mai. Elle a fêté le passage à l'adolescence d'une cinquantaine de jeunes fréquentant le cours de morale d'écoles du Brabant wallon Est et Ouest regroupés par pour l'occasion.

Les frais occasionnés sont de 1.730,14 €.

L'Association Laïque Perwez-Incourt

Comme chaque année, l'Association Laïque Perwez-Incourt (ALPI) soutient les activités des professeurs de morale des écoles de l'entité par l'achat de livres et d'un prix du cours de morale. Elle a organisé en 2019 un concours de dessin sur le thème « L'identité » pour les élèves de morale, suivi d'une exposition et d'une remise de prix, ainsi que plusieurs animations philosophiques pour adultes (Est-il possible de ne pas croire, l'homme, un animal comme les autres, la métaphore du désert et de l'oasis, ...).

Les Amis de la Morale Laïque de Wavre

Les Amis de la Morale Laïque de Wavre ont célébré plusieurs mariages et parrainages laïques en collaboration avec le CAL BW et ne sollicite aucun subside pour 2019.

PLAY AGAIN

Play Again organise des débats autour de spectacles, expositions et conférences dans diverses Maisons de la Laïcité. Elle a notamment monté une expo-débat sur le « Parc Maximilien », la pièce de théâtre-débat « Game-Over », un débat « Duo Duel », croire ou ne pas croire,...

Elle sollicite un subside pour la captation et le montage d'une capsule vidéo du débat Ringlet-Caekelberghs et la confection de rideaux de scène pour la pièce Game Over.

Le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR)

Le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR) accueille les enfants de la 2<sup>ème</sup> primaire à la 6<sup>ème</sup> secondaire de milieux défavorisés et les aide à la réussite scolaire pour des cours de remédiations de français, sciences et mathématiques tant durant l'année scolaire et durant les vacances. Il organise également des ateliers créatifs et des animations extra-scolaires pour ces enfants défavorisés (durant les congés de carnaval, de printemps, d'été). En 2019, les activités durant les vacances d'été ont été orientées sur la découverte de l'Afrique. Des ateliers d'expression et de jeu de rôle ont été proposés aux ados.

Le CAR sollicite un subside pour couvrir l'achat du matériel pédagogique, des frais d'animation et de fonctionnement.

### **Liquidation des subventions**

Une avance de 20.000 euros a été liquidée pour la subvention ordinaire 2019. La liquidation du solde est en cours.

Une avance de 50.000 euros a été liquidée pour la subvention extraordinaire 2019. La liquidation du solde est en cours.

### **Rapport coût du service/qualité**

Bien que la fédération des maisons de la laïcité soit une ASBL ayant sa propre identité juridique, elle est une association constitutive du Centre d'Action Laïque de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, la Province intervient dans le financement du Centre d'Action Laïque en Brabant wallon, conformément à l'article 26 de la loi du 21 juin 2002 (relatif au financement).

Par le rapport d'évaluation, il est assez évident que la subvention octroyée permet à l'association de couvrir ses frais d'activités laïques et de ses infrastructures sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon pour les 7 maisons de la laïcité et des 7 associations laïques. Le coût peut donc être relativisé, les diverses actions, notamment en termes d'éducation permanente, représentent une opportunité de visibilité importante pour un coût raisonnable dans la mesure où celui-ci ne prend pas en charge les salaires des différentes équipes de cet acteur connu du secteur associatif.

Il est néanmoins difficile d'établir un lien en terme de qualité dans la mesure où les activités correspondent à l'objet social de l'asbl qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Pour l'exercice 2019, La Fédération des Maisons de la laïcité précise que les subsides sollicités pour les activités et les infrastructures des Maisons de la Laïcité de la Province ne dépassent pas les subsides alloués.

Le Collège provincial constate, tout comme la Fédération dans son rapport d'évaluation, que les montants demandés par celle-ci pour l'année 2019 ont été, en ce qui concerne les activités, inférieurs à ceux alloués par l'article 2. Ces montants sont également inférieurs en ce qui concerne les bâtiments.

Dans le cadre de son rapport d'exécution, la Fédération précise que les montants demandés sont définitifs pour l'année 2019.

Aucun élément ne permet de mettre en cause le fait que la Fédération n'ait, au cours de l'année 2019, pas respecté ses engagements et obligations repris dans son contrat de gestion, et notamment ceux repris à l'article 3.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2019, ont été correctement remplies.